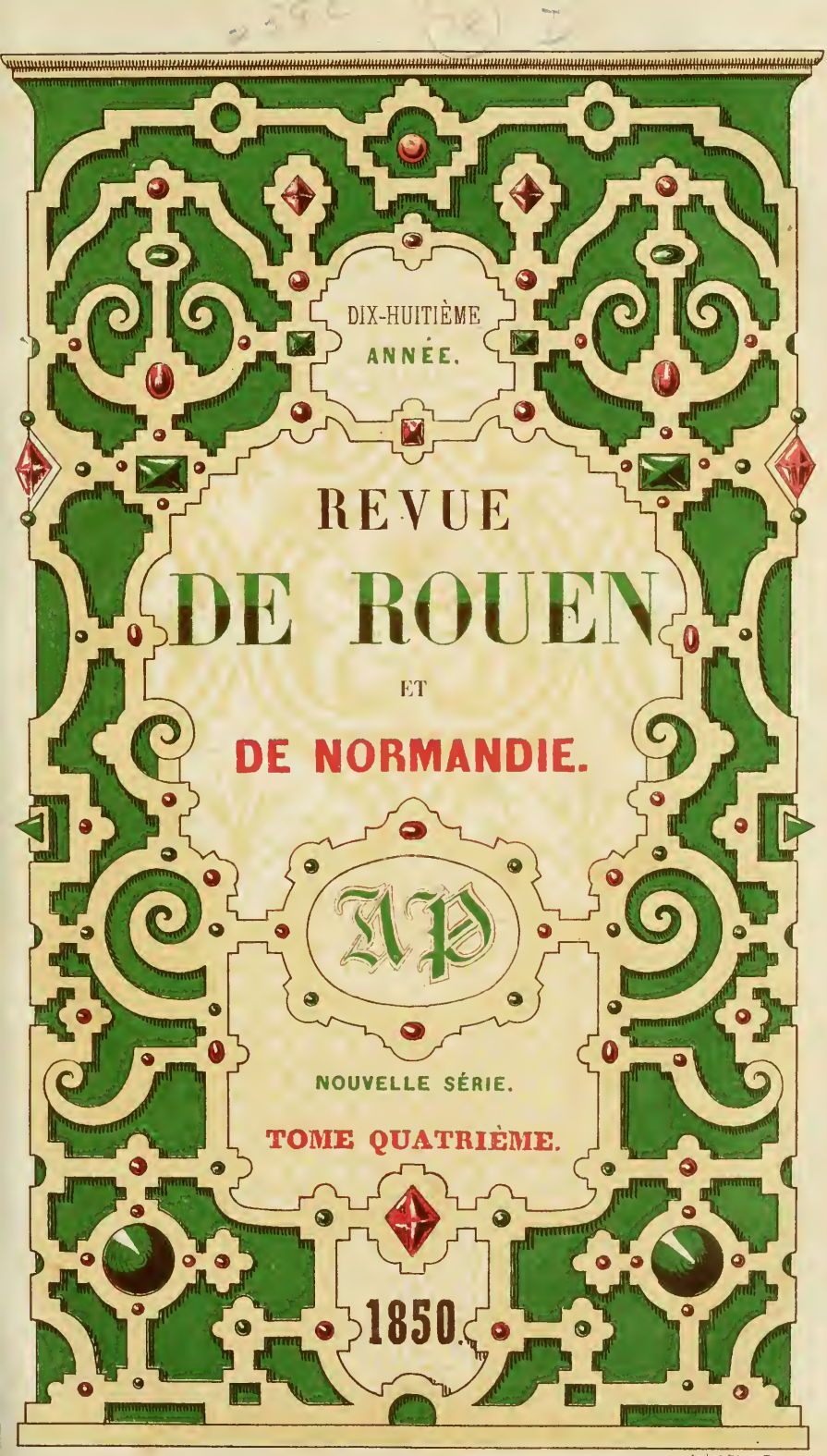


Lith. A. Péron Rouen.

# REVUE
# DE ROUEN
## ET DE NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — SCIENTIFIQUE — INDUSTRIELLE

**DIX-HUITIÈME ANNÉE**

ROUEN
IMPRIMERIE DE A. PÉRON
Success. de Nicétas PERIAUX
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1850

LIBRARY
MAY 8 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
N841R4
1850

## MONOGRAPHIE ROUENNAISE.

# ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PATRICE.

## DESCRIPTION DES VITRAUX[1].

Dans une église placée sous le vocable de saint Patrice, il était juste d'exposer aux regards des fidèles les principales scènes de la vie du grand apôtre de l'Irlande. La seconde fenêtre, à gauche, nous en offre en effet quelques-unes dont l'interprétation, fort peu connue et surtout très altérée de nos jours, a pu cependant être rétablie, grâce au long et savant texte latin des Bollandistes[2].

Voici les sujets rangés à peu près suivant l'ordre chronologique :

1° A la partie supérieure, à gauche : saint Patrice, qui naquit à la fin du IVe siècle, dans un village d'Écosse, est tenu sur les fonds du baptême. Un homme, appelé Gonnas, aveugle de naissance, se lave les yeux avec l'eau d'une fontaine qui vient de surgir du sol, au moment où la main de l'enfant y traçait le signe de la croix, et il recouvre aussitôt la vue[3]. Dans le fond, saint Patrice, tout jeune

[1] Voir la livraison d'août 1849.

[2] Mars, tome II, p. 540 et suiv.

[3] Boll., p. 540.

encore, voulant prouver qu'il est facile au Créateur d'intervertir l'ordre de la nature, prie à genoux devant un monceau de glace; à sa voix, la glace prend feu et donne une flamme éclatante [1]. Inscription incomplète.

. . . . . Baptesme sort une fontaine.
. . . . . veur des glacons ne. . .

2° A droite, au-dessus du précédent : Saint Patrice, à peine âgé de seize ans, est enlevé de son pays, avec plusieurs de ses compatriotes, par des pirates qui le conduisent en Irlande [2]. Inscription :

Teulx d'ibernie font un effort contre la Bretagne, où S. Patrice est pris prison.

3° A droite, au-dessous : Saint Patrice, vendu comme esclave à un prince nommé Milchon, a été réduit à garder des pourceaux sur les montagnes et dans les forêts. Il est visité par un envoyé de Dieu, l'ange Victor, qui, *du haut d'un rocher*, lui annonce la fin de son esclavage, et l'avertit qu'il trouvera dans une fosse creusée par les pourceaux la somme qui lui est nécessaire pour se racheter des mains de son maître [3].

. . . Garder les pourceaulx. . . fange.
. . . . . Trésor fouillé par iceulx.

4° Au-dessous du précédent : Saint Patrice a reçu, vers l'an 432, du pape Célestin, la mission de remplacer l'évêque d'Irlande dans les fonctions épiscopales. Un jour qu'il se reposait chez un homme appelé Sesgnen, il le convertit avec toute sa famille et lui donna le baptême. Le jeune fils de Sesgnen, qui vient de recevoir le nom de Benigne, et qui plus tard devint évêque d'Irlande, à la mort de saint Patrice, ne veut plus se séparer de son père spirituel, et lui demande, avec la plus vive instance, la permission de le suivre [4].

Retournant de. . . . . son hoste le fils duquel convertit.

5° Plus bas, au milieu : Léogar, le plus puissant des princes d'Irlande, imbu des superstitions payennes, a mis en œuvre tous les ar-

[1] Boll., p. 541.
[2] Boll., p. 542.
[3] Boll., p. 543.
[4] Boll., p. 548

tifices des magiciens pour arrêter les rapides progrès de la foi catholique, et mettre des bornes aux victoires que le saint prélat remportait chaque jour sur le paganisme; mais ses efforts ne servent qu'à rendre plus éclatante encore la puissance que Dieu donne à son serviteur. De la force, il passe à la ruse, et envoie un de ses satellites offrir à l'évêque une coupe de vin empoisonnée. L'homme de Dieu invoque le nom du Seigneur, penche légèrement la coupe, répand tout le poison contenu dans le breuvage, et fait sur le reste le signe de la croix; puis, à la confusion des assistants, il boit le vin sans en ressentir aucun mal [1].

Le fond du tableau se rapporte à une autre circonstance. Saint Patrice avait un bouc (hircus) accoutumé à transporter l'eau nécessaire à sa maison. Un jour, il advint que le pauvre animal fut soustrait par un homme qui, après en avoir fait sa nourriture, ajouta le parjure au vol, et soutint avec serment n'être pas l'auteur du crime. Alors, chose merveilleuse ! De la bouche même du voleur sortit un grossier bêlement, qui fut entendu de toutes les personnes présentes et que nous voyons représenté sur notre vitrail par un rayon lumineux portant ces mots :

Meée, meée.

Inscription :

Le venin ne luy peult nuire et faict qu'un larron
Celle ainsi que la brebis qu'il avait dérobée.

Un célèbre écrivain moderne, M. le vicomte Walsh [2], dit avoir entendu des habitants de Rouen assurer que cette verrière représentait une scène de l'*Avocat Patelin*; et ils prenaient ainsi saint Patrice pour *Monsieur Guillaume* et le voleur irlandais pour *Agnelet*.

6° A gauche : Un des magiciens de Léogar, honteux d'être vaincu par la foi puissante de saint Patrice, le provoque à faire quelques signes dans le ciel ; puis, comme le saint évêque refuse de porter atteinte à la volonté divine, lui-même, par certains maléfices, couvre

[1] Boll., p. 550.
[2] *Explorations en Normandie*, p. 82.

le sol de neige, et fait éprouver aux habitants d'alentour un froid rigoureux. En vain, le pieux prélat le prie et le requiert de mettre un terme à ce fléau, le magicien avoue hautement que son art ne le lui permet en aucune manière. « C'est donc sur ta propre parole, s'écrie saint Patrice, que je te dois juger et convaincre de sortilége, méchant homme, ministre de Satan, toi qui peux causer à tous un si grand mal, sans faire le moindre bien à personne ! » Alors, élevant la main, il bénit, au nom de la sainte Trinité, tous les endroits environnants, et aussitôt, par la puissance de Dieu, la neige disparut sans laisser trace de son passage.

On ajoute que saint Patrice en agit de même pour dissiper les ténèbres que le magicien avait attirées en plein jour[1]. Inscription :

Ce temps nebuleux et la terre couverte de neges et en un instant descouverte et la terre fertille.

7e A droite des deux précédents : Un prince irlandais, nommé Oengus, vient d'être converti par les prédications de saint Patrice, et de recevoir le saint baptême en présence de plusieurs de ses sujets. Au moment où il courbe la tête pour recevoir la bénédiction, il est blessé au pied par la pointe du bâton pastoral de l'évêque, sans toutefois en ressentir la moindre douleur, tant est fort le bonheur qu'il éprouve d'avoir recouvré la paix de l'âme. La bénédiction donnée, le prélat remarque le sang qui couvre le pied du prince ; alors il fait le signe de la croix et guérit à l'instant la blessure[2].

Mist son batou pastoral pour pra. . . er
Et le pied d'un capitaine et le guériet.

8e Au milieu de la fenêtre : Saint Patrice est représenté dans des proportions plus grandes que sur le reste du vitrail, la mitre en tête, la croix à la main, et couvert du *pallium* archiépiscopal qu'il reçut du pape Léon, l'an 444. Du haut du ciel, le Tout-Puissant confirme sa mission apostolique. Aux pieds du prélat paraissent quelques animaux dont l'un ressemble, pour la forme, à la *gargouille* que l'on représente d'ordinaire à la suite de notre archevêque normand,

[1] Boll., p. 550.
[2] Boll., p. 556.

saint Romain. C'est que, à son retour de Rome, saint Patrice, muni de précieuses reliques, opéra dans la Grande-Bretagne un certain nombre de miracles, et délivra l'Irlande de quantité d'animaux malfaisants et monstrueux dont la morsure empoisonnée causait la mort de tous ceux qui les approchaient [1].

Il chassa (d'Ib) ernie tous les bestes.

Enfin, 9° à gauche : Saint Patrice a résolu, à l'exemple de Moïse, d'Élie et de Notre-Seigneur, de passer quarante jours dans l'exercice des plus grandes austérités, et sans prendre aucune nourriture. Dans ce dessein, il s'est retiré sur une haute montagne, où, après avoir souffert des peines nombreuses de la part des démons, il obtint de Dieu, en récompense de ses travaux, la permission de voir la multitude d'âmes qu'il avait retirées des ténèbres du paganisme. C'est alors que, en présence d'un grand nombre de fidèles réunis au pied de la montagne, il frappe la terre de son bâton pastoral, et aussitôt il se fit une ouverture profonde et obscure, par laquelle les assistants entendirent des cris et des plaintes provenant de personnes qui semblaient éprouver les plus vives douleurs. Le lieu, témoin de ce fait mémorable, conserva le nom de *puits* et *purgatoire* de Saint-Patrice, comme ayant été choisi pour donner une idée des peines de l'autre vie à un peuple extrêmement grossier, qui ne pouvait concevoir que ce qui tombe sous les sens [2].

Cuy priant la terre s'ouvre que l'on appelle le Purgatoire Sainct Patrice.

Toute la partie inférieure de cette verrière, si éminemment curieuse au point de vue de l'art et de l'histoire, est remplie par les donateurs, tous à genoux dans l'attitude de la prière.

Dans l'intéressant ouvrage que nous avons déjà cité, M. le vicomte Walsh raconte deux jolies légendes de la vie de saint Patrice, que nous regrettons de ne pas voir figurer parmi celles de notre fenêtre. Lorsque l'apôtre de l'Irlande enseignait par les campagnes, souvent il empruntait aux champs leurs plantes et leurs fleurs, pour démon-

[1] Boll., p. 574.

[2] V. *Vie des Saints*, du père Croiset, t. I, p. 284, et du père F. Giry, t. I, p. 828.

trer aux populations qu'il convertissait à la foi chrétienne nos dogmes et nos mystères. Ainsi, un jour, sur les bords du Shannon, une feuille de trèfle lui servit de point de comparaison pour le mystère de la sainte Trinité..... Depuis ce jour, la feuille de trèfle a été chère aux habitants de cette île, et dans quelque pays que se trouvent des fils de l'Irlande, le 17 mars (Saint Patrick's day), vous les voyez se rassembler pour fêter leur patron ; à cette solennité, tous arrivent avec la feuille de trèfle à leurs habits : c'est la *décoration* obligée du jour, et cela en mémoire de leur saint favori.

Ces enseignements, continue notre écrivain moderne, ces enseignements, faits avec des fleurs, avec l'herbe des prairies, datent de loin et nous semblent pleins d'une douce poésie. Jamais homme a-t-il fait une comparaison aussi ingénieuse que celle de l'Évangile, de ce lys qui ne sème pas, qui ne file pas, et qui, cependant, par sa beauté, surpasse la majesté de Salomon dans toute la pompe du trône.

Quand l'apôtre de l'Irlande faisait couler l'eau du baptême sur les blondes têtes des habitants du pays, il donnait ce jour-là la liberté à des oiseaux captifs... C'était dire aux nouveaux chrétiens : L'idolâtrie vous rendait esclaves, la foi de Jésus-Christ vous a délivrés ; maintenant que vous êtes libres, prenez votre essor, élevez-vous au-dessus de la terre, rapprochez-vous du Ciel [1]!

La fenêtre qui se trouve immédiatement après celle de saint Patrice, ne nécessite réellement pas de commentaire : l'éclatante richesse des peintures se recommande assez d'elle-même. Quant au sujet, il est aisé d'y reconnaître le martyre de sainte Barbe, dont le nom se voit inscrit sur une partie de la verrière : *Sancta Barbara.* Nous croyons cependant pouvoir donner ici quelques passages de la *Légende dorée*, relatifs à ce martyre [2]. On sait, en effet, que, presque toujours, les peintres-verriers du moyen-âge allaient puiser, dans ce précieux recueil, les motifs de leurs admirables compositions.

Sainte Barbe naquit à Nicomédie, d'une famille très distinguée, et qui possédait de grandes richesses. Jeune encore, elle fut convertie à la foi de Jésus-Christ par les prédications d'Origène ; mais son père, imbu de toutes les erreurs du paganisme, en eut à peine connais-

[1] *Explorations en Normandie*, p. 71 et 72.

[2] *Légende dorée*, par Jacques de Voragine, traduction de M. G. B., deuxième série, p. 299 et suiv.

sance, que, rempli de fureur, il résolut de la mettre à mort. En conséquence, il l'enferma dans un cachot, y mit des gardes, et alla trouver le proconsul nommé Marcien. Celui-ci fit saisir sainte Barbe, et voulut la contraindre, sous peine de mort, de sacrifier aux Dieux. Sur le refus de la sainte, Marcien ordonna de la dépouiller et de la frapper sans ménagement à coups de nerf de bœuf; et, quand tout son corps fut en sang, il prescrivit de la ramener en prison, jusqu'à ce qu'il eût décidé quel tourment il lui infligerait. Le lendemain, sainte Barbe reparut devant le proconsul, qui, voyant que rien ne pouvait ébranler sa foi, ordonna qu'on lui brûlât les côtes avec des torches allumées, qu'on lui frappât la tête à coups de marteau, et qu'après lui avoir déchiré la poitrine, on la menât toute nue par la ville; ensuite, il prescrivit de lui trancher la tête. Mais son père se saisit d'elle et l'entraîna sur une montagne, où elle fit cette prière : « Seigneur Jésus, à qui toutes choses obéissent, accordez que ceux qui invoqueront votre saint nom, en se souvenant de mon martyre, trouvent leurs péchés mis en oubli au jour du jugement. » Et elle entendit une voix qui venait du Ciel, et qui répondit : « Viens, ma bien-aimée, repose-toi dans la demeure de mon père qui est dans le Ciel; ce que tu demandes t'est accordé. » Et la martyre eut la tête tranchée des mains de son père; et lorsqu'il redescendit de la montagne, le feu du Ciel tomba sur lui et le consuma, et il ne resta pas même vestige de lui.

Inscription incomplète :

.... Sa femme.... ont ceste vietre osmonée en ce lieu l'an mil v^ccxxxx en nom de... Dieu au que chascun ayt l'ame.

La fenêtre suivante, placée en retour d'équerre à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, est encore dépourvue de vitraux peints. Hâtons-nous donc d'annoncer que le vénérable curé de Saint-Patrice, M. l'abbé Lesueur, espère être assez heureux pour remplir cette lacune, en faisant reproduire sur verre les principaux traits de l'histoire de Marie. Les sujets, divisés en huit tableaux, seront rangés dans l'ordre que nous donnons ici :

La Nativité, la Présentation au Temple, le Mariage, la Visitation, la Fuite en Égypte, la Compassion, la Mort et enfin l'Assomption de la Sainte-Vierge.

L'entreprise de cet important travail est, en ce moment, confiée aux soins de notre célèbre peintre-verrier, M. Bernard, dont, plusieurs fois déjà, nous avons été à même d'apprécier le talent, soit dans des restaurations faites avec habileté, soit dans des compositions entièrement neuves. Quant à la pensée primitive et aux moyens d'exécution, il est juste d'en reporter l'honneur au premier vicaire de Saint-Patrice, M. l'abbé Levaltier, qui joint, dans ce but, à de longues économies, le résultat d'une souscription par lui proposée aux dames de la paroisse.

Si, comme tout porte à le croire, ce projet arrive à bonne fin, il ne restera plus qu'un désir à exprimer, ce serait de voir également orner de vitres peintes la fenêtre du collatéral droit, qui se trouve vis-à-vis celle dont nous nous occupons. L'histoire de David y trouverait, par exemple, une place convenable au milieu des autres sujets de l'ancien Testament. Et puis les fidèles n'auraient-ils pas là un nouveau motif de contribuer à l'embellissement de leur église, de se montrer les dignes enfants des antiques donateurs de verrières, de compléter enfin cette brillante suite de peintures, qui fait, par-dessus tout, la gloire de Saint-Patrice?

A la partie supérieure de la fenêtre suivante, se trouve la Nativité de Jésus-Christ. Mais le principal sujet qui occupe presque tout le tableau, représente une Annonciation, digne du crayon du Primatice pour la grâce et la légèreté des formes, et que l'on attribue au célèbre Jean Cousin. La Vierge, à genoux, en prières, reçoit la salutation de l'ange et semble fuir à son approche : le peintre ayant voulu mettre en action ce verset du saint Évangile : « Marie fut troublée des paroles de « l'Ange, et elle se demandait quelle était cette salutation [1]. »

La salle dans laquelle se passe la scène de l'Annonciation est rendue avec beaucoup d'art. On remarque, dans le fond, deux grands plats d'argent posés sur un dressoir, à l'éclat, à l'extrême vérité desquels on tâcherait vainement d'atteindre par d'autres procédés que ceux des artistes-verriers qui peignaient en quelque sorte avec la lumière elle-même [2]. Le devant de ce joli sujet est attristé par le cadavre à

[1] Saint Luc, chap. Ier, v. 29.

[2] Nous mentionnerons ici, une fois pour toutes, quelques emprunts dont nous sommes redevables à l'*Essai* de E.-H. Langlois, *sur la Peinture sur verre*, p. 51 et suiv.

demi-nu du donateur, étendu aux pieds de la Vierge, près de laquelle sont à genoux deux autres personnages. On lit au bas :

.... mil v^cc trente huict et deux Guitte de Plasnes et sa famme ont donné ceste vitire eulx deux d'ung aqun de eulx Dieu sauve l'ame.

Le vitrail suivant est consacré à la vie de saint Eustache, et c'est encore la *Légende dorée* [1] qui nous en donnera l'interprétation.

Saint Eustache, appelé Placide avant sa conversion, était commandant des gardes de l'empereur Trajan. Un jour qu'il était à la chasse, il trouva un troupeau de cerfs, parmi lesquels l'un d'eux se distinguait des autres par sa taille et sa beauté. Eustache, se séparant de ses compagnons, le poursuivit dans une vaste forêt. Les autres militaires étaient occupés après les autres cerfs, et Placide, s'efforçant d'atteindre celui-là, le poursuivit avec acharnement. Le cerf monta sur un rocher élevé, et Placide, s'approchant, songeait aux moyens de le prendre, lorsque, l'ayant considéré avec attention, il vit, au milieu de ses cornes, l'image de la Sainte-Croix qui brillait d'une splendeur supérieure à celle du soleil, et l'image de Jésus-Christ qui lui parla par la bouche du cerf, comme jadis avait fait l'anesse de Balaam, et le convertit à la religion chrétienne.

Cette apparition, qui occupe le centre de la fenêtre, offre des beautés peu communes sous le rapport du dessin et du coloris. Il n'est pas jusqu'à la savante anatomie des animaux, qui n'attire aussi l'attention d'une manière toute spéciale.

Peu de jours après, continue la légende, une maladie contagieuse se déclara parmi les esclaves de saint Eustache, et les fit périr tous. Bientôt après, ses brebis et tous ses troupeaux moururent subitement. Des voleurs pénétrèrent de nuit dans sa maison, et dérobèrent tout ce qu'il y avait d'or, d'argent et d'objets précieux. Et lui, rendant grâce à Dieu, partit, dépouillé de tout, avec sa femme et ses deux fils, encore enfants, et ils se rendirent en Égypte. Chemin faisant, sa femme fut retenue captive. Etant arrivé aux bords d'une rivière, saint Eustache n'osa pas, à cause de l'élévation des eaux, la traverser avec ses deux enfants ; mais, en ayant laissé un sur la rive, il se mit à transporter l'autre ; et, dès qu'il l'eut mis sur le bord opposé,

[1] Trad., deuxième série, p. 335 et suiv.

il revint chercher le second. Il était encore au milieu du fleuve, lorsqu'un loup accourut tout à coup, saisit dans sa gueule l'enfant qu'il venait de quitter, et l'emporta dans un bois. Eustache, désespéré, se hâta de se diriger vers son autre enfant; mais un lion survint, et emporta, de son côté, le pauvre petit.

C'est le sujet que l'on voit dans l'amortissement de la fenêtre.

Cependant, les deux enfants, sauvés par des laboureurs, devinrent grands et furent rendus à leur père, qui, bientôt aussi, retrouva sa femme et revint à Rome, où le successeur de Trajan, Adrien, l'accueillit avec beaucoup de distinction. Le lendemain de son arrivée, l'empereur fut au temple pour offrir un sacrifice, en action de grâce d'une victoire remportée sur les Barbares. Voyant qu'Eustache ne voulait pas sacrifier, Adrien l'y exhorta vivement; puis, toutes ses instances étant demeurées vaines, il ordonna de chauffer un taureau d'airain et de l'y enfermer avec sa femme et ses deux fils. Les martyrs, ayant fait leurs prières et s'étant recommandés à Dieu, entrèrent dans cette machine et rendirent leur âme au Seigneur. Trois jours après, ajoute le légendaire, on les tira de là, en présence de l'empereur, et leurs corps furent retrouvés intacts; leurs cheveux n'étaient pas même brûlés.

Cette dernière scène, qui remplit le bas de la fenêtre, est d'une énergie qui rappelle la vigueur de Michel-Ange et de Jules Romain.

Toute la composition fut exécutée en 1543.

La verrière suivante, qui porte la date de 1583, au-dessous du second tableau, contient différents traits de l'histoire de saint Louis.

1° A la partie supérieure, à gauche : le saint roi, privé de son père, a été placé par la reine Blanche de Castille sous la direction de quelques religieux, la plupart de l'ordre des Frères-Prêcheurs, afin d'être instruit, par eux, dans la foi et la pratique de la vertu : sur le tableau qui nous occupe, il est béni par un moine, peu de temps, sans doute, avant son départ pour la Terre-Sainte :

De bonc devocion resoict la bénédiction.

2° A droite du précédent : Saint Louis, raconte Jacques de Voragine[1], ne pouvait supporter aucune parole outrageante pour la foi,

[1] *Légende dorée*, traduction, 2e série, p. 305.

et il punissait avec rigueur les blasphémateurs. Un bourgeois de Paris avait, en prononçant d'horribles jurements, blasphémé contre Notre Seigneur Jésus-Christ ; et, afin de châtier son péché et d'épouvanter par un exemple, le roi ordonna qu'on lui brûlât les lèvres avec un fer rouge, en disant : « Je consentirais de grand cœur à subir moi-même un pareil châtiment, pourvu que ce vice affreux de blasphême fut extirpé de mes Etats. » Inscription :

Commen saint Loys fait punir les profanateurs du nom de Dieu.

3° A droite : saint Louis paraît donner un vêtement à une femme pauvre.

4° Plus bas, à gauche : Chaque dimanche, continue notre légendaire[1], le roi avait coutume de réunir quelques pauvres dans un appartement écarté ; là, il leur lavait et leur essuyait, en grande humilité, les pieds et les mains ; il les embrassait et leur distribuait ensuite une certaine somme d'argent. Plus de cent cinquante pauvres trouvaient chaque jour, dans son palais, une nourriture abondante ; et, à certains jours de l'année, et aux vigiles des fêtes solennelles, il réunissait à table deux cents indigents qu'il servait lui-même avant de prendre aucune nourriture. Lors de ses repas, il avait toujours auprès de lui trois pauvres malheureux auxquels il donnait avec empressement des mets que l'on servait devant lui ; et il rendait ainsi, dans la personne des pauvres, hommage au Seigneur qui a voulu vivre dans la pauvreté.

Le saint roy Loys tandis qu'il vivoit tousiours avec les paouvres, il dignoit et souppoit en leur lavant les pieds, et apprès les baisoyt, avec de l'argent qu'il leur donoit.

5° A droite : Le roi, sur le point de partir pour la Croisade, fait ses adieux à l'archevêque de Paris.

Pour au pays de Syrie, aller print congé le roy sainct Loys du saint Esvesq de Paris pour Sar ....razins à la foy à la sainte loy quatolique et romainne.

6° A droite : Saint Louis fait le siége de Damiette en Egypte.

Il assigit lo ville Dampete et du depuis estent prison... pour les crestiens délivrer de renson.

7° Au dessous, à gauche : Saint Louis, racheté de sa captivité

[1] *Légende dorée*, 2e série, p. 303.

moyennant une rançon modique, revient de Syrie à la nouvelle de la mort de la reine Blanche. Lorsqu'il était sur mer, le navire qui le portait frappa deux fois sur une roche avec une telle violence que les matelots et les passagers se regardèrent comme perdus. Les prêtres et les clercs, épouvantés de cet accident, trouvèrent le roi qui était à genoux devant le corps sacré de Notre-Seigneur; et ce fut à cause de ses mérites et de ses prières que Dieu le délivra du péril auquel ils étaient exposés[1].

En....., du pays de Syrie
En mer fut tourmeté par sy grande furie,
Mais, priant Jésus-Christ il en fut délivré.

8° A droite : Le roi, dit encore Jacques de Voragine[2], avait une vénération toute particulière pour les saintes reliques, et un zèle ardent pour contribuer à l'accroissement du culte de Dieu et des honneurs rendus aux saints. Il fit construire à Paris, dans son palais, une magnifique chapelle où il plaça en grande pompe la très sainte couronne d'épines du Seigneur, un très grand morceau de la vraie Croix, le fer de la lance qui perça le côté de Jésus-Christ, et plusieurs autres reliques qu'il avait obtenues de l'empereur de Constantinople, moyennant des peines infinies et des dépenses énormes.

La construction de la Sainte-Chapelle est le sujet de notre vitrail : Saint Louis, revêtu du manteau royal fleurdelisé, examine les travaux; près de lui se tient un architecte, *le maître des œuvres de maçonnerie;* et, à ses pieds, par une de ces licences dont les artistes ne se faisaient pas faute au XVIe siècle, on remarque un chapiteau corinthien, destiné, sans doute, à faire partie du monument ogival qui s'élève.

Enfin 9° à droite : Saint-Louis, malade de la peste, à Carthage, demanda, suivant le récit de Joinville[3], les sacrements de Sainte-Esglise, et les ot (reçut) en sainne pensée et en droit entendement. Le moment choisi par le peintre est celui où le pieux monarque, couché sur son lit de mort, reçoit le saint-viatique de la main d'un

[1] *Légende dorée*, 2e série, p. 304.

[2] Ibid.

[3] *Histoire de saint Louis*, p. 242.

évêque. Trois clercs portent des flambeaux pour accompagner la Sainte-Eucharistie.

A la partie inférieure de la fenêtre, on lit ces mots inscrits entre les deux donateurs :

A l'honneur du grant Roy des Roys et de saint Loys, roy de France, des biens de Dieu Lops Sandres, bourgeois ds ceste ville, ayant bonne espérance qu'on prira Dieu pour luy et ses amys donna et vitre ponr icy estre mys.

Cette intéressante verrière, qui présentait de nombreuses mutilations, doit être entièrement remise à neuf par M. Bernard, et nous ne doutons pas que le travail ne s'exécute avec le talent et l'intelligence dont le même artiste a fait preuve dans la réparation, toute récente, de la fenêtre qui se trouve après celle-ci. Nous ne devons pas oublier de dire, non plus, que ces restaurations sont uniquement dues à la générosité de M. le curé de Saint-Patrice.

P. Baudry,
Membre de la Société française
pour la Conservation des Monuments.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

## POÉSIE.

# STELLA.

SONNET.

Lorsque pour vous commence une nouvelle année,
Recevez cette feuille où j'écris mes souhaits :
Que la santé toujours rayonne sur vos traits,
Et vous garde la voix que Dieu vous a donnée !

Aux succès les plus grands je vous crois destinée ;
Mais, Stella, de la gloire ardus sont les sommets :
Marchez donc d'un pas ferme, et n'oubliez jamais
Qu'il faut aimer cet art qui vous a couronnée !

Il est doux, chaque soir, de s'entendre applaudir,
Mais ne vous laissez pas par l'orgueil étourdir,
Demandez au travail ce qui vous manque encore !

Étudiez sans cesse afin que notre espoir
Ne soit pas un vain rêve, et que nous puissions voir
Le soleil se lever aussi beau que l'aurore.

Émile Coquatrix.

## BIOGRAPHIE NORMANDE.

# DICQUEMARE,

Naturaliste,

NÉ AU HAVRE.

En 1769, la ville du Havre, toute préoccupée de ses intérêts commerciaux, donnait une attention bien faible et presque négative à une innovation que venait de tenter un de ses plus intellectuellement laborieux habitants.

Il s'agissait d'un cours public de physique et d'histoire naturelle. Ces deux sciences, dont se montrait un des plus fervents adeptes un jeune abbé havrais, plus dominé par la pensée de les propager et de les populariser au sein de sa ville natale, que soigneux de sa fortune personnelle, ne semblaient pas alors à ses concitoyens mériter qu'ils fissent un moment trève aux spéculations de leur négoce et aux calculs des chances de leurs armements.

Aussi les résultats de ces deux cours de *physique expérimentale* ou de *démonstrations*, professés par l'abbé Dicquemare, à la sollicitation de quelques amis intimes, ne répondirent-ils pas à son attente. Sept ou huit personnes seulement composaient son auditoire.

Était-ce la faute de la science que le génie n'avait pas encore dégagée de ses langes, de son obscurité et de sa nomenclature semi-barbare? C'est ce que nous ne saurions préciser : mais, assurément, ce n'était pas celle du professeur, dont le zèle ardent, la parole facile et l'éloquence déjà chaleureuse se consumaient en vains efforts pour

faire passer dans l'âme de son modeste auditoire toutes les convictions qu'il puisait dans la sienne.

Jacques-François Dicquemare, né au Havre le 7 de mars 1733, se crut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. C'est vers ce but qu'il dirigea ses études, et ses succès scholastiques furent si brillants, qu'ils semblaient promettre à l'église, non-seulement un théologien profond, mais un remarquable prédicateur, tant sa parole incisive avait à la fois de puissance et de charme.

Cependant, à mesure qu'il pénétrait plus avant dans les arcanes des hautes sciences, il découvrait en lui un penchant secret, une vocation native, une inclination vive et forte qui le portaient à son insu, pour ainsi dire, loin de la voie dans laquelle il avait crû sincèrement d'abord qu'il devait entrer, et il finit par comprendre qu'il ne serait jamais une des éclatantes lumières de l'Église.

« Son goût, sa passion dominante pour les sciences et les arts, joints à l'idée qu'il s'était faite du ministère apostolique, a dit un de ses concitoyens, ne lui permirent jamais de recevoir les ordres sacrés; il resta constamment dans le rang des lévites, et porta la modestie ou la défiance de son aptitude jusqu'à n'oser s'élever aux dignités du sacerdoce. »

Dicquemare venait de passer à Paris quelques années pour ajouter à la somme des connaissances qu'il avait acquises par de persévérantes études dans l'art de la peinture, dans la physique et dans l'histoire naturelle. On peut dire qu'il en revint l'esprit si imbu et l'âme si pleine, qu'il avait besoin de répandre au-dehors et de communiquer cet exubérant foyer qui le dévorait. Aussi s'empressa-t-il, à son retour au Havre, de fonder dans cette ville une chaire consacrée au professorat de ces deux sciences, afin de faire participer ses compatriotes aux lumières qu'il avait amassées dans la capitale du monde savant.

Après de nombreuses tentatives, voyant le peu de succès de ses efforts, et trouvant les masses rebelles à son enseignement, il renonça à semer sur une terre ingrate, et se livra entièrement à la contemplation de la nature. Il avait compris tout d'abord les avantages de sa position, car il se trouvait parfaitement placé pour observer et étudier une infinité de phénomènes qui, tous, rentraient dans la catégorie de ses études favorites.

N'avait-il pas sous les yeux, et pour ainsi dire à ses pieds, la mer et ses rivages; et ces falaises abruptes qui les dominent, trésors géologiques qui, de nos jours encore, n'ont pas dit leur dernier mot aux patientes investigations de l'explorateur?

Dicquemare planta donc sa tente au bord de l'Océan, bien résolu à faire à la science, à laquelle il s'était voué, le sacrifice de sa vie entière, désireux qu'il était d'en reculer les limites à force d'observations et de laborieuse persévérance.

Il avait étudié la peinture, et il dessinait avec cette netteté classique, avec cette précision, cette fidélité minutieuse qui donnent un si grand prix aux travaux qu'il allait entreprendre; car, disait-il, il ne suffit pas de bien voir pour soi-même, mais il faut encore, pour que l'observation soit profitable, montrer aux autres ce qu'on a vu, comme on a vu, et surtout prouver qu'on a bien vu.

Ainsi, conséquent avec ses principes, l'abbé Dicquemare se fit à la fois le *chercheur* dans les roches et les algues baignées par la mer, sur les côtes et dans les basses falaises, le *pêcheur* sur le rivage et au loin, sur les deux rades du Havre, le *dessinateur* pour esquisser promptement et ne pas laisser échapper les premiers aperçus de l'observation, quand on est assez heureux pour prendre la nature sur le fait, et qu'on veut non-seulement la suivre à distance, mais marcher pas à pas avec elle. Puis, enfin, il se fit encore l'*écrivain*, pour réunir et grouper ces observations de détail, en former un corps, en tirer des inductions, et les mettre en relief dans un style clair, simple, lucide, et propre à les rendre intelligibles et également accessibles à tous.

Une telle entreprise exige, de la part de celui qui s'y consacre, autant de jugement que de sagacité, autant d'active persévérance que de courageux dévouement; car, s'il est une vérité, c'est celle-ci: « La nature ne présente pas tout à coup, ni tout à la fois ses richesses, ses beautés, ses merveilles; elle semble ne les donner qu'à regret, avec mesure, une à une, et par petites parties; il faut, pour ainsi dire, l'épier et lui arracher ses secrets, sans trève ni relâche; autrement ses mystères vous échappent et ne vous laissent à la place de ce que vous cherchiez que l'erreur et la déception. »

Malgré les objections de quelques amis, plus soucieux de sa fortune que de sa gloire, Dicquemare divorça, pour ainsi dire, avec le monde

au milieu duquel il vivait. Il savait à quelle abnégation des choses étrangères à l'objet de ses recherches il fallait se résigner; de quel dévouement de tous les jours, de toutes les heures, il était nécessaire qu'il fît preuve, pour faire faire un pas à cette science qu'il avait embrassée avec amour et qui lui demandait, en retour de ce qu'elle lui laissait espérer, la sollicitude de tous les instants de sa vie. Aussi, constamment sur le rivage de la mer, ni l'impétuosité de ses flots, ni les grandes voix de ses tempêtes, ni les périls réels que lui faisait à chaque moment courir son instinctive curiosité, ne le détournèrent de son but, de son idée fixe.

C'est au sein des ondes même, leur milieu naturel, qu'il allait interroger ces myriades d'animaux marins, dont il voulait étudier à fond, connaître et observer les habitudes, les mœurs, la conformation, *la façon de vivre* La liste de ceux qu'il a pêchés, dessinés et décrits, dans toutes les classes où la science les a placés et principalement dans la classe des mollusques, est immense et effraie l'imagination. Son crayon a reproduit, avec une fidélité aussi scrupuleuse que désespérante pour ceux qui ont été depuis tentés de l'imiter, et les animaux marins qui étaient peu connus et ceux qui étaient mal connus et ceux qui étaient inconnus. Ce crayon avait une telle disposition pour les spécialités de cette nature, et les dessins qu'il a fournis sont si beaux, si moelleux, si scrupuleusement exacts dans la reproduction des sujets, que la pointe la plus tenue et la plus délicate, le burin le mieux exercé et le plus savant peuvent en rendre à peine le fini et la perfection. Aussi, firent-ils le désespoir de l'artiste qui tenta cette œuvre difficile et qui essaya de les graver sur le cuivre avec toute la netteté que la main de Dicquemare leur avait donnée.

Bien différent de ceux qui usent leur vie et leurs veilles à forger des systèmes, et dont toute la science n'est que conjecturale ou fondée sur des probabilités, sur des vraisemblances et des hypothèses que dément presque toujours une observation sérieuse et approfondie de la nature, Dicquemare se gardait bien de s'égarer dans cette route fausse et décevante sur laquelle tant d'autres se sont fourvoyés. Laissant de côté les théories brillantes, qui ont fait, cependant, plus d'une réputation, il s'attachait principalement à distinguer et à reconnaître le vrai, à séparer le réel de l'apparent et de l'illusoire. « La nature,

répétait-il souvent dans la profondeur de ses convictions, la nature présente à chaque pas et continuellement des mystères : mais jamais des contradictions. Renfermée dans l'obscurité majestueuse de son sanctuaire, elle se dérobe et échappe à l'imperfection de nos sens. Notre faible raison ne saurait que percer incomplètement le voile souvent épais dont elle s'enveloppe : si quelquefois, de loin en loin, elle permet qu'on le soulève, demandez à ceux qu'elle favorise ainsi, ce qu'il leur en coûte de dur labeur et d'opiniâtre persévérance, pour arriver à ce terme de leurs efforts ; et voyez aussi combien est faible le nombre de ces heureux privilégiés.

Les observations du naturaliste havrais, ses dessins et les descriptions qui les accompagnent, ont eu spécialement pour objet de nous faire voir et connaître, dans les plus infimes détails de leur individualité, un grand nombre des habitants des mers, désignés par ces noms vulgaires dans ses écrits et dans ses mémoires ; ce sont :

Le *Palmifère*, les *Cœurs-Unis*, le *Durillon*, la *Porte-Iris*, l'*Informe*, le *Reclus-Marin*, le *Sac-Animal*, le *Flori-Forme*, le *Bouton gris*, le *Fleuri lardé*, le *Boudin de mer*, un *Phocas*.

Dans la classe des Mollusques, plusieurs *Polypes marins* : les différentes espèces d'*Anémones de mer* ( 6 ou 7 espèces), La *Chateroue* des pêcheurs ou *grand Polype de mer* ou *Poulpe marine ;* les *Orties marines* et un grand nombre d'autres espèces peu ou mal observées jusqu'alors.

On lui doit surtout aussi cette découverte intéressante : que les anémônes de mer ont la propriété d'annoncer, par une dilatation progressive, les changements prochains qui vont s'opérer dans l'atmosphère.

On aura quelqu'idée du zèle et des travaux de Dicquemare, lorsqu'on saura qu'outre les principaux ouvrages qu'il a imprimés à part et donnés au public, il a fait insérer, dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, soixante-dix mémoires, tous ayant rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sciences dont il a étendu le domaine en les dotant des faits les plus inobservés jusqu'à cette époque et les plus intéressants. Non-seulement ces mémoires, écrits avec une admirable lucidité, étaient attendus avec impatience par la partie éclairée et bon juge des lecteurs de cette collection, mais ils étaient demandés avec une sorte d'ardeur et d'avidité : « Tâchez de nous donner du *Dicque-*

*mare* : donnez-nous du Dicquemare dès que vous le pourrez, » C'est dans ce sens, si flatteur pour celui qui était l'objet de cette recherche empressée, que les souscripteurs ou abonnés de ce Recueil scientifique écrivaient souvent à l'abbé Rozier qui en avait la direction.

L'intérêt qui s'attachait à l'œuvre rejaillissait aussi sur l'auteur. Aucun voyageur instruit ne venait au Havre sans tenir à honneur d'être présenté à Dicquemare, avec la recommandation de quelque académicien français ou étranger, et nul ne le quittait sans en avoir reçu un accueil plein de politesse, et sans avoir retiré de sa conversation, à la fois instructive et affectueuse, quelque révélation nouvelle sur l'objet des travaux et des études spéciales du *confident de la nature;* c'est sous ce titre qu'il était désigné dans le monde savant.

Le Mémoire qu'il publia en 1775, sur sa découverte des *Deux fonds de la mer*, accrut encore la réputation qu'il s'était faite. Buffon, lui-même, l'a traitée de grande découverte; et, après l'avoir sanctionnée de son approbation, l'illustre naturaliste ne dédaigna pas d'en faire usage.

La Société royale de Londres fit traduire et insérer, dans ses *Transactions philosophiques*, les Mémoires relatifs aux animaux de mer, et, comme présent d'honneur, elle en adressa à Dicquemare plusieurs exemplaires imprimés séparément, ornés de la reproduction de ses plus beaux dessins et magnifiquement reliés ; hommage d'autant plus honorable pour lui, que la Société royale se montrait alors peu prodigue de ces témoignages d'une admiration aussi juste que réfléchie et raisonnée.

Si les connaissances étendues que Dicquemare avait acquises dans la physique et dans l'histoire naturelle n'eussent pas suffi, seules, à bien établir sa célébrité et à lui donner des droits à la reconnaissance publique, celles qu'il possédait dans l'art nautique, dans la géographie, dans l'astronomie, lui eussent fait un beau nom parmi les savant des deux mondes; il a dressé, avec la précision parfaite qui est le cachet distinctif de ses ouvrages, six cartes hydrographiques, dont trois sont placées en tête du *Neptune oriental de* Daprès *de Mannevillette*, célèbre géographe qui fut l'ami de Dicquemare, et que le Havre revendique également comme l'une de ses principales illustrations.

La science de l'astronomie était si familière à notre naturaliste, et

il la démontrait avec une clarté si profitable pour ceux qu'il initiait à ses mystères, qu'il résolut d'en étendre, hors de son cercle habituel, l'étude et la connaissance; ce fut afin d'atteindre à ce but qu'après avoir donné, dans une espèce d'introduction, imprimée à ses frais, une *idée générale de l'astronomie*, il publia son *Astronomie rendue aisée et mise à la portée de tout le monde.* Plus tard, il inventa et construisit un *cosmoplane* qu'il dédia à l'abbé Nollet, auteur d'un traité de physique, et que Dicquemare appelait son illustre maître.

La réputation de Dicquemare était devenue européenne, quoique, il faut bien le dire, elle ne fût presque pas sortie, au Havre, de l'enceinte de sa maison, et l'on peut ajouter qu'elle avait si peu franchi les limites de son quartier, qu'il fut difficile, à l'envoyé même d'un grand prince, de se faire indiquer, avec précision, sa modeste demeure. Cela se passait en 1786. Au mois de juin de cette même année, Louis XVI, visitant la Normandie, fit, au Havre, un séjour de moins de quarante-huit heures. Durant ce voyage, le roi de France se souvint qu'il était dans la patrie de Dicquemare; en conséquence, le lendemain de son arrivée, il envoya un de ses officiers chez notre savant observateur, pour lui demander *s'il le verrait*, faisant ajouter cette gracieuse invitation *qu'il aurait désiré le visiter lui-même, et voir sa ménagerie marine*[1], *s'il eût pu prolonger son séjour au Havre.* Telles furent les expressions dont se servit le voyageur royal. Mais, tout le bruit, tout le mouvement que ne manque jamais d'occasionner, dans une petite ville, l'arrivée d'une majesté, n'avaient pu distraire notre abbé de ses travaux habituels; il était parti de grand matin, pour ses observations, au bord de la mer, et il ne rentra chez lui qu'à midi. Le même officier était revenu une seconde fois, et, en son absence, avait renouvelé à la personne à laquelle était confiée la garde de sa maison, la première invitation qu'il avait faite au nom du roi de France. Lorsque Dicquemare revint,

[1] Pour multiplier ses connaissances en général et pour s'aider dans ses travaux particuliers, Dicquemare avait conçu et exécuté sur une petite échelle le projet d'une ménagerie marine. Les animaux qu'il enlevait à la mer il les déposait ensuite vivants dans de grands vases où, pour les conserver et les étudier à loisir chaque jour, quand la mer était haute, il prenait lui-même le soin de leur donner une eau fraiche et nouvelle.

le prince visitait la côte d'Ingouville; informé de ce qui s'était passé, il se hâta de suivre les traces de S. M., mais il semblait que le sort, jaloux de sa gloire et de l'honneur que le roi voulait lui faire, prît plaisir à contrarier et à empêcher l'entrevue désirée ; car le savant havrais arriva au sommet du côteau, précisément une heure après le départ de Louis XVI.

Mais le roi n'oublia pas celui qu'il n'avait pu voir sur le théâtre même de ses scientifiques explorations. Cette même année 1786, il fut nommé un des deux commissaires observateurs que le prince envoya, sur les côtes de Normandie et de Bretagne, aux pêcheries de Cancale et des environs, pour découvrir, s'il était possible, la cause de la prodigieuse diminution des huîtres sur les deux bancs qui approvisionnaient, en grande partie, les marchés de la capitale.

Cette mission fut remplie avec autant de succès que d'intelligence, et le Mémoire qui en fut le résultat servit de base aux principales dispositions du réglement qui émana du ministre, relativement à la conservation de ces précieuses pêcheries.

Ayant accompli la tâche dont il avait été chargé, Dicquemare se rendit à Versailles et fut présenté au roi, qui lui fit l'accueil le plus honorable, et le complimenta et sur son Mémoire et sur ses travaux. Dans les bureaux du ministre, on lui laissa entrevoir que, en récompense de ses services, il allait être pourvu d'un bénéfice de choix, mais il déclina modestement la faveur dont il pouvait être l'objet, et répondit qu'il n'entrait pas dans ses intentions d'accepter du bien d'église; mais, en même temps, il ne cacha pas qu'on pouvait faire mieux pour lui et plus pour la science à laquelle il s'était dévoué, en l'aidant de quelques subsides pour contribuer aux frais de gravure et d'impression d'un ouvrage auquel il avait consacré les plus belles années de sa vie, et qu'il désirait publier comme extrait de son riche *portefeuille* : c'est même sous ce dernier titre qu'il le désignait spécialement.

Dicquemare fut admis à faire voir aussi quelques-uns des dessins de cette intéressante collection. Le monarque, qui se plaisait à encourager les arts et les sciences, parut satisfait de ces curieuses productions, et son admiration ne fut pas stérile et ne se borna pas à quelques unes de ces paroles qui, émanées de la bouche d'un roi, flattent et stimulent l'amour-propre d'un auteur sans autre profit pour lui.

S. M. déclara qu'elle voulait, *avec connaissance de cause*, ce sont les expressions dont elle se servit, se charger des frais de la gravure, et, afin que *ce fût* chose ferme et stable, elle ordonna que sa volonté fût formulée dans un brevet qui fut délivré à l'abbé Dicquemare, et il lui en fit expédier le *bon* sur sa cassette particulière. Le *portefeuille* du naturaliste devait être enrichi de cent vingt planches in-folio. Quatre-vingts étaient dessinées et quarante furent gravées du vivant de l'auteur.

L'abbé Dicquemare était au comble de ses vœux, et travaillait avec ardeur à ce grand œuvre qui devait mettre le sceau à sa réputation et le payer des peines et des fatigues d'un long et consciencieux labeur. Tous les amis des sciences désiraient en voir l'entier accomplissement : mais, soit que l'excès du travail eût épuisé ses forces et altéré sa constitution, la mort vint le surprendre alors même qu'il mettait la dernière main à ses dessins. En proie à une maladie de langueur qui le consumait lentement, chaque jour semblait lui ravir une de ses facultés physiques : mais, telle était encore au milieu de ses souffrances l'activité de son esprit, qu'il ne cessait qu'à de très courts intervalles de lire, d'écrire, de dessiner et de converser avec ses meilleurs amis, et qu'il ne garda le lit que six heures avant d'expirer. Sa fin fut si calme, si résignée, si paisible, qu'il rendit le dernier soupir sans que ceux qui entouraient sa couche eussent pris pour autre chose qu'un sommeil bienfaisant ce redoutable passage de vie à trépas.

Il mourut le 29 mars 1789, de la mort d'un philosophe chrétien, a dit l'abbé Anfray, son compatriote et son ami.

Maintenant, nous demandera-t-on, le savant que le roi de France voulait honorer de sa visite, comme depuis il l'honora de sa faveur, fut-il *prophète en son pays*, qu'on nous passe cette expression proverbiale ; c'est-à-dire, fut-il apprécié, non pas de tous ses concitoyens, mais au moins des plus éclairés, des plus notables ? Jouit-il parmi eux de quelque considération exceptionnelle, celui qui s'était concilié par ses travaux l'estime des savants du monde entier ? A-t-il été soutenu, encouragé, honoré ? A-t-on rendu hautement hommage à ses talents, à son savoir, à son mérite personnel, à ses vertus philanthropiques et religieuses ? Telle est aussi la question que s'est posée, mais sans oser autrement la résoudre que par une significa-

tive réticence, un de ses plus judicieux appréciateurs [1]. Nous soulèverons d'une main plus hardie le coin du voile, et nous ajouterons que les mêmes préoccupations commerciales, et, si l'on veut, la même indifférence pour tout ce qui sortait du cercle de la navigation marchande et des transactions habituelles du négoce, qui empêchaient les concitoyens de l'abbé Dicquemare de l'entourer de la juste considération à laquelle il avait droit, dominèrent également dans l'esprit des administrations locales, qui ne prisaient pas à leur valeur les talents et le mérite de notre naturaliste.

Le conseil de ville, avec d'excellentes intentions sans doute, sachant que Dicquemare avait toujours eu plus à cœur les intérêts de la science que les siens propres, lui avait offert, pour subvenir aux faibles ressources d'un patrimoine borné et au produit éventuel de son service à l'église Notre-Dame, l'emploi bien modique d'adjoint à l'architecte fontainier du Havre.

Ces fonctions inférieures, qui le mettaient sans cesse en rapport, disons plus, en opposition avec un homme dont les capacités ne s'étendaient pas au-delà de la spécialité dont il était chargé, étaient peu agréables au savant, qui avait sur son chef la supériorité d'une infinité de connaissances. Aussi comprit-il combien était fausse la position qu'on lui avait faite, et s'empressa-t-il de renoncer non seulement aux émoluments de la place qu'il avait acceptée, mais encore à l'espoir, dont on l'avait flatté, de la survivance de l'emploi de l'architecte titulaire.

Il se démit de ses fonctions, et, dans une lettre empreinte de quelqu'amertume, mais pleine aussi d'une noble indépendance, il remercia MM. de la ville de la faveur qu'ils avaient cru lui accorder [2].

[1] *Notice sur J.-J. Dicquemare*, par G. Anfray, prêtre, imprimée à Winchester — 1792 — 1801, in-4° de 12 pages, avec cette souscription : « Pour ma famille, quelques amis et moi ».

[2] Voici le texte de cette lettre dont nous avons trouvé l'original dans les Archives de la mairie du Havre :

« Le Havre, le 29 août 1776.

« Messieurs les officiers municipaux,

« En acceptant ce que vous me proposâtes en décembre 1770, j'avais uniquement en vue de faire tourner au profit de ma patrie les connaissances que j'ai acquises dans les sciences physiques et les arts qui ont le dessin pour base. Si

Trois ans avant sa mort, l'abbé Dicquemare avait reçu du clergé de France un témoignage bien glorieux, consigné dans les actes de son assemblée du 4 septembre 1786. M. J. M. Dulau, archevêque d'Arles, président de la commission, s'était exprimé ainsi dans une de ses dernières séances : « Qu'il nous soit permis, en terminant ce rapport, de remercier, au nom du clergé, M. l'abbé Dicquemare, connu dans le monde savant par une multitude d'expériences et d'observations sur l'histoire naturelle ; elles lui ont fourni plus d'une fois de précieux témoignages pour montrer l'alliance des vérités physiques avec les vérités révélées ; objet bien important dans le siècle où nous vivons, et que les théologiens négligent quelquefois, faute d'avoir creusé, comme M. l'abbé Dicquemare, les profondeurs de la nature. »

Les événements dont la France devint le théâtre, peu d'années après la mort de celui qui avait été l'objet d'une mention si honorable, furent un obstacle à la continuation de la gravure des dessins que Dicquemare avait laissés en portefeuille. Plus préoccupés du soin de leur conservation que d'étendre leur sollicitude au progrès des sciences et des arts, les divers gouvernements qui se succédèrent furent

l'intérêt m'eût dominé, j'aurais trouvé de quoi le satisfaire complètement dans les propositions flatteuses qui m'ont été faites et réitérées pour m'attirer à Paris, à Caen, etc.

« J'ai préféré ma situation présente à tant d'avantages ; quant à vous, Messieurs, j'ai tenté inutilement de vous faire ouvrir les yeux sur des choses intéressantes. Vous n'avez pu sentir la différence qui existe entre un homme, éclairé par les vrais principes et de simples ouvriers : ils vous ont jetés dans des dépenses ridicules aux yeux même de la populace. Les impolitesses les plus marquées et les mieux soutenues ont toujours été la récompense d'un désintéressement et d'un zèle que vous affectiez de ne pas apercevoir.

« Reprenez-donc aujourd'hui vos droits, et moi, Messieurs, cette liberté si chère et si nécessaire à mes occupations et que je ne prétendis jamais aliéner.

« Gardez-vous cependant de penser que je refuse pour l'avenir des conseils gratuits à une société qui m'est chère, et souvenez-vous de ce que je vous ai dit plusieurs fois : que vous laisserez dans le plus mauvais état possible un des plus importants objets de l'administration que nous vous avons confiée.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,
le moindre de vos concitoyens
et votre serviteur ;

DICQUEMARE. »

loin de se croire engagés à continuer à cette publication les encouragements pécuniaires dont Louis XVI avait donné l'exemple.

Dicquemare, en mourant, avait légué ses manuscrits, ses planches gravées et ses dessins à Mademoiselle Le Masson Legolft, qui, zélée pour la gloire du célèbre naturaliste fit, pendant près de vingt années, d'incessantes et d'inutiles démarches pour obtenir les fonds nécessaires à l'achèvement de l'œuvre commencée. Les ministres du Directoire et du Consulat lui firent des promesses qui ne se réalisèrent jamais, malgré les rapports favorables des commissions chargées de l'examen de ce précieux héritage du savant havrais. On peut dire, en consultant les nombreuses correspondances qui prouvent toute la persévérance dont ces négociations avortées furent l'objet, que Mademoiselle Le Masson mourut à la peine. Suivant l'expresse et dernière volonté de Dicquemare, elle légua elle-même à la bibliothèque publique de Rouen tous les manuscrits, dessins, épreuves et travaux inédits de l'abbé Dicquemare, ainsi que cette même correspondance, qui dépose du zèle et des sollicitations de la première légataire, afin d'arriver à la publication complète de son riche portefeuille.

Ici une seconde question pourra bien surgir, à l'occasion de ce legs fait à une ville qui ne fut point le berceau de notre naturaliste ; mais cette question se résout encore pas un passage de la lettre de Dicquemare aux officiers municipaux du Havre : « Les impolitesses les plus marquées et les mieux soutenues ont toujours été, dans mon pays natal, la récompense d'un zèle et d'un dévouement que vous affectez de ne pas apercevoir. »

Le temps est venu de faire justice entière, sinon à la personne, du moins à la mémoire de l'homme illustre qui eût tant aimé à jouir, au milieu de ses concitoyens, de la gloire que ses travaux lui avait acquise, et du savant dont l'Académie des Sciences avait reconnu la valeur et le mérite, en l'admettant au nombre de ses membres correspondants ; honneur dont elle se montrait peu prodigue.

Le Havre vient d'élever, sous le titre de Musée-Bibliothèque, un édifice digne de servir de temple aux productions des arts, et de sanctuaire aux œuvres de l'esprit et de l'intelligence. Le buste en marbre de l'abbé Dicquemare doit y trouver sa place, et cette place est marquée dans la galerie réservée aux collections d'objets relatifs

à l'histoire naturelle, comme l'image de Buffon figure, à Paris, au premier rang des naturalistes français, dans une des salles des galeries du Jardin des Plantes. Si, dans la capitale de la civilisation, les monuments de ce genre doivent porter écrits en lettres d'or sur leur frontispice : *A toutes les gloires de la France!* dans les provinces, les établissements créés dans des proportions plus modestes, peuvent bien, à juste titre aussi, écrire sur leur fronton : *A toutes les gloires du pays!*

J. Morlent,

Bibliothécaire adjoint de la ville du Havre.

Décembre 1849.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Idée générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°. — *Connaissance de l'astronomie rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°. 24 planch. — *Description du Cosmoplane*, inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet, in-4°, index géographique.

Six cartes hydrographiques, dont trois sont à la tête du *Neptune Oriental*, de Daprès de Mannevillette.

Soixante-dix mémoires insérés dans le *Journal de Physique*, et tous relatifs à la physique et à l'histoire naturelle.

---

*Nota.* Aux renseignements bibliographiques qui précèdent, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'ajouter que tous les travaux de M. l'abbé Dicquemare, légués à la Bibliothèque de Rouen par mademoiselle Le Masson Legolft, sont, en effet, conservés dans cet établissement. Ils se composent d'un volume in-4°, manuscrit, de 847 pages, contenant toutes les observations, notices, mémoires, descriptions, etc., du savant havrais, et d'un volume in-folio dans lequel on a réuni les dessins originaux et les premières épreuves des 85 planches gravées qui devaient accompagner la publication des mémoires précédents. A ce volume sont joints, en appendice, les divers rapports des Sociétés savantes sur les travaux de l'abbé Dicquemare, rapports entre lesquels celui de l'Académie des Sciences, rédigé par Daubanton, Vicq-d'Azir et Broussonet, se fait remarquer par une appréciation judicieuse, quoique un peu sévère, des travaux de notre naturaliste. Enfin, la Bibliothèque de Rouen possède les cuivres gravés des 85 planches de l'atlas, planches qui ne verront probablement jamais le jour, eu égard aux frais considérables que nécessiterait leur publication; c'est là un résultat qu'on ne peut s'empêcher de déplorer, quand on songe que la gravure de ces planches a coûté plus de 15,000 fr. (*Note du Directeur-Gérant.*)

## POÉSIE.

# LA MER.

Voyez, là-bas, là-bas, cet immense horizon
Qui fuit comme l'écho d'un mélodieux son :
C'est la mer ! cette reine imposante et superbe
Qui brise des rochers et respecte un brin d'herbe !...
C'est la mer, ce changeant et limpide miroir,
Où les perles du ciel se mirent chaque soir ;
C'est la mer... c'est la mer dont les vagues profondes,
Comme un réseau d'argent, enlacent les deux mondes !...

Voyez comme elle est belle aux reflets du soleil,
Quand mille diamants parent son front vermeil !
Quand l'aube fait pâlir les dernières étoiles,
Et que son sein bondit sous d'innombrables voiles!
O vous tous qui vouez un culte à la beauté,
Admirez avec moi sa noble majesté ;
Venez sur la falaise ou sur la grève humide
Contempler ce spectacle où Dieu même préside.
Venez, ainsi que moi, recueillir les échos
Qui s'élèvent du ciel, de la terre et des flots;
Venez vous inspirer de cette œuvre sublime
Devant laquelle l'homme est encor plus infime :
Et vous rapprocherez, alors, avec bonheur,
Dans un hymne d'amour l'œuvre et le Créateur !...

Adre Osmont.

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

# LES RÉUNIONS PROVINCIALES

ET

## LA SESSION DE L'INSTITUT DES PROVINCES

*A BOURGES,*

EN OCTOBRE 1849.

Vous voyagez à travers la France ; la voiture qui vous porte s'arrête dans une ville où l'on relaye, où l'on dépose des paquets et des voyageurs, où l'on dîne. La porte d'une auberge, toute grande ouverte devant vous, semble vous convier à y venir prendre quelque repos ; vous entrez et faites mettre votre couvert en toute hâte devant une table qui est déjà entourée d'assez nombreux convives. Quoique votre appétit soit peut-être aiguisé par l'attente, le soin d'apaiser votre faim ne vous absorbe pas tellement que vous ne cherchiez à écouter en passant le caquetage provincial de tous ces gens dont vous êtes devenu le commensal fortuit. Vous avez trois quarts d'heure à leur sacrifier, et une curiosité machinale vous pousse à vouloir vous mettre incontinent au courant de ce qui se dit, de ce qui se fait, de ce qui se pense à ce coin de votre pays, qui vous était, il y a quelques minutes, étranger. Vous êtes voyageur ; vous avez adopté, comme tout le monde, les mœurs de tous ceux qui voyagent : l'envie de savoir, l'absence de soucis, l'entrain, les dispositions à la fois observatrices et quelque peu railleuses à l'endroit de tous ceux qui vous

passeront par les mains ; tout cela, c'est la nature même, c'est votre droit, c'est la règle.

Il se trouve que vous êtes tombé au milieu de la réunion la plus gaie du monde ; c'est plaisir de les entendre tous rire du meilleur cœur des plaisanteries qu'ils se renvoient à l'envi ; ils ont tous l'air de vrais amis. — C'est bien cela, vous dites-vous en vous-même ; ce sont évidemment des bourgeois du lieu ; mais voilà assurément la ville la plus enjouée de France. — A mesure que vous prêtez l'oreille à leurs confus propos de table, vous remarquez que tous ces hommes, qui sont, selon les vraisemblances, les vieux rentiers de la localité, les employés de la Préfecture ou de quelque autre administration, se montrent singulièrement peu préoccupés du moment où ils vivent, et du point de l'espace où vous les avez rencontrés. Ils sont au moyen-âge ; ils sont au milieu de la Gaule romaine ; ils sont hors de France ; ils sont partout, hormis chez eux. Puis, des discussions scientifiques à n'en pas finir ; des conversations, qui prennent naissance dans un plat d'huîtres, circulent autour de la table, et qui vont aboutir au fond d'une cave antique, où un joyeux archéologue a découvert un énorme banc de ces bivalves disposés avec ordre par la main de l'homme sous les murailles romaines de sa ville natale.

Un grave ecclésiastique, sur lequel vos yeux ne s'étaient pas encore portés, siége à ses côtés, et, pendant qu'il cherche à tempérer les saillies d'érudition gastronomique et la témérité des hypothèses de son bruyant voisin, des jeunes gens versent à boire et étouffent sous le cliquetis des verres la suite de la savante discussion.

Qu'est-ce donc que tout ce bruit, qu'est-ce que ce repas, qu'est-ce que cette société, en apparence si hétéroclite, où vous rencontrez des antiquaires, un abbé, des buveurs ?

C'est la science qui se promène en province. C'est le mouvement intellectuel qui fait un tour de France. Ce sont les compagnons de ce nouveau devoir, gens de rude labeur ou de délicats loisirs, gens de ville, de campagne, de province souvent, quelquefois de Paris, gens de robe, d'épée, de tonsure, qui se trouvent en ce moment réunis au point le plus central du sol de la patrie, y traitant en commun des plus intimes intérêts de leur moderne et toute publique franc-maçonnerie, et s'y festoyant quelque peu, avec la haute pré-

tention d'y faire de la science, et la certitude, du moins, d'y faire de l'animation d'esprit et de la vie.

Nous sommes à Bourges, durant la première semaine du dernier mois d'octobre 1849, à Bourges, la vieille et placide cité, l'antique contemporaine gauloise de la Ville-Eternelle, la ville de Cujas, de Bourdaloue, de Jean Roucher, de Charles VII, de Jacques Cœur. La respectable Compagnie si connue sous le nom d'*Institut des Provinces* et la *Société française pour la conservation des Monuments*, s'y sont donné rendez-vous pour y tenir, six jours de suite, leurs assises en commun.

L'*Institut des Provinces*, qui compte aujourd'hui dix années d'existence, est à la fois la plus brillante émanation et le plus ferme appui de ces vastes Congrès scientifiques, qui attirent si vivement, chaque année, l'attention du public. Sans les Congrès, il n'y eût jamais eu d'Institut des Provinces ; les Congrès seraient peut-être une institution éphémère. On ne saurait donc étudier séparément ces deux choses ; et raconter ce qui touche l'une, c'est presque parler de l'autre.

Les Congrès scientifiques, fondés en 1833 par l'énergique initiative de M. de Caumont, sont l'expression d'un besoin réel de l'époque actuelle. En se rendant populaire, expansive, je ne veux pas dire vulgaire; en acceptant la bruyante publicité des Congrès, la science n'a fait que se composer à l'image de l'esprit public lui-même. Aussi cette institution est-elle assez entrée dans nos mœurs pour s'être soutenue par ses propres forces et n'avoir jamais faibli. Le Congrès national a siégé une fois chaque année, si ce n'est en 1848, où la gravité des préoccupations politiques sembla une cause indiquée d'abstention. Ses réunions ont toujours été nombreuses, animées, fécondes en résultats ; des travaux d'une véritable valeur, qui eussent souvent couru le risque d'aller s'ensevelir dans l'obscurité et l'oubli, y ont été mis en lumière ; de remarquables discussions sont habituellement venues y porter la vie ; et les savants des diverses parties de la France y ont rencontré ces conditions principales de la renaissance intellectuelle de la province : le contact des idées, l'émulation, la publicité.

Mais ces résultats si précieux ne se trouvaient complètement obtenus qu'à l'époque même des sessions, et la puissante agitation, produite

une fois chaque année, allait s'éteignant d'une manière graduelle pendant leurs intervalles. Il y avait, pour cette institution, un péril réel dans le fait de son intermittence.

Ce fut pour obvier à ce grave inconvénient que le même M. de Caumont imagina la création de l'*Institut des Provinces*. Cette société savante, d'un nombre de membres limité, est essentiellement destinée à poursuivre, avec moins d'éclat, mais plus de continuité que les Congrès, le même but pour lequel ces grands Conciles de la science avaient été fondés. Il est vrai que les assemblées générales de l'*Institut des Provinces* sont rares; on n'en compte habituellement que deux dans le courant de chaque année, et l'une d'elles se confond avec la session du Congrès. Mais il est placé sous la direction d'un Conseil administratif, dont l'action est permanente, et qui tient ses séances, au moins une fois par mois, dans la ville qui lui sert, pendant six ans, de chef-lieu.

Ainsi constituée, cette Compagnie entretient un perpétuel commerce avec tous les hommes de savoir qui vivent au fond de nos provinces, et avec les nombreuses sociétés académiques qui se sont liées à elle par des relations suivies. L'*Institut des Provinces* publie deux séries de Mémoires in-4°, consacrées : la première, aux sciences physiques et naturelles; la seconde, aux sciences morales, historiques, littéraires, etc.; il rédige des rapports sur les travaux comparés des diverses Sociétés savantes; il décerne des médailles aux auteurs qu'il juge dignes de cette éminente distinction; enfin, dans son union étroite avec l'institution des Congrès, il en organise les sessions, prépare les questions qui y seront traitées, et assure ainsi, par une puissante garantie, leur périodicité régulière et leur activité constamment soutenue.

L'*Institut des Provinces*, dans ses convocations générales, reproduit, quoique sur de moindres dimensions, l'image des Congrès. Toutes ces solennités ont une physionomie qui leur est propre; et si l'on voulait essayer de les dépeindre, il faudrait aller emprunter des traits aux genres qui semblent les plus dissemblables les uns des autres. Lorsqu'on assiste aux séances, c'est la gravité proverbiale et le beau parlage académique des corps savants; on dirait que chacun n'eût jamais fait autre chose; puis, au sortir de ces doctes conférences, regardez défiler devant vous tout ce monde arrivé des points

les plus opposés de la France et de l'Étranger, pour vivre vite une vie commune durant une semaine ou deux, pour faire prompte et un peu hardie connaissance, pour prendre bientôt congé les uns des autres et s'envoler. Voyez ces relations fugitives et fortuites, ce mouvement, cette animation, cette festivité de tant d'hommes et même de quelques femmes, accourus à un signal donné pour boire ensemble à longs traits à la source de la science. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il a là quelque chose de la vie des eaux.

Mais s'il se rencontrait par hasard, dans la mémoire de l'observateur, quelques souvenirs d'une jeunesse passée dans la carrière des armes, il sentirait aisément et comme d'instinct quelle est la nuance qui manque encore pour reproduire avec fidélité la couleur locale. A considérer cette valeureuse milice du savoir, qui vient bravement poser ses tentes sur un terrain souvent nouveau pour elle, et qui a foi dans le bon succès de son entreprise parce qu'elle a foi en elle-même, on se prend à rêver qu'on est retourné à la vie des camps; c'est la tranquille assurance, c'est l'actif et énergique laisser-aller, c'est la franche et masculine camaraderie des gens de guerre; vous retrouvez dans ce milieu telle impression qui vous rajeunit de vingt années; et, quand vous cherchez à vous reconnaître vous-même à travers tous ces contrastes inattendus, vous êtes obligé d'avouer qu'il faudrait être tout à la fois académicien, touriste, soldat, pour saisir à première vue, et avec le coup-d'œil aussi rapide que juste du connaisseur, le triple caractère de ce tableau.

Mais je n'hésiterai pas à dire que c'est cette nature mixte, ou, si l'on veut, ambiguë, qui donne le prix à ces mémorables réunions, en même temps qu'elle en fait le charme; elles seraient infiniment moins fructueuses si l'on avait à craindre que le savoir *y eût pour escorte l'ennui.* Quel est, en réalité, le but qu'on s'efforce d'atteindre? Est-ce précisément de raffiner sur la science; de faire, séance tenante, au milieu de ce tourbillon qui vous emporte, de grandes et merveilleuses découvertes? Nullement. Tous ces hommes vraiment sérieux qui s'en mêlent, savent fort bien que c'est dans le silence et dans le recueillement du cabinet que les hautes théories s'élaborent. Ce qu'on se propose dans ces raouts académiques, *c'est de faire naître le mouvement intellectuel là où il fait défaut;* de

secouer des dormeurs; d'enrôler, parmi les travailleurs de la pensée, des gens qui, jusqu'alors, n'avaient guère vécu que d'une existence matérielle, et surtout de piquer d'un nouvel aiguillon tous ces hommes demi désœuvrés, demi savants, qui se rencontrent si nombreux au fond de nos départements, et qui font un trop bon usage d'une portion de leurs loisirs pour qu'on ne se sente pas la tentation la plus vive de leur en dérober le reste. La vie casanière et l'allure quelque peu traînante des villes de taille moyenne, le *Far niente* des châteaux, tels sont les vrais et redoutables ennemis du réveil intellectuel de la province. Il faut donc aller chercher tout ce monde où il est et non où l'on voudrait le mener; il faut bien lui présenter une science aimable et de bonne humeur, et ne le convier à vous suivre qu'en vous plaçant vous-même sur un terrain intermédiaire, entre le pur ascétisme des études abstraites et les passe-temps d'une vie frivole. Il semble que poser ainsi le problême, c'est définir les Congrès.

Lorsqu'on réfléchit que toute cette organisation tellement vivace et puissante des Congrès et des Associations qui s'y rattachent, est sortie, à son origine, de la main d'un seul homme, on sent qu'après avoir contemplé l'œuvre, on est poussé, par une curiosité égale, à étudier l'ouvrier. La récente session de Bourges, à laquelle j'assistais, et où l'*Institut des Provinces* me fit l'honneur d'inscrire mon nom parmi ceux de ses membres, me donna toutes les facilités pour me satisfaire à cet égard. Nous étions, M. de Caumont et moi, gens de connaissance; mais je le voyais cette fois manœuvrer sur son rrain.

M. de Caumont, qui était évidemment l'âme de tout ce mouvement, et que les arrivants réclamaient dès la gare, en interpellant les gens du chemin de fer et les conducteurs d'omnibus, est l'homme du monde qui fait le moins de bruit et qui semble le moins occupé d'attirer les regards sur sa personne. Il n'ignore pas, sans doute, qu'en certains temps et certaines circonstances, il faut, pour acquérir une puissante influence, se donner de grands airs et tenir solennellement à distance le commun de ses adeptes. Mais, outre que tout cela serait peu dans ses goûts, il a trop d'esprit d'observation et de tact pour n'avoir pas très bien compris qu'à l'époque où nous sommes, on conduit les gens d'une manière d'autant plus sûre, qu'on a moins l'air de les vouloir mener.

Entrez-vous à l'heure du repas? Vous le voyez assis à l'un des coins de la table, sobre de paroles, laissant causer les autres, puis, plaçant à son tour son mot à la fois jovial et ferme, et introduisant un toast avec une aisance qui est à peindre. Vous vous apercevez, dès ces minces détails, que vous n'avez à faire ni à un vaniteux, ni à un commençant.

Vous rencontrez-vous avec lui dans une même commission? C'est lui qui interroge et écoute, et qui vous provoque à faire part de vos réflexions, avant que vous ayez même eu le temps de songer qu'on pût avoir le moindre besoin de vos lumières.

Etes-vous en séance? Ce n'est point lui qui préside. Il fait incessamment siéger quelqu'autre au fauteuil; mais on distingue, néanmoins, en regardant les choses de plus près, qu'il couve continuellement du regard la discussion et qu'il exerce une sorte de présidence intellectuelle aussi efficace qu'elle est peu accusée. Il ne fallait rien moins que ce perpétuel mélange de sollicitude et d'abnégation, pour mettre en œuvre toutes les bonnes volontés et tous les zèles, pour manier délicatement tous les amours-propres, pour faire concourir à un but commun les vanités rivales, et relier en un même faisceau les éléments tellement disparates de ces états-généraux de la science.

Quoique les sessions de l'*Institut des provinces* aient, par leur nature, quelque chose de plus intime et de plus resserré que celles du Congrès scientifique, elles brillent cependant, dans un haut degré, par la généralité des matières qu'on y traite, et par la diversité du mérite des personnes qui s'y réunissent. C'est ainsi que nous avons vu nous arriver, à Bourges, dès les premières séances : le vénérable et savant abbé Auber, chanoine de Poitiers, président de la Société des antiquaires de l'ouest, et auteur d'une remarquable monographie sur l'histoire de la cathédrale de sa ville épiscopale; M. Georges de Soultrail, de Mâcon, dont les intelligentes recherches auront bientôt donné la statistique monumentale la plus complète du département de la Nièvre; M. Boucher de Perthes, président de l'Académie d'Abbeville; M. de La Porte, le spirituel et délicat littérateur vendômois; M. Lambron de Lignim, de Tours, dont les persévérantes investigations sont destinées à jeter un nouveau jour sur les antiques institutions municipales de nos principales villes; M. Gaugain, de Bayeux, l'un des hommes les plus actifs de l'*Institut des provinces*; MM. Peters et

Lemaistre d'Austaing, de Tournai; M. Thiollet, qui a mis sous les yeux de la docte assemblée une volumineuse série de dessins d'un vaste monument romain exploré à Sens, fruits de ses habiles et infatigables travaux; M de Buyer, du conseil-général de la Haute-Saône; M. Salmon, ancien et savant élève de l'Ecole des Chartes; puis, au milieu de ces honorables hôtes, qui décoraient la ville de Bourges de leur présence, les hommes éminents de la localité et des départements voisins, M. le cardinal-archevêque, qui a daigné présider une des séances; M. le préfet du Cher qui en présida d'autres; M. de Girardot, secrétaire-général, dont l'activité et le zèle ont tant contribué à préparer cette session de l'*Institut des provinces*, et dont *l'Histoire des assemblées provinciales* de l'ancienne monarchie a justement attiré l'attention des amis des études sérieuses; M. de Vogué, que les électeurs du Cher ont jugé moins digne de les représenter à l'Assemblée législative que M. Félix Pyat, mais auquel ils n'ont pu faire perdre l'habitude de se retrouver toujours au premier rang, partout où il faut payer de son intelligence, de son courage, de sa personne, faut-il ajouter de sa bourse? M. de Bengy-Puyvallée, président de la Société d'agriculture; MM. les ingénieurs Bellecôte, d'Haranguier de Quincevol, Vauquelin; M. Alix, homme de lettres, qui a ému l'auditoire tout entier par la lecture d'un morceau de poésie plein d'âme et de verve sur l'héroïque mort de Monseigneur l'archevêque de Paris; MM. Thibault, publiciste, Borget, peintre, Dumoutet, sculpteur; plusieurs officiers du régiment d'artillerie en garnison à Bourges, des homme de toutes les positions sociales, même les plus humbles, auxquels cette solennité inusitée de la science inspirait une instructive curiosité; enfin de nombreux ecclésiastiques dont l'application signalée à l'archéologie religieuse est un caractère distinctif d'une partie de notre clergé actuel.

M. de Busonnière, d'Orléans, esprit net, logique, précis et doué de ce bon sens pratique qui ne se donne pas, a lu, dans la première séance, un Mémoire digne d'être médité, sur les moyens de reconstituer l'instruction primaire rurale, et de remettre en honneur les mœurs champêtres parmi les hommes des champs, par un large et habile développement de l'enseignement agricole. M. Charles Lucas, membre de l'Académie des sciences morales et inspecteur-général des prisons, abordant le même sujet par un côté plus spécial et se ren-

fermant dans une application plus restreinte, a fourni de très curieux détails sur une colonie agricole d'enfants trouvés qu'il a fondée près de Bourges, et fait voir tout le parti qu'on peut tirer de ces jeunes orphelins de la civilisation pour en faire, au milieu des populations où on les jette, des modèles de mœurs vertueuses et de dévouement à la chose rurale.

M. de Caumont a donné des explications instructives sur les écoles agronomiques dont il est l'inventeur, et qui sont destinées à conduire à de si féconds résultats, en établissant une comparaison intelligente entre la nature géologique du sol arable et l'emploi qui en est fait pour la production agricole.

MM. Machard, ingénieur en chef, et Maréchal, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées pour le service spécial des irrigations, ont lu l'un et l'autre de savants mémoires sur cette grave question et mérité d'unanimes applaudissements.

M. Bouillet de Clermont, le cordial et sympathique archéologue, l'habile et infatigable minéralogiste, scrutateur des antiquités de sa province, énumérant, sous la forme à la fois la plus concise et la plus piquante, les monuments du Puy-de-Dôme, nous a rapidement fait passer en revue les débris de l'époque celtique, les rares vestiges de la période gallo-romaine, les restes imposants du moyen-âge, qui avait élevé plus de six cents châteaux féodaux sur le sol de ce seul département.

Un autre représentant de l'Auvergne, M. Thévenot, ancien chef d'escadron, dont les révolutions ont fait un homme de savoir en brisant son épée, et qui vient défendre une date archéologique avec l'ardeur contenue, le mordant, la courtoisie d'un militaire s'acquittant d'une affaire de service, a présenté un admirable dessin colorié d'un panneau de vitrail de la cathédrale de Bourges, où sont figurées l'Annonciation et l'Adoration des Mages, et qu'il est porté à considérer comme plus ancien que tous les monuments de la peinture sur verre connus jusqu'à ce jour.

M. l'abbé Crosnier, de la Nièvre, dans un beau Mémoire plein d'idées neuves et de vues profondes, est venu attirer l'attention de la savante réunion sur les diverses variétés qui se rencontrent dans l'architecture du moyen-âge, et a démontré qu'au lieu d'en chercher l'explication dans ce qu'on a appelé *la Géographie des styles*, il faudrait, le plus souvent, y voir les produits des diverses écoles mona-

cales, auxquelles nous devons les merveilleux chefs-d'œuvre des siècles passés.

Je dépasserais les bornes que je me dois imposer, si je voulais indiquer seulement d'un seul mot tous les nombreux travaux qui méritèrent l'approbation de l'*Institut des provinces* et de la *Société française* dans cette double session. Mais si, prenant les choses de haut, et sautant hardiment par dessus tout ce qui a un simple intérêt d'érudition, on cherche ce qui est d'une véritable conséquence au point de vue national, politique, social, on reconnaîtra qu'il faut surtout voir dans cette session deux résultats généraux qui dominent tout le reste. Elle a fait faire un grand pas à l'idée des associations permanentes régionales et à l'institution toute neuve encore des expositions régionales.

La France entière est trop grande et chacun de ses départements trop petit pour qu'il suffise à la renaissance du mouvement scientifique et intellectuel de venir, d'une part, se concentrer annuellement dans les grands congrès nationaux, et, de l'autre, s'éparpiller dans la vie quotidienne des académies actuellement existantes. Il faut donc trouver des termes moyens et grouper dans des associations communes de vastes portions du territoire de la patrie. Mais, pour donner à ces institutions le caractère de stabilité et la puissance d'action désirables, il est indispensable qu'elles s'appuyent sur un noyau d'association permanente, comme le congrès scientifique de France sur l'*Institut des provinces*. Une commission, dont l'auteur de cet article eut l'honneur d'être le rapporteur, posa des conclusions qui ouvraient la discussion sur cette matière ; M. de Caumont, avec la netteté pratique qui le distingue, précisa la question des associations permanentes, enfin, M. de Busonnière, au nom d'une seconde commission, proposa les voies et moyens : subdivision de la France entière en dix ou douze circonscriptions ; permanence du bureau et des listes ; sessions annuelles du Congrès. Puis, appliquant ces vues générales à la contrée même où se débattaient en ce moment ces graves intérêts, il développa le projet d'une association du centre, et l'on nomma, séance tenante, les hommes chargés d'en préparer la réalisation. Les résolutions sont prises ; on peut dire qu'à partir de la séance du 3 octobre il y a commencement d'exécution, et l'on ne saurait former des vœux trop ardents pour voir l'influence de ce premier acte exercer dans le reste de la France la plus rapide propagande.

Une autre commission, dont M. l'abbé Auber fut l'organe, compléta ces travaux, en étudiant les moyens les plus efficaces pour rendre quelque vie aux corps académiques actuellement existants, et pour donner le plus de publicité possible aux œuvres qui en émanent. Le savant rapporteur, dans un Mémoire où l'élévation philosophique des points de vue et l'inspiration chrétienne de l'homme de Dieu le disputaient à la finesse des aperçus, proposa notamment la création d'une librairie centrale, spécialement consacrée à la propagation des plus beaux produits du savoir en province, et l'Institut va s'occuper activement de mettre en œuvre une si féconde pensée.

Je voudrais terminer ce trop imparfait compte-rendu de la session de Bourges, par un examen consciencieux de l'exposition régionale qu'inaugura en cette ville l'*Institut des Provinces*. Qu'il me suffise de dire que cette conception toute récente n'est autre chose qu'une application plus matérielle et plus sensible de ces mêmes idées que l'on cherche à réaliser dans les associations dont nous venons de parler. Partageant la France en un petit nombre de grandes régions, M. de Caumont propose d'instituer, dans chacune, une exposition annuelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, et d'établir, à cet égard, une rotation entre les villes les plus considérables de chaque circonscription. Comme, en ce genre, le moindre commencement d'exécution est d'un plus grand effet que les plus belles théories, on s'est hâté d'entrer dans la pratique, en ouvrant à Rennes l'exposition de la région de l'Ouest, dans le Congrès national du dernier mois de septembre. L'exposition de Bourges, pour la région du centre, fut la seconde épreuve. Quoique tout cela eût quelque chose d'inusité et même d'inoui pour les populations auxquelles on s'adressait, et qu'on fût pris de court pour préparer les moyens de réalisation, les résultats ont dépassé les espérances. Ces races du cœur de la France, qui ont vécu jusqu'à présent fort isolées, ont conservé, plus que bien d'autres, ce vieil esprit railleur, négateur, dénigrant, qui semble le type primitif du caractère national; une sorte de timidité et de sauvagerie retenait bien des gens qui eussent assez aimé à jouir des honneurs de l'exposition, et qui n'osaient affronter cependant le sourire quelque peu goguenard de leurs voisins. Mais, lorsque les plus hardis eurent donné l'exemple et recueilli quelques éloges du public, on se prit à être jaloux de leurs succès, et, dès-lors, on vit le nombre des objets exposés s'accroître

de jour en jour. Il fut aisé, à Bourges, de se convaincre *que les expositions régionales étaient destinées à devenir le plus puissant de tous les moyens pour populariser en province le goût des arts et du savoir.* Les séances scientifiques sont souvent trop sérieuses pour la foule et pour ceux mêmes qui se croient bien au-dessus d'elle. Mais les expositions parlent si vivement aux yeux, qu'elles agissent bientôt sur l'imagination, et l'on a vu, en cette circonstance, les mêmes hommes qui jetaient d'abord un regard de sceptique dédain sur l'exposition, passer rapidement d'un extrême à l'autre, et demander à hauts cris qu'on leur en donnât une chaque année, ce qui serait, à vrai dire, une des choses les moins praticables.

Il est évident que la session de Bourges et l'exposition ont causé en cette ville, d'ordinaire si peu animée, une singulière excitation, et, dans les dernières séances surtout, une suite de projets, auxquels on ne pensait guère une semaine plus tôt, sont venus révéler cet état nouveau des esprits. Un habitant de la localité formulait le vœu de voir fonder, dans la capitale du Berry, une société académique. Un autre, artiste de mérite, déplorait la décadence de l'école de dessin, et obtenait immédiatement de l'Institut un vœu pour sa restauration. MM. les ingénieurs des mines et du cadastre s'empressaient de déclarer collectivement qu'ils allaient s'entendre pour dresser, de concert, une carte agronomique du département.

Enfin, le mouvement imprimé se manifesta d'une manière plus visible encore dans la dernière journée, où l'on distribua les médailles à ceux des exposants qui en avaient paru dignes. Cette fois, la salle était comble. De vifs applaudissements accueillaient le nom de chaque lauréat. Les hommes en blouse du fond de l'auditoire, la tête en avant, la bouche béante, traduisaient fidèlement les impressions de tous avec cette énergique et involontaire pantomime qui est le privilége des natures simples, et le spectateur attentif de toute cette scène était obligé de reconnaître en lui-même que nous sommes toujours les dignes enfants de nos pères, et que, même dans les choses les plus sérieuses, il ne faut jamais oublier le côté théâtral, quand on veut entraîner à sa suite des Français.

Louis De Kergorlay,

Membre de l'Institut des Provinces, ancien Directeur de la Revue provinciale.

# BIBLIOGRAPHIE.

De Maria Stuarta, etc. Conscripsit P. Ad. Chernel (avec Pièces justificatives), 76 et 48 p. in-8. Rotomagi, 1849.

De l'Administration de Louis XIV (1661-1672), *d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson*; par A. Chéruel, Professeur d'Histoire au Lycée de Rouen. Paris, 1850; 234 p. in-8.

Les deux ouvrages dont nous allons parler n'ont pas besoin de nos éloges; ils ont valu à leur auteur le titre de Docteur-ès-lettres de la Faculté de Paris, et peu de jours après, sa nomination à l'une des chaires d'Histoire de l'École Normale. La ville de Rouen a perdu M Chéruel, mais elle gardera longtemps le souvenir de ses savants travaux et de son remarquable enseignement; et si ces derniers volumes ne se rapportent plus à l'histoire de la Normandie, ils intéressent encore à plus d'un titre les esprits même qui sont exclusivement voués à l'étude des antiquités de ce pays. M Chéruel a eu l'avantage, si rare en Province, de rencontrer, d'une part dans les archives d'une illustre maison normande, de l'autre dans la bibliothèque de la ville de Rouen, des documents tout-à-fait inédits et d'une haute valeur, se rapportant à deux grandes époques de l'histoire moderne: en ajoutant à ces sources précieuses les fruits de son érudition et les lumières de son esprit, il a composé deux ouvrages excellents et vraiment originaux.

Dans le premier, M. Chéruel ne s'est point proposé d'écrire la vie de Marie Stuart; il a cherché seulement à faire connaître d'une manière exacte le rôle de la France et de ses rois dans les affaires d'Écosse et dans celles de Marie, pendant la captivité et le procès de cette reine malheureuse. Quels efforts ont été faits par les deux derniers Valois, non seulement pour sauver leur belle-sœur, mais encore pour conserver l'influence française en Écosse, et maintenir l'antique union des deux royaumes: tel est l'objet de cette dissertation historique. Elle n'en est pas moins intéressante, pour être écrite en latin, et n'offrir, au lieu du récit des aventures romanesques de la belle reine d'Écosse, qu'un exposé de la diplomatie tortueuse et impuissante de Catherine de Médicis et de Henri III. Dans ces correspondances des ambassadeurs français, Michel de Castelnau, Charles d'Esneval et L'Aubespine Chasteauneuf, dans ces lettres de Henri et d'Elizabeth, enfin dans tous ces papiers d'État,

la plupart inédits, que M. Chéruel cite ou extrait avec non moins de goût que de fidélité, il y a pour le lecteur intelligent un vif attrait de curiosité et d'instruction [1]. Le caractère des personnages historiques s'y montre avec vérité, en même temps qu'une lumière toute nouvelle y éclaire des points importants et peu connus, comme l'histoire de l'alliance entre la France et l'Écosse, et celle de la mission de M. d Esneval auprès du roi Jacques VI, en 1586. Si Marie Stuart paraît peu elle-même dans ce livre, on y voit bien les intrigues de toute sorte qui se conduisent pour et contre elle: en France, par les Guises et le parti catholique ou espagnol en opposition avec la Cour ; en Écosse, autour du jeune roi, dont Elizabeth et les Protestans s'emparent, et qu'ils détachent de la France par le traité de Berwick avec les Anglais (1586), tandis que les Catholiques du pays et Marie Stuart se jettent entièrement dans les bras de l'Espagne. Surtout on y reconnaît la faiblesse de ce gouvernement de Catherine de Médicis et d'Henri III, qui ne sait ni en France ni en Écosse comprimer l'ardeur des partis religieux et tenir la bride aux grandes ambitions; également impuissant à diriger et à satisfaire Marie Stuart, à fléchir et à intimider Elizabeth, à gouverner le parti catholique et à s'attacher les Protestans ; qui perd tout à l'intérieur par ses hésitations, et à l'étranger ne réussit, malgré le zèle et l'activité de ses agents, qu'à montrer l'indécision de sa politique et la ruine de son crédit. Rien n'est plus sensible principalement dans la troisième partie de l'ouvrage, où M. Chéruel établit de la manière la plus nette quelle a été la conduite de Henri III à la fin du procès de la reine d'Écosse. Après la découverte de la conspiration de Babington, quand la mort de l'infortunée Marie est arrêtée dans le conseil d'Elizabeth, et la sentence confirmée par le Parlement (nov. 1586), c'est alors que paraît dans tout son jour, non le mauvais vouloir, mais l'indifférence de ce *lâche roi*, que le cri public et les avertissements réitérés de son ambassadeur à Londres arrachent à grand'peine à son apathie. La mollesse de ses instances tardives, et, au dernier moment, la solennelle mais inutile ambassade de Pomponne de Bellièvre, qu'il envoya extraordinairement auprès d'Elizabeth pour demander la grace de Marie ; le mélange de faiblesse et de hauteur qu'il fit paraître en cette occasion même, et qui ne lui attira que les mépris

[1] Ces documents viennent de Charles de Prunelé, baron d'Esneval, qui fut ambassadeur en Écosse de 1585 à 1586 ; ils sont conservés au château de Pavilly, et forment un volume sous le titre d'*Affaires d'Angleterre et d'Écosse*. M. Bezuel, qui a épousé l'aînée des demoiselles d'Esneval, et qui est propriétaire des archives de la famille, a communiqué tous ces papiers à M. Chéruel avec une grande bienveillance.

peu déguisés de la reine d'Angleterre : tous ces détails, très habilement présentés par M. Chéruel, justifient sans doute Henri III contre les assertions fausses ou calomnieuses de divers écrivains qui l'accusent d'avoir, comme dit Bayle, *poussé à la roue pour faire périr Marie Stuart*, mais font bien voir aussi le peu d'empressement qu'il mit à la sauver. On ne peut qu'être, sur ce point, de l'avis de l'auteur, qui absout ses intentions en condamnant ses actes ; et, pour être juste, il faut reconnaître encore avec lui et avec de Thou, que de bien plus graves reproches sont dus aux Guises, dont les intrigues et l'ambition contribuèrent singulièrement à perdre la reine d'Écosse, et en même temps à détruire dans ce pays l'influence française, qu'Henri III chercha du moins à conserver, même après la mort de Marie Stuart, et au moment où lui-même allait se voir chassé de sa capitale par la révolution qui devait lui ôter le trône et la vie.

Il est peut-être inutile de parler ici des mérites du style d'une dissertation latine; qu'il suffise de dire que M Chéruel s'est tiré avec honneur des difficultés nombreuses que présentait une telle forme dans un sujet moderne et presque tout d'érudition. Nous ne pouvons d'ailleurs considérer cet opuscule que comme le premier essai d'un travail plus étendu, dans lequel, moins gêné par le cadre, l'auteur complétera et mettra à la portée de tous les lecteurs les résultats de ses savantes recherches. Espérons que la nouvelle édition ne se fera pas longtemps attendre.

Nous n'entreprendrons point une longue analyse de l'autre ouvrage : il est déjà dans beaucoup de mains, et c'est un morceau historique trop substantiel pour qu'un aperçu rapide le fasse suffisamment connaître. C'est un de ces livres qui donnent plus que leur titre ne promet. Il n'annonce que le tableau de douze années de l'administration de Louis XIV ; mais, qu'on y prenne garde, ces douze années sont les plus belles et les plus fécondes de ce long règne ; elles n'ont de rivales, dans notre histoire, que les dix premières années du XIX^e siècle. M. Chéruel ne pouvait donc mieux choisir, pour circonscrire son travail dans une époque peu étendue. Il a pu ainsi embrasser réellement dans son ensemble l'histoire de cette administration si puissante; car en même temps qu'il en décrit les merveilles, il en signale les abus, et en fait pressentir la décadence. Il nous montre ce qu'il importe surtout de voir, c'est-à-dire, Colbert et Louvois à l'œuvre, organisant à l'envi tous les services, et multipliant les créations et les réformes, sous l'autorité toujours présente et irrésistible du monarque, alors jeune, ardent et victorieux. Ce que devint plus tard cette administration entre les mains des

Le Pelletier, des Chamillart, des Desmarets, sous ce même roi vieillissant et affaissé par la dévotion et les revers, on ne le sait que trop : on ne trouve que trop de détails dans tous les historiens sur les mesures odieuses et déplorables qui rendirent si désastreuse la fin d'un règne si glorieusement inauguré. Au contraire, comme M. Chéruel l'a remarqué au commencement de son livre, les documents originaux pour l'histoire intérieure et administrative de ces premières années sont encore en petit nombre. Le Journal inédit d'Olivier d'Ormesson, conservé à Rouen dans la bibliothèque Leber, vient heureusement combler cette lacune. Il est divisé en deux parties, dont la première s'étend de 1643 à 1651, et la seconde de 1661 à 1672 ; plein de détails minutieux et longuement déduits, il fournit d'ailleurs beaucoup de renseignements sur les réformes législatives et religieuses, et contient souvent des particularités qu'on ne trouve point ailleurs. Pour faire connaître ces mémoires peu brillants, mais solides et d'une incontestable utilité, M. Chéruel ne pouvait rien de mieux que d'y puiser largement pour son travail; c'est ce qu'il a fait d'une manière très-heureuse. Dégageant d'abord tout ce qui peut intéresser dans les détails personnels à l'auteur, il en a composé un excellent chapitre biographique, dans lequel on voit surtout le rôle que joua Olivier d'Ormesson comme rapporteur dans le procès de Fouquet, où il excita l'admiration universelle par son courage, sa probité et son indépendance. D'autres détails, non moins curieux, s'y trouvent sur sa famille et ses relations d'homme et de magistrat ; cet intéressant chapitre est complété par plusieurs appendices placés à la fin du volume, et où sont exposés particulièrement ses rapports avec M^me^ de Sévigné, sa parente, et avec le docte et judicieux Fleury, qu'il garda cinq années dans sa maison pour diriger l'éducation de ses enfants. Revenant de là à l'administration de Louis XIV, M. Chéruel expose avec étendue l'action du pouvoir central, la prépondérance et les attributions des ministres et des intendants de provinces; puis il développe toutes les parties de l'administration civile, religieuse et militaire, et les montre concentrées, pour ainsi dire, dans les mains de Colbert et de Louvois, dont l'antagonisme, contenu quelque temps, éclate vers la fin de cette période, et se termine par le triomphe de Louvois, qui se rend maître du Roi par ses deux passions, la guerre et les bâtiments. Dans ce tableau vaste et savant, M. Chéruel fait du Journal d'Olivier d'Ormesson sa principale autorité, et s'efforce de montrer, en le comparant aux documents contemporains les plus divers, ce qu'il ajoute sur chaque point aux faits déjà connus. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les détails de cette belle analyse, où est mis en pleine lumière l'admirable génie de Colbert, qui embrasse

à la fois les finances, l'industrie, le commerce, la marine, la législation, les sciences, les lettres, les arts, et les affaires ecclésiastiques. Une foule de traits y font ressortir la physionomie dure et sévère, mais puissante, de cet incomparable ministre, le plus grand que la France ait jamais eu, et dont les traditions ont soutenu le gouvernement monarchique pendant un siècle après lui, malgré tant de fautes et d'excès. Le Journal d'Olivier d'Ormesson donne sur ses projets et ses actes beaucoup d'indications précieuses, et confirme par des détails ignorés jusqu'à ce jour plusieurs données sur les plans de Colbert qui ne se trouvaient que dans quelques lignes de deux mémoires qu'il adressa au Roi en 1665, par exemple, pour ce qui concerne la réforme de la discipline ecclésiastique et des monastères, la plus considérable et la plus libérale qu'il ait entreprise, avec celle de la Jurisprudence et des Lois. Colbert proposait de *rendre les vœux de religion un peu plus difficiles, et de reculer l'âge pour les rendre valables, même retrancher l'usage des dots et pensions des religieuses* (p. 115, note 1); Louis XIV approuvait ces projets : mais d'Ormesson nous apprend que l'opposition du clergé et des Jésuites, et la crainte d'un schisme dont la cour de Rome menaça le Roi, firent ajourner cette grande mesure, qui eût sans doute épargné bien des abus, et plus tard bien des malheurs.

On peut juger, par cet aperçu très-sommaire, de l'intérêt qu'offre le livre de M. Chéruel. Joignez-y l'attrait d'un style vraiment historique, beaucoup de netteté dans la composition, une forme toujours simple, heureuse, animée, sans affectation comme sans négligence; c'est être juste, et rien de plus, que de dire qu'il y a là une lecture également agréable et solide, et un très-digne supplément à quelques-uns des derniers chapitres du *Siècle de Louis XIV*. D.

---

Propositions tendant à améliorer le sort des ouvriers, par M. Keittinger-Turgis. Brochure in-8°. Rouen, chez tous les libraires. Prix : 50 c., au profit des pauvres.

C'est une bonne fortune pour tout le monde quand le chef d'un établissement industriel considérable, un homme connu par ses opinions modérées et conservatrices, s'occupe du sort des classes ouvrières, et fait de leur misère une esquisse que ne récuseraient pas leurs amis les plus exaltés. Il y a certitude que la question sera traitée avec impartialité et sans l'exagération qu'y apporterait la partie adverse, si je puis m'exprimer ainsi, en parlant, non pas des ouvriers, mais de ceux qui

prennent en main leur cause pour établir et perpétuer un semblant de lutte favorable à leur ambition.

La cause du mal qui tourmente une certaine partie des classes ouvrières, M. Keittinger la voit dans l'excès de la concurrence qui, par une nécessité fatale, s'attaque aux salaires et les réduit à leur dernière expression, lorsque les autres frais, qui composent le prix de la matière fabriquée, ne sauraient plus être diminués. De sorte que l'on se trouve avoir ruiné les acheteurs en créant des produits, comme le fait observer fort judicieusement M. Keittinger.

C'est donc une digue à ce flot de la concurrence que veut élever M. Keittinger par la création d'un minimum de salaire, différent pour chaque district manufacturier, et fixé par des Conseils de surveillance ayant égard, dans leurs arrêtés, aux circonstances locales qui peuvent influer sur celui-ci.

Ces Conseils seraient nommés dans chaque industrie par tous les patentés, ou par séries, classées d'après leur affinité, dans les districts où chaque genre de fabrication ne serait pas représenté par un assez grand nombre d'électeurs.

Le rôle de ces Conseils serait d'empêcher un industriel d'abaisser les salaires au préjudice de ses concurrents; puis de fixer le prix de la tâche, quand c'est à la tâche que l'ouvrier se règle; de sorte que la rémunération en fût supérieure à celle que produirait le même travail fait à la journée, au contraire de ce qui arrive aujourd'hui dans certaines industries, par une anomalie étrange. Et, comme si tout devait être confusion dans ce terrible problème de l'industrialisme moderne, faisons ici cette remarque, que ce sont surtout les industries de famille, les plus morales, celles dont on déplore chaque jour l'anéantissement, qui donnent les moindres profits à ceux qui les exercent.

Quoique ne redoutant pas l'augmentation des salaires, et la désirant même, M. Keittinger n'admet l'introduction des ouvriers dans les Conseils que dans un seul cas, celui de la diminution des salaires.

Comme complément de ces Conseils préventifs de la misère et parallèlement à eux, il serait établi dans chaque commune une caisse d'assistance, formée par une contribution que paierait chaque chef d'industrie pour chaque ouvrier occupé dans ses ateliers.

Si nous laissons de côté la question commerciale, pour ne considérer que le Conseil de surveillance, base du système de M. Keittinger, outre que nous croyons impossible à la loi de s'immiscer dans une question aussi complexe que celle des salaires, il nous semble nécessaire de laisser aux ouvriers seuls cette fonction régulatrice qu'on veut accorder à l'Etat.

En considérant les ouvriers, nous les voyons divisés en deux grandes classes : ceux des industries qui exigent un apprentissage, et dans lesquelles la demande étant supérieure à l'offre, la main-d'œuvre se maintient à un taux élevé; puis ceux dont la profession ne demande ni grand talent ni grande force. Il semble que si les ouvriers de ces professions formaient entre eux des associations libres, ayant des statuts pour réglementer les heures de travail et les salaires, l'action, partant des intéressés directs, serait plus efficace et mieux comprise que venant des patrons, dont l'intérêt moins immédiat semble même opposé. Il a fallu même à M. Keittinger une certaine force d'abstraction, pour comprendre qu'il y a perte égale pour les patrons et pour les ouvriers dans ce fait de l'abaissement des salaires, où les premiers ne semblent voir qu'une cause de bénéfice.

Par le fait de l'association des ouvriers des industries que nous appellerons inférieures, les salaires se maintiendront sur toute l'échelle industrielle, et nous pensons que les associations fraternelles d'aujourd'hui, plus politiques malheureusement qu'économiques, sont un germe qui se développera par l'action lente et sure de l'esprit public, et transformera la question des salaires par un travail latent, d'autant plus désirable qu'il agira sans secousses.

Mais nous supposons le problème résolu, et tous les salaires parvenus à une juste limite. M. Keittinger croit-il que si le but d'humanité est atteint, on atteindra aussi le résultat économique d'une production sans cesse croissante, et sans cesse consommée par le Pays? L'élévation des salaires de quelques parias de l'industrie, élévation correlative à celle des produits, — l'auteur le reconnait lui-même, puisqu'il demande une nouvelle protection douanière, — ne laissera-t-elle pas les choses dans le mêmeétat qu'aujourd'hui? Et son système ne rappelle-t-il pas, qu'il nous pardonne le rapprochement, la fameuse proposition Proudhon sur l'annulation du tiers de toutes les dettes et créances.

C'est à retourner le problème qu'on nous semble devoir s'appliquer, en cherchant un débouché sans cesse croissant, qui sollicite sans cesse le travail; de sorte que l'on voie ce double spectacle, qu'offrent aujourd'hui les Etats-Unis, de salaires croissant chaque jour, avec des produits d'un prix de plus en plus avili.

La seconde partie du système de M. Keittinger soulève deux objections. La capitation qu'il propose, pour former sa caisse d'assistance, semble créer une taxe des pauvres, cette taxe des pauvres dont l'Angleterre commence à s'effrayer. Enfin, quoique la capitation soit payée par le patron, par une loi nécessaire et fatale, pressés par la concur-

rence intérieure, c'est aux ouvriers que ceux-ci la feront solder en définitive, et nous avouons préférer une retenue, si elle est indispensable au profit de la Société de secours mutuels, plutôt qu'au profit du bureau de bienfaisance.

Pour nous, nous pensons que la brochure de M. Keittinger est l'erreur d'un esprit généreux, qui, nous le savons, met en pratique les préceptes qu'il voudrait voir dominer dans l'industrie, et qui a voulu que son livre, s'il n'avait pas de résultat dans l'avenir, pour l'amélioration des classes ouvrières, donnât au moins un produit immédiat aux pauvres, au profit desquels il se vend.

Enfin, nous devons le remercier du courage qui lui a fait écrire, dans ce temps de frayeur universelle, quelques pages de sa brochure avec une verve d'autant plus estimable qu'elle a sa source dans ses sentiments chrétiens; pages qui, si l'auteur était d'une orthodoxie conservatrice moins notoire, pourraient lui attirer l'accusation banale avec laquelle on déconsidère aujourd'hui toute idée de progrès et d'amélioration.

Alfred D.

---

# CHRONIQUE.

= *Itinéraire du voyage entrepris par M. Gustave Flaubert.* — Les journaux de Paris nous ont appris, ces jours passés, que notre compatriote M. Gustave Flaubert, qui vient, avec M. Maxime du Camp, d'entreprendre un long voyage d'exploration historique et scientifique en Egypte et en Asie, était arrivé au Caire. Nous avions omis, lors du départ de notre courageux ami, de donner l'itinéraire projeté de ce voyage, longuement médité à l'avance, patroné par le gouvernement et les grands corps savants de la capitale, et dont le résultat, il faut l'espérer, ne sera pas sans fruit pour la solution de quelques hautes questions d'histoire et de géographie anciennes, qui partagent encore les érudits. Nous réparons cette omission, en transcrivant littéralement cet itinéraire, certain d'avance que le tableau rapide de cette immense pérégrination ne peut manquer d'exciter de vives sympathies en faveur de notre compatriote, et de provoquer des vœux ardents pour qu'une expédition si pleine de dangers soit couronnée par le plus heureux succès.

Itinéraire :

« De France en Égypte; d'Alexandrie au Caire.— Au Caire, s'embarquer sur le Nil et le remonter jusqu'à Wadi-Halfa, en s'arrêtant et en séjournant aux points les plus remarquables.

« Revenu au Caire, pénétrer en Palestine par Gaza, après avoir passé par Suez et le Désert.— Visiter la Palestine et faire une reconnaissance jusque dans le pays de Hauran.

« Parcourir la Syrie; y prendre copie des sculptures taillées dans les rochers au-dessus de Nahar et de Kelb.

« D'Alep se rendre à Mossul par Bir, Orfa, Mardin et Nisibbin.

« De Mossul à Erbil. — Rechercher dans les environs les traces de Gaugamèles où se livra la bataille d'Arbelles. — D'Erbil à Solymanièh, de Solymanièh a Sénné, de Sénné à Hamadan ; y rechercher tout ce qui peut y indiquer Ecbatanes. — D'Hamadan à Khingiever, de Khingiever à Kirmanchâh. — Relever toutes les sculptures et toutes les inscriptions de Bissoutoum

« De Kirmanchâh à Bagdad.

« Prendre Bagdad comme centre d'opérations sur les ruines d'Opis, sur le champ de bataille de Cunaxa qu'il faut retrouver exactement, sur les ruines de Babylone à Hillah, et sur les ruines de Ctésiphon et de Séleucie à Madaïn.

« Séjourner à Cufah; y recueillir les traditions musulmanes; selon d'Herbelot, c'est de cette ville qu'elles sont presque toutes sorties.

« Descendre l'Euphrate jusqu'à Bassora.

« De Bassora à Schuster; y rechercher les restes de Suses. — Faire une reconnaissance sur les rives de l'ancien Gyndes (qu'on croit être le Diala actuel) et vérifier s'il reste trace des trois cent soixante canaux dont Cyrus le déshonora.

« De Schuster à Schiraz, de Schiraz à Persépolis. — Persépolis et Pasagardes étaient-elles deux villes différentes?

« De Schiraz à Ispahan, d'Ispahan à Téhéran.

« Course à Démavend. — Que sont devenues les traditions de Zohac, de Caiümarath, etc. ? — Que reste-t-il de toutes les histoires fabuleuses dont les Persans avaient placé le théâtre au Pic de Démavend?

« De Téhéran à Van par Casbin, Sultanyeh, Mianeh, Tauris, Méhrand, Khoi.

« Séjour à Van.

« Est-ce à Van ou à Bissoutoum qu'il faut appliquer le passage de Diodore de Sicile (Liv. II, § 13.) — D'Anville place le mont Bagistan à Bissoutoum. — Les traditions locales, les descriptions de Moïse de

Khoren et du père Luc Indjidjan semblent l'indiquer dans la montagne qui supporte la citadelle de Van, et que Schultz a reconnu en 1827.

« Se rendre à Ashir, dans les environs du lac de Van, et vérifier sur les lieux mêmes si l'existence d'une seconde Ecbatanes, indiquée et discutée par le *Journal de la Société géographique de Londres*, a quelque fondement.

« De Van à Bidlis, Mousch, Erzéroum, Trébisonde.

« A Trébisonde reprendre l'itinéraire des Dix Mille jusqu'à Constantinople, et se préoccuper des traces des colonies grecques sur les bords de la mer Noire.

« S'appliquer dans la Palestine, la Syrie, l'Assyrie, la Chaldée et la Perse, à suivre autant que possible l itinéraire d'Alexandre.

« Rechercher en Perse, et surtout dans l'Aderbaïdjan, ce que sont devenus les ignicoles. Les Parses ont-ils laissé quelque influence dans les coutumes des Persans? »

= Académie de Rouen. *Réception de MM. Giraud et Léonce de Glanville.* — L'Académie de Rouen, dans ses dernières séances du 18 janvier et du 1er février, a procédé à la réception de deux nouveaux membres : M. Giraud, professeur de mathématiques au Lycée de Rouen, et M. Léonce de Glanville, antiquaire. M. Giraud avait choisi, pour sujet de son discours d'entrée, des considérations sur cette partie des mathématiques transcendantes, désignée sous les noms d'analyse infinitésimale ou de calcul différentiel et intégral. Il avait entrepris cette tâche difficile de rendre parfaitement compréhensibles, même pour les personnes complètement étrangères à la connaissance des méthodes mathématiques, la définition, le but et les procédés de cette science audacieuse qui soumet au calcul la divisibilité de l'étendue et des nombres jusqu'à ces fractionnements infinis qu'il n'est plus donné à nos sens de saisir, et même à notre esprit de concevoir. Le récipiendaire a résolu ce problème littéraire, plus épineux peut-être pour bien d'autres qu'un véritable problème algébrique, à la satisfaction de tous ses auditeurs, étonnés de pénétrer à sa suite, sans même en éprouver de vertige, dans ces redoutables profondeurs de l'infini, qu'ils n'eussent jamais osé aborder sans un pareil guide. C'est à la numismatique, mais à cette science envisagée dans toute sa grandeur et son utilité, et comme fournissant à l'histoire le plus solide de ses appuis, que M. de Glanville avait demandé ses inspirations. Son discours présentait un rapide tableau des révolutions des empires, des vicissitudes de la civilisation et des arts ; et, en regard de cette succession précipitée d'événements, l'auteur montrait la numismatique, compagne toujours assidue,

transmettant les noms, symbolisant les idées dominantes, caractérisant les phases de grandeur ou d'abaissement, et, mieux que ne le ferait l'histoire souvent oublieuse ou partiale, attachant à chaque époque, à chaque règne, à chaque grand fait, la garantie de son irrécusable témoignage.

M. Bergasse, président, chargé de répondre aux deux récipiendaires, l'a fait avec cette hauteur de vues, ce vaste déploiement de connaissances techniques, que l'on retrouve dans ses doctes communications. A cet écueil des discours de ce genre, de n'offrir que la contre-épreuve de ceux auxquels ils ont pour objet de répondre, il a su échapper par la curieuse recherche des détails et la grandeur des aperçus. Cette double réception, qui assure à l'Académie de Rouen le concours de deux savants d'un mérite distingué, a été, pour la Compagnie, l'occasion d'une véritable solennité littéraire. A. P.

= Découverte *d'une plaque de bronze, près du château de Montpoignant (Eure).* — M. Fallue, membre de l'Académie de Rouen, a présenté à cette Société, dans l'une de ses dernières séances, une plaque de bronze, de quinze centimètres à peu près de diamètre, déchirée irrégulièrement sur ses bords, et portant à son centre un médaillon circulaire estampé en relief. Cette plaque avait été rencontrée par lui, à fleur du sol, dans la campagne, aux environs du château de Montpoignant, dans le département de l'Eure. Au centre du médaillon se voit une licorne, animal fabuleux très célèbre dans les traditions du moyen-âge, et autour, entre deux cordons, une série de M gothiques, séparés par de petites rosaces. M. Fallue, qui a lu à ce sujet une note à l'Académie, n'a pu faire que des conjectures plus ou moins plausibles sur l'origine, l'interprétation et la destination de ce singulier monument dont il a fait hommage au Musée des Antiquités du département. A. P.

= Prix *proposé par l'Académie de Caen.* — Une Médaille d'or, de la valeur de *deux cents francs*, mise à la disposition de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par M. P.-A. Lair, l'un de ses membres, sera décernée à la meilleure Étude biographique et littéraire sur Ch. de Chênedollé, auteur du poème : *Le Génie de l'homme.*

Les Mémoires devront parvenir *francs de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er décembre 1850.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur.

---

= Lithographie. *Verrière de Saint-Patrice, imprimée en couleurs.* — Le dessin, richement imprimé en couleurs, que la *Revue de Rouen* offre

à ses abonnés, avec ce premier numéro de 185 », représente un panneau d'une verrière de l'église Saint-Patrice de Rouen, dont le sujet, d'une originalité piquante, est expliqué dans la notice de M. P. Baudry, jointe à ce même numéro. Nous ne nous étendrons donc point sur cette curieuse représentation qui fournit un exemple frappant de la liberté que s'attribuaient fréquemment les artistes du moyen-âge, de confondre, dans une seule composition, des sujets tirés de la même légende, mais complètement distincts, sous le rapport du lieu et du moment de l'action. Nous nous bornerons à signaler les procédés d'exécution de cette planche, dont la réussite mérite que nous adressions quelques éloges à ceux qui ont bien voulu entreprendre pour nous ce travail; c'est à-dire, pour le dessin sur pierre, à mademoiselle Esther P., qui a reproduit avec une grande exactitude un dessin inédit de M. E.-H. Langlois, et, pour l'impression en couleurs à quatorze rentrées, à M. Hippolyte Surdives, imprimeur lithographe chez M. A. Péron. La *Chromolithographie*, c'est ainsi qu'on appelle ce mode d'impression à plusieurs couleurs successivement appliquées, nécessite le tirage, sur chaque épreuve, d'autant de pierres que le dessin à reproduire contient de couleurs ou de teintes. C'est un procédé qui exige, on le conçoit, une exécution aussi patiente que minutieuse. Ce n'est guère qu'à l'aide d'ouvriers longuement exercés à ce genre de travail, et de presses d'une grande perfection de mécanisme, qu'on réussit à produire des épreuves qui rivalisent, pour la netteté des contours, la pureté des teintes, avec les plus beaux spécimens du coloriage à la main. Aussi cette industrie est-elle à peu près concentrée dans une ou deux imprimeries de la Capitale, qui doivent, à de longs et dispendieux essais, à des machines perfectionnées, le privilége d'une exploitation presque sans concurrence. C'était donc une entreprise assez ambitieuse que celle de tenter, même à titre d'essai, et sans prétendre provoquer de comparaison, une œuvre de ce genre, dans une imprimerie de province, très peu pourvue d'appareils propres à cette spécialité de travail Mais l'intelligence de M. Surdives, et son aptitude à s'approprier toute espèce de procédés se rattachant à l'art qu'il pratique, ont suppléé à l'insuffisance de ses moyens d'exécution. La planche que nos lecteurs ont sous les yeux est une preuve que cet habile ouvrier, s'il avait plus fréquemment l'occasion d'employer le procédé chromolithographique, ne tarderait pas à élever ses productions au niveau de ce que les imprimeries de la Capitale ont mis au jour de plus parfait. A. P.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## TOPOGRAPHIE MONUMENTALE.

# SAINT-PIERRE-SUR-DIVE.

### L'ABBÉ HAYMON ET SON PETIT LIVRE.

Qu'est-ce aujourd'hui que Saint-Pierre-sur-Dive? Qu'était-il au temps jadis, dans le moyen-âge?

Saint-Pierre est ce qu'on appelle un bourg à foires et marchés; le chiffre de sa population indigène est stationnaire et quelquefois rétrograde; mais il se recrute périodiquement à des jours donnés, par une affluence de la gent agricole qui, des environs ou de loin, vient y vendre ou acheter des bestiaux et toutes sortes de denrées; les ventes et achats se traitent d'abord sur un beau champ de foire, ou sous une vaste halle, mais vont en général se terminer dans des cafés et tabagies dont le nombre va croissant.

L'étranger, qui arriverait là avec tous les antiques souvenirs que peut lui rappeler, au nom de Saint-Pierre-sur-Dive, la lecture de la *Gallia Christiana* ou de la *Neustria pia*, serait frappé de voir la direction que prend l'effort intellectuel de cette population ainsi réunie; il s'étonnerait de tout ce que, là, on dit de paroles animées, de tout ce qu'on y fait de serments et d'invocations, non plus, comme autrefois, pour gagner des indulgences ou la gloire éternelle, mais pour gagner un écu ou deux sur le prix d'une vache ou d'un veau.

Les statistiques assurent que Saint-Pierre-sur-Dive est le bourg le mieux bâti du Calvados, c'est-à-dire que partout une pierre, tantôt laissée toute nue, tantôt recouverte d'une salissante chemise de mortier, mais toujours plate et muette, remplace ces vivantes sculptures et ces luxuriantes arabesques dont nos pères animaient les façades par-

fois élégantes et toujours variées, que cherche si avidement et que découvre si rarement, dans nos cités modernifiées, le voyageur ami des arts ; c'est-à-dire que cette petite bourgade a, comme tant d'autres, perdu tout ce qu'elle avait de varié, de pittoresque et d'original ; qu'on n'y voit plus ni encorbellements ni hauts reliefs aux maisons, qu'on ne voit plus la petite cité elle-même se détacher de la plaine environnante, soit par de nobles remparts, soit par des portes d'entrée d'un style sévère, et surmontées des armoiries de la communauté ou des statues de ses saints protecteurs. Chaque construction venant à s'appareiller et à s'aligner sur celle d'à côté, une rue en arrive au point de ne plus représenter, sur toute sa longueur, que deux maisons parallèles ; elle forme sur la grande route une suite symétrique et monotone aux rangées d'arbres dont celle-ci est bordée.

Trois églises ornaient autrefois le parcours de S. Pierre. L'une, celle de la paroisse, honorée dans nos fastes ecclésiastiques par le sang d'un martyr neustrien, a été emportée par le flot du grand cataclysme révolutionnaire ; la seconde a été détruite depuis peu, avec l'hôpital dont elle était l'oratoire ; comme cela se voyait naguères encore dans la Capitale de la Basse-Normandie, elle inaugurait l'entrée du bourg, en deçà du pont, par une œuvre de prière et de charité publique ; la troisième enfin, la vaste et antique église de l'abbaye, qu'on aperçoit de loin dans la campagne qu'elle domine, celle-là on ne l'a pas encore démolie, mais le dix-huitième siècle, en se retirant, l'a si bien masquée, cachée, empâtée de maisons, que le voyageur qu'elle attirait de loin comme un phare, s'étonne, en approchant, de la chercher dans les rues du bourg, sans la trouver. Ne connaissant pas le détour écarté auquel on en a réduit l'accès, il rappelle un peu, dans son désappointement, ce paladin dont nos vieilles poésies chevaleresques peignent le mystérieux émoi, alors que, chevauchant dans une solitaire forêt de la Bretagne armoricaine, il arrive sur l'emplacement qu'occupe le château de Tintagel, et là, il voit le manoir enchanté, puis, par un prestige soudain, ne le voit plus.

Ainsi le moderne Saint-Pierre a relégué le grand témoin de son noble passé, s'est barricadé contre sa vieille gloire, et l'a, pour ainsi dire, murée.

Les bâtiments claustraux, rebâtis à la fin du règne de Louis XIV, sont d'une ordonnance simple et grave ; ils forment un noble accord

avec la façade de l'église, et l'effet que produit cet ensemble, il faut l'avouer, ne perd rien à ce que la circulation, le bruit et tout le mouvement de la place n'aient pas été amenés de leur côté.

A l'extrémité opposée de l'abbaye, subsiste encore une vieille et précieuse construction ; c'est l'ancienne salle capitulaire. N'aurait-on pas dû vénérer et choyer comme une relique, chère du moins aux lettres et aux arts, cet *atrium* de pieux et savants cénobites que l'histoire nous montre occupés à donner aux talents humains une destination divine, depuis les temps de Lanfranc jusqu'à ceux de Mabillon ? Aujourd'hui d'autres intérêts sont venus remplacer ceux-là, et livrer cette charmante et vénérable salle à un usage qui a la triste originalité du constraste ; l'antique asile de la science, de la délibération religieuse et du spiritualisme, est devenu..... une écurie d'étalons.

Il n'y a rien d'étrange à cela, et ce n'est point un fait isolé ; ailleurs que dans le chapitre de Saint-Pierre-sur-Dive, nous remplaçons les doctes Bénédictins par les quadrupèdes du haras et de la remonte ; voyez plutôt Saint-Nicolas-de-Caen [1], et les célèbres abbayes du Bec et de Cluny. Voilà une métamorphose qui ne reflète pas mal ces deux époques, et qui, sans doute, est un progrès au yeux de Messieurs les amateurs de race chevaline. Cette œuvre gothique forme, avec des chapelles rayonnantes autour du chevet de l'église, un beau groupe que les architectes auraient pu agencer très heureusement dans le plan d'un quartier tout neuf ; mais, ce coup-d'œil que tant de localités mieux avisées payeraient à prix d'or, ils l'ont laissé embarrasser et obstruer de tous côtés.

L'inhabileté à profiter, pour l'ornementation de nos cités, des monuments dont la valeur artistique et l'élégant aspect sont encore relevés par la beauté morale des souvenirs, indique un affaiblissement de goût qui semble aller de pair avec le dédain pour les plus précieux dons de la nature.

Une jolie, limpide et très poétique petite rivière coule en ce lieu. Elle et son frais vallon se trouvent, comme la vieille basilique, frappés d'ostracisme. Sur le long développement d'une route parallèle au

[1] Cette belle église était desservie primitivement par les bénédictins, et ils y avaient établi le siége des *jugements apostoliques* (abbé Delarue.)

cours de l'eau, des constructions hermétiquement disposées, et, dans la courte traverse près du pont, des haies hautes et serrées dérobent jalousement à l'œil ce petit trésor de vie et de fraîcheur. Pour découvrir la délicieuse oasis que la providence avait mise à votre portée, il vous faudrait monter sur les tours.

Là cependant, là même, il y avait une de ces situations singulièrement pittoresques qu'on admire dans le choix fait pour asseoir nos vieilles abbayes. M. Mérimée, avec un goût d'une justesse exquise, fait voir que, chez leurs pieux habitans, les habitudes contemplatives de la vie ascétique avaient de tout temps donné à l'esprit le sentiment du beau abstrait, indépendant de tout asservissement aux idées d'utilité réelle.

L'église et le cloître forment encore aujourd'hui, avec la rivière et la prairie, un paysage dont l'harmonie simple, pure et grave, devient imposante, majestueuse, et s'élève vraiment au sublime, à mesure que, vue à distance et par dessus ce vaste berceau de pommiers qui couvre les fraîches pelouses, la haute masse du temple normand, dégagée alors de tout contact visible avec les constructions inférieures, et ne reposant plus à l'œil que sur une large coupole de verdure, monte seule vers la nue avec le symbolique triangle de son pinacle, et avec ses trois grandes tours qui la couronnent dans les airs.

Toutefois, on ne peut méconnaître qu'ici l'accord entre les beautés de la nature et de l'art devait être plus merveilleux encore, quand la poésie, la science et la foi s'entendaient pour imprimer à un pareil ensemble le sceau de leur triple consécration.

Là brûlait, comme dans un de ses plus précieux foyers, ce feu sacré de la légende chrétienne, auquel seul, peut-être, nous pouvons espérer d'allumer aujourd'hui la flamme de l'inspiration pour toute poésie élevée et populaire.

Dans ces gracieuses et naïves légendes, il y avait une part intéressante pour la rivière, la Dive, *Diva*, la *Divine*. Au jour où les hommes affluèrent pour élever sur ses bords une basilique digne du Dieu leur créateur et le sien, elle, la Dive, enfant d'une providence commune, voulut aussi concourir à l'œuvre, et, quand les travailleurs se présentèrent pour la traverser et lui demander passage, voilà que les ondes sympathiques du petit fleuve se replièrent des

deux côtés sur elles-mêmes, comme jadis les vagues de la mer rouge.

Ce fait est mentionné au T. XIV, p. 319, du grand recueil des historiens des Gaules et de la France; mais la Dive a participé à d'autres merveilles encore, dont l'une peut, Messieurs les antiquaires et historiens de Normandie, invoquer votre unanime témoignage.

Quand nos aïeux allèrent, au-delà de la mer, soumettre un pays plus vaste que le leur, et y fonder un trône destiné à dominer un empire de cent soixante millions de tributaires, c'est la Dive qui fut le premier véhicule de l'héroïque expédition.

Ainsi, chère, par tant de titres, à tous les Normands demeurés fidèles au culte de la poésie et de la gloire nationales, la Dive, qu'il me soit ici permis de le dire et de l'avouer, a bien pu maintenir, parmi les riverains de ses bords, cette prédilection pour elle qui ne les a pas quittés, à la vue même des plus poétiques fleuves de l'Europe et de l'Asie. Ils peuvent bien, au fond du cœur, sentir vibrer une corde sensible, quand un poète dont le nom mérite de peser dans la balance du moderne Saint-Pierre, Thuret, pensant à la Dive sur les somptueuses rives de la Seine, se plaint, dans un biblique mouvement, de soupirer ses vers :

Aux bords d'un autre Euphrate.

La primitive légende de Saint-Pierre-sur-Dive, comme celle qui a sanctifié dans l'imagination des peuples le berceau de Fécamp, se rattache à l'évangile de Nicodème, de ce disciple dont le courageux et héroïque caractère charma tellement les Chrétiens, qu'ils élevèrent sa légende à la plus haute puissance en la faisant servir de base au cycle du saint Graal.

M. Rio, qui fait cette remarque, ajoute que ces belles traditions se rattachaient, dans l'esprit des peuples catholiques, à leur longue lutte contre les Infidèles.

Elles servaient aussi à maintenir dans les cœurs ces habitudes de dévouement et de sacrifice qui se résumèrent à leur plus haut point dans la gigantesque entreprise des croisades, mais qui, en attendant, se révélaient journellement, au moyen-âge, par des œuvres qui, toutes, n'ont pas péri pour nous, et dont l'une est la belle basilique de Saint-Pierre-sur-Dive.

Cette localité occupe une place importante et distinguée dans l'histoire de notre architecture modèle, et elle la mérite parce que nulle part peut-être, à la grande époque dont nous parlons, on n'a maintenu, avec plus d'éclat et d'élan, l'esprit religieux et le goût de l'art.

Pendant plus d'un demi-siècle, les deux premiers abbés du monastère, Aynard et Foulque, répandirent sur ce sol une semence qu'ils eurent le temps de voir fructifier ; ils faisaient plus que d'encourager les arts du sanctuaire, ils les pratiquaient, ils excellaient eux-mêmes dans la composition poétique et musicale, dans le chant d'église. Ils donnaient ainsi au culte saint un caractère de pompe et de grandeur, le plus propre à concilier l'admiration publique, à rendre plus complète et plus intime encore la participation déjà si fervente du peuple aux divins offices dans le moyen-âge.

Pour inaugurer le temple de Dieu, ils appelaient la gloire nationale en aide à la glorification du Seigneur. Cette inauguration se fit au plus beau jour de l'année, le premier de mai qui suivit la grande conquête d'Angleterre, et elle fut célébrée en présence du duc-roi.

Déjà, vingt ans auparavant, Guillaume était venu, accompagné du roi de France, présider à l'investiture de l'abbaye future, et contracter avec elle une haute et intime alliance, en recevant des mains de la Dame du lieu, de Lesceline, le bâton pastoral. Aujourd'hui qu'il avait conquis un sceptre puissant, il apparaissait devant ses peuples, le front rayonnant d'une royale et victorieuse majesté, triomphalement entouré d'un cortège composé de compagnons de sa fortune et de princes vaincus, cortège dont la magnificence, l'éclat et la richesse nous sont dépeints par l'histoire.

Le faste plait aux hommes, surtout quand, fruit de la victoire, il vient les énorgueillir dans leur chef. Il faut avouer d'ailleurs que si, depuis huit cents ans, Guillaume est popularisé en Normandie par ses victoires, son caractère, étudié, non pas à la moderne école d'historiens systématiques, mais dans les récits et actes du temps, offre d'autres titres que des qualités militaires ou des talents de commandement à la sympathie des masses comtemporaines. Les hommes, trop fiers pour ployer sous le joug de sa discipline, étaient leurs ennemis plus encore que les siens. Terrible envers eux, il était bon et doux pour les humbles, familier avec les gens de savoir et de mérite. Ce bras puissant, qui abattait les grands rebelles, aimait à tirer de la

foule, et à élever aux dignités, les hommes qui avaient le feu sacré de la science et du génie; à ceux-ci, il venait aujourd'hui même, ouvrir un magnifique asile de plus.

Trop grand peut-être pour s'abaisser au niveau de tous, il l'était assez pour vouloir les élever à lui, et il est possible que, dans le jour solennel de cette merveilleuse consécration, ils se soient unis intimement à leur prince, pour répéter plus d'une fois, eux aussi, le mot par lequel il exprimait habituellement les tendances élevées d'une âme religieuse : *Par la splendeur de Dieu !*

Le prince, qui venait de porter si haut la gloire du nom normand, fit, à la fin de la cérémonie, promulguer pour son peuple de généreux et bienfaisans édits, voulant ainsi que le pays, qui avait été le foyer de ses conquêtes, participât à la fortune que Dieu lui avait faite à lui-même, et qu'à cette majestueuse dédicace, il s'attachât un long souvenir de reconnaissance publique.

Cependant un nom cher au moyen-âge normand résonnait dans toutes les voix, plus haut que celui de Guillaume, un nom que Guillaume lui-même, entre tous, saluait avec une tendre et filiale vénération : c'était celui de Marie donné à la nouvelle abbaye. Certes, d'un côté le culte tout particulier des Normands pour Madame saincte Marie, de l'autre leur éclatante prospérité, étaient bien propres à faire pénétrer, dans la croyance du monde, l'hommage rendu par un grand homme d'alors, saint Bernard, à la toute puissance du patronage de Marie, et l'infaillible efficacité du recours à son intercession.

Le souvenir de notre monastère et de sa basilique se lie immédiatement, chez tous les hommes lettrés, à l'éclat que ce beau nom de Marie a jeté sur les arts chrétiens, à l'impulsion qu'il a donnée au plus majestueux, au plus complet, et, si j'osais le dire, au plus synthétique de tous les arts, à l'architecture religieuse. Haymon, huitième abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, croyant n'écrire qu'à ses frères d'Angleterre, a révélé à la postérité la formation, le zèle et les travaux de ces pieuses associations du moyen-âge, dont l'une relevait pompeusement sa basilique, comme une autre venait d'ériger la grande cathédrale de Chartres, autre sanctuaire de la Reine des Anges. Ce précieux fragment, si fréquemment cité par les archéologues chrétiens, suffit pour rappeler à notre mémoire, et faire en quelque sorte se mouvoir sous nos yeux ces nombreuses attelées de

fidèles de toutes conditions, de tout âge et de tout sexe, qui venaient, dans une silencieuse allégresse, et par milliers, traîner sur des charriots les matériaux de l'édifice, et qui, pour se reposer d'un joug qu'elles avaient joyeusement porté, passaient la nuit, autour des murs naissans, à faire brûler des cierges, à chanter des cantiques, et à pratiquer des œuvres saintes.

Ce pieux enthousiasme n'appartenait pas à un élan solitaire ou isolé dans la chaîne des temps. Il éclatait aussi pour une reconstruction totale de l'édifice, près de cent ans après la première dédicace devant Guillaume, et la même vaste entreprise se renouvela presque complètement une fois de plus encore, quatre siècles après. Cette sainte persistance était dans le *génie du pays*, comme le remarque, pour une autre série de faits, l'historien du *Parlement de Normandie*[1], qui ajoute : qu'un *état social si éminemment poétique tenait aux entrailles même du moyen-âge, de cet âge si merveilleux de notre histoire.*

Enfin cependant il vint à passer, sur la cendre de ces populations ferventes, quelques siècles prétendus philosophes et demi-païens; le vent qu'ils soufflèrent sur la France étendit partout son influence. Le sanctuaire n'en fut pas à l'abri, et le foyer vint à s'y attiédir. Pour raviver le feu sacré, pour en faire sortir encore de salutaires et fécondantes clartés, la pieuse et docte congrégation de Saint-Maur entreprit de répartir, dans plusieurs maisons de son ordre de Saint-Benoît, et notamment dans celle de Saint-Pierre-sur-Dive, l'antique flambeau de la vertu et des lettres. Ses premiers soins firent éclore des actes d'édification, de magnificence et de patriotisme, remirent en honneur le tombeau de la fondatrice Leseeline, le trésor de l'église et surtout la chapelle de Notre-Dame de l'Epinai. Un de ces vertueux confrères des Lobineau et des Bouquet, le P. Planchette, traduisit la lettre, ou pour mieux dire la relation de l'abbé Haymon; entreprise qui appelle ici un mot d'explication.

Le fragment d'Haymon, à l'aide duquel les savans expliquent le merveilleux élan populaire auquel nous devons la construction de tant de belles églises du moyen-âge, a le malheur de n'être qu'un fragment, et ce malheur, jusqu'à un certain point, semble aujourd'hui devoir être réputé irréparable.

[1] I. 326.

Mabillon, en publiant le passage d'Haymon dans le tome VI des *Annales de saint Benoit*, promit de donner, dans l'Appendice, la relation entière ; mais cet appendice, édité par Martenne, ne contient pas la pièce, et le dernier bénédictin qui ait continué le recueil de nos historiens, Dom Brial, déclare n'avoir pu se la procurer, malgré ses propres recherches, et malgré tout son désir de la faire connaître davantage.

Depuis lors, un de nos savants antiquaires normands, M. Auguste Leprevost, que j'avais consulté, a fait compulser les collections de France et d'Angleterre où ce précieux document aurait pu être conservé ; toutes ses démarches ont été infructueuses.

L'inutilité et le triste résultat de toutes ces investigations augmentent le prix de la traduction donnée par Dom Planchette ; mais cette dernière version elle-même, quoique imprimée, passe pour très rare : après l'avoir vainement cherchée dans les bibliothèques publiques, j'avais désespéré de la rencontrer, quand des démarches que voulut bien diriger M. Legrand, maire de Saint-Pierre-sur-Dive, ont fini par la faire découvrir..... dans la boutique d'un savetier.

Le titre indique bien que c'est là l'œuvre de l'abbé Haymon, que c'est là son *libellus integer*, *gallicè redditus*, tel que l'indiquaient les continuateurs de Dom Bouquet.

Voici ce titre :

*Histoire des miracles qui se sont faicts par l'entremise de la sainte Vierge, dans la première restauration de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, environ l'an* 1140.

*Tirée d'un ancien manuscrit latin de Haymon abbé de la même abbaye.*

*Traduite en français par le R. P. D. Bernard Planchette, religieux bénédictin de la congrégation de Saint Maur.*

*Caen, Poisson le jeune*, 1674.

Comme on le voit, et par l'effet d'un sentiment commun à cette époque de ferveur et d'humilité chrétiennes, Haymon avait eu pour but, non pas d'adresser aux religieux de Tewkesbury des nouvelles de ce qui se bâtissait de beau dans son couvent, mais principalement, uniquement, de glorifier le nom, la puissance et la bonté de Marie par le récit des maux guéris à son intercession. On a donc tort de

parler de la lettre d'Haymon qui n'a pas voulu en composer une. Le fragment lui-même, tant de fois cité, n'a été publié par les bénédictins que comme un morceau tiré, disaient-ils: *Ex Haymonis abbatis Sancti-Petri-Divensis relatione de miraculis B. Mariæ Virginis.*

La traduction qu'a donnée le P. Planchette est digne d'être réimprimée et reproduite, puisqu'elle tend à combler, autant que possible, une lacune que déploraient vivement les amateurs de notre histoire religieuse et monumentale du moyen-âge.

Plusieurs grandes et petites localités de la Normandie ont leurs noms inscrits avec honneur dans cette nomenclature des dons offerts à Marie et de ses bienfaits. Quelquefois aussi le cercle s'étend et s'agrandit; ainsi nous voyons arriver, attelé à une voiture, Guillaume comte de Ponthieu; il est accompagé par tous les gentilshommes de sa province. Tous ensemble s'étaient joints aux bourgeois d'Argentan qui amenaient leur char; ils le trainèrent avec eux les pieds nus, et vêtus, dit la lettre « avec une simplicité qui était une marque sen-« sible de l'humilité de leurs cœurs.»

Cependant l'importance du sujet ne constitue pas tout le mérite de la publication du Père Planchette; la forme aussi lui donne quelque valeur. En effet, il y a, entre l'abbé du XII^e siècle et le traducteur son confrère, une touchante ressemblance de position, de vues, de sentiments et de langage; dans ses vœux pour ranimer la foi antique, le dernier montre autant d'onction que le premier en avait mis à découvrir les œuvres et les effets surnaturels de cette foi. Voici comment le bon Planchette termine l'avertissement placé en tête de l'*Histoire des Miracles*: « Dieu veuille que, dans nos jours, on voie heureu-« sement mourir dans le cœur des fidèles cette défiance des bontés « de Dieu, qui ne vient que d'un orgueil secret, obstacle le plus « ornaire aux effets de sa puissance, et qu'au lieu d'elle, on y voie « ressusciter cette confiance animée d'une foi et d'une simplicité « semblable à celle qui a mérité d'être récompensée de Dieu, dès ce « monde, par les intercessions de la sainte Vierge, d'un si grand « nombre de miracles. »

Dans le même avant-propos, le traducteur d'Haymon montre quelque désir d'exhumer de la poussière des archives une production qui devait remonter au XIII^e siècle, et dont la mise au jour eût été d'un haut intérêt pour nous; c'était le cérémonial propre du monastère de

Saint-Pierre-sur-Dive, « l'une des plus belles pièces, dit-il, qui se trouvent en ce genre. »

Ce ne devait pas être une des moins intéressantes fêtes décrites par ce cérémonial, que celle qui est mentionnée avec quelque détail dans le recueil des Bollandistes, comme consacrée à honorer, le 26 juin, la mémoire et les reliques d'un saint martyr du 9e ou 10e siècle, prêtre du lieu de Saint-Pierre-sur-Dive, nommé Wambert, qui avait souffert la mort en défendant sa foi et celle de son troupeau.

Les pompeux honneurs rendus à ce généreux et patriotique confesseur, ceux plus majestueux encore offerts à la puissante et divine protectrice du lieu, viennent tristement terminer le contraste que nous avons posé entre les deux époques considérées sur le même sol.

La relique sacrée de Wambert qui paraissait annuellement avec tant de pompe, la place que son sang avait vouée au pieux hommage de ses concitoyens, son culte, sa mémoire, son nom même, tout a disparu de leurs cœurs. Ce nom leur est devenu complètement étranger et inconnu. Et quant à la Vierge, qui avait fait, aux yeux de tout le monde chrétien, la gloire, la fortune de Saint-Pierre-sur-Dive, la sécurité de ses foyers et la confiance des mères de famille, elle a perdu ses anciennes pompes, ses fêtes, son concours ; sa statue a été et est encore dépossédée du trône élégant qu'elle occupait sur la façade de l'église ; enfin elle a subi, dans son propre temple, tous les genres de vandalisme, y compris celui de l'indifférence.

Les vieillards d'aujourd'hui ont même dédaigné de répéter et d'apprendre à la famille ce simple verset de litanie, soupiré jadis autour de leurs berceaux : « Sainte Marie de l'Epinai, priez pour nous. »

Les mortels peuvent avoir le cœur oublieux et ingrat ; mais, l'appui qu'ils dédaignent aujourd'hui, ils vont quelquefois, dès demain, le chercher à la sueur de leur front.

Il y a deux ans, me promenant aux environs de ma demeure, je fus surpris par une apparition tout à fait insolite pour la contrée ; elle se composait d'une longue file d'individus de toute condition, à pied, en charrette, en cabriolet ; ils cheminaient, la croix en tête, et accompagnés du chant des prêtres.

C'était Saint-Pierre-sur-Dive, qui, escorté de sa petite banlieue, cherchait à échapper à un fléau envoyé de Dieu. La pernicieuse fièvre

milliaire décimait les familles. L'art des médecins avait épuisé les ressources. La mort continuait et étendait ses ravages. Tous les êtres qu'elle menaçait dans leurs personnes, dans celles plus précieuses de leurs enfants, de leurs mères, tous enfin, hommes et femmes, vieux et jeunes, sentirent la nécessité d'un secours plus puissant qne la science humaine. Mais cette génération avait méconnu et déserté les autels du martyr son concitoyen, et de sa bonne Dame de l'Epinai, tous deux, pendant des siècles, génies tutélaires de ses foyers domestiques; ces autels avaient été élevés, dotés, honorés, par ses aïeux; des rois s'y étaient agenouillés.

Aujourd'hui donc, voilà toute cette population forcée d'aller, par une marche pénible de quatre heures, chercher un protecteur étranger à l'histoire de ses misères et de ses consolations. Nous la voyons qui vient, dans les campagnes jadis tributaires de son glorieux sanctuaire, étaler sa désolation et abaisser ses bannières semi-citadines, dans un chétif hameau, devant l'agreste image d'un humble bienfaiteur des hommes, d'un saint resté populaire parmi nous villageois, du bienheureux Roch.

Depuis lors, une statue de ce modeste héros chrétien a été formellement installée dans l'église de Saint-Pierre-sur-Dive, sur l'autel d'une chapelle autrefois dédiée à saint Jean-Baptiste.

Ainsi, l'état religieux de cette importante commune, tel qu'il vient d'être esquissé, a son histoire intimement liée avec celle du petit livre d'Haymon.

Composé dans le monastère, en plein moyen-âge, il est le contemporain et l'historien de son magnifique temple; il reflète avec fidélité la puissance surnaturelle qu'avaient les sentiments catholiques sur cette terre de la foi et des arts.

Cinq cents ans après, quand le philosophisme vient engourdir cette vie, le petit manuscrit latin est, par le zèle d'un autre disciple de saint Benoît, tiré de son sommeil, pour venir, en langue vulgaire, essayer s'il était possible de rendre à la foi populaire son ancienne et féconde existence. Mais ce fut impossible alors; quelques froids cénotaphes romains, accotés aux vieux arceaux du temple, à l'époque même de cette publication, prouvaient qu'alors le goût chrétien avait disparu des cœurs des hommes comme des sanctuaires de Dieu. Un ignorant dédain des choses saintes produit bientôt tous ses

fruits. Funeste aux monuments de l'art et de la pensée, comme la torche d'Erostrate et d'Omar, il règne assez longtemps pour profaner le sol autour de l'abbaye, pour abattre les deux tiers des églises du bourg, et pour faire en même temps disparaître de toutes nos bibliothèques ce petit livre vainement multiplié par l'imprimerie.

Voilà que, deux siècles plus tard, un exemplaire, longtemps et vainement cherché, est inopinément découvert dans l'échoppe d'un ouvrier; c'est le moment où Saint-Pierre-sur-Dive éprouve le besoin de retrouver un patronage efficace contre les inquiétudes et les maux de la vie. Qu'il apprenne donc dans ces pages à connaître la haute tutelle dont il a si longtemps joui ; qu'il apprenne tout ce qu'il a dû de gloire et de consolation au culte de Notre-Dame de l'Epinai.

Grâce à Dieu, le temps où nous sommes est moins dédaigneux du passé et de l'histoire nationale, que l'âge où vivait le vénérable Planchette.

Vous tous, hommes de cœur, de conscience et de talent qui, soit isolément, soit réunis en société d'antiquaires, ou en comités des arts et monuments, venez reprendre les travaux de la docte congrégation de Saint-Maur, vous pouvez espérer plus de succès qu'elle n'en a obtenu. En rappelant à la mémoire, en remettant en honneur les merveilles du culte de nos pères, vous venez bien à propos en aide à quiconque cherche à replacer nos différentes localités dans une désirable voie de progrès. Ainsi l'étude du rang qu'a occupé Saint-Pierre-sur-Dive est un premier mobile de l'émulation qui doit féconder pour l'avenir les établissements récents, destinés à faire circuler une sève nouvelle dans toutes les branches du corps social [1]. Malheureusement le jour de la justice à rendre au passé, dans l'intérêt même du présent, est lent à arriver pour tous les chefs-d'œuvre qui ennoblissent l'héritage des champs paternels. Le sol de la patrie est lui-même tellement dédaigné que, dans le bourg, obscur aujourd'hui et jadis si glorieux, qui nous a occupés, à Saint-Pierre-sur-Dive, les

[1] Une salle d'asile pour l'enfance, une maison d'éducation chrétienne pour les futures mères de famille, un cours d'adultes, où le dessin linéaire et la géométrie peuvent appeler, au secours de l'enseignement théorique, l'application à l'un des plus beaux monuments que ces sciences aient élevés dans nos contrées.

belles et commodes voies de communication qui forment le complément de sa dotation nouvelle, semblent, pour la jeunesse, n'avoir qu'un principal appât, celui de la mettre dans un contact facile avec de plus grands théâtres, avec la capitale de la France, avec celle de la Normandie, où elle va chercher des moyens de distinction, de fortune et de bonheur, qui ne sont pas toujours les fruits qu'elle recueille de cette migration périodique et régulière.

La reproduction et la mise en honneur du petit livre de l'abbé Haymon, que nous sollicitons depuis longtemps, pourraient inspirer à cette jeunesse l'idée qu'il y a à faire chez elle, et qu'il peut lui être bon d'y rester; que notre terre et les monuments qui la couvrent encore ont de quoi occuper ses bras, son intelligence et son cœur. En ranimant par cette publication l'écho des chants sacrés qui ont retenti jadis à Saint-Pierre-sur-Dive, tâchons de rendre la vie aux brillants et utiles travaux que ces chants encourageaient et accompagnaient. Rendons un emploi fructueux et local aux professions diverses qu'alimentaient ces travaux, et faisons-les toutes concourir à ressusciter, dans notre pays, cette vie de l'art par laquelle il n'a pas moins brillé jadis que par l'éclat des armes; occupons cette jeunesse, occupons nous tous à continuer, à restaurer, à compléter sur notre terrain l'œuvre de nos pères, plutôt qu'à singer à Paris celle des Grecs et des Romains

Secouons la torpeur et les stériles préoccupations du temps où nous vivons; saisissons le moment, il est opportun. Les vœux que nous venons d'exprimer, nous les avons formés depuis le jour où nous sommes devenus dépositaire du précieux petit livre de l'*Histoire des Miracles*, mais ils sont surtout bons à réaliser aujourd'hui que la France s'est proclamée ou laissée proclamer république; qu'elle le soit en ce sens de vivre en commun, d'une vie grande et belle, sur tout son territoire, et non pas seulement à Paris; qu'elle ait surtout cette grande et forte existence dans notre Normandie; que la France redevienne là ce qu'elle y a été; que là elle ranime, avant tout, le large et vrai foyer des inspirations utiles, ce grand foyer de la foi dont la relation du bon abbé Haymon fait reluire à nos yeux une précieuse étincelle.

Le Comte de Beaurepaire.

## MONOGRAPHIE ROUENNAISE.

# ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PATRICE.

## DESCRIPTION DES VITRAUX.

(SUITE ET FIN [1].)

Trois fenêtres éclairent l'abside de la chapelle de la sainte Vierge. Les deux qui se présentent d'abord sont remplies par l'histoire de saint Faron et par celle de Saint Fiacre, son contemporain. Elles datent de l'année 1540, dont on voit le millésime sur un tillet que porte l'ange placé à gauche dans l'amortissement de la première fenêtre, et aussi à la partie supérieure du vêtement de l'évêque qui se trouve dans le panneau du bas, à droite. A défaut de ces chronogrammes, l'inscription, nouvellement rétablie, serait plus que suffisante pour constater l'époque de cet intéressant travail.

« L'an M.VcXL, ces deux vittres furent faictes des deniers de la charité sainct Fiacre, au temps que Pierre Leforestier était maistre, et Françoys Baudouyn prévost [2]. »

[1] Voir les livraisons d'août 1849 et de janvier 1850.

[2] Outre *la Confrérie de saint Fiacre*, fondée à Saint-Patrice, pour les épingliers, aiguilliers, treillagers, et la *Confrérie de la Passion de Notre-Seigneur*, dont nous avons parlé plus haut, il y avait autrefois, en cette église, les *Confréries du Saint-Sacrement*, *de la Nativité de la sainte Vierge*, pour les couteliers, graveurs sur fer et acier; de *Saint-Claude* et enfin de *Saint-Yves*, pour les avocats et procureurs. V. *Histoire des Corporations*, par M. Ouin-Lacroix, p. 513.

Saint Faron, qui naquit dans la seconde moitié du VIe siècle, passa quelques années à la cour de Clotaire II, et sa vie y fut plutôt celle d'un reclus que celle d'un courtisan. Effrayé des dangers auxquels on est exposé dans le monde, il résolut de renoncer au commerce des hommes, reçut la tonsure cléricale, et devint évêque de Meaux en 626.

Le sacre de saint Faron occupe le haut du compartiment à droite. Trois prélats revêtus des insignes épiscopaux et quelques autres personnages assistent à la cérémonie.

Saint Faron travaillait avec un zèle infatigable au salut des ames confiées à ses soins. Il portait à la perfection ceux qui professaient déjà le christianisme, et retirait des ténèbres de l'idolâtrie ceux qui y étaient encore plongés. On lit dans sa vie qu'il rendit la vue à un aveugle, en lui administrant le sacrement de confirmation [1].

Cet épisode est reproduit au-dessous du précédent. L'aveugle, qui paraît être un enfant, est à genoux devant l'évêque, le front ceint du bandeau que l'on employait autrefois pour donner la confirmation. Un clerc se tient près de lui un cierge à la main ; deux laïques sont dans le fond.

Il y avait quelque temps déjà que notre saint dirigeait le diocèse de Meaux, lorsqu'un homme vint le prier de lui indiquer une retraite dans laquelle il pût se livrer aux exercices de la prière. C'était saint Fiacre, né en Irlande, d'une illustre famille écossaise, et qui fuyait sa patrie pour travailler uniquement à son salut, en renonçant à tous les avantages que lui promettait une haute naissance. Sa sœur, nommée Sira [2], et quelques autres de ses compatriotes, qui partageaient les mêmes sentiments, s'étaient joints à lui et l'avaient accompagné dans ce volontaire exil Saint Faron reçut avec joie les étrangers, fit entrer Sira dans un monastère, dont sa sœur, sainte Fare, était abbesse, et assigna pour demeure, à saint Fiacre, un lieu écarté dans une forêt qui lui appartenait. C'était Breuil, dans la Brie, à deux lieues environ de Meaux.

Saint Fiacre et sa sœur, tous deux en habits monastiques, tel est vraisemblablement le sujet du tableau, à gauche de notre verrière, à la partie supérieure. Debout, sur le bord d'un courant d'eau, le

[1] Godescard, *Vies des Pères, des Martyrs*, etc., Octobre, p. 729.

[2] V. P. Croiset, *Vie de saint Faron.*

cénobite lève la main comme pour donner la bénédiction, mais les hagiographes que nous avons été à même de compulser, ne rapportent aucun évènement qui puisse expliquer ce trait d'une manière satisfaisante.

Au-dessous, deux hommes agenouillés, en costume de voyageurs, reçoivent la bénédiction d'un évêque. Il s'agit évidemment de saint Fiacre et de l'un de ses compagnons, qui viennent prendre congé de saint Faron avant de se rendre à leur nouvelle retraite.

Saint Fiacre, continue l'abbé Godescard, défricha bientôt une certaine étendue de terrain, s'y construisit une cellule avec un oratoire en l'honneur de la mère de Dieu, et forma aussi un petit jardin qu'il cultivait de ses propres mains. Sa vie était extrêmement austère. Il n'y avait que la charité qui pût lui faire interrompre l'exercice de la prière et de la contemplation. Il partageait avec les pauvres le fruit de son travail. La réputation du saint ermite prit bientôt une telle extension à cause des miracles que Dieu opérait par son entremise, que son modeste manoir devint insuffisant pour recevoir et nourrir tous ceux qui recouraient à lui. Saint Faron, auquel il fit part de son embarras, lui accorda, dans la forêt voisine, tout le terrain qu'il pourrait défricher et enclore d'un fossé durant l'espace d'un jour. Sur cette parole, le saint anachorète reprit le chemin de sa chère solitude ; et après avoir adressé à Dieu une fervente prière, il se mit à tracer sur la terre, avec sa bèche, l'enceinte qu'il se proposait de joindre à son ermitage ; à mesure qu'il avançait, les arbres tombaient d'eux-mêmes sur le sol, et un fossé profond se creusait sans effort pour former une vaste enceinte. Sur ces entrefaites une femme survint, qui, étonnée de ce prodige dont elle ne connaissait pas la cause, accabla le saint d'invectives, et courut l'accuser devant saint Faron de magie et de sortilége. Possédée elle-même par quelque esprit mauvais, elle revient ensuite ; et, de la part de l'évêque, enjoint à saint Fiacre de suspendre son travail. Le pieux anachorète abandonne tristement son œuvre et s'assied sur une pierre qui se trouvait près de lui. Aussitôt la pierre s'amollit comme la cire, et présente une surface concave. Cette seconde merveille fait éclater l'innocence de l'ermite. Saint Faron, de retour pour en être témoin, glorifie le Seigneur, et l'injuste accusatrice est confondue[1].

[1] V. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1730, p. 54 et suiv.

Cette légende, dont nous laisserons à l'Eglise le soin d'apprécier le véritable caractère, puisque les Bollandistes pensent qu'on pourrait révoquer en doute son authenticité, cette légende se déploie sur les deux panneaux supérieurs de la seconde fenêtre. La terre entr'ouverte forme un fossé, les arbres sont renversés çà et là. La femme accusatrice est debout et tient une quenouille. Saint Fiacre, représenté la bèche à la main, dans deux attitudes différentes, se voit, dans l'une d'elles, reposant sur la pierre qui semble fondre et s'affaisser sous le poids. L'évêque de Meaux préside à cette scène extraordinaire.

Au-dessous de ce tableau, plusieurs personnes se rendent processionnellement à une église, celle de saint Fiacre, sans doute, pour implorer l'intercession du saint. C'était un point de règle inviolable chez les moines irlandais de défendre aux femmes l'entrée de leur monastère. La présence de deux femmes sur notre verrière semblerait donc indiquer cette légende de la vie de saint Fiacre, où il est dit qu'une dame riche et noble, désireuse de connaître ce qui arriverait à une personne de son sexe qui pénètrerait dans l'enceinte de l'ermitage, y fit entrer de force l'une de ses suivantes, et qu'aussitôt elle perdit un œil, tandis que la domestique fut, au contraire, préservée.

Le lointain du tableau indique un exorcisme.

Saint Fiacre mourut vers l'an 670, et fut inhumé dans son ermitage qui devint par la suite un prieuré célèbre où les pélerins continuèrent à venir en foule. Beaucoup de miracles s'accomplirent à son tombeau : bien des malades y retrouvèrent la santé. Parmi les faits merveilleux que racontent à cette occasion la plupart des hagiographes, il en est un qui se trouve reproduit au bas de la verrière, à droite.

Un paysan de Montier en Picardie portait à saint Fiacre deux de ses enfants malades. Arrivé à Meaux, près du *pont rapide*, son cheval ayant fait un faux pas le fit tomber avec eux dans la Marne. Voyant alors qu'humainement on ne pouvait leur porter secours, il se mit à réclamer le saint qui lui apparut visiblement, et le fit marcher sur les eaux avec ses deux enfants, qui furent tout à la fois délivrés d'un péril imminent et guéris de leur maladie.

On doit regretter que le bas de la fenêtre de saint Fiacre soit en partie caché par le contre-retable de l'autel. Du reste, sous le rapport de l'exécution, les vitraux que nous avons parcourus laissent beaucoup à

désirer. Les verres sont mal cuits, et quelques peintures s'effacent au plus léger frottement, remarque qui peut encore s'appliquer à plusieurs autres fenêtres de la même église.

Les vitraux suivants, mutilés et très incomplets, représentent un évêque, une sainte Véronique, une Compassion, et un personnage dont le motif est assez indéchiffrable. Au bas des fenêtres, on remarque quelques statues anciennes; saint Fiacre, saint Sébastien, saint Adrien, sainte Véronique et saint Clair.

La verrière que nous avons maintenant à examiner, l'une des plus belles et des plus fréquemment citées de l'église Saint-Patrice, est connue sous le nom de *Triomphe de la loi de grâce*. Cette désignation ne nous paraît pas complète. On lit au bas de la fenêtre :

Ce vittre p... monstre du gerre par son la rupne et humain... discoours... secours...

Il est évident qu'il manque ici plusieurs mots, que l'ordre de ceux qui restent a été interverti, et que le sens de l'inscription entière serait :

« Cette vitre montre la ruine du genre humain par son discours, par son péché, et sa résurrection par le secours du Sauveur. » (Ruinam et ressurectionem).

Les panneaux inférieurs du tableau représentent, en effet, les tristes causes de l'abaissement moral de l'homme, les cruels ennemis dont il n'a fallu rien moins que la Passion d'un Dieu pour nous délivrer : le démon, le péché, la chair, et la mort qui est la conséquence du péché.

Le démon, l'ange rebelle, est figuré sous les traits les plus hideux, accompagné du serpent tentateur, environné de flammes, et tenant d'une main, en le faisant plier de l'autre, un roseau, symbole de la faiblesse humaine. Le péché est indiqué par la présence de nos premiers parents, Adam et Ève, qui, après leur chûte, se retirent, suivant le texte de la Genèse, entre les arbres du Paradis, pour se cacher devant la face du Seigneur. La chair, cette adversaire jurée de l'esprit, se montre sous la figure allégorique d'une femme coiffée de perles et couverte des magnifiques habits de cour des règnes de Henri II et de Charles IX. Hochets frivoles de la fortune, l'or, l'argent et les pierreries sont prodigués sur ses vêtements en brillants rinceaux, en bordures étincelantes : cependant les yeux de cette

femme, dont le front est triste et chagrin, sont fermés à la lumière, emblême de l'aveuglement du cœur, et une lourde chaîne en fer pèse sur ses épaules. Enfin, la mort, l'une des plus terribles punitions infligées à l'homme après le péché, la mort est couverte d'un vaste linceul, élégamment attaché sur sa tête, et qui voltige autour de son corps en ondoyans replis. Elle tient une javeline et des flèches, image de la destruction qu'elle traîne à sa suite.

Au-dessus de ces tristes souvenirs de notre nature déchue, la vue se repose sur les éclatantes merveilles opérées par Dieu, sous l'ancienne loi et sous la loi nouvelle, pour racheter l'homme de l'état de mort auquel il était justement condamné. Le Sauveur du monde est élevé en croix sur un char de triomphe que trainent deux Vertus personnifiées, portant des palmes en signes de victoire. Un autre personnage, tenant à la main le même symbole, est assis sur le devant du char qui accable l'esprit infernal, le prince des ténèbres. Au pied de la croix sont douze vases de formes élégantes et variées. En avant, marchent les Israëlites, et, à leur tête, on distingue Aaron et Moïse. Le premier porte le décalogue et la verge miraculeuse : le second présente le serpent d'airain aux regards des fils de Jacob, qui, grâce au saint emblême, foulent impunément les serpents du désert.

Cette allégorie, que l'on pourrait justement appeler l'Exaltation de la sainte croix, offre le rapport le plus frappant avec les textes sacrés que l'Église emploie pour célébrer, en termes plus ou moins figuratifs, l'auguste mystère de notre rédemption : « En ces jours-là, est-il écrit au livre des Nombres (chap. 21 v. 5) le peuple parlant contre Dieu et contre Moïse dit : — Pourquoi nous avez-vous tirés de l'Égypte pour nous faire mourir dans le désert ? Le pain nous manque : nous n'avons point d'eau ; notre âme est déjà dégoûtée de cette nourriture si légère. — C'est pourquoi le Seigneur envoya contre le peuple des serpents dont la morsure brûlait comme le feu. Plusieurs en ayant été ou blessés ou tués, ils vinrent à Moïse et lui dirent : — Nous avons parlé contre le Seigneur et contre vous. Priez le Seigneur qu'il ôte ces serpents du milieu de nous. — Moïse donc pria pour le peuple, et le Seigneur lui dit : — Faites un serpent d'airain ; et mettez le pour signe : celui qui, ayant été blessé des serpents, le regardera sera guéri. — Moïse donc fit un serpent d'airain et il le mit pour signe ; et ceux qui, ayant été blessés le regardaient étaient guéris. »

Placé à quelque distance du serpent d'airain, qui n'était qu'une faible image du salut véritable que Dieu réservait aux hommes, de la vie toute spirituelle que la mort de Jésus-Christ devait apporter aux pécheurs, l'arbre de la croix semble accomplir aussi ce passage de la Sainte Écriture : « De même que Moïse éleva dans le désert le serpent d'airain, de même il faut que le Fils de l'homme soit élevé : C'est moi qui suis le Seigneur, qui ai exalté l'arbre faible, et qui ai fait fleurir le bois qui était sec. »

Cet éclatant triomphe de Notre-Seigneur est comme la mise en action des paroles du poëte : « Tu celsa sedes unde suos docet »... « Croix tu es la chaire du haut de laquelle Jésus nous instruit, le lit où il nous enfanta, le char de son triomphe, le tribunal où il doit nous juger, l'autel sur lequel il s'immole.

« Ce n'est point un fier vainqueur qui fait trophée des dépouilles de ses ennemis. Ce ne sont point des captifs enchaînés qui ornent son triomphe. Celui de la croix a quelque chose de plus grand et de plus noble. »

Le char est traîné par deux Vertus, dont les noms *amour* et *obédience* sont inscrits au-dessous de chacune d'elles. N'est-ce pas en effet par amour pour les hommes, par obéissance à la volonté de Dieu, que Jésus-Christ s'est immolé sur le Calvaire? « Venez, peuples, accourez, disent les saints hymnes. Réfugiez-vous dans le cœur du plus tendre des pères! Il vous appelle tous, ne craignez rien. Ce cœur brûle d'*amour* pour vous. » Et ailleurs : « Il s'est humilié lui-même, se rendant *obéissant* jusquà la mort de la croix! C'est pourquoi aussi Dieu l'a exalté. »

C'était un usage depuis longtemps adopté par les artistes catholiques de mettre près du divin Rédempteur des vases destinés à recevoir le précieux sang. C'est donc par un motif semblable que l'on doit expliquer la présence des douze urnes placées au pied de la croix, huit devant et quatre par derrière, à moins qu'elles ne signifient les douze tribus d'Israël. Quant à la figure qui se trouve en avant du char, nous aimerions à y reconnaître l'image de la très sainte Vierge. Les monogrammes de Jésus et de Marie que l'on remarque au-dessus du tableau, paraîtraient indiquer, en effet, que l'on a voulu montrer par ce rapprochement, que c'est par Marie que l'on vient à Jésus. Mais il est peu probable que l'artiste du XVI^e siècle ait si haut porté sa

pensée. Et d'ailleurs, vit-on jamais la sainte Vierge représentée ainsi sur un char de triomphe, une palme à la main et la tête sans auréole. Nous penchons à croire qu'il s'agit simplement d'une représentation de la Foi chrétienne, ou peut-être de quelque autre Vertu théologale.

Le sujet embrassé dans l'arc ogive de la verrrière complète l'ensemble du tableau. Jésus-Christ, vainqueur de la mort, est debout et frappe le démon abattu sous les roues d'un char tiré par les anges. Après la ruine de l'homme devait nécessairement venir sa résurrection, figurée autrefois par le serpent d'airain, et, sous la loi de grâce, par le triomphe et la résurrection glorieuse du Dieu-Sauveur. (Ruinam et resurrectionem).

Malgré la réputation artistique dont jouit la verrière que nous venons de décrire, malgré le nom célèbre d'un grand peintre de la Renaissance, le fameux Jean Cousin, sur les dessins duquel elle fut, dit-on, exécutée, il nous est impossible de taire, en présence de cette composition, si remarquable du reste sous tant de rapports, combien tous les arts en général, et, en particulier, l'art de la peinture savaient peu comprendre, au XVI^e siècle, le véritable caractère religieux. Que signifient, sur un tableau d'église, ces formes arrondies, ces poses raphaëlesques, ces figures à demi-couvertes, ces beautés purement physiques, ces décorations charnelles qui n'ont rien de mystique, rien qui élève l'âme, rien qui respire la piété, qui rappelle enfin ces premiers temps de la peinture sur verre, de ce XIII^e siècle, âge de foi par excellence, qui se manifestait partout par les plus nobles et plus pures créations? Enlevez la croix; ne vous semble-t-il pas assister à ces représentations profanes dont on amusait autrefois la foule à la suite de quelque victoire? Lors de l'entrée de Louis XIII à Rouen, dit un vieux récit[1], on avait disposé un chariot qui représentait le triomphe de la paix; sur le haut était une figure de femme assise sur un grand siége, ayant à ses pieds des trophées d'armes, tenant à la main droite une torche flambante pour brûler les armes des ennemis du Roi, et à l'autre une branche d'olivier. Elle-même portait sur la tête une couronne d'olivier, Au devant de la Paix marchait la Vérité. Des serpents fuyaient d'une palme longue et plantée débout.....

Ne reconnaît-on pas là quelques traits de notre verrière?

[1] Voir la *Revue de Rouen*, 1840, article de M. Stabenrath.

Les trois fenêtres qui éclairent la principale abside de l'église, construites d'abord dans le style ogival, ont été malheusement remaniées et transformées en plein cintre au milieu du dernier siècle, époque où l'on opéra de grands changements dans tout le chœur. Elles sont entourées d'une frise fort leste, dans laquelle se trouve le millésime de 1745, le monogramme du peintre verrier G. R., et les armoiries des familles qui firent exécuter ces modernes travaux. Quant aux peintures qui furent alors intercalées dans ces baies nouvelles, elles appartiennent au XVI^e siècle, et se partagent la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, pensée sublime qui reproduit ainsi le plus grand mystère de la foi catholique au milieu même du sanctuaire, au-dessus de cet autel où le Dieu de bonté renouvelle chaque jour le sacrifice d'expiation qu'il offrit pour nous sur la croix.

Le premier pan à droite reproduit les scènes qui précédèrent la mort de notre Seigneur. Nous suivrons l'ordre de haut en bas : — Jésus dans le Jardin des oliviers, prie son divin père d'éloigner de lui le calice. Près de là sont les disciples endormis. — Jésus est trahi par Judas qui vient à la tête d'une grande troupe de gens armés ; Simon-Pierre frappe de son épée un serviteur du Grand-Prêtre, et lui coupe l'oreille. — Jésus garotté est conduit chez Pilate. — Il est flagellé. — Il gravit la montagne du Calvaire, et Simon l'aide à porter sa croix.

Deux donateurs remplissent le bas du vitrail.

Le second pan offre la consommation du grand mystère qui se développe sur toute la surface du tableau. Le divin Rédempteur est crucifié entre les deux larrons, un soldat lui présente une éponge imbibée de vinaigre, et les saintes femmes se tiennent au bas de la Croix. Jésus-Christ est représenté dans le haut de la fenêtre, les pieds sur le globe terrestre, et ayant à droite la sainte Vierge, à gauche saint Jean.

Enfin, sur le troisième pan, le dernier qui nous reste à parcourir, Jésus sort vainqueur du tombeau, au milieu des gardes saisis de frayeur ; on lit cette inscription ;

« Mortem nostram moriendo destruxit et vitam resurgendo reparavit[1] : »

— La croix en main, il apparait à la très sainte Vierge ; un phylac-

[1] Il a détruit notre mort par sa mort, et nous a rendu la vie par sa résurrection.

tère porte ces mots : « Regina cœli lætare »[1] — Plus bas Jesus, tenant une bêche, se fait voir à Marie Madeleine à laquelle il adresse la parole : « noli me tangere. »[2] Au-dessus, il s'entretient avec les disciples d'Emmaüs qui le reconnaissent à la fraction du pain : Cognoverunt eum in fractione panis.

Nous croyons pouvoir terminer cette monographie par quelques passages extraits des registres de la fabrique de Saint-Patrice, et que nous devons à la complaisance de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure. Ce sera le complément de ce que nous avions à dire sur cette église si intéressante à tant d'égards.

— L'an 1592 : on fit des *oratoires* à Saint-Patrice, pendant huit jours ; un cordelier prêcha.

L'église étant alors *déclose* par suite des travaux de reconstruction de la chapelle de la Passion, exécutés par Thomas Bryère, maçon, on y fit coucher trois hommes pour la garder.

— L'an 1597 : Mahiet ou Mahier Evrard, vitrier, fournit deux vitres neuves, pour vingt-et-une livres. Martin Lepaultier, menuisier, fait un chassis d'une vitre neuve, pour quatre livres ; pour fil d'archal, seize livres ; à Evrard pour la première vitre faite, soixante livres. Mahiet Evrard était un célèbre verrier de Rouen.

De 1660 à 1661 : à Jacques Dumesnil, maître vitrier à Rouen, pour avoir refait les vitres de la chapelle de la Passion, six livres ; pour avoir refait les vitres de la sacristie, dix livres ; réparations faites aux vitres de la chapelle de la Passion et de saint Fiacre, par le même, seize livres.

L'an 1673, à Grévois, maçon, pour la réédification d'un vitre de la chapelle de la Passion qui était tombée, cent vingt-cinq livres ; au serrurier, vingt-quatre livres ; à Delavoulte, peintre vitrier, qui répara les vitres et refit les pièces, dix livres.

L'an 1683, le terrible ouragan de cette année fit de grands ravages à Saint-Patrice ; il fallut des sommes considérables pour réparer les vitres. Le lendemain de la Saint-Jean, il vint un foudre de vent et de tempeste qui ruyna entièrement les vitres et couvertures de

[1] Reine du ciel, réjouissez-vous.

[2] Ne me touchez pas. S. Jean, ch. 20, v. 17.

l'église. On paya une première fois à Levieil, vitrier, sur ce qui lui était dû, soixante deux livres ; à Catherine Jouvenet, femme dudit Levieil, trente-neuf livres ; à Levieil lui-même, une seconde somme de trente-six livres, puis une troisième somme de vingt-huit livres, et pour le plomb, cinquante-neuf livres.

L'an 1726, Levieil répare les vitres pour deux cent vingt livres.

L'an 1727, le même vitrier les répare pour cent quatre vingt-sept livres.

Enfin l'an 1765, il répare encore les vitres cassées par la grêle, pour six cent quarante-neuf livres, somme énorme, qui prouve un dégat considérable. On voit d'après cet aperçu, combien les belles vitres de Saint-Patrice durent traverser de longues et cruelles vicissitudes, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Avec quel soin ne doit-on pas veiller à l'existence et à l'entretien de celles qui ont survécu aux injures et aux ravages des éléments !

P. Baudry,

Membre de la Société française
pour la Conservation des Monuments, etc.

## POÉSIE.

# A MADAME J.,

### A PROPOS DE SON DÉPART POUR L'AUVERGNE.

Pourquoi m'avez-vous dit qu'un jour, bientôt peut-être,
De votre sol natal reprenant le chemin,
Vous vous éloigneriez sans me dire : « A demain !... »
Si vous saviez combien m'attriste et me pénètre
Ce seul mot de départ, vous l'auriez retenu
Pour me laisser goûter ce bonheur contenu
Que nous fait l'amitié ; l'amitié, fleur divine,
Suave et doux présent devant qui l'on s'incline,
Car à bien peu d'élus Dieu l'accorde ici-bas,
Et l'ame, sans souffrir, ne s'en sépare pas.

Mais que dis-je !... en dépit du temps, de la distance,
Qui donc pourrait briser ce pieux sentiment
Qui, dans un noble cœur, vit éternellement?...
Non !... Dieu qui nous dota de ce besoin intense
D'épancher librement nos rires ou nos pleurs ;
Non, le Dieu juste et bon qui fit nos ames sœurs,
Qui, d'un élan subit, m'a vers vous entraînée,
N'a pas voulu qu'un jour la froide destinée,
Mettant un long espace entre nos deux abris,
De notre saint trésor emportât les débris !...

Aussi, quand, retournant cette pensée amère
Qui fait battre le cœur,

Je sens trembler en moi cette frêle chimère
Qu'on nomme le bonheur ;
Je me dis, pour chasser cet importun nuage,
Qu'il est bien loin, ce jour,
Ou que, s'il faut subir l'épreuve avec courage,
Le Ciel nous gardera quelque bien en retour.

Oui, dans l'absence encore il est de douces heures
Qu'on ne peut oublier ;
Un gai rayon d'espoir éclaire nos demeures
Quand revient le courrier.

Le courrier, messager rapide
A notre gré trop lent encor,
Venant, à notre cœur avide,
Redonner un nouvel essor !...

Le courrier qui, de chaque porte,
Indifférent heurte le seuil ;
Lui qui, tour à tour, nous apporte
Un signe de joie ou de deuil.

Oh ! moi je le bénis, ce messager modeste,
Qui, tant de fois déjà m'apporta le bonheur !
N'est-ce donc pas sa main qui me tend, don céleste,
De mes amis lointains quelques pages du cœur ?
Lorsqu'enfin je la tiens, l'épitre désirée,
Que mes regards émus l'ont toute déchiffrée,
Que je vois, que je sens cette chaude amitié,
Qui, de tous ses trésors, vient m'offrir la moitié ;
A quelle douce rêverie
J'abandonne alors tous mes sens ;
Il me semble qu'une voix chérie
Me fasse entendre ses accens !
Des souvenirs aimés je vois passer la foule ;
Devant moi, sans effort, doucement se déroule
Un magique tableau :
Les grèves, les rochers, les ombreuses campagnes ;
La mer battant le pied des arides montagnes ;

La mouette dans l'air, le gracieux bateau
Qui me berçait, enfant, au caprice de l'eau,
J'ai tout revu!... La page où la main fraternelle
A tracé quelques mots de tendre souvenir,
Seule a fait ce miracle; et la bonne nouvelle,
Dans le passé, me fait entrevoir l'avenir.

Ainsi donc, quand un jour, du fond de la retraite
Que vous garde l'Auvergne au pied des monts neigeux,
Une lettre sera votre seul interprète,
Moi, je la recevrai comme un message heureux.
En la lisant des yeux moins encor que de l'ame,
Je croirai vous revoir, vous entendre, Madame;
Votre pas nonchalant, votre parler si doux,
Oh! je retrouverai tout ce que j'aime en vous!...
Et puis, vous me direz vos courses prolongées
Dans vos prés, dans vos champs, le long de vos ruisseaux,
Vos campagnes, le soir, dans les ombres plongées,
Ou l'aube matinale éclairant les hameaux,
L'angelus dont la voix monte dans le nuage
Ainsi qu'un chant béni,
Le chêne séculaire au magnifique ombrage,
Où l'oiseau fait son nid,
Et, complétant la scène à vos regards offerte,
Gigantesque décor,
De neige amoncelée et de glaciers couverte,
La cime du mont Dor!...

Moi, je vous parlerai de nos courtes journées;
De nos songes dorés, de nos calmes récits,
Que si vite emportaient, comme des fleurs fanées,
Ces rapides instants, hélas! si bien remplis!
Je vous dirai... mais non... longtemps, longtemps, Madame,
Restez auprès de nous qui vous aimons si bien;
Restez, car l'amitié doublement vous réclame,
Dites qu'à son trésor vous n'enlèverez rien!...

Élisa Frank.

## BIOGRAPHIE NORMANDE.

# LANFRANC[1].

(SECONDE PARTIE[2].)

Reprenons notre Lanfranc au point où nous l'avons laissé ; nous avons raconté sa vie, parlons maintenant de ses écrits.

Nous avons trois éditions de ses œuvres. La première, en un volume in-folio, se publiait à Paris en 1648 ; nous la devons au savant bénédictin Dom Luc d'Achery. La seconde n'est, à quelque différence près, qu'une réimpression de la première ; elle fait partie du XVIII^e volume de la *Bibliothèque des Pères*, que Margarin de La Bigne éditait à Lyon en 1677. La troisième, en deux volumes in-8°, est du docteur Giles ; imprimée à Paris, elle paraissait simultanément, en 1844, à Paris et à Oxford.

L'édition de 1648 contient, sous le nom de Lanfranc : 1° un commentaire sur les Épîtres de saint Paul (*Commentarius in Epistolas B. Pauli*, p. 1-229) ; un livre sur le Corps et le Sang de Notre-Seigneur (*Liber de Corpore et Sanguine Domini contra Berengarium*, p. 231-251) ; 3° quelques lignes sur les Conférences de Cassien (*Annotatiunculæ in nonnullas Joannis Cassiani Collationes Patrum*, p. 252) ; 4° des Statuts pour l'ordre de saint Benoît (*Decreta pro ordine S. Benedicti*, p. 253-297) ; 5° un recueil de soixante lettres (*Epis-*

[1] Voir les livraisons d'octobre et novembre 1849.

[2] Lue à la séance de la Société des Antiquaires de Normandie, le 2 novembre 1849.

*tolarum liber*, p. 299-329 ); 6° un extrait d'un discours prononcé au concile de Winchester en 1072 ( *Pericope orationis quam in concilio anno Christi MLXXII celebrato habuit B. Lanfrancus*, *de primatu cantuariensis ecclesiæ contra Thomam eboracensem*, p. 378 ) ; 7° un court traité sur l'obligation de tenir la confession secrète ( *De celanda confessione libellus*, p. 379-382. )

L'édition de 1677 supprime, sans en dire la raison, les Observations sur les conférences de Cassien ; mais elle ajoute à celle de 1648 un morceau, d'une demi-page environ, sur les devoirs des moines ( *Sermo sive sententiæ* ), que d'Achery, qui l'avait découvert trop tard pour en enrichir sa publication des œuvres de Lanfranc, avait imprimé, en 1671, dans le t. IV de son *Spicilége*.

Le docteur Giles a pris, lui aussi, la précieuse édition de d'Achery pour base de la sienne; seulement il a distribué les ouvrages de Lanfranc en deux sections. Son premier volume contient les pièces qui offrent un caractère historique : les Lettres, qui sont chez lui au nombre de soixante-sept, le Discours tenu au concile de Winchester, et les Statuts pour l'ordre de saint Benoît. Dans le second, il a réuni les traités qui intéressent plus spécialement la théologie, la métaphysique et la morale, c'est-à-dire le Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, le livre sur l'Eucharistie, les Sentences, les Observations sur Cassien, et l'Opuscule sur la confession. Il a, en outre, ajouté aux ouvrages reconnus par d'Achery comme appartenant à notre écrivain, un sommaire, sous forme de dialogue, de toute la théologie chrétienne ( *Elucidarium sive dialogus de summa totius christianæ theologiæ* ), que les manuscrits mettent quelquefois sous son nom, quelquefois sous celui de saint Anselme, et que Dom Gerberon avait imprimé dans l'Appendice aux Œuvres de saint Anselme ( p. 457-487. )

C'est dans l'ordre rationnel où le dernier éditeur a placé ces différents ouvrages, que nous allons nous-même procéder à leur appréciation.

I Sur les soixante-sept lettres qui ouvrent le premier volume du docteur Giles, cinquante-cinq sont de Lanfranc; les douze autres sont signées par Bérenger, Alexandre II, Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant, Thomas d'York, le clergé et la ville de Dublin, et enfin saint Anselme.

Deux lettres de Bérenger ouvrent notre recueil. — La première est précisément celle, j'inclinerais du moins à le croire aujourd'hui, qui, remise au pape Léon IX, avait donné lieu aux soupçons élevés publiquement, à Rome, sur l'orthodoxie de Lanfranc, à qui elle était adressée. Bérenger s'y étonne que le Prieur du Bec ait pu, avec la haute intelligence qui lui a été départie, désapprouver, sans avoir été à même de la juger, la doctrine de Jean Scot sur le sacrement de l'autel; un peu plus d'habitude des saintes Écritures l'aurait facilement convaincu que, condamner Scot sur ce point, c'était condamner saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et une foule d'autres dont ce prétendu hérétique s'inspire. — La seconde prie un certain Richard, qui avait l'oreille du roi de France, de rétablir dans l'esprit du monarque la vérité indignement altérée au concile de Verceil : « Dites au prince que le livre de Scot, qu'on y a si rigoureusement et si injustement traité, a été rédigé d'après l'ordre formel de l'un de ses prédécesseurs, de Charles-le-Grand, qui crut devoir opposer le langage de la raison aux sentiments grossiers de son époque, et en particulier de Paschasius.

Deux autres lettres, celles qui, dans l'édition que nous suivons, portent les nos 6 et 9, intéresseront sous plus d'un rapport. Signées par cet Alexandre II, dont la jeunesse était venue puiser à l'école du Bec la piété et la science, elles sont adressées, la sixième à Lanfranc, alors primat d'Angleterre et premier ministre de Guillaume, la neuvième à Guillaume lui-même. — Une question d'une grande importance pour la discipline ecclésiastique s'était posée et se débattait en Angleterre quelques années après la conquête. Il s'agissait de savoir si les moines y conserveraient le droit dont ils avaient joui sous les anciens évêques, de desservir les églises catholiques, ou si, comme le prétendaient les prélats nouvellement institués, on en confierait le service à des clercs séculiers. Déjà les séculiers, qui avaient pour eux la force matérielle, commençaient à se substituer, sans plus de façon, au clergé régulier, lorsque, sur l'avis qui lui en fut donné par Lanfranc, Alexandre intervint. Sa lettre à l'archevêque de Cantorbéry est une sorte de bulle qui confirme les antiques priviléges de l'ordre monastique. Le pontife y rappelle les pièces authentiques sur lesquelles ces priviléges étaient fondés, et entr'autres un statut de Grégoire-le-Grand, enjoignant à l'apôtre Augustin d'établir, parmi

les chrétiens d'Angleterre, ce genre de vie, qui avait été celui de l'Église naissante, et qui était, sans contredit, le plus conforme au but de l'institution monastique, où nul ne possédait rien en propre, où toute chose était commune à tous. Dans la lettre qu'il adresse au premier prélat d'Angleterre, Alexandre II, comme nous l'avons vu, défend une partie du clergé, celle qui lui paraît réaliser le mieux l'idéal chrétien contre les empiétements de l'autre. Dans celle qu'il écrit au Conquérant, il se fait (noble mission à laquelle, pendant tout le moyen-âge, la papauté, à quelques exceptions près, fut constamment fidèle) il se fait le patron du faible contre le fort. « Que votre excellence persiste dans ses bonnes œuvres. C'est surtout en protégeant les hommes de Dieu, la veuve et l'orphelin, ceux enfin qui n'ont d'appui qu'en vous, que vous répondrez aux intentions du Roi des rois dont vous tenez le sceptre. Votre Éminence a d'ailleurs auprès d'elle un guide sûr, dont elle ne peut trop écouter la voix et suivre les conseils, Lanfranc, notre frère que nous vous laissons, quoique sa place soit à nos côtés, en considération du bien qu'il fait à notre royaume, mais dont chaque jour nous pleurons l'absence. »

Parmi les correspondants de notre prélat, nous rencontrons, après Alexandre II, son illustre successeur, Grégoire VII. Il n'était encore qu'Hildebrand, archidiacre de l'église romaine, lorsque Lanfranc lui envoya, pour le remettre au souverain pontife, le compte-rendu de ses débats avec l'archevêque d'York, le priant d'appuyer auprès du S. Père la demande qu'il lui faisait d'un privilége qui reconnaîtrait et confirmerait ses droits sur toutes les églises d'Angleterre. Hildebrand lui répond que ce privilége ne s'accordait au postulant qu'à Rome même, et qu'on l'y attendait pour y statuer, en sa présence, et sur l'objet spécial de sa requête, et sur quelques autres détails. De cette lettre, la huitième du recueil, rapprochons — d'abord la vingt-troisième, où le serviteur des serviteurs de Dieu, Grégoire, engage énergiquement l'archevêque de Cantorbéry à faire respecter, en Angleterre, les prescriptions du Saint Siége, auxquelles un évêque anglais avait manqué — et ensuite la quarantième, où, après avoir exhalé ses plaintes sur la corruption des princes et même de ceux qui devraient être les pasteurs des ames, il exhorte son frère à poursuivre impitoyablement le vice, et, en particulier, à couper par ses racines,

chez les Scots et partout où il existe, l'infâme usage d'abandonner au premier venu, et, qui plus est, de vendre sa femme légitime. On se rappelle les efforts que fit Lanfranc pour étouffer, dans les États de Guillaume, cette coutume barbare. Nous voyons ici par qui il y était convié et d'où partait l'initiative. Lanfranc est le légat du Pape, quand il n'est pas le ministre du Roi.

C'est à ce même Grégoire qu'est adressée la lettre marquée du n° 10 et signée Guillaume. Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant en présence ! Que vont-ils se dire ? On le présume assez : le serviteur des serviteurs de Dieu va sommer cette couronne de s'incliner devant sa tiare ; que répondra le fier monarque ? Écoutons :

« A Grégoire, très excellent pasteur de la Sainte Église, Guillaume, par la grâce de Dieu, glorieux roi des Anglais et duc des Normands, salut et amitié.

« Ton légat Hubert, religieux pontife, venant à moi de ta part, m'avertit que j'aie à te prêter foi et hommage à toi et à tes successeurs, et à payer plus exactement la somme que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Église de Rome. J'admets l'une de ces réclamations, je n'admets pas l'autre. Je n'ai pas voulu prêter foi et hommage, ni ne le veux, parce que je ne l'ai point promis, et que je ne sache pas que mes prédécesseurs aient rien fait de tel à l'égard des tiens. Quant à la somme que tu demandes, on a mis, pendant les trois années que j'ai passées en France, quelque négligence à la recueillir ; mais me voici, par la miséricorde divine, de retour dans mon royaume ; je t'envoie par ton légat ce qui a été déjà prélevé ; le reste te sera, en temps opportun, transmis par les légats de Lanfranc, notre fidèle archevêque. Priez pour nous et pour le maintien de notre règne, parce que nous avons aimé vos prédécesseurs et que nous désirons vous aimer sincèrement par-dessus tout, et vous écouter avec déférence. »

Vient ensuite Thomas d'York, qui, invité par le comte Paul, gouverneur des Orcades, à ordonner canoniquement un évêque que ces îles viennent d'élire, prie Lanfranc de lui envoyer, pour cette fin, les évêques de Worcester et de Dorchester, dont il ne prétend point, par là, lier ni subordonner à son autorité archiépiscopale les siéges respectifs. Lanfranc lui accorde sa demande, ainsi qu'il appert d'une lettre adressée par lui aux deux évêques qu'il charge de cette mis-

sion, mais auxquels il a soin de faire tenir, comme garantie de leur indépendance future, l'épître de Thomas, qu'ils conserveront précieusement, pour s'en servir, en temps et lieu, dans les archives de leurs églises.

La pièce qui porte le n° 39 contient une requête du même genre. Le clergé et la ville de Dublin y supplient Lanfranc de sacrer Patricius, à qui ils viennent de conférer l'épiscopat, dont, sous tous les rapports, ils l'ont reconnu digne.

La lettre 50 est d'Anselme. Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry, ayant remercié le prieur du Bec, Anselme, auquel il avait adressé et recommandé son neveu, de l'excellent accueil qu'il en avait reçu, Anselme lui répond qu'il est trop heureux de pouvoir lui être agréable, et il lui donne une nouvelle preuve de sympathie pour le jeune frère, en s'apitoyant sur les douleurs de tête dont il souffre, et en priant le primat de consulter, sur ce mal et sur le remède qu'on y pourrait apporter, son savant ami, le médecin Albert.

Telles sont, en substance, les onze lettres de notre recueil, qui intéressent plus ou moins l'histoire de Lanfranc, mais qui ne sont pas de sa main ; je passe à celles qu'il a lui-même écrites. Déjà j'ai eu occasion d'en mentionner quelques-unes, celles, par exemple, qu'il adresse au pape Alexandre II, et aux deux petits princes d'Irlande, Gothricus et Turdelvaque. Il en est d'autres, et en assez grand nombre, dont j'ai aussi, chemin faisant, extrait, pour la biographie de notre archevêque, ce qu'elles contenaient de plus précieux. Il ne me reste, pour achever de faire connaître cette correspondance, qu'à en détacher encore quelques fragments qui méritent d'être rapportés.

Lorsque Guillaume, ce qui lui arrivait sans cesse, était appelé sur le continent par quelque puissant motif, c'était à Lanfranc, comme on sait, que l'administration de l'Angleterre était remise. De fréquentes lettres devaient alors, malgré la difficulté des communications, s'échanger entre le roi et son ministre. Malheureusement, de tout ce qui fut, dans ces circonstances, écrit de part et d'autre, deux pièces seulement nous ont été conservées ; en voici l'exacte traduction :

« A son maître, Guillaume, roi des Anglais, son fidèle Lanfranc, dévouement sans bornes, et prières adressées pour lui au Seigneur !

« Nous vous verrions avec plaisir et comme un ange de Dieu, mais nous ne voulons point qu'en ce moment vous passiez la mer : ce nous serait une trop grande honte si on pouvait penser que, pour vaincre les misérables qui ont oublié la foi jurée, votre présence était nécessaire. Le comte ou plutôt le traître Rodolphe et toute son armée ont été mis en fuite ; les nôtres, secondés d'une multitude infinie de Français et d'Anglais, sont à leur poursuite. Avant peu, ainsi que me l'ont fait dire nos princes, les parjures auront quitté notre île ; sinon, ils seront, morts ou vifs, entre leurs mains. Quant à ce que j'ai encore à vous mander, rapportez-vous-en au frère qui vous aura remis cette lettre, et dont la fidélité m'est garantie. Que le Tout-Puissant vous bénisse ! »

« A son glorieux maître Guillaume, roi des Anglais, son fidèle Lanfranc, dévouement sans bornes et prières adressées pour lui au Seigneur !

« Gloire au plus haut des cieux à ce Dieu dont la miséricorde a purgé votre royaume des Bretons qui la souillaient ; le château de Norwich s'est rendu ; les rebelles qui s'y étaient enfermés et qui avaient des domaines en Angleterre, ont juré, si on leur laissait la vie et tous leurs membres, de sortir de votre royaume dans les quarante jours, et de n'y plus rentrer qu'avec votre permission expresse Quant à ceux qui, n'ayant pas de terres, s'étaient mis à la solde du traître Rodolphe et de ses alliés, ils n'ont obtenu la même grâce qu'à force de prières et à la condition qu'ils auront vidé le royaume sous un mois. Dans le château, sont restés l'évêque Gauffrid, Guillaume de Varenne, Robert Malet, et avec eux trois cents chevaliers armés du haubert, ainsi qu'un grand nombre d'arbalétriers et d'artisans habiles à fabriquer les machines de guerre. Tout le tumulte des combats, grâce à Dieu, s'est apaisé en Angleterre. Que le Tout-Puissant vous bénisse ! »

Tout en levant des armées, en étouffant des révoltes, Lanfranc ne négligeait rien pour ramener à la pratique des vertus les plus vulgaires de hauts et puissants prélats qui s'en écartaient trop souvent. « Je sais, écrivait-il à l'archevêque de Chester, avec quelle indignité tu as traité le monastère de Coventry ; tu en as forcé le dortoir, brisé les meubles, dérobé les chevaux, détruit les maisons pour en transporter les matériaux dans tes propres villas ; tu t'y es établi avec tes

gens pendant tout une semaine pour y consommer ce que tu ne pouvais emporter ! Est-ce ainsi que tu remplis tes devoirs, que tu donnes l'exemple? Restitue aux frères, et sans délai, ce que tu leur as enlevé. En mon nom et au nom du Roi, je te l'ordonne ! » Cependant il trouvera encore du temps pour répondre à toutes les questions qui lui seront adressées sur des points de doctrine, sur des cas de conscience, sur des dispositions rituelles. Mais il ne faut plus le rappeler aux vanités littéraires dont s'est nourrie sa jeunesse. Sa mission épiscopale ne s'arrange pas de pareilles études, et, depuis qu'il a charge d'ames, il a dû y renoncer.

Dans tout cela, nous voyons, ou, pour mieux dire, nous retrouvons l'administrateur que nous avons déjà fait connaître. Un dernier extrait va peut-être le présenter sous un aspect nouveau. La reine d'Écosse, Marguerite, avait prié Lanfranc de prendre en main sa direction spirituelle, et d'être son père devant Dieu. La réponse de l'archevêque, récemment découverte par le docteur Giles dans une des bibliothèques publiques d'Angleterre, mérite d'être citée. « Une courte épître ne peut rendre toute la joie dont ta précieuse lettre, reine aimée de Dieu (Deo amabilis regina), a inondé mon cœur. Avec quelle grâce s'échappent de ta plume les paroles que le Saint-Esprit lui-même semble te dicter... Fille et femme d'un roi, tu ne dédaignes pas de prendre pour ton père spirituel un homme sans naissance, étranger à ta patrie et couvert de péchés. Je ne suis pas, hélas ! ce que tu penses ! Puissent tes prières (car tu mérites de n'être pas trompée) obtenir de Dieu que je devienne ce que tu te figures que je suis. Cependant, qu'un échange de prières et de bonnes œuvres s'établisse entre nous. Je donnerai peu, et je gagnerai beaucoup à ce commerce. Sois donc ma fille, et que je sois ton père !... » Je ne sais si j'ai fait passer, dans ces quelques lignes qué je viens de traduire, le sentiment dont l'original est profondément empreint. Si je n'en ai pas été un interprète trop infidèle, on aura senti sans doute, sous la robe du grave prélat, battre le cœur d'un homme. L'amour chrétien du pasteur pour les brebis confiées à sa garde se produit ici avec tout ce qu'il a de plus onctueux et de plus tendre. C'est du Fénélon ou du saint Augustin.

II. Nous devons à l'un des chroniqueurs les plus intéressants du moyen-âge, à l'historien des Pontifes d'Angleterre, Guillaume de

Malmesbury, les quelques pages qui nous restent du discours prononcé par Lanfranc au concile de Winchester, en 1072. Ce discours avait pour but d'établir la suprématie de l'église de Cantorbéry sur toutes les églises de l'Angleterre, et en particulier sur celle d'York. L'archevêque d'York, Thomas, qui défendait avec opiniâtreté l'indépendance de son siége, reconnaissait volontiers que, cinq siècles auparavant, le premier pontife de Cantorbéry, saint Augustin, avait été institué primat d'Angleterre par Grégoire-le-Grand; mais il ne s'en suivait pas, selon lui, que les héritiers successifs de saint Augustin dussent conserver cette prérogative qui ne leur avait pas été formellement assurée à l'avance par le souverain pontife; « Comme si, répliquait Lanfranc, de ce que Jésus-Christ, en léguant ses pouvoirs à saint Pierre, n'a pas ajouté que ces pouvoirs passeraient après lui, de main en main, à tous ses successeurs, tu voulais en induire que tous les papes, depuis saint Pierre, ne sont pas les souverains légitimes de la chrétienté; tu ne l'oserais pas. Conclus donc, si tu es dialecticien, du semblable au semblable. Ne sais-tu pas encore que ce qui vaut pour le plus, vaut pour la partie? que ce qui vaut pour le plus, vaut pour le moins? L'église romaine est le tout dont les autres églises sont les parties diverses : Rome, c'est le plus; Cantorbéry, c'est le moins. De là il suit que si Cantorbéry relève de Rome, d'où la foi lui est venue, York relève de Cantorbéry, qui lui a envoyé ses premiers prédicateurs »

Ce passage n'est pas sans importance pour l'histoire religieuse de la Grande-Bretagne; cependant nous avions encore en vue, en le rappelant, un tout autre intérêt. Lanfranc nous est souvent donné, par ses contemporains, comme un puissant logicien; et nulle part peut-être, dans ses écrits, il ne montre mieux qu'ici combien il était familiarisé avec les procédés de la dialectique, et avec quelle dextérité il savait les manier.

III. Les statuts pour l'ordre de saint Benoît s'ouvrent par une préface que je crois devoir mettre en grande partie sous les yeux :

« Lanfranc, prélat indigne de la sainte église de Cantorbéry, à son très cher frère Henri, prieur du monastère, et à tous les autres, salut et bénédiction !

Nous vous adressons par écrit les coutumes de notre ordre; elles sont empruntées aux règles suivies dans les monastères qui, de

notre temps, jouissent de la plus grande autorité. Nous y avons ajouté quelques détails, nous en avons changé d'autres; c'est surtout pour ce qui concerne la célébration de certaines fêtes que nous avons pris cette licence ; nous avons pensé qu'il était convenable de donner à ces cérémonies, dans la métropole religieuse de l'Angleterre, plus de solennité qu'on ne leur en donne ailleurs. Nous ne prétendons point, toutefois, fixer irrévocablement, ni pour ceux qui nous suivront, ni même pour nous, ces dispositions qu'on pourra toujours modifier en prenant pour guide soit la raison, soit l'autorité des hommes versés dans la connaissance des choses saintes. Ce serait, en effet, quelque progrès qu'on ait déjà fait sous ce rapport, une très grande imperfection que de croire qu'on ne peut se perfectionner davantage. Des circonstances, telles que l'augmentation ou la diminution des frères dans une abbaye, les ressources diverses des localités, les changements qui surviennent dans l'état des choses, la variété des opinions, doivent nous déterminer soit à conserver intactes, soit à modifier les anciennes traditions; d'où il résulte qu'aucune église, peut-être, ne doit, sur tous les points, en imiter une autre. Sans doute il faut entourer d'un inviolable respect les dogmes sacrés en dehors desquels l'ame ne peut être sauvée : la foi, le mépris du monde, la charité, la chasteté, l'humilité, la patience, l'obéissance, le repentir, l'humble confession de nos fautes, la prière souvent répétée, le silence convenable, et beaucoup d'autres pratiques du même ordre. Là où ces articles fondamentaux sont observés, on peut dire que la règle de saint Benoît y est fidèlement suivie, quelle que soit, du reste, la liberté qu'on se donne sur quelques dispositions extérieures, comme par exemple si on exige que, dans les principales solennités, le chantre, aux vêpres, revête, au lieu du froc, l'aube et la chape; ou si encore on tient, dans tel ou tel monastère, à ce que chaque frère ait un bassin pour s'y laver les pieds, tandis qu'ailleurs on se lavera jusqu'à vingt et trente à la fois dans un vase commun. »

Après ce préambule, vient le corps même de l'ouvrage. Il se divise en vingt-quatre chapitres dont nous donnerons, dans notre prochain numéro, une courte analyse et les plus importants détails.

A. Charma.

*(La suite à une prochaine Livraison.)*

## POÉSIE.

# PREMIER SOURIRE DU PRINTEMPS.

Fête au ciel! fête à la terre!
*Geneviève.* — Alph. Karr.

Le Soleil, ce matin, s'est levé radieux
Dans l'espace limpide,
Et sa clarté splendide
En réchauffant nos cœurs a réjoui nos yeux.

Après les tristes jours de la saison morose,
Quel souffle printanier,
Chassant loin février,
Embaume l'air et rend la vie à toute chose?

C'est le joyeux réveil du printemps endormi
Qui, rouvrant sa paupière,
Vient sourire à la terre,
Et nous dit : Saluez le retour d'un ami!

Vite, enfant, prends ton vol et cours dans la prairie
Où le gazon naissant
Offre à ton pied d'enfant
Une herbe, vierge encor que nul n'aura flétrie!

Et vous, femmes, et vous qui, pour parer vos fronts,
Préférez la couronne
Qu'en été Dieu vous donne;
Venez sur chaque tige admirer vos fleurons.

Et vous, mes bien-aimés, mes amis, mes poètes,
Venez, cœurs pleins d'amour,
En ce premier beau jour,
D'un rayon de soleil illuminer vos têtes...

Soyez heureux! bientôt, sous les lilas fleuris
Dont le parfum enivre,
Vous sentirez revivre
Une douce chaleur en vos sens engourdis;

Et l'inspiration, cette vierge divine
Qui guide vos travaux,
Vous dira de ces mots
Dont l'homme reconnait la céleste origine!

Et vous, infortunés, qui grelottiez hier,
Sans abri, sous la neige,
Venez, Dieu vous protège;
Car c'est pour vous surtout qu'il a fait fuir l'hiver.

A. Osmont.

18 février 1850.

## LITTÉRATURE.

# COUP-D'OEIL SUR LES TYPES SOCIAUX

### A DIVERSES ÉPOQUES,

### A PROPOS DE LA MISSION ACTUELLE DES CORPS SAVANTS ET LITTÉRAIRES [1].

Les institutions intellectuelles, surtout celles qui existent au dehors de la Capitale, ont été bien souvent l'objet de critiques et de railleries qui ne portaient pas toujours à faux. On a beaucoup parlé de l'inutilité des académies de province et de leurs ridicules. En concédant de bonne grâce que ces sociétés sont trop souvent fécondes sur ce dernier point, nous contestons qu'elles n'aient pas rendu de grands services, qu'elles ne puissent surtout en rendre de plus sérieux encore dans le milieu actuel. Ces réunions d'hommes studieux sont loin de s'être trouvées en dehors des transformations sociales ; elles ont été forcément plus ou moins boursouflées, plus ou moins frivoles, selon l'atmosphère de leur temps ; car, si l'on peut dire avec vérité que le cœur humain ne change jamais, il y a néanmoins une bien grande variété dans les genres d'existence, les manières d'être, les idées dominantes de chaque époque. Notre pays natal est particulièrement accidenté à cet égard, et depuis le farouche gaulois sacrifiant des vic-

[1] Extrait d'une lecture faite à la *Société havraise d'Études diverses*, le 9 novembre 1849.

times humaines aux lieux de ses noires forêts, et fléchissant le genou devant un brin de gui, jusqu'au petit-maître voltairien de 89 et aux calembouristes d'estaminets, nos contemporains, il s'est opéré de notables changements dans les allures de la société.

Il existe certains jalons auxquels on peut avoir recours, pour abréger et guider les recherches ou les souvenirs en cette matière.

Chaque peuple possède un type de son humeur et de ses goûts, un personnage fantastique auquel on prête des actes et des propos caractérisant les qualités et les défauts nationaux. C'est le Démourgios des Athéniens, le Puccinella des Napolitains, le John-Bull des Anglais. Le Français était d'une nature trop mobile pour que son type fut unique, mais il s'est créé un caractéristique particulier à chaque phase de sa physionomie sociale ; quelquefois même, il a modifié et changé, en les adoptant, les personnages populaires des autres pays. Quand il aimait ses rois et qu'il vivait sous des lois despotiques, mais tempérées par la douceur des mœurs publiques, on mettait Arlequin partout ; non l'Arlequin de Bergame lâche et fripon, mais un serviteur dévoué, insouciant de l'avenir, d'une gaîté à la fois naïve et spirituelle, sans envie et presque inoffensif, malgré ses épigrammes.

Plus tard, la France s'adjugea Polichinelle en lui faisant subir une bien grande transformation. *Il signor Puccinella*, qui charmait depuis des siècles la moderne Parthénope, se trouva remplacé par un être hideux, à l'organe indéfinissable, aux goûts débauchés, réussissant à se venger soit par la force, soit par la ruse, et finissant toujours par rosser le Commissaire et tous les suppôts de la justice, jusqu'à ce que le diable vienne l'emporter. C'était l'époque où des basochiens battaient le guet et faisaient les esprits-forts, où les souffrances populaires engendraient l'abrutissement moral, sous lequel couvaient et les prédispositions hostiles contre tout ce qui avait été respecté naguères, et surtout les germes de cet amour de l'illégalité, qui n'a fait que croître et se généraliser progressivement jusqu'à nos jours.

L'Empire prit pour type le troubadour qui chante et fait la guerre. Selon lui, les succès amoureux, littéraires et militaires sont les seuls qui doivent inspirer un cœur français ; l'examen des droits sociaux et individuels, par rapport aux institutions politiques, est abandonné aux idéologues, espèce de parias de l'époque. Alors le beau sexe ne

réclamait pas la faculté de monter à la tribune, il n'engageait même pas les hommes à rechercher les triomphes du parlage, triomphes enfantés trop souvent par le sophisme et le paradoxe : mais les belles favorisaient les héros qui avaient pu mériter d'être inscrits sur un bulletin de nos armées, ou, dans une classe plus pacifique, l'homme dont le nom figurait au bas d'un madrigal de l'almanach des Muses; ce recueil si dédaigné aujourd'hui. C'était le temps où l'on jouait de la guitare.

Sous la Restauration, le grognard fut le type en vogue. La déification du vieux troupier protestait contre les idées jalouses qu'on supposait au nouveau régime envers les souvenirs du drapeau tricolore. Cette accusation était pourtant un peu exagérée, car, bien qu'on nous montrât les vieux militaires cachant leur croix d'honneur sous des haillons, ceux d'entre eux qui restèrent en activité, beaucoup d'autres qui obtinrent la préférence pour les places de concierges ou de surveillants dans les établissements publics, virent clairement que, malgré quelques faits de favoritisme dont aucun régime n'est exempt, quoiqu'on dise, on tenait bon compte des anciens services.

Ce fut peut-être un retour vers cette vérité, une espèce de réaction à cet égard qui fit succéder la figure du conscrit à celle du vétéran. Chauvin est la parodie de ce dernier, il veut être brave comme l'autre l'a été, il l'est véritablement même, malgré l'absence d'occasions pour se montrer, et le cachet comique de ses efforts, à ce sujet survit actuellement dans le mot *chauvinisme;* expression néologique déjà stéréotypée par l'usage.

Passons à l'emblême social de l'époque qui suivit la révolution de 1830. On se souvient que si le tohu-bohu ne fut pas aussi général qu'il l'a été naguères, c'est qu'il ne put avoir autant de durée, c'est que l'homme, auquel acclama une immense population, avait un prestige imposant et une valeur personnelle qui refoula dans des gouffres sans sonorité les murmures de tant de vœux contre tout ce qui avait le tort d'être stable ou vénéré. Simples murmures en effet, car la société marcha, marcha encore, entraînant à sa suite les mécontents eux-mêmes, malgré leurs protestations impuissantes signalées par maintes aberrations : tentatives de clubs, prédications saint-simoniennes, parodie de culte chez les johannites-templiers, et chapelle schismatique, puis hérétique, puis enfin déiste de l'abbé Châtel. Alors on

vit apparaître, à tous les yeux, le héros de plusieurs vieilles anecdotes ordurières d'atelier, le bossu Mayeux. C'était le cynisme personnifié, mais le cynisme presque à huis-clos, le cynisme se montrant dans un cercle digne de lui, et jurant, sacrant entre ses dents, hors de là, contre les entraves qu'il rencontre à ses goûts dépravés, montant pourtant sa garde contre l'émeute, puis prenant l'air important, et faisant, tant bien que mal, l'homme raisonnable auprès des gens comme il faut.

Cependant le temps s'avance, le sol paraît se raffermir ; il faut s'occuper de moins en moins des affaires publiques et songer davantage à son foyer. Quand les ténèbres disparaissent, quand le soleil luit, les êtres qui remplissaient la campagne de leurs rugissements sont forcés de rentrer dans leurs tanières. Les mœurs sont-elles devenues meilleures? Quel type va produire la société française? Elle avait fait bien du chemin depuis l'innocent Arlequin, depuis même le superficiel troubadour pour tomber jusqu'à Mayeux... Hélas! c'est un cynisme d'un autre genre que présentera notre médaille. Robert-Macaire devient à la mode, il prend sa place dans la galerie, et vient présenter sa figure marquée au coin de l'égoïsme effronté, de l'improbité sans pudeur. La charte, dite vérité, avait conservé les anciens et les nouveaux titres de noblesse; mais un arrêt non contesté avait proclamé qu'il était loisible à chacun de s'affubler de qualifications nobiliaires selon son plaisir; par conséquent, la noblesse n'existait plus. On parlait bien de Pairs dans cette charte, mais on leur ôta l'élément de l'hérédité. Aussi, quoiqu'il y eût une chambre à vie, il n'existait plus de pairie. Où se rencontrait donc l'aristocratie? — Dans la fortune. Il n'y eut plus, depuis lors, en France, que deux classes : les gens posés et les prolétaires; l'absence de droits politiques, pour ces derniers, achevait la séparation. L'ambition ne put plus, dès lors, avoir de direction élevée ; tous les prestiges sont disparus, même ceux des sciences, des arts et des lettres que le mercantilisme a envahis ; toutes les aspirations se formulent dans l'amour des richesses. Salut et respect à qui les posséde, quelle que soit leur source : Salut, honneur à Robert-Macaire, tant que le gendarme n'a pas mis la main sur lui.

En vérité, il y a de quoi frémir, en voyant comme on est fatalement conduit au pessimisme lorsqu'on regarde au fond des choses. Cette corruption sociale n'était pas la pire des positions. Nous sommes

presque forcés de regretter aujourd'hui la ci-devant légalité de la suprématie du coffre-fort, de même que celui-ci avait fait regretter plus d'une fois la suprématie des parchemins. La mise en pratique du principe, équitable incontestablement, de l'égalité des droits n'a pas fait disparaître les inconvénients qui existaient avant, elle en a créés, au contraire, de nouveaux qui sont plus grands, et, malgré les trois mots emphatiquement inscrits sur nos monuments publics, la ligne de démarcation entre les deux classes, loin de se trouver effacée, se creuse plus que jamais, grâce à la haine de celui qui ne possède pas. Le délire de cette haine est entretenu par de coupables encouragements qui font étalage de séduisantes images sur un état de choses impossible. Visions monstrueuses, faisant croire à un changement des mœurs et de la société, qui s'effectuerait instantanément au moyen d'un décret violent de quelques hommes politiques, quand il a fallu quatre siècles et des flots de sang de martyrs pour faire prendre racine au christianisme, qui ne demandait cependant à chacun que sa consécration individuelle sans qu'elle altérât en rien la position et la volonté d'autrui.

Quel sera le personnage typique de notre nation, au milieu du chaos actuel, en présence de ce sol mouvant sur lequel chancelle un peuple dans l'abnégation de tous ses passés, dans la méfiance de ses avenirs ?—Je l'ignore ; mais il me semble qu'un léger point lumineux peut nous permettre encore un peu de foi. Malgré la destruction successive de toutes les sommités, il en est une qui surnage et surnagera toujours, quelque déluge qui survienne ; aristocratie invincible à laquelle chacun peut bien espérer d'atteindre, mais que personne ne peut renverser, c'est l'aristocratie des lumières. Qu'un niveau révolutionnaire essaie, par les grands moyens qui lui appartiennent, de paralyser l'influence du savoir et de l'esprit, ce sera seulement accidentel; leur puissance subsistera toujours. Toujours l'homme cherchera, par la science, la prompte et complète satisfaction de ses besoins physiques ; par les lettres, les enseignements moraux ; par les arts, l'oubli de ses peines ; par tous, le calme de l'ame et les jouissances raffinées. Jamais l'ignorant ne pourra dire à l'homme éclairé : Je suis ton égal, je puis faire autant que toi.

Démagogie! salue donc humblement la dernière aristocratie, la seule digue qui reste contre les cataclysmes sociaux ; et quant à ceux

qui arrachent péniblement quelques loisirs aux occupations matérielles pour les consacrer au culte de l'étude, leur devoir est d'aller grossir les rangs de cette oligarchie inoffensive et même bienfaisante, en répendant le goût des récréations intellectuelles dans toutes les classes par des leçons et des exemples. La civilisation des formes, l'adoucissement des mœurs, le triomphe de la morale publique seront le résultat des efforts simultanés de tous les hommes éclairés. Que la société française redevienne polie en même temps qu'instruite, et, si elle ne reprend pas son antique décence virginale, du moins, après s'être nétoyée, baignée, parfumée et gantée, elle ne se vautrera plus dans les bouges fétides, et cachera sous d'élégants atours les meurtrissures, fruits de ses récents débordements.

Tel est l'appel que font les nécessités actuelles aux diverses sociétés scientifiques et littéraires de France ; telle est la tâche que celles-ci doivent considérer comme un apostolat imposé par la cause patriotique et humanitaire.

J.-B. Millet-Saint-Pierre,

Président de la Société havraise d'etudes diverses.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

Rapport de M. A Daviel, et Délibération du Conseil municipal, sur la proposition de M. de Germiny pour l'assainissement du quartier Martainville, Rouen, 1850; broch. in-4°.

On se rappelle quel élan d'enthousiasme suscita dans notre ville l'exposé du projet de M. de Germiny relatif à l'assainissement du quartier Martainville. Le Conseil municipal montra un louable empressement à s'associer aux idées généreuses qui avaient dicté la proposition de M. de Germiny. Cependant, sa détermination dans une affaire aussi grave ne devait point être le fruit d'un entraînement sympathique, mais le résultat d'un prudent examen Une Commission fut chargée en effet d'étudier le projet de M. de Germiny dans tous ses détails, d'en peser les avantages et les inconvénients, d'en préciser les moyens de réalisation, et d'en déterminer les effets probables. Le rapport sur le travail de cette Commission a été présenté par M. A. Daviel, au Conseil municipal, dans sa séance du 11 janvier 1850. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de mettre ce rapport en entier sous les yeux du lecteur; mais nous essaierons du moins, en l'analysant, d'en mettre en évidence les considérations les plus importantes.

Le rapporteur rappelle d'abord en quoi consiste le projet de M. de Germiny. Ce projet se résume, dit il, à raser entièrement une portion déterminée du quartier Martainville, pour y établir des maisons nouvelles sur un plan symétrique. Les frais d'expropriation et de construction sont évalués à 3,848,000 francs dont trois millions seraient fournis par cinq mille actions de 600 fr. chacune à souscrire par nos concitoyens, et le surplus par la Caisse municipale. Une société, organisée par les actionnaires, dirigerait les dépenses et les travaux, et, après l accomplissement de l'entreprise, resterait chargée d'administrer la propriété commune, de percevoir et de répartir les revenus.

Une sorte d'enquête fut établie par la Commission chargée de l'examen du projet, pour provoquer les observations de tous les habitants

de notre ville et particulièrement des intéressés Les critiques dirigées contre le projet ont été de diverses sortes.

Les propriétaires des maisons situées dans le périmètre où il s'agit de faire table rase, ont fait entendre les plaintes les plus vives. On comprend, en effet, remarque le rapporteur, que ceux qui ont établi là leurs industries, résistent à une éviction dont les conséquences ne peuvent jamais, suivant eux, être suffisamment compensées par l'indemnité d'expropriation.

D'autres propriétaires ont protesté contre la proposition d'interdire les maisons pour cause d'insalubrité; ils repoussent une mesure qu'ils appellent inquisitoriale et ruineuse.

On prétend que les indemnités d'expropriation dépasseraient de moitié la somme de 1,500,000 fr. mise en prévision, et que les dépenses des constructions excéderaient aussi d'une manière très notable les prix portés sur les devis.

Surtout, on a blâmé fortement le plan des constructions qui se composaient d'abord de maisons à quatre étages, maisons sans cours, logements accumulés, desservis par des escaliers communs, par des corridors également communs, pour un très grand nombre d'habitants appartenant à différentes classes de la société.

Ces observations ayant été soumises à M. de Germiny, il reconnut la justesse de celles qui concernaient la disposition des constructions. Il réforma notablement son premier projet. Cette seconde combinaison, bien préférable sous le rapport de la commodité et de la salubrité, et même de l'ordre et de la tranquillité intérieure qu'elle promettait aux logements, a le fâcheux inconvénient, par la suppression et la diminution du nombre des maisons et des étages, de réduire les revenus présumés. Par suite, au lieu d'une subvention de 600,000 fr. payable en six annuités. M. de Germiny réclame de la ville 800,000 fr. payables en huit ans, et, aux actionnaires qui souscriraient les 3 millions nécessaires au surplus de l'entreprise, il n'offre plus que 3 pour 100 de revenu; revenu d'ailleurs moins assuré que jamais, fait observer le rapporteur, puisque ces maisons, sauf les boutiques et leurs annexes, ne sont plus destinées désormais qu à des ménages d'ouvriers

Si l'on jette ensuite les yeux sur le plan où M. de Germiny a lui-même tracé les limites du périmètre où se circonscrit son projet, on reconnait quelle minime portion du quartier Martainville se trouve améliorée. Puis, le projet d'amélioration présente cette double anomalie, qu'il rase des propriétés qui sont dans de très bonnes conditions, et que,

pour des propriétés qui sont en dehors de son périmètre, dans des conditions vraiment déplorables, il rend tout remède impraticable, du moins pendant de longues années, en appliquant toutes les ressources municipales à la réforme d'un seul point de la cité.

D'ailleurs, cette petite portion du quartier Martainville ne serait améliorée, peut-être, qu'aux dépens de ses alentours et en créant de nouveaux cloaques ; car il faudra nécessairement relever le sol, en changer la pente, et l'on ne voit pas comment, sur les rives du nouveau quartier, s'opéreraient les raccords inévitables. De là, peut-être, une dépense imprévue !

Mais, quand même il n'y aurait à craindre, ajoute le rapport, aucune dépense supplémentaire, 800,000 francs, si durement surimposés à nos concitoyens, est-ce une chose admissible ?

L'auteur du projet a fait observer à ce sujet, que, par suite des travaux créés dans la ville, les produits de l'octroi s'augmenteraient dans une énorme proportion, et que l'argent, sorti par une voie de la caisse municipale, y rentrerait par une autre voie.

Sans doute, une notable partie de l'argent versé par la ville rentrerait dans la caisse municipale ; mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux des habitants qui auraient payé les contributions, ne participeraient pas aux compensations qu'on annonce.

Ainsi, les propriétaires qui verront, dans les cent huit maisons de la Compagnie, une concurrence élevée contre eux ; les propriétaires des cinq mille logements inoccupés en ce moment, et qui attribuent cet état de choses aux émigrations que déterminent l'énormité de nos charges municipales ; les marchands, que ces charges écrasent, et dont ces émigrations ont tant diminué les profits, reconnaîtront-ils la nécessité, la légitimité d'un tel surcroît de charges ?

Une autre proposition du projet de M. de Germiny a soulevé les répugnances de la Commission : c'est celle qui tend à ouvrir, *sous les auspices du conseil municipal*, la souscription des cinq mille actions, et à instituer, pour l'exécution du nouveau quartier, une société financière, subrogée au droit d'expropriation que la déclaration d'utilité publique conférerait à la ville. Or, c'est chose grave, de mettre aux prises avec une compagnie, tous les propriétaires des maisons situées dans le périmètre du projet et sur les contours du nouveau quartier. C'est chose grave de prendre à sa charge, *sous les auspices du Conseil municipal*, toutes les éventualités qui peuvent résulter des fausses prévisions des architectes de la compagnie, des malversations de ses agents, des embarras financiers ; et une expérience trop notoire des chances qui s'attachent à une

telle entreprise autoriserait nos concitoyens à reprocher au Conseil municipal d'avoir assumé sur lui un patronage si aventureux. Il y a eu unanimité dans la Commission pour décliner cette responsabilité.

Quelques membres avaient ouvert cependant l'avis que le projet fût provisoirement scindé ; qu'un quart, par exemple, fût d'abord exécuté ; mais la majorité a pensé que sans doute les auteurs du plan en avaient combiné toutes les parties, de manière à les rendre, pour ainsi dire, solidaires entre elles. Tout fractionnement serait impossible, et d'ailleurs, les objections décisives ne portant pas sur les détails de la construction, un échantillon, plus ou moins bien accompli, ne servirait en rien à les résoudre.

Toutefois, si le Conseil municipal a cru ne pouvoir adopter la proposition de M. de Germiny, il a voulu en retenir la pensée fondamentale. C'est une dette d'humanité, c'est une dette de la ville entière que l'amélioration de ces quartiers jadis florissants et maintenant tombes dans une si déplorable décadence; mais présentement les ressources manquent. Les finances municipales restent pour longtemps écrasées par les charges que les désastres de 1848 nous ont légnées, et c'est là ce qui rend les améliorations si difficiles.

Après avoir établi ainsi les différentes considérations qui ont porté la Commission du Conseil municipal à écarter le projet de M. de Germiny, le rapporteur émet plusieurs propositions qui ont formé la base d'un arrêté du Conseil, et qui se résument principalement dans les articles 2 et 4 que nous allons citer :

Art. 2. M. le Maire est invité à faire étudier, par les architectes de de la ville et par les hommes spéciaux qu'il jugera à propos d'y adjoindre, les améliorations à apporter *dans l'ensemble du quartier Martainville*, soit par de nouvelles rues à percer, de nouvelles places à ouvrir aux endroits maintenant occupés par les maisons qui se trouvent dans les plus mauvaises conditions, soit par de nouveaux aqueducs et de nouvelles dispositions pour l'écoulement des eaux et l'enlèvement des immondices. Une somme de 10,000 francs est, à cet effet, mise à sa disposition.

Art. 4. En attendant que l'Assemblée nationale ait rendu la loi projetée sur la réformation des habitations insalubres, M. le Maire est invité à prendre, soit relativement aux maisons particulières, soit relativement aux maisons des logeurs, toutes les mesures autorisées par la loi du 24 août 1790, dans l'intérêt de la santé publique.

# CHRONIQUE.

= Exploration *du cimetière romain de Neuville, près Dieppe.* -- La *Revue de Rouen* des mois d'octobre et de décembre 1845, a rendu compte de la découverte du cimetière romain de Neuville-le-Pollet, et des fouilles importantes qu'y pratiqua M. l'abbé Cochet. Le même antiquaire vient, cette année, de compléter son travail en terminant l'exploration de ce champ de repos de nos ancêtres. Il a trouvé encore quatre sépultures antiques contenant de douze à quinze vases chacune; elles étaient entourées, selon l'usage, par de gros cailloux taillés qui formaient, autour du coffret, une maçonnerie ou muraille d'enceinte. Une étude approfondie des sépultures gallo-romaines a révélé, à notre explorateur, qu'autrefois les vases funéraires étaient toujours renfermés dans des coffrets de bois dont les clous oxidés se retrouvent dans le sol. Dans la fouille de 1845, il a trouvé les clés de la caisse funèbre; dans celle de 1850, c'est la serrure qu'il a mise au jour.

Parmi les vases découverts, la plupart étaient en terre noire, rouge ou blanche. Ordinairement, chaque sépulture contenait deux cruchons, deux écuelles et trois assiettes. Un joli plateau rouge, en terre de Samos, présentait une tête de lion. Une urne rouge, ornée de feuillages, en creux, renfermait des os brûlés et trois médailles de bronze du Haut-Empire.

Les objets en verre étaient au nombre de douze, parmi lesquels figuraient trois barillets, dont un portait l'inévitable sigle : Fro., cachet de la fabrique frontinienne que nous plaçons dans la vieille forêt d'Eu, cette terre classique des verreries et des gentilshommes verriers. Avec les barillets, se trouvaient des lampes, des patères et des ampoulles de cristal. Un joli plateau en verre portait, au dehors, des reliefs, en pâte, jaunes et blancs, et d'un très joli effet.

Les médailles, au nombre de sept, étaient en grand bronze et des premiers Césars. La mieux conservée était un Commode, fils de Marc-Aurèle.

= Honneurs *rendus, à Dieppe, au célèbre armateur Jean Ango.* — Le 25 février dernier, a eu lieu, dans l'église de Saint-Jacques, à Dieppe, une intéressante cérémonie; nous voulons parler de l'inauguration d'une inscription tumulaire, destinée à rappeler et à conserver le

souvenir de Jean Ango, l'un des plus illustres armateurs et des plus hardis chefs d'entreprises qu'ait produits la Normandie. C'est à Dieppe, comme on sait, que naquit et vécut ce génie aventureux ; c'est non loin de là qu'il mourut, c'est à Dieppe même que reposent ses restes, et Dieppe cependant n'avait encore payé aucun tribut de souvenir à l'homme qui l'enrichit et la glorifia. M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, a pris la généreuse initiative de venger la mémoire d'Ango de cet injuste oubli. Dans ce but, il a fait appel à la Chambre de Commerce de Dieppe, bien certain d'éveiller, dans le cœur de ces dignes successeurs d'Ango, un sentiment de pieuse reconnaissance pour celui qui sut frayer, à leurs expéditions, tant de voies nouvelles et inconnues. Nous nous faisons un devoir de citer ici la lettre adressée, dans cette intention, par M. l'abbé Cochet, à la Chambre de Commerce de Dieppe, et la noble réponse de cette dernière :

Dieppe, le 28 janvier 1849.

*A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce de Dieppe.*

Messieurs,

Vous connaissez tous le nom d'Ango, l'honneur et la gloire du commerce et de la marine dieppoise. Il fut, pour François Ier, ce que Jacques Cœur fut pour Charles VII. Ami des cardinaux d'Amboise, il eut Parmentier pour capitaine, Crignon pour historien, François Ier pour hôte, et pour adversaires les rois de Portugal et d'Angleterre. Comme une tête couronnée, il traita avec les souverains étrangers, couvrit la mer de ses flottes, embellit sa patrie des plus riches monuments, et porta jusqu'aux extrémités du monde le pavillon français et la civilisation chrétienne.

Cependant, cet homme, l'orgueil du pays qui l'a vu naître, qui remplit les plus belles pages de son histoire, n'a encore reçu d'autre hommage qu'un *nom de rue*, honneur qu'il partage avec les capitaines de ses navires. J'ai pensé, Messieurs, qu'il convenait d'accorder, à ce génie du commerce, une distinction plus haute et plus digne de sa renommée. 'ai cru que la Chambre de commerce, qui représente le négoce tout entier, se chargerait volontiers de cette réhabilitation.

L'église Saint-Jacques m'a paru le lieu le plus convenable pour un hommage rendu à un mort illustre. — Là, en effet, reposent depuis trois cents ans les restes mortels de ce prince des armateurs dieppois. L'histoire nous apprend, et elle seule le témoigne aujourd'hui, que ce

favori de la fortune fut déposé, en 1551, dans un caveau de la chapelle Saint-Yves qu'il avait fait construire avec cette magnificence qu'il mettait à toutes choses. La tradition locale attribue à ses libéralités la chapelle de la Vierge, jadis une des merveilles de l'art catholique en France, et le *Trésor*, que l'on peut prendre pour un trophée maritime ou un *ex-voto* des navigateurs dieppois.

Longtemps, une dalle de marbre noir rappela par sa devise, son inscription et ses armes, le nom et la tombe du bienfaiteur de la ville et de l'église; mais les pieds des fidèles ont effacé l'inscription, et la pierre, froide et nue, est restée muette et silencieuse comme le tombeau.

Rien pourtant n'est plus convenable que de rappeler ce souvenir qui s'éloigne, et aucun lieu sur la terre ne me paraît plus propre qu'une église pour garder religieusement la mémoire d'un homme célèbre.

C'est pourquoi je propose à la Chambre de commerce de faire placer, à l'angle de la chapelle de la Sainte-Vierge, qu'Ango a construite, et de la chapelle Saint-Yves où il repose, l'inscription suivante :

A LA
MÉMOIRE
DE
JEAN ANGO,
ARMATEUR,
VICOMTE DE DIEPPE,
BIENFAITEUR
DE CETTE ÉGLISE,
INHUMÉ DANS
LA CHAPELLE SAINT-YVES
EN 1551.

PRIEZ POUR LUI.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mon profond respect,

Votre dévoué serviteur,

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 4 mars 1849.

Monsieur l'Abbé,

La Chambre a écouté avec beaucoup d'intérêt la rapide et brillante notice sur Ango, notre grand armateur, présentée dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 28 janvier dernier.

Elle est reconnaissante des soins que vous prenez pour défendre de l'oubli celui que vous dites avec justesse et vérité la gloire du commerce et de la marine dieppoise, le fondateur de beaux monuments d'architecture, l'hôte de François Ier, le rival des rois de Portugal et d'Angleterre.

La Chambre, Monsieur, sans discussion et à l'unanimité, a souscrit à la proposition que vous lui adressez, de faire les frais d'une inscription lapidaire, suivant les devis et pour la place que vous avez approuvés. Elle verrait avec plaisir que, sous votre direction active et éclairée, des recherches fussent faites pour s'assurer de la possession actuelle de l'homme célèbre vers lequel ses souvenirs ont été vivement reportés par votre intéressante communication.

Nous sommes, avec une considération distinguée,

Monsieur l'Abbé,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

*Les Membres de la Chambre de Commerce*,

Sellier, Fauconnet, Debonne fils, Ach. Lebourgfois, Benj. Vasse, Mouquet-Conseil, Léger, Saint-Hilaire, Dufour.

Le vœu, si généreusement exprimé par M. l'abbé Cochet, et si honorablement adopté par la Chambre de Commerce de Dieppe, a été rempli après les délais exigés par les autorisations que se sont empressés d'accorder le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Jacques, Monseigneur l'Archevêque et M. le Ministre des cultes. L'inscription commémorative, décorée et exécutée avec un goût parfait par M. Caulier, marbrier à Dieppe, a été inaugurée solennellement à la place qui avait été désignée, et la ville de Dieppe peut maintenant témoigner aux étrangers qu'elle conserve religieusement le souvenir d'un de ses plus glorieux enfants.

= Réintégration *de M. Brunet-Debaines, architecte de la ville du Havre dans ses fonctions* — Un artiste des plus distingués et des plus honorables, M. Brunet-Debaines, à qui l'Académie de Rouen, dans sa dernière séance publique, décerna la première de ses médailles d'or pour ses belles constructions au Havre, avait été, à la suite de la révolution de février, révoqué de ses fonctions. Nous apprenons avec une vive satisfaction que le conseil municipal du Havre, dans sa séance du

2 février, vient de réparer cette grave injustice, et de réintégrer, dans les termes les plus honorables, cet éminent artiste, en déclarant qu'il n'avait pu perdre son emploi que par suite d'un malentendu. Tous ceux qui ont pu apprécier les grands et beaux travaux que M. Brunet-Debaines a exécutés au Havre : son magnifique Musée-Bibliothèque, sa caserne des Douanes, son entrepôt des tabacs, etc., se réjouiront de l'acte réparateur qui restitue à cet artiste une position qui lui est si légitimement acquise.

= Acquisition, *par l'administration municipale, d'un tableau de M. Gustave Morin.* — Le Conseil municipal vient de faire l'acquisition, au nom de la ville de Rouen, et pour figurer dans notre Musée, du beau tableau de M. G. Morin : l'*Arioste lisant son poème*, qui a eu un succès si complet à notre dernière exposition.

Déjà, plusieurs des peintres rouennais modernes : Court, Malécy, Garneray, Bellangé, avaient obtenu de voir leurs œuvres classées parmi les richesses de notre Musée. Le talent si brillant et si distingué de M. Morin devait lui mériter aussi cette place d'honneur, au milieu des célébrités artistiques dont notre ville s'énorgueillit. Chez M. Morin, d'ailleurs, les travaux du professeur intelligent, zélé et consciencieux, étaient un titre de plus à cette flatteuse distinction, que suffisait déjà à justifier le mérite éminent de l'artiste. On peut donc louer le Conseil municipal de son initiative en cette circonstance, comme d'un acte de justice, de reconnaissance et de goût.

= Exposition *régionale de l'industrie et des arts, à Lisieux, au mois de mai prochain.* — La création des expositions régionales a été conçue et réalisée par M. de Caumont, cet ardent promoteur de toutes les institutions qui tendent à éveiller et à développer la vie intellectuelle dans nos provinces. Le but de cette fondation est d'appeler chaque année, sur un point central de chacune des principales régions de la France, partagée à cet effet en cinq grandes divisions de quinze à vingt départements, toutes les productions des arts, de l'industrie, de l'agriculture, etc ; dans l'intérêt de faire apprécier le mouvement des idées, les progrès des sciences d'application dans cette contrée, de favoriser le développement de l'activité provinciale, et de susciter, enfin, dans plusieurs centres à la fois, ce principe de généreuse émulation qui, seul, peut nous conduire à lutter avec avantage contre la centralisation parisienne.

Déjà, deux expositions régionales ont eu lieu, l'année dernière, avec le plus grand succès. L'une, pour le centre de France, a été ouverte à

Bourges, au mois d'octobre, et l'autre, pour la région du Nord-Ouest, qui embrasse la Normandie, le Maine et la Bretagne, s'ouvrait à Rennes un mois auparavant. Ces deux expositions, quoiqu'elles ne fussent, en quelque sorte, qu'un coup-d'essai, et que leur attraction, encore limitée à la région avoisinant le centre fixé, ait dû paraitre incomplète, ont cependant été fort brillantes, et ont fait présager, pour l'avenir, les plus heureux résultats. Nous apprenons aujourd'hui que la prochaine exposition régionale, pour la contrée du Nord-Ouest, qui embrasse treize départements, depuis le département de la Seine-Inférieure, au Nord, jusqu'au département de la Loire-Inférieure, au Midi, s'ouvrira le premier mai prochain, à Lisieux, ville éminemment centrale pour la Normandie et le Maine, et que de faciles communications mettent aussi en rapport avec la Bretagne

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce projet, lorsque le programme aura été définitivement arrêté et publié; mais, en attendant, nous nous empressons de porter cette annonce à la connaissance de tous les artistes et industriels de notre province, afin qu'ils s'apprêtent à représenter dignement, dans cette solennité, les arts et l'industrie de la Normandie.

= Société *des Amis des Arts de Rouen* — La Société des Amis des Arts, qui a récemment terminé les opérations de son dernier tirage, est sur le point de se reconstituer pour l'année 1850. Nous apprenons qu'à cette occasion, il est question de donner, à cette utile institution, une forme nouvelle plus en rapport avec l'étendue des services qu'elle est appelée à rendre aux arts dans notre province. Il s'agirait de modeler son organisation sur celle de la Société des Arts de Lyon, qui réalise chaque année des sommes considérables, en mettant le prix de ses actions, ou plutôt de ses billets de tirage, à la portée de tous. Suivant cette combinaison, le nombre des lots pourrait être beaucoup plus grand, et beaucoup plus d'artistes trouveraient le placement de leurs œuvres. Nous ne faisons qu'indiquer cette proposition qui sera prochainement soumise aux principaux actionnaires de le Société, et qui sans doute, trouvera parmi eux de nombreux adhérens.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## HISTOIRE LITTÉRAIRE.

# ÉTUDES

SUR

# L'HISTOIRE ET CHRONIQUE

## DE NORMANDIE,

ÉDITÉE

POUR LA DERNIÈRE FOIS EN L'ANNÉE 1610,

PAR MARTIN LE MÉGISSIER.

« C'est une belle chose qu'une vieille lettre, » disait madame de Sévigné [1]. Oui, certainement, car les vieilles lettres ressemblent aux vieilles gens : elles ont toujours beaucoup à raconter. Ce qu'on a dit des vieilles lettres, ce qu'on a dit des vieilles gens, on peut le dire des vieux livres. Ils sont dignes d'attention, ne fût-ce que sous le rapport du style, aujourd'hui surtout que plusieurs sommités de la littérature contemporaine ont soin de l'imiter : « Elles se sont « fait, comme M. Michelet l'a dit quelque part, une langue qui est « de notre temps, et qui, cependant aussi, est des temps anciens. » Quoi de plus gracieux que ce qu'on lit dans l'*Histoire et Cronique de Normandie* sur l'abbaye de Jumiéges ! « Aulcuns disent qu'elle es- « toit dite Jumiéges de gemme : car ainsi, comme la gemme, c'est- « à-dire la pierre précieuse, est belle et plaisante, aussi estoit Ju- « miéges beau lieu et somptueusement édifié, et en lieu délectable « et bien assis. » Beaucoup de vertus et de repentirs s'exhalaient de la demeure monastique; mais les parfums poétiques du narrateur

[1] Lettre à sa fille, du 26 mai 1671.

n'ont pas moins de suavité. L'écrivain, parlant ailleurs d'un soulèvement du pays de Caux, sous la conduite du sire de Monstiéraulier, *le père des Cauchois*[1], dépeint la désolation de ce malheureux pays et la guerre d'extermination qui fut faite aux révoltés. Ses expressions toutes simples sont touchantes : « Aulcuns qui s'estoient chargés en « navires, comme ils pensoient se sauver, périrent par le feu, et « ce fut chose piteuse de voir grande désolation comme il y eust. »

On a voulu que l'auteur de l'*Histoire et Cronique de Normandie* eût été Gilles Gassion, qui vivait au commencement du XIIIe siècle : c'est une erreur; son auteur est inconnu : « On trouve dans la *Cro-* « *nique de Normandie*, dit M. Francisque Michel, une foule de « détails et d'anecdotes qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui « prouvent qu'elle a été composée bien postérieurement à l'époque de « Wace, et par un homme familier avec les traditions populaires du « pays. » Lorsqu'on eut découvert le moyen de multiplier à l'infini les œuvres de l'esprit humain, cet ouvrage fut un des premiers que reproduisit dans nos murs l'art inventé par Guttemberg. Dans la même année 1487, et dans le même mois de mai, on le voit sortir simultanément des deux presses de Natalis de Harsy et de Guillaume le Talleur; puis Richard Masse, Jehan Bruges, Pierre Regnault, Gaspard de Remortier et Marguerin d'Orival la livrent successivement au commerce. Son dernier éditeur, Martin le Mégissier, « libraire et « imprimeur du roy, tenant boutique au haut des degrés du palais », l'a reproduit quatre fois avec retouches et rajeunissement de style. La dernière édition est de 1610.

Dans une épître dédicatoire, l'éditeur de cette dernière époque prévient le lecteur qu'il a longtemps hésité, ne sachant s'il devait réimprimer un livre dont le style se faisait vieux : car alors, en 1610,

[1] Ce fut sous le règne de Charles VII. L'opinion publique se soulevait de plus en plus contre les insulaires. Les Cauchois assiégèrent la ville d'Harfleur et la prirent d'assaut; mais le chef qui avait montré tant de zèle pour leur cause, y perdit la vie. [*Histoire sommaire de Normandie*, t. 4, p. 177. *Annales des Cauchois*, t. 3, p. 160.] Le véritable nom du sire de Monstiéraulier a brillé de nouveau dans le XIXe siècle : c'est celui d'un des héros de Friedland, de Wagram et de la Moskowa. « Jean de Grouchy, qui, en trois rencontres, avait culbuté les « Anglais, devait verser encore un peu de sang et mourir sur leurs cadavres; « c'était sa tâche à lui et sa destinée » Notice sur *Harfleur*, par M. Viau, dans le *Havre et son arrondissement*.

Malherbe était venu. Puis, dans une pièce de vers, il suppose que la ville de Rouen lui apparait, couronnée de tours comme l'était jadis Cybèle : *qualis Berecynthia mater..... turrita*, ayant un collier transparent comme le cristal, et dans lequel on distingue des poissons et des embarcations en grand nombre. Elle regrette de ne point avoir à sa disposition une de ces plumes du genre de celles de Xénophon et de Tite-Live, qui immortalisèrent les villes d'Athènes et de Rome :

« Car mes filz, Dieu merci, en prouesse guerrière,
« Parangonnez aux leurs, n'iront jamais derrière,
« Ni en sages conseils, en saincteté de mœurs,
« En modestes ensemble et magnanimes cœurs. »

Le poète remarque au diadème placé sur le front de son interlocutrice le temple des lois, ce monument qui n'avait point encore subi d'outrages. Il est remarquable par la richesse de son architecture, et parce que l'aréopage de la province siégeait dans ses vastes salles. Maintenant nous le vénérons encore au XIX^e siècle. Quel Normand ne sourit pas aux travaux de l'artiste restaurateur ! C'est un joyau de la couronne urbaine : c'est un vieil édifice, et, de même que les vieilles lettres, les vieilles gens et les vieux livres, il a beaucoup à dire. Tandis que le ciseau lui redonne une nouvelle existence, et que les dévastations des vandales sont réparées, n'est-ce pas avec plaisir qu'on le trouve mentionné comme merveille dans une page imprimée du temps de nos cinquièmes ou sixièmes aïeux ?

Les six premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à la vie du faux duc Aubert, ainsi qu'à celle de son fils Robert-le-Diable ; c'est la période mythique. On trouve des mythes au berceau de beaucoup de peuples, dans l'ancienne Phénicie, dans la Grèce, dans les Indes, dans la Chine. La morale s'en servait, de même que nous nous servons des contes pour bercer les enfants ; car les peuples, dans certaines phases de leur existence, ont besoin de cela pour goûter quelque repos, tant leur couche est dure, faute d'une civilisation parfaite ! Devenus vieux, ils peuvent encore s'amuser des jeux qui plurent à leurs jeunes années : la vieillesse ne dédaigne pas de rétrograder, par ses souvenirs, jusqu'aux jours d'une éducation pénible. Si des Arioste ou des Walter-Scott s'en emparent, ils leur donnent une vie nouvelle. C'est après que les traditions calédoniennes ont circulé long-

temps dans les clans, que le chantre d'Abbostford les touche de sa baguette enchanteresse, et les fait aimer de l'Europe entière. Meyerbeer est le Walter-Scott du bandit qui devient ermite.

A quelle époque remonte l'origine de ce conte divertissant de Robert-le-Diable, dont la scène s'est emparée? Est-ce le résumé de diverses traditions populaires, qui se sont fondues en une seule et même fiction? Est-ce le fruit de l'imagination d'un auteur, qui voulait tout simplement réjouir le public? Y a-t-il quelque instruction sous ces apparences pleines de gaîté? Déjà ces questions ont été posées plusieurs fois [1]. Ce mythe du duc Aubert, de la duchesse Inde et de Robert-le-Diable a bien la couleur du moyen-âge où l'on parlait tant de démons et de pénitences. Poursuivi par ceux dont il veut dévaster les possessions, maudit et mis hors la loi par l'auteur de ses jours, Robert est heureux de trouver un asile dans la cellule d'un solitaire. Cette sévérité paternelle ne semblait point un anachronisme dans un siècle voisin du siècle des Énervés. Qui croyait aux Énervés pouvait croire au hors la loi d'Aubert.

Ces premières pages de l'*Histoire et Cronique de Normandie* doivent donner le désir de faire plus ample connaissance avec elle; c'est afin de fixer l'attention qu'elle dit des fables; elle tient en dépôt, dans sa Minerve, et pour nous les communiquer plus tard, de bonnes et judicieuses pensées.

Le duc Richard succède au duc Aubert. Les faits qu'on lui attribue ne sont pas précisément au nombre des vérités incontestables. Sa vie, c'est encore un mythe, mais un mythe dont les circonstances ont beaucoup plus de vraisemblance que celles de la vie de Robert. On comprend que ce personnage ait eu pour le beau sexe un penchant très vif, et que néanmoins, malgré son admiration pour les charmes féminins, il ait eu la force de rester vertueux. On comprend que le génie du mal ait tâché de vaincre Richard, et qu'au contraire, Richard l'ait vaincu, sans qu'il soit besoin de recourir au merveilleux. Mais, quand on a pu trouver en soi-même assez de ressources lors d'une première épreuve, la morale recommande d'éviter on ne peut plus soigneusement la seconde. Or, le héros ne se comporte point d'après cette règle; engoué de sa victoire, et persuadé que le triom-

[1] Voir les dissertations de MM Deville et A. Pottier, insérées dans la *Revue de Rouen*, Novembre 1833 et mars 1836.

phe de la veille garantit celui du jour suivant, il commet une étourderie grave, et cette fois la victoire ne lui demeure point. Le tentateur profite de l'occasion favorable, et la passion emporte Richard jusque dans l'île de Guernesey. Ce fut probablement dans l'intention d'expier sa faute qu'il entreprît un voyage en Orient ; quoique le narrateur ne donne pas le motif de ce pélerinage, cette supposition arrive naturellement à l'esprit. Là, dans ce pays lointain, il défit un géant mahométan, qui ne prenait jamais son repas sans avoir mis à mort un chrétien. Cet homme féroce était, à ce qu'il parait, de même humeur que le Vieux de la Montagne : celui-ci appelait des séïdes à son secours, tandis que le premier n'avait besoin que de son bras. Ce trait de fanatisme musulman n'a rien d'inadmissible, puisqu'on sait, et d'après les écrivains les plus dignes de confiance, jusqu'à quel point les disciples du Croissant poussaient la fureur à l'égard des disciples de la Croix. La vie de Richard, entremêlée de faiblesses et de repentirs, de combats et de prouesses admirables, était du nombre de celles qu'on redisait aux nobles aussi bien qu'au peuple. Probablement, les jongleurs, après avoir franchi les ponts-levis des châteaux, célébrèrent plus d'une fois le second fils d'Aubert, homme qui savait combattre ses mauvais penchants ou faire suffisante expiation de ses fautes, et qui se battait à côté de Roland dans le val de Roncevaux : redoutable pourfendeur, on le voit, comme les croisés du XII^e siècle, tout prêt à secourir ceux qui réclament son bras. Si Robert-le-Diable est l'homme vicieux par excellence, son frère Richard est l'image de l'homme vertueux qui, parce qu'il tient à l'humanité, n'est pas exempt de faiblesses, mais se les fait pardonner en s'amendant. Afin de le rendre plus intéressant, on l'a dépeint malheureux et captif chez les Sarrasins. Il meurt en combattant contre les Danois[1].

Les crimes de Robert-le-Diable et les grands combats livrés par Richard sont un digne préliminaire des ravages commis par les terri-

[1] La *Bibliothèque bleue*, ce recueil dont Charles Nodier a vanté la simplicité gracieuse, place Robert-le-Diable et Richard au nombre de ses personnages célèbres : mais l'auteur inconnu de la biographie populaire de Richard Sans-Peur ne dit pas qu'il soit mort en combattant contre les Danois : sans préciser le lieu ni les circonstances du trépas de ce duc, il se contente de faire son éloge. « De « puis que le duc Richard fut revenu, il commença, dit-il, à mener une vie « très sainte, et gouverner les pauvres de son royaume si honnêtement que

bles hommes du Nord. Quelle horreur que ce sacrifice humain, après lequel tous les compagnons de Bier Côte-de-Fer sont marqués au front du sang de la victime ! C'est le serment de Catilina, c'est la scène de l'Abbaye, quand Sombreuil l'héroïne sauve son père. Comment, après un semblable début, les Normands auraient-ils reculé devant les massacres ! Comment la détermination généreuse des religieuses de Fécamp aurait-elle fait autre chose qu'enflammer leur rage ? Aussi leur fureur dévastatrice va-t-elle en croissant. Jumiéges, la terre des gémissements, l'œuvre chérie de Saint-Philbert, tombe sous leurs coups. Les antécédents de cette maison cénobitique et sa situation pittoresque auraient touché d'autres conquérants, des guerriers du genre de ce Scipion-Emilien qui pleurait sur Carthage ; mais des âmes de brigands, mais des sacrificateurs de victimes humaines n'étaient pas de nature à s'attendrir. Du reste la marche de Bier Côte-de-Fer et de Hastenc fut signalée par plus d'un événement de cette sorte ; nous pouvons, à la lueur des incendies, suivre les pas des hommes du Nord, ailleurs que dans la province à laquelle ils ont donné le nom de Normandie.

Ne soyons pas trop sévères à l'égard du chroniqueur, s'il a fait Rollon danois, au lieu de le faire norvégien ; il n'y a pas bien des années que la critique est intelligente. Si l'on en croit l'*Histoire et Chronique*, Rollon se montra généreux à l'égard de la femme de Régnier, duc de Hainaut. Le fait est passablement suspect ; Licquet n'a pas jugé convenable de l'admettre dans son *Histoire de Normandie*, non pas même pour le réfuter. Mais nous sommes encore sur les confins des temps fabuleux, et, par conséquent, il y a des points sujets à litige. Voici comme le fait se serait passé, « après que Régnier, duc de « Mont-en-Hainaut, que l'on appelait Long-Col, qui estoit moult bon « chevalier, eut été pris dans une embuscade. Quand la femme de « Régnier, qui moult aimoit son mary, sceut que son seigneur estoit

« par leurs prières ses ennemis d'enfer ne lui purent aucunement faire du mal ; « car ils lui firent plusieurs tentations diverses fois, mais il s'est toujours « échappé d'eux..... Il fit fonder un grand nombre de monastères et abbayes, « souvent il revêtait les pauvres et leur donnait à boire et à manger, et tant qu'il « a vécu en ce monde, il a toujours été plein de fort bonnes mœurs. Il trépassa de « ce siècle à l'autre et est en la gloire du paradis, comme nous devons croire. » *Nouvelle Bibliothèque bleue*, Paris 1842, page 96.

« prins, si fut moult dolente, et adoncques print les douze cheva-
« liers que ses gens avoient prins, et les vestit tout d'une sorte de
« drap de soye, et leur fit bonne chère, et leur donna de l'or et de
« l'argent, et assembla grandes finances par empruns et aultrement,
« et grand nombre de vaisselle d'or et d'argent, et d'autres joyaux
« comme or et argent monnoyé, et tout envoya à Rou avec les douze
« chevaliers dessusdits, en lui priant qu'il lui plust renvoyer son
« mary. Quand Rou aperçut le grand bien et honneur de cette dame,
« il lui renvoya Régnier son mary, et la moitié de l'argent qu'elle lui
« avoit envoyé, et si lui manda qu'il estoit son chevalier à lui faire
« service et honneur, tant comme il seroit en vie, pour l'honneur
« qu'elle avoit fait à ses chevaliers. »

Ainsi la duchesse avait espéré vaincre le mal à force de bienfaits. Mais comment s'attendre à générosité, de la part de ceux que vomissaient les forêts de la Scandinavie? Dans le récit de Guillaume de Jumiéges, Rollon n'apparait pas sous un si beau jour : il exige impérieusement, et ce, sous peine irrémissible de décapitation pour Régnier, tout l'or et tout l'argent qui peuvent exister dans son duché, tout sans exception. Le Hainaut devient aussitôt une terre de désolation ; chaque habitant se voit enlever son pécule ; les temples sont dépouillés ; les douze chevaliers sont porteurs de grands trésors, et ce n'est qu'après avoir entendu des paroles suppliantes que Rollon veut bien renvoyer Régnier à la duchesse, et ne conserver, par faveur, que la moitié de l'or et de l'argent.

Rollon pénètre en France : il est accompagné, suivant l'*Histoire et Cronique*, d'une horde de *Sarrasins-Normands*. Cette réunion bizarre des noms propres de deux nations fort éloignées l'une de l'autre fait à elle seule comprendre l'épouvante que les pirates septentrionaux répandaient dans le pays. Qui disait Sarrasin disait quelque chose de pis qu'un brigand, une espèce de diable et de la catégorie la plus féroce : les souvenirs de tant de dévastations commises par les Goths, les Huns et les Vandales, se confondaient dans le mot Sarrasin ; c'était un terme de malédiction. Les épithètes de juif et d'arabe se prennent encore en mauvaise part : ce qui fait comprendre l'emploi du mot sarrasin pendant les siècles qui suivirent celui d'Abdérame. Les guerres que nous avions eues avec l'Allemagne, dans le dernier siècle, donnaient au mot allemand une acception défavorable. Nos soldats ayant

eu pour adversaires les bataillons germaniques, recouraient volontiers à ce mot. Si jamais la France (que Dieu la protége!), subissait une troisième invasion, et se voyait sillonnée par des maraudeurs étrangers, n'importe à quelque drapeau que ces maraudeurs appartinssent, les pères raconteraient à leurs enfants les événements de 1814 et crieraient : « au cosaque! » Tant le vulgaire est mauvais géographe, et tant se prolonge le souvenir des grands épouvantements !

Les incursions des *Sarrasins-Normands* finirent en France d'une manière plus honorable pour eux que celle des Sarrasins-Musulmans. Depuis onze siècles que le rude marteau de Charles les a renversés dans les plaines de Poitiers, l'exécration pèse sur les cendres des seconds. Les premiers s'amendèrent et leur chef devint un grand législateur; ses lois et son administration furent proposées pour modèle. Notre auteur fait en ces mots l'éloge des courtes années pendant lesquelles il porta la couronne ducale : « Cinq ans vesquit le duc Rou, « doué de puissance surhumaine et de louables vertus, et finit ses « jours à Rouen, comme bon catholique. »

Les dernières années du pirate, devenu protecteur de la justice, firent pardonner les premiers pas qu'il avait faits dans notre province; mais elles furent insuffisantes pour guérir toutes les plaies que les hommes du Nord avaient faites et relever tout ce qu'ils avaient détruit. Lorsque Rollon descendit dans le tombeau, le sol gémétique était jonché de débris. Deux moines, Beaudouin et Godouin, s'établissent dans ce lieu de désolation. Guillaume Longue-Epée, touché de leur détermination généreuse, ne se contente pas de les seconder; il veut aller jusqu'à l'imitation et quitter les insignes ducaux pour le froc monastique. Ce n'est point assez que d'avoir appelé de Bourgogne l'abbé Martin et d'autres religieux, s'il ne se dévoue lui-même comme victime expiatoire des ravages commis par les Normands. Nos pères disaient, il n'y a pas longtemps : « Si veut le roi, si veut la loi; » Guillaume eut dit volontiers, aux moines qui refusaient d'approuver son pieux désir : « Si veut le duc, si veut la raison. » Sa résolution était inébranlable; mais l'abbé Martin, homme d'une rare prudence : *abbas sanctissimus et merito præcellentissimus*, dit Dudon de Saint-Quentin, sachant bien qu'à chacun est prescrite une route particulière, et que les pasteurs des peuples ne doivent point en abandonner le soin, lui dit : « Ah ! seigneur, pardonnez-moi s'il vous

« plaist, cela ne ferez-vous pas par mon conseil ; mieux ne pourriez « faire pour amender votre vie que de garder justice, et rendre à « chascun ce qui lui appartient, deffendre les foibles de l'oppression « des forts, supporter les pauvres, et leur garder leur droict. Nous « serons moynes pour vous, et nous prierons pour vous, cependant « que vous nous deffendrez et garderez : ayez regard en vostre bon « père Roul, qui, par ses forces et vertus, conquis cette terre, qu'il « vous a laissée pour en jouyr après lui. »

Notre basilique métropolitaine renferme les cendres de Guillaume-Longue-Epée, de Guillaume, victime d'un lâche assassinat, et qui méritait un mausolée plus magnifique. *Guillelmus dictus Longa-Spata, Rollonis filius... proditoriè occisus.* Son tombeau renferme peut-être son froc, qu'il gardait si soigneusement dans une cassette et qu'il voulait endosser à son retour de Péquigni. Guillaume avait aidé Beaudouin et Godouin dans la reconstruction de Jumiéges ; il figure au nombre des bienfaiteurs de cette abbaye. Les moines lui devaient reconnaissance : les amis des arts lui en doivent également.

Si la Normandie garde les cendres de Guillaume et de plusieurs autres ducs, c'est sur une terre étrangère qu'il faut chercher celle de Robert-le-Libéral et le Magnifique. La magnificence de ce prince était parfois bizarre, et même offrait, dit-on, quelque danger. Tel homme mourut subitement de satisfaction, après avoir reçu de sa main un présent d'une certaine valeur. Du moins les médecins, consultés, attribuèrent à la joie son décès inattendu : « disant que l'homme peut « mourir de trop grande joie, comme de trop grand courroux. » Puissent tous ceux auxquels parviendra la connaissance de ce fait, ne rencontrer jamais semblable générosité sur leur passage ! « Telle cous- « tume avoit le duc Robert, qu'il donnoit tout ce qu'on lui présentoit « à celui qui lui avoit fait le premier don de la journée, et tenoit-on « qu'il n'avoit jamais été saoul de donner, ni oncques ne plaignit don « qu'il fit, combien qu'il fut grand. » L'éloge est flatteur, mais l'exercice des vertus de Robert était trop périlleux pour les autres. Tel fut le père de Guillaume-le-Conquérant.

Les imaginations contemporaines ont entouré de merveilleux la naissance du vainqueur de l'Angleterre. On voyait des présages de sa grandeur, de même qu'on avait vu des présages de celle d'Alexandre, conquérant plus illustre que Guillaume, mais auquel nous devons

moins penser qu'au vainqueur d'Hastings : « J'ai songé, disait Arlette, « que de mon corps issoit un arbre croissant vers le ciel, si grand « qu'il ombrageoit toute la Normandie. Aulcuns disent que ladite Ar- « lette estant grosse songea que ses entrailles estoient répandues et « traînées par tout le pays de Normandie et d'Angleterre. » Déjà l'on devinait des choses admirables; Guillaume, c'est la principale gloire, c'est l'astre de la province.

Sous quels déplorables auspices lui advient la couronne ! Des récits de meurtre occupent les premières lignes de sa vie. Un bourg, voisin de notre ville, rappelle le nom d'une victime ; le Bourgtheroulde redit le nom de Theroulde, « pédagogue du duc Guillaume, mis à « mort par aulcuns meschants, ennemis de la patrie. » Cet éloge funèbre est court et simple; toutefois, il fait prendre intérêt à la mémoire de cet homme, martyr de son devoir et de son attachement à son seigneur, malgré les huit siècles qui nous séparent des jours néfastes où l'assassinat était si fréquent. L'illégitimité du nouveau duc soulevait beaucoup de haine, ainsi qu'on le suppose naturellement, et surtout de la part de ceux qui prétendaient avoir plus de droits au duché que le bâtard. On cite Roger de Toësny, porte-guidon de Normandie, qui appartenait à la famille de Roul ; suivant la mode d'un siècle ami des coups de lance, il avait guerroyé contre les Sarrasins. Observons la singularité de ces mœurs. Des gens qui descendaient de brigands, et comptaient parmi leurs ancêtres des sacrilèges et des pillards de profession; ces gens-là franchissaient des distances considérables afin d'exterminer ceux avec qui leurs pères avaient fait cause commune un siècle auparavant. Voulaient-ils expier les temps passés, en portant, contre les ennemis du Christianisme, ces mêmes armes que leurs pères avaient portées contre les Chrétiens? Ce n'est pas ce qu'on présume d'un Roger de Toësny, d'après la couleur du onzième siècle : il n'obéissait qu'à l'esprit batailleur.

Guillaume, homme de guerre, prend donc la couronne ducale au milieu d'une génération belliqueuse, toujours prête à mettre le glaive hors du fourreau. Il sera le chef providentiel; il tirera parti de ces inclinations turbulentes; il conduira de l'autre côté du détroit, pour augmenter sa puissance, ceux qui maintenant veulent le réduire à la condition ordinaire des bâtards Mais, avant d'orner ses épaules du manteau royal, il est contraint de se soustraire à ses ennemis. Lais-

sons parler l'*Histoire et Cronique* : « Le seigneur de Ry vit venir le « duc Guillaume, chassant son cheval lassé devant lui, d'une hous- « sine, qui ne pouvait plus aller avant. » Telle était la déplorable situation d'où Guillaume allait bientôt sortir triomphant.

L'*Histoire et Cronique* est quelquefois d'humeur joyeuse : écoutez cette anecdote et croyez-là si bon vous semble. Le ménage ducal se prit un jour de querelle, car les ménages princiers n'ont pas de privilége qui les protége contre les dissensions. Depuis que le duc avait caché, sous des lauriers, la tache de sa naissance, la duchesse ne devait plus s'en souvenir. Un jour, néanmoins, obéissant à de mauvais conseils, elle se permet de la lui rappeler; pour lors, Guillaume, de nature irritable et très irritable, l'attache à la queue de son cheval, et lui fait parcourir l'espace qui sépare l'Abbaye-aux-Hommes de l'Abbaye-aux-Dames. Guillaume agit en Tartare, et ce récit nous prouve comment la suprématie maritale était comprise dans le moyen-âge. Grâce au progrès de la civilisation, jamais femme européenne, quelque coupable qu'elle fût, ne redouterait semblable punition, et jamais mari, même imitateur de Sgaranelle, n'imiterait Guillaume, quand il aurait une journée d'Hastings pour obtenir le pardon de sa brutalité.

Dans un siècle où l'on avait commis tous les crimes impunément, il n'est pas étonnant de voir de grandes expiations. Notre auteur cite vingt-cinq abbayes fondées en Normandie, et, parmi les fondateurs, nous trouvons Robert de Beaumont, Lesseline comtesse d'Eu, son fils Robert, Richard comte d'Evreux, Josselin vicomte de Rouen, Guillaume Talvas, Néel-le-Vicomte, Roger de Toësny, Roger de Montgommery, tous grands personnages, tous issus de familles connues dans la province. Nous voyons encore, dans l'enceinte de la seconde ville normande, les temples de deux établissements religieux fondés par le duc et la duchesse.

Après la conquête, « les choses ainsi advenues, le duc Guil- « laume gouverna pacifiquement son pays et ses subjects, fit adminis- « trer bonne justice et punir les malfaicteurs, rémunéra les bons. »

Les mœurs publiques, les lois et l'administration se trouvaient placées dans ce siècle sous l'influence ecclésiastique. Le duc, pour obtenir de bons conseils et parvenir à ses fins, convoque un concile à Caen ; il y fait transporter les reliques de deux anciens métropolitains de la province ; elles sont déposées dans un temple baptisé du

nom de Sainte-Paix-de-Tous-Saints par un parrain belliqueux, dont le glaive ne demeurait pas longtemps oisif. Ce nom de Sainte-Paix perpétuait le souvenir de la paix de Dieu, l'une des plus nobles tentatives du clergé. Nos pères, dont les pensées étaient des pensées d'avenir, confiaient aux monastères la mission d'instruire leurs descendants; le moyen-âge avait ses marbres de Paros; fils de ceux qui promenèrent leurs étendards dans les plaines d'Albion, nous songeons à Guillaume en passant auprès des flèches élancées de l'Abbaye-aux-Hommes; nous saluons l'ombre de Mathilde en passant auprès du portail de l'Abbaye aux-Dames.

Ne croyez pas toujours aux proverbes, et, si l'on vous dit : « Tel père, tel fils, » rappelez-vous Guillaume-le-Roux. Issu d'un père fondateur d'abbayes et qui les dotait richement, il détruit les temples et prend goût à s'emparer des biens d'Eglise. Il disait avec impiété : « que le pain du Crucifix estoit doux et savoureux, qui donnoit au « manger un grand plaisir aux princes..... Le peuple et seigneurs « d'Angleterre s'esjouirent fort de la mort dudit Guillaume-le-Roux, « estimant par icelle être délivrés de grandes servitudes. »

La petite-fille du Conquérant obtient des bénédictions : cette bienfaisante impératrice-duchesse se dépouille de sa couverture de soie pour la donner aux pauvres ladres. Le nom de Mathilde ou Maheut est glorieux pour la province : deux princesses l'ont porté. Fille du puissant Beaudouin, comte de Flandres et régent du royaume pendant la minorité de Philippe Ier, la première Mathilde donne sa main à Guillaume, et, depuis cette alliance, Guillaume prend une attitude imposante. Petite-fille du Conquérant, veuve de l'empereur Henri V, la seconde Mathilde apporte à Geoffroi Plantagenet des possessions considérables. Guillaume conduisit la première Mathilde aux pieds des autels, pour qu'elle reçût, conjointement avec lui, la couronne royale : cette couronne, acquise à la pointe de l'épée, demeura ferme sur leurs têtes. De longs combats échurent à la seconde Mathilde, il fallait qu'elle assurât le sceptre à son fils Henri II; l'une et l'autre Mathilde furent aimées des Normands.

L'*Histoire et Cronique de Normandie*, édition de 1610, contient soixante-et-un chapitres. Le dernier traite du siége de Rouen sous Charles VII. La province rentra sous la domination française : « Toutes les villes et chasteaux mis en l'obéissance du roy de France

« en un an et six jours, qui est moult grande merveille..... Jamais ne « fut conquis en si peu de temps si grand royaume. »

Le monarque victorieux témoigna sa reconnaissance au ciel, et voulut que le monastère des Célestins, en le comptant au nombre de ses bienfaiteurs, pût apprendre aux générations subséquentes le recouvrement de la Normandie sur les Anglais. Ce monastère, fondé par le duc de Bethford, occupait l'emplacement du parc nommé Joyeux-Repos, où ce gouverneur avait rendu le dernier soupir. L'un des trophées était placé, en quelque sorte, sur le cadavre même de l'ennemi Les cendres du premier président Claude Groulart, de cet homme qui rendit tant de services au bon droit de Henri IV, figuraient bien dans ce monument d'une victoire nationale; elles y sont demeurées plus de deux siècles. Rouen possède encore une rue des Célestins : qu'elle nous rappelle que les léopards normands furent arrachés, dans le xv^e siècle, aux griffes du lion britannique.

Le style de l'*Histoire et Cronique* est vieux : mais aujourd'hui le vieux style n'est pas en défaveur. Le goût littéraire est comme la mode, et la mode, ainsi que les écrevisses et les sages, marche quelquefois à reculons; elle nous ramènera peut-être aux costumes de la Ligue.

L'*Histoire et Cronique* n'est certes pas un livre qui fasse autorité, tant s'en faut, mais un livre curieux, un échantillon de ce que nous pouvons trouver dans la littérature du xvi^e siècle et de la première partie du xvii^e.

L'*Histoire et Cronique* est un témoin qui dépose, devant le xix^e siècle, de la manière dont l'histoire était comprise au temps jadis, lorsqu'on admettait les contes à côté des faits authentiques; son front est sillonné de rides ; elle est un peu trop crédule ; elle se permet quelques *obscœna*, toutefois en bien petit nombre ; pardonnons ces défauts à sa vieillesse, qui mérite indulgence.

Le chanoine Nagerel, continuateur de l'*Histoire et Cronique* depuis Charles VII, n'a pas toujours montré beaucoup plus de rigorisme en fait de critique, lui qui fait descendre les Français de Francus et les Neustriens de Nestor. Il veut que Jules César ait détruit la ville des Calètes, et que ses débris aient fourni des matériaux pour la chaussée de Saint-Romain-de-Colbosc. Puisque le chanoine Nagerel ne se montrait pas plus difficile en fait de vérités historiques, lui eût-on

fait un grand crime d'ajouter un petit embellissement qui ne pouvait souiller sa conscience le moins du monde? Il aurait dit que Jules César, irrité de la résistance de ces Calètes, qui avaient fourni dix mille hommes à la ligue de la Gaule-Belgique contre les Romains[1], voulût non pas seulement que la charrue sillonnât l'emplacement de leur ville, mais que les pierres provenant de sa démolition fussent foulées aux pieds, et que les Romains, en se dirigeant vers Juliobona, leur donnassent des marques de mépris. Cette vengeance eût-été plus digne des matamores du moyen-âge que du héros dont le plus grand tort fut d'être clément jusqu'à l'excès[2]: cela peut être vrai; mais la plupart des lecteurs de Jean Nagerel auraient trouvé ce fait fort intéressant.

Que d'événements se sont passés depuis cette année 1610, où l'*Histoire et Cronique de Normandie* fut imprimée pour la dernière fois, pendant que la France pleurait la mort de Henri IV! L'éditeur l'offrait à messire Jacques de Bauquemare, premier président en la Cour du Parlement; et maintenant ce Parlement n'existe plus, et les hôtels caractéristiques de ses sénateurs sont remplacés par des maisons bien blanches.

La cité de Rollon a changé sa couronne de pierre en une couronne de feuillage. Mais n'est-ce pas un plaisir que de la refaire en imagination avec ses tours et ses fossés profonds, telle qu'elle était du temps de Martin Le Mégissier et de maître Jean Nagerel? Mais n'est-ce pas un plaisir que de rétrogader jusqu'aux productions littéraires de cette époque, et ne doit-on pas redire, après les avoir lues : Si les vieilles lettres ressemblent aux vieilles gens, les vieux livres ressemblent aux vieilles lettres; les uns et les autres ont toujours beaucoup à raconter.

[1] *Commentaires de César:* De bello gallico, l. II, c. I.

[2] Usque ad pœnitentiam omnes superavit. (Pline, l. IX, c. 28.)

Léon de Duranville.

## BIOGRAPHIE NORMANDE.

# LANFRANC[1].

Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, la préface des statuts de l'ordre de saint Benoît. Nous allons passer maintenant au corps même de l'ouvrage.

Le chapitre premier, qui, à lui seul, n'a pas moins d'étendue que les vingt-trois autres ensemble, traite, avec le plus grand soin, de la composition et de la célébration des offices pendant l'année entière ; c'est un rituel complet à l'usage des bénédictins d'Angleterre et surtout de Cantorbéry. On y trouve encore l'indication précise, pour tous les temps, des exercices successifs entre lesquels la journée du moine se partage ; la vie du cloître y est, heure par heure, instant par instant, minutieusement notée.

J'emprunte à ce memento religieux, qui intéresse avant tout l'histoire de la liturgie et de l'ordre de saint Benoît, quelques particularités qui m'ont frappé. Pourquoi les frères qui, lorsqu'ils s'habillent pour se rendre à l'église, se lavent constamment avant de se peigner, renversent-ils cet ordre une fois l'an, la nuit de Noël, et se peignent-ils alors avant de se laver ? Ne serait-ce pas tout simplement qu'on aurait cru bon de marquer d'un signe spécial cette fête unique en

[1] Voir les livraisons d'octobre et novembre 1849, et de février 1850.

son genre, et d'avertir ainsi le couvent que ce n'était pas à un office ordinaire qu'il allait assister? On se flattait peut-être d'aiguiser par là, pour cette solennité exceptionnelle, le zèle, la ferveur, dont la monotonie de l'habitude, si utile sous tant d'autres rapports, émousse nécessairement la pointe. On connaît cette touchante cérémonie, où, à l'exemple et en mémoire du maître qui voulut une fois laver les pieds de ses disciples, le chrétien rend annuellement le même office à quelques-uns de ses frères, choisis parmi les plus pauvres. Pleine d'intérêt partout, la scène devient sublime quand elle se passe au Vatican, au Louvre, et qu'elle a pour acteur principal ou un pape ou un roi! Ce n'était pas sans une vive émotion que chaque membre d'un monastère, y compris l'abbé, s'inclinait, le jeudi saint, pour remplir son humble mais édifiant ministère, devant *son* pauvre dans lequel il adorait le Sauveur. Les bénédictins suivaient, comme les autres congrégations, ce salutaire usage, et nous ne voyons rien dans les statuts de l'ordre, qui, sous ce rapport, les singularise. Lanfranc seul donne ici à ses prescriptions un caractère qui tient à sa nature aimante. Chaque frère, après avoir lavé les pieds de son pauvre ou de ses pauvres (car l'abbé, par une heureuse exception, en a deux), les baisera non seulement de la bouche, mais encore des yeux, *ore et oculis osculetur*. Il y avait, dans la journée du bénédictin (la règle du fondateur nous l'apprend), un temps consacré à la lecture, ou, comme s'exprime le moyen-âge qui confond fréquemment, sous un même mot, deux idées distinctes quoiqu'étroitement unies, à la méditation. Les Décrets de Lanfranc ajoutent, sur cette importante pratique, quelques renseignements dont l'histoire est toujours avare, et qu'en passant je crois bon d'enregistrer. Chaque couvent avait sa bibliothèque, à la conservation de laquelle un frère était préposé. La charge de ce gardien des livres (*custos librorum*), si elle se bornait à ce qu'on nous en révèle ici, était d'une simplicité extrême. Tous les ans, à un jour déterminé (pour les bénédictins anglais ce sera le premier lundi du carême), les moines sont convoqués et se réunissent dans la salle du chapitre. Là, sont disposés sur un tapis quelques livres que le bibliothécaire a eu soin d'y apporter. Chacun des frères tient un volume; ce volume, on le lui a confié, à pareil jour, dans le même lieu, l'année précédente, et il a dû le lire pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le bibliothécaire, son bref à la main, fait l'appel et réclame à tour de rôle, des membres présents, les livres inscrits sous leur nom et qu'ils lui remettent; en échange, ils en reçoivent les nouveaux ouvrages que l'abbé, qui connaît l'état des ames et leurs besoins divers, leur aura, je le suppose du moins, préalablement destinés. Que si l'un d'entre eux n'a pas achevé le volume dont la lecture lui avait été recommandée, qu'il s'en accuse devant tout le monastère, et qu'il en demande humblement pardon!

Les huit chapitres qui suivent nous entretiennent de l'abbé, du prieur, des surveillants, du chantre, du secrétaire ou sacristain, du camérier, du cellerier, de l'hospitalier, de l'aumônier, et enfin de l'infirmier.

L'abbé est élu par les frères, à l'unanimité ou seulement à la majorité des suffrages.... Il est maître absolu dans le monastère.... Nul ne peut s'asseoir en sa présence qu'après y avoir été formellement invité, et lui avoir embrassé les genoux.... S'il dort, qu'on se garde de troubler son sommeil! L'heure du lever est venue; la cloche qui éveille le couvent ne se fera pas entendre; on frappera chaque lit, pour éveiller ceux qui dorment, d'une baguette silencieuse.

Le lieutenant, le second de l'abbé, se nomme prévôt (*præpositus*) dans la règle de saint Benoît; Lanfranc l'appelle le grand-prieur (*major prior*). Il lui donne pour aide le prieur du cloître (*claustri prior*), qui, dans l'occasion, le remplace.

Les surveillants, les *circateurs*, comme dit Dom Ceillier (*circumitores*, *circæ*), font la ronde à des heures déterminées; ils sont chargés de constater s'il n'y pas quelque négligence dans l'observation des statuts, quelque prévarication dans le service.

Le chantre est, jusqu'à un certain point, l'ordonnateur des offices... Les frères qui auront quelque chose à lire ou à chanter à l'église, répèteront auparavant, s'il le faut, leur morceau avec lui.... C'est lui qui, s'il est lettré, aura sous sa garde les livres du couvent.

Dans les fonctions du sacristain, entrait le soin de préparer les hosties. On choisissait, s'il se pouvait, grain par grain (*granatim*) le blé destiné à cet usage. La mouture en devait être surveillée, pour que rien d'impur ne vint s'y mêler. Puis on en pétrissait et on en cuisait la pâte, dans les fers, au bruit des hymnes et des psaumes.

Le camérier est à la tête de la lingerie.... Une fois l'an, il fait nettoyer à fond le dortoir et renouveler le foin dans tous les lits de la communauté.

Rien à remarquer ni sur l'infirmier, ni sur les frères chargés de recevoir les hôtes, d'approvisionner la cuisine, ou de distribuer les aumônes. Nous ne trouvons ici, sur ces différents ministères, que ce que l'on trouve partout.

Nous ne pouvons non plus et ne devons que mentionner les chapitres qui traitent de la chute des hosties sur la terre, et des précautions à prendre pour qu'il n'en reste aucune trace au lieu où elles seraient tombées ; de certaines pratiques de propreté et d'hygiène, telles que la saignée et les soins que réclament la barbe, les ongles et les cheveux ; du silence prescrit par la règle ; des fautes et des châtiments qu'elles appellent sur les coupables ; du noviciat et de la confraternité, c'est-à-dire de l'entrée au couvent.

Quelques notes seulement sur l'éducation des enfants qu'on élevait dans le cloître, et sur les devoirs à rendre aux mourants et aux morts.

Les enfants et les jeunes gens dont la congrégation devait se recruter de jour en jour, ou qu'on instruisait pour les remettre ensuite à leurs familles, sont l'objet, comme d'ailleurs tout ce qui habite le monastère, d'une surveillance pleine de défiance et d'inquiétude, et qui suppose, non sans raison peut-être, le génie du mal toujours prêt à faire son œuvre, si on lui en laisse la moindre occasion. Jamais les élèves ne restent seuls. Ils sont placés en classe (*in capitulo suo*) de manière à ce que tout contact entre eux ou même entre leurs vêtements soit impossible. Ils ne se parlent qu'en présence du maître qui écoute. Que personne dans le couvent, à l'exception de l'abbé, du grand prieur et du chantre, ne leur adresse la parole, ne leur fasse un signe, ne se permette de leur sourire ! Si quelque frère obtient la permission d'entretenir l'un d'entre eux, ce sera sous l'œil du maître qui s'assiéra entre les deux interlocuteurs. La méridienne, usage universel à cette époque, est exclusivement consacrée au repos ; il est sévèrement défendu d'en détourner un instant pour lire dans son lit ou y écrire. Rien, du reste, et nous le regrettons, sur les heures destinées à l'étude ; rien sur les matières et les procédés de l'enseignement !

La règle vient de former ceux qui entrent dans la vie ; à quelques pages de là, elle va prendre congé de ceux qui en sortent. Lorsqu'un frère, atteint d'une maladie mortelle, approche du terme fatal, le monastère entier se range devant sa couche. Le patient, alors, confesse ses fautes, et reçoit de tous l'absolution qu'à son tour lui-même il leur donne. Puis chacun dépose sur son front le baiser d'adieu. On lui administre ensuite, pour soutenir jusqu'au bout son courage, les derniers sacrements. La lutte suprême commence. Un lit de cendre, en forme de croix, est préparé, sur lequel on dépose le mourant. Prévenus à ce moment, les moines quittent tout, même le service divin, pour aller réciter, dans la chambre mortuaire, la prière des agonisants. L'ame a-t-elle abandonné le corps, il ne reste plus qu'à songer aux funérailles. Mais la dépouille mortelle ne sera pas confiée à la terre, sans qu'auparavant on n'ait placé sur la poitrine du mort, comme à une autre époque on mettait une pièce de monnaie dans sa bouche, son passeport pour un meilleur monde, l'absolution écrite qui lui ouvrira le ciel ! Tout est dit ; les cloches se taisent ; les flambeaux s'éteignent ; que rien ne trouble le repos de celui qui s'endort dans le Seigneur !

Tels sont les livres de Lanfranc dont nous devions extraire quelques passages utiles pour l'histoire de son époque et de son ordre ; ces livres nous ont longtemps retenu, et ils méritaient toute l'attention que nous leur avons accordée. Je ne saurais en dire autant des ouvrages que j'ai encore à faire connaître, et que mon analyse ne pourra qu'effleurer.

IV. Le *Commentaire sur les épîtres de saint Paul*, dont l'*Histoire littéraire de la France* me paraît avoir, sans raison suffisante, contesté l'authenticité, mais que j'inclinerais pourtant à regarder plutôt comme la rédaction d'un des élèves de Lanfranc recueillant sa parole à ses cours, que comme l'œuvre expresse du maître, se compose : en premier lieu, de gloses insérées dans le texte même de saint Paul, pour en faciliter l'intelligence ; exemple : *qui scrutatur corda*, dit le texte ; la glose ajoute : *id est Deus*. En second lieu, d'extraits de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, rattachés, sous forme de notes, à tel ou tel passage plus ou moins obscur des épîtres qu'ils ont pour objet d'éclaircir ; ces extraits, qui ne reproduisent pas toujours fidèlement les expressions de l'auteur auquel ils sont empruntés ;

qui, quelquefois, donnent à l'un ce qui appartient à l'autre, auraient été, en partie, cités de mémoire, ou, si nos conjectures ne nous trompent point, saisies à la volée par un auditeur qui en retenait ce qu'il pouvait ; enfin, d'observations dues à Lanfranc lui-même, et constituant, avec les gloses dont j'ai parlé plus haut, la part qui, dans le traité où elles entrent pour une moitié environ, lui revient véritablement. Ces observations s'adressaient sans doute, comme le mot que j'ai cité tout à l'heure, à des intelligences encore peu développées. Sous ce rapport, il faut en approuver sans réserve l'extrême simplicité ; n'est-ce pas le premier mérite, le premier devoir d'un enseignement sérieux que de savoir descendre, quoi qu'il lui en puisse coûter, au niveau des esprits auxquels il s'adresse? Cependant le temps marche, les enfants grandissent, et notre maturité ne comprend plus le charme des leçons qui intéressaient si vivement un autre âge. Dans ce long Commentaire, si estimé autrefois, je ne vois rien qui soit de nature à nous toucher beaucoup aujourd'hui, si ce n'est peut-être une témérité théologique dont je vous fais les juges. Saint Paul rapporte quelque part cette phrase du prophète Malachie : *J'ai aimé Jacob, mais j'ai pris Ésaü en aversion.* « Quoi donc, poursuit l'apôtre, dirons-nous que Dieu est injuste? Il n'en est rien : il a pitié de qui il veut ; il endurcit qui il veut, et il fait toujours bien. » Sur quoi Lanfranc se permet à deux fois cette audacieuse remarque : « Il pouvait paraître injuste d'avoir repoussé Ésaü innocent ; et saint Paul ne résoud pas cette grande et difficile question... Saint Paul montre bien à quoi peut servir l'endurcissement des infidèles ; il ne montre point que ce n'ait pas été une iniquité que d'avoir réprouvé Ésaü. »

Ajoutons, pour en finir avec ces annotations, qu'on y retrouve partout, à côté de l'interprète des Saintes-Écritures, le grammairien, le rhéteur, le dialecticien. Toutefois, nous voudrions à Lanfranc d'autres titres que ceux-là, pour le proclamer, avec Orderic Vital, un Hérodien en grammaire, un Cicéron en rhétorique, un Aristote en dialectique, et en exégèse sacrée un Jérôme ou un Augustin.

V. Assurément il y a plus de véritable logique, plus de chaleur oratoire, dans le *Traité sur le corps et le sang de Notre-Seigneur.* Lanfranc y établit avec une grande force contre Bérenger, tantôt par l'autorité, tantôt par le raisonnement, la croyance de l'Église sur le mystère de l'Eucharistie. Il y accuse son adversaire avec une énergie

qui dégénère quelquefois en âpreté, de mauvaise foi, d'hypocrisie et de lâcheté. « Tu corromps sciemment les textes sacrés, lui dit-il, pour les plier à tes détestables doctrines; quand tu n'en altères pas la lettre, tu en dénatures le sens. Si du moins tu soutenais tes opinions avec quelque dignité et quelque courage ! Mais cette arrogance que gonfle la sécurité, l'approche du danger ne tarde pas à l'abattre. On te voit, alors, par amour pour la vie, renoncer honteusement à tes erreurs, auxquelles, dès que le péril est passé, tu ne crains point, parjure, de revenir plus honteusement encore. Ah! tu me reproches de partager les inepties de la foule : sache bien, et je tiens à ce que tous nos amis, à ce que l'Église entière n'en puissent jamais douter, sache que lors même que je n'aurais, pour défendre ma foi, ni la raison, ni les Saintes-Écritures, j'aimerais mieux cependant être un catholique ignorant et grossier avec la foule, que d'être avec toi un sophiste aux belles manières, un hérétique de cour! *Mallem tumen cum vulgo esse ru ticus et idiota catholicus, quam tecum existere curialis atque facetus hæreticus!* »

Ces quelques lignes donneront, je crois, une idée suffisante du traité sur l'Eucharistie, que nous ne songeons pas à suivre ici dans ses riches développements. Lanfranc était, quand il le publia, un des premiers personnages religieux et politiques de l'époque. On concevra quel accueil dut faire à un livre d'une telle importance la latinité tout entière, pour parler la langue du temps, et on s'expliquera sans peine les nombreuses éditions qui, depuis, en ont été données; ce serait cependant s'en exagérer singulièrement la valeur que d'y voir une gerbe de flammes, comme son premier titre : le *Livre des étincelles* (*Liber scintillarum*), le ferait supposer, ou encore, comme l'appelle l'abbé Bromton avec plus de fracas que de goût, un écrit foudroyant, *tonantem librum*.

VI. On a pu remarquer, dans notre analyse des *Statuts pour l'ordre de saint Benoît*, combien ces *Décrets*, si étendus, si prolixes en ce qui concerne les pratiques extérieures, sont, au contraire, sobres de détails sur l'éducation de l'ame, sur la direction morale de l'esprit. Sans doute Lanfranc renvoyait sur ce point à la règle du maître, et à ses soixante-douze préceptes ou *instruments des bonnes œuvres* et à ses douze *degrés d'humilité*. Dans tous les cas, les *Sentences*, qui pourraient bien n'être qu'un chapitre des *Décrets*, comblent en partie

cette lacune. Huit devoirs principaux y sont imposés au moine : 1° ne pas sortir du cloître sans permission, et n'en sortir, avec l'agrément du supérieur, que pour une cause raisonnable ; 2° ne rompre le silence que lorsqu'un grave motif ou une impérieuse nécessité y oblige ; 3° ne rien posséder en propre ; 4° obéir en toute chose à ses prélats, à moins que ceux-ci (*quod absit*) ne donnent des ordres contraires aux commandements de Dieu, auquel cas il faut leur refuser absolument l'obéissance ; 5° ne jamais murmurer, même pour une raison qui peut paraître juste ; 6° s'aimer les uns les autres selon Dieu, et faire avec plaisir, à ses compagnons, tout le bien qu'à son tour on en espère ; 7° assister avec recueillement et sans distraction à tous les offices ; enfin, confesser ses fautes avec pureté, mais seulement à ses supérieurs ou à ceux qui ont reçu leurs pouvoirs. Suivent quelques conseils qui, pour ne plus porter (nous ne saurions dire pourquoi) un numéro d'ordre, n'en continuent pas moins dignement ce décalogue : « Gagne par la justice le royaume de Dieu. Si des pensées charnelles t'assiègent, redouble la ferveur de ta prière. Pénètre-toi, quand tu chantes les louanges du Seigneur, du sens des divins cantiques, et ne t'arrête pas au vain plaisir qu'une belle et douce voix peut faire à ton oreille. Mange et bois avec modération, pour te nourrir et non pour te donner une jouissance grossière. Surveille tes actions, le démon est là qui t'épie, jusque dans leurs moindres détails. »

VII. Le petit livre *Sur l'obligation de tenir la confession secrète* vient tout naturellement après les Sentences dont il explique et commente la huitième prescription. Nous n'y avons remarqué, mais c'est un mérite qui en vaut bien un autre, qu'une indignation d'honnête homme contre le pénitent qui, en s'accusant, accuse du même coup ses complices, et surtout contre l'indigne prêtre qui sollicite, au tribunal de la pénitence, ces révélations indiscrètes, ou qui, lui-même, révèle plus indiscrètement encore ce qu'on lui a confié.

VIII. Saint Benoît mentionne dans sa Règle, au nombre des livres où le chrétien trouvera d'utiles préceptes, les *Conférences* de Jean Cassien, dans lesquelles il a puisé lui-même. Il n'en faut pas davantage pour s'expliquer comment le bénédictin Lanfranc aura pris ce texte pour sujet d'un travail analogue à celui qu'il nous a laissé sur les épîtres de saint Paul, ou d'un cours dont quelques notes de ses

élèves nous auraient conservé la trace. Quoi qu'il en soit, les quinze ou vingt lignes qu'on a éditées sous le titre d'*Annotatiunculæ in nonnullas Joannis Cassiani collationes Patrum*, sont sans intérêt pour nous, et nous ne les rappelons ici que pour ne rien omettre.

IX. Nous ne serons pas moins bref, mais par un autre motif, sur le curieux *Éclaircissement ou dialogue concernant toute la théologie chrétienne*. Le docteur Giles, sur la foi de Thomas Wright, son illustre compatriote, notre savant collègue, a cru pouvoir, sans aucun titre que la rubrique d'un manuscrit du Musée Britannique, rapporter ce livre à Lanfranc. Un examen attentif de l'ouvrage, qu'on donnerait d'ailleurs avec tout autant de raison à saint Anselme, et que la plupart des manuscrits laissent anonyme, ne nous permet pas de le lui attribuer. Dès les premiers mots, l'auteur nous apprend qu'il cède, en composant son dialogue, aux instances de ses condisciples; on concevrait ce mot sous la plume de saint Anselme ou de quelqu'autre des nombreux élèves du Bec ou de Saint-Étienne. Mais où étaient, à cette époque, à l'époque où l'ancien professeur de droit et d'éloquence s'était voué à l'enseignement des lettres sacrées, où étaient les condisciples de Lanfranc? Quelques lignes plus bas, l'écrivain, qui suppose que son œuvre ne saurait manquer d'être remarquée, nous déclare qu'il craint d'exciter l'envie, et que, pour s'y soustraire, il ne se nommera pas. Qu'un moine obscur, ignoré, tienne un pareil langage, à la bonne heure! Mais le maître éloquent dont le nom est dans toutes les bouches, et qui ne peut se résigner à sa gloire! ce serait un non-sens, une contradiction! J'aurais bien encore quelques considérations morales à faire valoir à l'appui de ma thèse; mais je crois mon opinion suffisamment motivée, et je passe.

Il est bien peu d'écrivains, avant l'invention de l'imprimerie, dont nous n'ayons quelqu'ouvrage plus ou moins considérable à regretter. Lanfranc n'a pas échappé à la loi commune.

Il avait, étant encore en Italie, composé un *Livre de sentences sur quelques points de droit*, que les jurisconsultes du temps, à ce qu'on nous assure, accueillirent avec une grande faveur. On nous parle de *Commentaires sur les psaumes*, *sur l'Apocalypse et le Cantique des cantiques*, dont la destruction, en admettant qu'ils aient réellement existé, ne nous inspirerait que de médiocres regrets; nous l'avons, sous ce rapport, suffisamment vu à l'œuvre. Nous nous consolerions

moins aisément de n'avoir plus aujourd'hui que les titres de quelques ouvrages de liturgie et de théologie qu'on lui attribue encore avec plus ou moins de fondement, tels qu'une *Exposition des divers cas de la messe,* et un *Traité de la tentation.* Mais nous trouvons, au nombre des ouvrages qu'il avait bien certainement écrits, et avec tout le soin dont il était capable, une *Vie de Guillaume* et une *Histoire ecclésiastique du temps*, dont nous ne pouvons nous expliquer et dont nous ne saurions trop déplorer la perte.

Que résulte-t-il maintenant pour nous de cette patiente analyse? Il le faut dire franchement : nous ne voyons rien, dans les écrits que nous venons d'étudier, qui élève leur auteur au-dessus d'une honorable médiocrité.

La pensée de Lanfranc n'a ni originalité, ni profondeur. Il peut avoir le talent qui expose et popularise une donnée; il n'a point le génie qui découvre et agrandit un horison. Ses contemporains le nomment philosophe; il possédait, en effet, ses sept arts libéraux, et il n'en fallait pas davantage pour mériter ce titre, alors si facilement accordé. On le proclame un puissant dialecticien; nous souscrivons à cet éloge, pourvu qu'il ne suppose que la connaissance des procédés syllogistiques et une certaine aptitude à s'en servir. Ce serait aussi, à notre avis, lui faire trop d'honneur que de voir en lui, avec quelques écrivains, le père de la théologie scholastique; l'alliance du raisonnement et de l'autorité, qu'on regarde comme le caractère essentiel de cette théologie, ayant été plus ou moins pratiquée et par les Pères de l'Église et par ses prédécesseurs immédiats. Le seul point sur lequel s'exerça la tendance qu'il pouvait avoir à innover, c'est la liturgie; de ce côté, il aimait, comme dans la vie active, à continuer, à perfectionner le passé, *bene cœptis meliora connectere.*

Son érudition ne nous paraît pas non plus aussi vaste que l'ont faite ses panégyristes. S'il eût connu à fond, comme le prétendent ses contemporains, la sagesse divine et humaine, il eût sans doute plus largement puisé à cette double source. De tous les écrivains profanes qui ne pouvaient être oubliés en Italie, il ne connaît, dans ses livres du moins, que Virgile dont il cite un demi vers, Platon qu'il mentionne vaguement et en passant, Cicéron qui lui fournit une phrase de ses Topiques, et le poète Épiménide sur la foi duquel il affirme, avec saint Paul, que les Crétois sont menteurs. Quant aux écri-

vains sacrés, il en paraissait posséder assez bien quelques-uns, saint Augustin et saint Ambroise surtout, qu'il cite perpétuellement. Saint Jérôme est encore un des Pères dont assez souvent il invoque l'autorité. Hors de là, je ne vois guère que les livres de Grégoire-le-Grand, si répandus au moyen-âge, qui lui soient familiers; et ce n'était pas, certes, sans quelque raison que Bérenger lui conseillait d'étudier plus à fond, avant de se constituer juge de telle ou telle doctrine, les divines Écritures.

Lanfranc savait-il le grec? Je n'oserais ni le nier absolument, ni non plus l'affirmer sans réserve. On peut décomposer et ramener à leurs racines des mots tels que ceux d'*évangile*, de *catholique* et d'*anthropomorphite* sans être bien versé dans la connaissance de l'idiome auquel ces termes appartiennent. Il sait le latin; il ne pouvait pas ne pas le savoir, et il l'écrit assez purement pour son époque. Je ne trouve de faute grave dans sa diction que la confusion perpétuelle, au moyen-âge, des pronoms *suus* et *ejus*. Mais il ne fait, sous ce rapport comme sous tous les autres, que continuer ses devanciers; sa latinité est, à peu de différence près, celle du vénérable Bède, d'Alcuin, de Scot Érigène, de Bérenger, et je ne vois pas trop ce que Dom Rivet veut dire quand il prétend que Lanfranc rendit à la langue de Cicéron « presque toute son ancienne splendeur. » Ce que je remarque de singulier, de personnel dans son style, ce sont des jeux de mots, des antithèses verbales, que ses amis et ses successeurs lui emprunteront, et qui sentent de loin ce que plus tard on appellera les *concetti italiens*; ainsi, Alexandre II lui paraît *humblement excellent et excellemment humble* (*humiliter excellens excellenterque humilis*); on n'aura pas avec lui un *téméraire orgueil* sans avoir en même temps une *témérité orgueilleuse* (*temerariam superbiam superbamque temeritatem*); et quand *il ordonne en priant*, il faut encore qu'*il prie en ordonnant* (*rogando præcepi et præcipiendo rogavi*)!

Avant de quitter l'écrivain que nous venons de juger, remercions-le, avec ses biographes, de deux services signalés rendus par lui aux lettres, aux lettres sacrées surtout.

Lorsque Lanfranc vint habiter la Normandie avec l'intention d'y enseigner, il apporta très certainement avec lui quelques livres utiles, indispensables à son enseignement; et il n'est pas impossible, comme

on l'a conjecturé, que le Mont-Saint-Michel ne lui ait été redevable de quelques-uns de ces précieux manuscrits que possède aujourd'hui la bibliothèque publique d'Avranches.

Ce qui est certain, c'est qu'il recueillait, autant qu'on le pouvait alors, tous les ouvrages dont la lecture devait profiter à ceux qui l'entouraient. On sait qu'il en avait formé, à l'abbaye du Bec, une collection considérable pour le temps, et qui ne comptait pas moins de 160 volumes. Il est très probable que des bibliothèques du même genre se fondèrent, par ses soins, à Saint-Étienne de Caen, et, plus tard, à Cantorbéry.

Lanfranc ne se contentait pas d'acquérir, pour les écoles qu'il instituait, les livres qu'il lui était permis de se procurer; il travaillait encore et par lui-même, et par ses condisciples, à en multiplier les copies. On suppose facilement tout ce qu'alors une telle œuvre avait de méritoire, et on ne s'étonnera pas de voir les hommes influents de l'époque encourager cet utile exercice par leurs exemples, par leurs conseils et par les plus séduisantes promesses. Qu'on me permette, à ce propos, de raconter ce que le savant abbé de Saint-Évroult, Thierry, racontait lui-même sur ce sujet aux moines de son couvent : « Il y avait, leur disait-il, dans un monastère, un frère dont la vie était chargée de souillures; mais, par bonheur, ce frère aimait à écrire, et on lui devait une copie d'une bonne partie de la Bible Après sa mort, son ame comparaît au tribunal suprême. D'un côté, les malins esprits la réclament, et ils rappellent ses innombrables transgressions; de l'autre, les saints anges intercèdent pour elle, et ils présentent au juste juge, à l'appui de leur requête, le recueil que le moine a transcrit de sa main. Dieu décide que chaque lettre du précieux volume effacera une faute. Tout compte fait, la balance établie, une lettre, une seule reste qui n'a pas de péché à couvrir C'en est assez, et le frère est sauvé ! »

On conçoit, d'ailleurs, ce que devaient être des copies faites ou surveillées par les hommes d'élite qui s'imposaient cette tâche. On y mettait tout le soin, tout l'esprit de critique dont les temps étaient capables. Les meilleures leçons étaient préférées; on y relevait, autant que possible, les erreurs grossières dont les textes fourmillaient. Que, dans ces éditions revues et corrigées, quelques infidélités involontaires se soient glissées de loin en loin; qu'un mot ait

été, par inadvertance ou par méprise, substitué à un autre, rien de plus excusable. Mais, partir de là pour accuser l'éditeur d'avoir, à dessein, corrompu, falsifié les Saintes-Écritures et les livres des Pères, comme l'ont osé Brown et Augustin Thierry, c'est ce que nous ne saurions ni comprendre, ni excuser. Il ne faudrait pas oublier que l'un des griefs que, dans sa lutte avec Bérenger, Lanfranc élève le plus vivement contre l'hérésiarque, c'est précisément d'altérer, pour en étayer ses fausses doctrines, les passages qu'il emprunte aux écrivains sacrés ; et comment admettre qu'il aurait lui-même encouru le reproche dont il frappe si rudement et sous lequel il accable son ennemi ?

Maintenant que nous avons mis nos lecteurs à même de connaître les mérites de notre archevêque, ils se demanderont peut-être jusqu'à quel point nous sommes fondé à lui maintenir cette réputation de savant que ses contemporains lui ont faite, et à lui consacrer un long chapitre dans notre *Histoire de la Philosophie normande*. Sans doute, si nous n'avions eu, pour juger Lanfranc, que les livres qu'il nous a laissés, nous eussions pu le placer au nombre des bons écrivains et des controversistes distingués de son siècle ; faire plus pour sa mémoire eût été, de notre part, un excès de générosité. Mais ce n'est point comme auteur (ses livres furent inspirés par des intérêts d'un autre ordre) qu'il a servi la science, c'est comme professeur. Son enseignement, qui fut et devait être, à l'origine surtout et quand les lettres divines lui étaient encore étrangères, tout rempli de cette substance philosophique dont sa jeunesse s'était nourrie, voilà son véritable titre à la place que nous lui assignons. Il n'a rien écrit sur la dialectique, sur la métaphysique, sur la morale ; mais il en a éloquemment parlé ; mais ses leçons en ont fait naître et en ont développé le goût ; mais il a contribué à former (et c'est bien là son meilleur ouvrage) un des esprits les plus élevés, un des philosophes les plus profonds du moyen-âge, saint Anselme de Cantorbéry !

A. Charma.

## LITTÉRATURE.

# BLANCHE DE GAMACHES.

### I.

On était dans une grande joie au château du Plessis, près d'Ecouis. C'est que Guillaume de Gamaches, Guillaume II du nom, qui, sous le règne de Charles VI, s'était déclaré pour les Armagnacs, et qui avait été fait prisonnier à Cruvant, par Chastelux, partisan du duc de Bourgogne, venait de recouvrer sa liberté. Son frère Jean, le plus jeune de ses frères, l'avait échangé pour un brave chevalier anglais, nommé Richard de Neuvivert, qu'il avait fait prisonnier près de Gisors. Guillaume de Gamaches, libre, était revenu auprès de sa femme qui, pendant son absence, *ne trouvait de consolation qu'à pleurer*, comme le dit un naïf historien [1]. C'était, pour eux, un bonheur de se revoir, car *ils s'aimoient comme doivent s'aimer un bon chevalier, une bonne et honneste dame* [2].

Un grand festin célébra ce retour inattendu. Il n'y avait pas de fêtes sans festin dans ce siècle de malheurs et de simplicité. « On servit « un paon bien assaisonné, et mademoiselle Blanche servit à Monsei- « gneur, son père, un tourteau qu'elle avait fait de fine flors de fro- « main avec des eaux de senteur, bonnes par excellence; ensuite

[1] et [2] *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

« lui baillit à laver, et ensuite lui présenta une tonaille[1] pour essuyer « ses mains, dont lui fut si content qu'il la baisa au front, ce qu'elle « reçut à genoux, avec face d'ange modeste, et lui dit : ma mie, je « serai toujours pour vous bon père tant que vous ne forniquerez ; « mais onc ce n'adviendra, car vous avez une mère moult honneste, « et vous moult vertu et aimez le labeur[2]. » Blanche baissa les yeux, et *de telles louanges rougissait comme rose*[3]. Le sire Jean de Châtillon était heureux de voir louer ainsi celle qu'il aimait. « Là se trou- « vèrent les quatre frères de Guillaume, Jean, Pierre, Gilles et Phi- « lippe, tous beaux et braves chevaliers ; leur oncle, preux chevalier, « nommé Raoul de Fiescamp[4], connu par ses prouesses. Les fils des « nobles seigneurs servirent à table, comme ça se pratique. La de- « moiselle Blanche, fille de Guillaume, portait aussi les plats, versant « à boire, et fut universellement louée de son adresse, surtout sur « sa beauté et blancheur, ainsi que de sa façon bien apprise, et « sentant la dame de bien[5]. » Le sire de Chatillon ne cessait de regarder Blanche, dont le cœur battait à la vue de celui à qui elle avait été promise.

Un seigneur des environs n'avait pas été invité à cette fête de famille. C'était le sire de Verclives, un chevalier du Vexin. Il avait vu Blanche, et il ne pouvait se défendre de l'aimer ; mais il n'y avait pas d'alliance possible entre la fidélité et la rébellion. Sur l'honneur, Guillaume était inflexible. Le sire de Verclives, exaspéré par sa passion pour la fille, et sa haine pour le père, jura qu'il se vengerait du mépris dont on l'avait accablé.

## II.

La maison de Gamaches avait une haute antiquité. Elle remontait au xe siècle, et de là, dans la nuit des temps. Elle avait une origine commune avec Rollon. Elle venait d'Inger, frère de notre premier duc, qui, en 910, avait épousé Agnès, héritière du Ponthieu, souche

[1] Serviette ou essuie-mains.

[2] et [3] *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

[4] Fécamp.

[5] *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

d'où sont sorties les différentes branches de Gamaches[1]. Normands d'origine, un des enfants d'Inger passa en Picardie, où il prit le nom de Gamaches, du bourg de Gamaches en Vimeu, situé entre Dieppe et Abbeville.

Inger avait ainsi partagé ses domaines entre ses fils :

A Yves l'aîné, il donna Alençon et Bélesmes. Ce fut Yves qui fut la tige des comtes d'Alençon, du Perche, de Château-Dun, de Château-Gonthier et de Montgommery.

Un Montgommery passa en Angleterre, où il forma les branches d'Arondel, de Pembrok, de Shwresbury et de la Marche

Herluin, deuxième fils d'Inger, eut pour apanage Montreuil et le comté de Ponthieu. Ce fut de lui que sortirent les branches de Saint-Valery, des comtes d'Eu, des Gamaches de nom et d'armes, des Montenai, fondue dans la maison de Crèvecœur, d'Aumale, de Boulogne, fondue dans la maison de la Tour-d'Auvergne, de Saint-Pol, fondue dans la maison de Luxembourg, qui s'est fondue dans la maison de Bourbon. La branche d'Eu s'est fondue dans la maison de Néel d'Offémont.

Guillaume de Gamaches, comte de Ponthieu, épousa Alix ou Giselle, sœur de Hugues Capet.

OEuoc de Saint-Valery, fille de Thomas, dernier seigneur de Saint-Valery, de la race d'Inger, fut mariée, en 1209, à Robert III, comte de Dreux, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros. Ce fut elle qui acheta la seigneurie de Gamaches en entier, c'est-à-dire qu'elle y réunit la part que Mathieu, fils de Godefroy, son oncle, y avait, et elle donna en échange *la terre de Saint-Owen, au pays du Vexin normand*, par acte du 4 février 1218, à laquelle il donna le nom de Gamaches[2].

[1] Deux branches suivirent, en Espagne, Henri de Bourgogne dans la guerre contre les Maures. Leur valeur contribua à placer, sur le trône de Portugal, Alphonse Henriquez, premier roi de ce royaume qui, par reconnaissance, les créa *nobles à solar*, titre qui leur donnait le droit d'avoir une tour et d'y arborer leur drapeau avec leurs armes. Jean, l'aîné, fut fait alcaïde de la ville d'Olivença. C'est de ce Jean que descendait *Vasco de Gama*, grand amiral des Indes-Orientales, qui s'est rendu immortel par la découverte de cette région fortunée. (Voir *Vie de Guillaume II de Gamaches.*)

[2] Avant cette époque, *Gamaches en Vexin* s'appelait *Saint-Ouen*. (Voir *Antiquités du Vexin, par Gomerville*, liv. I, p. 629.)

Au moyen de l'échange d'OEnoc, la race d'Inger revint en Normandie.

Le cri de guerre des Gamaches était : *Gamaches Saint-Valery !* Les communes criaient simplement : *Saint-Valery !* La devise des Gamaches fut d'abord : *Nul ne s'y frotte !* Ensuite : *Nul ne m'attaque !*

C'était déjà au XIVe siècle, comme on le voit, une fière et antique famille que celle de Gamaches. En 1410, Charles VI avait créé pour Guillaume II, la charge de grand-veneur. Un Renaud de Saint-Valery, qui figura à la journée d'Hastings, fut en Angleterre la souche des *Waimaches* ou Ghaimaches, baronnets avoués de Malmesbury et de Wiltshire. Georges de Gamaches, chevalier des ordres, chambellan et premier écuyer du roi de France Henri III, était parent, au 23e degré, d'Elisabeth, reine d'Angleterre, en laquelle finit la race des princes normands qui avaient régné dans cette île.

## III.

On ne vivait pas longtemps en repos sous le malheureux règne du malheureux roi Charles VI. Quand ce n'était pas les Français qui se déchiraient entr'eux, c'étaient les Anglais qui dévastaient la France. La grande plaie d'Azincourt était encore saignante. Guillaume II de Gamaches avait assisté à ce désastre. Il y avait été blessé. Ses blessures n'étaient pas encore fermées, et, pendant quelque temps, il avait été privé de la vue.

A peine Guillaume jouissait-il du bonheur d'être au milieu des siens, de se trouver entre sa femme et sa fille, les deux anges de sa rude vie, qu'il reçut l'ordre du roi d'aller rejoindre le connétable qui n'avait que 14,000 hommes, pour arrêter les Anglais dans leur marche. Si ses blessures ne lui permettaient pas de faire la guerre, il lui était enjoint d'envoyer ses frères avec sa bannière. Guillaume consulta plus son dévouement que ses forces. Il partit avec ses frères, soixante écuyers et cent archers. *Sa présence releva tous les courages*[1]. A peine à cheval, il tombe en défaillance, « on l'emporte dans une maison « voisine, et Gilles de Gamaches, comme l'aîné après lui, est chargé

[1] *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

« de conduire sa bannière, qui fut portée par Guillaume de Gournay, « sire de Vardes, valeureux écuyer[1]. »

Les deux armées se rencontrèrent près de Verneuil. Les Anglais furent victorieux. Gilles de Gamaches resta mort sur le champ de bataille, et Guillaume se cacha pour n'être pas fait prisonnier une seconde fois. C'était le 17 août 1424. Cette journée coûta la vie à 5,000 Français et à 1,600 Anglais.

Dès que Guillaume, épuisé de fatigues, et souffrant de ses blessures rouvertes, put sortir de sa retraite, il rassembla de nouveau ses gens d'armes, et, avec Jean son frère, il marcha vers Tours où était le roi Charles VII. Ce prince, presque sans royaume, et que les Anglais appelaient, par dérision, le *roi de Bourges*, n'avait aucune ressource pour soutenir ses partisans, obligés de courir la campagne pour trouver des moyens d'existence. Guillaume, dans l'état où il se trouvait, était plus propre à faire un négociateur qu'un soldat. Le roi l'envoya auprès du duc de Bourgogne qui, à cause du Hainaut dont il s'était emparé, venait de se brouiller avec le duc de Glocester. On pouvait tirer parti de cette mésintelligence dans l'intérêt de la cause du roi ; mais si, dans cette circonstance, Gamaches voyait une occasion de rapprocher les deux branches de la famille royale qui avaient oublié qu'elles sortaient du même tronc, le duc de Bourgogne n'y trouvait qu'une occasion favorable de corrompre le négociateur qu'on lui envoyait.

Voici les nobles paroles que Gamaches opposa aux avances traîtresses qui lui étaient faites : — Je suis né français, et ce titre me rend implacable ennemi de ceux qui déchirent le sein de ma patrie. Venez vous ranger sous les enseignes de mon roi, et vous me trouverez disposé à faire pour vous le sacrifice de mon sang et de ma fortune.

Pour récompenser une fidélité mise à de telles épreuves, le roi, dans sa pauvreté, fit compter à Guillaume *cent livres tournois avec une ordonnance de* 300 *livres pour acheter un cheval*[2]. Voilà où en était alors réduite la royauté. Elle devait revenir de loin !

## IV.

Vers le même temps, le roi donna à Guillaume de Gamaches la charge de grand-maître des eaux-et-forêts. Après la défaite du con-

[1] et [2] Voir la *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

nétable de Richemont, sous les murs de Saint-James-de-Beuvron, les Anglais ravagèrent les domaines que Guillaume possédait encore en Picardie, et massacrèrent sans pitié les vieillards, les femmes et les enfants. « Burnelle, bourguignon forcené, se saisit de la ville de Gamaches[1], où il commit les plus exécrables excès ; Guillaume, moins touché de ses pertes que des calamités de ses vassaux, rassemble ses gens d'armes ; mais, comme il n'avait pas de forces suffisantes, il eut recours à une ruse de guerre. Le sire Burnelle avait pour ami le seigneur d'Hagueville. Gamaches fait ôter ses armes de son guidon et de sa bannière pour y substituer celles d'Hagueville, que la garnison, trompée par ce déguisement, croit apercevoir des remparts. Les sentinelles, entraînées dans la même illusion, lui ouvrent les portes ; elles sont désarmées. Alors, il range ses gens en bataille le long des rues. Burnelle descend du chateau pour aller recevoir son ami, et, comme il est subitement investi, il reconnaît son erreur, et, se trouvant sans défense, il s'en remit à la discrétion du vainqueur qui, aussitôt, crie : *Gamaches Saint-Valery !* et Charles : *Montjoie Saint-Denis !* Ce furent Croismare et d'Orglande qui firent Burnelle prisonnier. La garnison mit bas les armes sans combattre, et tous furent obligés de payer une rançon considérable. « C'est, leur dit-il, pour marier ma fille. Oui-dà, ne fais-je pas bien de vous faire payer sa dot, puisque vous aviez tort de lui ravir son hoir ! Je garderai aussi vos armes, car je serai sot de vous laisser chose qui pourrait me faire préjudice[1]. »

Quand ils eurent payé leur rançon, il leur donna un grand festin, et, comme c'était un noble chevalier que le sire de Gamaches, sans haine ni crainte, il leur fit présent de chevaux et les congédia Lui qui, du temps de Charles VI, avait été fait chevalier par le comte de La Marche, fit chevalier dans cette occasion, Briqueville, Fuiquet de Fescamp et Jean de Vauriéri. Il alla ensuite à la poursuite des Anglais qui ravageaient les bords de l'Oise. Il les surprit à *Saint-Ouen-l'Aumône*, leur fit rendre les armes, et leur accorda une capitulation, signée de lui et de ses deux frères.

Une autre bande inquiétait Pontoise d'un autre côté ; il la mit en déroute, et fit un immense butin qu'il abandonna à ses soldats[2]. *Il ne se*

[1] et [2] Voir la *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

*réserva que l'honneur d'avoir vaincu*[1]. Réuni à Jean, son frère, il marcha sur Montargis, menacé de la famine par un long siége. Il délivra la ville et fit un grand carnage des Anglais vaincus. Jean fut blessé au genou dans la mêlée.

On se dirigea ensuite sur Nemours, d'où les Anglais se retirèrent en Normandie.

## V.

Pendant que cela se passait, le sire de Verclives méditait ses moyens de vengeance. Il y avait de la férocité dans son amour, car il ne pouvait réussir sans rendre malheureuse celle qu'il aimait, et il préférait sacrifier Blanche à sa passion que de sacrifier sa passion à Blanche, pure et innocente. Mais c'était du malheur de la jeune vierge que devait naître sa félicité à lui, et il travaillait sans cesse à la réalisation de cette infernale félicité. Il avait été exclu du château du Plessis dans une circonstance récente, il ne s'y présenta pas, même en l'absence de Guillaume de Gamaches. Le Bourguignon ne pouvait se rapatrier avec l'Armagnac. L'Armagnac avait horreur du Bourguignon.

Verclives parcourait le pays monté sur ses plus beaux coursiers et accompagné d'amis et de serviteurs; mais quels amis! quels serviteurs! quels dévouements! Ce jeune seigneur était un grand et vigoureux homme de guerre. Sa beauté mâle et martiale avaient fait plus d'une fois impression sur des femmes faibles et délicates. Ses succès étaient mélangés d'orgueil. Il se figura qu'il pourrait plaire à Blanche s'il la rencontrait souvent, et, transformant les apparences de son caractère altier, il lui rendit les devoirs silencieux d'un respectueux amant. Cette hypocrisie, ce faux semblant de respect et d'empressement produisirent un effet contraire à celui qu'en avait espéré le sire de Verclives.

Blanche et sa mère ne sortaient plus que rarement, seulement les dimanches et jours de fête, pour assister aux offices; et, dans la semaine, pour visiter les malades et les infirmes qui avaient besoin de secours. Ce n'était pas là qu'on trouvait le sire de Verclives. Chasseur intrépide, il réveillait les échos des forêts voisines par le galop de ses chevaux, les longs aboiements de ses meutes et les cors de ses pi-

[1] *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

queurs. Il était la terreur des habitants du Plessis et des hôtes des bois. Il se plaisait à être terrible parce qu'il ne parvenait pas à être aimé. Ses regards hardis, dont l'étincelle était semblable à l'éclair dans la tempête, intimidaient Blanche, qui préférait les regards si doux et si timides du sire de Châtillon, jeune comme un bachelier, et beau de la beauté des archanges.

— Ce Châtillon, disait quelquefois le sire de Verclives, si je le tenais au bout de mon épieu, je serais aisément débarrassé d'un rival qui m'évite. Qu'il vienne, et je lui ferai une telle insulte qu'il faudra bien qu'il essaie si son glaive de damoiseau vaut le fer du mien. Je suis jaloux, s'écriait-il, du même ton et avec la même audace que l'aurait dit Satan, jaloux de Dieu. Puis, il partait au galop de son coursier, et il s'enfonçait dans les fourrés des bois, comme pour éloigner de son esprit les pensées qui le poursuivaient le jour et la nuit, seul, ou dans la société de ses anciens compagnons d'aventure.

D'autres fois, il s'arrêtait comme pour défier un ennemi absent, dont, seul, il voyait l'ombre se dresser devant lui entre les arbres des futaies. Alors, il blasphêmait; sa bouche vomissait l'injure et l'insulte. Toutes les imprécations qu'il avait naguère adressées à son roi malheureux et persécuté, il s'en ressouvenait pour son heureux rival, et sa fureur allait jusqu'à la folie. Ce n'était plus un homme, c'était un démon.

## VI

Après bon nombre d'exploits, après tous les combats auxquels il avait pris part glorieusement, Guillaume de Gamaches revint dans ses domaines du Vexin. Il y avait rapporté la dot de sa fille, conquise sur les Anglais. Cette dot, dont on parlait tant, était encore un objet d'envie pour le sire de Verclives. Guillaume était heureux de son repos et de sa gloire. Le roi lui avait donné le gouvernement du Vexin[1]. C'était son paradis en ce monde que le château du Plessis, où il était né et où il retrouvait sa femme et Blanche, sa fille unique. Il leur racontait ses prouesses, et elles pleuraient des dangers qu'il avait courus. Il leur disait comment, à trois ans, il avait perdu son père, comment sa mère s'était remariée, comment son enfance s'était éle-

[1] Voir la *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

vée sous la tutelle de son oncle maternel, Raoul de Fescamp, comment plus tard, quoique l'aîné de la famille, il avait établi, entre lui et ses quatre frères, une communauté de biens.

Tous, s'écriait-il alors, purent combattre sous ma bannière, tous furent assez riches pour avoir une compagnie d'hommes d'armes [1]. Pendant un de ces bons moments, où la raison du roi Charles VI reprenait le dessus, je pus offrir mes services au monarque si souvent abandonné. Dix-sept écuyers m'accompagnaient; mes quatre frères marchaient sous ma bannière, en qualité de bacheliers. A Azincourt je combattais avec eux. Je fis mettre pied à terre à mes gendarmes qui, resserrés dans une étroite enceinte et accablés sous le poids de leurs armures, ne pouvaient plus se mouvoir pour se défendre. Tous firent des prodiges de valeur, tous furent tués ou faits prisonniers avec moi. — Que vous avez souffert, interrompait sa femme. — Vous ne nous quitterez plus, ajoutait Blanche. Il les serrait contre son cœur.

— J'aimais bien mes frères, continuait-il, mais Jean, le plus jeune, m'est le plus cher. Philippe a écrit des chroniques. La plume du savant lui allait mieux que l'épée du guerrier. Aussi a-t-il quitté la cuirasse pour la haire, ce bon abbé de Saint-Denis [2]. Un des plus beaux moments de ma vie, après celui où nous fûmes unis, disait-il, en regardant tendrement sa femme, après celui où tu es née, ajoutait-il, en enlaçant Blanche d'un bras qui l'attirait à lui, c'est celui où l'on me donna le surnom de *preux chevalier*. Tous trois versaient de douces larmes. — Et puis, reprenait il, en essuyant ses yeux humides, j'eus un moment d'orgueil quand le roi me fit bailli de Rouen. Pourtant, dans cet orgueil, il y avait de la tristesse. Je succédais à Gaucourt que les Rouennais venaient d'assassiner; j'avais à punir cet attentat. En arrivant, je trouvai les chanoines armés de piques, montant la garde avec les bourgeois, les gens d'église devenus hommes de guerre. Ma présence calma l'effervescence des esprits. On m'ouvrit les portes et, pour prévenir, par une terreur salutaire, de nouveaux crimes, j'envoyai au supplice deux cents des principaux bourgeois, convaincus d'avoir été les artisans de la rebellion. Il me fallut pour

[1] Voir la *Vie de Guillaume II de Gamaches*.

[2] Il avait été aussi abbé de Saint-Pharon de Meaux.

cela faire une grande violence à mon caractère : ce n'était pas là mon métier, je renonçai à cette charge de bailli, si souillée de sang, j'aimais mieux tourner mon épée contre l'étranger.

Après ce récit, on gardait le silence, mais on voyait remuer sans bruit les lèvres de Blanche et de sa mère : les saintes femmes, elles priaient pour les suppliciés de Rouen.

## VII.

La nuit était noire. Aucune étoile ne brillait au ciel ; c'était l'heure des mystères et des crimes. Au bas du mamelon isolé de Verclives, murmuraient des voix sourdes dont il aurait été impossible de reconnaître les paroles. Cependant, il eût été facile de deviner que les hommes qui s'environnaient ainsi d'ombre et s'assemblaient la nuit, complotaient quelque mauvaise action, pour laquelle ils craignaient le grand jour. Il aurait été impossible de les voir dans cette obscurité si favorable aux mauvais desseins ; mais en entendant leurs voix confuses, voix rauques, dures et avinées, on se serait écarté avec terreur de ce conciliabule peu rassurant.

A la tête de ce rassemblement, on aurait pu distinguer Pierre Tricot, un capitaine de routiers et de truands qui, pendant les troubles, s'était emparé d'une des seigneuries de Guillaume de Gamaches. Le sire de Verclives l'avait attiré à lui, comme l'homme qui pouvait le mieux amener à bien ses desseins et comme un de ces démons incarnés qui ne reculent devant aucun crime. Il était le fléau des contrées où il passait.

Plus tard, Guillaume chassa Tricot de sa maison usurpée et le fit pendre avec cent de ses complices.

C'était l'homme audacieux qu'il fallait au sire de Verclives qui, cependant, lui recommanda de lui ramener intacte et respectée, Blanche dont il voulait faire son épouse. — On vous l'amenera telle que vous la désirez, lui avait promis Pierre Tricot ; mais je ne vous garantis rien au sujet de son bonhomme de père. Il serait capable de me déloger de son castel dont il n'avait pas besoin, puisqu'il ne l'habitait pas, et dont j'ai un besoin extrême, puisque je ne savais pas, avant de m'en emparer, où poser ma tête. — Je vous abandonne le père avait répliqué le sire de Verclives. — Ainsi, nous voilà d'accord, dit

Pierre Tricot à sa troupe assemblée! — Oui, répondirent d'une seule voix ses féroces complices. — Seulement, fit observer un des bandits, nous sommes bien peu payés pour les risques auxquels nous allons nous exposer. — Silence! dit Tricot; qui ose parler dans ce moment suprême? — Moi, dit le bandit en s'avançant vers son chef. — Si tout va bien, il y aura une gratification convenable, poursuivit Tricot. — A la bonne heure, reprit le mécontent. — En attendant, ajouta le chef des conjurés, on ira demain boire à ma santé et à mes frais dans le meilleur cabaret d'Ecouis pour s'entretenir dans de bonnes dispositions. Une explosion contenue de satisfaction se fit entendre dans toute la bande avide qui allait préluder au crime par la débauche. — Qu'on surveille tous les mouvements qui se feront au Plessis, dit Pierre Tricot. — C'est entendu, répondirent les malandrins. — A demain! ajouta Pierre Tricot. — A demain! répétèrent ses gens. Ils se séparèrent aussitôt et, par des sentiers différents, disparurent de cet horrible rendez-vous.

## VIII.

Une grande chasse était préparée au château du Plessis, une grande chasse digne du grand-veneur de France. Le sire de Verclives avait compté sur l'absence de Guillaume et de ses amis pour tenter son entreprise déjà plus d'une fois avortée. Il veut enlever Blanche. Devant le château du Plessis, les chevaux des chasseurs sont prêts, ils frappent la terre d'un pied impatient et blanchissent d'écume leurs mors argentés. Les trompes résonnent, les dames assistent au départ, et la gaîté préside à cette réunion qui ne soupçonne ni violence ni danger. Le sire de Châtillon s'éloigne le dernier, comme à regret et, avant qu'il rejoigne la troupe des chasseurs déjà en marche, un dernier regard s'adresse à Blanche, qui baisse les yeux et sent palpiter son cœur.

Les espions du sire de Verclives examinaient de divers points toute cette brillante cohorte qui s'acheminait vers les bois des environs; devisant du cerf qu'on allait forcer et des Anglais qui, à quelque jour, seraient forcés aussi, comme gibier incommode au beau pays de France. D'un autre côté arrivaient, un à un, les hommes de la bande de Pierre Tricot. Ils suivaient les sentiers les moins fréquentés,

les routes couvertes et les chemins creux. De temps en temps, ils regardaient derrière eux, comme si quelque inquiétude troublait leur esprit.

On n'a pas impunément une mauvaise pensée. Elle s'attache à vous, elle vous préoccupe, elle vous déchire le cœur, c'est déjà le remords avant la mauvaise action. Pour les mieux encourager, le sire de Verclives parut : — Bonjour, truands, leur dit-il. — Ils froncèrent leurs gros sourcils hérissés à cet accueil. Le sire de Verclives plongea sa main dans sa poche et en tira une poignée d'or qu'il jeta aux bandits, comme une proie attendue par des animaux féroces. — A la bonne heure cela, firent-ils ! — Le moment d'agir est-il venu, demanda Verclives d'une voix tremblante ? ne perdons pas un instant. — Attendons la tombée du jour, répondit Tricot. Alors, au Plessis ! mais pas en troupe ; nous attirerions les regards et les soupçons. Au signal dont nous sommes convenus, nous marcherons isolément, deux à deux au plus, sans bruit, comme de bonnes gens. Toute la bande sourit à l'allocution de Pierre. — Je vais vous attendre au château de Verclives, reprit le châtelain, pour y recevoir convenablement la belle Blanche le jour de ses nôces. — Tous ces gens retrouvèrent sur leurs lèvres l'horrible sourire dont ils venaient d'honorer l'éloquence de leur maître.

De toute la journée, les portes du Plessis ne s'étaient pas refermées. La dame de Gamaches veillait aux apprêts du retour et Blanche causait dans la cour avec quelques femmes qui s'étaient mêlées à ses jeux.

Tout-à-coup, les hommes, qui étaient arrivés isolément, se trouvent réunis comme par enchantement ; ils se précipitent dans la cour, fondent sur Blanche, l'emportent sur leurs bras, et la placent sur le cheval de leur chef qui s'éloigne sans pitié pour la douleur qu'il cause, sans terreur pour les cris qu'il entend. Blanche n'avait que des larmes pour se défendre. La dame de Gamaches accourt. On lui raconte ce qui vient d'arriver. Eplorée, elle lève les mains au ciel et lui redemande sa fille que, peut-être, elle ne reverra jamais.

## IX.

Les instants paraissaient des siècles à la dame de Gamaches. Que faire, soupirait-elle ? Ses cris appellent au secours ; il n'est plus

temps, ils ne répandent pas l'alarme. Les chasseurs sont trop loin pour l'entendre. Blanche! Blanche! dit-elle. Et elle ne peut croire à la réalité de son malheur.

Enfin, le jour est prêt à s'éteindre, et les aboiements des chiens annoncent le retour de cette troupe de chasseurs, partie heureuse et revenant dans les larmes. On rapporte le cerf en triomphe. Châtillon, son couteau de chasse à la main, va couper le pied du noble animal pour l'offrir à Blanche avec la permission de son père. — Où est-elle, demande Guillaume, qui ne voit que visages désespérés et qu'yeux en pleurs? — Perdue, répond la dame de Gamaches que les sanglots empêchent de parler! — Perdue! répète Guillaume qui ne comprend pas et qui croît rêver. — Oui, enlevée, ajoute la pauvre mère, par le méchant sire de Verclives. — Le sire de Châtillon pâlit et s'écrie : — Amis, ne descendons pas de cheval. Sire Guillaume, réunissez tous vos gens. Volons au secours de l'innocence et punissons le crime. — Des torches, dit Gamaches. —

Aussitôt, les flambeaux s'allument; on part; on donne à la dame de Gamaches un espoir qu'on ne partage pas, et, à travers les ténèbres de la nuit, on s'avance vers le château de Verclives, le fer et le feu à la main, semblables aux anges exterminateurs, chargés de la vengeance de Dieu. Guillaume s'élance à la tête de ses amis et de ses serviteurs. Il brandit son glaive altéré de sang. Châtillon l'imite, et la colère allume les éclairs de ses yeux. Ils aperçoivent devant eux la bande de Pierre Tricot et Verclives qui marche à sa rencontre, pour recevoir de leurs mains Blanche échevelée et presque évanouie. Ils rejoignent les ravisseurs, et Guillaume, d'un coup d'épée, renverse mort à ses pieds Verclives qui ne jouira pas du fruit de son crime. Guillaume embrasse sa fille, la rassure et la ramène à sa mère, accompagné de Châtillon qui presse la main de Blanche qu'il aime et dont il est aimé. Pierre Tricot s'enfonce dans la forêt et échappe, cette fois, à la peine que, tôt ou tard, il aura à subir.

Un bon nombre de bandits s'enferment dans le château de Verclives pour s'y défendre; mais Jean de Gamaches, le frère chéri de Guillaume, l'oncle de Blanche, ne trouve pas que la mort du sire de Verclives soit une vengeance suffisante de l'outrage fait à sa nièce. Ce n'est pas un château qu'il veut attaquer, c'est un repaire. Il appelle à lui les plus intrépides de ceux qui le suivent et les rallie; sa voix menaçante fait

entendre ces paroles redoutables : — Il faut détruire la demeure du coupable ! — On marche toujours, on est sous les murs du château. Ceux qui s'y étaient enfermés, voyant qu'ils n'avaient aucun espoir de se défendre, paraissent, la corde au cou, et implorent la clémence de Jean de Gamaches. Quelques-uns obtinrent leur grâce, promettant de devenir d'honnêtes gens. D'autres furent pendus, et, au dessus de leurs têtes, on plaça cet écriteau : RAPTEUR DE DAMOISELLES.

## X.

Peu après ce terrible événement, eut lieu le mariage de Blanche de Gamaches et de Jean de Châtillon.

Elle arriva à Chatillon-sur-Marne, conduite par sa mère.

« L'une et l'autre étoient montées sur de superbes haquenées, couvertes d'un harnois où brilloient l'art et la richesse. Elles étoient escortées par Friquet de Fescamp, et par le sire Jean de Châtillon, qui marchait à côté de sa future épouse. Une longue suite de chevaliers formoit un cortége pompeux. On dressa, le jour des épousailles, un grand nombre de pavillons où étoient tracés les blasons de leurs parents et amis. Celui de Guillaume étoit de velours rouge, sur lequel étoient brodées ses armes, d'argent, au chef d'azur, avec ses devises. C'étoit là que sa famille étoit rassemblée. Aux environs, étoient les tentes de ses parents et amis.

« En face de ce pavillon étoit celui de Gaucher de Châtillon, magnifiquement orné. C'étoit là qu'il habitoit avec sa femme et ses enfants. Aux environs, on en avoit dressé deux autres pour Jean des Essarts et Pierre de Montboissier, ses gendres. Tous les parents et amis de la maison de Châtillon avoient aussi le leur. On voyoit briller tout ce que le luxe du temps avoit inventé de plus élégant. Le jour des épousailles, Guillaume, au milieu de Pierre et de Jean son frère, précédoit son autre frère, Philippe, revêtu de ses habits pontificaux. Il étoit suivi de tous ses parents. Ce fut avec ce cortége qu'il alla trouver le sire de Châtillon. En l'abordant, il lui présenta un bassin d'or : *Tenez*, lui dit-il, *en la scarcelle qui est en ce bassin, est dix mille écus d'or. Je vous les baille pour la dot de ma mie Blanche.* —

*Non fait*, reprit le sire de Châtillon, *point n'en veux-je. Je suis trop bien payé d'avoir bru tant belle, gentille, sage, et que mon fils s'allie en si bon lignage.* Gamaches refusa de reprendre la dot : *Hors donc, puisqu'ainsi est*, reprit Gaucher, *et que cette monnoye est mienne, je la prends et enverrai à ma bru pour avoir des affiquets* : aussitôt, il la manda par un page et lui bailla la somme.

« Après le cérémonies préliminaires, on détendit les pavillons, et toute la compagnie se rendit à Châtillon, où Blanche fut conduite à l'autel par son père et ses oncles. Philippe donna la bénédiction nuptiale. On servit ensuite un magnifique festin. Les deux époux mangèrent à une table particulière. Après le repas, leurs pères et mères leur baillèrent à laver, et puis les menèrent gister, après leur avoir donné leur bénédiction. Pendant toute icelle nuit, l'assemblée se mit en prières, de peur qu'on ne leur fit des sortiléges et jetté quelques sorts[1]. »

Le lendemain, il y eut une joûte où Jean de Gamaches remporta le prix. Chaque jour fut marqué par des fêtes et terminé par un somptueux festin.

L'union de Jean de Châtillon et de Blanche de Gamaches fut heureuse, et Guillaume et son frère Jean continuèrent à faire de belles prouesses de guerre, jusqu'à ce qu'enfin le roi Charles VII fut surnommé *le Victorieux* et sacré à Reims, comme le lui avait promis *Jeanne la Pucelle.*

[1] Voir la *Vie de Guillaume II de Gamaches.*

P. DE LA MAIRIE.

## TOPOGRAPHIE MONUMENTALE.

# DESCRIPTION

DE LA

# BARONNIE DE S.-PHILBERT-SUR-RISLE

(EURE),

## ET DOCUMENTS HISTORIQUES

### SUR LA FEMME DE GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE,

*Deuxième duc de Normandie.*

Sur la rive gauche de la Risle, au pied de la colline qui sépare les communes de Saint-Philbert et de Saint-Pierre-des-Ifs, s'élèvent, aux quatre angles d'une grande masure entourée de murs en caillou, les tours de l'ancienne baronnie de Saint-Philbert. A la vue de ces tours, dont les meurtrières disparaissent à demi sous un épais manteau de lierre, point de curiosité qui ne s'éveille; personne qui, pour satisfaire cette curiosité, ne franchisse la porte cochère qui remplace l'ancien portail qu'on voyait autrefois accosté de deux tourillons construits en caillou, et dont il ne reste plus qu'un rez-de-chaussée percé à jour. Mais l'intérieur de la masure est loin de répondre au pittoresque de son extérieur : ce ne sont çà et là que des démolitions, des murs d'enceinte tombant en ruine, partout, enfin, la tristesse et l'abandon. Le château n'existe plus; à peine pourrait-on indiquer la place qu'il occupait. Les édifices qui l'entouraient ont été ou détruits ou convertis en bâtiments d'exploitation rurale. Où trouver à présent la *salle du jeu de paume* qui existait, dit M. Canel[1], dans l'un de ces édifices? Peut-

[1] *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II.

être est-ce celle qu'occupe actuellement le pressoir dont la façade conserve, dans sa maçonnerie en moëllon, deux arcades en pierre; mais nous ne pourrions l'affirmer. Au reste, cette construction qui renferme, outre le pressoir, une grange et des écuries, ne manque pas d'une certaine élégance; on y remarque une belle porte cintrée, quatre contre-forts, plusieurs croisées en ogive, etc.; et les gables sont munis de chaperons en pierre. A son extrémité nord-est, on voyait encore, en 1847, les restes d'un appartement du XVII^e siècle. Touchant symbole de la religion qui, seule, survit à tous les bouleversements, la chapelle, dédiée à saint Jean[1], est restée debout au milieu de la masure. Nulles armoiries ne décorent ses murailles. Ainsi que sa voisine, la chapelle du château de La Court, elle a été mise à usage de garde-meuble.

Les tours, de forme cylindrique, ne nous ont pas paru appartenir toutes les quatre à la même époque. L'une d'elles, construite entièrement en caillou, est, sans contredit, la plus ancienne, et pourrait bien avoir fait partie d'un château du dixième siècle qu'on dit avoir occupé un assez large plateau situé au sud de la masure, sur le bord du chemin de Brionne à Pont-Audemer. Ce plateau offre des traces de maçonnerie, et, si l'on en croit la tradition, des caves existeraient au-dessous. La base, à moitié minée de la tour, la menace d'une ruine prochaine. Celle qui lui fait face, à l'ouest, est mieux conservée, et, partant, plus intéressante. On y remarque, placées à une égale distance l'une de l'autre et formant trois cercles autour d'elle, trois assises en pierre de taille, si artistement soudées entre elles qu'on n'en peut distinguer les joints. Sa base, jusqu'au premier cercle, se compose de chaînes de pierre de taille, disposées verticalement, et alternant avec d'autres chaînes aussi verticales, faites de caillou noir. Le reste de la tour, entre les deux autres assises, se compose aussi de caillou noir et de chaînes en pierres taillées; mais ces chaînes sont disposées d'une façon inaccoutumée, et que M. Bouët nous a dit n'avoir pas encore rencontrée. Seulement il est à remarquer que des ouvertures ayant été pratiquées à des époques postérieures à la construction de la tour qui,

[1] *Pouillés de l'ancien diocèse de Lisieux.* Les évêques d'Avranches jouissaient du droit de présentation à cette chapelle par suite d'une dotation dont il sera fait mention dans cette notice.

d'ailleurs, a subi d'inintelligentes réparations, la disposition des chaînes de pierre s'est trouvée changée en plusieurs endroits. Le tuyau des cheminées est placé à l'extérieur; à l'appareil de ses pierres on reconnait qu'il est plus moderne que le reste de la tour, dans l'épaisseur de la muraille de laquelle est pratiqué un escalier de pierre en hélice, conduisant à la plate-forme que couronne une large corniche. Cette tour avait un rez-de-chaussée et deux étages dont les planchers sont détruits; on voit encore dans le dernier un manteau de cheminée. On accédait à l'escalier par une porte ouvrant sur la masure; le rez-de-chaussée avait aussi sa porte particulière. La tour de l'est offre un escalier pareil à celui de la tour de l'ouest, seulement on y accède de l'intérieur même de la tour. Cette tour, ainsi que celle du nord, paraît plus moderne que les deux premières. Celle du nord sert à loger des pourceaux.

Tel est l'aspect de dégradation que présente la baronnie de Saint-Philbert, dont nous n'aurions peut-être jamais parlé si, à son existence, ne se rattachait une page de l'histoire des ducs de Normandie, page imparfaitement racontée par les chroniqueurs, et dont un fait, en particulier, a été si singulièrement défiguré qu'il importe d'en rétablir l'exactitude. Il s'agit du mariage de Guillaume-Longue-Épée, deuxième duc de Normandie, auquel les historiens normands ont donné pour femme Sprote, qu'ils disent avoir été fille de Herbert, comte de Senlis; tandis qu'il est constant que Guillaume avait épousé Leudegarde, dont le père était Héribert, comte, non de Senlis, mais de Vermandois. Aussi, est-il extraordinaire que les historiens qui avaient eu connaissance de ce mariage, se soient accordés pour conférer à Sprote le titre de duchesse qu'ils donnaient pourtant aussi à Leudegarde. Quelques-uns, à la vérité, ont dit que Guillaume n'avait épousé cette dernière qu'après la mort de Sprote, entr'autres, l'auteur de l'*Histoire de Rouen*[1] qui, après avoir raconté que la duchesse *Sponte* fille de Herbert, comte de Senlis, avait mis au monde un fils, ajoute quelques lignes plus loin que Guillaume, *dont la première femme était morte*, épousa Leudegarde, etc.

La conséquence de la paternité de Herbert de Senlis à l'égard de Sprote, étant nécessairement la proche parenté de Bernard, fils de

[1] Par un Solitaire; 1731.

ce comte, avec le jeune Richard, les historiens n'ont pas manqué de faire de Bernard de Senlis, l'oncle du fils de Guillaume. M. A. Leprévost, dans une note du roman de Rou, rectifie cette erreur de la manière suivante : « Lors même, dit-il, que Leudegarde aurait eu un frère, nommé Bernard, il n'y aurait eu aucune parenté entre lui et Richard, fils de Sprote. Mais il est certain que Bernard, comte de Senlis et de Valois qui, en effet, a vécu à cette époque, était cousin issu de germain de la duchesse Leudegarde, et non son frère. »

Le fait de la mort de Sprote, avant l'assassinat de Guillaume-Longue-Épée, est encore un récit mensonger qui doit être rectifié. Sprote et Leudegarde survécurent toutes deux au duc de Normandie, la dernière en qualité de sa veuve, comme on peut le voir dans l'histoire de Chartres, par Doyen. Nous dirons plus loin ce que devint la première.

Wace est peut-être le seul des historiens qui ne nomme point la femme de Guillaume, à laquelle, cependant, il donne aussi pour père Herbert, comte de Senlis.

Dam Hébert de Sainliz fu de grant tenéure ;
Willalme prist sa fille par *maristal droiture* [1].

Mais les deux derniers mots de ce vers indiquent, selon nous, qu'il ne s'agit pas ici de Sprote, mais de Leudegarde, femme légitime, épousée selon la loi chrétienne et non *à la manière danoise* « qui n'était, fait observer M. A. Leprévost, qu'un simple concubinage [2] ». Or, comme c'était de cette façon que le duc s'était uni à Sprote, il s'en suit qu'elle ne pouvait être que sa maîtresse et non sa femme ; le Christianisme, d'ailleurs, défendant la polygamie. On a peine à concevoir qu'un prince, aussi pieux que l'était Guillaume-Longue-Épée, pût ainsi vivre dans l'adultère ; mais il se pourrait que, nourrissant, comme il le faisait, le dessein de se retirer dans le monastère de Jumiéges, il voulût auparavant s'assurer un héritier, qu'il craignait, sans doute, de ne pouvoir obtenir de la duchesse Leudegarde, peut-être encore trop jeune pour lui donner des enfants, supposition que sa fécondité postérieure rend admissible [3]. Quoi qu'il en soit, Sprote

[1] Roman de Rou, t. 1er, p. 104.

[2] Note du roman de Rou, t. 1er, p. 154.

[3] Leudegarde eut quatre enfants de son second mariage avec le comte de Chartres.

étant devenue grosse, Guillaume l'entoura de tous les soins qui pouvaient assurer la venue à bien de son futur successeur, et même il l'envoya accoucher à Fécamp, parce qu'il ne la croyait pas assez en sûreté dans la ville de Rouen que menaçait Rioulf, comte du Cotentin. Ce fut donc à Fécamp que Sprote mit au monde Richard. Henri, évêque de Bayeux, le baptisa ; quant à son parrain, ce fut Bothon, comte du Bessin, et le plus intime ami de Guillaume.

L'époque de la naissance de Richard fut aussi celle de la défaite de Rioulf. Ces deux événements qui paraissent, selon M. A. Leprévost, devoir être rapportés à l'année 933, causèrent une satisfaction universelle.

Grant joie fu à Roem quant Rioulf fu matez;
E grant joie de ceo ke li enfez [1] fu nez [2].

Taillepied rapporte, au sujet de l'allégresse manifestée à Rouen lors de la naissance de Richard, qu'il appelle naïvement *le fils aîné* du duc, que comme « Guillaume ordonna qu'on celebrast une feste congratulatoire en actions de grâces d'auoir remis en son royaulme Loys d'Oultremer qui en auoit esté débouté, ceste feste seruit pareillement de relcuailles *à la duchesse* pour laquelle gratifier les principaux de France vindrent à Rouen auec presens honnestes ».

Nous ferons ici cette observation que, si c'eût été à la duchesse de Normandie qu'on eût fait des présents à l'occasion de la naissance de son fils, ils n'auraient pas été apportés par *les principaux de France*, auxquels il importait fort peu qu'il fût né un fils à Guillaume, mais bien par les principaux du duché de Normandie. Nous pensons donc que Taillepied a pu confondre la fête de la naissance de Richard avec celle du baptême du fils de Louis d'Outremer, Lothaire, dont le duc avait été le parrain. Wace nous apprend qu'après cette cérémonie, des présents furent offerts à Guillaume :

Li dus leva l'enfant, et Lohier li mist non,
Li roiz li vout duner, et offri maint bel don,
Mez li dus n'en vout prendre vaillant un esperon [3]

A partir de la naissance de Richard jusqu'après la mort de Guil-

[1] Roman de Rou, t. Ier, p. 113.
[2] Enfant.
[3] Roman de Rou, t. Ier, p. 123.

laume Longue-Epée, il n'est plus question dans l'histoire de Sprote, dont on n'apprend le destin ultérieur que sous le règne de son fils. Loin de penser à sa maîtresse, Guillaume se rend à Jumiéges et déclare à l'abbé Martin qu'il veut se faire moine dans son monastère. Le sage religieux, qui prévoyait tous les malheurs qu'attirerait sur la Normandie l'exécution d'un tel dessein, s'y montra fortement opposé. Au nombre des arguments qu'il employa pour en dissuader le duc, nous remarquons celui-ci :

Ki areit vostre terre, et ki la défendreit ?

Mais le duc qui a prévu cette objection, a sa réponse toute prête.

Richart mi filz, dit-il, se Dex le cunsenteit.
Trop est, ce dist Martin, jeone, aidier ne se porreit,
Tel vos sert ore è creinst, ki vos guérreireit [1].

L'abbé Martin ne se rendant point au désir de Guillaume, le duc n'en persiste pas moins dans son projet. Pour parvenir à l'exécuter, il fait reconnaître par ses barons Richard pour son successeur. Les Normands, qui se souciaient fort peu de la légitimité de la naissance [2], agréèrent unanimement pour duc le petit Richard, qui reçut même les serments des comtes de Nantes et de Rennes. Peu de temps après cette cérémonie, Guillaume Longue-Epée ayant été perfidement attiré dans une embuscade près de Picquigny [3], y fut assassiné par les ordres d'Arnoult, comte de Flandre.

Cette mort imprévue, qui plongeait la Normandie dans le deuil, préparait à Sprote et Leudegarde un destin tout différent. Leudegarde se vit bientôt recherchée par le comte de Blois et de Chartres, Thibault le Tricheur, qu'elle consentit à épouser. Dudon de Saint-Quentin a prétendu que c'était elle qui, par ses fureurs de marâtre, avait déterminé son époux à faire la guerre à Richard. Nous ne pensons pas que l'épithète de marâtre puisse être donnée ici à Leudegarde qui, à notre avis, ne peut être considérée comme la belle-mère de Richard, puisque Sprote n'avait jamais été la femme légitime du duc Guillaume. Leudegarde agissait donc envers le duc de Normandie, non

[1] Roman de Rou, t. 1er, p. 125.
[2] Hist. de France, par H. Martin, t. II, p. 701.
[3] Département de la Somme.

en marâtre, mais en ennemie qui, peut-être parce qu'elle ne pouvait se venger de Sprote, cherchait à s'en dédommager en suscitant une guerre à son fils. Mais M. A. Le Prévost pense qu'il est possible que cette guerre eût pour objet la restitution du domaine de Leudegarde (peut-être est-ce douaire qu'il faut entendre[1]); au reste, quelque fût le motif de la comtesse pour brouiller Richard et Thibault, il paraît certain que leurs querelles furent son ouvrage.

Leudegarde ayant vécu environ trente ans avec son second mari, qu'elle perdit vers 974, fixa sa demeure à Chartres où elle passa ses jours, raconte Doyen[2], *ainsi qu'une vraie veuve, et comme faisait Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser.* Elle mourut en 981[3], à un âge très avancé. Son corps fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres. L'anniversaire de sa mort se célébrait dans cette abbaye; mais, au dix-huitième siècle, son véritable nom avait été transformé en celui de *madame de Rigeard.* Son tombeau fut découvert en 1712 : on a prétendu que son corps avait six pieds deux pouces. Elle portait un anneau d'or du poids de deux louis d'or; il avait près d'un pouce de diamètre. Dans cet anneau était enchâssée une émeraude sur laquelle était gravé un lion passant, tenant une feuille de trèfle à son pied. Autour du chaton se lisaient ces caractères : PAX XPI. (Procès-verbal du 15 février 1712.)[4]

Tels sont les documents que l'histoire nous a conservés sur la femme du deuxième duc de Normandie. Quant à Sprote, il parait qu'oubliée et abandonnée de tous, elle fut recueillie dans sa détresse par un personnage nommé Asperleng, homme très riche, qui faisait valoir, outre les moulins du pays de Caux et ceux de la vallée de Risle, une métairie faisant partie du domaine ducal, étant située au bord de la

[1] Elle possédait beaucoup de terres dans le Vexin; elle en gratifia l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres. Doyen mentionne seize métairies, plusieurs églises, et la seigneurie de Limay avec ses terres. Ces domaines étaient-ils son douaire ou venaient-ils de son père?

[2] Histoire de la ville de Chartres et du pays chartrain.

[3] Idem.

[4] Doyen parle aussi du blason de Leudegarde, gravé, dit-il, sur son tombeau. Elle portait: de gueules diapré d'argent à la fasce de sable. Il est évident que ce blason lui a été attribué après coup, puisque l'usage des armoiries n'a commencé qu'à la première croisade.

vaste forêt de Vièvre[1] que Rollon s'était réservée quand il fit, en 912, le partage des terres de la Neustrie entre ses compagnons. Les hommes du Nord, ainsi que les anciens Francks, aimant avec passion l'exercice de la chasse, c'était presque toujours au sein et dans les abords des forêts que nos ducs fixaient leurs résidences champêtres[2], qu'ils se plaisaient, dans la belle saison, à venir habiter ; mais surtout la métairie dont il vient d'être parlé, tant elle leur paraissait agréable par sa position au bord d'une fraîche vallée éclairée dès le matin par les premiers rayons du soleil, et garantie des ardeurs du midi par un côteau couronné de bois verdoyants. La proximité de la poissonneuse rivière de Risle permettait au propriétaire de ce domaine de joindre les plaisirs de la pêche et de la natation à ses autres divertissements. Tout concourait donc, à cette époque, à faire de ce lieu un délicieux séjour.

Ce fut dans cette demeure privilégiée, qui n'était autre que la baronnie de Saint-Philbert-sur-Risle, que Sprote fut amenée par Asperleng[3]. Nous ignorons également s'il épousa ou non Sprote, mais, ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle ne tarda pas à lui donner un fils qui fut nommé Raoul. Les premières années de cet enfant s'écoulèrent au sein de la métairie de Saint-Philbert où il n'apprit guère à connaître que les exercices de la chasse et de la pêche, tantôt, promenant ses filets dans la Risle, ou s'amusant à dresser des gerfauts[4] Mais il devait bientôt être appelé à de plus sérieuses occupations.

Il n'était encore qu'adolescent quand son frère, le duc de Normandie, étant venu chasser dans la forêt de Vièvre, il eut le bonheur, par son sang-froid et son intrépidité, de lui sauver la vie. Ce fut à l'occasion de la rencontre d'un ours d'une taille monstrueuse qui effraya tellement les compagnons de Richard qu'ils se sauvèrent, le

[1] Guillaume de Jumiéges, livre 7. Au xe siècle on écrivait Wevr, et l'on prononçait Guer. — Il ne reste plus de cette forêt que quelques bois taillis ; elle a fait place à une douzaine de clochers.

[2] Comme dans les forêts de Lyons, de Brotenne, etc. — On trouve à Saint-Philbert, entre la route de Saint-Georges et la côte du Roule-aux-Moines, un village appelé le *Nid-de-Chien*. On dit qu'un village de même nom, situé près de Rouen, était ainsi nommé parce qu'un duc de Normandie y laissait sa meute. Est-ce un pareil motif qui a fait appeler *Nid-de-Chien* un village de Saint-Philbert ?

[3] Guillaume de Jumiéges.

[4] Oiseaux de proie tels que faucons, éperviers, etc.

laissant se tirer d'affaire comme il pourrait. Raoul seul attendit l'animal de pied ferme et le terrassa, ce qui inspira tant d'admiration et de reconnaissance à son frère, qu'il lui fit don de la métairie de Saint-Philbert avec toutes ses dépendances, y compris la forêt du Vièvre. De ce moment, cette métairie prit le nom d'*Aleu* de Saint-Philbert, et ensuite de *baronnie*, car Raoul était devenu l'un des principaux barons[1] de la cour de Richard qui l'avait gratifié des comtés de Bayeux et d'Ivry[2].

Du mariage de Raoul avec Eramberge, dame de Cacheville, dans le pays de Caux, sortirent quatre enfants, deux filles qui contractèrent de riches mariages, et deux fils. L'aîné, nommé Hugues, fut évêque de Bayeux; le second qu'on appela Jean, et qui, d'abord, évêque d'Avranches, devint, en 1069, archevêque de Rouen, hérita de la seigneurie et de la terre de Saint-Philbert dont il donna la moitié à sa cathédrale d'Avranches pour qu'elle en jouît après sa mort, qui arriva le 9 septembre 1079. A partir de cette époque, la baronnie, dont nous avons fait plus haut la description, n'eut plus d'autres propriétaires que les évêques d'Avranches; aussi est-elle désignée, dans les pouillés de l'ancien diocèse de Lisieux, sous le nom de *Manoir d'Avranches*. De nombreux droits féodaux y étaient attachés, entr'autres celui de haute justice, et il y avait à Saint-Philbert la prison de la baronnie. On en voit encore une trace non loin de l'église, et sur le bord du vieux chemin de Brionne à Pont-Audemer [3]; c'est une muraille ornée d'arcatures ogivales. L'endroit où se faisaient les exécutions a porté longtemps le nom de côte du Gibet.

De la baronnie de Saint-Philbert dépendaient les patronages des paroisses de Freneuse-sur-Risle, de Notre-Dame-d'Epines, et de Saint-Victor-d'Epines. Les fiefs de la Salle, les bois d'Avranches à Saint-Grégoire-du-Vièvre, ceux de La Court et du Vièvre, à Saint-Philbert, ainsi que plusieurs maisons bourgeoises assises dans cette paroisse, entre le chemin de Monfort et celui de Brionne, en relevaient, de même que la seigneurie de Saint-Grégoire-du-Vièvre, dont le patronage avait aussi appartenu aux évêques d'Avranches, qui l'a-

[1] De *ber*, brave, dont est dérivé le mot *baron*.

[2] Ivry-la-Bataille.

[3] M. Canel le nomme le chemin de Fresne; il passe effectivement sur cette paroisse, mais sa direction véritable est sur Brionne.

vaient cédé aux seigneurs du lieu, en échange d'une rente de 27 livres 10 sous. Au reste, ils avaient conservé les recommandations publiques aux prônes, et, jusqu'en 1789, l'on ne manqua jamais à Saint-Grégoire-du-Vièvre de prier le dimanche, à la messe, *pour monseigneur* l'évêque d'Avranches. Il en était sans doute de même à Autou, paroisse dont la seigneurie appartenait pour les deux tiers à la cathédrale d'Avranches.

Nous serions bien dédommagée des instants de travail que nous a coûtés cette notice, si l'histoire que nous venons de raconter, sur la baronnie de Saint-Philbert-sur-Risle, pouvait à l'avenir empêcher l'insouciance et l'oubli de s'attacher à ce qui reste du manoir d'Avranches, et faire contempler avec quelqu'intérêt l'enceinte fortifiée où fut jadis la métairie du premier duc de Normandie, l'asile qui s'ouvrit pour Sprote en 942, le berceau de Raoul, comte de Bayeux, et le lieu d'exil où vint mourir l'archevêque Jean, après qu'il eût été dépouillé de sa dignité de primat de Normandie.

Mme D. Philippe-Lemaitre.

# CHRONIQUE.

= Découverte *d'un cimetière mérovingien, à Envermeu.* — Notre infatigable investigateur, M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département, vient encore de se signaler par une nouvelle découverte archéologique. En suivant les fouilles et les ouvertures de tranchées que nécessite l'établissement de la nouvelle route départementale, n° 32, qui, de Blangy se dirige sur Bolbec, il a signalé, dans la traverse d'Envermeu, l'existence d'un cimetière mérovingien, analogue à ceux qu'il a déjà découverts à Douvrend et à Londinières. C'est le troisième cimetière franc que nous présente la vallée de l'Eaulne depuis douze ans. A Envermeu, M. l'abbé Cochet a déjà découvert près de cinquante squelettes de tout âge et de tout sexe. On reconnaît facilement parmi eux ceux des femmes, aux colliers, aux bracelets, aux boucles d'oreilles, aux ustensiles variés de toilette, qui les accompagnent. Ceux des hommes se font remarquer par de longs couteaux à un seul tranchant, par des poignards, des styles à écrire, des pinces à épiler; ceux des guerriers se distinguent par les sabres, les lances et les haches qu'on y trouve renfermés. L'objet le plus curieux de cette découverte, objet tellement rare qu'on peut le considérer comme à peu près inconnu, c'est un casque mérovingien. Il n'en subsiste, à la vérité, que la calotte supérieure, surmontée d'une pointe, comme les casques que portent les guerriers normands dans la tapisserie de la reine Mathilde; il est probable que la partie inférieure était, comme dans les casques de nos dragons, en cuir ou en bois. On n'a retrouvé, de cette dernière partie, que les ferrures des jugulaires. La plupart des squelettes avaient, auprès de leurs pieds, des vases en terre de diverses formes. Tous étaient déposés dans des fosses taillées dans le sous-sol crayeux. On doit noter, comme une particularité remarquable, que le champ dans lequel on a rencontré toutes ces sépultures, n'a jamais cessé de s'appeler, dans les titres comme dans la tradition populaire: *la Tombe.*

Notre Musée départemental d'antiquités s'enrichira du produit de cette précieuse découverte, due au zèle et à la persévérance de M. l'abbé Cochet; et ces monuments encore si rares dans les collections, et souvent jusqu'à ce jour confondus avec les monuments gallo-romains,

prendront place à côté de tous ceux qu'on a découverts dans ces derniers temps, à Londinières et à Eslettes, dans la vallée de Malaunay.

= Messe en musique *composée par M. Méreaux.* — L'exécution de la messe en musique composée par M. Méreaux, l'un de nos plus habiles professeurs, et chantée à la Cathédrale pour la solennité du jour de Pâques, a été considérée à juste titre comme un événement artistique d'une certaine importance dans notre ville. Toute la presse quotidienne s'est empressée de payer, à l'auteur de cette grande œuvre musicale, le tribut d'intérêt et d'admiration qu'il a dignement mérité. Notre jugement, arrivant tardivement après ces appréciations consciencieuses, paraîtrait sans doute manquer d'application et d'à-propos, si nous essayions de le faire porter sur les nuances délicates de cette composition; car il est de l'essence de la musique, plus encore que de tout autre art, de ne laisser dans l'esprit, surtout après une seule audition, que des impressions fugitives qui s'effacent promptement du souvenir. Et cette observation, applicable à toute la musique en général, est encore d'une bien plus grande vérité lorsqu'il s'agit de ce qu'on appelle de la musique savante, c'est-à-dire de celle qui est presque exclusivement basée sur des combinaisons harmoniques. Ce n'est donc point à détailler les différentes parties de cette vaste symphonie vocale que nous nous appliquerons; notre entière incompétence à cet égard, et l'inopportunité de cette analyse, nous interdisent ce genre de critique; nous voulons seulement dire, en peu de mots, l'impression généralement ressentie, sinon par les musiciens et amateurs de profession, au moins par les auditeurs intelligents de toutes les classes.

L'effet, nous n'hésitons pas à le déclarer, a été froidement ressenti, et tel qu'on devait l'attendre de l'audition trop prolongée d'un langage peu compris. Les critiques, qui ont jugé le plus favorablement l'œuvre de M Méreaux, se sont cependant accordés à reconnaître qu'une seconde audition était indispensable pour faire apparaître et ressortir toutes les beautés qui ont échappé à la première. Nous ne pensons pas que cette épreuve renouvelée fût plus favorable, et qu'elle contribuât à modifier les impressions déjà ressenties par le public. Certes, nous sommes loin de contester tout le mérite que peut avoir cette musique aux yeux des adeptes de la science du contrepoint; elle est délicatement nuancée et féconde en combinaisons ingénieuses; la phrase mélodique est agréable; elle se développe et s'enchaîne sans effort; on la suit sans fatigue et l'on ne saurait lui dénier l'avantage presque continu d'une grande limpidité. Mais, malgré toutes ces qualités et beaucoup d'autres sans doute, elle n'impressionne point, et, comme toute musique fuguée, elle a le défaut

d'une intolérable longueur. C'est en l'écoutant que nous avons surtout apprécié la justesse de cette définition de J.-J. Rousseau : *Une belle fugue est l'ingrat chef-d'œuvre d'un bon harmoniste.*

Nous pensons que le compositeur, en combinant toutes les parties de son œuvre, ne s'est pas suffisamment rendu compte de son but et des moyens que l'art mettait à sa disposition pour l'accomplir. La musique dite religieuse, qu'on veuille bien noter cette distinction, arrangée avec des thèmes et des mélodies dont le choix est constamment laissé au gré du compositeur, et mise en chant avec toutes les ressources de la vocalisation la plus variée, n'est autre chose que de la musique profane adaptée à des textes sacrés. Dans ce travestissement, trop souvent peu modeste et peu digne, et dont le moindre inconvénient est de dérouter complètement l'oreille et l'esprit du fidèle, mais que l'église tolère cependant en ses jours de grande solennité, le simple et majestueux chant traditionnel disparaît pour laisser libre carrière à toutes les créations harmoniques et mélodiques du compositeur. Le chant n'est plus, alors, comme dans presque tout l'office liturgique, une mélopée grave, fortement rythmée, à formules redondantes, et qui paraît imitée de la mélopée antique, c'est un thème à modulations savantes ou inspirées, et dans lequel rythme, phrase, accent, tout est livré à l'invention ou à la fantaisie du compositeur. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse du *Credo ;* ne cherchez point, dans le *Credo* mis en musique, à reconnaître le majestueux formulaire de la profession de foi déclarée au Concile de Nicée, et qui ne semble admettre, pour se produire avec grandeur, que ce chant solennel, à larges périodes relevées d'intonations éclatantes, ou interrompues par quelques accents funèbres, que nous sommes habitués à écouter avec un religieux respect. Ce n'est plus un chant unique, à une ou plusieurs parties, mais marchant avec suite et ensemble comme un élan de l'ame convaincue; c'est une marqueterie musicale, d'une étendue capable de fatiguer les plus robustes attentions, et dans laquelle chaque verset, chaque mot même peut devenir, au gré de la paraphrase, le sujet d'un véritable drame musical. S'agit-il de la descente aux limbes, du jugement dernier? le musicien prétendra vous ouvrir les gouffres infernaux, faire retentir à vos oreilles les trompettes formidables du jour suprême, et faire éclater, au milieu de l'universel effroi, la sentence du souverain juge.

On conçoit donc que c'est bien à tort que l'on donne à cette musique le nom de musique sacrée; c'est de la musique d'opéra, d'oratorio si l'on veut, mais qui n'a rien de commun avec l'austère récitatif du plain-

chant des psaumes, avec la marche cadencée des proses et des hymnes; c'est de la musique inspirée par un sentiment pieux, si le musicien n'a pas un seul instant perdu de vue son sujet, mais, encore une fois, ce n'est pas plus de la musique sacrée que le drame de la Passion n'est le saint sacrifice de la messe.

Puisque le musicien est affranchi de toute entrave; puisqu'il peut, à son gré, interpréter et traduire le sens des paroles dont il s'empare; puisque, en un mot, sa liberté d'expression ne connaît d'autres limites que les convenances générales et spéciales et le goût de ses auditeurs, c'est donc, en définitive, sur la destination spéciale de sa musique et le goût de son public qu'il doit régler ses inspirations. Le compositeur de la messe que nous avons entendue avait deux conditions principales à remplir : faire suffisamment comprendre, en écrivant une messe pour la solennité du jour de Pâques, toute l'exultation de triomphe de cet anniversaire glorieux; mesurer constamment ses effets sur l'intelligence de la plus grande masse de ses auditeurs. Or, nous avons le regret de le dire, les principaux morceaux de M. Méreaux, et principalement le *Resurrexit* du *Credo*, l'*Hosanna* qui suit la conclusion de la Préface, nous ont paru manquer de ce caractère de triomphe et d'allégresse qui doit symboliser, en ce jour, le réveil éclatant de l'église du Christ. Ces passages pourraient être placés sans contresens dans l'office de toute autre solennité. Quant à la forme de l'œuvre, ingénieuse et savante, mais trop compliquée de détails harmoniques, manquant conséquemment de ces grands traits, de ces reliefs puissants et vigoureusement contrastés qui seuls agissent sur l'imagination et la fibre des grandes masses populaires, elle ne fait que rendre plus douteuse encore l'affectation spéciale de chacun des morceaux. C'est peut-être une savante musique de concert spirituel, une élégante facture de motet de chapelle, ce n'est point une messe paschale d'église métropolitaine.

Que M. Méreaux nous pardonne la rigueur de cette appréciation; ce n'est point le jugement d'un homme compétent, au point de vue de l'art théorique, que nous formulons; c'est une pensée sincère exprimée d'après nos propres impressions et le sentiment d'une bonne partie du public.

A. P.

---

André Pottier, *Directeur-Gérant*.

RENOUARD, del. Lith. de A. Péron, Rouen.

LE COMTE MOLLIEN

( NICOLAS-FRANÇOIS, )

Ministre du Trésor Impérial,
Grand Aigle de la Légion d'Honneur,
Né à Rouen, en Février 1759,
Mort en Avril 1850.

# SIÉGE DE ROUEN

## EN 1562.

Rouen a soutenu beaucoup de siéges célèbres ; sa position sur la Seine, à peu de distance de Paris et des côtes de l'Océan, en faisait une place de guerre importante. Aussi, pendant les luttes longues et sanglantes contre les Anglais, et à l'époque des guerres de religion, les partis ennemis se disputèrent la possession de cette ville. Presque tous ces siéges ont été racontés en détail ; cependant celui de 1562 est à peine esquissé dans les histoires locales, et les écrivains qui ont embrassé les annales entières de la France, comme De Thou, Davila, et les nombreux auteurs de mémoires, se trompent souvent sur les détails topographiques. J'ai cherché à combiner leurs récits, afin d'en dégager la vérité. Les archives de l'Hôtel-de-Ville ne fournissent presque rien sur cette époque, et il est constaté que, dès le XVI^e siècle, on chercha à effacer les traces de l'administration municipale qui gouverna Rouen de la fin d'avril à la fin d'octobre 1562. Une chronique locale imprimée par les soins de M. André Pottier [1], l'histoire du président De Thou, les Mémoires de Michel de Castelnau, une relation du siége de Rouen, due à un

[1] Dans la *Revue rétrospective normande*.

contemporain et publiée à Lyon dès 1563[1], la correspondance de Perrenot de Chantonnay, qui suit presque jour par jour les progrès du siége[2], voilà les principaux documents qui, avec l'histoire du Parlement de Normandie, par M. Floquet, m'ont servi à compléter le récit des histoires générales.

Les protestants s'étaient emparés de Rouen dans la nuit du 15 au 16 avril 1562. Quoiqu'en minorité, ils avaient réussi par la connivence de deux échevins, Vincent Gruchet de Socquence, et Noel Cotton de Berthouville. La ville n'avait pas de garnison royale, et, peu de jours auparavant, les bourgeois avaient assassiné deux capitaines envoyés par le connétable Anne de Montmorency, pour soutenir le grand bailli Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon[3]. Cinq cents hommes résolus s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, qu'ils trouvèrent rempli d'armes et de munitions, parce que, peu de temps auparavant, on avait ordonné à tous les bourgeois d'y porter leurs corselets et arquebuses[4]. Les calvinistes s'en servirent pour armer leurs partisans, et se rendirent maîtres des portes et des remparts. Restaient les quatre forteresses : le vieux château bâti par Philippe-Auguste, et dont on voit encore le donjon, le vieux-Palais qu'en 1419 les Anglais avaient élevé, au bord de la Seine, la Barbacane à l'extrémité du pont de Mathilde, et enfin le château de Sainte-Catherine. Le grand bailli, Jean d'Estouteville, s'était retranché dans le vieux château ; mais, sans vivres et avec peu de troupes, il ne pouvait tenir en échec une population exaltée par un premier succès ; il fut obligé de rendre le château. Le Vieux-Palais et la Barbacane furent également livrés aux protestants ; il ne resta plus aux officiers royaux que le fort Sainte-Catherine, trop faible pour résister longtemps.

Un des premiers soins du parti qui venait de s'emparer de Rouen fut d'y organiser le pouvoir municipal. Le Conseil exécutif de la ville fut composé de six échevins : Vincent Gruchet de Socquence, Noel Cotton de Berthouville, Michel Bouchard, Nicolas de Franqueville,

[1] *Discours certain du Siége de Rouen*, Lyon, 1563.

[2] *Mémoires de Condé*, t. II.

[3] *Archives curieuses de l'Histoire de France.*

[4] *Troubles de Rouen en* 1562, dans la *Revue rétrospective normande.*

Jean de Bauquemare et Guillaume de Croismare [1]. Le rôle des échevins se bornait à l'administration des affaires municipales ; les circonstances imposaient d'autres devoirs aux bourgeois qui avaient pris la direction du mouvement. De là, nomination d'un conseil de douze notables, dont les noms nous ont été conservés [2]. A leur tête était Dubosc d'Emendreville, deuxième président de la Cour des Aides, et l'un des hommes les plus distingués de cette époque par sa profonde érudition ; les autres membres étaient : Nicolas Nagerel, les sieurs De Saint-Aignen et De Saint-Laurens, Pierre Buquet, Vivien Lallemand, Jean Bigot, Étienne Mignot, Charles Yon, Alleaume Caucles, Jean Le Boullenger et Jean Deshommets. Ce Conseil des Anciens (c'était le nom qu'on lui donnait) convoquait, en cas de nécessité, une assemblée de cent bourgeois ; chacun des quatre quartiers de Martainville, Cauchoise, Saint-Hilaire et Beauvoisine nommait vingt-cinq représentants [3]. C'était l'ancienne assemblée des cent pairs de la cité, instituée par les chartes communales du XIIIe siècle. Rouen se gouverna alors en république, et l'administration communale y prit le titre de « Conseil estably par le peuple en l'hostel commun [4]. »

Il était impossible qu'un pareil changement n'inquiétât pas vivement la Cour. L'autorité royale était méconnue, la navigation de la Seine interceptée, et les approvisionnements de Paris menacés. Aussi Catherine de Médicis, qui gouvernait au nom de Charles IX, se hâta-t-elle d'envoyer à Rouen le gouverneur-général de Normandie, Henri-Robert de la Mark, duc de Bouillon. Il était porteur d'une lettre du roi, qui traitait les rebelles avec douceur, et paraissait accepter le motif qu'ils alléguaient pour leur prise d'armes ; mais elle leur enjoignait en même temps de recevoir le duc de Bouillon et de lui obéir comme à la personne même du roi [5]; en voici la teneur :

[1] Le Registre des échevins, aux archives municipales, n'a pas disparu comme le Registre du grand Conseil. Le premier porte les noms que nous venons de rappeler.

[2] Voyez *Revue rétrospective normande*.

[3] De Thou, *Hist. universelle*, liv. XXIX.

[4] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, p. 403.

[5] Archives municipales de Rouen, Registre de l'Hôtel-de-Ville DD ; la suscription porte : « A noz chers et bien amez les eschevyns de nostre ville de Rouen. »

De par le Roy,

Chers et bien amez, nous avons receu vostre lettre du XVII^e de ce mois, par laquelle nous avons entendu l'excuse que vous nous avez faicte de n'avoir adhéré de faict ny de consentement à ce qui s'est passé à Rouen, chose que nous serons tousjours bien ayses de croire d'un corps de ville tel que le vostre, que nous n'avons jamais tenu en aultre reng et estime que de l'un de nos plus fidelles, affectionnez et obéissans; et pour ce que ceulx, qui se sont impatronez (sic) des portes de la ville, des chasteaulx et du pallais et qui ont faict les innovations, dont l'on nous a donné advis, nous ont faict entendre par leur requeste qu'ilz ne l'ont faict que pour conserver ladicte ville en nostre obéissance et pour le salut de noz subjectz, et, s'ilz sont prestz de nous obéyr en tout ce que nous leur ordonnerons, nous estimons que, après de si honnestes offres et parolles et comme iceulx qui n'ont poinct esté poulsés en cela de mauvaise intention, ilz n'auront failly de recevoir en la dicte ville nostre très cher et très amé cousin le duc de Bouillon, gouverneur et nostre lieutenant général en Normandye, pour l'obeyr et respecter comme nostre propre personne, et à ceste fin ilz se seront departyz de toutes les dictes innovations et entreprinses et auront remis et restitué toutes choses entre les mains de nostre dict cousin pour estre maniées et administrées soubz nostre autorité et obéissance, ainsy qu'elles estoient auparavant. A quoy nous nous asseurons que vous tiendrez main de vostre part, vous y emploiant selon le debvoir de la fidélité que vous nous debvez et ce que vous désirez nous en faire de louable démonstration.

Donné à Paris le XX^me jour d'avril MV^cLXII.

CHARLES.

BOURDIN.

Le duc de Bouillon fut reçu avec déférence, mais le Conseil, après avoir pris lecture de la lettre du roi, refusa de livrer le Vieux-Palais au gouverneur de Normandie. Bouillon, irrité, sortit de Rouen le 22 avril 1562, et fut suivi par son lieutenant, Martel de Bacqueville. En rompant avec l'autorité royale, le Conseil de ville adressa au roi

une longue lettre[1], où il cherchait à se justifier. Les Rouennais, disait-il, n'avaient pris les armes que pour prévenir l'exécution des projets sinistres du sire de Villebon et des barons de Clères et d'Auzebosc[2], agents des Guises. Les massacres de Vassy, d'Amiens, de Sens, d'Abbeville, les avertissaient de ce qu'ils devaient redouter des hommes qui tyrannisaient le roi. Ils protestaient en terminant de leur respect pour sa personne, et offraient de se soumettre si les Guises étaient écartés du gouvernement.

A partir de ce moment, la révolte fut flagrante. Le Parlement quitta Rouen et se retira à Louviers (14 mai); le fort Sainte-Catherine fut pris; les églises et monastères pillés[3], et, depuis le 3 mai 1562 jusqu'à la prise de Rouen, qui eut lieu au mois d'octobre, l'office divin fut suspendu dans la ville de Rouen. Les protestants s'occupèrent avec activité des préparatifs de défense; leurs troupes s'élevaient à environ quatre mille cinq cents hommes; ils s'emparèrent de galères qui revenaient d'Écosse, les garnirent d'artillerie, et dominèrent ainsi le cours de la Seine.

De leur côté, les Guises se disposaient à la lutte. Dès le 5 mai 1562, le duc d'Aumale, parent du duc de Bouillon, avait été nommé lieutenant-général au gouvernement de Normandie, avec commission spéciale de soumettre Rouen. Ses lieutenants, Villebon d'Estouteville, les barons de Clères et d'Auzebosc, s'étaient emparés de Pont-de-l'Arche, et, peu de temps après, de Caudebec. La ville se trouvait ainsi cernée à l'est et à l'ouest, et les communications par la Seine étaient interceptées. La minorité qui tenait la ville sous la terreur en devint plus violente, et, pour s'attacher la populace, elle ajouta à l'appât du pillage la lutte contre une petite ville voisine, dont la draperie rivalisait avec celle de Rouen. Il existait, dit l'historien De Thou, une haine invétérée entre les habitants de Darnétal et ceux de Rouen, à cause de la lutte des corporations industrielles[4]. Elle s'assouvit par

[1] Elle a été publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 302-304.

[2] On écrit à tort Ozebosc dans la traduction de l'*Histoire universelle* de De Thou, liv. XXIX. Auzebosc est un village du pays de Caux.

[3] Voyez les détails de ces dévastations dans la chronique de Rouen publiée par M. A. Pottier, dans la *Revue rétrospective*.

[4] De Thou, liv. XXIX.

le pillage des églises et des manufactures de Darnétal. La chartreuse de la Rose fut aussi brûlée par la populace. Au milieu de ces excès, le parti de la modération fit un dernier effort. Catherine de Médicis envoya à Rouen Henri Clutin d'Oissel : mais sa mission fut sans résultat. Aussitôt Villebon, à la tête trois cents cavaliers et de cinq cents fantassins, vint camper sur la hauteur de Sainte-Catherine ; le duc d'Aumale le suivit de près et échelonna ses troupes au Mesnil-Esnard [1] et à Franqueville. Il occupa en même temps la vallée de Darnétal et détourna le cours de la petite rivière de Robec pour arrêter les moulins de la ville. L'armée du duc d'Aumale, lorsque tous les corps furent réunis, s'élevait à sept ou huit mille hommes. Après avoir vainement sommé la ville de se rendre, il ouvrit le feu contre la forteresse de Sainte-Catherine [2].

Les Rouennais, dans ce péril, ne restèrent pas sans secours. Le prince de Condé, chef du parti protestant en France, leur envoya Louis Lannoy de Morvilliers, gouverneur de Boulogne, pour prendre la direction générale des affaires, rétablir la discipline dans l'armée et mettre Rouen en état de soutenir un siége. En même temps, Dieppe et le Havre tombaient au pouvoir des protestants, et assuraient des auxiliaires au parti qui dominait dans Rouen. Morvilliers montra de la fermeté et de l'habileté ; il laissa dans Rouen son lieutenant Languetot [3] et alla s'enfermer dans la forteresse de Sainte-Catherine, qui était surtout menacée par l'ennemi. D'Aumale attaqua vivement le château le 29 juin ; une batterie de treize canons et deux couleuvrines lança des boulets qui firent sauter quantité de pierres et de morceaux de bois. Jean de Crose et du Mesnil, lieutenant de Morvilliers au gouvernement de Boulogne, furent blessés ; Saint-Aignan et Languetot tués. La mort de ce dernier fut surtout une grande perte pour le parti protestant. Il avait montré autant de prudence que dé

[1] De Thou, liv. XXIX, appelle ce lieu *Mesnilium Leonardi*, et ses traducteurs *Mesnil-Liénard*, c'est une erreur ; le village dont il est question, situé entre Franqueville et Sainte-Catherine, s'est toujours appelé le *Mesnil-Esnard*.

[2] *Discours certain du Siége de Rouen*, Lyon, 1563.

[3] Les traducteurs de De Thou l'appellent tantôt Languetot, tantôt Langelot. Languetot est le véritable nom ; c'est encore aujourd'hui le nom d'un village du pays de Caux.

fermeté dans l'exercice des fonctions que lui avait confiées Morvilliers. L'armée du duc d'Aumale fut encore plus maltraitée pendant cette attaque qui dura près de six heures ; elle perdit un de ses principaux capitaines, nommé le seigneur de Haucourt[1]. Trois jours après, une nouvelle batterie fut dressée par le duc d'Aumale du côté de la chaussée de Martinville. Comme le terrain était encaissé, les troupes du duc se trouvaient à l'abri du feu des galères qui, de la Seine, tiraient sur les assaillants. Néanmoins, cette attaque échoua comme la précédente. Enfin, le 11 juillet, d'Aumale donna un assaut général ; les assiégeants escaladèrent les murs du château et y arborèrent trois drapeaux ; mais, après un combat acharné, la garnison les repoussa. D'Aumale prit alors la résolution de lever le siége, et, en effet, dans la nuit du 11 au 12 juillet, il s'éloigna avec précipitation et désordre, laissant aux mains des Rouennais une partie de ses provisions et un grand nombre de blessés. Morvilliers fit preuve d'humanité, et traita les prisonniers avec une douceur bien rare dans ces guerres civiles.

Après la retraite du duc d'Aumale, les Rouennais se préparèrent activement à soutenir de nouvelles attaques. Les cloches furent fondues et changées en canons, les approvisionnements refaits, le cours des fontaines rétabli. Cependant Villebon avait conservé des intelligences dans la place ; un de ses pages y pénétra pour s'entendre avec quelques bourgeois sur le jour et l'heure où ils devaient livrer la ville au duc d'Aumale. La conspiration fut découverte, et Morvilliers, au lieu de punir le page, le renvoya à Villebon, en lui donnant le conseil de choisir une autre fois des agents plus habiles et plus discrets. Il ne voulut pas poursuivre les complices de Villebon. Cette indulgence le rendit suspect aux exaltés du parti protestant, qui l'accusèrent de ménager les catholiques et de préparer sa réconciliation avec la reine.

Sur ces entrefaites, Catherine de Médicis fit faire une dernière sommation aux Rouennais pour qu'ils eussent à recevoir le duc de Bouillon et à obéir aux ordres du roi ; mais ils refusèrent de se soumettre. Le Parlement, séant à Louviers, rendit alors un arrêt de proscription contre tous ceux qui ne déposeraient pas les armes dans le délai de vingt-et-un jours, et il fit chasser de Louviers tous les

[1] *Discours certain du Siége de Rouen.*

suspects. Aussitôt, les bourgeois de Rouen expulsèrent, par représailles, les Augustins et les autres moines mendiants, s'emparèrent de l'argenterie des églises, la firent fondre et la changèrent en monnaie pour payer les troupes. La solde des mercenaires et la nourriture des pauvres ne coûtaient pas moins de 15,000 écus d'or par mois[1]. Enfin, les soupçons augmentant chaque jour, les protestants chassèrent de Rouen tous ceux qui n'étaient pas attachés à leur doctrine. En même temps, on réparait les fortifications et on se préparait à une vigoureuse résistance.

Rouen avait à cette époque une enceinte de murailles crénelées et flanquées de tours, qui suivaient à peu près la ligne des quais et des boulevards actuels. Le pont de Mathilde, qui établissait communication avec Saint-Sever, était défendu à son extrémité méridionale par le petit château appelé la Barbacane. Le Vieux-Palais, à l'extrémité occidentale du quai, commandait le cours de la Seine. Enfin, le château de Philippe-Auguste dominait la ville entière et protégeait la partie septentrionale. Les Rouennais élevèrent entre la muraille de la ville et le pont de Mathilde une large plate-forme qu'ils garnirent de canons dont le feu plongeait sur la Seine et le faubourg Saint-Sever. On dégagea la Barbacane et l'îlot où elle était située des arbres et des maisons qui l'obstruaient. De nouveaux retranchements furent creusés pour couvrir le château de Philippe-Auguste et la porte Martinville; on mura les portes Cauchoise, Saint-Hilaire, Bouvreuil, et toutes celles qui conduisaient à la Seine, à l'exception de deux qui reçurent de nouvelles fortifications. Le mur du Vieux-Palais et celui du couvent des dominicains, qui s'étendait du Vieux-Palais à la porte Cauchoise, furent protégés par de solides terrassements; enfin le faubourg Cauchoise et l'église Saint-Gervais furent détruits dans la crainte que l'ennemi ne s'y fortifiât pour attaquer Rouen. Saint-Sever fut aussi sacrifié; on pilla ce faubourg pendant trois jours, et on en emmena tous les bestiaux. On se servit, pour murer les portes et consolider les remparts, de statues de saints qu'on enlevait des églises[1], et dont les niches encore vides aujourd'hui sont un triste monument des

[1] De Thou, liv. XXIX.

[1] Ibid., liv. XXX.

guerres civiles. Morvilliers aurait voulu modérer les violences des partis, mais les protestants, exaltés par l'avantage obtenu sur le duc d'Aumale, toujours inquiétés, d'ailleurs, par les troupes royales qui campaient au Port-Saint-Ouen, à Blainville, à Clères[1] et à Auzebosc, repoussaient tous les conseils de modération. Morvilliers, dégoûté de la guerre civile et de l'ingratitude des Rouennais, qui n'avaient payé son zèle que par d'injurieux soupçons, quitta la ville le 18 août 1562, sous prétexte de se rendre près du prince de Condé. Il laissa à Rouen, pour y commander en son absence, le capitaine de Croze et du Bec de Bourry.

La retraite de Morvilliers eut un autre motif plus honorable. Il savait que les protestants traitaient avec la reine d'Angleterre, et que le vidame de Chartres, Jean de Ferrières, s'était rendu près d'Elisabeth pour solliciter son secours au nom du prince de Condé. Les protestants qui dirigeaient la ville accédèrent à ces négociations, et leur lettre récemment publiée prouve à quel point les partis oublient le sentiment national. Dans une lettre du 8 septembre 1562, écrite au chef du ministère anglais, les conseillers Dubosc d'Emendreville, Soquence et Cotton, imploraient le secours des Anglais pour leur cause [2], « qui est le service de Dieu contre ses adversaires et tyrans, vos ennemis et les nostres, qui ne tendent à autre but, synon à ruiner nostre pays, *qui est* et *se veult rendre vostre* pour le sauver de leur cruauté..... Et pour la Royne d'Angleterre *que nous advouons nostre maistresse... estans ses subjets naturels*, comme avons esté aultrefoys. » Elisabeth s'empressa d'accepter les propositions des protestants, et, le 20 septembre 1562, elle signa le traité d'Hamptoncourt avec le prince de Condé. Les protestants s'engageaient à lui livrer le Havre. De son côté, la reine d'Angleterre devait leur fournir 140,000 écus pour l'entretien de la guerre, et six mille auxiliaires qu'on répartirait dans les villes de Rouen, du Havre et de Dieppe.

Morvilliers blâmait sévèrement ces négociations[3], et il aima mieux

[1] Les traducteurs de De Thou, liv. XXX, t. IV, p. 238, appellent à tort ce lieu Clery.

[2] *Collection des documents qui se trouvent en Angleterre*, par Jules Delpit, t. I, introduction, p. 47.

[3] De Thou, liv. XXX.

déposer les armes que de servir sous le même drapeau que les Anglais. Après son départ, les Rouennais continuèrent de se fortifier et s'emparèrent de quelques positions avancées, entre autres du château de Villers, près de Barentin [1]; ils enlevèrent toutes les récoltes des campagnes voisines, et transformèrent en magasins les églises de Saint-Godard, Saint-Sauveur (située place du Vieux-Marché), de Saint-Ouen et de Sainte-Croix-Saint-Ouen [2]. On leur envoya du secours par Seine, malgré l'estacade ou barrage que les catholiques avaient établi à Caudebec. Une galère, entre autres, attaqua les vaisseaux mouillés à Quillebeuf, en détruisit plusieurs, s'empara de quarante-cinq canons et pénétra jusqu'à Rouen. Dieppe envoya aux Rouennais un renfort de cent vingt hommes et le Havre douze canons, avec de la poudre et des balles. Les protestants ne négligeaient pas l'influence morale et l'opinion publique : ils publièrent un manifeste apologétique en réponse à l'arrêt du Parlement de Louviers.

L'arrivée d'un nouveau gouverneur redoubla encore l'ardeur des Rouennais. Le 17 septembre, Montgommery fit son entrée dans la ville à la tête de trois cents cavaliers. Proscrit après le meurtre involontaire de Henri II, devenu chef de partisans et l'un des capitaines les plus entreprenants de la faction calviniste, Montgommery s'était signalé dans la Basse-Normandie. A peine arrivé à Rouen, il poussa activement les travaux ; un nouveau fort fut construit sur le mont Sainte-Catherine, près de la chapelle Saint-Michel, dont on voit encore aujourd'hui des vestiges ; il reçut le nom de *Fort Montgommery*. Des sorties fréquentes repoussèrent l'ennemi des positions qu'il occupait à peu de distance de Rouen, principalement à Blainville et au Mesnil-Esnard. Enfin une troupe d'Anglais vint, en vertu du traité d'Hampton-court, renforcer la garnison rouennaise. Le Havre fut en même temps livré aux Anglais par le capitaine de Croze, que Montgommery y avait envoyé.

De leur côté, les Catholiques se préparaient ; seize mille hommes de pied et deux mille cavaliers, sans compter les Reîtres et les Lansquenets, marchaient sur Rouen, conduits par le connétable Anne de

[3] De Thou, liv. XXXIII.

[4] *Troubles à Rouen*, en 1562, Revue rétrospective normande.

Montmorency, le duc François de Guise, le roi de Navarre et les autres chefs du parti catholique. Charles IX et sa mère suivaient l'armée. Le roi établit son camp à Bourdeny, près de Darnétal; l'infanterie française occupait cette petite ville; la cavalerie française campait en partie au Mesnil-Esnard, en partie au Mont-aux-Malades; les Reîtres, commandés par le comte Rhingrave, enveloppaient la ville au nord; le comte de Clères était à Saint-Gilles et menaçait la porte Saint-Hilaire; enfin, l'infanterie allemande et les Suisses cernaient le fort Sainte-Catherine où commandait le capitaine Louis David [1]. Une chronique du temps porte à quarante mille hommes les troupes qui investissaient Rouen [2]. Le 28 septembre 1562, un héraut d'armes vint sommer la place au nom du roi, et, sur le refus des bourgeois d'obtempérer à cet ordre, l'armée royale ouvrit immédiatement la tranchée devant le fort Sainte-Catherine.

[1] Voyez pour les détails de l'investissement de la ville le *Discours certain du Siége de Rouen*, Lyon, 1563.

[2] Ibidem.

*(La suite à une prochaine Livraison.)*

A. Chéruel.

## LITTÉRATURE.

# LE ROSAIRE DE FÉCAMP.

### CHRONIQUE DE NORMANDIE

A six lieues de Montivilliers, il y avait, au moyen-âge, une baronnie, dont le nom est demeuré célèbre, et dont l'abbaye, alors déjà considérable, jouissait d'une immense réputation : c'était Fécamp. Les collines qui dominent la ville actuelle protégeaient quelques vieilles habitations dont l'origine remontait au temps de Guillaume-le-Bâtard. Ces collines étaient plantées d'ormes séculaires, dont jadis les jeunes rameaux avaient, dit-on, plus d'une fois servi d'ombrage au beau et vaste front du fier et hardi Conquérant. Au-dessus du port, s'élevait le château des barons de Fécamp, moins remarquable par sa construction que par sa position agreste. Du haut donjon de la forteresse, la vue s'étendait au loin et se perdait dans les brumes de la Manche ; de la plate-forme des tours l'œil aimait à suivre les capricieuses sinuosités de l'étroite rivière qui descend lentement à la mer à travers la plaine.

Aux environs de l'abbaye, à peu de distance du castel, bien loin du port, s'élevait, au temps des guerres désastreuses de la France avec l'Angleterre, un tertre gazonné et semé de pâquerettes. Au sommet de ce tertre, se dressait une croix de pierre au bras droit de laquelle

pendait un rosaire ; les grains du rosaire étaient de belles agathes liées entr'elles par une chaînette d'argent ; sur chaque grain, il y avait un signe bizarre gravé en rouge.

Le tertre n'était fréquenté par nul être humain, mais, sans oser le franchir, on s'agenouillait à distance, et l'on récitait trois *Ave*, chaque fois qu'un devoir impérieux obligeait à passer par-là, car ce lieu était saint, trois fois saint, nous dit la chronique.

Or, voici l'histoire du rosaire de Fécamp :

C'était pendant les premiers temps du règne de Philippe IV. Le roi d'Angleterre, Edouard Ier, avait été reçu à Paris avec une grande pompe, promettant de vivre en bonne intelligence avec le jeune prince, et, pour garantie, lui faisant hommage des terres qu'il tenait en France. En voyant la jeunesse du monarque français, on eût pu croire que, flatté par ces démonstrations amicales, il eût dû se laisser surprendre, jouer ou décevoir par le rusé prince d'Albion ; mais, trop spirituel et trop fin pour être dupe, Philippe prévoyait déjà les intentions hostiles de son malin cousin. Aussi, par une politique habile, flatta-t-il Guy de Dampierre, comte de Flandre, dont la province pouvait ouvrir le passage le plus direct à une violente et subite irruption des Anglais en France.

C'est dans ces dispositions qu'il désira pour son fils, Louis-le-Dauphin, la fille de Guy de Dampierre, afin de les marier tous deux lorsqu'ils seraient en âge l'un et l'autre. Mais Edouard d'Angleterre avait formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, et le comte de Flandre les avait agréées sans en requérir au roi de France, selon les lois féodales, qui prescrivaient soumission aux vassaux immédiats de la couronne.

Ce sujet de rivalité troubla donc incontinent la bonne harmonie qui existait superficiellement entre les deux rois, et la guerre fut déclarée. Pendant ce temps, la fille de Guy de Dampierre avait atteint l'âge nubile, et son choix, en même temps, était tombé instinctivement sur le jeune Edouard d'Angleterre, que son père lui avait désigné comme maître et époux futur.

Un sire de Normandie, le baron de Fongueusemare, de l'illustre maison de Fécamp, excita le mécontentement du roi Philippe en attirant dans son château la jeune et intéressante princesse flamande, comme pour la défendre contre les poursuites assidues du Dauphin

qui devait régner plus tard sous le nom de Louis X. Le baron dès-lors, banni de la Cour, ne dut plus quitter ses terres. Or, le grand vassal disgracié se résigna à la réclusion que lui faisait le *gentil roi* sur le bord de la mer, dans l'antique manoir de ses aïeux.

Là, point de tournoi brillant où rivalisaient de hauts et puissants chevaliers ; point de ribauds en blanche chemise, agaçans par leur beauté, liesse et gaîté ; point de processions d'animaux de toute espèce ; point de fontaines laissant couler le doux vin de France ; point de dames caracolant sur leurs fiers palefrois ; point de parades ni de mascarades où la ville tout entière, *ballant* et dansant, se déguisait en *plaisantes manières*. C'était tout simplement une bonne, franche et âpre nature que l'on trouvait au château de Fécamp; c'était la baronnie du vieux temps avec son aspect rude et austère, ses physionomies sévères et mortifiées, ses us graves, solennels et rigides, son urbanité naïve, son hospitalité ample et large. Encore, si la jeune conviée avait pu rencontrer, dans la personne de son hôte, quelque diversion aux mélancoliques pensées qui la préoccupaient et assiégeaient son ardente imagination ; mais point. Le sire de Fongueusemare, livré aux pratiques superstitieuses de cette époque, ne connaissait d'autres distractions que les longues oraisons et les lointains pélerinages. Il n'était point d'hermitage ignoré qu'il n'eût hanté, point de modeste chapelle de Bon-Secours vers laquelle il n'eût entrepris de diriger ses pas.

Parfois, il essayait encore de s'adonner aux bruyants exercices de la chasse, mais le soir, lorsqu'il rentrait au manoir et se trouvait seul dans la chapelle à demi éclairée par les lueurs indécises que projetaient les vitraux colorés, lorsqu'à la faible clarté du crépuscule les tableaux mornes et sombres des saints, appendus aux parois de la muraille, paraissaient lui imposer des devoirs fantastiques, lorsque la tranquillité qui régnait au saint-lieu n'était troublée que par le craquement des boiseries, les sinistres raffales du vent d'automne ou le fracas d'une trombe fouettant les vitraux à chassis moulés ; oh ! c'est alors que de pieuses pensées de mortification trouvaient place dans son âme ouverte à la piété, et disposée par l'isolement à la pénitence.

Or, le seigneur baron s'estima heureux de trouver auprès de sa jeune compagne l'occasion de se distinguer par une vie pleine de

rigidité et de componction. De son côté, la demoiselle de Dampierre, soit influence magnétique, soit calcul de convenance, soit conviction réelle, s'associa pendant quelque temps aux saintes idées du noble disgracié, croyant par là rompre la piteuse monotonie du triste manoir. L'un et l'autre tirèrent donc avantage de cet échange de politesse. Mais bientôt la jeune enfant revint à ses jeunes pensées ; aussi, le soir, après une tiède journée de rêverie passée sous les ombrages du bois voisin, la suzeraine de Dampierre jetait là son aumonière de satin blanc, détachait son voile au liseré de perles, et rentrait plus familièrement s'asseoir au foyer du vieux seigneur.

Là, elle racontait, avec une éloquence charmante, au baron débonnaire, l'épisode semi-larmoyant, semi-comique, de quelque pauvre pélerin marchand pédestrement, la besace au dos et la gourde au vent, vers Notre-Dame, de je ne sais plus quelle Grâce. Alors la gentille conteuse, oubliant son saint rôle et l'importance de ses chroniques, s'abandonnait parfois à quelques élans de gaîté dont l'éclat sémillant faisait sinistrement glapir l'effraie cachée dans les galeries ; et le sire de Fongueusemare, dont le pieux rigorisme était mis en émoi, se réveillait soudain d'une douce somnolence, et se levant de son grand fauteuil de bois de chêne à lourdes colonnes et à chambranle sculpté, regardait, sévèrement drapé dans les plis de sa dignité, la jeune flamande qui cachait bien vîte, dans l'albâtre de deux adorables mains d'enfant, sa jolie tête blonde.

En retour de ces distractions, la demoiselle de Dampierre se montrait urbaine et courtoise envers les intrépides voyageurs qui, depuis sa présence à Fécamp, envahissaient la contrée ; jamais le manoir n'avait été si fréquenté, ni pourvu avec plus d'abondance ; aussi les prudents pélerins favorisaient-ils leur voyage aux dépens de l'abstinence du châtelain.

Les choses allaient ainsi, lorsqu'un terrible événement vint jeter l'effroi et la consternation dans la baronnie.

Parmi les pélerins qui marchaient en nuées de corbeaux sur la lisière du castel, il s'en trouva un diaboliquement beau ; je parle ainsi, parce que le diable en personne ou en esprit avait dû, pour le moins, se fourvoyer dans l'humble manteau du pélerin, voire même sous l'aile de son grand feutre, ce qui contribuait peut-être à lui donner tant de grâce dans le maintien, tant d'élégance dans la tournure,

une si parfaite régularité dans les traits. Asmodée est parfois si perfide ! C'est sans doute aussi pourquoi la brise aimait à soulever la chevelure arrondie à l'archange du beau pélerin, lorsqu'il passait devant la princesse ; (or, il renouvelait fort souvent son voyage de dévotion) ; devant elle ses grands yeux bleus se remplissaient de langueur et de sensibilité, et lorsqu'aux aumônes abondantes de la vive suzeraine, faites avec tant de gracieuseté, il entr'ouvrait ses lèvres à un sourire plus empreint de volupté que de béatitude, on sentait un feu âpre et brûlant s'échapper de sa poitrine oppressée, et empourprer son teint peu animé de coutume. On voyait bien qu'à l'aspect de la noble demoiselle, une ardente émotion venait subitement traverser son ame, et puis, lorsqu'il parlait pour lui dire la phrase d'usage :

Merci gentille dame !
A vous je penserai,
Et pour votre belle ame
Le ciel j'implorerai ;

il y avait comme des larmes dans sa voix, tant la vibration en était douce et touchante.

Pour elle, ravissante de grâce et de perfection, belle d'innocence et de chaste candeur, la demoiselle de Dampierre faisait doucement ses aumônes, ne songeant guère qu'à son royal fiancé, auquel on ne l'avait point encore présentée. Aussi, souriant paisiblement au bonheur, elle regardait la vie à travers un prisme magique, ne voyant pas le serpent contempler d'un air malin son front de jeune vierge. Mais pourtant tout imbue de poésie, elle ne pût faire autrement que de remarquer l'étrange beauté du pélerin qui se retrouvait assez fréquemment sur ses pas, et, naturellement rêveuse, l'angélique enfant fit, à ce sujet, de longues conjectures, d'interminables suppositions, qui n'amenèrent, dans son ame ingénue, qu'un trouble extrême.

Ceci décida de sa destinée. Pauvre petite ! Son bon ange venait-il de la fuir, laissant errer autour d'elle comme une vague et amère prévision de malheur?

Il n'est personne, en Normandie, qui ne sache quelle entière confiance l'on accordait alors à un pélerin, quel qu'il fût. Un pélerin n'était pas toujours, comme dans mon histoire ou sur notre scène

dramatique, un amant passionné s'encoquillant pour tromper la surveillance d'un Othello ou d'un Fulbert. Non. Sous la cape en rocailles, on avait l'habitude de voir de pieux et saints hommes, avides de pénitence, marchant pieds nus sur les routes pierreuses afin de s'attirer la grâce du Seigneur, faisant maigre chère tout le long du chemin, et laissant croître leur barbe rousse et crépue. A cette enseigne, vous reconnaissiez le pélerin; et, en le voyant passer, s'il vous venait au cœur le désir d'une expiation, vous laissiez là pénates et terres, et vous suiviez les pas de l'orthodoxe voyageur, ou bien vous vous suspendiez à son bras, partageant ses misères, ses tribulations, ses fatigues. Mais il faut tout dire : l'habitude de pèleriner en compagnie étant fortement approuvée, on n'y voyait qu'une occasion de plus de s'amender, car, tout le long de la route, on s'endoctrinait mutuellement. Or, cette coutume régnant, vous m'accorderez qu'un jeune homme, beau comme notre mystérieux personnage, pouvait bien attirer la compassion, la sympathie et l'engouement d'une pauvre jeune princesse, simplette comme on en voit peu, confiante comme on en voit beaucoup.

C'est pourquoi la demoiselle de Dampierre, à force de voir le jeune inconnu s'en aller à Notre-Dame-des-Loges, délicieuse petite chapelle attachée à la crête d'un rocher comme un flocon de fils de la Vierge à un rameau d'épines, la douce enfant, dis-je, fut prise d'une si grande ferveur pour la Madone, et d'un si grand amour de mortification, qu'elle arrêta un jour les pas du pénitent :

— Frère, lui dit-elle de sa voix frêle et caressante, et en le regardant de son air le plus conciliant, frère, vous allez bien souvent à Notre-Dame-des-Loges.

— C'est que je suis un grand pécheur, gentille mie, et que j'ai beaucoup de grâces à demander, murmura, d'un bien tendre inflexion de voix, le zélé néophyte.

— Ah !....

Il y eut à la suite de cet *ah !* un grand embarras que je stipule par un point de suspension, ne pouvant en faire au juste l'analyse.

— Oui.... reprit après une pause le pélerin qui, s'approchant témérairement de la belle questionneuse, l'entraîna au loin.

— Mais.... sire pélerin.... cependant. . . articula notre nouvelle pélerine en s'embrouillant tout-à-fait.

Ah.... mais.... cependant.... quel langage pour de pieux voyageurs qui doivent s'encourager par d'édifiantes exhortations! On eût dit deux Spartiates rivalisant de laconisme.

N'importe! La soirée était belle, la nature embaumée, le ciel haut et pur; dans la mer se baignait le disque du soleil, et sur la fleur se prélassait encore l'abeille butinante; chaque arbre agitait doucement sa chevelure de feuillage et invitait à la marche. La naïve enfant prit le bras du pélerin, qui, retrouvant la parole à la vue d'un prodigieux chapelet suspendu à la cordelière de la jeune fille, s'écria :

— Oh! si l'on m'octroyait le don d'un semblable rosaire, si celle qui le porte en lieu saint m'en faisait l'abandon, que d'*Ave*, que de *Pater* je dirais pour le salut de son ame! —

Dans un mouvement convulsif, la princesse arracha l'objet convoité, et lui dit : — Le voilà! —

Il serait difficile de peindre les sensations du beau solliciteur à la possession du saint objet; un feu âpre, infernal, circula dans ses veines; son front devint brûlant, sa poitrine haletante. Alors, il jeta loin de lui le rosaire avec un frisson de terreur, comme si c'eût été un charbon ardent : les grains en avaient été bénis par Messire le prieur de Fécamp....

Cependant la demoiselle de Dampierre éprouvant alors l'angoisse douloureuse et la sueur froide des damnés, s'affaissait sur elle-même comme une trépassée, lorsque, l'enlaçant d'un bras vigoureux, l'inconnu l'enleva de terre comme l'archer enlève la flèche de son carquois; puis, précipitant sa marche à travers les sentiers touffus du bois, il se perdit avec elle dans la gorge étroite d'une agreste falaise.

## II.

A quelque temps de là, une grande révolution s'était opérée dans la baronnie. Les bois avaient été battus en tout sens; les habitations fouillées de fond en comble; tous les visages étaient tristes, mornes, consternés.

L'héritière de Flandre n'avait point reparu; seulement, sur un côteau voisin, l'on avait trouvé un précieux rosaire que l'on avait

supposé devoir appartenir à la jeune princesse. Aussi l'avait-on rapporté en grande hâte au baron de Fécamp.

Les bons pélerins, naguère si empressés aux abords du châtel, s'en écartaient lentement, une larme dans les yeux et le sourire aux lèvres, disant tout bas, en se signant : — La chère et belle petite ! le diable l'aura tentée !... Nous ne verrons plus ses gentilles mains se tendre vers nous, et sa plaisante bouche nous donner un mot d'encouragement.... Elle ne fera plus emplir nos gourdes ni combler nos besaces... Oh ! quel malheur !... La chère et belle petite ! le diable l'aura tentée ! — »

Les vieilles normandes jasaient beaucoup dans le voisinage, et, tout en chuchotant malicieusement, elles prétendaient, les bonnes ames, que, le jour de Saint-Magloire, elles avaient vu le jeune Édouard d'Angleterre, sous la pélerine d'un pieux visiteur de Notre-Dame-des-Loges, enlever la suzeraine de Dampierre et s'égarer avec elle en lieu de perdition. Les matrones ajoutaient entr'elles que le jeune héritier de la couronne d'Albion avaient voulu par là se venger du dauphin de France, en lui disputant l'objet de ses prétentions, et qu'il s'en suivrait une longue et terrible guerre, où le dernier des Anglais laisserait ses quatre membres sur la terre de Neustrie.

De son côté, le sire de Fongueusemare était bien le plus sombre alarmiste qu'on ait jamais vu en temps de révolution : — J'y perdrai mon château, mon armée de valets, mes terres, mes dépendances et mes innombrables vassaux, disait-il en se morfondant et en regardant ses domaines d'un air dolent. Le roi Philippe de France fera, j'en réponds, le sac de la baronnie, et passera peut-être au fil de l'épée tous les moines de Fécamp; car il est certain qu'un religieux quelconque m'a enlevé ma chère princesse que je me promettais de rendre aussi pieuse, aussi parfaite et aussi méritoire que sainte Clotilde, sainte Barbe ou sainte Perpétue. Et Dieu sait si le roi Philippe m'en veut déjà de l'avoir attirée ici pour la soustraire au dauphin ! —

Or, vous m'accorderez que ces funestes prévisions n'avaient rien de rassurant pour les bonnes gens du fief, lesquels, relevant du baron, s'endormaient, bien mieux qu'on ne le fait de nos jours, sur les avantages de la paix. Et puis, sur le visage du châtelain, il y avait un tel mélange de colère et de crainte, de sévérité et de ruse, les sentiments les plus contradictoires s'entrechoquaient si violemment

dans son ame et le rendaient si irrésolu, que c'était à en perdre la raison.

Cependant, son écuyer fit courir le bruit que, au milieu de la plus sinistre agitation, il avait laissé échapper le mot de vengeance uni à celui de pélerin.

Le lendemain, il fit publier à son de trompe un édit ainsi conçu :

« En conséquence du terrible malheur survenu au château de « Fécamp, il sera mis, le 13 du présent mois, à la disposition des « pieux pélerins fréquentant le canton, tous les reliquaires et eulogies « de la demoiselle de Dampierre ; entr'autres objets de religion : un « diptyque en émail provenant d'Othon II, et un crucifix florentin « de sa femme Théophano ; des émaux bysantins ayant appartenu à « sainte Radegonde ; une crédence de saint Éloi ; un rétable flamand « en or massif et un chandelier pascal du même métal, offerts aux « aïeux de l'illustre maison de Dampierre par les religieux de l'ordre « d'Everborn ; enfin, parmi plusieurs autres, un rosaire béni par « Messire le prieur de Fécamp. »

Une foule innombrable de pélerins encombra, au jour indiqué, la grande salle du castel. Les saints hommes attendirent en silence, et avec des visages béants, la répartition des lots. Bientôt parut le sire de Fongueusemare ; jamais le vieux seigneur ne s'était montré si magnifique ni si désintéressé. — Le bon châtelain ! marmottaient dans leurs barbes les pélerins épanouis ; oh ! l'aimable suzerain ! —

Les reliquaires, les boîtes d'eulogies, les évangiles à couvertures d'orfèvrerie, les rosaires, les crucifix, les ivoires, le diptyque, la crédence en argent travaillé, le rétable et le chandelier d'or massif furent placés symétriquement sur une immense table en marqueterie, mais le rosaire béni par le prieur n'était pas au milieu des autres ; nul ne s'en doutait. Un seul pélerin s'en aperçut et en fit tout haut l'observation, à la grande stupéfaction de ses confrères. — *A quiconque le méritera, on l'octroyera....* —, répondit Fongueusemare sans manifester d'hésitation ni de surprise. Le jeune pélerin dut s'armer de patience.

Cependant les lots ne se distribuaient pas ; les pieux voyageurs n'en avaient que la vue et devenaient insensiblement plus rêveurs, se demandant mutuellement où l'on voulait en venir avec ces lenteurs, et commençant à songer que le rosaire réclamé par le plus jeune des

leurs pouvait bien être la cause mystérieuse de ce retard ; aussi regardaient-ils de tous côtés pour voir s'ils n'apercevraient point le malencontreux objet. — *A quiconque le méritera, on l'octroyera . . .*—, répéta le baron, qui devina leur pensée.

— Que diable entend-il par là ? disait l'un, en attachant des yeux pleins de convoitise sur le rétable d'or. — Il veut nous faire faire tapisserie, marmottait un autre, qui couvait le diptyque d'émail. — Il attend que la nuit soit venue, nasilla un troisième, en caressant le chandelier pascal. —

Mais bientôt, à un geste convulsif de leur jeune compagnon, tous les bons pélerins levèrent les yeux, et virent, suspendu à l'un des arceaux de la voûte, le rosaire tant désiré.

Ici le seigneur châtelain se dressa devant l'assemblée, et s'approchant du mieux avisé :

— Il vous appartient de droit, messire pélerin, puisque, le premier et avec tant d'art, vous l'avez su découvrir et reconnaître. Je vais maintenant vous le passer au cou, ajouta-t-il d'une voix de tonnerre qui fit trembler les eulogies dans leurs boîtes d'ivoire, je vais vous le passer au cou, car je ne dois pas oublier ma promesse : *A quiconque le méritera, on l'octroyera....* Et puis je dois bien ce talisman au digne pélerin qui, par égard aux larges gratifications dont je l'ai comblé naguère, ainsi que ses confrères, est venu porter la honte et l'opprobre dans l'illustre maison de mon ami et seigneur Guy de Dampierre. A toi donc, Satan, le rosaire que le plus respectable des religieux a béni, et que la plus ingrate des filles a perdu.

— Soit... répondit ironiquement le pélerin. —

Et *une couronne de feu jaillit autour de sa tête*, nous dit la chronique. *Et il étendit vers les blanches agathes du rosaire une terrible main armée de griffes infernales*, ajoute la légende.

Alors les pieux visiteurs de Notre-Dame-des-Loges s'enfuirent atterés comme s'ils avaient eu à redouter l'approche d'un basilic. Pourtant le rosaire demeurait suspendu à la crète de la voûte, sans qu'aucune puissance de l'enfer pût l'en arracher ; et le démon, dans un dernier effort, se ruant et s'élançant au-devant du saint objet, retomba épuisé, laissant entendre d'exécrables éclats de rire que ne saurait décrire la plume la plus habile. Mais le baron dont la « *vie trois fois sainte ne s'était jamais altérée d'une minute* », ajoute encore la

légende, le baron eut le pouvoir de détacher le rosaire de l'arceau où il était suspendu ; il le prit et le tourna trois fois autour du cou du réprouvé.

Et bientôt les éclats de rire se changèrent en hurlements effroyables, puis, à cette scène diabolique, succéda un silence de mort qui ne fut troublé, pendant la nuit, que par les oraisons d'un moine immédiatement appelé au château.

Peu de jours après, dans l'une des plus sombres salles de la tour du Louvre à Paris, la reine Jeanne de Navarre, épouse du roi Philippe de France, était enfoncée dans un large fauteuil d'ébène à cariatides et à chambranle fleurdelisé ; elle était devant une cheminée, car, ce soir là, l'air était glacé et le ciel nébuleux. Agenouillée sur la fourrure qui supportait les pieds de la reine, une belle jeune fille de quinze ans cachait sa gracieuse tête blonde dans les plis de la robe de brocard et d'hermine de Jeanne. Elle était bien défaite, la pauvre enfant, elle sanglotait et baignait de ses larmes les mains blanches et parfumées de sa souveraine. Sur le visage de Jeanne de Navarre, se trahissait une sourde colère, un farouche dépit. Une dédaigneuse expression de mépris éclatait dans ses yeux ; et les muscles contractés de sa figure prouvaient jusqu'à quel point sa jeune antagoniste avait dû froisser sa dignité absolue.

Une discussion bien orageuse s'était engagée entre Jeanne et la jeune princesse, et le mot de pélerin avait souvent été échangé entre elles, ainsi que les noms d'Edouard d'Angleterre et du dauphin, Louis de France. On ne dit rien de plus de cet entretien, dont les suites douloureuses décidèrent de la guerre entre Philippe IV et Guy de Dampierre, guerre obstinée dans laquelle le Saint-Père Boniface VIII fut obligé d'intervenir en offrant une médiation tout en la faveur du comte de Flandre. Mais ce que je puis affirmer, c'est que, pendant la nuit qui suivit ce long et cruel dialogue, l'infortunée princesse de Flandre expira.

La fille de Guy de Dampierre avait été retenue à la tour du Louvre comme ôtage de la fidélité de son père envers le roi de France ; et elle avait succombé à sa honte en prononçant le nom de son royal fiancé auquel, jusqu'à sa dernière heure, elle était demeurée persuadée d'avoir appartenu. Quant au séducteur de l'infortunée princesse, son nom et son origine demeurèrent un mystère éternel.

Pendant quelque temps, il ne fut bruit en Normandie que de l'évènement fantastique dont le castel du sire de Fongueusemare avait été le théâtre, et les matrones firent à ce sujet d'étranges commentaires et des interprétations à perte de vue où le diable jouait un grand rôle. Mais, enfin, on commençait à n'y plus songer, lorsqu'un jour, sur un tertre voisin, on vit s'élever une croix de marbre.

Messire le prieur de Fécamp, accompagné du baron de Fongueusemare et suivi de tous les religieux de son ordre, vint, en grande pompe, suspendre à l'un des bras de la croix le rosaire célèbre que l'on reconnut aisément pour celui qui avait été trouvé sur le tertre même, lors de la disparition de la princesse de Flandre, et qui avait servi à l'extermination de Satan. Il y eut à propos de cette consécration une grande solennité à laquelle assistèrent en foule les vassaux du fief, parés de leurs habits de fête. Des neuvaines furent ordonnées à ce sujet, et, bientôt après, sur chaque grain bénit du long chapelet, on distingua un caractère particulier dont l'enchainement bizarre formait cet enseignement :

Jeune mie, en ce temps, garde bien ton rosaire,
Si trop tôt tu ne veux qu'on chante un libéra
Sur ton indigne corps, voilé d'un long suaire,
Et que le Dieu suprême en saint lieu jugera.

Telle est l'histoire du rosaire de Fécamp.

Anna Martin.

## POÉSIE.

# SAINT-ÉTIENNE-LE-VIEUX.

I.

Respect aux monuments ! leurs pierres sont sacrées !
D'un pouvoir protecteur qu'elles soient entourées !
C'est assez de débris sous nos yeux attristés.
Contre un arrêt fatal que toute voix proteste !
Des trésors du passé conservons ce qu'il reste...
Assez de souvenirs au vent sont emportés !

II.

Quoi ! lorsque tout s'ébranle et menace ruine,
Quand l'arbre social déjà se déracine,
Quand la lettre s'efface aux tables de la loi,
Donnerez-vous au peuple un trop funeste exemple,
En lui montrant comment on démolit un temple,
Avant que de son cœur on arrache la foi !

III.

Respect aux monuments ! que nos bras les soutiennent !
Légués par les aïeux, sachons qu'ils appartiennent
A la postérité qui sentira leur prix.
L'art chrétien parmi nous a laissé des modèles :
Frères, n'en soyez pas les gardiens infidèles,
Et n'imitez pas ceux que vous avez flétris !

IV.

Vous fûtes inspirés d'une noble pensée
Quand vous dîtes : « Sauvons une église offensée
« Par l'injure du temps dont on hâte les pas. »
Des Vandales, des Huns n'enviez pas la gloire !
Les reliques des arts sont la dot de l'histoire . . .
Vous avez prononcé, ne vous déjugez pas !

V.

Ce décret, à la fois pieux et populaire,
Prépare à l'ouvrier un généreux salaire
Et réserve à l'artiste un véritable honneur.
L'esprit national dignement se déclare
Quand il sauve un chef-d'œuvre ou quand il le répare ;
Assez tôt vient le temps, ce hardi moissonneur !

VI.

Assez tôt disparaît, dans nos guerres civiles,
Le marbre, le granit, parure de nos villes ;
Tous les partis, hélas ! ont leurs mutilateurs.
Puisque nous sommes fiers de nos progrès immenses,
Ne rappelons jamais de cruelles démences ;
Ne soyons plus bourreaux, et soyons créateurs.

VII.

Oui, soyons des penseurs, des sages, des artistes.
Assez tôt les beaux jours sont suivis de jours tristes,
Assez tôt les palais deviennent des tombeaux.
Conservons nos grandeurs, conservons la patrie ;
Que l'histoire par nous ne soit plus appauvrie,
A l'autel pacifique allumons ses flambeaux.

VIII.

Ce temple abandonné, que la pioche réclame,
Du torrent destructeur a vu passer la lame ;
Ce fléau, répondez, est-il donc de retour ? . . .
Ah ! s'il en est ainsi, déchirez ses dentelles,
Effacez sa rosace, abattez ses tourelles,
Mettez un drapeau noir au sommet de sa tour.

IX.

Non, qu'il reste debout notre vieux Saint-Étienne,
Comme un aïeul qu'on rend à l'enfance chrétienne;
C'est le seul de sa date élevé dans nos murs.
Sa stature est encor majestueuse et belle :
Si vous le conservez à la race nouvelle,
Vous serez applaudis par les siècles futurs.

X.

Mais si vous écoutez la haine et l'ignorance,
Redoutez l'avenir et sa juste vengeance,
Car les démolisseurs, sa voix les maudira;
Et leurs noms, prononcés par la muse irritée,
Vengeront la cité par eux déshéritée
D'un noble monument dont elle s'honora.

XI.

Oui, vous protégerez cet auguste édifice
Où fumait autrefois l'encens du sacrifice :
L'ange consolateur vous attend sur le seuil.
Grâce à vous, ses vieux murs, raffermis sur leur base,
Rappelleront un jour la prière et l'extase,
Et de notre cité seront encor l'orgueil.

XII.

Respect aux monuments! l'été les environne,
Comme un fidèle ami, d'une verte couronne;
Le soleil les bénit de ses premiers rayons;
La science les garde et nous ouvre leur porte;
Le regard les admire, et l'ame leur apporte
Son culte, son amour et ses émotions!

Alph. Le Flaguais.

Caen, 10 avril 1850.

## BIOGRAPHIE ROUENNAISE.

# LE COMTE MOLLIEN.

Un intéressant article nécrologique sur un de nos compatriotes, qui eut aussi, sous le régime impérial, sa part d'illustration, ayant déjà paru dans un journal de cette ville [1], ce n'est donc que pour accompagner le portrait de ce personnage publié aujourd'hui dans cette *Revue*, que nous donnons la courte notice biographique qui suit, dans laquelle sont entrés, nous devons le dire, quelques détails empruntés à l'article nécrologique que nous venons de citer.

Jean-Nicolas Mollien naquit à Rouen le 29 février 1758, dans une maison située rue Martainville, n° 60. Son père, honorablement connu dans la fabrication de la passementerie, lui avait inspiré de bonne heure le goût des sciences exactes dans laquelle, encouragé par une vocation bien déterminée, il fut, après avoir fait d'excellentes études, se perfectionner à Paris. Entré fort jeune dans l'administration des finances, où son application et son aptitude le firent bientôt remarquer de ses supérieurs, il avait à peine vingt-quatre ans que déjà il était premier commis de cette administration.

Chargé par le ministre, en 1784, du renouvellement du bail des fermes générales, et plus tard mis à la tête d'opérations encore plus importantes, les avantages qui en résultèrent pour le trésor furent

[1] Voir le *Journal de Rouen*, du 23 avril.

si grands, que la haute capacité de M. Mollien en matière de finances fut dès-lors généralement reconnue. Cette réputation, si justement méritée, eut tant de retentissement qu'il fut un instant question, après la révolution de 89, de faire un ministre de l'habile administrateur. Poursuivi sous le régime de la Terreur, suivant la Biographie des contemporains, il subit une détention après laquelle il se retira dans la petite ville de Nonancourt, où il fut, dit-on, obligé de pourvoir à sa subsistance par l'exercice d'une profession industrielle. Revenu à Paris après les événements de Thermidor, il fut porté au Conseil des Cinq-Cents, et nommé, sous le gouvernement consulaire, directeur général de la caisse d'amortissement, fonctions importantes où ses talents furent si favorablement appréciés du premier Consul, que celui-ci, devenu empereur, l'appela en 1804 au Conseil-d'État.

Au commencement de 1806, une plus vaste carrière s'ouvrit encore pour notre compatriote; une partie des finances de la trésorerie se trouvant alors engagée, sous l'administration de M. Barbé-Marbois, dans une opération hasardeuse, Napoléon, mécontent de son ministre, résolut de lui donner un successeur, et ce fut sur M. Mollien que tomba son choix. Voici comment M. Thiers raconte cette nomination dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire :*

« Napoléon fit appeler au Conseil M. Mollien, directeur de la caisse d'amortissement, dont il approuvait la gestion, et auquel il supposait, beaucoup plus qu'à M. De Marbois, la dextérité nécessaire à un grand maniement de fonds. Après avoir congédié le Conseil, il retint M. Mollien, et, sans attendre de sa part ni une observation, ni un consentement, il lui dit : « Vous prêterez serment aujourd'hui comme ministre du trésor. » M. Mollien, intimidé, quoique flatté par une telle confiance, hésitait à répondre. « Est-ce que vous n'auriez pas envie d'être ministre » ? ajouta Napoléon. Et le jour même il exigea son serment. »

L'Empereur voulut qu'on s'occupât sans délai d'une organisation de la trésorerie, d'une nouvelle constitution de la banque de France, et confia ce double soin à M. Mollien, qui, justifiant pleinement le choix du chef de l'État, parvint bientôt à combler le déficit et à ranimer le crédit depuis longtemps en souffrance.

Dès le mois de mai de la même année, il présentait à l'Empereur un rapport des plus satisfaisants, appuyé de tableaux détaillés et de pièces

justificatives sur l'état des finances ; l'ordre le plus parfait et d'importantes améliorations dans la partie des recettes et des dépenses, et surtout l'établissement d'une caisse de service dont les avantages se firent immédiatement sentir, marquèrent son administration. Demeuré pauvre dans un aussi haut emploi et au milieu de cette direction d'affaires dans laquelle il eût été pour tant d'autres si facile de s'enrichir, son incorruptible probité, connue de tous et bien appréciée de Napoléon, ne pouvait rester sans récompense ; aussi le titre de comte lui fut-il d'abord conféré ; élevé bientôt à la dignité de grand'croix dans l'ordre de la Légion d'honneur et de cordon bleu dans l'ordre de l'Éléphant de Danemarck, l'Empereur lui faisait accepter, comme une juste rémunération de ses services, une somme considérable destinée à l'achat d'une terre qui devait lui servir de retraite jusqu'à la fin de ses jours. Madame la comtesse Mollien était elle-même dame du palais de l'impératrice Marie-Louise.

La gestion de M. Mollien comme ministre du trésor public dura, sans interruption, jusqu'à la première Restauration, époque où le portefeuille lui fut retiré. Resté sans fonctions jusqu'au retour de Napoléon, il fut alors rappelé au ministère, qu'il ne quitta de nouveau qu'après les événements qui suivirent le désastre de Waterloo.

Le gouvernement de la Restauration finit cependant par lui rendre justice en le comprenant parmi les pairs créés par l'ordonnance du 5 mars 1819 ; il fut peu de temps après, sur la présentation de cette Chambre, nommé président de la Commission de surveillance de l'amortissement, ce qui lui permit de mettre encore, dans un âge fort avancé, au service de son pays, ses talents financiers et sa longue expérience des affaires.

On se plaisait, dit la Biographie des contemporains, à rendre justice à l'intégrité et au désintéressement personnel du comte Mollien ; tous ceux qui eurent à traiter avec le ministre purent aussi se louer de l'obligeance de son accueil, de la bienséance et de la politesse de ses manières, qui contrastaient assez fortement avec celles de plusieurs hauts fonctionnaires de cette époque.

C'est à sa terre de Morigny, près d'Étampes, où, depuis la chute de l'Empire, il avait presque toujours habité, que s'est éteint, le 21 avril, dans sa quatre-vingt-treizième année, ce vénérable débris du règne impérial.

Affligé depuis longtemps d'une cécité complète, il ne s'occupait pas moins de tout ce qui se rattachait aux intérêts de son pays, dans des conversations que de grands souvenirs et de curieuses anecdotes rendaient on ne peut plus attrayantes pour ceux qui étaient admis à y prendre part. Ses obsèques qui, ainsi qu'il en avait exprimé le désir, ont eu lieu à Morigny, sont devenues l'objet d'une manifestation bien touchante : non-seulement les habitants de ce village se sont empressés de se réunir, pour assister à la cérémonie, aux autorités de la ville d'Étampes, mais encore toute la population des campagnes environnantes est accourue de son propre mouvement, et sans aucune convocation, rendre aussi, par sa présence, un pieux hommage à la mémoire de l'homme de bien dont chacun connaissait les titres à la reconnaissance publique.

La veille, Paris avait aussi donné un religieux souvenir à cette illustration d'une autre époque ; un service funèbre, célébré à Saint-Thomas-d'Aquin, avait réuni un nombreux concours d'assistants ; deux aides-de-camp, envoyés par le neveu de l'Empereur, y représentaient le président de la République.

Th^re^ Lebreton.

# POÉSIE.

Triste orphelin, exilé sur la terre,
Demeuré seul, sans parents, sans appui,
Qui ne connus jamais ta bonne mère,
Qui n'as personne et qui pleures d'ennui,
Reprends courage ! Au fond du sanctuaire,
Pour l'orphelin il est d'autres parents :
Pour l'orphelin Marie est une mère,
Et quelle mère aima plus ses enfants ?

Lorsque tu vois une indulgente mère
A ses enfants prodiguer son amour,
Ton cœur gémit, ta pauvre ame se serre ;
Tu pleures ceux auxquels tu dois le jour.
Console-toi ! Du fond du sanctuaire,
La Vierge sainte a compté tes douleurs :
Pour l'orphelin Marie est une mère ;
De l'orphelin elle sèche les pleurs.

Jamais un mot, jamais une caresse
N'a soutenu tes pas mal affermis :
Il est si peu de sincère tendresse !
Il est si peu de fidèles amis !
Rassure-toi ! Du fond du sanctuaire
La Vierge sainte aura sur toi les yeux.
Pour l'orphelin Marie est une mère ;
A l'orphelin elle montre les Cieux.

Paul Baudry.

(Extrait d'un Recueil de Cantiques pour le mois de Marie, à l'usage de la paroisse Saint-Gervais.)

# BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire du Patois normand, par Edélestand et Alfred Duméril. Caen, B. Mancel. 1849, in-8°.

A mesure qu'une Société vieillit, qu'une civilisation atteint à son plus haut période, les questions de philologie acquièrent, au sein de ce monde perfectionné, un intérêt plus considérable. Les formes du langage, aussi bien dans la langue parlée que dans la langue écrite, sont en effet destinées à tout remplacer : idées, vertus, sentiments, jusqu'à l'ascendant des priviléges hiérarchiques Le mouvement ascensionnel des masses nivelle tous les rangs ; la diffusion des lumières la communauté d'éducation vulgarise toutes les idées ; la légitime omnipotence des lois et des mœurs régularise toutes les habitudes : rien n'est permis, n'est accordé à la spontanéité du caractère, à l'imprévu de la passion. Que reste-t-il donc comme moyen d'influence, de distinction, comme manifestation du génie individuel? Il ne reste que l'éloquence, que ces habiles et délicates recherches du langage, grâce auxquelles on se rehausse ou l'on se sauvegarde, et qui sont à l'ame comme un voile transparent, servant la pudeur sans rien dérober à la beauté.

Mais, lorsqu'on s'attache profondément à l'étude d'une langue, on s'aperçoit bientôt qu'en acquérir la science n'est ni l'œuvre d'un jour, ni l'œuvre d'un homme : une académie même n'y suffit pas Il y aura longtemps encore un droit d'appel contre toutes les grammaires et les dictionnaires possibles, parce qu'ils ont la prétention de fixer le présent sans bien connaître le passé. C'est que, en dépit des nombreuses interprétations étymologiques qui accompagnent nos vocabulaires, les origines de notre langue sont encore enveloppées de beaucoup de doutes et d'obscurités Aussi, n'est ce pas par simple curiosité archéologique que les auteurs du Dictionnaire du patois normand ont entrepris leur œuvre ; la connaissance des nombreux patois de nos provinces leur paraît indispensable à la parfaite élucidation de la langue française ; ils voient dans l'étude des différents dialectes la première nécessité de toute philologie sérieuse.

Nous ne contesterons point cette opinion qui est celle d'un grand nombre de savants, de Charles Nodier en particulier, le plus populaire de nos linguistes ; opinion que M. Edélestand Duméril a mise en lumière

avec toutes les ressources de sa vaste et sûre érudition. Sans doute, pour apprécier l'essence primitive de notre langue, il faut en connaître tous les éléments constitutifs ; il faut l'étudier, non-seulement dans ses développements les plus généraux, mais jusque dans ses ramifications les plus éloignées. Cependant, n'est-ce pas aller en quelque sorte au-devant du résultat et trancher la question lorsqu'elle est à peine posée, que de déclarer, comme le fait M. Edélestand Duméril, que la langue commune s'est formée par les rapports et le mélange des patois; qu'elle participe de tous ; qu'elle a puisé indistinctement dans tous; qu'elle est comme le produit, la combinaison chimique éclose de l'action réciproque de ces divers éléments.

Sans nier l'importance des patois, il nous est difficile d'admettre que notre langue française ne soit ainsi que de seconde formation. Il nous paraît plus simple de croire que les différents dialectes du Nord de la France, issus de la même source, conservèrent, en dépit des alliances étrangères, assez de ressemblances fondamentales pour qu'on pût, sans interprétation arbitraire, les désigner sous un nom générique, celui de langue d'Oïl. Cette unité de langage semble démontrée d'ailleurs par un fait saillant de notre histoire philologique, signalé par M. Génin, dans son ouvrage sur les *Variations du Langage français depuis le* XII^e^ *siècle*, à savoir « que les patois n'ont jamais existé que comme langage, et nulle part à l'état de langue littéraire écrite. » L'auteur de la préface du *Dictionnaire du patois normand* nous a paru plutôt vouloir atténuer ce fait que le nier absolument, lorsqu'il dit que « d'heureux hasards nous ont conservé plusieurs compositions dont les formes dialectales sont trop fortement marquées pour être méconnues » « S'il nous est resté si peu d'ouvrages écrits en patois, ajoute-t-il plus loin, c'est que les scribes étaient ordinairement des gens lettrés qui ne se bornaient même pas à changer le style et l'orthographe. » Admettons qu'il en soit ainsi, que ce soit par le fait des transcripteurs que notre littérature du moyen-âge ait été ramenée à une sorte d'unité des formes du langage, il nous semble que des remaniements si faciles à opérer témoignent suffisamment des nombreuses analogies, de l'identité presque complète existant entre la langue parlée au centre du royaume, dans le domaine royal de l'Ile-de-France, et les dialectes circonvoisins.

Que si l'on s'arrête, au contraire, à cette opinion que, outre la langue littéraire qui fut commune à toute la partie septentrionale de la France pendant le moyen-âge, il existait, au sein de chaque province, une langue populaire différant en partie de la première par les radicaux et la syntaxe, on est obligé de reconnaître que ce n'est point de ces obscurs

patois que s'est formée la langue française, car, alors même qu'elle n'était encore qu'un dialecte et n'avait point caractère de langue nationale, elle a bien pu leur faire de nombreux emprunts, mais elle n'a point cessé de les primer.

De l'aveu de M. Edélestand Duméril, le dialecte de l'Ile-de-France, servi par les circonstances politiques, devint bientôt la langue du bon goût, la langue de choix, la langue aristocratique et littéraire par excellence; comment donc accorder le fait de la suprématie qui lui fut alors acquise avec celui de son absorption dans le mélange des patois? L'un de ces résultats implique négation de l'autre.

Jusqu'à ce que de nouvelles données, acquises par la science, soient venues dissiper toute obscurité a cet égard, nous croirons que le doute est encore permis sur une question que M. Edélestand Duméril semble vouloir élever déjà au-dessus de toute contradiction, et nous continuerons à considérer spécialement le dialecte de l'Ile-de-France comme le générateur de la langue française. Par la même raison, nous ne reconnaissons point aux patois une origine plus ancienne que celle de notre langue; mais nous convenons qu'ils doivent être plus voisins des étymologies, parce qu'ils sont demeurés stationnaires et qu'ils n'ont pas subi au même degré les altérations de l'usage et les transformations du perfectionnement. Sous ce rapport, leur étude doit être, en effet, très profitable, et il doit jaillir de vives lumières des comparaisons et des rapprochements qu'on peut établir entr'eux.

L'histoire, aussi bien que la philologie, est appelée à s'enrichir des découvertes que promet l'étude approfondie des patois. Tout ce qui concerne la civilisation celtique est enveloppé pour nous d'un profond mystère qu'éclairent seulement quelques brillants reflets de patriotisme et de gloire; mais peut-être qu'au fond de nos langues populaires se trouvent les mots magiques qui nous aideront à pénétrer dans ce monde inconnu. M. Edélestand Duméril, d'accord avec l'opinion générale, n'hésite pas à déclarer que tous les patois romans sont issus du latin; il est à présumer, cependant, que la langue celtique a dû transmettre une partie de son fonds à ces dialectes vulgaires qui étaient en quelque sorte ses héritiers naturels. Quel qu'ait été l'absolutisme de la conquête romaine, comment croire que la langue nationale se soit éteinte subitement chez un peuple qui possédait, à un si haut degré que les Gaulois, tous les sentiments et tous les orgueils du patriotisme? Les langues étrangères ont toutes quelque chose de blessant à l'oreille comme au cœur, mais rien ne doit être plus antipathique aux vaincus que la langue de leurs vainqueurs et maîtres.

Sans entrer dans l'examen de cette question, et pour indiquer seulement qu'elle peut être débattue par des arguments positifs, qui seraient de plus de poids que les raisons de sentiment, nous ferons remarquer combien la syntaxe des dialectes romans est différente de celle de la grammaire latine. Il y a là comme le signe d'une rupture violente, plutôt que d'une transformation pacifique. Or, l'élément qui a eu assez de force et de vitalité pour modifier si profondément une langue riche et perfectionnée, ne peut être que la langue nationale elle-même, l'élément celtique.

C'est au celtique, au latin, au saxon, au grec même, aux langues germaniques, soit danoise ou islandaise, que M. Edélestand Duméril attribue les radicaux de notre patois normand. Les ressemblances étymologiques, confirmées par les faits de l'histoire, ont servi de bases à ses recherches. Toutefois, cette étude historique des patois, traitée non au hasard et superficiellement, mais d'une manière aussi sérieuse et approfondie qu'ont voulu le faire les auteurs du Dictionnaire, présente parfois d'insurmontables difficultés. M. Edélestand a indiqué et défini les causes principales de ces difficultés, qui doivent susciter à la science des obstacles invincibles et en infirmer une partie des résultats. « La langue d'un grand pays, dit-il, a sa base dans l'esprit de la nation, et se développe naturellement par les manifestations de la pensée; mais les patois particuliers aux dernières classes sont loin d'offrir les mêmes caractères de fixité et de nécessité. Soumis dans chaque localité à des influences diverses qu'aucune raison générale ne neutralise, ils se grossissent au hasard d'importations étrangères et d'imaginations individuelles qui ne relèvent que du caprice. » Ces additions arbitraires, ces transformations locales, dont la sagacité la plus ingénieuse ne pourrait expliquer la raison, seraient souvent du moins assez faciles à reconnaître et à signaler; mais il est une cause plus générale que M. Edélestand a parfaitement saisie, et qui doit, jusqu'à un certain point, rendre conjecturales les plus heureuses découvertes étymologiques : « Un patois, remarque l'auteur, ne se détache pas tout-à-coup des langues dont il dérive; elles sont d'abord altérées par des corruptions irrégulières dont il ne reste aucune trace, et les premières tentatives de reconstruction, dans un langage véritablement différent, ne se fixent pas non plus dans la mémoire du peuple. Voilà donc deux données, la connaissance des dernières altérations de la langue et celles des premières ébauches des patois, qui sont nécessaires à l'histoire des mots, puisqu'elles permettent seules d'apprécier les changements qui en ont modifié la forme, et toutes deux sont également impossibles. »

M. Edélestand met encore au nombre des causes qui obscurcissent et embarrassent les recherches étymologiques, l'emprunt de certaines expressions métaphoriques passant dans le patois avec un sens littéral. Par toutes ces raisons et d'autres encore, on peut juger que c'est à l'instinct seul, au sentiment de l'évidence que chaque esprit porte en soi de décider de la justesse des étymologies de nos patois. Cette incertitude de la science rend la tâche de la critique bien délicate; ses affirmations n'étant, en effet, appuyées d'aucune preuve, soutenues d'aucune démonstration, peuvent être considérées comme oiseuses ou inconséquentes. Nous nous croyons donc obligée de mettre quelque réserve dans notre appréciation de l'œuvre de MM. Edélestand et Alfred Duméril, jusqu'à ce que le jugement public ait prononcé. Il nous suffira de dire que ni la science, ni la conscience que les auteurs ont apportées dans leur travail ne peuvent être mises en doute; c'est assez pour que l'intérêt de tous les esprits sérieux soit acquis au Dictionnaire du patois normand. Maintenant, si nous ajoutons que, au milieu de ces recherches érudites, à travers plusieurs langues obscures et oubliées, il nous a paru que l'instinct de devination des auteurs s'était égaré quelquefois, qu'il avait dévié du but, cherchant volontiers plus loin qu'il ne fallait, et se créant des difficultés comme par crainte de paraître les éviter, on comprendra que cette critique n'a pas en vue d'amoindrir le mérite de leur ouvrage, mais plutôt d'y appeler vivement l'attention et d'ouvrir en quelque sorte l'examen sur toutes les questions dont la solution y demeure indécise. Quelques exemples, choisis parmi les plus simples et les plus frappants, feront comprendre la portée que nous entendons donner à notre critique.

Au mot *Bécailler*, nous trouvons cette explication : « Babiller, se prendre de bec. En patois provençal, *Becud* signifie Babillard. » Or, Becailler nous paraît être évidemment une forme du mot *Begailler* que nous connaissons dans le département de la Seine-Inférieure, et que nous interprétons dans le sens d'hésiter, parler mal, dire des sottises. Ce mot, à n'en pas douter, a la même origine que celui de *Bégas*, mot auquel nos auteurs ont donné une explication étymologique toute différente de celle de Bécailler, et qu'ils disent venir de *Béjaune* ou peut-être de Bègue. Nous ne pourrions admettre non plus que *Bedot*, dernier-né d'une couvée, puisse venir de Bedeau, à cause que cet officieux dignitaire ferme la marche de la procession, ni même de Bedier, qui, en vieux français, signifiait sot, d'autant plus qu'en Haute-Normandie nous disons *Besot*. Nous demanderons aussi pourquoi les auteurs du Dictionnaire ont fait de notre *Besot*, qu'ils écrivent *Bezot*, un mot diffé-

rent de *Besot*, nom du double as, le plus petit des dés ou des dominos, comme le *Bezot* est le plus jeune des enfants. *Bôner*, s'envelopper, se couvrir la vue, ne vient point, il semble, de *borner*, mais d'éborgner, rendre borgne, de même que Bône-Bône ne signifie point aveugle, mais borgne, dans cette vieille chanson :

Limaçon bône-bône
Montre-moi tes cônes.

Témoin la variante bien connue de nos écoliers, et qui n'est que la substitution de la nouvelle prononciation française à l'ancienne :

Colimaçon borgne
Montre-moi tes cornes.

*Auquer*, étouffer, suffoquer, est peut-être, disent nos auteurs, une apocope de ce dernier verbe ou une syncope *d'Occidere*, Occir, Ochier, en vieux français. Nous y verrions tout simplement le verbe correspondant au substantif français Hoquet, *Hoquer*.

Au reste, les auteurs du Dictionnaire du patois normand ont eu la franchise et la modestie d'avertir le public que ce Glossaire, comme toutes les premières publications de ce genre, était nécessairement bien incomplet, et ils ont ajouté à cet aveu la recommandation à toutes les personnes qui portent quelqu'intérêt à l'histoire de notre province et aux origines de la langue française, de leur en signaler les lacunes, les inexactitudes, les changements d'orthographe, et les modifications d'interprétation que différents mots subissent dans certaines localités. Nous croyons, en effet, que, malgré tant de soins apportés à cette œuvre, on trouverait encore à y faire d'importantes additions. Nous citons quelques-unes de celles qui nous sont venues au hasard, et qui peuvent servir à caractériser plus particulièrement le patois de la Seine-Inférieure.

A côté d'*Achopper* ayant la signification de broncher, nous avons *s'Achopper* pour s'entêter. — *Amarrer* dans le département de la Manche, signifie spécialement arranger, mettre en ordre, et parmi nous, les marins l'emploient dans le sens d'attacher. — *Enhanner*, être essoufflé, se dit aussi *Hanquiner*, agir avec peine. — *Bataclan* n'a point la signification de bruit, fracas, mais de mobilier, ménage : *on jette le bataclan par la fenêtre*. — Pour *Baube*, engourdi, nous disons *Gourde : avoir les mains gourdes*. — *Bachot* n'est point ici un petit filet, mais une petite barque. — *Bicacoin* se dit *Bisc-en-coin*. — *Binder*, auquel le Glossaire ne donne que le sens de s'impatienter, signifie aussi faire un coup-d'essai, un jeu pour savoir à qui tombera la chance de commencer la partie.

*Rebinder* a aussi le sens de redoubler ; les ivrognes rebindent quand ils boivent le deuxième coup ; un père promet aussi quelquefois à son marmot de le *Rebinder*, c'est-à dire de lui administrer une nouvelle correction. — Nous signalons l'omission de *Deul* , chagrin, repentir ; de *Bloquer*, vendre en bloc et à perte ; on dit aussi de l'ouvrage *bloqué*, c'est-à-dire mal fait, achevé à la hâte.—*Boise* n'est point pour nous une petite bûche, mais une poutre énorme, témoin la fameuse *Boise* de Saint-Nicaise. — Nous ne connaissons point *Acusser* ; en revanche nous disons *mettre à-quia*. — Outre *Brimbaler*, nous avons *Trimbaler;* on *trimbale* les gens en voiture. — Pour *Calesenier*, fainéant, nous avons le mot si énergiquement répulsif et injurieux de *Caleux*. — Nous n'avons point trouvé dans le vocabulaire patois, le mot *Par-enson* pour pardessus : en avoir *par-enson* la tête ; ni le verbe *Canner*, pleurnicher, imiter sans doute le cri de la canne : *Vas-tu canner longtemps?* disent les mères à leurs marmots.

Une erreur grave, c'est d'avoir défiguré l'orthographe de notre verbe *Dépotayer* , si expressif, qui est écrit dans le glossaire *Dépotager*, ce qui n'a plus aucun sens ; Dépotayer n'est pas non plus, comme l'indique l'explication de nos auteurs, mettre du cidre d'un tonneau dans un autre ; mais tirer le liquide de la barrique pour le mettre en pot. Les Dépotayers, à Rouen, sont des cabarets ou des magasins, où la boisson se vend en détail. Au reste le *dépotager* n'est peut être qu'une erreur typographique, et nous en aurions en effet plusieurs de cette espèce à signaler si nous voulions nous y arrêter. Nous faisons cette remarque de peu d'importance seulement parce que cette publication, très peu soignée d'ailleurs, et qui avait été annoncée avec quelque fracas et comme l'adieu d'un éditeur d'une certaine célébrité, semblait promettre un chef-d'œuvre à l'imprimerie normande.

Malgré les quelques critiques de détail que l'on peut adresser au *Dictionnaire du Patois normand*, cet ouvrage, nous n'en doutons pas, sera accueilli en Normandie avec reconnaissance. On saura rendre hommage à tout ce qu'il a fallu d'érudition étendue, variée et profonde, de travail âpre et persévérant pour accomplir ces recherches si épineuses de la linguistique. Espérons aussi que tous les hommes capables d'apporter quelques lumières à la science s'empresseront de répondre à l'appel qui leur a été fait, et d'aider à compléter et parfaire une œuvre dont il est à désirer que les auteurs tirent toute la gloire que mérite la courageuse initiative de leur entreprise.

Amélie Bosquet.

= La Foi nouvelle cherchée dans l'art, de Rembrandt à Beethoven. Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, Comon, éditeur, 15, quai Malaquais, in-18, 1850.

« Ce n'est point par une recherche de mystère que l'on n'a pas mis « de nom à cette publication : si ce livre eût été fait, il aurait été signé; « l'auteur aurait pris la responsabilité de systèmes qui tendaient à com- « mencer une nouvelle critique des arts. »

Nous ne souleverons pas le voile dont a voulu s'envelopper un ami qui n'écrit que de simples fragments pour ses amis. Mais nous tâcherons d'en apprécier brièvement l'idée première, l'enchaînement et la valeur.

« Dans les Arts, dit-il, dans les Sciences, dans l'industrie, tous les « instruments sont trouvés d'une Société dont rien dans le passé ne « peut donner l'idée. Ils attendent. » Pour exemple, l'auteur n'en prend que deux, la Peinture et la Musique, dont il cherche à faire servir la puissance au perfectionnement et au bonheur des générations actuelles.

Il en retrace ainsi l'idéal et les effets : « La peinture rend visibles « les mystères d'une vie renfermée. Les murailles s'abaissent. Vous « voyez l'homme au moment qui le caractérise : le génie du « peintre lui retrouve son expression la plus complète, toute une « vie en un moment; et ce que la figure ne peut exprimer, la lu- « mière, le costume, jusqu'aux meubles habituels, vous le disent Vous « voyez, vous pénétrez cet intérieur, vous saisissez tout du regard; « mais vous êtes à distance dans cette contemplation solitaire.

« La Musique, au contraire, vous prend dans votre vie; c'est votre « action, votre effort, soit à vous, soit à d'autres, qu'elle sollicite; car « elle exige une coopération actuelle pour se produire. »

Enfin, celui qui enfante les merveilles de la Peinture et de la Musique « l'artiste, en un mot, est ce grand enchanteur qui traduit en « œuvres perceptibles à nos sens les vagues pensées, les désirs encore « obscurs qui dorment au fond du cœur de tous. L'artiste vraiment « digne de ce nom est l'ami universel qui répond à l'ame individuelle, « comme à l'ame de la foule. »

Voilà les principes généraux de cette théorie des arts, justifiée à l'aide d'applications particulières. Ainsi, dans la peinture, Rembrandt caractérise, pour l'auteur, spécialement le *foyer*, qu'il saura faire aimer par des productions telles que *les Pélerins d'Emmaüs*, *le Bon Samaritain*, *la Sainte Famille*. En contemplant ce spectacle de la vie inté-

rieure, l'homme s'y attachera de plus en plus, et en subira la douce et salutaire influence. Il aimera davantage ce sanctuaire, cher à tous les peuples, si cher qu'un nom particulier en consacre et en divinise presque la puissance : C'est l'*Hestia* des Grecs, les *Pénates* des Romains, l'*Home* des Anglais, et chez nous *le foyer domestique.*

L'analyse fine, délicate, ingénieuse qui est donnée de ces toiles, fait voir, sentir et aimer plus profondément les merveilleuses intentions du peintre hollandais, et jette une vie nouvelle sur ses conceptions sublimes.

Dans les paysagistes et les peintres d'animaux, nous trouvons un autre enseignement, l'amour de la campagne. Mieux que les moralistes et les prédicateurs, ils savent nous la faire goûter, avec tout l'avantage que la rapidité et la sûreté de l'œil a sur la paresse et l'inconstance de l'oreille. Leurs tableaux nous reposent l'esprit, et y jettent ces forces nouvelles, nécessaires pour de nouveaux travaux. Grâce à eux, l'homme emprisonné dans les villes, jouit encore des merveilles que Dieu a répandues dans les champs. Il reconnaît, quoi qu'éloigné d'elles, la fraîcheur des bois, l'éclat des eaux limpides, l'émail des prairies, et il n'en répète qu'avec plus d'ardeur le vœu du poète latin : *O rus, quandò ego te aspiciam!* Car il y puisera la vigueur morale tout aussi bien que la vigueur physique. Tel est le prestige qui s'attache aux paysages de Claude Lorrain et de Ruysdael; ils nous consolent de la perte d'un bien par son image, et ne nous en font soupirer que davantage pour la réalité.

Quant à Paul Potter, il peint les animaux avec tant de vérité et tant d'amour, qu'il nous les fait chérir à nous-mêmes. Nous ne les considérons plus comme de vils esclaves, mais comme des compagnons destinés à venir en aide à notre faiblesse et à notre insuffisance.

Le second instrument pour agir sur l'homme, et ouvrir son cœur à tous ces sentiments nobles et élevés, dont la présence constitue le bonheur, c'est la Musique personnifiée dans les chefs-d'œuvre de Mozart et de Beethoven. L'auteur en préconise la vertu curative, et leur dit avec une émotion touchante : « Que votre étude nous est nécessaire à nous qui cherchons une société plus juste et plus humaine! « Cette cité intérieure que la philosophie avait trouvée fondée dans « chaque ame, dont elle s'étudiait à trouver les lois, à régler les rapports, vous l'avez surprise dans sa vie, vous l'avez donnée toute « agissante, toute parlante, laissant à chaque ame de s'y reconnaître et « de s'y rallumer. » *Don Juan*, *la Flûte enchantée*, *le Requiem* de l'un, les *symphonies* et les *Sonates* de l'autre, trouvent le chemin du cœur de tous les hommes, calment leurs passions, et les entraînent irrésistiblement vers le beau et vers le bien.

Tel est le système de *médecine morale*, à l'aide des arts, exposé

dans ces fragments, non pas avec la suite que nous leur avons donnée, mais d'après les impressions qui résultaient, pour l'écrivain, d'un voyage, de l'audition d'un concert, de la contemplation d'un tableau des grands maîtres, ou d'une promenade solitaire dans le jardin de V. dont les ombrages ont abrité tous ceux qu'il a aimés. C'est dans ce but de tracer une voie de guérison morale, qu'il s'est livré à cette poétique analyse, et à ce commentaire ingénieux des chefs-d'œuvre de la Peinture et de la Musique; et, si l'on savait faire découvrir à l'homme tous les trésors qu'ils recèlent, il y gagnerait en vertu, et, par conséquent, en bonheur.

En outre, ces fragments offrent, çà et là, des pensées détachées, justes et profondes, qui donnent longtemps à réfléchir et font regretter le manque de développement. Elles sont nées sous l'inspiration d'une ame bienveillante et tendre, et justifient ce jugement que l'auteur a porté de son œuvre : « Ce livre ne peut avoir d'autre effet que de « rendre à ceux qui le liront un peu de la fraîcheur des heures sereines « du matin, *noctes vigilare serenas.* » Et ce n'est pas un mince résultat au milieu des agitations qui nous assiégent.

L'amélioration et le bonheur de l'humanité étaient aussi le but poursuivi dans le *Télémaque* de Fénelon, *le Projet de paix perpétuelle* du bon abbé de Saint-Pierre, les *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre. C'est surtout par la direction morale qu'ils espéraient l'y faire parvenir. L'auteur *de la Foi nouvelle cherchée dans l'art*, malgré la différence des moyens, est de la même école par une vive imagination, par une conviction généreuse et par une grande chaleur de cœur.

F. B.

---

De la législation des Cours d'eau dans le droit français ancien et dans le droit moderne. De quelles améliorations serait-elle susceptible? Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Caen; suivi d'observations sur les frais d'ingénieur prélevés sur les riverains; par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, à Évreux. 1 vol in-8°.

C'est un vaste et intéressant sujet que celui traité dans ce livre par M. Raymond Bordeaux.

L'*Histoire de la législation des Cours d'eau* tient tout à la fois à celle de la navigation, à cause de la force entraînante des eaux; à celle de l'industrie, à cause de leur force motrice; à celle de l'agriculture, à cause de leurs qualités fécondantes; et enfin à celle de la pêche, qui a précédé toutes les autres, les besoins de l'alimentation, qu'elle est destinée à satisfaire, étant les premiers qui se sont fait sentir.

Nous possédons déjà, sur cette matière, d'importantes monographies, au nombre desquelles se placent, en première ligne, l'ouvrage de M. Daviel, si complet au point de vue du droit, et celui de M. Championnière, si intéressant au point de vue de l'histoire.

Le livre de M. Raymond Bordeaux, dont le programme avait été tracé par la Faculté de Caen, et qui a été couronné par elle, ne doit pas être considéré seulement comme un excellent résumé des nombreux volumes antérieurement écrits sur la matière des cours d'eau; il se recommande par des aperçus nouveaux qui révèlent, chez leur auteur, une érudition réelle jointe à un excellent esprit d'analyse et de critique.

La question si importante et si controversée de la propriété des petites rivières, y est notamment fort bien traitée. Nous regrettons seulement les étroites limites que M. Raymond Bordeaux a données à son œuvre.

Un si vaste sujet ne pouvait se traiter en 150 pages, sans faire sacrifier, aux exigences d'une concision excessive, les développements qui donnent l'intérêt aux discussions et la solidité aux jugements portés sur les doctrines du droit.

Mais nous devons ce témoignage à M. Raymond Bordeaux, qu'il ne pouvait faire entrer plus de choses utiles dans un plus petit volume, et qu'il en a dit assez pour justifier sa conclusion et pour démontrer la nécessité de codifier notre législation fluviale, et de remplacer, par une bonne loi sur cette importante matière, les règles obscures et trop souvent incertaines d'une jurisprudence qui manque d'unité. La loi justement désirée par M. Raymond Bordeaux trancherait, au profit des riverains, la question fondamentale de la propriété des petites rivières; organiserait le pouvoir réglementaire et le droit de police; saurait, tout en respectant les droits de la propriété, donner satisfaction aux intérêts de l'agriculture et à ceux de l'industrie, et enfin réglerait les compétences aujourd'hui si embrouillées.

En résumé, le livre de M. Raymond Bordeaux plaira aux hommes de pratique, auxquels il donne moyen d'acquérir, en peu de temps et à peu de frais, des notions saines et lucides sur une des matières les plus importantes et les plus usuelles du droit. Il satisfera aussi les hommes d'étude, qui y trouveront le germe d'excellentes théories sur notre législation actuelle, et d'excellentes idées pour son amélioration. Enfin, les observations sur les frais d'ingénieurs qui le terminent, auront une utilité réelle pour les riverains, auxquels elles apprendront à résister à des prétentions souvent exagérées, et à des exigences dont la légalité est au moins douteuse.

T. H.

# CHRONIQUE.

= Vente d'un Tableau du Poussin ; *Acquisition, par le Musée de Rouen, d'un Tableau d'Everdingen et d'une Etude de Géricault.*

Tout le monde sait que le Musée de Rouen, si riche en toiles de grands maîtres des différentes écoles, est cependant complètement dépourvu des œuvres du plus illustre, sans contredit, des peintres auxquels la Normandie ait donné naissance, du célèbre Poussin. C'est une lacune regrettable que, de tout temps, les amateurs de l'art et de notre gloire nationale ont vivement désiré de voir combler. Mais les œuvres bien conservées et parfaitement authentiques de notre grand compatriote sont aujourd'hui fort rares, d'un prix considérable, et n'apparaissent que de loin en loin dans les ventes Il fallait donc se résoudre, si l'occasion venait à se présenter, à faire un large sacrifice, et à conquérir en quelque sorte, au prix d'une magnifique enchère, ce chef-d'œuvre si désiré. C'est ce que M. le conservateur du Musée, parfaitement secondé dans cette généreuse intention par notre Conseil municipal, a tenté récemment de faire, et si le succès n'a pas couronné ce généreux effort, on n'en doit pas moins, à l'un et à l'autre, un juste tribut de reconnaissance et d'éloges. Voici ce qui s'est passé : on était informé que, le 25 mars dernier, on devait vendre à Paris, dans la salle de la rue des Jeûneurs, une trentaine de tableaux, restant de la vente précédemment faite en Angleterre de la collection du marquis de Montcalm, célèbre amateur de Montpellier. Parmi ces tableaux, la plupart de haute valeur, se trouvait une des œuvres les plus authentiques et les plus justement admirées du Poussin : la *Naissance de Bacchus*, composition de quinze à vingt figures, de cette proportion moyenne qui caractérise presque tous les tableaux de ce maître. La destinée de ce tableau, bien connue des amateurs, suffisait seule pour justifier la haute estime qu'on attachait à son mérite. Exécuté dans les dernières années de l'artiste, ce qui, loin d'être un désavantage, constitue, au contraire, parmi les œuvres de ce peintre des philosophes et des penseurs, un véritable privilége de supériorité, il avait appartenu d'abord au cardinal Odescalchi, puis à la reine Christine ; acquis, avec tous les tableaux de cette princesse, par le duc d'Orléans, il fit longtemps partie de la célèbre galerie du Palais-Royal, et fut vendu avec elle, en Angleterre, en 1788. Racheté plus tard, dans ce pays, par un amateur distingué, le chevalier Erard,

il devint l'un des plus précieux ornements de sa riche collection de la Muette, qui ne contenait guère que des chefs-d'œuvre. Enfin, il fut, à la vente d'Erard, acquis moyennant 17,000 francs par le marquis de Montcalm, son dernier possesseur. La collection de Montcalm fut vendue l'année dernière en Angleterre, mais une trentaine de toiles, n'ayant pas atteint leur valeur légitime, furent retirées, et, parmi elles, le tableau dont nous venons d'esquisser l'histoire, et qui n'atteignit guère aux enchères que le prix de 3,000 francs. Cet injuste dédain ne doit point étonner de la part des Anglais, assez fantasques dans leurs prédilections en fait de peinture, et qui, presque toujours, sont disposés à payer plus cher un Watteau qu'un Poussin. Quoiqu'il en soit, la *Naissance de Bacchus* allait donc être mise en vente à Paris, et notre Conseil municipal, sollicité par M. Bellangé, acquiesça généreusement à la proposition de tenter héroïquement les hasards du combat aux enchères. Dix mille francs furent votés, mais avec cette restriction, toutefois, que l'allocation annuelle, départie au Musée pour acquisitions, resterait suspendue jusqu'à l'extinction, par annuités, de cette simple avance de fonds. D'un autre côté, le Musée avait en réserve une somme de 4000 et quelques cents francs ; c'est avec cette double somme qu'on se présenta dans la lice, et même on se hasarda à la dépasser, puisque le tableau a été poussé, pour le compte du Musée de Rouen, jusqu'à 15,100 francs Mais, hélas ! les enchères ne devaient point s'arrêter à cette limite extrême ; le tableau devait reconquérir toute la valeur qu'il obtint à la vente d'Erard, et c'est au prix de 17,300 francs qu'il a été adjugé à M. Hope. Quoique, en définitive, la victoire ne nous soit point restée, nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt pour notre chronique locale de consigner ici ce fait comme un titre d'honneur pour notre zélé conservateur M. Bellangé et pour notre Conseil municipal.

A défaut de cette précieuse page dont notre Musée eût tiré un si grand lustre, cet établissement vient d'acquérir, sur les fonds de son allocation annuelle, deux autres toiles qui, sans atteindre à la haute valeur de la précédente, ne peuvent cependant manquer d'exciter un vif intérêt. La première est une étude de cheval, de Géricault, notre illustre compatriote, acquise par le prix de 600 fr. Les tableaux achevés de cet artiste, très peu nombreux d'ailleurs, sont aujourd'hui classés dans les plus riches galeries, d'où il faut désespérer de les voir désormais sortir. Quant à ceux, moins nombreux encore, qui subsistent dans les mains de quelques amateurs, ils sont tellement enviés, disputés dans les ventes, que l'acquisition du moindre d'entre eux exigerait de plus grands sacrifices que celle même d'une toile du Poussin. On doit donc

savoir gré à M. Bellange d'avoir su limiter ses prétentions à la possession d'une belle étude, pleine de vigueur, de verve et d'effet, qui peut, sans trop de désavantage, tenir la place d'un chef d'œuvre vainement espéré.

Le second tableau dont nous avons à constater l'acquisition, par le prix de 1,500 fr., est une grande et belle composition pittoresque d'Aldert Van Everdingen, peintre hollandais, célèbre par ses tempêtes, ses cataractes, et par tous ces puissants effets de nature tourmentée dont il sut transmettre le secret à son élève Louis Bakuysen. Cette brillante toile, signée et datée de 1670, représente un site des régions septentrionales, que traverse une large cataracte roulant en fureur à travers des rochers. On ne saurait citer aucun exemple qui, à l'égal de cette peinture ardente, passionnée en quelque sorte, et qu'anime un indescriptible mouvement, justifiât mieux ce qu'atteste l'histoire des peintres hollandais, que personne ne surpassa Everdingen dans l'art de représenter la limpidité des eaux, leur chute et leur bouillonnement à travers les brisans. Nos jeunes paysagistes trouveront là de belles inspirations à saisir et un excellent modèle à imiter. Quant aux amateurs, à ceux qui aiment à étudier la marche et les vicissitudes de l'art, ils y verront un témoignage de plus que, dans la représentation exacte et sincère de la nature, les maîtres hollandais sont véritablement restés sans rivaux.

A. P.

= Découverte *de monnaies de Louis XII, à Pavilly.* — Souvent les découvertes d'objets précieux, cachés, enfouis par leurs possesseurs, et retrouvés ensuite après de longs siècles d'oubli, sont dues aux hasards les plus singuliers. Nous allons en citer un exemple, qui ne concerne à la vérité que des objets de peu de valeur, mais dont les circonstances ne manquent pas d'une certaine originalité. Près du château de M. Bézuel, à Pavilly, il existe une écurie, élevée sur des murs de fondation ancienne; on s'aperçut, il y a quelques semaines, en nettoyant la mangeoire des bestiaux, que des pièces de monnaies, en argent de bas aloi, se trouvaient au fond. On les recueillit soigneusement, et, tandis qu'on s'épuisait en conjectures pour deviner qui avait pu les laisser tomber là, on en retrouva de nouvelles qu'on ne pouvait supposer avoir échappé aux premières recherches. Depuis, chaque jour à peu près fut marqué par quelque trouvaille : tantôt c'étaient des pièces de monnaie, tantôt des bagues et des anneaux. Enfin, on en vint à conjecturer, après avoir remarqué un trou dans la muraille, à quelque distance au-dessus de la mangeoire, qu'on était sur la trace du trésor mystérieux, et qu'un rat, qui avait là son refuge, pouvait fort bien, dans ses allées et venues,

entraîner avec lui ce courant de piécettes et de menus bijoux. On fit quelques tentatives pour agrandir le trou et pénétrer ainsi jusqu'à la cachette, mais nous n'avons pas ouï dire qu'on ait réussi; il eût sans doute fallu jeter le mur à bas, et la valeur des objets recueillis jusqu'à ce jour ne paraissait pas devoir compenser ce sacrifice. Nous avons eu entre les mains une vingtaine de ces pièces, recueillies en diverses fois; elles étaient toutes de billon; une seule datait du règne de Charles VIII, et la plupart des autres étaient des *blancs* de Louis XII, au type de France et de Bretagne, pesant de 48 à 50 grains, au titre de 375/000; la valeur intrinsèque de chacune d'elles est de 15 à 20 centimes. Nous avons également examiné deux bagues : l'une, en argent, était une simple torsade, vulgairement appelée *teurd* ou *torquet*; la seconde, en argent doré, à jonc aplati, portait, en guise de chaton, une petite figure à mi-corps de l'apôtre saint Jacques, accotée de deux coquilles. Ce petit bijou, assez élégant et d'un bon style, était sans doute un de ces souvenirs pieux que les pélerins de Saint-Jacques rapportaient de leur pélerinage. A. P.

= Démolition projetée *de l'église de Saint-Étienne-le-Vieux, à Caen.* — Les amis des arts sont en émoi à Caen. L'existence de la remarquable église de Saint-Étienne-le-Vieux est sérieusement menacée. Il y a quelque temps, le Conseil municipal de Caen a voté une somme de 34,000 fr. pour travaux de consolidation à cet édifice, classé officiellement au nombre des monuments historiques. Malheureusement, le Conseil municipal, qui eût dû être unanime, n'a accordé cette somme qu'après une vive discussion, et il est même question de revenir sur ce vote. Si une seconde délibération avait lieu, il serait très à craindre que la minorité ne l'emportât, et qu'au lieu de conserver religieusement un des monuments les plus remarquables de la ville de Caen, sa démolition ne fût immédiatement prononcée

L'église Saint-Étienne, autrefois l'une des églises les plus importantes de Caen, sert aujourd'hui de magasins, parce qu'au moment du Concordat, on lui préféra, pour le culte, l'ancienne chapelle des Jésuites, dont le style moderne était alors préconisé. Quoique la ville de Caen tirât, de la location des vastes nefs et des nombreuses chapelles de la paroisse abandonnée, un important revenu, elle a eu le grand tort de négliger pendant longtemps son entretien, en sorte qu'aujourd'hui l'humidité a pénétré quelques voûtes et pourri les charpentes. C'est aux conséquences de cette négligence qu'il s'agit de remédier. La somme votée est destinée à rétablir les toitures, à reprendre les gros murs, à consolider les parties éboulées, à déblayer les décombres; en un mot, à assurer la

conservation d'un édifice que tous les étrangers, qui passent par Caen, s'étonnaient de voir dans un état de dégradation affligeante.

Nous ne décrirons pas ici l'église de Saint-Étienne-le-Vieux : la Société des Antiquaires de Normandie a déjà pris ce soin, en publiant, dans ses Mémoires, une notice sommaire sur ce monument, il y a quatre à cinq ans, alors que les réclamations les plus vives furent adressées à la municipalité de Caen. Nous nous bornerons à dire que cette église est le seul type complet du xv^e siècle que possède la ville de Caen; qu'il est urgent pour elle de sauver un monument qui représente, d'une manière brillante, une époque dont aucun autre de ses édifices ne peut donner une idée satisfaisante. Les matériaux qu'on pourrait retirer, si l'on démolissait cette église admirablement sculptée, ne sont pas évaluées à plus de 1,500 fr., et le terrain où elle s'élève est situé dans un quartier peu fréquenté. La ville de Caen ne trouverait même aucun avantage pécuniaire à sacrifier ainsi une de ses richesses monumentales; car le projet des partisans de la démolition serait de remplacer l'église en question par des constructions nouvelles, destinées à servir de magasins à la ville et de local au matériel de l'atelier de charité, etc. Or, comme l'édifice actuel est consacré à cette destination, la ville perdrait un de ses monuments, sans aucune économie.

La tour de Saint-Étienne-le-Vieux est l'une des plus importantes de celles qui rendent si imposant le panorama de l'ancienne capitale de la Basse-Normandie. L'architecte qui l'a élevée a fait preuve d'une grande habileté, car cette tour fort hardie est suspendue, à l'intersection des transepts, sur quatre piliers très frêles, et, à l'intérieur, elle est entièrement évidée depuis le sol de l'édifice jusqu'à la croix qui la surmonte. Sous ce rapport, c'est une des plus belles constructions de la ville, et sa solidité est vraiment surprenante. Les transepts, vastes et très élevés, sont dignes d'attention ; la grande nef possède des voûtes et des balustrades superbes; les chapelles du chœur, élevées à la renaissance, sont d'une rare élégance. Quant aux portails, ils rivalisent avec la tour. Il y a surtout un porche latéral qui est une vraie forêt de dais, de pinacles, de dentelles à jour, où la sculpture exquise du commencement du xvi^e siècle a étalé ses plus délicates productions. Ce porche, contemporain de celui de l'église de Louviers, que le gouvernement fait restaurer en ce moment à si grands frais, n'a pas d'analogue en Normandie; il est assez vaste pour qu'on y ait installé, depuis deux ans, le bureau de l'atelier de charité, car il forme une sorte de vestibule, précédé lui-même d'un portail où avait été sculptée la vie de saint Étienne.

C'est un pareil monument que les amis des arts ont à défendre aujourd'hui contre des projets dont la réalisation serait un acte de barbarie. Nous le répétons, la ville de Caen ne peut détruire Saint-Étienne-le-Vieux, sans s'attirer les justes reproches de tous les gens de goût, et sans exciter des regrets qui ne seraient pas éteints de sitôt.

Raymond B....

= Groupe de la trinité, *exécuté par M. Vilain, pour la décoration de la façade de Saint-Ouen.* — La splendide décoration de la façade de l'église Saint-Ouen marche vers son achèvement avec une rapidité capable d'étonner tous ceux qui apprécient l'immensité de la surface que la sculpture est appelée à recouvrir de ses infinis détails. Déjà le ravalement, s'opérant simultanément sur toute la façade et les deux retours, est descendu jusqu'au niveau des voussures des cinq grands portails. Depuis quelques semaines, les artistes, sculpteurs et ornemanistes, ont même commencé à s'emparer de cette dernière partie, qui doit concentrer, sous sa quintuple voûte, toute la variété de figurations symboliques et mystiques qui signalent à la piété des fidèles l'entrée des principaux temples chrétiens du moyen-âge. Toutefois, une figure restait à poser au sommet du grand pignon qui surmonte la maîtresse voussure, et s'élève jusqu'au centre de la grande rose. Le retard apporté à ce complément de l'œuvre motivait seul le maintien d'une énorme tour en charpente qui masque en partie la façade, et qui doit disparaître après avoir servi à enlever de terre et à transporter cette figure jusqu'au sommet aigu du pignon. C'est de cette statue, récemment terminée par M. Vilain, auteur des douze grandes figures du sommet de la façade, que nous désirons dire quelques mots, d'autant plus que l'artiste a convoqué les amateurs et le public à venir la visiter dans son atelier. L'importance de cette œuvre d'art, au point de vue des dimensions qui sont presque colossales, de la difficulté que présentait l'agencement d'un pareil groupe, et de l'originalité du sujet qui a besoin, en quelque sorte, pour se faire accepter, d'être appuyé de toute l'autorité de la tradition, nous engage à lui consacrer un court examen.

La figure ou plutôt le groupe destiné à occuper le point central de la façade, a pour objet de personnifier la *Sainte-Trinité.* Le choix de ce sujet n'a point été déterminé par un usage constant, mais, comme ce choix était forcément circonscrit entre les figures représentant soit la divinité, soit le patron de l'église, et que le saint patron surmonte déjà le gable de l'édifice, que d'ailleurs la statue du Christ décorera probable-

ment le trumeau central de la porte principale, il a paru convenable d'affecter, à la représentation de la divinité en ses trois personnes, le lieu le plus apparent et en quelque sorte le plus solennel de toute la façade. Ce sujet adopté, il restait à déterminer sous quelle forme, avec quels attributs il convenait de représenter cette personnification abstraite, expression du dogme le plus mystérieux et le plus élevé de la croyance chrétienne. L'archéologie appliquée à l'étude de l'iconographie pouvait servir à résoudre facilement cette question. Il est certain que, du XII^e au XVI^e siècle inclusivement, le mode le plus généralement observé dans la représentation figurée de la Sainte-Trinité, consistait à représenter Dieu le Père, sous la figure d'un vieillard, quelquefois sans attributs, souvent avec les insignes de la puissance pontificale ou souveraine, soutenant de ses deux mains la croix à laquelle est attaché son divin Fils. Le Saint-Esprit, sous forme de colombe planant ou se posant sur la croix, complétait cette sublime allégorie.

Ce mode de représentation fut extrêmement répandu au moyen-âge, surtout au XV^e siècle. Nos monuments rouennais en offrent encore plusieurs spécimens. Ainsi, par exemple, on voit la Trinité figurée, comme nous venons de la décrire, à Saint-Ouen même, au sommet du gable du portail méridional dit *des Marmousets*[1]; à la cathédrale, dans les divisions de l'amortissement du grand et riche pignon qui surmonte le portail dit *des Libraires;* dans le cimetière Saint-Maur, sur une dalle tumulaire gravée et encadrée dans le mur de clôture; à l'ancienne église Saint-Etienne-des-Tonneliers, sur une sculpture extérieure; enfin, à notre Musée d'antiquités, sur deux bas-reliefs, l'un original et l'autre moulé sur un albâtre. Voilà, certes, et tout-à-fait à notre portée, plus d'exemples qu'il n'en faut pour justifier le choix qu'on a fait de ce saint et majestueux emblême pour décorer le centre de la nouvelle façade de Saint-Ouen.

Ce choix adopté, il importait qu'une scrupuleuse critique archéologique déterminât la nature des accessoires et des attributs qu'il convenait de choisir ou de répudier, eu égard à l'époque et au style qui servent de type régulateur pour toute la construction nouvelle. Ce style, on le sait, est celui du XIV^e siècle, qui se distingue par une élégante simplicité de formes et par une grande sobriété d'attributs. Plus

[1] Cette figure, refaite, il y a une vingtaine d'années, d'après les débris très bien caractérisés d'une plus ancienne, ne saurait, dans son état actuel, être prise comme modèle. Il nous a paru, d'en bas, que le sculpteur moderne s'était écarté de l'idée traditionnelle jusqu'au point de faire, de la figure principale, une femme.

tard, au XV^e siècle, les artistes, inclinant de plus en plus vers la matérialisation des idées, ne manquent jamais, dans le sujet qui nous occupe, de revêtir le Père-Eternel de tous les insignes de la dignité pontificale ou souveraine, et de le représenter en pape, en empereur ou en roi; et, comme si la tiare ou la couronne suffisait à caractériser la puissance infinie, ils vont jusqu'à dépouiller la figure principale du nimbe crucifère qui, pendant toute la période où le symbolisme eut ses règles étroitement gardées, désignait sans équivoque chacune des trois personnes divines. M. Vilain, on doit lui savoir gré de cette scrupuleuse exactitude, s'est inspiré aux sources traditionnelles les plus pures, et n'a méconnu ni éludé aucune des prescriptions que la science des symboles imposait à la conception de son œuvre. Son Père-Eternel n'est ni un empereur, ni un pape; c'est un majestueux vieillard, au visage rayonnant d'une sérénité placide et bienveillante, dont, suivant la tradition de toutes les belles époques et de tous les grands maîtres, la sublimité de la forme matérielle doit seule exprimer la divine essence. Toutefois, le nimbe croisé, dont sa tête est entourée, suivant un usage inséparable de l'époque adoptée, ajoute un trait décisif à la désignation. De ses bras entr'ouverts il soutient la croix à laquelle est attaché le Sauveur expirant; l'Esprit-Saint, figuré par la colombe, descend de la bouche du Père pour se poser sur la tête du Fils, témoignant par ce signe visible qu'il procède de tous les deux. C'est ainsi que le moyen-âge, avant que son intelligent symbolisme eût été altéré par l'invasion de mille figurations bizarres, exprimait comment les trois personnes divines se résolvent en un seul Dieu, de même que les trois images se relient en un groupe unique.

Après avoir rendu justice à M. Vilain, pour la rigueur consciencieuse avec laquelle il s'est asservi à reproduire toutes les données fournies par la tradition archéologique, après avoir reconnu qu'il a produit, sous ce rapport, un ensemble irréprochable, ce qui est un mérite des plus rares par ce temps de fantaisie et de confusion de tous les systèmes dans l'art, il nous resterait à juger son œuvre au point de l'art lui même, et surtout en comparaison avec le style qu'il a eu pour but d'imiter. Mais cette tâche est souverainement délicate, et nous avouons éprouver quelque embarras pour unir, sans accommodements, la franchise de la critique aux inspirations bienveillantes de l'amitié; d'ailleurs, la plupart des journaux qui ont déjà parlé de cette œuvre l'ont fait avec un tel concert d'éloges sans restriction, que ce serait sans doute à nous bien malavisé que de rompre, par une critique importune de détails, une si

flatteuse harmonie. Nous nous bornerons donc à formuler une seule observation générale sans aucune application directe.

L'art, ou, pour nous restreindre davantage, la statuaire de chaque époque a, dans son ensemble, personne n'en saurait douter, un style, un cachet particulier qui la caractérise, et qu'il parait à peu près impossible de s'approprier; c'est comme un reflet, une émanation du génie propre du siècle qui la vit créer; et il faudrait avoir senti, pensé comme les artistes de cet autre âge, vécu de leur vie même, pour arriver à concevoir et à exprimer comme eux. De nos jours où l'étude sérieuse de notre passé est une de nos plus louables préoccupations, où le désir de restaurer, de continuer même les monuments de nos aïeux est devenu un besoin de circonstance et le but d'une noble ambition, une foule d'artistes, et parmi eux beaucoup de talents éminents, sans doute, se sont voués à cette œuvre délicate d'analyse et de sentiment. Des travaux nombreux, souvent entrepris sous l'influence d'une véritable inspiration passionnée, presque toujours exécutés avec la plus grande conscience, ont été mis au jour, et tous les juges compétens qui les ont appréciés, comparés, sans prévention et sans parti pris, ont été unanimes pour déclarer que le but n'avait pas été complètement atteint; que les traditions de l'école moderne, les habitudes d'atelier, l'emportaient toujours sur les procédés d'imitation exacte; que le dix-neuvième siècle, en un mot, déteignait sur le treizième et le quatorzième, et qu'enfin prétendre réaliser ce chef-d'œuvre ambitionné, c'est-à dire une statue conçue, exécutée à notre époque et qui parvienne à faire illusion sur sa récente origine, c'était poursuivre un but chimérique que les plus habiles verraient toujours leur échapper quand ils croiraient l'avoir atteint.

Toute notre critique est dans cette seule observation. M. Vilain a fait, sans contredit, une œuvre d'art belle dans tous les temps et à tous les points de vue; il s'est convenablement inspiré; il a poussé l'imitation savante bien au-delà du pastiche; mais, quant à cette compréhension nette du passé qui permettrait l'assimilation complète de l'inspiration, du sentiment et du style des anciens maîtres, il est resté en deçà de cette limite qu'il n'est sans doute donné à personne de franchir.

André Pottier.

= Congrès scientifique de France, xvii^e *Session*. — A la dernière session du Congrès scientifique de France, tenue à Rennes, en 1849, il fut décidé que la prochaine session aurait lieu à Nancy, le 3 septembre 1850, et que, suivant l'usage, elle durerait dix jours. Nous venons de recevoir le programme de ce congrès, et la série de questions qui doi-

vent y être traitées. Ces questions embrassent six divisions consacrées aux *Sciences naturelles* ; à l'*Agriculture*, au *Commerce* et à l'*Industrie ;* aux *Sciences médicales ;* à l'*Archéologie* et à l'*Histoire ;* à la *Littérature* et aux *Beaux-Arts ;* aux *Sciences physiques et mathématiques*. Nous extrayons des deux divisions consacrées a l'Archéologie et aux Beaux-Arts, une série de questions, d'un intérêt général, sur lesquels il ne nous paraît pas inutile d'appeler l'attention de nos savants et de nos artistes. Il serait à désirer que toutes ces questions reçussent une solution satisfaisante, et nous recommandons leur étude à ceux de nos compatriotes qui sont dans l'intention de se rendre au Congrès de Nancy.

*Archéologie.* — Tracer le cadre dans lequel l'archéologie, principalement au point devue de l'art religieux, doit se renfermer. Discuter les définitions qui en ont été données, et en proposer une qui détermine clairement les matières dont cette science doit s'occuper.

Peut-on constater, dans les églises romanes et ogivales, le rapport numérique des parties, la déduction géométrique des formes architectoniques ?

Rechercher si la déviation de l'axe et l'élargissement des nefs vers le milieu sont des faits généraux et symboliques, ou simplement des faits particuliers et de construction

Rechercher et décrire les moyens pratiques employés, au moyen-âge, pour la construction des voûtes ogivales.

Examiner quelle a été jusqu'à nos jours, dans l'office catholique, la place assignée aux différentes personnes : fidèles, prêtres, évêque ; et par suite, déterminer ce qu'il faut entendre par *droite* et *gauche* d'une eglise.

Rechercher quels ont été le nombre, la position, la forme et les ornements des autels jusqu'à nos jours. Discuter en particulier la forme et l'usage du *ciborium*, et le lieu et la manière de conserver la Sainte-Eucharistie.

Les ouvertures circulaires que l'on remarque extérieurement à l'abside d'un grand nombre d'églises anciennes, avaient-elles pour destination de tenir lieu des lanternes ou fanaux de cimetières ?

A quelle époque commença-t-on à figurer les quatre animaux mystiques, symboles des évangélistes ?

Certains ordres religieux observaient-ils, dans la construction de leurs églises, une ordonnance et des formes déterminées par la règle de l'ordre, ou consacrées par la tradition ?

Les confessionnaux les plus anciens que l'on possède aujourd'hui ne

remontant pas à une haute antiquité, rechercher quels ont été le lieu et le mode de la confession depuis l'origine du Christianisme jusqu'au XV^e siècle.

Quels ont été les principaux types monétaires en France ?

*Beaux-Arts.* — Discuter les raisons qui ont amené, dans les arts, la révolution du XVI^e siècle.

Au XVI^e siècle, l'art ogival fut généralement méprisé ; sa réhabilitation est presque complète aujourd'hui. Rechercher les raisons de cette différence d'appréciation. A-t-elle sa source seulement dans les caprices de la mode, ou bien dans des causes réelles et profondes ? Montrer que la *renaissance* actuelle est appuyée sur les vrais principes du *beau*.

Doit-on joindre la peinture à la statuaire et à l'architecture, et appliquer des couleurs aux statues et aux monuments ?

Quels ont été, pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles, les sujets peints le plus habituellement sur les murailles des églises ?

Déterminer quelle part les fidèles prenaient aux offices, principalement en ce qui concerne le chant. Indiquer avec précision ce que doit être dans la pratique, pour le fond, pour la forme et pour l'exécution, le chant religieux. Faire connaître les moyens d'arriver promptement, sous ce rapport, à un état de choses convenable.

Faire l'histoire de l'orgue ; déterminer, autant que possible, l'époque de son invention ; préciser ses formes et ses modifications successives.

Le plain-chant et la musique ont-ils, dans leur essence et dans leurs traditions, des raisons péremptoires de s'exclure mutuellement ? Et comment peut-on établir que l'une de ces deux parties de la science l'emporte sur l'autre ?

= Trouvaille de squelettes, *au Val-des-Leux, près la Bouille.* — Dans le courant de ce mois, en faisant exécuter des défrichements sur la pente des coteaux qui bordent la Seine, au-dessous de la Bouille, à l'endroit appelé le Val-des-Leux, entre Mauny et Bardouville, sur la propriété de M. Descamps, on a découvert, à 30 centimètres à peu près de profondeur, plusieurs squelettes assez bien conservés, parmi lesquels on en a remarqué plusieurs d'enfants. Rien, dans cette trouvaille, n'a pu servir à faire reconnaître à quelle époque, à quel peuple appartenaient ces sépultures. On a cru remarquer que des pierres plates étaient quelquefois disposées de manière à déterminer la forme de la fosse, et à protéger le corps, mais jusqu'à présent aucun ustensile, arme ou vase funéraire n'a été rencontré pour servir d'indice.

= Nécrologie. *Mort de M. Jorand, peintre, dessinateur, antiquaire.* — Les arts et l'archéologie viennent de faire une perte sensible dans la personne de M. Jorand, directeur des travaux d'art au château d'Eu, mort subitement dans cette dernière ville, à la fin d'avril, à l'âge de 62 ans. Quoique cet artiste recommandable ne soit pas né en Normandie, comme depuis longues années il avait fixé sa résidence dans notre province, nous croyons devoir lui consacrer une courte notice nécrologique. M. Jorand naquit à Paris en 1788, et, dès sa jeunesse, il montra une véritable vocation pour l'étude du dessin et pour l'archéologie. L'architecture, la perspective théâtrale, le paysage, la gravure, et enfin la grande peinture monumentale furent successivement l'objet de sa constante application. Fragonard et Gros furent ses derniers maîtres. Possédant dès lors une instruction artistique aussi complète que possible, il éprouva naturellement le désir d'en faire un noble emploi, et il entreprit de nombreux voyages à travers les anciennes provinces de France pour dessiner et recueillir les nombreux monuments qui avaient échappé à l'attention de ses prédécesseurs, ou qui n'avaient été qu'imparfaitement reproduits. Il rapporta de ces nombreuses excursions une immense quantité de dessins, où étaient représentés tous les vestiges d'antiquité qui lui avaient paru dignes de fixer l'attention des savants, des amis des arts, et de tous ceux pour qui ce genre d'études a des charmes. De retour à Paris, il lithographia, dans le format in-folio, trois cent cinquante de ces dessins qu'il destinait à un vaste et magnifique ouvrage sur notre histoire nationale, dont la publication, sous le titre de *Siècles de la Monarchie française*, fut commencée, mais ne dépassa pas l'époque celtique et romaine. La plupart des dessins qu'il avait préparés pour cet ouvrage, trouvèrent plus tard place dans la grande publication entreprise par MM. Taylor, Ch. Nodier et De Cailleux, sous le titre de *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*; la province d'Auvergne, notamment, fut en grande partie illustrée à l'aide de ces dessins.

Bien avant cette époque, M. Jorand avait dirigé et exécuté, avec Fragonard, les peintures dont le palais du Corps législatif fut décoré en 1810; il grava, d'après ces peintures ornementales, une suite de frises d'autant plus précieuses maintenant pour l'histoire qu'il n'en existe plus qu'une faible partie, tous ces sujets, rappelant les faits mémorables du règne de Napoléon, ayant été détruits au retour des Bourbons. En 1836, M. Jorand lithographia et publia, en format grand in-folio, les peintures exécutées dans l'ancienne salle des gardes du château de Fontainebleau, par M. Mœnch. En 1837, il mit au jour une publication des

plus intéressantes pour l'étude de la calligraphie de l'époque carlovingienne, c'est la *Grammatographie du IX^e siècle, ou types calligraphiques tirés de la Bible de Charles-le-Chauve*, in-folio de 65 planches. avec texte. Le roi Louis-Philippe, appréciant dignement le mérite et les connaissances spéciales de notre artiste, le nomma directeur de tous les travaux d'art qu'il faisait exécuter au château d'Eu. Tous ceux qui ont visité cette belle résidence, peuvent témoigner que M. Jorand sut déployer dans ses fonctions, qu'il conserva jusqu'en février 1848, autant de goût et de fécondité d'imagination que de zèle et de dévouement.

M. Jorand était affilié à un grand nombre de Sociétés savantes, et particulièrement à la Société des Antiquaires de Normandie et à la Société libre d'Émulation de Rouen. Il appartenait à la Société des Antiquaires de France presque depuis la fondation de cette Compagnie; il avait fourni à la collection de ses Mémoires un assez nombreux contingent de dissertations, et il se plaisait à rappeler, comme un des plus précieux titres dont il pût s'honorer, qu'il était le plus ancien de ses membres résidents.

Dans le cours de ses voyages, et pour l'objet de ses études, M. Jorand avait recueilli et conservait, à Eu, une riche collection de gravures, de dessins, d'antiquités et d'ouvrages sur les arts; son cabinet, l'un des plus remarquables qu'on pût rencontrer en province, renfermait, entre autres choses précieuses, une nombreuse série de sceaux du moyen-âge et une très belle suite de médailles romaines du choix le plus parfait.

A. P.

---

Lithographie. — C'est au talent si justement apprécié et à l'obligeance de notre collaborateur, M. Renouard, que nous devons la reproduction du portrait du comte Mollien que nous publions aujourd'hui. L'original de ce portrait, qui date des derniers moments de l'Empire, et qui a été plusieurs fois, depuis cette époque, reproduit par la gravure, est de Noireterre; il a été gravé par Velyn.

---

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## ÉTUDE DRAMATIQUE.

# ROME ANCIENNE.

*PERSONNAGES :*

| | | |
|---|---|---|
| TITUS, Empereur. | HORACE, | Chevaliers romains. |
| DOMITIEN, Frère de Titus. | SORANUS, | |
| ANACLET, Pape. | THRASÉAS, | |
| NOEMI, Petite-Fille d'Anaclet. | FABIUS, | |
| SILVA, Fiancé de Noëmi. | PAULIN, | attachés à Titus. |
| NERVA, Consul. | FLAVIAN, | |
| TACITE. | MESSALIN, | attachés à Domitien. |
| TRAJAN. | MASSA, | |

Garde Impériale, Prétoriens, Soldats de l'*Adjutrix*, Chrétiens, Esclaves, Bacchantes, la foule.

La scène est à Rome.

## ACTE PREMIER.

**La chaumière d'Anaclet. A gauche, deux portes latérales ; à droite, au premier plan, une porte donnant sur un jardin ; au second plan, une fenêtre d'où l'on découvre la ville de Rome. Entre la porte et la fenêtre, une petite corbeille d'osier accrochée à la muraille. Au fond, une porte s'ouvrant sur la route de l'Aventin. Chaises et fauteuils en bois.**

### SCÈNE I.

**DOMITIEN**, *sous le nom de* **LÉNAS, ANACLET, NOEMI.**

Au lever de la toile, Domitien se tient debout à la droite d'Anaclet assis, un livre à la main ; Noëmi, le coude appuyé sur la fenêtre, contemple la campagne.

**ANACLET**, *à Domitien.*

Attaché trop longtemps à de vaines idoles
Vous venez en ces lieux écouter mes paroles.

Loin des temples païens et d'un culte imposteur,
Veillant sur mon troupeau, puissé-je, bon pasteur,
En dirigeant leurs pas vers les routes sacrées,
Ramener au bercail les brebis égarées !

**DOMITIEN**, *à part, les yeux fixés sur Noëmi.*

Qu'elle est belle !

**ANACLET.**

Demain, un serment solennel
Doit attacher votre âme aux lois de l'Eternel,
Vous viendrez, abjurant l'erreur, l'idolâtrie,
Tomber aux pieds du fils de la vierge Marie,
Et bientôt, en son nom, sur votre front payen
Ma main versera l'eau du baptême chrétien.
Le Christ sous sa bannière aujourd'hui vous appelle,
Venez, Lénas, venez.

**DOMITIEN**, *à part, contemplant Noëmi.*

Par Vénus ! qu'elle est belle !

**ANACLET.**

Noëmi ?... Pourquoi donc rester ainsi là-bas !

**NOEMI.**

Mon père....

**ANACLET.**

Près de nous pourquoi ne viens-tu pas ?

**NOEMI.**

Oh ! pardon ..

**ANACLET.**

Que fais-tu ?

**NOEMI.**

Ce que je fais, mon père,
J'admire ce soleil ruisselant de lumière
Qui revient chaque jour sur notre beau ciel bleu
Écrire en rayons d'or la majesté de Dieu.
J'admire l'horizon de nos vastes campagnes,
Rome qui s'agenouille au pied des sept montagnes,
Et ce Tibre fameux qui, traversant ses murs,
Serpente dans la plaine en roulant des flots purs.

ANACLET.

Quand je songe au passé, notre avenir m'effraie.
Néron a fait à Rome une bien large plaie,
Othon, Vitellius, l'élargirent encor.
Vespasien se vit, pour remplir le trésor,
Forcé pendant dix ans de pressurer l'empire,
Enfin, depuis Titus, Rome heureuse respire.
Mais, hélas! l'empereur ne peut régner toujours.
Titus semble pencher au déclin de ses jours.
Prions Dieu, mes enfants, pour qu'il nous le conserve,
Qui sait ce qu'après lui son frère nous réserve!

DOMITIEN.

Ne sont-ils pas tous deux fils de Vespasien?

ANACLET.

Rome chérit Titus et craint Domitien.
Caïn, par jalousie, assassina son frère,
Et peut-être bientôt...

DOMITIEN, *à part.*

Insolent téméraire!
(*Haut.*) Que lui manque-t-il donc pour égaler Titus?
N'a-t-il pas son courage?

ANACLET.

Il n'a pas ses vertus.
L'empereur gardera les vices du jeune homme.
C'est l'astre de Néron qui se lève sur Rome.
Il n'ose pas encor se montrer au grand jour,
Et, cachant dans la nuit ses débauches d'amour,
Il s'enferme au mont d'Albe, en sa maison dorée,
Comme jadis Tibère en l'île de Caprée;
Mais que Titus expire et qu'il ait le pouvoir,
Il jettera le masque et vous pourrez le voir.
Malheur, alors!

DOMITIEN, *à part.*

Toujours, et cela devant elle!

NOEMI.

Pourquoi lui supposer une âme si cruelle!
Domitien, dis-tu, s'abandonne aujourd'hui

A de honteux excès, et tu ne vois en lui
Qu'un César impudique, un Néron, un Tibère,
En le jugeant ainsi, n'es-tu pas trop sévère ?

ANACLET.

Hélas ! non, Noëmi.

DOMITIEN, *à part.*

Prophète de malheur !

ANACLET.

On peut prévoir le fruit lorsqu'on connaît la fleur.

NOEMI.

Tu ne peux me blâmer de prendre sa défense,
Car ne m'as-tu pas dit qu'Octave, en son enfance,
Commença par glacer les Romains de terreur ?
Eh bien ! le triumvir, une fois empereur,
Fut, tu le sais, mon père, humain, clément et juste.
Rome abhorrait Octave, elle chérit Auguste.
Domitien est jeune, et des Romains, un jour,
Peut-être, ainsi que lui, saura gagner l'amour.

DOMITIEN.

Comme moi, Noëmi, vous daignez le défendre.
Je n'oublierai jamais ce que je viens d'entendre.
Que votre voix est douce ! Oh ! puissiez-vous toujours
Sans un nuage au ciel voir rayonner les jours !
Heureux, cent fois heureux, celui dont l'hyménée
A la vôtre, ici-bas, joindra sa destinée !
Mais est-il un mortel qui se puisse flatter
De pouvoir, Noëmi, jamais vous mériter !

NOEMI.

Il en est un, Lénas.

DOMITIEN, *à part.*

Ciel ! que viens-je d'apprendre !

NOEMI.

Alexandre Silva.

DOMITIEN.

Quel est cet Alexandre ?
Ce nom m'est inconnu.

NOEMI.

Rome, je le sais bien,
Peut citer bien des noms plus connus que le sien;
Mais, je vous en réponds, il n'est pas sur la terre
Un citoyen romain plus grand de caractère.
Un nom?... N'en doutez-pas, il saura s'en faire un.
Il vient, dans l'*Adjutrix*, d'être nommé tribun,
Et lorsqu'à vingt-cinq ans, on a, par sa vaillance,
Conquis un pareil grade, il n'en est pas, je pense,
Auquel, si haut qu'il soit, on ne puisse aspirer.

DOMITIEN.

Avec plus de chaleur on ne peut l'admirer.

NOEMI.

Je ne dis rien, Lénas, qui ne soit ma pensée.

DOMITIEN.

C'est un de vos parents.

NOEMI.

Je suis sa fiancée.
Depuis deux ans, Lénas, mon âme avec ferveur
Demandait en priant son retour au Sauveur.
Alexandre emporté, poussé par sa vaillance,
Au milieu des dangers avec ardeur s'élance,
Et croirait un combat pour lui déshonorant
S'il n'y combattait pas toujours au premier rang.
Mais, enfin, aujourd'hui, je suis tranquille et fière,
Je l'ai revu : si Dieu rejeta ma prière,
C'est qu'il voulait, sans doute, en nos humbles foyers
Ne me le ramener que couvert de lauriers.

DOMITIEN.

Il est donc de retour.

NOEMI.

Oui.
(*Silva entre.*)
Le voici.

DOMITIEN, *à part.*

Vengeance!

## SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, SILVA, *puis* MESSALIN.

SILVA.

Ma Noëmi, mon père, après deux ans d'absence
Qu'il m'est doux de vous voir !

ANACLET.

Enfants, je suis heureux
De vous presser ainsi sur mon cœur tous les deux.
Demain, au point du jour, ma lèvre paternelle
Prononcera sur vous la parole immortelle,
Et j'espère que Dieu que pour vous je prierai
Bénira votre hymen quand je le bénirai.

DOMITIEN, *à part.*

Malheur à toi, Silva !... Dans leurs yeux quelle ivresse !
Comme ils semblent s'aimer ! et demain... le temps presse,
Que faire ?... Leurs transports redoublent ma fureur.
(*Entre Messalin.*)
Messalin !... — Que viens-tu m'annoncer ?

MESSALIN, *bas à Domitien.*

L'empereur
De l'Aventin gravit en ce moment la route
Et vient de ce côté... Fuyez, seigneur...

DOMITIEN.

Ecoute :
Il faut que cette nuit Noëmi soit à moi,
Il le faut.

MESSALIN.

Mais, Seigneur.

DOMITIEN.

Obéis et taïs-toi.

ANACLET.

Vous nous quittez, Lénas.

DOMITIEN.

Vous êtes en famille.
Je craindrais en restant de gêner votre fille
Et ne veux pas troubler de si doux entretiens.

ANACLET.

A demain.

DOMITIEN.

A demain! — Allons, Messalin, viens.

MESSALIN.

Je vous suis. (*Sortent Domitien et Messalin.*)

## SCÈNE III.

ANACLET, SILVA, NOEMI, *puis* PAULIN.

ANACLET.

Nous voilà seuls.

SILVA.

Quel est ce jeune homme?

ANACLET.

Un chevalier romain, — C'est Lénas qu'il se nomme, —
Qui, dans les faux sentiers trop longtemps égaré
Dirige enfin ses pas vers le chemin sacré,
Et, futur néophyte, en attendant l'eau sainte,
Vient du culte chrétien s'instruire en cette enceinte...
Mais toi, parlons de toi! te voilà de retour.

SILVA.

Mon cœur depuis longtemps attendait ce beau jour.
Et quand le gouverneur m'a remis sa dépêche...

ANACLET.

Ainsi donc la Judée...

SILVA.

Oui, rien ne nous empêche
De remettre, vainqueurs, notre épée au fourreau.

ANACLET.

A ton tour de souffrir, peuple aveugle et bourreau!

SILVA.

La vengeance du ciel ne s'est pas fait attendre,
Et sur leurs fronts maudits n'a cessé de s'étendre.
Depuis la mort du Christ, de vertige frappés,
Les plus affreux malheurs les ont enveloppés.

La famine, la peste et les guerres civiles
Bien plus que les Romains ont décimé leurs villes :
On les a vus, des morts fouillant les monuments,
Se disputer entre eux des restes d'ossements,
En fabriquer des pains, et, convives funèbres,
Se nourrir de la tombe au milieu des ténèbres...
Les Juifs doivent subir l'arrêt porté contre eux,
Mais nous pouvons les plaindre, ils sont bien malheureux.

ANACLET.

Des Juifs, ainsi que toi, je plains la destinée.
Jérusalem en pleurs se lamente enchaînée :
Puisse son repentir, holocauste du cœur,
Du Christ et de son père apaiser la rigueur !
Prions pour eux, prions pour nous; car l'Italie
Ainsi que la Judée, hélas! est affaiblie...
La mort bien largement a fauché les Romains,
Et ces nombreux tombeaux qui bordent nos chemins...

DES VOIX, *au dehors.*

Vive, vive Titus !

ANACLET.

Quels sont ces cris de joie?...

PAULIN, *entrant.*

Près de vous, Anaclet, c'est Titus qui m'envoie.

ANACLET.

Titus !

PAULIN.

Oui, l'Empereur en ces lieux va venir,
Et je suis accouru pour vous en prévenir.

ANACLET, *à part.*

Quel peut être en ce jour le motif qui l'amène?
Je sens renaître en moi toute ma vieille haine...
Je croyais cependant avoir tout oublié.
De votre serviteur, Seigneur, ayez pitié !
(*La garde impériale paraît sur le seuil de la porte.*)
Le voici.
(*à Noëmi.*) Noëmi, prends vite ta corbeille,
Parcours notre jardin et choisis sur la treille
Les plus beaux fruits que Dieu pour nous a fait mûrir.
A Titus, mon enfant, tu viendras les offrir;
Va. (*Noëmi prend sa corbeille et sort.*)

## SCÈNE IV.

**TITUS, NERVA, PAULIN, SILVA, ANACLET.**

**LE PEUPLE**, *au dehors.*

Vive l'Empereur !

**TITUS**, *sur le seuil de la porte.*

(*à Nerva.*) Ces marques de tendresse
Font tressaillir mon ame.

**NERVA.**

A ces cris d'allégresse
Titus depuis longtemps doit être accoutumé.

**TITUS.**

De son peuple, Nerva, qu'il est doux d'être aimé !
(*à Anaclet*) Ma visite, Anaclet, vous étonne, peut-être.

**ANACLET.**

J'en cherche le motif.

**TITUS.**

Vous allez le connaître.
Lorsque, le mois dernier, le céleste courroux
Fit descendre la peste et la mort parmi nous,
Que le Tibre en fureur, débordant sur ses rives,
Bondissait écumeux sur nos maisons captives,
Tandis que, dévorant nos plus beaux monuments,
L'incendie éclairait nos épouvantements,
Que notre sol tremblait ébranlé par la foudre,
Rome dans la stupeur ne savait que résoudre ;
L'eau lustrale et le sang des taureaux consacrés
De nos autels en vain arrosent les degrés ;
L'oiseau funèbre plane autour de nos murailles ;
Bientôt le bois, l'encens, manquent aux funérailles,
Et les morts en lambeaux, oubliés des vivants,
Restent abandonnés à la merci des vents ;
Et d'un fils ; en plein jour, le cadavre demeure
Sans sépulture aux bras d'un père qui le pleure.
Mes Romains expiraient en des tourments affreux,
Et je ne pouvais rien, moi, l'Empereur, pour eux !
Déjà souffrant, hélas ! une fièvre brûlante
Vint affaiblir encor ma santé chancelante,

Et cloué sur mon lit, j'entendais par moments
S'élever jusqu'à moi leurs sourds gémissements.
Ils appelaient Titus avec des cris d'alarmes,
Et je n'ai pu sortir pour essuyer leurs larmes,
Moi, qui de mes sujets rachetant les douleurs
Aurais donné mes jours pour conserver les leurs!
Quelqu'un, du reste, armé d'une pieuse audace,
De l'Empereur absent a su tenir la place;
Quelqu'un, bravant la peste au plus fort de son cours,
A tous les malheureux vint porter des secours,
Comme un père à ses fils... et ce quelqu'un, cet homme,
Dont le nom est béni par tous les cœurs de Rome,
Dont le peuple en pleurant embrasse les genoux,
C'est vous; et, dans ce jour, Anaclet, il m'est doux
De pouvoir, au milieu de cette foule immense,
Vous offrir le tribut de ma reconnaissance.

ANACLET.

De la reconnaissance, oh! l'on ne m'en doit pas.
Dieu, César, Dieu lui seul a dirigé mes pas.

TITUS.

Nous adorons des Dieux qui ne sont pas les vôtres...
Et pourtant, Anaclet, près des uns et des autres,
On vous vit accourir, et sur tous les Romains
Vous laissâtes tomber les bienfaits de vos mains.

ANACLET.

Représentant du Christ qui des cieux me regarde
Je me dois aux Chrétiens confiés à ma garde,
Mais je me dois à tous... l'ardente charité
De son large manteau couvre l'humanité.
Ainsi que les chrétiens, les payens sont mes frères...
Aux jours des grands dangers et des grandes misères
Un pasteur ne peut pas plus quitter son troupeau
Qu'un prêtre son autel, un soldat son drapeau.
Rendez grâces au Christ, à sa toute-puissance,
Et reportez à lui votre reconnaissance.

TITUS.

Je le puis, Anaclet; celui qui, sur la croix
Voulut en pardonnant laisser mourir sa voix,

Mérite que chacun l'adore et le révère.
Je n'ai point oublié qu'en plein sénat, Tibère
Aux illustres Romains rassemblés sous ses yeux
Proposa que Jésus fût mis au rang des Dieux.
J'estime les chrétiens plus qu'on ne voudrait croire :
A vous persécuter Néron a mis sa gloire;
Je veux mettre la mienne à vous faire oublier
Les maux que trop longtemps il vous fit essuyer.
Du Nil à l'Océan, et de l'Euphrate au Tibre,
Je veux que, moi régnant, chaque culte soit libre,
Et qu'on puisse sans crainte, au pied de ses autels,
Rendre selon son cœur hommage aux immortels;
Je ferai des chrétiens respecter la croyance.

SILVA.

Les chrétiens aujourd'hui reprennent confiance,
Car la sagesse au trône est montée avec vous
Et vous régnez heureux pour le bonheur de tous.
L'empire est florissant, nos aigles glorieuses
Sur le monde conquis planent victorieuses.

TITUS.

Ah! c'est vous, messager de gloire et de bonheur,
Silva, — vous vous nommez Silva? — le gouverneur
Vous recommande à moi, vante votre courage.
J'aime à récompenser les soldats de votre âge.
Donnez-moi votre main, jeune et vaillant guerrier.
*Titus lui passe un anneau d'or au doigt.*
A vous, cet anneau d'or; je vous fais chevalier.

SILVA, *fléchissant le genou.*

Est-il possible? à moi ce titre qu'on envie!

TITUS.

Debout!

SILVA, *se relevant.*

A vous, César, mon épée et ma vie.

TITUS.

Galgacus contre Rome animant les Bretons
De la Calédonie arme tous les cantons,
Et comme Arminius massacrant notre armée,
Prétend sur nos revers bâtir sa renommée;

Mais, au lieu de Varus, avant peu Galgacus
Va dans Agricola trouver Germanicus.
Partez, et que par vous il se fasse une idée
De nos jeunes soldats, vainqueurs de la Judée !
Partez, Silva. (*Noëmi entre avec sa corbeille pleine de fruits.*)

---

## SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, NOEMI.

**NOEMI**, *à Titus.*

César voudrait-il aujourd'hui
Goûter un de ces fruits que j'ai cueillis pour lui ?

**TITUS.**

Approchez, mon enfant. (*Prenant un fruit.*)
Merci : — Qu'elle est jolie !
Ne vous éloignez pas, restez, je vous supplie
Restez.

**NOEMI.**

Avec plaisir, Seigneur.

**TITUS**, *à part.*

Plus je la vois,
Plus je l'entends, et plus... Ce regard, cette voix
Me font battre le cœur.

**ANACLET**, *à part.*

Il s'émeut.

**TITUS**, *à part.*

Il me semble
Que déjà...

**ANACLET**, *à part.*

Pauvre enfant ! c'est qu'elle lui ressemble

**TITUS**, *à Noëmi.*

Votre nom ?

**NOEMI.**

Noëmi.

**TITUS.**

Votre âge ?... Dix-huit ans ?

NOEMI.

Je les aurai, Seigneur, dans un mois, au printemps.

TITUS.

Que rien n'altère, enfant, la fleur de vos années!
Comment, dites-le moi, se passent vos journées?

NOEMI.

Les jours pour moi, Seigneur, calmes et fortunés
Coulent paisiblement l'un à l'autre enchaînés...
Sitôt que du matin rayonne la lumière,
Mes yeux s'ouvrent au jour, mon âme à la prière,
Et bientôt, réunie aux chrétiennes mes sœurs,
Je vais de Jéhovah célébrer les grandeurs,
Et dans le Temple saint répéter avec elles
Les cantiques sacrés, les hymnes immortelles,
Que, dans Jérusalem, sur sa lyre, autrefois,
Le pieux roi David chantait au Roi des rois.
Puis, vers la troisième heure, après le dernier psaume,
Nous allons tour à tour visiter sous leur chaume
Nos frères et nos sœurs malades, nous pansons
Leur plaie, et tout près d'eux, en sortant, nous laissons
Le breuvage sauveur qui calme la souffrance
Et le pain de Jésus qui donne l'espérance.
Je rentre après l'Agape; ici, dans nos foyers,
Tout m'occupe, mes deux colombes, mes rosiers;
Je cueille les fruits mûrs qui pendent à nos treilles,
J'extrais de leurs rayons le miel de nos abeilles,
Ou je file la laine... Enfin, quand vient le soir,
Mon père auprès de lui seule me fait asseoir,
Et devant moi déroule en de belles lectures
Les sublimes tableaux des Saintes-Ecritures.
Par un tendre baiser lorsqu'il m'a dit adieu,
Je rentre et je m'endors tranquille en priant Dieu,
Pour que l'ange gardien qui veille sur mon âme
De son amour sacré verse en mon cœur la flamme,
Et me couvrant, la nuit, de ses aîles d'azur,
Répande sur mes yeux un sommeil doux et pur.
Je vous le disais bien; calmes et fortunées
Je vois en ce foyer s'écouler mes journées.

TITUS.

Ainsi donc, Noëmi, vous êtes heureuse?

NOEMI.

Oui,
Bien heureuse, Seigneur, et surtout aujourd'hui,
Car il est de retour et mon ame ravie
Voit se réaliser le rêve de ma vie.
Silva, mon fiancé, j'en suis fière, demain,
Comme époux à l'autel me donnera la main,
Et quitte envers l'État, pour les camps, je l'espère,
N'abandonnera plus le foyer de mon père.

SILVA.

S'il le fallait, pourtant!

NOEMI.

Tu ne partirais pas.

SILVA.

Si César m'ordonnait de courir aux combats,
Voudrais-tu que, soldat à l'honneur infidèle,
Je ne courûsse pas où le devoir m'appelle?
Si j'hésitais, — toi-même, oses me démentir! —
La première à Silva tu dirais de partir.

TITUS.

Les nobles cœurs! Silva, vous resterez à Rome.

NOEMI.

Il devait donc partir?... Oh! merci.

TITUS, *à Silva.*

Je vous nomme
Officier du palais. (*à Noëmi.*) Je veux que votre époux
Puisse, ma belle enfant, rester auprès de vous.

NOEMI.

Tant de bonté, Seigneur!

TITUS, *bas, à Noëmi.*

Service pour service.

NOEMI.

Oh! parlez.

TITUS.

Songez-y! je veux qu'on m'obéisse.
Les chrétiens, Noëmi, ne sont pas tous heureux,
Je le sais... cette bourse, acceptez-la pour eux.

A Titus, mon enfant, si vous désirez plaire,
Il faut l'aider un peu dans le bien qu'il veut faire.

NOEMI.

Avec joie.

TITUS.

Anaclet, je vous fais mes adieux,
Mais j'emporte l'espoir, en sortant de ces lieux,
Qu'à mon tour quelquefois j'aurai votre visite.
Si vous avez besoin de Titus, venez vite
Au palais, votre espoir ne sera pas déçu ;
Vous y serez par moi toujours le bien reçu.
Au revoir ! — Que l'on fasse avancer ma litière !
(*à Silva.*) Je vous veux, dès ce soir, présenter à mon frère,
Suivez-moi...

NOEMI.

Mais...

TITUS.

Silva — rassurez-vous — demain
Comme époux à l'autel vous donnera la main.
— Allons, Nerva, partons ; ma course est terminée,
Et je suis aujourd'hui content de ma journée.
Salut à tous, salut. (*Il sort.*)

LA FOULE, *au dehors.*

Vive Titus !

SALVA, *à Noëmi.*

Adieu,
Ma belle fiancée, à demain, devant Dieu. (*Il sort.*)

## SCÈNE VI.

NOEMI, ANACLET.

NOEMI.

Oh ! si prince jamais mérita sur la terre
D'être aimé, c'est bien lui ; n'est-il pas vrai, mon père ?

ANACLET.

Que dis-tu, mon enfant ?

NOEMI.

Je dis que l'Empereur
Est si juste, si bon, porte un si noble cœur,
Et fait de sa puissance un si pieux usage,
Que Rome doit jeter des fleurs sur son passage,
Et, lorsqu'il passe, peut, sans offenser les cieux,
Se courber devant lui comme devant ses Dieux.
Un soir, à son souper, tu le sais, il s'étonne
De n'avoir rien donné dans le jour à personne,
Et des pleurs, malgré lui, s'échappent de ses yeux;
Il les voudrait cacher à ses amis joyeux,
Mais chacun l'interroge, et, la tête inclinée:
« Amis, leur répond-il, j'ai perdu ma journée. »
Tout-à-l'heure, en secret, oui, tout-à-l'heure encor,
Pour nos pauvres, regarde, il m'a remis cet or.
Oh! je ne sais vers lui quel sentiment m'attire
Depuis que je l'ai vu... je ne saurais te dire
L'effet que sa parole a produit sur mon cœur.
Je l'aimais comme on aime un prince, un empereur,
Et maintenant, je crois, — cela va te déplaire, —
Je crois que maintenant je l'aime comme un père.

ANACLET.

Aime-le, tu le peux, tu le dois... — Le jour fuit
Et les ombres du soir nous annoncent la nuit.
Va reposer, ma fille, et qu'un songe prospère
Te fasse un doux sommeil! va, laisse moi.

NOEMI.

Mon père...

ANACLET.

Quoi!

NOEMI.

Tu ne penses pas ce soir, à m'embrasser.

ANACLET, *l'embrassant.*

Pardonne-moi, ma fille.

NOEMI.

Oh! je puis te laisser
Maintenant, adieu, père.

ANACLET.

Adieu.

(*Noëmi entre dans sa chambre.*)

## SCÈNE VII.

**ANACLET, MESSALIN** *caché, puis* **MASSA.**

**ANACLET,** *pensif.*

Dois-je me taire,
Emporter dans la tombe avec moi ce mystère,
Ou, rompant le silence avant que de mourir,
A Titus empereur dois-je tout découvrir?
Noëmi, chère enfant, lorsque je me rappelle
La nuit de ta naissance et cette heure cruelle
Où ta mère mourante... — Orage d'un passé
Que de mon souvenir je croyais effacé,
Pourquoi gronder encore! oh! je vous en supplie,
Seigneur, calmez mon ame et faites que j'oublie! —
(*Anaclet prend son livre et se dispose à rentrer dans sa chambre.*)

**MESSALIN**, *entr'ouvrant la porte du jardin.*

Le temps presse, et Massa ne vient pas.
(*On frappe trois coups à la porte du fond, avec un maillet de bois*)
Le voilà.
Je respire... Attendons.

**ANACLET.**

On frappe... Qui va là?
(*Trois autres coups, Anaclet ouvre sa porte.*)
Entrez. (*A Massa qui entre*)
Qui vous amène ici?

**MASSA.**

Je suis esclave
Et je viens de la part du sénateur Octave.

**ANACLET.**

Un Romain qui, dans Rome, a gardé ses vertus,
Et rappelle aujourd'hui des mœurs qui ne sont plus.
Par des jours de bonheur que Dieu le récompense!

**MASSA,** *pleurant.*

Mon maître...

**ANACLET.**

De ces pleurs que faut-il que je pense?
Votre maître...

MASSA.

Demain, ses esclaves en deuil
N'auront plus qu'à pleurer autour de son cercueil.

ANACLET.

Octave, répondez, mort?

MASSA.

Il respire encore,
Mais à moins d'un prodige, hélas! avant l'aurore,
La Parque de ses jours aura coupé le fil;
En ce moment, peut-être...

ANACLET.

O ciel! se pourrait-il?

MASSA.

« Vas, cours chez Anaclet; dis-lui que je t'envoie,
« Et qu'avant de mourir il faut que je le voie.
« Ma dernière heure est proche, et dans quelques instants.

ANACLET.

Oh! puissé-je arriver encore assez à temps!
(*Anaclet sort précipitamment avec Massa*).

MESSALIN, *entrant.*

Vivat! Massa n'a pas son pareil dans le monde.
(*Le théâtre est dans une obscurité complète. — Eclairs et tonnerre.*)
Allons', bien : l'éclair brille et le tonnerre gronde.
Pour un enlèvement, beau temps que celui-ci.
Les dieux sont avec nous... à l'œuvre.
(*Il ouvre la porte du jardin.*)
Entrez.
(*Entrent quatre hommes auxquels il désigne la porte de la chambre de Noëmi.*)
Ici.
(*La toile tombe.*)

# ACTE DEUXIÈME.

Un triclinium chez Domitien. Ce triclinium, recouvert en entier d'un tapis attalique, est orné de colonnes en marbre de Paros entre lesquelles resplendissent de grands miroirs d'argent. Le plafond est étincelant d'or. Sur le premier plan, à gauche du spectateur, une table et trois lits. La table est en bois de citre, soutenue par un grand léopard d'ivoire à gueule béante. Les lits sont recouverts de housses brodées de Babylone et de matelas en pourpre de Tyr. A droite, dans le fond, un abaque incrusté d'or, d'ivoire et d'écaille de tortue, sur lequel sont étalés les vases, les coupes, la vaisselle d'or et d'argent. Près de l'abaque un grand trépied en or massif où brûlent des parfums. Sur le premier plan, un lit de repos.

## SCÈNE I.

DOMITIEN, HORACE, THRASÉAS, SORANUS, FABIUS.

Au lever de la toile, Domitien est couché seul sur un lit, ayant à sa gauche Horace et Thraséas, à sa droite Soranus et Fabius, couchés sur les mêmes lits; les convives sont couronnés de roses... Des esclaves Nubiens servent, des serviettes de pourpre à la main; des bacchantes versent à boire. Le tonnerre gronde.

SORANUS.

L'orage continue...

HORACE.

Eh bien! narguons l'orage.

DOMITIEN, *à part.*

Pas encor de retour!

HORACE.

Allons, amis, courage,
Et prouvons à César, notre maître et seigneur,
Qu'à son festin, ce soir, nous savons faire honneur.

DOMITIEN, *se levant.*

(*à un esclave.*) Suis-moi, Niger.

SORANUS.

Tu sors...

DOMITIEN.

Pour un instant ; qu'Horace
Commande en mon absence et préside à ma place ! (*Il sort.*)

SORANUS, *à Fabius.*

Domitien, ce soir, a l'air préoccupé.

FABIUS.

Oui, cela, Soranus, comme toi m'a frappé.

HORACE, *vidant sa coupe.*

Par Vénus, cher César, on est heureux de vivre.
Pour moi, de son Falerne alors que je m'enivre,
Je sens les rêves d'or tourner dans mon cerveau,
Et je suis transporté dans un monde nouveau.
(*Tendant sa coupe.*)
A moi, Damalis, verse.
(*Embrassant Damalis sur l'épaule*)
Ah ! qu'il est doux de vivre !

SORANUS, *à Horace.*

Est-ce que par hasard déjà tu serais ivre ?

HORACE.

Non, pas encore.

SORANUS.

Eh bien ! alors tu dois avoir
Remarqué comme nous que César est ce soir
D'un froid à tout glacer dans la plus chaude orgie.
On dirait un amant qui rêve une élégie.

HORACE.

Ce que j'ai remarqué, Soranus, le voici :
C'est que des fleurs au front on est très bien ici,
Qu'en ce miroir d'argent où joyeux je me mire,
Comme un Grec de Chio sur mon lit je m'admire ;
Que j'aime tout ce luxe étalé sous mes yeux,
Ces marbres, ce plafond, ces vases précieux
Et ce beau trépied d'or d'où s'exhale en fumée
La myrrhe d'Arabie et l'encens d'Idumée.
Gloire à Domitien ! Quelle réception !
Oui, dussé-je en enfer tourner comme Ixion,
Je prétends et soutiens que Jupiter lui-même,
Empereur et César de son peuple suprême,

Lorsqu'il traite les Dieux, là-haut, ne leur sert pas
Dans un salon plus riche un plus riche repas.
Verse donc, Damalis, ma coupe est vide.

**SORANUS.**

Horace!

**FABIUS.**

Ah! ça, sais-tu, mon cher, que tu bois comme un Thrace?

**HORACE.**

Mais à ton tour, sais-tu, mon très cher Fabius,
Que ce Falerne-là c'est de l'Opimius?
Il a vécu cent ans, et ma lèvre ravie
Fait, pour vivre son âge, en moi couler sa vie.
— A ta santé!

**THRASÉAS**, *qui s'est endormi et rêve en dormant.*

Bravo, Pallas.

**HORACE.**

Tenez, voici
Notre ami Thraséas qui dans ce moment-ci
Se croit au cirque. (*Il le réveille.*)
Eh bien!

**THRASÉAS.**

Que Méphytis t'enlève,
Toi qui viens m'éveiller au plus beau de mon rêve!
J'admirais sur leurs chars Palinure et Pallas.

**HORACE.**

Ce que tu n'admirais qu'en rêve, Thraséas,
Nos célèbres cochers, Pallas et Palinure,
Tu le pourras demain admirer en nature,
Car Titus, pour cinq jours, à partir de demain,
En l'honneur de Minerve et du peuple romain...

**SORANUS**, *voyant Domitien qui rentre.*

César!

**HORACE**, *à Domitien.*

Arrive donc!

**DOMITIEN.**

Plus de vins d'Italie!
Du Thasos! qu'à l'instant ma coupe en soit remplie.

(*Les esclaves nubiens apportent cinq coupes thébaines que les Bacchantes remplissent de Thasos.*)

HORACE.

Buvons, César le veut; buvons, et que demain
L'aurore nous retrouve une coupe à la main !

DOMITIEN.

Une autre fois.

HORACE.

Pourquoi !

DOMITIEN.

Pourquoi ? tu vas l'apprendre.

HORACE.

Parle.

DOMITIEN.

Une jeune fille...

HORACE.

En ces lieux va se rendre?

DOMITIEN.

Par Messalin, ce soir, je la fais enlever.

HORACE.

Et nous ne pouvons pas nous autres nous trouver
Avec elle, c'est juste : et cette jeune Hélène
Que tu fais enlever, que Messalin t'amène,
Quelle est-elle, César? peut-on savoir son nom?

DOMITIEN.

Horace, je ne puis te le dire.

HORACE.

Non?

DOMITIEN.

Non.

HORACE.

Si cela te convient, libre à toi de le taire,
Mais je veux te donner un conseil salutaire.

DOMITIEN.

Toi...

HORACE.

Moi-même, César.

DOMITIEN.

Voilà, par Jupiter,
Qui me confond! j'écoute; allons, parle, mon cher.

HORACE.

J'ai vingt-deux ans, je suis libertin et frivole,
J'ai l'esprit fort léger et la tête un peu folle,
Je le sais; mais enfin, parfois je puis donner
Un bon conseil, alors que je veux raisonner.
— Or donc...

DOMITIEN, *buvant.*

A ta santé, Caton.

HORACE.

Il est à Rome
Mille et mille beautés, que partout on renomme,
Et qui, folles d'amour, ne demandent pas mieux
Que d'imiter Vénus la maîtresse des Dieux.
Le sais-tu?

DOMITIEN.

Je le sais.

HORACE.

C'est qu'alors tu l'oublies.
Tous ces enlèvements, César, sont des folies
Qui, si tu n'y prends garde, un jour de l'empereur
Pourraient bien contre toi déchaîner la fureur.
Tu dépends de ton frère, et c'est te compromettre
Que d'oser, lui régnant, ainsi tout te permettre.

DOMITIEN.

Rassure-toi : je sais, voilant mes actions,
M'entourer de mystère et de précautions,
Et lorsque je le veux, je sais, mon cher Horace,
Passer sur un chemin sans y laisser de trace.

HORACE.

Mais si Titus...

DOMITIEN.

Titus me croit en ce moment
Retenu par la fièvre en mon appartement.

HORACE.

S'il apprend...

DOMITIEN.

Qu'il apprenne, après tout, je le brave,
Je ne suis pas César pour vivre son esclave.

SORANUS.

Par Bacchus, je t'approuve : à toi tous les plaisirs !
Tu serais fou de mettre un frein à tes désirs,
Lorsque si largement tu peux les satisfaire...
L'avenir est à toi, Domitien, ton frère
N'a pas longtemps à vivre. (*Levant sa coupe.*)
A ton avènement !

FABIUS.

Chacun de nous, César, le désire ardemment.
(*Entrent, sans être aperçus, Titus, Nerva et Silva.*)

SORANUS.

Sans doute : de Titus vienne l'apothéose
Et dans l'Etat, par toi, nous sommes quelque chose,
Nous qui ne somnes rien.

THRASÉAS.

Si tu nous fais préteurs,
Je demande l'Afrique et ses gladiateurs.

SORANUS.

Moi, la Grèce et ses vins.

FABIUS.

A moi la Campanie !

DOMITIEN, *à Horace.*

Tu ne demandes rien, toi, que veux-tu?...

HORACE.

La vie
Que vivait, autrefois, mon aïeul à Tibur.
Des femmes et des fleurs sous un ciel toujours pur.

SORANUS, *levant sa coupe.*

A ton avènement.

TOUS, *lèvent leurs coupes.*

Soit.

## SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, TITUS, NERVA, SILVA

TITUS.

Tout beau, jeunes têtes !

SORANUS, *à part.*

Dieux ! l'empereur !

DOMITIEN, *à part.*

Mon frère !

TITUS.

Il paraît que vous êtes
Bien pressés de me voir admis au rang des Dieux.
Devant moi, maintenant, pourquoi baisser les yeux !
Levez-les, et sachez, montrant un peu d'audace,
Soutenir mon regard et m'écouter en face.
Honte, opprobre sur vous, courtisans parfumés,
Sur vous tous qui, pareils à des loups affamés,
Au milieu d'une orgie, alors que je respire,
Osez montrer les dents pour dévorer l'empire !
Vos pères, héritant du nom de leurs aïeux,
Sont morts dignes de Rome et vous ont, après eux,
Laissé, dans sa splendeur un illustre héritage,
Pour le conserver pur, comme un pieux ôtage,
Et vous le laissez, vous, se ternir en vos mains !
Il en est temps encor, réveillez-vous, Romains !
Qu'au premier rang, vos noms, au sénat, à l'armée,
Reprennent fièrement leur gloire accoutumée ;
Rappelez vos aïeux et prouvez, triomphants,
Que leurs cœurs sont passés aux cœurs de leurs enfants !
Par votre vie, enfin, ressuscitez leur vie :
L'honneur vous le commande et je vous en convie.
Que Minerve vous ait en sa garde ! — Sortez.

(*Les esclaves, sur un signe de Titus, font disparaître en un instant la table et les lits. — Sortent Soranus, Fabius, Horace et Thraséas.*

NERVA, *à Silva.*

Retirons-nous, Silva.

TITUS, *à Domitien.*

Vous, mon frère, restez.

SILVA, *examinant Domitien.*

C'est là, Domitien. (*Il sort avec Nerva.*)

DOMITIEN, *à Messalin qui entr'ouvre une porte secrète.*

Garde-toi de paraître.
(*à part.*) O Jupiter ! quand donc serai-je enfin mon maître !

---

## SCÈNE III.

TITUS, DOMITIEN.

TITUS.

Frère, en entrant ici, je ne m'attendais pas,
Je l'avoue, à te voir présider un repas.
Ta santé, qu'au palais on disait affaiblie,
S'est, à ce qu'il paraît, bien vite rétablie...
Ainsi, tu me trompais encor, Domitien,
Quel était donc ton but ? dis ? Tu ne réponds rien.
Ingrat ! Dieux immortels, protecteurs de l'empire,
Je devrais... Pardonnez si ma colère expire,
Si, pour lui, dans mon cœur parle encor la pitié !
Ta main, frère, ta main ; que tout soit oublié !

DOMITIEN.

Seigneur...

TITUS.

Je ne veux pas t'adresser de reproche ;
Pour moi, je le sens là, l'heure fatale approche ;
Le sceptre impérial dont je suis possesseur
Va passer de mes mains aux mains d'un successeur.
Au trône des Césars c'est toi que Rome appelle :
Avant que de mourir je t'implore pour elle.
Renonce à ces plaisirs, poisons qui de ton cœur
Corrompent la noblesse, énervent la vigueur,
Et redeviens enfin, comme prince, comme homme,
Digne des Flavius, de toi-même et de Rome.

DOMITIEN.

Rome, vous me parlez de Rome ; elle n'est plus
Elle était grande et belle au temps de Régulus,
Alors qué, sans remparts, de vertus entourée,
La foi due au serment était chose sacrée ;

Que tous se dévouant au salut de chacun
N'avaient d'autre intérêt que l'intérêt commun ;
Qu'un dictateur vainqueur, seul, la nuit et sans faste,
A sa charrue, à pied, retournait pur et chaste,
Et que, pour Cinéas, au Sénat contemplés,
Nos vieillards ressemblaient à des rois assemblés.
Rome était Rome, alors que sa terre féconde
Enfantait des héros pour conquérir le monde
Et que ces conquérans, fiers de leur pauvreté,
Marchaient, riches de gloire, à l'immortalité.
Mais, aujourd'hui, voyez le sénat et l'armée...
Par des moyens nouveaux cherchant la renommée,
On rit des Scipion et des Fabricius,
Et la gloire du jour s'appelle Apicius.
Messaline, vingt ans, a, par ses mœurs infâmes,
Infiltré la luxure aux entrailles des femmes,
Et, relevant le front, grâce à cette Augusta,
Vénus de son autel a détrôné Vesta.
De ses mœurs d'autrefois, Rome découronnée
Dans sa corruption palpite enracinée...
Vous aurez beau contre elle employer la rigueur,
Ce besoin des plaisirs qui fait battre son cœur
Et corrode aujourd'hui ses veines frémissantes,
Rendra vos édits nuls et vos lois impuissantes.
Car nul, si fort qu'il soit, croyez-en mon discours,
Ne peut forcer un fleuve à remonter son cours.
Vous blamez ma conduite et voudriez que sage
Je vécusse en Caton suivant l'antique usage :
La sagesse, Seigneur, est folie à trente ans :
Il faut, avant l'hiver, jouir de son printemps.
Rome est une Hespéride, et, jeune, je m'empresse
De cueillir les fruits d'or qu'elle offre à ma jeunesse ;
Convaincu que je puis, sans offenser les Dieux,
Profiter des beaux jours qui me tombent des cieux.

TITUS.

Ainsi, foulant aux pieds la vertu sur la terre,
Tu ne crois plus devoir farder ton caractère,
Et, te faisant honneur de vivre en dépravé,
Tu prétends désormais marcher le front levé !...
Tu n'as pas un ami qui plus que moi ne t'aime.

Ecoute-donc ma voix ; frère, rentre en toi-même.
Le plaisir nous séduit par de fausses couleurs
Et l'abîme, souvent, est caché sous des fleurs.
Si tu savais combien mon ame inconsolée
A regretté de fois ma jeunesse écoulée,
Et que de fois, la nuit, frère, jusqu'au réveil
J'ai senti le remords torturer mon sommeil.
Evite ces douleurs que pour toi je redoute.
Rome, aujourd'hui, n'est plus ce qu'elle fut, sans doute.
Depuis qu'elle a soumis l'univers à ses lois
Et fait toucher la terre au front des plus grands rois ;
Que, parant son orgueil des dépouilles du monde,
Elle s'endort oisive en une paix profonde,
Son âge d'or fait place à son âge d'airain ;
Ce n'est plus l'aiguillon qu'il lui faut, c'est le frein.
Rome, il est vrai, se meurt ; mais elle n'est pas morte.
Frère, pour la sauver maintenant, il importe
Qu'un empereur, un maître, Esculape puissant,
En réformant ses mœurs lui refasse le sang.
La mort dans ses projets arrêta notre père,
C'est à nous d'accomplir ce qu'il a voulu faire.
Avec un zèle égal, sur le même chemin,
Frère, marchons ensemble et donnons-nous la main.
Tu l'as dit, et c'est vrai, Rome se décompose.
C'est en toi, songes-y, que son destin repose...
Tout noble sentiment n'est pas mort en son cœur,
Tu peux, si tu le veux, lui rendre sa vigueur.
Oui, l'ame de l'empire à la tienne est unie,
De toi dépend sa gloire ou son ignominie.
Tant qu'Auguste régna, soumise à son pouvoir,
Rome s'écarta peu de l'honneur, du devoir ;
Après lui vient Tibère, âme sombre et voilée,
Et Rome en un instant se fait dissimulée.
Tel prince, tels sujets. Je te le dis, crois-moi,
La conduite du maître est pour tous une loi,
Et l'œil, pour se guider, fixé sur la couronne,
Le peuple suit toujours l'exemple qu'on lui donne.
Imitons notre père, et tous deux aujourd'hui
Montrons qu'il a laissé des fils dignes de lui.

DOMITIEN.

Croyez, Seigneur...

TITUS.

Je crois que tu sauras comprendre
Quel chemin désormais il te convient de prendre.
Oui, frère. Il est ému; Dieux immortels, merci!
Mais pourquoi t'éloigner! viens, frère, viens ici,
Dans mes bras, sur mon cœur! Oh! maintenant, j'espère :
De tes fils, en ce jour, es-tu content, mon père?
Du ciel, pour les bénir, étends la main sur eux!
A demain... Cette nuit je vais dormir heureux,
(*Il sort.*)

---

## SCÈNE IV.

DOMITIEN, MESSALIN.

MESSALIN, *entr'ouvrant la porte.*

Parti! (*Il entre. A Domitien absorbé dans ses réflexions.*)
Seigneur.

DOMITIEN.

C'est toi.

MESSALIN.

Quel trouble vous agite?

DOMITIEN.

Je ne suis pas troublé... Que veux-tu? Parle vite.

MESSALIN.

Noëmi...

DOMITIEN.

Tu n'as pu l'enlever?

MESSALIN.

Elle est là.

DOMITIEN.

Qu'as-tu fait, malheureux?

MESSALIN.

Mais, seigneur.

(*Quatre esclaves apportent Noëmi évanouie et la déposent sur le lit de repos.*)

La voilà.

(*Il fait signe aux esclaves de sortir... les esclaves sortent.*)

(*à Messalin.*) Ferme cette porte. (*Contemplant Noëmi.*)

Ah!

(*à Messalin qui vient de fermer la porte du fond.*)

Laisse-moi.

(*Messalin sort.*)

---

## SCÈNE V.

DOMITIEN, NOEMI.

DOMITIEN, *contemplant Noëmi.*

Qu'elle est belle!

On dirait la Vénus dont jadis Praxitèle
Fit admirer aux Grecs dans la ville de Cos
La grâce révélée en marbre de Paros.
Jupiter! qu'elle est belle!

NOEMI, *revenant à elle*

Où suis-je, mais où suis-je?
De mes sens, ô mon Dieu, n'est-ce point un vertige?
Suis-je bien éveillée ou bien rêvè-je encor!
Ces flambeaux, ce plafond tout étincelant d'or,
Comment!... je me rappelle... On m'enlève, on m'entraîne...
(*Se levant.*) Je suis dans un palais;

DOMITIEN.

Dont vous êtes la reine.

NOEMI, *se tournant vers Domitien.*

Lénas!. apprenez-moi...

DOMITIEN.

Vous ne pouvez savoir
Quel est de la beauté l'invincible pouvoir:
Un seul de vos regards est un rayon de flamme
Qui, descendu du ciel, pénètre au fond de l'ame.

NOEMI.

Ce langage, Lénas...

DOMITIEN.

Moi, Lénas! Eh bien! non.
Sachez-le donc, enfin, Lénas n'est pas mon nom;
J'en porte un plus illustre et dont la renommée
S'étend majestueuse en tous lieux proclamée.
Je n'ai qu'à dire un mot et tout cède à ma loi;
Les Romains les plus fiers se courbent devant moi,
Et ce serait en vain qu'on chercherait un homme,
L'empereur excepté, plus grand que moi dans Rome;
Car un jour sur le monde, à mes pieds prosterné,
Mon front doit, Noëmi, resplendir couronné.

NOEMI.

Domitien!

DOMITIEN.

A moi, bientôt, Rome et l'empire,
Le palais des Césars, ce trône auquel j'aspire!
Mais un bien autre espoir m'enivre en ce moment,
Et malgré moi je cède à cet enivrement.
Que me font et le trône et le pouvoir suprême!
C'est vous, vous, Noëmi, que je veux... je vous aime.

NOEMI.

Anges du ciel, à moi!

DOMITIEN.

Que dites-vous?

NOEMI.

Je dis
Que livrés à l'enfer les méchants sont maudits.
Il est un Dieu, là haut; redoutez sa colère:
C'est le dieu des Chrétiens, et sa main tutélaire,
Plus forte que la votre, au moment du danger,
N'en doutez pas, César, saura me protéger.

DOMITIEN.

Vous protéger! De moi n'êtes-vous pas maîtresse?
Pouvez-vous, Noëmi, douter de ma tendresse?
Je vous aime... Sur moi daignez jeter les yeux!
Pour être aimé de vous, j'en atteste les dieux,

Je donnerais ma vie... Eh bien, que faut-il faire?
Dites, que voulez-vous?

NOEMI.

Qu'on me rende à mon père!

DOMITIEN.

J'irai, n'en doutez pas, au-delà de vos vœux.
Le Christ n'a pas d'autels à Rome... Eh bien! je veux,
Par un temple superbe honorant sa mémoire,
Ravir à Salomon son beau titre de gloire.
Le sort le plus heureux et le plus éclatant,
Songez-y, Noëmi, près de moi vous attend.
Désormais, nos sculpteurs, dans Rome, en votre gloire,
Feront vivre le marbre et respirer l'ivoire.
Chaque jour, mon palais attestant ma grandeur,
Resplendira pour vous de toute sa splendeur.
A vous tous les pouvoirs et toutes les richesses.
De l'Olympe, ici-bas, égalant les déesses,
On jurera par vous ainsi que par Junon,
Les autels fumeront d'encens en votre nom.
C'est plus que le bonheur, c'est le ciel sur la terre
Que je vous offre ici.

NOEMI.

Qu'on me rende à mon père!
Tant d'éclat ne sied pas aux filles des Chrétiens,
Pour d'autres, réservez vos splendeurs et vos biens.
Le Christ, qui dans mon ame a versé ses lumières,
A l'égal des palais estime les chaumières,
Et sur terre, Seigneur, mieux vaut l'obscurité
Qu'un pareil lustre au prix de l'honneur acheté.

DOMITIEN.

Un trône vous attend.

NOEMI.

Un trône... quelle honte...
N'est plus qu'un pilori quand l'impudeur y monte.

DOMITIEN.

Mais je vous aime.

NOEMI.

Assez, je ne puis plus longtemps
Demeurer en ces lieux, César.

DOMITIEN.

Je vous entends.
C'est demain, n'est-ce pas, demain que l'hyménée
Vous lie à l'homme auquel vous êtes destinée,
A ce tribun obscur, ce Silva qui n'a rien.

NOEMI.

Il est riche en vertus ; c'est la dot du chrétien,
Et je l'aime...

DOMITIEN.

Eh bien ! moi, je le hais. Quand tout Rome
Se plie à mes désirs, il dépendrait d'un homme
De pouvoir renverser les plans que j'ai formés !
Malheur à lui !

NOEMI.

Pourquoi ?

DOMITIEN.

Parce que vous l'aimez,
Que Vénus irritée a mon âme saisie,
Et que je sens en moi frémir la jalousie.
Je verrais mon rival vous presser en ses bras,
Rire de ma défaite?... Oh ! ne l'espérez pas.

NOEMI.

J'espère en Dieu, César.

DOMITIEN.

Eh bien ! qu'il vous protége
Ce Dieu ; car moi, je ris de ses coups.

NOEMI.

Sacrilége !

DOMITIEN.

Nous verrons de nous deux qui sera le plus fort...
Que fais-tu? Je te brave et ta colère dort,
Et ce Triclinium consumé par ta foudre
N'est pas déjà sur moi tombé, réduit en poudre.

Allons, réveille-toi ; frappe Domitien !
Seul, je suis quelque chose et votre Dieu n'est rien.
Cédez à mon amour.

NOEMI

Jamais.

DOMITIEN.

Cédez, vous dis-je?
Résister serait vain, car à moins d'un prodige...

NOEMI.

Jamais.

DOMITIEN.

Eh bien, alors...

NOEMI.

Seigneur, à mon secours !

DOMITIEN.

Vos cris sont impuissants et ces murs restent sourds,
Votre voix, Noëmi, ne peut être entendue.

NOEMI, *se précipitant vers une porte et la trouvant fermée.*

Mon Dieu ! (*se précipitant vers une autre porte.*)
Fermée, aussi. (*avec désespoir.*)
Mais je suis donc perdue.

DOMITIEN.

Je vous aime.

NOEMI.

Marie, étoile des Chrétiens,
Ne m'abandonne pas,.. viens à mon aide, viens;
Je n'espère qu'en toi.

DOMITIEN.

Stérile espoir !

NOEMI.

Marie,
Sauve-moi.

DOMITIEN.

Rien ne peut vous sauver.
(*On ébranle la porte du fond.*) O furie !

SILVA, *au dehors.*

Noëmi !

NOEMI.

Silva !

DOMITIEN.

Lui !

NOEMI.

Je le savais bien, moi,
Que je serais sauvée en m'adressant à toi.
(*Tombant à genoux.*)
Sainte Vierge, merci. (*La porte s'ouvre, Silva paraît.*)

---

## SCÈNE VI.

DOMITIEN, SILVA, NOEMI, *puis* MESSALIN, CASPERIUS, *soldats.*

NOEMI, *se jetant dans les bras de Silva.*

Défends-moi !

SILVA.

Te défendre,
Noëmi ! (*Tirant son poignard.*)
Je saurai te venger.

NOEMI.

Alexandre !

DOMITIEN.

Sais-tu bien qui je suis ?

SILVA.

Cela m'importe peu.

DOMITIEN.

Que veux-tu donc?

SILVA.

Ta vie, et je l'aurai... Car Dieu,
Ce Dieu qui trop longtemps jusqu'ici t'a fait grâce,
De tes iniquités, de tes crimes se lasse...
Ton heure est arrivée; oui, dirigeant mes pas,
Pour te frapper, impie, il a choisi mon bras

DOMITIEN.

Arrière, vil chrétien, je suis César.

SILVA.

Peut-être !
Je ne te reconnais ici que pour un être

Que Rome entière abhorre et qui va recevoir
Le prix de ses forfaits.

NOEMI.

Que fais-tu?

SILVA.

Mon devoir.

NOEMI.

Grâce pour lui!

SILVA.

Sais-tu ce dont il est capable!

NOEMI

A Dieu seul appartient de punir le coupable,
Grâce!

SILVA.

Tu le veux, soit : — Mais sortons de ce lieu
Car si j'y demeurais...
(*A Domitien, en lui jetant son poignard aux pieds.*)
Je te méprise. Adieu. (*Il va pour sortir.*)

MESSALIN, *entrant et arrêtant Silva.*

A moi, Caspérius. (*Entre Caspérius avec les soldats.*)
Qu'on arrête ce traître!
Soldats, Jupiter vient de sauver notre maître.
Entrainez l'assassin... Cette nuit, en prison;
Et demain le bourreau nous en fera raison.
(*Les soldats entraînent Silva.*)

NOEMI, *à Domitien.*

Vous ne démentez pas cet homme?

MESSALIN, *aux soldats.*

A votre tâche!

NOEMI.

Eh bien, alors...

DOMITIEN, *lui saisissant le bras.*

Silence!

NOEMI, *à Domitien.*

Oh! vous êtes un lâche.
(*La toile tombe.*)

Émile COQUATRIX.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

# CONGRÈS

## DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

### DES DÉPARTEMENTS,

Sous la direction de l'Institut des Provinces de France.

L'état de torpeur où languissent beaucoup de Sociétés savantes, l'isolement qui paralyse les efforts de plusieurs d'entre elles, l'obscurité où restent ensevelis un grand nombre de publications estimables et consciencieuses, mises au jour hors Paris, avaient depuis longtemps frappé les esprits qui s'occupent de réveiller la vie intellectuelle dans les départements. L'organisation des Académies, tentée, il y a quelques années, au profit de la centralisation, était restée impuissante. L'institut des Provinces, composé des membres les plus notables des Sociétés académiques, s'était formé dans le but de réaliser, au point de vue des intérêts provinciaux, l'association de ces diverses compagnies. M. de Caumont, l'apôtre infatigable de l'émancipation départementale, préparait depuis longtemps la mise à exécution de ce projet. Il avait convoqué à Paris, pour la fin de février 1848, une *conférence de délégués des Sociétés savantes des départements.* Mais la révolution éclata au moment où quarante délégués à peine venaient d'arriver : cependant plusieurs séances permirent de jeter les bases d'une institution plus complète.

Cette année, un véritable congrès s'est ouvert le 10 mars dans la riche salle de l'ancienne Chambre des Pairs ; sa session s'est prolongée jusqu'au 17 mars. Dès la première séance, cent cinquante membres environ étaient réunis. Les uns appartenaient à l'Institut des Provinces, comme membres titulaires; les autres étaient les délégués des Académies et Sociétés diverses. Plusieurs littérateurs parisiens assistaient dans les tribunes aux discussions de cette assemblée exclusivement provinciale. MM. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Belgique, membre étranger de l'Institut de France ; Leglay (de Lille), correspondant de l'Académie nationale des inscriptions et belles-lettres ; le docteur Roux (de Marseille) ; le comte de Mérode, ministre d'Etat de Belgique, et le vicomte de Cussy, ont successivement présidé la séance. Les Secrétaires étaient MM. Du Chastellier (de Quimper), et le comte Louis de Kergorlay, ancien directeur de la *Revue Provinciale*, secondés par deux secrétaires-adjoints.

La réunion n'était pas un congrès scientifique dans l'acception ordinaire du mot : les questions de pure science ne s'y présentaient que d'une manière accessoire. Le but principal de l'assemblée, c'était d'organiser le travail académique, de proposer des sujets de recherches aux Sociétés qui manquent de direction, de donner une impulsion nouvelle à celles dont la marche se ralentit, de recommander l'étude de certaines matières qui ne peuvent être bien traitées que par les associations locales. Le congrès avait donc surtout un caractère organisateur. Cependant des discussions intéressantes, au point de vue de la science même, ont nécessairement fait la base de ce travail d'organisation. Les sciences exactes et physiques, l'agriculture, l'économie politique ont tenu une large place dans le programme. Nous n'en dirons rien ici, parce que nous ne voulons parler du congrès qu'au point de vue historique, littéraire et artistique, pour ne pas sortir de l'ordre d'idées qui entre plus particulièrement dans le cadre de la *Revue de Rouen*.

La question la plus notable, au point de vue historique, qu'ait traitée le congrès, a été celle-ci : La *Gallia christiana* sera-t-elle achevée ? Cette question intéressait surtout les érudits qui s'occupent de l'histoire de la province ecclésiastique de Tours, et peut-être n'en parlerions-nous point dans un recueil normand, si l'histoire de la Bretagne et du Maine ne tenait, par un si grand nombre de points, à l'histoire

de la Normandie elle-même. Pour la Touraine, la Bretagne, le Maine et l'Anjou, on n'a de la *Gallia christiana* que la première et très incomplète édition mise au jour par la famille de Sainte-Marthe. Il est donc question de reprendre sur ce point l'œuvre inachevée des Bénédictins. Les nouveaux Bénédictins de Solesmes ont songé à continuer ce travail, considérablement avancé dès le siècle dernier; et cette année même, au récent concile de Rennes, les prélats assemblés se sont encore préoccupés de mener à fin un livre entrepris par les ordres de l'ancienne assemblée du clergé. Le congrès, à son tour, avait inscrit cette question sur son programme, et, quand on est venu à discuter quel plan on suivrait, deux opinions se sont trouvées en présence.

L'une veut, et à juste titre ce nous semble, l'achèvement pur et simple, sur le plan même des Bénédictins, avec les seules améliorations qui résultent des progrès de la science historique; l'autre voudrait renoncer au format in-folio, au texte latin, et élargir considérablement le cadre primitif.

MM. De Caumont et de Kerdrel, ancien élève de l'école des Chartes et représentant du peuple, ont défendu le plan des Bénédictins.

M. Leglay, de l'Académie des inscriptions, auteur du savant in-4° intitulé *Cameracum christianum*, voudrait au contraire l'extension du travail, la continuation en langue française, et une traduction à côté du texte latin des Bénédictins; innovation qu'il a réalisée dans le *Cameracum christianum*.

Il reproche aux Bénédictins d'avoir passé sous silence les couvents inférieurs, d'avoir omis les collégiales, de n'avoir rien dit des Franciscains, des Récollets, des Capucins, des Carmes, des Jésuites, etc.; d'avoir laissé de côté les hôpitaux desservis par des corps religieux, d'avoir négligé la géographie des diocèses et les circonscriptions paroissiales.

MM. le baron de Hauteclocke et de Lambron, de leur côté, souhaiteraient l'adoption du format in-8° pour cette continuation.

Quant à nous, nous ne voyons pas en quoi un livre sérieux comme la *Gallia christiana* gagnerait à descendre au format de cabinet de lecture; et pour la rédaction en Français, elle nous semble intéresser moins les lecteurs, que les continuateurs eux-mêmes, qu'on plaisanterait peut-être d'avoir reculé devant la rédaction latine. C'est là une

barrière qu'il est bon de maintenir, ne serait-ce que pour écarter les compilateurs à science trop facile.

Ceci dit sur la question de forme, nous arrivons à l'opinion émise par le savant M. Leglay. Il ne nous semble pas que le cadre des Bénédictins doive être élargi. C'est à dessein, selon nous, que ces religieux ont exclu de leur vaste recueil tous les couvents qu'on y voudrait faire entrer : en cela ils n'ont fait que suivre le plan qu'avaient tracé, un siècle avant eux, Scévole de Sainte-Marthe et son docte frère: Ce plan est en harmonie parfaite avec l'organisation ecclésiastique : ce livre de la *Gaule chrétienne* ne devait raisonnablement contenir que la hiérarchie même de l'Eglise de France, et faire l'histoire de son organisation primitive. Aussi les auteurs n'ont-ils voulu parler que des évêchés et des abbayes, ces dernières ayant un rang quasi-épiscopal. Ils ont été logiques en joignant à l'histoire des évêques, les chapitres cathédraux qui participaient à la juridiction épiscopale, et en élaguant les collégiales, dont les chanoines n'avaient point d'autorité pastorale. Les abbés, la plupart investis de la mître et de la crosse, appelés aux conseils provinciaux, complétaient naturellement cette nomenclature. Mais on ne comprit pas les ordres mendiants, ni les congrégations nouvelles, accidents en quelque sorte dans l'organisation cléricale, à peu près en dehors de la hiérarchie, et dépourvus d'ailleurs de puissance temporelle.

Au point de vue historique, ce système eut un mérite : on ne réunit ensemble que les établissements qui, pour la plupart, étaient aussi anciens que l'église. Les abbayes, en effet, tenaient, dans l'ordre chronologique, le même rang que dans la hiérarchie. Leur origine était liée à l'origine de l'État lui-même. Leurs vastes églises, leurs possessions immenses, la puissance temporelle dont elles étaient investies, leur antiquité même, les séparaient de la foule des couvents postérieurs. Tous les ordres nouveaux fondés au XIII^e siècle, tels que les Cordeliers ; au XVI^e, tels que les Jésuites et les Capucins, ne pouvaient prétendre à marcher au même rang que l'ordre de Saint-Benoît.

Les Bénédictins laissèrent donc aux historiens des villes où ces couvents avaient leurs maisons, le soin d'en parler : pour eux, ils ne prirent que les établissements dont le réseau était déjà uniformément distribué sur la surface de la France au sortir des temps bar-

bares. Avec ce plan, ils ont pu mener presque jusqu'à sa fin une œuvre qui, plus complexe et moins homogène, serait restée probablement à l'état d'essai. Nous croyons que ce monument élevé à l'histoire doit être achevé dans le style et dans l'esprit où il a été commencé.

A une autre séance du congrès, on a discuté la question suivante : *Comment doit-on envisager les recherches à faire sur la Géographie du moyen-âge ?* Certes, la géographie de cette époque, l'histoire des églises et des châteaux, sont une matière que la province peut seule traiter d'une manière satisfaisante, et où les gens de Paris n'ont jamais pu rien faire d'exact ni de digne de foi ; car pour cela il faut connaître à fond le pays.

La géographie gallo romaine de la France est ébauchée aujourd'hui, mais la géographie du moyen-âge est à faire tout entière.

MM. De Caumont et Leglay ont tracé sur ce point la marche à suivre. De son côté, M. De Beaurepaire, de l'école des Chartes, avait adressé, d'Avranches, un programme à-peu-près identique.

La réunion des inscriptions lapidaires du moyen-âge, qui disparaissent tous les jours, a paru ensuite à l'assemblée un des travaux les plus convenables à proposer aux Sociétés des départements.

Telles ont été les principales discussions relatives à l'histoire. Le réveil de l'art dans les provinces, la direction au point de vue des doctrines et de l'esthétique ont fixé, à presque toutes les séances, l'attention du congrès. M. le marquis de Chennevières, l'historiographe des vieux peintres provinciaux, le collaborateur bien connu de la *Revue de Rouen*, est monté le premier sur la brèche. Nous ne citerons que quelques traits de son discours, parce qu'un journal de Paris, l'*Artiste*, l'a intégralement reproduit.

« L'humanité ne peut dire : il naîtra ici un Poussin, un Callot, un Puget, Dieu seul dispense à chaque pays l'honneur de ces grands noms. Mais c'est à nous à préparer le terrain de la semence divine, et à protéger les arts ; car la protection, c'est le soleil qui fait éclore les artistes.

« Cette protection, elle appartient aux Conseils généraux ; c'est aux membres du Congrès de la solliciter, de l'obtenir par leur influence. Régénérer le goût des arts, tout est là.... Les expositions provinciales suffisent-elles ? Non, il faut de plus deux choses : d'abord,

des écoles provinciales pour former les artistes qui exposeront; ensuite la juste rémunération des œuvres exposées. Les écoles provinciales, le dernier siècle les a fondées, et elles subsistent encore. Les écoles de Rouen, de Dijon, de Toulouse, n'attendent, pour jeter un nouvel éclat, que la protection des administrations locales

« Second ordre de protection..... Que les travaux des provinces soient réservés aux artistes de chaque province, et l'art reprendra partout son activité et sa valeur. L'accord des monuments avec le génie du terroir et de la race renaîtra sur le sol de la France, dégagé d'importations étrangères.

« Les artistes ne peuvent se protéger eux-mêmes : ceux de Paris l'ont bien prouvé après février. Telle confrérie du temps passé procurait une plus grande protection que tous les efforts des artistes modernes.

« Dernière mesure à joindre à ces trois points fondamentaux : l'étude historique des arts Il faut explorer la vie des grands artistes provinciaux, et publier, remettre en lumière les richesses ignorées des Musées de province, si inconnus et si injustement dédaignés à Paris.

La discussion engagée par M. De Chennevières a été soutenue ensuite par M. le comte de Mellet, délégué de l'Académie de Rheims, et par M. Dupray-la-Mahérie, de la Société d'archéologie d'Avranches.

M. De Mellet ne veut pas seulement la diffusion de l'art, il voudrait surtout qu'on le dirigeât. L'art doit être une leçon vivante servant à la moralisation des masses : pour cela il faut l'épurer. Dans la distribution des récompenses, il faut donc considérer surtout l'inspiration, et accorder la préférence aux œuvres enfantées par le spiritualisme, sans dédaigner toutefois la perfection matérielle et plastique.

Comme M. De Chennevières, M. Dupray-la-Mahérie a fait la guerre à la centralisation au nom de l'art lui-même. Le goût des arts a péri en province par la centralisation, proclame M. Dupray. Quant les provinces étaient libres, l'art était plein de vie : chacune de nos villes regorgeait de monuments; il existait entre chaque centre de population une rivalité qui faisait enfanter des chefs-d'œuvre. Ce qui se passait en Italie et dans la Flandre, où chaque grande ville devenait le chef-lieu d'une école illustre, arrivait aussi chez nous, où toute province recélait un foyer artistique. La centralisation, en détruisant

ces individualités locales, a tué l'art du même coup Pour le ranimer il faut l'émulation entre plusieurs écoles à traditions opposées, se perfectionnant, se rectifiant par une lutte incessante.

Ces idées ont trouvé des contradicteurs; il fallait s'y attendre. M. De Quatrefages, de la Faculté de Toulouse, a défendu au contraire une sorte de *libre-échange* dans les arts, bien différent de l'individualité locale. Il a peur de voir les provinces s'isoler de Paris. Deux membres du congrès ont été plus loin dans ce sens; ils ont en quelque sorte fait le procès à la province, l'ont déclarée presque incapable de progrès, et ont demandé en conséquence qu'on appelât les artistes de Paris aux expositions régionales. Nous avons entendu dire qu'il est impossible aux artistes de concevoir le goût des arts hors Paris, et de s'y former, et cela lorsque la province compte tant de monuments modèles de toutes les époques, lorsqu'elle conserve seule dans ses musées les œuvres des artistes provinciaux dont on veut retrouver les traditions ignorées, lorsqu'elle seule enfin étale aux yeux des artistes le spectacle majestueux de la nature, qu'on ne peut contempler que loin de l'atmosphère parisienne.

Mais le délégué qui a tenu le langage le plus discordant dans un congrès de décentralisateurs, est assurément M. Boullée, de l'Académie de Lyon. Habitant d'une ville qui devrait avoir la fierté d'une capitale, d'une ville qui a l'honneur de voir fleurir dans ses murs la seule école de peinture qui ait résisté à l'action absorbante de Paris, et dont les maîtres sont distingués à chaque exposition du Louvre, M. Boullée dédaigne les efforts particuliers, les souscriptions locales; pour sauver l'art, il faut, selon lui, faire du congrès une machine administrative, et ensuite recourir aux administrations de département, ces étroites circonscriptions qui, comme l'a très bien dit M. Duchastellier, ont trop contribué à étouffer l'art provincial.

Une idée enfin, qui semblait sourire singulièrement à quelques membres du congrès, était celle de l'exposition des portraits ou des noms d'hommes célèbres dans des musées locaux, dans l'espoir, disait-on, de moraliser par là les masses populaires. Calquant une circulaire du Gouvernement provisoire, on proposait de faire de chaque mairie de village une espèce de Panthéon au petit pied. La mesure était proposée pour toute la France. Mais ne serait-ce pas retomber dans cette centralisation que l'on voulait combattre, que d'établir un

réseau de soi-disant musées, taillés sur le même patron, qui poursuivraient éternellement le voyageur, en présentant à ses yeux des portraits ridicules ou des noms de célébrités douteuses? Il faut laisser chaque pays rendre à ses grands hommes les hommages qui lui conviendront le mieux, sans infliger encore une désespérante uniformité. L'uniformité, si elle n'est pas la centralisation même, est au moins le résultat le plus ennuyeux de la centralisation.

Une Commission ayant été nommée pour mettre d'accord toutes ces opinions divergentes, M. De Glanville, l'un des honorables membres de l'Institut des Provinces qui appartiennent à la ville de Rouen, a été chargé de faire le rapport et de rédiger des conclusions, qui ont été adoptées.

La troisième séance a été ouverte par un autre rapport de M. De Glanville, sur les moyens qu'avait proposés M. Chennevières pour faire connaître enfin les objets précieux contenus dans les musées et les dépôts de province. Voici les conclusions de M. de Glanville : « Des circulaires et instructions seront adressées aux Sociétés savantes, pour les inviter à cataloguer tous les objets d'art, chartes et manuscrits, disséminés dans leurs circonscriptions. Dans les villes où il n'existe point de Sociétés savantes, des Commissions fondées sous les auspices de l'Institut des Provinces s'occuperont également de dresser ces mêmes catalogues. »

Il ne s'agit point de faire des catalogues comme on en trouve trop, où il n'y a que des numéros d'ordre, mais de mettre, à la place de ces stériles livrets, des catalogues raisonnés, entremêlés de notions d'art; indiquant soigneusement la provenance de l'objet, ses vicissitudes, son mérite relatif; donnant tous les détails possibles sur les artistes et les fabrications locales; où les réflexions banales sur le sujet des tableaux seraient remplacées par des notes instructives sur le tableau lui-même; où enfin quelques figures viendraient de temps à autre varier et expliquer le texte.

« Les musées, disait M. De Caumont, acquerront une importance toute nouvelle quand on aura appris à les bien voir, et, si je peux parler ainsi, *à s'en servir*, ce que l'on ne sait pas encore. »

Vers la fin du congrès, la querelle entre l'art national et chrétien et l'art antique a été soulevée, lorsqu'on a examiné quelles tendances esthétiques devaient être recommandées. La Commission, par l'or-

gane de M. Dupray, son rapporteur, proposait les conclusions suivantes : « Recommander aux artistes l'étude de l'art chrétien, tel qu'il est si puissamment exprimé dans les monuments du Moyen-Age, jusqu'à l'époque de son altération par la Renaissance. »

Un orateur brillant, M. Louis Enault (de Caen), a fait un peu le procès aux imaginiers des XIIIe et XIVe siècle, et, dans son admiration pour les formes grecques, a demandé une transaction entre l'école antique et celle du Moyen-Age.

Pour nous, nous n'adoptions pas cette idée éclectique, sans aller pourtant aussi loin qu'un breton, M. du Vautenai, qui, plus radical au contraire que le rapporteur, voulait s'en tenir au style du XIIIe siècle exclusivement, afin d'avoir l'unité dans l'art. Le congrès a consacré tout simplement les conclusions proposées. En résumé, cette discussion, rendue très intéressante par des improvisations éloquentes, n'a guère ajouté aux arguments déjà produits pour et contre.

Hâtons-nous de dire un mot de ce qui a été fait de plus saillant quant à l'organisation littéraire. Comment faire connaître les productions des Sociétés savantes et de la librairie provinciale ? Cette question a été longuement débattue à plusieurs reprises. On a commencé par voter en principe la création d'un bulletin bibliographique. Puis deux systèmes se sont trouvés en présence, quant à la rédaction de ce bulletin ; M. de Caumont proposait un simple catalogue, composé d'une feuille par mois. M. Cap, délégué de l'Académie de Lyon, mais rédacteur du *Journal de Pharmacie* à Paris, voulait au contraire une *Revue* contenant des mémoires entiers, des analyses, et dont la publication, plus coûteuse et faite à Paris même, eût été subventionnée par les Sociétés des départements.

Nous ne savons si cette dernière combinaison était proposée comme remède à la centralisation. Pour nous, nous y aurions vu un acte de centralisation extrême : nous avons donc repoussé de toutes nos forces une Revue qui eût consommé la ruine des publications départementales. Il ne s'agissait rien moins, en effet, que de puiser dans les Recueils des Sociétés académiques, dans les Revues qui se soutiennent encore dans les capitales des anciennes provinces, de choisir à son aise dans ces divers journaux, et de donner leurs meilleurs articles aussitôt qu'ils seraient parus. Restait seulement la question de savoir si les Académies et les éditeurs des *Revues* de province eussent

eu assez de complaisance pour se prêter à donner à la fois et leur argent pour subventionner cette *Revue* centrale, et leurs travaux pour alimenter sa rédaction.

M. Leglay, de Lille, a apporté l'autorité de sa parole contre la Revue proposée, et le congrès a voté la création d'un simple Bulletin bibliographique, destiné à énumérer un à un, méthodiquement, et en détail, les Mémoires confondus sous le titre collectif des diverses publications académiques.

Au début de la cinquième séance, M. De Caumont a prié le Congrès de recommander aux Sociétés de rédiger de bons annuaires. Il a fait sentir l'intérêt que pouvaient présenter des recueils de ce genre, s'ils étaient bien rédigés, quel avenir était réservé à des publications intermédiaires entre les livres proprement dits et les journaux ou revues. En Allemagne, l'Annuaire littéraire de Vienne, *Wiener Jahrbücher der Literatur*, jouit d'une réputation méritée : Paris voit naître chaque année l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France et celui des Economistes. Mais la province n'a guères encore que l'Annuaire de l'Association normande ; car les Annuaires officiels des préfectures sont trop souvent de simples almanachs administratifs. Quelques-uns pourtant sont recherchés pour les documents qu'ils contiennent en fait de topographie locale, de statistique, d'archéologie, etc. Tels sont ceux de la Manche, d'Eure-et-Loir, de l'Yonne, de la Nièvre. Mais nous ne croyons pas, comme M. De Caumont, qu'il faille exclure de ces recueils la partie administrative. Les procès-verbaux des Conseils généraux trouvent, dans ces Annuaires, une publicité qui identifie ces corps avec le pays qu'ils représentent, et contribuent ainsi à les rendre un levier puissant pour la décentralisation.

L'analyse des discussions d'économie politique et d'organisation de l'enseignement agricole sont en dehors de notre cadre. Nous devons, toutefois, signaler la part importante prise dans ces débats par plusieurs délégués Normands. M. Paul Target, auditeur au Conseil d'État et délégué de la Société d'Emulation de Lisieux, a fait, au nom de la commission d'agriculture, un rapport remarquable sur l'organisation du crédit foncier. M. Cordier, représentant du Calvados, en présidant cette commission, lui avait communiqué une précieuse impulsion. M. Pierre Durand, professeur de chimie à l'école

de médecine de Caen, a émis de nouvelles données scientifiques relativement à la production du lait et au parti à tirer des races bovines. M. Millet Saint-Pierre, président de la Société Hâvraise d'études diverses, et rapporteur de la commission de l'industrie et du commerce, a signalé les progrès que les Compagnies savantes doivent stimuler en ces matières.

Nous avons, d'ailleurs, passé sous silence beaucoup de points capitaux; car nous voulions seulement indiquer les questions qui rentrent dans le cadre de la Revue, les faits qui peuvent plus particulièrement intéresser des lecteurs Normands. Nous avons donc puisé çà et là dans le Bulletin quotidien du Congrès. C'est dans ce Bulletin ou dans l'Annuaire de l'Institut des provinces qu'on pourra trouver un compte-rendu complet des travaux de cette première session.

Raymond Bordeaux.

## TOPOGRAPHIE HISTORIQUE.

# COURCELLES-LÈS-GISORS.

Cette petite commune du département de l'Oise, autrefois paroisse du Vexin français, eut, dès le XI^e siècle, une forteresse dont il existe encore des ruines. Sentinelle de la rive gauche de l'Epte, elle surveillait Dangu, Neaufles et Gisors. Le château remonte à la période romane. Ses débris sont considérables, et son donjon démantelé a conservé un air de domination sur la contrée au milieu de laquelle il s'élève. L'enceinte, dont on retrouve les traces, était rectangulaire. Le donjon occupait un des angles de cette enceinte, et avait 16 mètres de côté, avec des murs de 2 mètres d'épaisseur. On y voit encore une porte à plein cintre, une cheminée, une fenêtre carrée, et des escaliers dans l'épaisseur de la muraille [1]. C'était une forteresse française.

En 1119, Robert de Dangu avait déjà ravagé Courcelles. Ce fut là que, en 1198, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion se livrèrent une de ces nombreuses batailles qui ensanglantaient si souvent les frontières des deux Vexins. Richard, sorti des prisons du duc d'Autriche, s'était rencontré avec le roi de France entre Gamaches et Vernon. La rencontre fut sanglante. Un grand nombre de Français restèrent sur la place. Philippe-Auguste se retira à Vernon, puis à Mantes. Richard profita de cette victoire, et lui enleva Courcelles, Bourg et Sérifontaine. Richard, rendant compte de ce succès à Philippe de Douvres, lui mande qu'il a trouvé, dans la forteresse de Courcelles, sept hommes d'armes et le châtelain, qu'il avait fait pri-

[1] V. *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, par M. Graves, p. 194.

sonniers[1]. Les hommes d'armes étaient des gentilshommes qui combattaient à cheval, armés de toutes pièces. Outre leurs valets, ils avaient chacun deux cavaliers pour les servir : l'un, armé d'une arbalète, l'autre, d'un arc et d'une hache. La garnison de Courcelles, quand Richard s'empara de cette place, était donc de vingt-deux hommes et d'autant de chevaux au moins, sans compter les valets, mais en comptant le châtelain. Peut-être y avait-il une certaine quantité de gens de pied.

Gisors était convoité par le roi d'Angleterre. Le roi de France craignait que cette place importante ne tombât entre les mains de son ennemi. Il partit de Mantes avec cent lances, à peu près six cents hommes, dans le dessein de jeter de nouvelles forces dans Gisors, alors en état de se défendre. C'était au mois de septembre. Richard, instruit par ses espions que Philippe-Auguste marchait de Mantes sur Gisors, disposa ses troupes de manière à le surprendre et même à s'en emparer. Il les plaça dans les vallées du Réveillon[2] et de l'Epte, depuis Chambon[3] jusqu'à Beausséré[4]. A ce moyen, la ville était couverte de ce côté, et toute communication entre elle et Mantes se trouvait interrompue. Philippe s'en aperçut un peu tard, au moment où il tombait dans le piége qui lui avait été tendu. Il n'avait que deux partis à prendre : retourner sur ses pas ou enfoncer les bataillons normands. Il prit la résolution la plus téméraire et la plus chevaleresque. — Fuir devant un vassal, avait-il dit à Menessier de Mauvoisin, qui lui conseillait de retourner à Mantes, jamais ! — Et il s'élança au milieu du danger. Une grande partie de son escorte tomba sous les coups des soldats de Richard, embusqués à Hainval et cachés par les coteaux escarpés qui bordent la rivière d'Epte, sur sa rive gauche. Poursuivi par Richard, il échappa pourtant au péril qui le menaçait. Il fut près de tomber dans un autre. En entrant à Gisors, qui lui avait ouvert ses portes au moment de la détresse, le pont sur lequel il passait avec les fuyards s'écroula sous le poids des hommes et des chevaux, et le roi tomba, pêle-mêle, avec les débris du pont, dans l'Epte, qui pouvait l'engloutir.

[1] V. Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*.

[3] *Le Réveillon* est un ruisseau qui prend sa source à Reilly, département de l'Oise, et qui se perd dans l'Epte, entre Gisors et Vaux.

[3] Chambon est une commune du département de l'Oise.

Beausséré est un hameau de Courcelles.

Guillaume le Breton parle ainsi de cet événement[1] :

Pons quoque Gisorti, quo ferrea porta subitur,
Dum tot ferre nequit cursu properante meantes
Frangitur, et secum plures in flumine fundit.
At regis sonipes medium cum rege per amnem
Indemnis ripam se vexit in ulteriorem.

Ce qui pouvait entraîner la mort de Philippe-Auguste, fut la cause de son salut. Le pont détruit, Richard, qui suivait le roi de près, ne pouvait plus le poursuivre, et il fut obligé de s'arrêter quand il étendait le bras pour saisir son redoutable rival. Philippe-Auguste, regardant comme un miracle d'avoir ainsi échappé à un double danger, fit dorer une image de la Vierge qui était placée au-dessus de la porte de fer, et cette porte elle-même qui, depuis, prit le nom de *Porte dorée*. Le pont s'appelle encore le *Pont doré*.

L'église de Courcelles, soit qu'elle n'ait pas été construite d'un seul jet, soit qu'elle ait souffert pendant les siéges du château ou pendant les guerres qui ont ravagé le pays, et qu'il ait fallu en rebâtir des parties assez considérables, appartient à l'architecture de siècles différents. Elle est sous le vocable de la sainte Vierge. Son clocher est en bâtière. Une chapelle et laporte latérale sont d'une architecture de transition, c'est-à-dire de la troisième époque du style roman. Le transept sud est du style ogival rayonnant, le chœur et les fenêtres de la nef du style ogival flamboyant.

Courcelles était, avant le concordat de 1801, une paroisse du diocèse de Rouen. L'archevêque de Rouen conférait la cure de plein droit.

C'est aujourd'hui une succursale du diocèse de Beauvais. Elle a fait partie de celui d'Amiens, jusqu'au rétablissement du siége de Beauvais, sous la Restauration.

Courcelles était compris dans l'élection de Gisors.

Nous avons parlé tout-à-l'heure de deux hameaux de Courcelles : Beausséré et Hainval ; nous ne finirons pas cette notice sans donner sur eux quelques détails.

Le nom de *Beausséré*, qu'on trouve écrit *Beausèré* et *Beau serai*, vient de *Bosc-Serré* ou *Bos-Serré*, bois touffu, épais. Ce lieu, tombé au rang des plus humbles hameaux, s'était élevé autrefois jusqu'à

[1] *Philippide*, lib. IV.

être une paroisse particulière du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin français, du doyenné de Magny, du bailliage de Senlis, de la châtellenie de Chaumont et de l'élection de Gisors. Son église était dédiée à la sainte Vierge ; elle a été détruite. L'archevêque de Rouen conférait la cure de plein droit. L'ancien château, bâti sur le penchant d'une colline, n'est plus qu'une ferme. Beausséré est situé sur la rive gauche de l'Epte ; on y a formé quelques établissements industriels. On y trouve des eaux minérales.

Au XIe siècle, une forteresse avait été construite sur le territoire de Beausséré, dans des marais, pour défendre le passage de l'Epte ; on l'appelait *la Saucourt* ou *Saulxcourt*, sans doute de *Salicum curia*, à cause des saules des marais. On voit encore aujourd'hui des traces de cette ancienne construction, destinée à empêcher les incursions des Normands dans le Vexin français.

*Hainval* est situé au pied d'une haute colline de craie, dans une vallée profonde, à un endroit où l'Epte forme une île assez considérable. Quelques personnes écrivent *Inval*, et pensent que ce lieu doit son nom à sa position dans une vallée ; mais les anciens titres disent tous *Hainval*, c'est-à-dire le *hameau de la vallée*.

Un vieux manuscrit que j'ai sous les yeux pense que cette orthographe est la vraie, et, en même temps, qu'*Hainval* fut un des lieux où Richard Cœur-de-Lion, en 1198, tendit son guet-à-pens contre Philippe-Auguste. Voici cette phrase : « Ledit Richard, ayant appris « la venue du roi de France, fit approcher son armée de Gisors, « remplit de soldats les vallées d'*Hainval* jusqu'à Saint-Clair[1] », etc.

Les anciens moulins d'Hainval sont devenus d'abord un établissement de chamoiserie, puis une belle et grande manufacture, bâtie par M. Davilliers. Il y a quelques années, un incendie a dévoré en peu d'heures ce magnifique établissement, qui n'a pas tardé à sortir de ses ruines.

Près d'Hainval est un lieu nommé *les Aisemens*. Ce nom vient d'*ais* ou *aix*, qui signifie *marais*.

Un autre hameau de Courcellès, formé de la réunion d'une douzaine de maisons, s'appelle *Moriaumont*. Ce nom signifie *mont noir ou sombre :* aussi *Moriaumont* est-il caché au milieu des bois.

P. De la Mairie.

[1] C'est Saint-Clair-sur-Epte où, en 912, la Normandie fut cédée à Rollon.

# RECHERCHES HÉRALDIQUES.

## ARMORIAL
### DE LA PROVINCE, DES VILLES,
### DES ÉVÊCHÉS, DES CHAPITRES ET DES ABBAYES
## DE NORMANDIE.

## RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

*Aux articles insérés dans les livraisons de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre* 1849.

### PROVINCE DE NORMANDIE.

Nous avons attribué à notre ci-devant province les *lions léopardés;* mais, dans une note ajoutée au texte, le directeur de la *Revue de Rouen*, M. André Pottier, signale cette attribution comme une erreur : « Les insignes des armes de Normandie sont, dit-il, héral- « diquement parlant, des léopards et non des lions léopardés. »

Cette note ne pouvait être que fort sommaire; nous avons cru devoir la compléter, en prenant pour base les développements que M. Pottier lui-même a eu l'obligeance de nous communiquer.

La langue du blason ne s'est pas formée tout d'une pièce : elle a toujours été en se perfectionnant, en raffinant sur chaque détail, en inventant de nouveaux mots pour exprimer des nuances de forme ou de position, souvent peu saillantes. Ainsi, — pour ne pas nous écarter de l'objet de cette explication, — après la spécification du lion et du léopard, est venue celle du lion léopardé et du léopard lionné, parfaitement qualifiés et définis, l'un et l'autre, par les héraldistes français, qui doivent être ici nos seules autorités. Mais, en considérant ces animaux héraldiques sous le point de vue de leur origine et de leurs modifications, dans leur essence en quelque sorte, et sans tenir compte des appellations, on n'aperçoit pas, au fond, qu'il existe deux animaux différents, dont l'un se nommerait *lion*, et l'autre *léopard;* on ne trouve, en réalité, qu'un seul animal léoniforme, si je puis

dire ainsi, qualifié, en français, tantôt *lion*, tantôt *léopard*, suivant son attitude. La preuve en est que les Anglais, dans leurs définitions armoriales, lorsqu'ils décrivent l'écu d'Angleterre ou celui de Normandie, appellent *lions* ce que nous appelons *léopards;* seulement, pour ne pas confondre l'emblème de l'écu anglo-normand avec celui d'Ecosse, par exemple, ils qualifient l'un *lion guardant, passant* (regardant, passant), et l'autre *lion rampant;* expressions qui seraient réprouvées par nos héraldistes français, comme entachées d'inexactitude et surtout de pléonasme.

Ceci posé, si nous passons aux définitions, voici ce qui nous est enseigné par le vocabulaire armorial accepté en France :

Lion. Ce nom est donné à l'animal léoniforme, lorsqu'il est représenté rampant, la tête de profil, ne montrant qu'un œil et qu'une oreille, la langue saillante, recourbée et arrondie à l'extrémité, la queue touffue au bout et se repliant vers le dos.

Léopard. L'animal léoniforme prend ce nom lorsqu'il est représenté passant, la tête toujours de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles, la queue retroussée sur le dos et se retournant en dehors.

Nommer simplement ces deux animaux, c'est donner à entendre non-seulement qu'ils se présentent avec les caractères ci-dessus exprimés, mais encore qu'ils vont de droite à gauche, ce qui est leur position normale. S'ils sont représentés dans le sens opposé, on doit le spécifier en les appelant lions ou léopards retournés.

Lion léopardé. Nous avons vu que le caractère principal du lion est l'attitude rampante et la tête de profil ; mais, s'il arrivait qu'on le représentât *passant*, tout en le laissant regarder *de profil*, alors ce serait un lion léopardé, parce que ce lion affecterait la position du léopard. Dans ce cas, la queue prendrait la forme de celle du léopard.

Léopard lionné. Que si, au contraire, on représentait l'animal rampant, attitude caractéristique du lion, mais qu'on le fit regarder de face, alors ce serait un léopard lionné, parce que ce léopard affecterait l'attitude du lion. Même observation, dans ce cas, pour la forme de la queue, qui serait à l'instar de celle du lion [1].

[1] Voyez Wilson de la Colombière, *Science héroïque*, in-f°, p. 264; Marc-Gilbert de Varennes, *Le roi d'armes*, 1635, in-f°, p. 131 ; Louvan Gelyot, *Indice armorial*, in-f°, p. 232.

Il résulte de ces deux dernières définitions que c'est la position de la tête préférablement à celle du corps, qui sert à qualifier l'animal. De profil, la tête implique le lion ; de face, elle implique le léopard. L'attitude du corps détermine seulement l'adjectif qualificatif.

Maintenant, reportons-nous aux dessins des armes de la Normandie. Que représentent-ils ? deux animaux léoniformes, passant, la tête de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles, la queue retroussée sur le dos et se retournant en arrière.... ; par conséquent, héraldiquement parlant, *des léopards*.

Appeler les léopards de Normandie des lions léopardés, ce serait laisser supposer que ces animaux, quoique représentés *passant*, ont cependant *la tête de profil*; ce qui serait contraire à tous les monuments.

En les qualifiant ainsi, nous avions cédé à l'impression laissée dans notre esprit par le souvenir de l'emblême léonin de nos ducs, et cette impression nous avait fait perdre complètement de vue la définition que nous avions donnée nous-même.

Quoiqu'il en soit, lorsque nous déclarons la question résolue en faveur des léopards, ce n'est que sous le point de vue de la terminologie héraldique, et nous ajouterons : de la terminologie française ; car, si nous blasonnions d'après les règles acceptées en Angleterre, nous dirions que la Normandie porte *de gueules, à deux lions regardant, passant, d'or....* En nous plaçant au point de vue des origines, nous restons convaincu que les animaux adoptés pour insignes par nos ducs normands étaient, dans leur pensée, des lions et non des léopards. Les Anglais, nous l'avons dit, ont conservé purement cette tradition ; mais les blasonistes français se sont placés sur un autre terrain : des lions primitifs ils ont fait des léopards. Il faut parler comme eux, si l'on veut être compris par les lecteurs français.

Voici donc comment doit être formulée la description de notre blason provincial :

*De gueules, à deux léopards d'or, lampassés et armés d'azur.*

L'addition de la langue et des ongles d'azur nous est indiquée par Wilson de la Colombiere et par Marc-Gilbert de Varennes. Elle ne parait pas avoir été introduite avant le XVI^e siècle.

## Bayeux.

Ce n'est pas un lion qui figure sur les armoiries de Bayeux, dessi-

nées en tête des diplômes de membre de la Société d'Agriculture, etc., de cette ville ; c'est un léopard.

### Harfleur.

L'écu de cette ville n'est pas, comme nous l'avons dit, *d'azur, à trois tours d'or, sommées de fleurs de lys*, *de même*. Nous devons à M. Viau la communication d'un document inédit qui ne laisse aucun doute à cet égard ; c'est l'extrait suivant, emprunté à un compte de dépenses de 1469 : « A Guillaume Robert, 10 s. t., pour sa peine et salaire d'avoir pourtraict et painct et mis en papier une nef à chasteau derrière et devant, qui sont les armes d'Harefleu, pour icelle montrer aux bourgeois d'icelle et mectre en pierre pour l'ostel de ville. »

M. Viau ne pense pas qu'Harfleur ait jamais changé d'armoiries. Au xv^e siècle, on *rétablit le vieil écusson* de la ville, consistant en une nef à château derrière et devant ; au xvii^e, le portail de l'église, alors reconstruit, reçoit encore un écusson qui porte un vaisseau. Ce fut sous Louis XIII que cette place fut démantelée ; pourrait-on supposer qu'on lui eût donné des tours pour emblême, dans le temps même où l'on abattait celles de son enceinte ? C'est donc arbitrairement que d'Hosier a formulé sa description, et, en rapprochant les détails du compte de 1469 de ceux qu'a donnés P. Delaplanche, nous croyons pouvoir attribuer définitivement à la ville d'Harfleur le blason suivant : *d'azur, à une nef avec château devant et derrière, d'argent, sur une onde.*

### Mont-Saint-Michel. (Abbaye).

M. Le Héricher (*Avranchin monumental*, II, 586) indique pour les armoiries de ce monastère : *une crosse, avec trois coquilles et trois fleurs de lys.*

### Saint-Georges-de-Bocherville. (Abbaye).

Les armes ds cette abbaye (les mêmes que celles des chambellans de Tancarville, ses fondateurs) étaient : *de gueules à l'écu d'argent en abime, et à huit angemmes d'or en orle.* Une crosse est posée en pal derrière l'écu.

On trouve un dessin de ces armoiries, à la page 95 de l'*Essai* sur Saint-Georges de Bocherville, par M. Achille Deville.

A. Canel.

# BIBLIOGRAPHIE.

= Des enfants trouvés et des orphelins pauvres, comme moyen de colonisation en Algérie, par M. de Tocqueville; broch. in-8°. Paris, Amyot, 1850

Depuis vingt ans que l'Algérie est devenue une province française, beaucoup d'économistes ont étudié avec plus ou moins de succès les moyens de coloniser cet important territoire, dont l'étendue est égale aux deux tiers de celui de la France. Le gouvernement de la République, dans un double but de sécurité pour la métropole et de prospérité pour la colonie, a fait, en 1848, une tentative dont la dépense est évaluée à 25 millions, et dont on peut contester les heureux résultats. C'est qu'au lieu de cultivateurs, on n'a pu trouver, pour composer la population d'émigrants chargés d'aller mettre en valeur les riches et immenses plaines dont se compose le domaine africain, que des ébénistes, des ciseleurs, des bijoutiers et autres artisans, accompagnés d'un renfort nombreux de cabaretiers, de cuisiniers et de courtisanes, emportant avec eux les vices et l'esprit turbulent des populations ouvrières de nos grandes villes.

Tous les trésors de la France seraient, certes, insuffisants pour parvenir, de cette manière, à résoudre le problème de la colonisation de l'Algérie; il ne faut donc pas s'étonner que la Commission du budget se soit opposée, cette année, à l'envoi de nouveaux colons.

M. Édouard de Tocqueville, membre du conseil-général de l'Oise, et du conseil-général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, est venu apporter, à l'examen de cette grave question, son tribut d'études et de lumières Dans la brochure que nous annonçons, M. E. de Tocqueville propose de transporter sur le territoire africain les enfants trouvés des deux sexes, à l'âge ou ils doivent cesser d'être à la charge des hospices; de former dans notre colonie des établissements agricoles, des maisons de refuge, au sein desquels s'élèverait cette jeune génération, qui représente aujourd'hui un cinquantième de la population totale de la France, et de l'appeler ainsi à former sur ce vaste continent les bases d'une nation future, en concédant des terrains à tous ceux qui auraient été mis en état de les exploiter.

L'application d'une semblable mesure, en sauvant de la misère de malheureux enfants que le vice et l'abandon a faits prolétaires et orphelins, en leur offrant l'espoir et les moyens de participer un jour aux avantages de la propriété et aux joies de la famille, en les arrachant en un mot, à l'isolement et à la corruption pour en faire des citoyens laborieux et honnêtes, transformerait bientôt, pour nous servir des expressions de l'auteur, des éléments d'agitation et de ruine en éléments de puissance et de richesse sociale, et couvrirait, en peu d'années, les belles provinces de l'Algérie d'une population de 250 à 300,000 âmes, chargée de mettre en valeur un sol qui, jusqu'à ce jour, nous a été plus onéreux que profitable.

Tels seraient les éléments d'une vaste et rapide colonisation, autour desquels se grouperaient bientôt de nombreuses émigrations volontaires, pour peu que le Gouvernement leur accordât des encouragements et des concessions.

Nous ne pouvons suivre M. E. de Tocqueville dans les calculs à l'aide desquels il démontre que les dépenses qu'occasionnerait l'adoption du système qu'il propose, seraient beaucoup moindres que les sacrifices qui ont été faits en 1848 et 1849, et se trouveraient promptement atténuées par les avantages et les produits de la colonisation ; mais nous formons des vœux pour que le Gouvernement commence immédiatement, à titre d'essai, la fondation d'une ou de plusieurs colonies, en attendant que l'expérience démontre la possibilité d'appliquer ce système dans toute son étendue.

# CHRONIQUE.

= Acquisition, *par le Gouvernement, des collections et du procédé de moulage de M. Lottin de Laval.* — M. Lottin-de-Laval est un enfant de notre province ; c'est un titre de plus pour avoir droit à toutes nos sympathies ; nous ne faisons toutefois que lui rendre une stricte justice en reconnaissant qu'il possède une de ces organisations heureusement douées, à qui la nature a départi avec largesse l'activité féconde, la faculté d'initiative, le courage, la persévérance, et qui réussissent avec une merveilleuse facilité dans tout ce qu'elles entreprennent. Après avoir cultivé, non sans conquérir de légitimes succès, la littérature et surtout le roman historique auquel il sut donner une forme plus sévère et une portée plus élevée que ne le firent souvent, dans leurs prétentieux pastiches, les pâles imitateurs de Walter-Scott, il demanda aux beaux-arts, à la peinture, à l'archéologie de nouvelles inspirations. Excité par une ambition de nobles découvertes, il s'en alla explorer le mystérieux Orient, afin de dérober à ces contrées, consacrées par tant de souvenirs, quelques-uns des secrets qu'elles recèlent. C'est-là, en étudiant les ruines qu'ont laissé, sur ce sol jonché de débris, tant d'empires disparus, qu'il éprouva le besoin de découvrir un moyen, plus fidèle que la description, plus sûr et plus prompt que le dessin lui-même, moins embarassant et moins dispendieux que nos procédés ordinaires de moulage, qui lui permît d'enlever en quelque sorte de leur gisement ou de leur base, de transporter et de nous transmettre, avec leurs dimensions, leur caractère et leurs détails, ces monuments voués par leur masse ou leur situation à une éternelle immobilité.

Ce moyen, dont le simple énoncé eût naguère paru un problème impossible à résoudre, tant les conditions à réunir, même après la réussite, nous semblent encore inconciliables, notre hardi voyageur l'a trouvé, en parcourant ces solitudes qui n'offrent pourtant à l'expérimentateur que si peu de ressources et de facilités de mise en œuvre. Il consiste dans un procédé de moulage, avec une matière, dont l'inventeur s'est jusqu'ici réservé le secret; matière si légère, si souple, et résistant si bien à la déformation, malgré les plis multipliés, qu'on peut faire subir au moule après avoir levé l'empreinte, qu'on peut, si les assurances de M. Lottin de Laval ne contiennent aucune exagération, mouler en entier les bas-reliefs les plus vastes, et même avec les saillies les plus prononcées,

puis serrer le moule dans sa malle, et le transporter, comme le plus léger bagage, jusqu'à ce qu'on soit en mesure de le développer, de l'étendre, et d'y couler le plâtre qui doit reproduire le modèle avec toute son exactitude de proportions et toute sa pureté de détails. Nous avouons qu'après avoir entendu l'inventeur nous exposer les merveilleuses applications de son procédé, qui se prête avec une égale facilité, suivant lui, à reproduire le fac-simile plastique des objets les plus délicats, tels que des plantes d'une extrême ténuité, des mousses, etc., et les formes les plus gigantesques, telles que les bas-reliefs médo-perses de la plaine de Tschilminar, nous avons douté de l'exactitude d'aussi étonnants résultats, et nous avons craint que l'enthousiasme de l'inventeur ne lui fît à lui-même illusion sur les avantages de sa découverte. Mais, après avoir appris que le procédé de M. Lottin de Laval avait subi l'épreuve de vérifications opérées devant diverses Commissions nommées par l'autorité ministérielle ; après avoir vu surtout que le Gouvernement venait d'acquérir tout à la fois les collections de moulages, rapportées d'Asie par notre compatriote, et le procédé lui-même qui avait permis a ce voyageur isolé, réduit à ses seules ressources, de transporter des empreintes dont le nombre et la grandeur eussent suffi, par les procédés ordinaires, pour encombrer un vaisseau, alors nous n'avons plus douté du prodige, et nous nous sommes résigné de bonne grâce à convenir qu'ici, comme en beaucoup d'autres circonstances,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger de l'intérêt de la découverte de M. Lottin de Laval, nous transcrivons ici quelques passages du Rapport de M. de Parrieu, ministre de l'instruction publique, à M le Président de la République, et les articles principaux du décret qui en ont confirmé les conclusions.

« Un ouvrage entrepris par suite d'une mission scientifique antérieure aux belles découvertes de M. Botta, sous la direction de M. Flandin, son collaborateur, et sous celle de M. Coste, nous a donné de magnifiques dessins des édifices et des sculptures de Persépolis; mais des monuments eux-mêmes de cette première capitale des grands rois, nos collections publiques ne possèdent rien encore, ou presque rien, non plus que des monuments de Babylone et de ceux des différentes villes de la Chaldée et de la Perse, aux époques successives de leur histoire.

« Un voyageur ingénieux et hardi nous avait cependant mis en mesure de combler, jusqu'à un certain point, cette double lacune, grâce à un

procédé trouvé par lui, resté son secret, et au moyen duquel il lui était donné de reproduire avec une complète fidélité, et à volonté, d'une manière singulièrement expéditive, les reliefs les plus saillants, les plus considérables, les inscriptions les plus compliquées et les plus minutieuses Dès 1847, la commission des monuments historiques, chargée de faire au Ministre de l'intérieur un rapport sur le procédé et sur les moulages de M. Lottin-de-Laval, émettait un avis complètement favorable à l'acquisition de ces collections moulées, en constatant la sûreté et l'importance du moyen par lequel il les avait obtenues.

« Plus tard, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, consultée sur l'un et l'autre point, se prononçait dans le même sens, et, par l'organe d'une commission formée dans son sein, à la demande du Ministre de l'instruction publique, déclarait, le 28 septembre 1849, la collection de M. Lottin-de-Laval éminemment propre à intéresser le monde savant, au triple point de vue historique, archéologique et philologique. L'Académie formait, en conséquence, le vœu de voir le Gouvernement acquérir cette collection, dont elle indiquait la place à la suite des monuments assyriens rapportés de Khorsabad par M. Botta.

« De ce moment, Monsieur le Président, persuadé comme je le suis que des monuments de cet ordre et de cette date, qui appartiennent aux plus vieux et à quelques-uns des plus grands souvenirs de l'humanité, et qui jettent tant de jour sur l'histoire de la civilisation et des arts, ont leur prix dans tous les temps, j'ai résolu de faire tous mes efforts pour tâcher d'assurer à la France la possession de ces copies, dont la parfaite exactitude m'était garantie, et même celle du procédé, supérieur à tout autre, qui met en état non-seulement de multiplier, mais d'étendre indéfiniment ces *fac-simile* d'un nouveau genre, qui peuvent tenir lieu des originaux.

« J'ai chargé, par un arrêté en date du 23 novembre 1849, une commission, composée de MM. Guigniaut et de Saulcy, membres de l'Institut, et F. Génin, chef de la division des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique, de prendre possession, au nom du Gouvernement, de la collection cédée ainsi à l'État par M. Lottin-de-Laval, et consistant en 134 pièces : bas-reliefs, figures, inscriptions, qui proviennent de Persépolis, au nombre de 41 ; de Schahpour, dans les défilés du Khouzistan, 6; des ruines de Ninive, à Khorsabad, à Koyounjuk et ailleurs, 20; et surtout de celles de Babylone et des anciennes villes de la Babylonie, telles que Opis, Séleucie, Ctésiphon, Sitacé, Cunaxa, etc. Indépendamment des grandes figures de Xerxès, de Sapor II, des rois, des guerriers, des prêtres de la Perse et de

l'Assyrie, qui frappent au premier abord, et des nombreuses légendes des briques babyloniennes, non encore déchiffrées, un monument de la plus haute importance pour la linguistique et pour l'histoire est le cylindre assyrien trouvé à Opis, entièrement couvert d'une inscription qui n'a pas moins de 510 lignes en caractères cunéiformes, très menus, et pour ainsi dire expédiés. Un fragment de basalte noir, non moins précieux, trouvé à Akerkouf, sur le Tigre, paraît offrir un sujet astronomique analogue à celui que présente la pierre rapportée des mêmes lieux, et connue dès longtemps sous le nom de *caillou de Michaux*. Ces deux représentations, qui se lient l'une à l'autre, pourraient bien appartenir au zodiaque chaldéo-babylonien, origine la plus vraisemblable de celui des Grecs et du nôtre Enfin, quelques monuments persans et arabes, d'époque plus moderne, venant d'Ispahan et de Schiras, de Bassora, de Bagdad et de Damas, ne sont pas non plus sans intérêt.

« Quant au procédé de moulage cédé également à l'État par M Lottin-de-Laval, je l'ai fait expérimenter devant moi ; j'en ai reçu la description et l'instruction détaillées des mains de l'inventeur, et je les ai, jusqu'à nouvel ordre, consignées sous le sceau du ministère.

« Sensible à tout ce qui peut contribuer aux progrès des arts et des sciences, comme à la gloire héréditaire de la France, habitué à prendre l'initiative de toutes les découvertes, vous apprécierez, j'en suis bien sûr, Monsieur le Président, l'importance des acquisitions que vient de faire le Gouvernement par mon entremise. J'ai donc l'honneur de vous proposer, suivant le vœu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'autoriser le placement et le classement des pièces composant la collection Lottin-de-Laval au musée du Louvre, pour faire suite à la galerie Assyrienne, et quant à la description du procédé de moulage, d'en ordonner le dépôt cacheté au secrétariat de l'Académie des sciences, pour être statué ultérieurement, de concert avec l'Institut, sur la publicité que devra recevoir ce procédé. (*Suit le décret du Président*) :

Art. 1er. — La collection plastique et épigraphique rapportée de l'Asie centrale et de l'Asie mineure par M. Lottin-de-Laval, et acquise par l'État, sera déposée au musée du Louvre, pour faire suite à la galerie Assyrienne.

Art. 2. — La description du procédé de moulage découvert par M. Lottin-de-Laval sera remise, cachetée, au secrétariat de l'Académie des sciences, pour être statué ultérieurement, de concert avec l'Institut, sur la publicité que devra recevoir ce procédé.

= Exposition régionale *des départements de l'Ouest, à Lisieux.* — Nous avons le regret de dire que cette exposition a été loin de ré-

pondre aux désirs du monde industriel ; d'abord, il n'a pas été donné assez de publicité aux intentions si louables de l'infatigable directeur de l'Institut des provinces ; ensuite, nous devons ajouter, parce que cela est, que l'autorité locale n'a rien fait pour donner à cette solennité un peu d'eclat, et pour attirer les étrangers. Espérons que M. de Caumont ne se découragera pas, et nous faisons des vœux bien sincères pour que ses efforts soient une autre fois mieux récompensés. Les exposants de la ville de Rouen qui ont reçu des médailles, sont : MM. Grenet (médaille de vermeil), Dubus (médaille en argent), Surdives (grande médaille de bronze).

= Séance publique *de la Société libre d'Emulation de Rouen.* — C'est le 6 de ce mois que cette Société a délivré des médailles aux vieux serviteurs et aux honnêtes et laborieux ouvriers des fabriques. Il est impossible d'être témoin d'un spectacle plus interessant, et au nom du nombreux public qui assistait à cette cérémonie, nous remercions vivement la Société d'Emulation du bon exemple qu'elle a donné, et que nous voudrions voir suivi plus généralement La ville de Boulogne vient d'entrer dans cette noble voie ; elle a établi quatre prix pour être distribués aux personnes qui se seront le plus distinguées par leur amour du travail, leur économie, leur tempérance, leur piété filiale, les soins donnés à leur famille, et l'accomplissement de toute espèce de devoirs. Les prix consistent en livrets de la Caisse d'épargnes, les premiers d'une valeur de 300 fr. ; les seconds de 200.

---

= Nécrologie normande. *M. Ducrottay de Blainville, né à Arques, (Seine-Inférieure).* — Revendiquer, pour l'honneur de notre province, toutes les renommées qui lui doivent leur origine, c'est pour nous un devoir filial que nous accomplissons avec un sentiment de véritable patriotisme. A ce titre, il nous appartenait de rattacher, ne fût ce que par une simple mention, le nom de M. De Blainville, de ce savant illustre dont les sciences naturelles déplorent en ce moment la perte récente, à ce Panthéon de noms glorieux dont la Normandie a été le berceau, et d'apprendre, à la plupart de nos concitoyens qui l'ignorent sans-doute, que M. de Blainville, descendant d'une ancienne famille normande, était né à Arques, près Dieppe, le 12 septembre 1778[1]. L'Académie des

[1] Robert Du Crottay, sieur d'Espinay, anobli en 1585, est cité comme la souche de cette famille ; il avait acquis, en 1576, la capitainerie du château d'Arques, ce qui fixa dans ce lieu la résidence de ses descendants. En 1622, François Du Crottay, sieur d'Espinay et de Blainville, acheta la charge de procureur du roi au Bailliage et Vicomté d'Arques. Les Du Crottay portaient pour armoiries : *De Gueules à trois paons rouans d'argent.*

Sciences, le Muséum d'histoire naturelle et la Faculté des Sciences, auxquels il appartenait comme membre ou comme professeur, ont déjà payé, sur sa tombe entr'ouverte, par l'organe de trois de leurs plus éloquents représentants, un juste tribut d'admiration et de regrets. C'est à leurs discours que nous allons emprunter quelques passages qui, avec bien plus d'autorité que ne le pourraient nos propres éloges, rappelleront à la reconnaissance publique de nos concitoyens les titres éminents de M. De Blainville.

« Elève de l'École-Militaire de Beaumont près Toucques (Calvados) et destiné, comme cadet de famille noble, à suivre la carrière des armes à laquelle les événements de la première révolution l'obligèrent de renoncer, Marie-Henri Ducrotay [1] de Blainville, né à Arques, le 12 septembre 1778, quitta subitement l'école vers 1792. Au péril de sa vie, il alla chercher un refuge à bord d'un bâtiment en croisière dans la Manche, sur lequel il passa quelques mois, et prit part à plusieurs combats sérieux. Rentré en France, M. De Blainville se livra pendant les premières années de sa jeunesse à l'étude des diverses branches de la littérature et des arts. A vingt-sept ans, il flottait encore incertain sur son sort et son avenir, lorsqu'un jour le hasard, ou mieux la Providence, détermina sa vocation d'une manière irrévocable; il entra au Collége de France, et entendit une leçon de Cuvier. Frappé tout-à-coup de l'intérêt du sujet traité et de la parole entraînante du célèbre professeur, il sortit de l'amphithéâtre avec la resolution arrêtée de se vouer désormais aux sciences naturelles et de devenir professeur. Trois ans après, il faisait des cours d'anatomie humaine, et, deux ans plus tard, en 1810, il était docteur en médecine. En 1812, après avoir déjà suppléé Cuvier au Collége de France et au Muséum, il obtenait, au concours, de monter dans la chaire de zoologie, d'anatomie et de physiologie de la Faculté des Sciences [2]. »

M. De Blainville ne fut pas seulement un homme recommandable par la constance de ses affections et de ses opinions politiques, un savant digne de servir d'exemple par la persévérance de ses travaux, mais encore la force de plusieurs de ces conceptions l'éleva au premier rang. Ses écrits font preuve de la grande variété de connaissances qu'il possédait, et la forme sous laquelle il y manifeste ses idées a souvent quelque chose de singulier qu'on ne s'expliquerait pas, si l'on ignorait la double influence subie par le naturaliste, d'études accessoires et d'un genre d'esprit qui

[1] Cette orthographe diffère un peu de celle que nous avons employée dans la note précédente; nous avons suivi celle des *Recherches de noblesse de la Galissonnière.*

[2] Discours de M. Constant Prévost, membre de l'Académie des Sciences.

lui était particulier..... C'est au tour d'esprit de M. De Blainville, à l influence de ses études scholastiques et théologiques que nous attribuons l'usage si fréquent qu'il a fait, dans ses démonstrations orales et écrites, de la méthode *à priori*.... Mais, quelle que soit l'importance que M. De Blainville attachait à cette méthode, quelle que soit l'habileté qu'il ait déployée en la maniant, il fût resté loin du but qu'il a atteint, si ses facultés intellectuelles, servies par des organes souples et puissants, ne se fussent pas appliquées à l'observation directe et précise des objets qu'il a décrits, et si les faits nombreux, recueillis par sa longue persévérance, n'avaient point été coordonnés conformément à la méthode *à posteriori*. C'est à ce titre surtout qu'il est devenu membre de presque toutes les Académies du monde, que ses cours ont attiré la foule des jeunes gens désireux d'une profonde instruction, et que son nom brillera toujours d'un vif éclat comme successeur de Vicq-d'Azyr et de Georges Cuvier son maître ! [1] »

« Les noms de Cuvier et de Blainville se sont souvent rencontrés.... et il en devait être ainsi ; car, tout en appréciant les choses à des points de vue différents, et en professant souvent des doctrines opposées, ces deux naturalistes se sont rencontrés partout sur le même terrain. Cuvier débuta dans sa carrière par des travaux anatomiques sur les animaux inférieurs, publia ensuite ses belles Leçons d'anatomie comparée, dota la Zoologie d'une Classification du règne animal fondée sur l'étude de l'organisation, traça le Tableau des Faunes éteintes, et dicta de sa chaire une Histoire des progrès de la science. M. De Blainville aborda aussi l'étude anatomique des Mollusques, entreprit la publication d'un Traité d'anatomie comparée, refit sur de nouvelles bases une Classification du règne animal, s appliqua avec ardeur à l'étude de la Paléontologie, et permit à la plume d'un de ses disciples de reproduire ses savantes leçons sur l'histoire des sciences naturelles. Un homme d'une intelligence ordinaire n'aurait osé s'engager dans une pareille lutte, ou bien y aurait promptement succombé. M. De Blainville, au contraire, n'a point fléchi sous le fardeau qu'il s'imposait ; il se sentait la force nécessaire pour fournir la longue carrière si glorieusement parcourue par son prédécesseur ; et, bien qu'il n'ait laissé dans la science ni des traces aussi profondes, ni des monuments si beaux, ce n'est pas, ce me semble, pour lui un faible honneur que d'avoir su briller à côté d'une pareille lumière [2]. »

[1] Discours de M. Chevreul, directeur du Muséum d'histoire naturelle.

[2] Discours de M. Milne Edwards, doyen de la Faculté des Sciences.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## ÉTUDE DRAMATIQUE.

# ROME ANCIENNE.

(SUITE[1].)

## ACTE TROISIÈME.

Une salle du palais impérial. Au fond, une galerie avec balcon, donnant sur la cour du palais.

### SCÈNE I.

TACITE, TRAJAN, *puis* NERVA.

TACITE, *entrant avec Trajan*

O jour trois fois heureux! votre main, Ulpius,
Que je la presse encor!

TRAJAN, *lui serrant la main.*

Ce cher Cornélius!

TACITE.

Vous avez vu César!

TRAJAN.

Que pâle est son visage,
Et comme il m'a semblé vieilli!

TACITE.

Triste présage!
Il se meurt... plus d'espoir! le mal grandit toujours,
Et Titus touche, hélas! au terme de ses jours.

[1] Voir la livraison de Mai 1850.

TRAJAN.

Ciel !

TACITE.

— Votre mission?... Sans doute bien pénible,
Car notre Campanie...

TRAJAN.

Offre un spectacle horrible.
Les Actes Druinaux n'ont pas tout raconté
Et leur récit est loin de la réalité.
Elle n'est plus, hélas ! cette belle contrée
Qui s'endormait, le soir, de plaisirs énivrée,
Et qui, se couronnant de roses tous les jours,
Semblait sous un ciel pur fleurir pour les amours.
Plus de festins, de chants, de spectacle, de danse !
Partout des pleurs; partout la mort et le silence.
Oui, je viens de passer de pénibles instants.
Deux villes, en un jour, avec leurs habitants,
Couvertes par la lave, et du sol disparues,
— J'ai cherché vainement la trace de leurs rues. —
Des champs brûlés, noircis, des familles sans pain,
Des corps inanimés laissés sur le chemin,
Une nature en deuil, un peuple à l'agonie,
Voilà, mon pauvre ami, voilà la Campanie.
J'ai souffert, et pourtant je rends grâce à Titus,
Qui, lorsqu'il fit partir Pollion et Faustus,
Me choisit pour aller avec nos Consulaires
Adoucir les effets des célestes colères.
J'étais heureux, Tacite, alors que je pouvais
Calmer quelques douleurs en semant des bienfaits.

TACITE.

Et Pline ?

TRAJAN.

Je l'ai vu.

TACITE.

Bien triste encor, sans doute.
Oh! parlez-moi de lui, Trajan! je vous écoute :
Le trépas de son oncle a dû l'atteindre au cœur.
Comment a-t-il du sort supporté la rigueur ?

TRAJAN.

Avec calme, en Romain.

TACITE.

Noble et digne jeune homme !

TRAJAN.

Dans un mois, au plus tard, vous le verrez à Rome.

TACITE.

Vous aurait-il parlé de ses projets ?

TRAJAN.

Il veut
Étudier son art près de vous.

TACITE.

Il le peut.
Héritier d'un beau nom, amoureux de l'étude,
Pline s'illustrera, j'en ai la certitude :
Qu'il nous arrive donc, et dans peu le barreau
Sera fier d'applaudir un Messala nouveau.

TRAJAN.

Que les Dieux lui faisant un nom égal au vôtre,
D'un regard protecteur vous suivent l'un et l'autre,
Mes amis ! quant à vous, vous êtes déjà grand,
Et le Sénat vous voit briller au premier rang....
Titus d'Agricola favorise le gendre.
De sa protection vous pouvez tout attendre ;
Bientôt le Consulat... (*Entre Nerva, sans être aperçu.*)

TACITE.

Le Consulat n'est pas
L'espoir que je nourris, le but où vont mes pas.
J'ai de l'ambition, c'est vrai ; j'aime la gloire,
Mais, je veux la cueillir en écrivant l'histoire.
Je veux de Némésis empruntant le flambeau,
Éclairer des forfaits cachés dans le tombeau,
Et faire, en retraçant une époque de crimes,
Couler sur les bourreaux le sang de leurs victimes.
Il ne sera pas dit que des Césars impurs
Auront impunément flétri, souillé nos murs...

J'allumerai contre eux ces haines vigoureuses
Que doivent ressentir les âmes généreuses :
Oui, Tibère, Caïus, Messaline et Néron
Serviront de pâture à l'exécration.
Pour la postérité je les ferai revivre,
Je les trainerai tous sur la claie, et mon livre
Vengeur de Thraséas et de Germanicus
Sera pour les tyrans la robe de Nessus ;
J'en puis parler tout haut sous le prince qui règne,
Car Titus veut qu'on l'aime et non plus qu'on le craigne.
Les délateurs par lui bannis dans les déserts
Ne nous font plus payer nos discours et nos vers...
Règne heureux, où chacun, sûr de son existence,
Peut penser comme il veut et parler comme il pense.

**NERVA**, *s'avançant sur la scène.*

Très bien, Cornélius,

**TACITE.**

Vous m'avez entendu...

**NERVA.**

Le souffle inspirateur sur vous est descendu.
A l'œuvre donc ! Cédez au transport qui vous guide
Et comme Athènes, Rome aura son Thucydide.
Sois fier, ô mon pays, car il te reste encor
Des enfants aussi grands que dans ton âge d'or.
Ton espérance en eux ne sera pas trompée,
Tacite aura sa plume et Trajan son épée.

**TRAJAN.**

Moi que suis-je ? un soldat...

**NERVA.**

Protégé par les cieux.
Votre songe, Ulpius, est un avis des Dieux.

**TACITE.**

Un songe, et je l'ignore ! Oh ! c'est mal, dites vite,
Trajan doit-il avoir des secrets pour Tacite ?
Ce songe, quel est-il ?

**TRAJAN.**

Vous le voulez... voilà
Si je m'en souviens bien, quatre mois de cela.

Le soir même du jour que j'arrivais à Rome...
J'assistais au souper de l'Empereur, et comme
J'avais peu reposé depuis deux nuits, ma foi,
Je m'étais de fatigue endormi malgré moi.
Je rêvai que j'entrais suivi d'un grand cortège,
Dans le Temple sacré que Mars vengeur protège.
J'entrais, quand tout-à-coup j'entendis une voix
Qui remplit tout le temple et m'appela trois fois;
Et je vis un vieillard d'une haute stature
Qui vers moi s'avançait, grave comme un augure.
Vêtu du laticlave et de la pourpre orné
Tel qu'on peint le Sénat, il marchait couronné...
— Ulpius, me dit-il, viens, viens, je te l'ordonne. —
Je vins, et, sur mon front posant une couronne,
Au cou, près de l'épaule, il me toucha du doigt,
D'abord au côté gauche, ensuite au côté droit.
Il me sembla qu'alors, vers des sphères nouvelles,
Un aigle colossal m'emportait sur ses ailes.
Roi de l'immensité, je planais dans les airs,
Et mes yeux d'un regard embrassaient l'univers.
Les rayons du soleil s'arrêtant sur ma robe,
En tombaient lumineux sur tous les points du globe.
Rome et les nations près d'un immense autel
Chantaient, en mon honneur, un chœur universel;
Et mon aigle en volant, donnant d'heureux auspices,
Toutes, jetaient des fleurs, offraient des sacrifices,
Et de ces nations les chants harmonieux
Arrivant jusqu'à moi, me suivaient dans les cieux.

(*Entre Titus.*)

NERVA.

César!

---

## SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, TITUS.

TITUS, *à Tacite et à Trajan.*

Demain, ici, vers la quatrième heure,
Revenez tous les deux; toi, Cocceïus, demeure.

(*Sortent Trajan et Tacite.*)

## SCÈNE III.

TITUS, NERVA.

NERVA.

De mes conseils, seigneur, est-ce donc là le fruit?
Plus qu'un autre, pourtant, vous devez à la nuit
Demander un repos qui vous est nécessaire.
Pourquoi veiller si tard!

TITUS.

Pourquoi! j'attends mon frère.
Tous nos dissentiments, Cocceïus, sont passés.
Nous nous sommes ce soir tous les deux embrassés,
Comprends-tu? j'ai cherché le sommeil, mais en proie
A cette émotion que vous donne la joie,
Je n'ai pu m'endormir... Devant moi se posant,
Mon frère à ma pensée était toujours présent.
Je veux, cher Cocceïus, je veux cette nuit même
Faire à Domitien savoir combien je l'aime.
Paulin est par mon ordre allé le prévenir,
Et va me l'amener. Qu'il est lent à venir!

NERVA.

Quel est votre dessein, seigneur!

TITUS.

La Campanie
Semble avoir apaisé les Dieux qui l'ont punie,
Et son sol, trop longtemps arrosé par les pleurs,
Commence à se couvrir de verdure et de fleurs.
Le peuple, après un mois de deuil et de souffrance,
Rêvant des jours meilleurs, se livre à l'espérance;
Mais dans le nombre encore il est des malheureux.
Comme un père, de loin, je dois veiller sur eux.
Plus ils souffrent et plus je sens que je les aime!
Oh! que ne puis-je aller les consoler moi-même!
Domitien prendra tout mon or... oui je veux
Qu'à son tour, Cocceïus, il visite ces lieux;
Qu'il soit fêté, béni partout sur son passage.
Avant d'être empereur, il est bon qu'il voyage,
Qu'il voie un peu le peuple, afin de se former;
Le grand art de régner est de se faire aimer,

Et tout prince est certain de garder sa couronne,
Tant qu'il garde l'amour que son peuple lui donne.
(*Entre Flavian.*)

## SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, FLAVIAN, *puis* ANACLET.

FLAVIAN.

Prince, Anaclet est là qui demande à vous voir.

TITUS.

Au milieu de la nuit? que peut-il me vouloir!
Quel motif si puissant...

FLAVIAN.

Je ne sais.

TITUS.

Oh! n'importe!
A toute heure Anaclet peut frapper à ma porte.
Fais entrer, Flavian. (*Une pause.*)

ANACLET, *entrant.*

César, salut à vous!
Il faut que je vous parle, à vous seul.

TITUS, *a Nerva et à Flavian*

Laissez-nous.
(*Nerva sort ainsi que Flavian.*)

## SCENE V.

ANACLET, TITUS.

TITUS.

Que voulez-vous?

ANACLET.

Ce que je veux... je veux ma fille,
Seul bien qui me restait de toute ma famille,

Orgueil de mes vieux jours, trésor de ma maison,
Ma fille ! Oh ! je le sens, j'en perdrai la raison,
Ma Noëmi !

TITUS.

De grâce, expliquez-vous ?

ANACLET.

Perdue !

TITUS.

Perdue ?

ANACLET.

Au nom du ciel, qu'elle me soit rendue !

TITUS.

Votre fille...

ANACLET.

Enlevée, oui César, lâchement
Enlevée...

TITUS.

Et par qui ?

ANACLET.

Je l'ignore.

TITUS.

Comment !

ANACLET.

Ce soir encore, hélas ! je l'avais embrassée !
Dans son appartement ma fille était passée,
Et je me disposais à rentrer dans le mien,
Lorsqu'usant du signal qui désigne un chrétien,
Quelqu'un frappe à mon seuil... j'ouvre et je vois paraître
Un inconnu qui dit être esclave : — « son maître,
« Le sénateur Octave, ajoute-t-il pleurant,
« Sur son lit, à cette heure, agonise souffrant,
« Et près de lui m'appelle, » — Ecoutant cet esclave,
Malheureux ! avec lui je me rends chez Octave ;
Nous partons, mais à peine avions-nous parcouru
La moitié du chemin, qu'il avait disparu,
Et d'Octave, bientôt, j'aperçois la litière...
Ne sachant que penser, je vole à la portière,

Plus de doute ! à ma voix Octave a répondu.
Je reconnais le piège, et reste confondu.
Je cours à ma chaumière et du seuil je m'élance
En appelant ma fille. — Un horrible silence. —
Sa chambre est en désordre et son lit dévasté.
De mon éloignement un lâche a profité,
Et, souillant dans la nuit l'honneur de ma famille,
Pour en faire sa proie il m'a ravi ma fille.
Vous ne souffrirez pas cet énorme attentat.
Il importe, César, au salut de l'état
Que vous fassiez ici bonne et prompte justice.
Que serait-ce, mon Dieu, si poussés par le vice
Vos sujets désormais, libertins triomphants,
Pouvaient impunément nous voler nos enfants !
J'espère en vous, César ; à vous je m'abandonne.

TITUS.

N'avez-vous, Anaclet, de soupçon sur personne ?

ANACLET.

Je n'ai fait que du bien, qui puis-je soupçonner ?

TITUS.

Nous le découvrirons.

ANACLET.

Hélas !

TITUS.

Je vais donner
Des ordres, et demain...

ANACLET.

Demain !... C'est tout de suite
Qu'il faut le découvrir, se mettre à sa poursuite :
Si l'infâme sur elle ose porter la main,
Noëmi préviendra son outrage, et, demain,
Quand vous la trouverez, vous la trouverez morte.
Je la connais... Son âme est courageuse et forte.
Fidèle à Dieu, ma fille, oui, ma fille, Seigneur,
Perdra, n'en doutez pas, la vie avant l'honneur.
Le danger presse, il faut la sauver.

TITUS.

Mais, que puis-je ?

ANACLET.

Puisqu'à tout révéler son intérêt m'oblige,
Tremblez que Noëmi meure ainsi loin de nous,
Car son sang, père ingrat, retombera sur vous.

TITUS.

Moi, son père!

ANACLET.

Aujourd'hui, César, on vous admire.
Vous avez des vertus, je me plais à le dire.
Mais, avant de monter sur le trône, Titus,
A la cour de Néron avait-il ses vertus?
Vivant dans les festins, les débauches, les fêtes,
Étiez-vous, répondez, ce qu'aujourd'hui vous êtes?
Alors, vivait à Rome, et sous un chaume obscur,
Une jeune chrétienne au cœur candide et pur,
Elle avait, en naissant, hélas! perdu sa mère...
Mais, pour veiller sur elle, il lui restait un père,
Un père qui l'aimait, oh! d'un bien tendre amour!
Comme il aimait son Dieu, plus que sa vie... Un jour,
Pour prêcher aux Gentils la parole divine,
Chrétien, il lui fallut se rendre en Palestine.
Il confia sa fille aux femmes du lieu saint,
Et partit... Dix-huit mois après, quand il revint,
Sur un lit de douleur il la trouva mourante,
Venant de mettre au monde une enfant... Confiante,
Elle s'était laissé tromper par un amant
Qui, d'être son époux, avait fait le serment.
A peine à lui, César, s'était-elle donnée,
Que cet homme assouvi l'avait abandonnée.
Ma fille se nommait Marcella.

TITUS.

Marcella!

ANACLET.

Vous souvient-il encor, Titus, de ce nom-là?

TITUS.

Pitié!

ANACLET.

C'était ma fille, et vous l'avez flétrie,
Votre amour l'a tuée.

TITUS.

Oh ! pitié, je vous prie,

ANACLET.

Pitie pour votre enfant qu'un lâche ravisseur
Déshonore peut-être en ce moment.

TITUS.

Horreur !
Ma fille...

ANACLET.

Sauvez-la

TITUS.

Dieux immortels, que faire
Inspirez-moi. (*Entre Domitien.*)

---

## SCÈNE VI.

DOMITIEN, TITUS, ANACLET.

DOMITIEN, *à part.*

J'arrive avant Paulin.

TITUS, *apercevant Domitien.*

Mon frère !

DOMITIEN.

Vous m'avez demandé.

TITUS.

Tu me seconderas.

ANACLET, *à part.*

Cette voix ?

DOMITIEN, *apercevant Anaclet.*

Anaclet !

ANACLET, *examinant Domitien.*

Je ne me trompe pas,
C'est bien lui... Quel soupçon !

DOMITIEN, *à Titus.*

Parlez.

TITUS.

Tu vois ce prêtre.

ANACLET, *se plaçant entre Domitien et Titus.*

Lenas, qu'avez-vous fait de ma fille ?

TITUS.

Lui !

ANACLET, *à Domitien.*

Traître !

DOMITIEN.

Je ne vous connais pas.

ANACLET.

Je vous ai reconnu,
Moi. Plus de feinte ! Eh quoi, vous n'êtes pas venu,
Sous le nom de Lénas, chez moi, dans ma famille ?
C'est lui, César, c'est lui qui m'a volé ma fille.
Oui, c'est vous...

TITUS.

Répondez, répondez.

DOMITIEN.

Je ne sçai
Que répondre, Seigneur : cet homme est insensé.
Depuis longtemps déjà les Chrétiens me haïssent;
Pour me perdre il n'est point de trames qu'ils n'ourdissent...
Je puis vous dévoiler leurs complots... Cette nuit,
Un des leurs, sachez-le, chez moi s'est introduit :
*(Entre Noëmi avec Paulin.)*
Ce misérable, ainsi qu'une bête farouche,
S'est élancé sur moi, la menace à la bouche,
Et, tirant un poignard forgé par son parti,
Allait m'assassiner.

NOEMI, *s'élançant sur la scène.*

Vous en avez menti.

## SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, NOEMI, PAULIN.

DOMITIEN.

*(A part.)* Noëmi ! contre moi tout conspire.

NOEMI, *se jetant aux genoux de Titus.*

Justice!
Oh! je vous la demande à genoux.

DOMITIEN.

Quel supplice!

TITUS, *à Noëmi.*

Relevez-vous.

NOEMI, *apercevant son père et se jetant dans ses bras,*

Mon père!

TITUS, *à part.*

Et c'est mon frère, lui!..
(*à Noëmi.*) Approchez, mon enfant.

NOEMI.

J'implore votre appui.

TITUS.

Et vous l'aurez... ainsi, plus de terreur secrète!
Parlez en liberté; justice sera faite,
Je vous le jure ici.

NOEMI.

Des hommes, cette nuit,
Dans ma chambre, Seigneur, se sont glissés sans bruit,
Et là, sans défenseur, seule m'ayant trouvée,
M'ont, pendant mon sommeil, par son ordre enlevée.
Je ne me souviens plus de ce qui s'est passé;
D'épouvante et d'horreur tout mon sang s'est glacé.
Ces hommes, sur leurs bras, m'ont prise évanouie;
Quand je revins à moi, demeurant éblouie
De ce que je voyais, je crus rêver encor:
J'étais dans un palais tout étincelant d'or,
Et César était là, souriant avec joie,
Les yeux fixés sur moi comme sur une proie.
(*A Domitien qui lui lance un regard de colère.*)
Oh! je ne vous crains plus; sans peur je puis parler,
Et ce n'est plus à moi, mais à vous de trembler,
A vous qui, corrompant l'air que Rome respire,
Par vos mœurs chaque jour scandalisez l'empire.

DOMITIEN, *à Noëmi.*

Malheureuse !

TITUS, *à Domitien.*

Tais-toi?

DOMITIEN, *à Titus.*

Mais, Seigneur, je ne puis...

TITUS, *à Domitien.*

Mais je t'ai déjà dit de te taire, obéis.
*(A Noëmi.)* Parlez

NOEMI.

A mon secours, c'est en vain que j'appelle.
Je suis seule, enfermée... Une frayeur nouvelle
S'empare de mes sens... Affectant la douceur,
César de ses projets déguise la noirceur,
Et je le vois, croyant sa conquête facile,
A mes genoux d'abord ramper doux et docile,
Me vanter le pouvoir dont il est revêtu,
Marchander mon honneur et tenter ma vertu.
Mais bientôt, ne pouvant me séduire, l'infâme
Se démasque et se livre aux transports de son âme;
Il blasphème, l'impie! et, fort de mon effroi,
Tout écumant de rage il s'élance sur moi.
Une derniere fois, d'une voix éperdue
J'appelle du secours... Ma voix est entendue;
Soudain la porte tombe en éclats sous nos yeux,
Et Silva, mon sauveur, se jette entre nous deux.

TITUS.

Ce soldat que j'ai fait chevalier, qui vous aime,
Que je viens d'attacher à mon palais?

NOEMI.

Lui-même.

TITUS.

Oh! qu'il vienne! je veux, Noëmi, devant tous,
Récompenser ici ce qu'il a fait pour vous,
Qu'il vienne!

NOEMI.

Helas!

TITUS.

Que veut dire?...

NOEMI.

Cela veut dire
Qu'en ce moment, Seigneur, Silva peut-être expire;
Car, jusqu'au dernier point, poussant la trahison,
Il l'a fait arrêter et traîner en prison.

DOMITIEN.

On traite un assassin comme on traite un esclave.

NOEMI.

Un assassin, Silva! lui si noble et si brave!

TITUS, *à Domitien.*

Mais de quel droit, réponds?

DOMITIEN.

J'ai fait ce que j'ai dû.

TITUS.

Où l'as-tu fait traîner? — N'as-tu pas entendu,
Où l'a-tu fait traîner?

DOMITIEN.

Eh bien! au Capitole.

TITUS

Paulin!

(*Paulin s'approche de Titus qui lui parle bas à l'oreille.*)

DOMITIEN.

(*à part.*) Que va-t-il faire?

PAULIN, *à Titus.*

Oui, Seigneur.

TITUS.

Va.

PAULIN.

J'y vole.

TITUS.

Attends.

(*Titus écrit quelques mots sur une tablette qu'il remet à Paulin.*)

Tiens, que par toi, c'est notre volonté,

Silva soit sur le champ remis en liberté !

(*Paulin sort. — Entrent Nerva et Flavian.*)

**NOEMI**, *à Titus.*

Oh ! merci.

**TITUS.**

Je vous prends tous les deux sous ma garde.
Votre sort, Noëmi, désormais me regarde.

**DOMITIEN.**

Quel intérêt si grand !

**TITUS.**

Vous allez le savoir.

**ANACLET**, *bas à Titus.*

Seigneur, qu'allez-vous faire ?

**TITUS.**

Anaclet, mon devoir ;
Reconnaître ma fille.

**ANACLET.**

Oh ! pour vous et pour elle
Gardez-vous d'écouter votre voix paternelle !
Craignez que cet aveu qui vous semble si doux
N'éteigne dans son cœur l'amour qu'elle a pour vous,
Et qu'imitant l'ingrat qui renia sa mère,
La fille alors ne vienne à renier son père !
Laissez-là près de moi vivre avec son époux
Et qu'elle ignore !...

**TITUS.**

Allez, je m'abandonne à vous.
Ma fille ! de ces lieux emmenez-la bien vîte,
Sa vue est un remords... Avant qu'elle me quitte,
Sur mon cœur cependant je voudrais la presser
Ne me sera-t-il pas permis de l'embrasser ?

**DOMITIEN.**

(*à part.*) Ils se parlent tout bas... Ceci cache un mystère :
Qu'ont-ils donc à se dire ?.. Oh !

**ANACLET**, *à Noëmi.*

Noëmi.

NOEMI.

Mon père !

DOMITIEN, *à part.*

Malheur !

ANACLET.

Tu m'as compris, enfant !

NOEMI, *se jetant aux genoux de Titus.*

Souffrez, Seigneur,
Que je vous remercie.

TITUS, *la relevant.*

A genoux !... Sur mon cœur,
Noëmi, sur mon cœur ! que toujours, jeune fille,
Sur votre front si pur la sérénité brille !
Allez près d'un époux, et puissent tous les jours,
Se levant azurés sur vos chastes amours,
De lumière et de joie emplir votre demeure !
Soyez heureuse, allez !

NOEMI.

Vous pleurez ?

TITUS.

Oui, je pleure.
Laissez-moi, mon enfant, vous presser en mes bras,
Vous embrasser le front !. . Quelquefois, n'est-ce pas,
Vous penserez à moi, Noëmi? Je l'espère.

NOEMI.

N'êtes-vous pas, Seigneur, pour moi, bon comme un père ?
Oui, pour vous, tous les soirs, je prierai notre Dieu...
Je vous aime...

TITUS.

Mon cœur se brise en cet adieu.
(*à Anaclet.*) Emmenez-là.

ANACLET, *à Noëmi.*

Partons.

NOEMI, *à Titus.*

César, je vous salue.

**TITUS**, *après l'avoir embrassée une dernière fois.*

Qu'on nous laisse! (*Tous sortent. — A Domitien.*)
Restez.

**DOMITIEN**, *à part.*

Oh! tout mon sang reflue
Vers mon cœur... Patience!

## SCÈNE VIII.

**DOMITIEN, TITUS.**

**DOMITIEN.**

Eh bien! Seigneur, parlez.

**TITUS.**

Tremblez, Domitien!

**DOMITIEN.**

Que je tremble!

**TITUS.**

Tremblez!
A ma juste rigueur rien ne peut vous soustraire,
Rien...

**DOMITIEN.**

Rien! oubliez-vous que je suis votre frère?

**TITUS.**

Vous êtes mon sujet : seul je règne; et le sort
Me donne ici sur vous droit de vie et de mort.
Ce soir encor, je vais à lui, j'ai la faiblesse
De lui tout pardonner. . Dieux puissants, je le laisse :
De son palais à peine ai-je franchi le seuil
Que l'ingrat, oubliant ma bonté, mon accueil,
Et traînant dans son antre une chaste victime,
De sang-froid, sans remords, médite un nouveau crime.
Tu voulais la flétrir... Oh! rends grâces aux Dieux
Qui l'ont soustraite pure à tes bras odieux,
Car tu leur dois ta tête... Oui, la fille outragée,
De toi, par le bourreau, serait déjà vengée,

Et ton sang eût déjà, sur le sol répandu,
Servi de sacrifice à son honneur perdu.
Bénis les Dieux !

DOMITIEN.

Les Dieux, aux Romains tutélaires,
Pour d'autres que pour moi réservent leurs colères,
Et ne sont irrités que contre ces mortels
Qui, pour servir le Christ, désertent leurs autels.
Qu'ai-je fait! j'ai voulu que Noëmi fut mienne :
Que fait à Jupiter le sort d'une chrétienne,
Et quel motif, Seigneur, vous force en ces débats
A prendre un intérêt que ce dieu ne prend pas?

TITUS.

Quoi ! tu ne rougis pas...

DOMITIEN.

Mes torts sont-ils si graves!
Les Chrétiennes pour moi ne sont que des esclaves
Qu'au caprice du maître abandonne la loi.
L'une d'elles m'a plu, je l'ai prise. Pourquoi
Ces reproches amers ! Serais-je donc, moi, prince,
Moins libre que ne l'est l'affranchi le plus mince ?
Pour me blamer ainsi, quel crime ai-je commis !
Ce qu'on permet à tous ne m'est-il plus permis ?

TITUS.

Eh ! qui donc aujourd'hui dans Rome a la puissance
D'outrager la pudeur, de souiller l'innocence ?
Oses-tu bien parler en ce moment de loi ?
Les Chrétiens ne sont pas plus esclaves que toi.
La justice, insensé, soutient ceux qu'on opprime,
Et son glaive est toujours suspendu sur le crime.

DOMITIEN.

Ne puis-je plus, sans crime, écoutant mes désirs,
Demander aux amours de charmer mes loisirs ?
Ces mœurs, que maintenant vous exigez des autres,
Ont-ils, répondez-moi, toujours été les vôtres?
Si j'ai bonne mémoire, à mon âge, Seigneur,
Vous suiviez un peu moins ces principes d'honneur.
Rome ne vous vit pas alors, qu'il m'en souvienne,
Montrer une vertu plus grande que la mienne.

Comment donc se fait-il que dans cet entretien
Titus vienne aujourd'hui blâmer Domitien ?

TITUS.

C'en est trop, insolent ! tu vas enfin connaître
Ce qu'un sujet sans foi gagne à braver son maître.
— Flavian, Flavian.

FLAVIAN, *entrant.*

Me voici.

TITUS.

Mes soldats. (*Flavian sort.*)

DOMITIEN.

Qu'avez-vous résolu ?

TITUS.

Bientôt, tu le sauras.
(*Les Soldats du palais entrent précédés de Flavian.*)
Que l'on garde César ! S'il veut fuir qu'on l'arrête !
Vous m'en répondez tous, soldats, sur votre tête.
(*Titus sort.*)

---

## SCÈNE IX.

DOMITIEN.

Que résoudre ! Oh ! Titus tarde bien à mourir
Longtemps encor par lui me faudra-t-il souffrir ?
Non, écoutons la voix qui vibre à mon oreille,
Et que dorénavant la haine me conseille !
Jupiter, que je règne ! et je te jure ici
Que les Chrétiens n'auront ni grâce, ni merci ;
Qu'à les persécuter je mettrai mes délices...
Je saurai, s'il le faut, inventer des supplices.
Oui, je veux que leurs corps consumés par lambeaux,
La nuit, ô Jupiter, nous servent de flambeaux,
Et, que leurs chairs vers toi, fumée expiatoire,
Montent comme un encens pour attester ta gloire.
Dieu puissant, prends ta foudre ! allons, réveille-toi,
Frappe nos ennemis, venge-toi, venge-moi !
(*On entend une rumeur sourde au dehors.*)
Quel est ce bruit ? (*Entre Nerva.*)

## SCÈNE X.

**NERVA**, **DOMITIEN**, *puis* **MESSALIN**, **Les Prétoriens.**

**NERVA.**

Malheur!

**DOMITIEN.**

Pourquoi ce cri d'alarmes!
Vous pleurez, Cocceïus.

**NERVA.**

Laissez couler mes larmes;
Demain, hélas! demain, partageant ma douleur,
Le peuple ainsi que moi criera: « Malheur! Malheur! »

**DOMITIEN.**

Je ne vous comprends pas.

**NERVA.**

Vous allez me comprendre.

**DOMITIEN.**

Expliquez-vous, parlez.

**NERVA.**

Je n'ose vous apprendre.

**DOMITIEN.**

Parlez.

**NERVA.**

A peine entré dans son appartement,
Titus est sur son lit tombé sans mouvement.

**DOMITIEN**

Après.

**MESSALIN**, *au dehors, d'une voix forte.*

César est mort; vive César!

**DOMITIEN.**

Mon frère?

**NERVA.**

Votre frère n'est plus; Rome a perdu son père.

**Les Prétoriens**, *au dehors.*

Vive Domitien! vive Domitien!

(*Messalin se précipite sur la scène, à la tête des Prétoriens.*)

**MESSALIN.**

Salut à l'Empereur!

LES PRÉTORIENS

Vive l'Empereur !

DOMITIEN

Bien,
C'est bien.

NERVA, *à part*

Pas une larme ! — Il n'a donc pas d'entrailles.

DOMITIEN, *à Nerva.*

Nerva, nous fixerons le jour des funérailles.
Avec vous, jusques là, qu'une garde d'honneur
Veille auprès de mon frère... Allez, Nerva. (*Nerva sort.*)

MESSALIN, *bas, à Domitien.*

Seigneur...

DOMITIEN.

Quoi !

MESSALIN.

J'ai promis de l'or.

DOMITIEN.

Je connais notre histoire.
(*aux Prétoriens.*)
Largesse sera faite aux soldats du Prétoire,
Et chacun d'eux, demain, puisant en mon trésor,
Recevra pour sa part trente sesterces d'or.

LES PRÉTORIENS.

Vive Domitien !

DOMITIEN, *à part.*

Jupiter, que je meure,
Si je manque au serment que j'ai fait tout-à-l'heure !
Vengeance ! quant à toi, Silva, chrétien maudit,
De tes tourments déjà ma haine s'applaudit.
Oh ! tremble, si jamais en mes mains tu retombes...
(*aux Prétoriens.*)
Que l'on me suive !

MESSALIN.

Où va César ?

DOMITIEN.

Aux Catacombes.
(*La toile tombe.*)

Émile COQUATRIX.

(*La fin à la prochaine Livraison.*)

## LÉGENDES NORMANDES.

# LE TOMBEAU D'ÉCOUIS.

### LÉGENDE.

Dans l'église d'Ecouis, petite ville de la Normandie, et près de l'entrée du chœur, on voit un tombeau surmonté de deux statues couchées. Sur la face principale et dans un encadrement en cuivre, est gravée l'épitaphe suivante :

« Ci-gissent le fils et la mère,
« Ci-gissent la fille et le père ;
« Ci-gissent la sœur et le frère ;
« Ci-gissent épouse et mari,
« Et si ne sont que trois ici.

Cette épitaphe ne se recommande pas par sa clarté, et son auteur semble avoir pris plaisir aux efforts d'imagination qui seraient tentés pour en deviner le sens. Ainsi qu'une foule d'*OEdipes*, qui, sans succès, se sont acharnés à la découverte du mot de cette énigme, je cherchais une combinaison propre à me conduire au but qu'ils n'avaient pu atteindre, lorsque, me prenant sans doute en pitié, et mû par une charité vraiment chrétienne, le vénérable curé me fit entrer dans la sacristie, et mit entre mes mains un cahier de parchemin

trouvé, me dit-il, dans le tombeau. Les caractères et le style appartenaient au XIII^e siècle, date que la narration ne tarda pas à confirmer. Après un travail pénible, mais qui n'était pas sans intérêt, je parvins à déchiffrer et je traduisis la légende que voici :

« Né dans le domaine du sire de Charleval, je fus destiné par ce seigneur à la carrière ecclésiastique. Mon éducation terminée, j'entrai dans les ordres, et, bientôt après, je fus attaché à la maison de mon bienfaiteur en qualité d'aumônier, de secrétaire et de gouverneur de son fils. La confiance sans bornes qu'il m'accordait me valut celle de toute sa famille, et c'est à elle que je dois d'avoir été dépositaire des faits déplorables que je vais consigner ici, et dont, par une étrange singularité, j'ai connu les causes, ignorées des acteurs mêmes de ce triste drame.

« Le sire de Charleval habitait un château fortifié, au centre de la riante vallée d'Andelle et des fiefs qui composaient la baronnie dont il portait le titre. La vie qu'il y menait était partagée entre la surveillance de ses domaines, le maintien jaloux de ses prérogatives et de son autorité, la guerre et les plaisirs habituels à la noblesse. Quand il ne se battait pas, lorsqu'il avait assuré la rentrée de ses redevances et l'acquittement des corvées et des droits seigneuriaux, il réunissait les nobles, ses voisins, et leur procurait le divertissement varié de la chasse, des joûtes et de la table. Le soin de faire les honneurs des fêtes était réservé à la dame Berthe, sa femme, dont la piété, la douceur, la soumission et la simplicité contrastaient avec les mœurs peu sévères, la rudesse et l'emportement de son mari.

« La pauvre dame souffrait, mais sans se plaindre, sans jamais laisser rien pénétrer de ses peines ; seul, j'étais dans sa confidence. Mes conseils l'encourageaient à la résignation, vertus d'habitude non moins que de nécessité chez elle, et dont elle n'avait que trop souvent l'occasion de faire usage.

« Roger, fils du baron de Charleval, venait d'entrer dans sa dix-huitième année. Mes efforts pour perfectionner son éducation et amortir la fougue de son caractère, n'avaient pu lutter avec avantage contre les dangereux exemples qu'il avait sous les yeux, et il annonçait devoir marcher en tout point sur les traces de son père. Déjà son cœur battait avec force pour une jeune fille élevée dans le château et attachée au service de la dame de Charleval. Je n'omettais rien de ce

qui pouvait contrarier cette passion naissante. J'y apportais d'autant plus de surveillance et d'ardeur, que je m'étais aperçu que le baron lui-même avait des vues sur Béatrix, et que je voulais écarter la révoltante horreur et les suites funestes d'une rivalité entre le père et le fils.

« De son côté, la malheureuse châtelaine, familiarisée avec les écarts de son mari, avait remarqué les tentatives qu'il faisait pour séduire Béatrix ; elle devait craindre qu'entraînée par une soumission dont elle ne saurait pas distinguer les limites, la jeune fille n'opposât pas une assez forte résistance aux attaques de son seigneur.

« Le sire de Charleval venait de prendre la croix, et se disposait à suivre le roi Louis IX dans la première expédition qu'il fit en Terre-Sainte. Son fils devait l'accompagner La dame Berthe et moi, nous nous partageâmes le soin de surveiller le père et le fils, et de les empêcher de réaliser leurs coupables projets.

« Tout nous réussit jusqu'à la veille du jour fixé pour le départ. Je ne perdais pas de vue mon élève, et Béatrix ne sortait pas de l'appartement de sa maîtresse.

« Le soir, au moment où je me retirais dans la pièce qui précédait celle habitée par Roger, on vint me prévenir que, s'avisant de l'accomplissement d'un devoir pieux, le baron réclamait mon ministère et m'attendait dans la chapelle. J'obéis en toute hâte, et une grande partie de la nuit se passa dans la longue énumération des fautes dont mon indocile pénitent commandait plus qu'il ne sollicitait la rémission.

« En rentrant, je trouvai ouvertes les portes de ma chambre et de celle de Roger. A peine je m'étais assuré qu'il n'était pas dans son lit, que je le vis revenir. Aux reproches que je lui adressai, il répondit avec emportement par l'aveu que, trompant enfin ma surveillance, comme Béatrix à l'égard de la baronne, il avait eu avec cette fille l'entrevue depuis si longtemps désirée.

« Les remontrances que je lui faisais sur sa coupable conduite, furent interrompues par le son des trompettes qui donnaient le signal du départ. Roger profita de cette circonstance pour se soustraire à des observations désormais sans objet, et il courut à la salle d'armes se mêler aux chevaliers et aux serviteurs qui devaient accompagner son père et lui, et à la foule des vassaux que la crainte, plus que l'attachement, avait attirés, pour leur offrir le tribut des vœux peu

sincères qu'ils faisaient pour le succès de leur voyage et le terme prochain de leur retour.

« Dès que le jour parut, le cortége se mit en mouvement. Restés les derniers, le baron et son fils prirent congé de Berthe, qui fondait en larmes. Je les observais avec attention, lorsqu'ils passèrent devant Béatrix. Le sire de Charleval parut la remarquer à peine ; Roger, au contraire, affectait un air de triomphe et à-la-fois de regret, qui sembla ne causer que de l'étonnement chez la jeune fille.

« Les paysans retournèrent dans leurs demeures, et tout dans le château prit un aspect inaccoutumé d'aise, d'ordre et de calme.

« La direction des affaires et l'intendance de la maison du baron m'avaient été confiées pour tout le temps que devait durer son absence. La dame Berthe, dès que nous fûmes seuls, me raconta le dernier chagrin que son époux lui avait causé. « Hier, me dit-elle, cachée « derrière le panneau de tapisserie qui sépare ma chambre du cabinet « occupé par Béatrix, j'ai surpris un rendez-vous que le baron impo- « sait à cette jeune fille. Quoiqu'il déguisât sa voix, et que je ne « pusse l'apercevoir, il ne m'était pas permis de douter du nouvel « outrage qui m'était réservé. Afin de le prévenir, afin de sauver « un nouveau tort à mon mari, une faute grave à une créature, inno- « cente peut-être au fond de l'ame, et qui ne cédait qu'à un pouvoir « supérieur à sa volonté, lorsque vint l'heure fixée pour le rendez- « vous, j'entrai chez Béatrix, que je fis passer et que j'enfermai dans « ma chambre, et, protégée par la plus complète obscurité, j'attendis « à sa place le traître qu'elle avait consenti à recevoir. »

« — Et il s'est présenté ? demandai-je à la dame Berthe avec « effroi ! — Hélas oui, répondit-elle, j'aurais pû, j'aurais dû me faire « connaître et l'accabler des reproches qu'il n'avait que trop mérités ; « je me suis bornée à sauver son âme et celle de l'orpheline qu'il « comptait perdre. . . . Mais qu'avez-vous ? D'où vient cette pâleur « subitement répandue sur vos traits ? » — Je me sens mal, bien mal ; lui dis-je, et je me hâtai de sortir, en cachant ma figure dans mes mains, pour dérober aux autres et à moi-même l'horreur dont j'étais pénétré.

« Rentré chez moi, je me précipitai au pied de la croix ; j'appelai la bonté miséricordieuse du Ciel sur l'infortunée qui, avec tant d'innocence, venait de commettre un des forfaits qui répugnent le plus à la

nature, et sur son complice involontaire. Je dis des messes ; je fis des vœux et des pélerinages ; je m'imposai des jeunes, des pénitences de tous genres. Dieu, sans doute, ne rejeta pas mon intercession ; car la dame Berthe était heureuse ; sa conscience lui disait qu'elle avait bien fait. La certitude qu'elle ne tarda pas à acquérir du prochain accroissement de sa famille, semblait ajouter à son bonheur ; elle souriait à la pensée de raconter à son mari la naïve supercherie à laquelle il serait redevable d'une seconde paternité.

« J'accueillais avec froideur ces confidences pour moi si douloureuses, je combattais ses projets ; la pauvre dame s'en plaignait, elle me pressait d'assigner une cause à ma tristesse et à des conseils qui la contrariaient ; et moi, épouvanté du passé, terrifié de l'avenir, je résistais, résolu cependant à prendre des moyens pour dérober à jamais au sire de Charleval la connaissance de l'affreux incident qui faisait la joie de sa femme.

« La vie retirée que nous menions dans le château, favorisait le secret que je jugeais si essentiel de garder. Je persuadai à la dame Berthe qu'afin de ménager plus sûrement une surprise au baron, elle devait garantir, par toutes les précautions possibles, le mystère de l'état où elle se trouvait. Je parvins à la soustraire à tous les regards ; la douleur, que lui causait l'absence des deux êtres qu'elle aimait le plus au monde, servit de prétexte à cet isolement.

« Béatrix seule la servait. Dans sa simplicité, elle admit sans examen et sans le moindre doute sur leur sincérité les causes que la châtelaine assignait à son état ; quand le terme de la délivrance approcha, un pélerinage à une chapelle éloignée fournit un moyen de cacher à tous les yeux les conséquences de la fatale entrevue qui avait précédé le départ des Croisés.

« Je persuadai à la dame Berthe qu'elle ne devait pas songer à garder près d'elle la fille à laquelle elle venait de donner le jour, et qui reçut, avec le baptême que je lui administrai, le nom de Mathilde. L'enfant fut confiée à une nourrice, et la pauvre mère revint dans son manoir reprendre les habitudes de retraite qui convenaient à sa situation.

« Plusieurs années s'étaient écoulées sans que l'on eût reçu des nouvelles des deux guerriers. Un de leurs écuyers revint enfin, et raconta que, à la bataille de la Massoure, le sire de Charleval avait trouvé

une mort glorieuse, et que Roger avait disparu, sans que l'on eût pu rien découvrir sur son sort.

« Ce triste rapport altéra la santé de la dame Berthe. Elle prit la résolution de renoncer au monde, et elle choisit pour sa retraite le monastère de Sainte-Claire, dans lequel sa fille avait été élevée. Avant de me séparer d'elle, je lui fis renouveller la promesse de ne pas révéler, sans m'avoir consulté, le secret de la naissance de Mathilde.

« Peu d'années après, elle était devant Dieu qui, dans sa miséricordieuse justice, n'a pas dû lui demander compte d'un crime involontaire, et dont il n'avait pas même permis que la connaissance arrivât jusqu'à la coupable.

Béatrix, qui ne l'avait pas quittée, était restée près de Mathilde, afin de lui continuer les soins auxquels, toute mystérieuse qu'elle fût, la tendresse maternelle l'avait accoutumée.

« Désormais, aucun devoir, aucun lien d'affection ne me retenait au château de Charleval; j'échangeai mon existence du monde contre celle d'un cloître, et je fus m'enfermer dans un couvent perdu au milieu des bois.

« Les années s'écoulaient sans que j'en calculasse le nombre, sans que le bruit de ce qui se passait au dehors pénétrât à travers les murs de ma cellule. Une nuit, un grand tumulte se fit dans les cours de l'abbaye; une lueur rougeâtre éclaira les bâtiments qui les entouraient; des cris d'effroi, des menaces de mort retentirent sous les arceaux des dortoirs; j'ouvris ma porte pour connaître la cause de ce désordre et j'aperçus une portion du couvent en feu, l'autre livrée au pillage, les moines poursuivis et massacrés par des soldats furieux, le sanctuaire saccagé, tous les signes enfin de la dévastation la plus complète. Je parvins à m'éloigner de ce théâtre d'horreurs, et, guidé par une sorte d'instinct, je pris la route de Charleval. J'ignorais le nom du possesseur actuel de ce noble domaine; je n'avais aucun titre pour me présenter à lui et implorer son assistance; mais Charleval m'avait vu naître; les jours les plus heureux de ma vie s'y étaient écoulés; à peine connaissais-je le nom d'un autre village; je n'hésitai donc pas à me diriger vers les lieux qu'avaient habités mes maîtres et mes bienfaiteurs.

« En approchant du château, je ne sais quel aspect attristé, quels

pressentiments sinistres m'obsédaient et allaient toujours croissant : les chaumières étaient fermées, des files de paysans en habits de deuil se dirigeaient vers l'église, où les appelait le tintement d'une cloche dont le timbre m'était bien connu. Parvenu au pont-levis qui traverse le large fossé du château, je remarquai les apprêts d'un convoi. Mon costume de moine me donnait accès : j'entre, et au pied du grand escalier, j'aperçois deux cercueils autour desquels étaient groupés, en grand nombre, des chevaliers, des écuyers, des domestiques, des vassaux. Longtemps je cherchai, parmi tant de monde, une figure que j'eusse connue, une personne à laquelle il me fut possible d'adresser des questions sur la scène à laquelle j'assistais.

« Agenouillée près de moi, une femme attira mon attention par la fréquence de ses sanglots et les marques de profonde douleur qu'elle donnait ; le voile qui l'enveloppait s'ouvrit et je reconnus Béatrix. Je l'abordai et lui demandai quels étaient les personnages renfermés dans les deux cercueils. « — Roger, sire de Charleval, occupe celui « de droite, me dit-elle ; Mathilde, une jeune personne élevée dans le « monastère de Sainte-Claire, sous les yeux de notre ancienne maî- « tresse, est dans l'autre. Rentré dans ses domaines, à la suite d'une « longue captivité chez les Sarrazins, Roger, sans autre indication « que l'intérêt que sa mère portait à la jeune fille, venait de l'épouser. « Le jour qui suivit leurs noces à la même heure, la mort les a frap- « pés. On va déposer leurs corps près de celui de la dame Berthe... » — Mathilde épouse de Roger ! m'écriai-je, oh ! malédiction !. .

« Hors de moi, saisi d'épouvante plus encore que le jour où la dame Berthe me fit son horrible confidence, je m'élançai à travers la foule étonnée de mes cris et de ma fuite précipitée, et je fus chercher au fond d'un désert une retraite où de tels secrets ne pussent plus me suivre et me torturer.

« Mais ces secrets que je ne pouvais épancher, retombaient de tout leur poids sur mon cœur ; ils m'accablaient et devenaient un insupportable supplice. Pour m'en délivrer, je les ai consignés sur ces feuilles que je vais déposer dans la tombe où sont renfermés :

Une mère, profanée par son fils ;
Un fils, profanateur de sa mère ;

Un mari, père et frère de sa femme ;
Une femme, fille et sœur de son mari.

Bon D'HAUSSEZ.

---

## APPENDICE

### A LA LÉGENDE PRÉCÉDENTE.

---

M. le baron d'Haussez, en nous adressant, pour la publier, l'intéressante légende que l'on vient de lire, n'a pas jugé utile de l'accompagner de quelques détails bibliographiques et historiques qu'elle semblait naturellement appeler à sa suite. Peut-être notre honorable collaborateur a-t-il craint, en laissant voir combien le fait étrange, sur lequel il a construit sa donnée romanesque, était répandu et populaire chez nos aïeux, d'ôter à son récit cet intérêt de vraisemblance que tout auteur se flatte d'attacher à ses œuvres d'imagination. Notre conscience d'éditeur nous fait une loi de suppléer au silence de M. d'Haussez, et de fournir, sur l'épitaphe d'Ecouis, quelques renseignements qui prouveront que ce sujet bizarre a exercé dans tous les temps l'imagination des faiseurs de légendes. Nous n'aurons pas même besoin de faire à cet égard de grandes recherches d'érudition, nous nous contenterons de puiser, dans une savante et intéressante notice bibliographique de M. Louis Du Bois sur ce sujet [1], tous les détails principaux dont nous aurons besoin.

M. Du Bois remarque avec raison qu'un grand nombre de fables grecques, milésiennes et latines, devenues communes aux orientaux, ont passé chez les modernes, et se retrouvent avec plus ou moins de variantes dans les fabliaux, les contes et les récits populaires. C'est ce qui est surtout arrivé à celles de ces narrations qui présentent le plus de ce merveilleux qui séduit l'imagination, et se grave plus facilement dans la mémoire, après avoir offert à l'esprit un piquant intérêt.

[1] Insérée dans les *Archives annuelles de la Normandie*, 1re année, p. 53.

Telle dut être et telle fut, en effet, l'histoire d'Œdipe, si fameuse dans l'antiquité, que les tragiques anciens et modernes ont immortalisée, et dont Stace fit le sujet d'une Epopée. On ne saurait douter que cette histoire, sinon copiée entièrement, du moins imitée, ne soit devenue l'origine de ces anecdotes et de ces épitaphes énigmatiques qui semblent toutes tirer leur source de cette tirade du premier acte de la *Thébaïde* de Sénèque, ainsi traduite en français :

Le gendre de l'aïeul, le rival de son père,
Et frère de son fils, et père de son frère,
Une aïeule donnant, d'un même enfantement,
Un petit-fils qui n'est pourtant que son enfant :
Qui peut d'un tel hymen expliquer le mystère ?

M. Du Bois cite un certain nombre d'épitaphes latines, composées à diverses époques, et qui, toutes, ont évidemment pour objet de reproduire, en l'imitant, cette combinaison de parentés, en quelque sorte inconciliable.

C'est d'abord l'épitaphe suivante qu'on trouve imprimée à la suite du Phèdre latin de Plantin, et que nous abrégeons :

Hersilus hic jaceo; mecum Marulla quiescit,
Quæ soror et genitrix, quæ mihi sponsa fuit...
Me pater è natâ genuit; mihi jungitur illa :
Sic soror et conjux, sic fuit illa parens.

« Moi qui gis ici, je suis Hersile; Marulle repose à mes côtés, elle qui fut tout-à-la-fois ma sœur, ma mère et ma femme... Mon père m'engendra de sa fille qui devint ma femme; ainsi Marulle est ma sœur, mon épouse et ma mère. »

C'est ensuite une épitaphe composée par Titus Stroza, et imprimée par Gruter dans ses *Délices de poésies latines*.

Vir, conjux, genitrix, natus, fraterque, sororque,
Hic duo, sint quamvis nomina plura, jacent.
Error enim sceleri causam dedit : inscia nupsit
Illi, quem peperit filia mixta patri.

« Un mari et sa femme, une mère et son enfant, un frère et sa sœur reposent ici, n'offrant sous plusieurs noms que deux individus. L'erreur causa le crime, puisque, sans le savoir, cette fille avait épousé son père dont elle eut un fils qui devint son mari. »

C'est enfin cette dernière qu'on trouve imprimée dans le *Jardin des Epitaphes latines*, et qui renchérit encore sur le prodige :

Hoc avia, hoc neptis, nata et materque sororque,
Frater, vir, conjux, filius atque pater,
Marmore contegimur. Tot in uno condita? Dicis.
Ne credas : Solum corpora trina sumus.

« Sous ce marbre reposent l'aïeulé, la nièce, la fille, la mère, la sœur, le frère, le mari, l'épouse, le fils et le père... Quoi! direz-vous, tant d'individus dans un seul tombeau? n'en croyez rien : nous ne sommes que trois corps ici. »

De la langue latine cette histoire énigmatique passa bientôt dans la langue française ; elle y fut traitée sous forme d'épitaphe, ou sous forme d'épisode romanesque. Sous ces deux formes, elle a donné naissance à une nombreuse suite de compositions évidemment imitées les unes des autres.

L'épitaphe d'Ecouis, la plus connue de toutes, au moins parmi nous, avait, à ce qu'assure l'éditeur du *Jardin des Epitaphes*, sa reproduction textuelle à Clermont-en-Auvergne. Elle est souvent diversement citée, mais sa formule la plus habituelle est celle-ci :

Ci-gît le fils, ci-git la mère,
Ci-git la sœur, ci-git le frère,
Ci-git la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici [1].

L'explication consiste à dire que cette mère engendra son mari avec son propre père ; car elle était alors sa mère, sa sœur et sa femme, et, lui, était son fils, son frère et son mari.

Une troisième répétition de cette même épitaphe se voyait, assure-t-on, à Nanteuil-le-Haudouin, ancienne châtellenie dans l'Ile-de-France.

L'épitaphe suivante contient elle-même son explication :

Ici je dors avec Pyrame,
A qui j'étais sœur, fille et femme.
Mais comment cela, direz-vous?

[1] C'est en ces termes que la rapporte M. De La Rochefoucauld-Liancourt, auteur d'une *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, qui dit qu'elle est gravée sur une des dalles de l'église.

Il m'engendra de notre mère,
D'où vient qu'il me fut frère et père,
Après je l'eus pour mon époux.

On ne dit pas si l'épitaphe qui précède a jamais été inscrite sur les murs de quelque église; quant à celle qui suit, elle avait une sorte d'authenticité; elle était, rapporte un ouvrage sérieux, gravée dans l'église d'Alincourt, village de Picardie, situé entre Amiens et Abbeville [1]. On y avait, comme on va voir, enchéri d'un double personnage sur le merveilleux de celle d'Écouis et de Clermont :

Ci-git le fils, ci-git la mère;
Ci-git la fille avec le père;
Ci-git la sœur, ci-git le frère;
Ci-git la femme et le mari;
Et n'y a que trois corps ici.

Cette épitaphe, suivant la tradition, racontait énigmatiquement l'odieuse histoire d'une mère qui eut avec son fils un commerce incestueux, duquel naquit une fille qu'elle fit épouser à ce même fils.

Nous ferons observer en passant que M. d'Haussez, en tête de sa légende, et par méprise sans doute, a substitué la formule de l'épitaphe d'Alaincourt à celle de l'épitaphe d'Écouis.

Ici se termine la série des épitaphes, vraies ou supposées, recueillies par M. Du Bois, et présentant, avec celle d'Ecouis, les liens les plus directs d'affinité. Nous ferons, sur leur contexture énigmatique, une seule observation, c'est que, à une simple variante près, elles s'appliquent toutes de la même manière, lors même qu'elles supposent, dans le tombeau, la réunion soit de deux, soit de trois personnes. C'est toujours l'union incestueuse d'un père avec sa fille ou d'une mère avec son fils, qui donne naissance, dans le premier cas, à un fils, dans le second, à une fille, lesquels deviennent, par la suite, l'époux ou la femme de leur auteur maternel ou paternel. Si,

[1] Le *Grand Vocabulaire français*, par une société de gens de lettres, v° *Alincourt*. Nous avons voulu vérifier la position géographique d'Alincourt ou Alaincourt, cité, par le *Vocabulaire français*, comme existant entre Amiens et Abbeville. Nous n'avons point trouvé de localité de ce nom entre ces deux villes; mais, un peu plus loin vers le nord, sur les bords de l'Oise, à peu de distance de Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, il existe un village du nom d'Alaincourt. C'est sans doute dans ce village, qui faisait partie de l'ancienne Picardie, que la tradition plaçait l'épitaphe que nous venons de citer.

comme dans les épitaphes d'Ecouis, de Clermont et de Nanteuil-le-Haudouin, le tombeau n'est supposé contenir que deux corps, ce sont naturellement ceux des deux parents issus de la première union; si, au contraire, il est supposé en contenir trois, c'est qu'il réunit les trois acteurs obligés de cet épouvantable drame de famille.

La série des nouvelles, des romans, des drames même, que les auteurs de tous les pays ont établis sur le sujet du double inceste, toujours supposé innocent, — car, commis en connaissance de cause, il eût été par trop odieux, — est considérable. L'italien Blondus, le français Belleforest, l'espagnol Montalvan, l'insérèrent dans leurs recueils; Marguerite de Valois, dans la dernière nouvelle de la troisième journée de son *Heptaméron*, le traita avec délicatesse, comme il convenait à son sexe et au goût de notre nation. Un auteur dramatique, nommé Brosse, le transporta sur la scène sous le titre des *Innocents coupables*. Un romancier du XVII^e siècle, appelé Desfontaines, l'habilla en *histoire véritable*, sous le titre de l'*Inceste innocent*, et obtint un succès de plusieurs éditions; ce qu'il dut sans doute à ce qu'il affirma gravement que les personnages qu'il avait mis en action, et dont, à l'aide d'une clé jointe à son livre, il prétendait révéler les véritables noms, avaient été bien connus à la Cour de Bar-le-Duc. Un collecteur d'anecdotes, publiées sous le titre de *Nuits anglaises*, transporta la scène et les personnages en Angleterre, et en fit le sujet d'une *Aventure effrayante* qui a beaucoup de rapport avec la donnée de l'épitaphe d'Ecouis. Enfin, pour borner nos citations, plus près de nous, en 1783, un nouveau romancier s'empara une dernière fois de cette histoire tant de fois traitée, et en fit le sujet d'un *roman historique*, qu'il intitula le *Criminel sans le savoir*. Ainsi que son prédécesseur Desfontaines, il plaça le lieu de la scène en Normandie, mais il en recula l'époque jusqu'au temps des Croisades, tandis que l'auteur de l'*Inceste innocent* fait vivre ses personnages au XVII^e siècle, et place le début et le dénouement de son action à Ecouis même, s'appuyant sur la fameuse épitaphe comme sur un vivant témoignage des faits qu'il rapporte.

Au milieu de tant de récits, identiques par le fond, mais différant complètement les uns des autres par les circonstances, les noms, les lieux et les époques, est-il possible de saisir quelque lueur de vérité, et peut-on supposer que l'épitaphe d'Ecouis, pour ne nous attacher qu'à celle qui a provoqué cette digression, repose sur quelque fait

réel? M. Du Bois semble l'affirmer, sans toutefois citer d'autorités à l'appui de son assertion. Il dit qu'elle se rapporte aux enfants de Berthe, fille d'un comte de Chatillon-sur-Marne, qui épousa le châtelain d'Ecouis et en eut un fils après un an de mariage. Ce fils, envoyé tout jeune et sous un nom supposé en Artois pour y faire son éducation militaire, suivit Charles VIII en Italie et lui sauva la vie à Fornoue. Revenu en France, il rencontra sa mère à Bourges; c'est alors qu'ignorants tous deux des liens qui les unissaient, la mère et le fils formèrent une liaison coupable. La malheureuse mère, devenue enceinte, se réfugia chez la duchesse de Bar, et y mit au monde une fille nommée Cécile, qu'elle confia, en s'éloignant, aux soins de la duchesse. Plus tard, le fils de Berthe vit Cécile à la Cour de Bar, et l'épousa; mais bientôt il découvrit sa naissance, et cette découverte terrible abrégea les jours des deux infortunés époux, qui furent inhumés dans le même tombeau en 1512 [1].

Nous racontons cette tradition sans la garantir ni l'infirmer. Toutefois, nous ferons observer que M. Du Bois lui-même ne paraît pas très convaincu de son authenticité, car, après avoir considéré comme possible que l'inceste compliqué, qui fait l'objet des épitaphes, ait eu lieu dans des siècles de barbarie, où l'état civil était si négligé, où la chevalerie déplaçait si souvent et pendant si longtemps les gentilshommes, il avoue qu'il est difficile de fixer ses idées à l'égard de la réalité d'un fait pareil, les documents et autres éléments de certitude manquant entièrement pour l'établir. Il remarque même que ces épitaphes, toutes à peu près semblables dans trois ou quatre églises différentes, excluent la vraisemblance d'un fait trop extraordinaire pour s'être reproduit d'une manière aussi identique en des temps et des lieux divers. Enfin, au milieu de ses incertitudes, on voit à peu près percer cette conclusion : c'est que ces sortes d'énigmes, ces jeux d'esprit, tantôt sérieux, tantôt plaisants, quelquefois irreligieux ou même obscènes, assez fréquents jadis dans les cimetières et les églises, n'étaient le plus souvent que des fantaisies bizarres ou satiriques jetées en problême à la sagacité des passants. C'est aussi notre avis.

(Le Directeur-Gérant de la *Revue de Rouen*.)

[1] M. De La Rochefoucauld-Liancourt, dans son *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, p. 56, fait remonter au XII^e siècle l'aventure qui fait le sujet de l'inscription d'Écouis.

## HISTOIRE DE NORMANDIE.

# GEOFFROY PLANTAGENET

## ET LE CHARBONNIER,

### Anecdote tirée d'une chronique du temps [1].

Ce Prince estoit adonné au plaisir de la chasse, mais lors seulement que ses affaires luy pouvoient permettre. Un jour entr'autres y estant allé, et ses veneurs ayans à l'ordinaire lasché leurs petits

[1] La curieuse chronique que nous réimprimons ici, constitue un petit livret des plus rares, et dont on ne trouve de trace dans aucune bibliographie, pas même dans l'exacte et si complète *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong ; elle forme un mince volume in-8°, imprimé à Paris, en 1623, chez Heureux Blanvillain, sous ce titre : *Extraict de l'Histoire des vie et mœurs de Geoffroy, comte d'Anjou, qui fut depuis duc de Normandie, lequel vivoit sous Louis VII, en* 1138; *trad. du latin de frere Jean, religieux de Mairemoustier, qui vivoit au mesme temps* (avec le texte latin à la suite). Comme la chronique latine de Jean de Marmoutiers est elle-même fort rare ; qu'elle paraît n'avoir été éditée, *in extenso*, qu'une seule fois, en 1610, par Laurent Bochel, in-8°, et que la collection des *Historiens des Gaules*, dans laquelle on en trouve de longs extraits (t. XII, p. 519), a omis ce piquant épisode, nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de le faire connaître aux lecteurs de notre Revue normande. Geoffroy Plantagenet, dont il a pour but de manifester les sentiments élevés et l'esprit de justice, a été, en général, assez peu favorablement apprécié par nos historiens normands. Étranger par son origine à la lignée des ducs de Normandie, appelé, par son union avec Mathilde, veuve de l'empereur Henri, à revendiquer pour son épouse la royale succession de Henri I contre l'usurpation d'Etienne de Blois, Geoffroy dut conquérir pied à pied, et non sans de terribles luttes, sans d'inévitables ravages, le duché qui lui refusait obéissance. De là, une disposition assez hostile à son égard chez nos historiens locaux. Les historiens angevins l'ont naturellement traité avec bien plus de faveur, et nous convenons que le ton de Jean de Marmoutiers est souvent beaucoup plus celui du panégyriste que celui du chroniqueur. Toutefois, cette partialité un peu trop accusée ne nous a pas paru un motif suffisant pour dédaigner de remettre en lumière ce curieux tableau, qui nous révèle de si piquants détails sur la condition des habitants des campagnes au milieu du XII^e siècle.

(*Note du Directeur-Gérant.*)

chiens grandement bien instruits et de bon sentiment, aussitost ils auroient fait lever et suivy le train d'une beste, et icelle adressée par leurs voix audit seigneur, lequel voulant aller au devant de ses tortueux détours pour la prévenir et attendre au passage, fut trompé, la beste prenant en effect le change et tournant d'autre costé qu'il n'avoit pas espéré, et fut contraint de courre ailleurs se pensant approcher d'icelle ; mais il s'en recule et se vid enfin seul escarté, ne rencontrant ne compagnons, ne chiens, ne aucun qui les eust veu.

Le Soleil estant sur son couchant prest à fermer le jour, ce seigneur brossant dans les bois aperçoit un villageois charbonnier, que la fumée de son fourneau avoit bazané et teint en noir jusques aux rheins, l'approche et déplore en la personne de cet homme la commune misère des autres ; il le saluë et luy parle en ces mots : — Dites-moy, bon homme, sçavez-vous le chemin qui mène au chasteau de Loches? — Monsieur, luy dit le villageois, si je ne le sçavois, je n'y mènerois si souvent mon charbon vendre. — Le seigneur luy replique : Eh bien, bon homme, menez-moi donc par vos sentiers jusques au grand chemin, afin que je ne m'esgare davantage errant en ces bois. — Monsieur, lui dit alors le villageois, vous êtes assis sur votre cheval sans soucy, comme je croy, de ce que vous mangerez, ou de ce que vous donnerez à vostre corps pour le couvrir : pour moy si je cesse de travailler, je cesse de vivre. — Alors le seigneur comte le prie de ne différer davantage, luy promettant récompense de sa peine ; cet homme jettant les yeux sur ce seigneur, et voyant en luy quelque chose de divin, laissant tout ouvrage, se présente prest de luy faire compagnie, asseuré de sa récompense. Le seigneur le voulant soulager le monte, à la faveur d'un tronc de bois, derrière soy. En allant, le seigneur devise familièrement avec le villageois, luy demande entr'autres choses ce que l'on disoit du comte leur seigneur, en quelle réputation il estoit, et quelle opinion le commun peuple avoit de lui : — Pour ce qui est de ses actions, respondit le villageois, et des choses qui passent pardevant luy, nous n'avons qu'à nous en loüer et tenir heureux ; car il est juste, pacifique, et guerrier quand il y eschet, et, qui plus est en un grand prince, il soulage les oppressez ; mais malheur est, dit-il, que nous souffrons beaucoup à son desceu d'un nombre d'ennemys que nous avons chez nous, d'autant plus meschans qu'ils sont domestiques, cachez et couverts ; il n'y

a rien plus prompt à mal faire que ces gens desquels l'on ne se peut garder, ausquels vous n'osez resister, et lesquels vous ne pouvez fuyr; nous pourrions pourtant espérer de nostre comte et seigneur la souveraine guérison de ces maux puisque c'est soubs son nom et authorité que ces injures nous sont faictes. — Le seigneur lors se voulant instruire plus à plein, interpelle le villageois de luy descouvrir la qualité de ces ennemys et la malice d'iceux, lui promettant d'en advertir le seigneur, lorsque l'occasion s'en présenteroit. — Monsieur, lui dit le villageois, nos ennemis si grands, sont les officiers du seigneur preposez par les villes, et autres ses ministres, lesquels comme le seigneur est arrivé en quelqu'une de ses maisons, s'espandent dans les villages d'alentour cherchans des vivres pour la bouche et cour du seigneur; les uns en demandent par belles paroles et en font marché; les autres de vive force sans marchander les ravissent des mains du bon homme, lequel pour le respect du seigneur n'ose réclamer. Cependant le seigneur après quelque séjour s'en va de sa maison, le bon homme vient demander son argent; et alors, Monsieur, ou l'on luy nye son deub tout à plat, ou bien il est matté de tant d'allées et de venuës, qu'il est contrainct à beaux baisemains d'en quitter une partie pour avoir l'autre. — Sur quoy ce seigneur, prudent en toutes ses actions, dissimule le ressentiment qu'il avait dans l'âme de se voir nourrir de si cruels officiers, et en souriant excite le villageois à luy parachever ceste histoire, lui disant qu'il n'estoit si mescogneu du comte leur seigneur, ny si esloigné de ses bonnes grâces, que quelque jour l'approchant, il n'eust bien le crédit de luy rapporter ces plaintes et descouvrir ces playes pour y remédier : — Peut-estre, dit ce bon homme, le bon Dieu a-t-il permis que cette passast par vos oreilles pour la tesmoigner au seigneur; je vous prie vérité donc d'entendre et ne vous ennuyer.

Après la collecte des bleds, les officiers s'en vont par les villages, font assembler les laboureurs, et par une nouvelle loy, mais plustost par une violence extraordinaire, exigent comme taxe et impost de l'un un septier, de l'autre deux, de l'autre trois septiers de bled. Que si quelqu'un y résiste, aussitost il est traduit en justice, il est fait criminel, et n'en sort jamais que sa bourse vuide; lors il se repent, mais c'est bien tard, de n'avoir obéy et contribué comme les autres à cette exaction. — Le seigneur alors murmurant en soy mesme : — C'est

à moi, dit-il en son cœur, la vengeance de ces torts, j'en feray la justice. — Assitost se retourne vers ce bon homme, et luy dit : — Achevez bon homme, ce que vous avez à dire de reste de ces officiers. — Pleust à Dieu, s'escria ce bon homme, que le comte notre bon seigneur cogneust une partie des grivelées de ces gens là ; c'est une chose étrange qu'un seigneur ignore ce qui se passe à la vue de tous, et qu'il en sçache le dernier les nouvelles, et de ce qui se fait chez luy le plus souvent ; je n'ay plus qu'un mot, Monsieur, après cela je finiray, car j'ay peur de me rendre trop importun battant vos oreilles de mon trop rude et peu plaisant patois. — Ne craignez, luy dit le seigneur, il n'y a personne plus plaisant et agréable que celui qui raconte la vérité. —

— Les officiers et ministres du seigneur, dit ce bon homme, font bien encore d'autres traicts : Quand il survient, comme assez souvent, quelque doute ou apparence de guerre, ils en font aussitost courir les bruicts, ou en feignent et inventent quelques fois, et les font retentir aussitost par la bouche des sergens et autres satellites qu'ils envoyent instruits à cela : et quant et quant font publier édict, que chacun paysant ayt à venir faire corvées et remplir les chasteaux pour y faire veilles et les garder ; ce qui fait un grand grief au laboureur qui est contrainct de laisser et abandonner son labour et sa famille. Puis que font-ils? Ils ont gens attitrez et apostez, lesquels feignans compatir aux peines et pertes que souffrent ces pauvres gens par leur longue détention et intermission de leurs labours, les sondent et accortement leur proposent, comme par expédient et sainct advis, de s'en redimer par quelque présent aux officiers preposez, par le moyen duquel ils trouveront facilement quelque grâce et congé de se retirer chez soy. Celui qui suit ce conseil a son congé tout prest ; qui ne le fait, se void tomber dans de nouvelles debtes ou vieux arrerages envers son chastelain ou autres officiers. Ce sont ceux-là, Monsieur, dit le villageois, desquels le pauvre peuple se trouve véritablement persécuté autant en plaine paix qu'en temps de guerre. — A la fin de ce discours, ils arrivent à la porte de la ville ; mais je ne puis omettre en quelles peines et apprehensions estoient les gens du seigneur de son absence, quel murmure entr'eux affligez d'autant plus qu'ils le voyent seul absent. Frappez tous de cet estonnement se trouvent errans et cherchans de ses nouvelles, lorsque

voicy ce tant désiré seigneur qui arrive et fait aussitost rencontre de l'un des siens, lequel au lieu de s'arrester pour rendre responce à ce que luy disoit le seigneur; ravi d'aise, il s'en court criant à haute voix l'arrivée de leur seigneur. Le villageois sentit alors la qualité de celuy duquel il estoit conducteur, et ne pouvant, honteux, endurer d'être colé plus longtemps à son dos, tasche de s'en d'estacher et se jetter par terre ; mais le seigneur le retient, et avec un sousris gracieux : — Dois-je, dit-il, laisser celuy qui de si bonne volonté m'a conduit icy, cela ne sera pas ainsi. — Les gardes du seigneur arrivent qui l'entourent de tous costés, et le villageois est contrainct bon gré mal gré luy d'achever le chemin.

Il est question après cela de souper. Ce seigneur tout libéral fait donner nouvel habit au villageois, le fait seoir à table, au milieu de la compagnie. L'entretien seul fut avec le villageois ou de luy ; on le sert à la grandeur de viandes très exquises ; on le fait boire dans un vase d'or ; après son repas on lui fait dresser un lict plus molet et plus net que celuy, je croy, de son giste en la forest, ou celuy de sa cabane. Le lendemain matin le seigneur à son resveil, commande que l'on lui fasse venir ce villageois, et l'ayant fait seoir entre les grands de sa maison : — Il n'est pas raisonnable, dit-il, que mon conducteur que voicy, lequel a quitté son ouvrage pour me rendre à vous, soit privé de sa récompence, vivant, comme il fait, à la sueur de son corps. — Alors il tourne ses yeux sur le trésorier ou receveur de son domaine du lieu, luy demande s'il avoit entre ses mains quelque reste de ses deniers ; le tresorier luy respond qu'il avoit mille sols d'or de reste ; le seigneur commande qu'il en soit compté cinq cents au villageois pour sa récompence, voulant que, comme il avoit esté en chemin pour un temps son compagnon, il partageast aussi à son revenu. Outre ce le seigneur appelle le villageois et l'affranchit luy et ses héritiers à l'advenir de toutes sortes de subsides et servitudes ; luy disant qu'il s'en retournast avec sa petite famille, et qu'il y vescut avec plus de soulagement qu'auparavant. Cela fait, le seigneur se souvenant bien des choses dont le villageois luy avoit donné advis, fait publier un edict : que tous ceux ausquels il serait deub ou retenu quelque chose pour la fourniture de sa maison, eussent à comparoir devant lui.

Il en arrive de tous costez qui demandent paiement de ce qui leur est ja si long temps deub. Le seigneur, estonné d'une si grande mul-

titude, souspire, ne laisse pas pourtant de donner audience et soigneusement remarquer ce qui estoit deub à un chacun selon leurs déclarations particulieres ; fait appeller ses officiers devant cette multitude de plaintifs, leur disant avec grande colère : — Je vous avois choisi pour bons et fidels officiers et gardiens de ma terre. — Pourquoy non? Monseigneur, luy respondent-ils. — Le seigneur alors commande à chacun de ceux qu'il avoit mandez leur dire le pourquoy, et sans crainte déclarer en sa présence ce qui leur estoit deub, (ou plustost desrobé et retenu.) Chacun alors cottant la quantité et qualité de leur deub, le seigneur s'esleve contre ses officiers et leur dit : — Vous me faictes donc ainsi misérable, vivre du sang des pauvres. — Nous recognoissons, seigneur, disent-ils alors, que nous avons failli contre vous. — Je vous juge, dit le seigneur, par votre bouche mesme. Meschans, vous sçavez combien je travaille pour la paix et tranquillité de mes subiects ; comme quoy je vous ai commis pour la procurer avec moi à mon pauvre peuple ; au lieu de cela vous y resistez et la destruisez par son contraire, et par ainsi me rendez odieux à mon peuple. Si je ne venge cela, que dira-t-on de moy, sinon que j'y consens ? Mais vostre confession destrempée ce semble dans la pudeur et douleur, fera que j'en amoindrirai la peine ; de telle sorte pourtant que je ne favoriseray point vos fautes, mais aussi je ne vous condamneray pas à la rigueur à cause de vostre libre recognoissance et confession. Ce qui est donc à faire maintenant : c'est en premier lieu qu'il faut rendre à un chacun ce qui lui est deub ; cela fait, retournez vers moy pour estre jugez. —

Ce qu'estant fait reviennent et disent : — Nous voicy, Monseigneur, après vos jugemens executez pleinement, rendus à vos pieds ; y a-t-il autre chose que desirez de nous? — Et néanmoins se sentant en leurs consciences coulpables, frémissoient pour la peine asseurée qu'ils en attendoient, et d'autant plus esgalle à leur démerite qu'ils recognoissoient l'âme du seigneur très juste. Ce seigneur donc ayant médité sur ceste affaire, enfin leur dit : — Qu'est-il besoin de juges? Soyez juges de vous-mesmes. — Nous ne pouvons, dirent-ils, d'une voix tremblotante et mal asseurée, ouvrir nostre bouche qu'à notre condamnation ; nostre dernière espérance gist en vostre misericorde qui accompagne tousjours vostre juste couroux. — Le seigneur s'estant recueilly après avoir consulté en soi-mesme cest affaire : — Or sus,

leur dit-il, si voulez eschaper la mort, c'est qu'il faut rapporter devant moy ce que vous pouvez avoir profité de ce brigandage, afin que l'employant en bon usage, je puisse de vostre mal faire un bien.— Chacun aussitost rapporte d'autant plus fidellement que le respect du seigneur et la crainte de la mort les faisoient marcher droict.

Le seigneur fit employer en œuvres pies les deniers provenans du gain de ceste nature, mais, comme il estoit juste et prudent, donna ordre pour l'advenir, afin que le mal ne se glissast plus avant, par un serment qu'il fit faire à tous ses officiers et ministres, avec un édict qu'il fit publier, portant commandement et injonctions très expresses d'acquitter de là en avant de son revenu tout ce qui se trouveroit deub pour sa despence durant le sejour qu'il feroit en chacune de ses maisons telle qu'elle fust, et avant que d'en partir. Que si son revenu ny pouvait suffire, en ce cas l'interest en fust payé à l'esgard du temps; ce qu'il ratifia par son serment propre qu'il en fit publiquement, de faire punir de mort les contrevenans, avec confiscation de tous leurs biens. Ainsi en faisait-il envers tous ceux qu'il trouvoit corrompus par avarice, à la foule et oppression de ses subjetc. Ce qui monstre bien, et fait clairement cognoistre combien ce prince estoit prudent et discret, combien il était justement pieux, et pieusement juste, comme il estoit esgal et legal en toutes ses actions. Que pleust à Dieu, dit cet autheur, que les autres princes de son temps eussent pour object cet exemple de se tenir ainsi fermes en leurs puissances et grandeurs, sans se lascher à l'avarice ny à la nonchalance, et sans se laisser emporter aussi à trop de rigueurs contre leurs subjects.

## LITTÉRATURE.

### EXCURSION PITTORESQUE.

# LA VALLÉE DE LA BRESLE.

Des archéologues érudits, des voyageurs que conduit incessamment à travers nos contrées un double guide : le sentiment et la science, ont décrit les ruines et réveillé les souvenirs glorieux de cette partie de notre département qui est fertilisée par les limpides eaux de l'Epte, de l'Yères, de la Varenne et de l'Eaulne, — la poétique *Eldona*.

Seule, la Bresle, qui s'étend comme un serpent d'azur sur la carte de notre département, dont elle forme la ceinture sur une étendue de 61,208 mètres, depuis Blangy (Oise) jusqu'à son embouchure à Tréport ; la Bresle sur les bords de laquelle les anciens Picktes ont résidé du temps de Jules César ; la Bresle qui traverse les territoires de quatorze communes de la Seine-Inférieure et arrose 647 hectares 66 ares de prairies, cette belle rivière a été jusqu'à présent oubliée sur le carnet du touriste et dans les mémoires de l'historien Un jour nous tenterons d'écrire ses fastes. En attendant, nous l'aimons et la trouvons digne, ainsi que la contrée qui l'environne, d'être signalée à l'attention des lecteurs de *la Revue*. Il y a quinze jours nous nous étions momentanément confiné au fond de cette campagne, où nous n'avions rien de plus utile à faire qu'observer la terre et les

hommes ; la terre déjà couverte d'épis que Juillet devait mûrir ; les hommes, qui, là, ne cachent guère plus qu'elle leurs défauts, leurs qualités et leurs actes.

Le hameau que nous habitions est situé au fond d'une vallée sans rivière, à la limite des terres cultivables et de la grande forêt d'Eu. Il dépend du pays de Bray par sa situation topographique, bien qu'il appartienne par son langage, ses coutumes et son costume à la Picardie : le voilà donc justiciable de la *Revue*, qui, à ce titre, accueillera quelques traits de la physionomie générale de ce pays peu connu.

Il y a, depuis Neufchâtel jusqu'à Blangy, et depuis la mer jusqu'à l'Oise, dans le sens de la vallée de Bresle, un morceau de terre de quelques six lieues carrées, qui est peuplé raisonnablement, assez bien cultivé à l'ancienne mode, où l'on récolte assez de céréales pour la nourriture des habitans, assez de fourrages pour l'élève des bestiaux ; mais où il ne se fait guère de commerce d'exportation, si non pour les œufs, les beurres et fromages, et autres produits des basses-cours. L'industrie manufacturière, celle qui emploie des moteurs mécaniques, y est à peu près inconnue. Aussi les habitants y sont grands et robustes, non pas étiolés avant la maturité comme dans nos contrées manufacturières. Ici, chaque canton de l'arrondissement fournit aisément son contingent de bons soldats au conseil de révision; ici, on vit de longues années. Il n'est pas rare de rencontrer de beaux octogénaires, hommes et femmes, qui se lèvent avant le soleil pour aller travailler aux champs, et qui ont l'œil vif et la voix forte.

Tout le monde est plus ou moins cultivateur. Celui qui n'a qu'un petit héritage, le fait labourer par son voisin en échange de quelque denrée de la terre.

Le bétail en général est la principale richesse de chacun. Le plus mince *faire-valoir* a sa vache, sa génisse, son troupeau de poulets d'inde, décimé souvent par l'émouchet, ce brigand des campagnes, et une petite phalange de volatiles de France ; sans oublier une sorte d'élèves de petite race qu'on appelle poliment *vêtus-de-soie*, et qui, dûment fumés et salés, fournissent un comestible précieux pendant l'hiver. Le tout est renfermé dans des vergers, clos de haies vives, plantés de pommiers à cidre, et protégés seulement par une barrière de bois qui ferme uniquement à l'aide d'un crochet ou d'une corde.

Le cadenas est inconnu. Je doute que les serruriers de nos villages sachent en faire.

Toujours il y a un petit jardin, l'orgueil de la ménagère ; des légumes pour la consommation intérieure, quelques fleurs pour les reposoirs du Saint-Sacrement et les couronnes de la Saint-Jean, sous lesquelles dansent en rond les jeunes filles, tels sont les modestes produits de l'*El dorado* rustique.

Chaque maison a son chien. C'est le gardien du foyer, le compagnon du ménager qui se rend au marché, le moniteur des volatiles trop disposées à envahir la maison. Ce chien annonce l'arrivée du mendiant, du pauvre, comme on l'appelle ; il ne le mord pas. Chaque hameau a son pauvre de prédilection qui vient s'asseoir, à tour de rôle, au foyer des laboureurs. Souvent c'est quelque petit cultivateur que la grèle ou la sécheresse ont ruiné. Ses enfants sont facilement admis comme domestiques de culture chez ses anciens voisins ; lui, trouve, sans le demander, son pain et son pot de cidre de chaque jour, là où le conduit le sentier du bois ou de la plaine. Quelquefois c'est un pauvre homme qui est *demeuré*, c'est-à-dire qu'une infirmité a rendu incapable de se livrer aux rudes labeurs de la charrue ou de la moisson. Il va doucement, de ferme en ferme, porter les messages et les nouvelles. Tel laboureur a perdu sa vache, a marié sa fille, a *établi* son garçon, ou bien a fini pieusement sa carrière ; tel Monsieur de la ville a passé dans tel endroit avec des habits qui *reluisaient*, monté sur une bête superbe (cheval) ; le pauvre dit les cours du marché, le prix du grain, les petits cancans du bourg le plus proche. Bref il paie son écot. Son existence est assurée et jamais on ne lui en fait honte.

Les entretiens du paysan, peu lettré comme on pense bien, roulent sur des histoires ou des pronostics d'almanachs, sur les accidents, les craintes et les espoirs de la culture, de l'élève des bestiaux; rarement sur la politique. Le moindre poulet échappé, la moindre occupation de basse-cour le distrairont de ce qui fait à la ville l'entretien habituel des hommes prétendus graves.

Il ne lit point de journaux, et n'entendrait rien à la différence des nuances en politique. Ce qu'il lui faut, c'est un gouvernement sous lequel le blé se vende bien, sous lequel l'impôt n'augmente pas. Les nouveaux droits électoraux, dont il a usé à son corps défendant,

l'ont surpris plutôt qu'énorgueilli, aussi bien que le fait immense qui les lui a octroyés. En cette circonstance, dans ce pays du moins, l'économie politique, raisonnée, n'a été pour rien dans son vote. Les instructions du curé, du maire, l'exemple de quelques notables cultivateurs, l'ont seul déterminé.

Cependant le voisinage d'Eu, de la grande forêt du Comté, les traditions et les mœurs, ont laissé dans la population de ce côté de la Bresle deux profondes traces qui paraissent ineffacables : premièrement, un sentiment de nationalité dont l'expression principale est une haine tenace contre les Anglais ; secondement, un sentiment de respect pour le roi, qui se confond avec celui qu'ils portent aux choses de la religion. Celles-ci sont, en effet, toujours en vénération dans les campagnes. L'impiété, si, par exception elle apparaissait quelque part, serait honnie et méprisée. Les mœurs sont simples, douces et hospitalières. Ce n'est pas seulement par orgueil local que nos paysans tiennent à posséder une belle église, des ornements riches, un curé attaché spécialement à la paroisse ; non, ils sont réellement pieux. Les églises, le dimanche, sont remplies d'une foule recueillie; les modestes tombes du cimetière reçoivent, chaque dimanche, l'hommage du souvenir et de la prière des parents. Le deuil des épouses, des enfants, dure ici plus longtemps que dans les centres de civilisation ; souvent les signes extérieurs de ce deuil persistent jusqu'à la mort.

L'instruction civile, sauf quelques exceptions, n'est pas poussée très loin. Cependant la génération qui s'élève sait lire et écrire passablement, assez pour que les habitants de ces campagnes rédigent leurs petites transactions commerciales et les actes de la famille; pas assez pour jeter les semences dangereuses de l'ergotage et de l'ambition au sein des intelligences médiocres.

Quant au costume, pour les hommes c'est, dans la semaine, la casquette peu coûteuse, le pantalon de toile grise, la blouse gauloise et les galoches (souliers à semelle de bois et de fer) ; le dimanche, l'habit de drap sur lequel on passe communément la même blouse gauloise de toile de couleur.

Les femmes portent, au travail, le jupon de siamoise ou de toile, descendant à mi-jambes ; le casaquin appelé dodo, les poches suspendues à la ceinture, un large tablier de toile bleue, fixé par der-

rière à l'aide de cordons qui maintiennent les plis du jupon. Leur coiffure est la calipette ou *capette* ( petite coiffe ) qui enferme hermétiquement les cheveux, généralement abondants et noirs.

Le dimanche, la jupe est d'étoffe de laine brune, le tablier de taffetas noir, un mouchoir de couleur brillante descend en forme de châle sur un corsage serré ; et le tout est surmonté d'un bonnet de mousseline empesée, quelquefois orné de dentelle, qu'on appelle bonnet rond, probablement parcequ'il est très pointu et très haut. Ce bonnet descend en barbes arrondies derrière l'oreille, et laisse voir sur le derrière du cou une touffe de cheveux relevés, le chignon des dames du XVII^e siècle qui portaient la poudre.....

Cette silhouette paraîtra sans doute incomplète ; peut-être même la soupçonnera-t-on de partialité. Pourtant elle est exacte. Longtemps encore, nous l'espérons, cette partie du riche pays de Bray, riche surtout par la modestie de ses vœux, ne subira pas l'invasion de ces élémens démoralisateurs qui sont le côté dangereux du progrès en toutes choses. Longtemps encore, oubliée par la vapeur, la mécanique, et la presse au langage irritant et décevant, elle fondera son repos sur le travail de la terre et la religion des souvenirs : la charrue et l'église. Ainsi, sans doute, elle n'aura ni la gloire ni la richesse ; mais nous croyons qu'elle approchera le plus possible du bonheur : n'est-ce pas le but ?

J.-A. De Lérue.

# BIBLIOGRAPHIE.

Essai historique et archéologique sur les cantons de Blangy et Londinières (Seine-Inférieure); par l'abbé Decorde.

(*Sous presse.*)

Au mois de janvier 1848, a été publié l'*Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel*, par M. l'abbé Decorde. Encouragé par les comptes-rendus les plus honorables et les lettres les plus flatteuses, l'auteur a pris la résolution d'étendre à tout l'arrondissement de Neufchâtel ses études et ses recherches aussi intéressantes que laborieuses. Il a donc parcouru, pas à pas, chaque hameau des cantons de Blangy et de Londinières; il a interrogé les vieillards de chaque localité; il a compulsé les archives communales; il a adressé à tous les maires, adjoints, curés, instituteurs et autres principaux habitants de chaque village, un questionnaire imprimé pour faciliter les travaux auxquels il se livrait, et, semblable à l'abeille qui tire son miel des plantes les plus humbles et les plus inconnues, notre auteur a composé son livre à l'aide d'une multitude de renseignements inaperçus qui se perdent à mesure qu'on s'éloigne de l'époque où les faits se sont accomplis.

Le livre que nous annonçons renferme un chapitre sur chaque commune des deux cantons précités. L'histoire de l'église, sa description, son antiquité, les objets curieux qu'elle renferme, les pélerinages qu'elle attire, les cérémonies particulières qui s'y pratiquent, les superstitions qui se mêlent au vrai culte, les anciens usages abolis ou encore en vigueur, l'explication des attributs des saints, l'origine des objets servant au culte, rien n'est oublié. Les annales de la commune, les faits historiques, les vieux castels, les siéges et batailles, l'étymologie des noms de pays, les fêtes civiles et patriotiques, l'origine des foires et marchés, le commerce du pays, les anecdotes locales, les légendes merveilleuses, les récits plaisants, tout est passé en revue.

Le nouvel ouvrage de M. Decorde sera donc accueilli avec bonheur, non-seulement par les personnes qui habitent les communes qu'il décrit, mais encore par tous ceux qui aiment à trouver, au milieu des narrations sévères et solides, quelques tableaux moins sérieux, quelques causeries moins graves, quelques réflexions moins rigides.

Nous engageons ceux qui liront ce prospectus à se hâter de souscrire au livre que nous publions. Le nombre du tirage des exemplaires devant être proportionné au nombre des souscripteurs, il deviendra plus tard fort difficile de se procurer ces premiers volumes, utiles tant à ceux qui veulent posséder l'histoire du pays de Bray qu'à ceux qui désirent avoir sous la main un ouvrage iconographique et liturgique destiné à leur donner, pour une faible somme, une explication satisfaisante de l'origine, de la réforme et de l'usage des ornements sacerdotaux et des ameublements de nos églises.

Les recherches diverses seront facilitées par une table générale, alphabétique et méthodique, que M. J.-E. Decorde publiera à la fin du quatrième et dernier volume de ses travaux sur l'arrondissement de Neufchâtel.

L'ouvrage formera un beau volume de plus de 500 pages, et sera terminé avant la fin de l'année. Son prix sera de 5 fr. pour les personnes qui souscriront avant le 1er août, soit à Rouen, chez Le Brument, soit chez les autres libraires du département.

---

= Histoire des anciennes Corporations d'arts et métiers et des Confréries religieuses de la capitale de la Normandie, par M. l'abbé Ouin-Lacroix. Un vol. grand in-8, orné d'un grand nombre de planches. Rouen, 1850, chez Le Brument Prix : 20 fr, et papier ordinaire, 8 fr.

Il est, en fait de publications, des sujets heureux, des livres qui apparaissent en quelque sorte tout à point et en leur temps, et auxquels, à cause de cette opportunité, la vogue et la réussite sont assurées. De ce nombre, sans contredit, est l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, et qui a pour auteur M. l'abbé Ouin-Lacroix, déjà connu par une intéressante *Histoire de l'église de Saint-Maclou de Rouen.* Les graves questions qui s'agitent depuis quelques années sur les avantages et les inconvénients respectifs de la concurrence restreinte ou illimitée ont en effet disposé les économistes et le public à rechercher avec curiosité, à étudier avec un vif intérêt tous les travaux qui ont pour objet de faire connaître l'état ancien de l'industrie dans notre pays, et d'établir les conditions d'existence, les règlements, les lois constitutives en vertu desquels on vit celle-ci naître, se développer, prospérer ou languir. L'accueil le plus bienveillant, les encouragements les plus flatteurs ne pouvaient donc manquer à la nouvelle œuvre de M. l'abbé Ouin-Lacroix; et, si nous ajoutons notre témoignage à tant d'autres qui

ont salué son apparition pour affirmer qu'elle les mérite, ce n'est pas qu'elle ait besoin de notre faible concours pour obtenir un succès qui est déjà depuis longtemps un fait accompli, mais c'est que nous nous reprocherions d'avoir gardé le silence en présence d'une si universelle approbation.

M. l'abbé Ouin-Lacroix a limité ses recherches, sur les corporations d'arts et métiers, à la capitale de Normandie, sans cependant s'interdire l'établissement de quelques points de comparaison avec celles des autres villes ; par cette juste réserve dans la mesure de son œuvre, il a fait preuve de prudent calcul et de bon goût. Son sujet, en effet, embrassant une des villes les plus populeuses du royaume et renommée de tout temps par un opulent commerce, était suffisamment fécond pour que, des faits particuliers, des détails comparés, il fût possible de tirer des vues d'ensemble, et de conclure à des résultats généraux. D'un autre côté, l'auteur courait moins le risque de se perdre dans l'immensité des détails techniques, et de remplacer forcément l'intérêt des faits historiques et anecdotiques par la sèche aridité des nomenclatures.

Tel qu'il est, ce livre embrasse un si vaste sujet qu'on s'étonne, après l'avoir lu, que l'auteur ait pu le restreindre dans les limites étroites d'un seul volume in-octavo. Il n'a pas seulement pour but, en effet, de développer les considérations générales auxquelles peut donner naissance l'étude raisonnée des matériaux et des faits recueillis, telles que celles qui ont pour objet l'antiquité des corporations, leur organisation industrielle, leur caractère politique et religieux, leur mode de recrutement, les conditions rigoureuses mises à l'obtention des grades, les droits et les devoirs réciproques de tous les membres, etc. ; ce ne sont là en quelque sorte que les prolégomènes de l'ouvrage. Comme le faisaient aux jours de grandes solennités, ces merveilleuses processions du moyen-âge qui rassemblaient tous les états d'une cité dans leurs interminables replis, il déroule à nos yeux la longue série de toutes les corporations rouennaises, au nombre de près de deux cents, en caractérisant les traits principaux qui les distinguent, en racontant les luttes qu'elles soutinrent entr'elles, les priviléges envié qu'elles défendaient d'une main si jalouse, en décrivant enfin leurs réunions, leurs fêtes, leurs insignes et leurs armoiries.

Un ordre méthodique, établi d'après les affinités d'origine et d'attributions, contribue à empêcher toute confusion entre tant d'objets disparates. Ainsi trois groupes distincts réunissent toutes les nombreuses corporations qui ont pour industrie l'alimentation, toutes celles qui manipulent ou vendent la farine, la chair et la boisson. Celles qui

s'occupent de pourvoir au vêtement, y compris à la vérité beaucoup de petites industries accessoires, ne composent pas moins de cinq groupes; mais aussi quelle variété d'états, depuis les artisans qui filent, tissent et teignent les étoffes, préparent les cuirs, les fourrures, confectionnent les vêtements, les coiffures et les chaussures, jusqu'à ceux qui fabriquent les broderies, les passements, les dentelles, les aiguillettes, et ces mille autres détails de toilette plus prodigués encore chez nos pères que chez nous.

Les industries qui façonnent le bois constituent un groupe utile et non moins varié, depuis les charpentiers, menuisiers, charrons, tonneliers, carrossiers, jusqu'aux layetiers, bahutiers, ébénistes et tourneurs. A côté de ceux-ci se placent naturellement ceux qui appliquent les métaux et principalement le fer aux innombrables usages que réclament nos besoins, depuis les maréchaux, taillandiers, couteliers, arquebusiers, jusqu'aux horlogers, aux orfèvres, et même aux monnayeurs. Les grandes industries qui s'occupent à construire ou à décorer nos habitations, celles qui traitent le verre dans ses innombrables applications, et qui se rattachent à ces dernières par la fabrication du verre à vitres et des glaces, constituent deux groupes importants. A leur suite viennent prendre place une foule d'industries diverses, qui dépendent plus ou moins des précédentes par les matières qu'elles emploient, par les applications qu'elles en tirent, mais qui pourtant ne se rangent naturellement dans aucune des classes déjà citées, et qu'il serait trop long d'énumérer en entier : facteurs d'instruments, faïenciers, vanniers, cordiers, brossiers, etc.

Que si, à toutes les séries déjà indiquées, on joint celles qui sont relatives à la médecine et à ses diverses branches, à la droguerie, à l'épicerie, à l'imprimerie, à la librairie, et enfin au commerce en général, c'est à peine si l'on pourra se former une idée à peu près exacte de ce vaste ensemble qui embrasse tous les états, depuis les plus relevés, les plus fiers de leur prééminence et de leurs richesses, jusqu'aux plus humbles et aux plus dédaignés

Après avoir parcouru cette longue énumération, il semble qu'on soit arrivé au terme de cette excursion industrielle, et pourtant l'auteur n'est encore qu'au milieu de sa course. Des considérations sur les avantages et les abus du régime des corporations, le résumé des jugements que portèrent sur ces institutions les esprits les plus éminents, les politiques les plus profonds du siècle dernier, forment la conclusion naturelle de cette première partie. Puis l'auteur aborde ce qui concerne les confréries religieuses, issues la plupart du temps des corporations

industrielles, et qui gardèrent avec celles-ci, aussi longtemps qu'elles subsistèrent, tant de liens d'affinité. Cette partie n'est, certes, pas moins variée que la première en incidents curieux, en anecdotes piquantes, en traits de mœurs révélateurs et instructifs.

Enfin l'auteur ajoute, comme pièces probantes de l'exactitude de ses recherches, de la sincérité de ses jugements, les statuts textuels de cinquante-sept de nos corporations rouennaises, qu'il a choisis parmi beaucoup d'autres, recueillis par lui dans nos archives, et ceux de quinze corporations de diverses autres villes de France, pour prouver que, à peu de variantes près, les mêmes réglements régissaient partout des institutions analogues.

Vingt-neuf planches de dessins reproduisant les jetons, les armoiries, les marques, les devises, les emblèmes, parfois même de petits tableaux techniques empruntés aux verrières ou aux peintures, enrichissent et complètent ce livre, l'un des plus importants sans contredit, qu'ait produits depuis deux ou trois années la librairie rouennaise.

A. P.

# CHRONIQUE.

= Restauration du cloître de Saint-Ouen. — Dans un article qui a paru récemment dans un journal de notre ville, on dit, à propos de la restauration des restes de l'ancien cloître de Saint-Ouen, que ce travail a pour premier résultat de les défigurer, et que si l'on ne voulait pas leur conserver leur caractère primitif, on eût tout aussi bien fait de les abattre, attendu que Saint-Ouen n'avait pas besoin d'une sacristie de plus.

Cette attaque, lancée à la légère sur des travaux qui ne s'exécutent qu'avec la plus grande circonspection, et après l'étude la plus approfondie de l'état ancien des lieux et des modifications que leur situation actuelle oblige d'y apporter, a paru, à beaucoup de nos concitoyens, aussi injuste que peu réfléchie. Des observations de personnes compétentes nous ayant été adressées à cet égard, nous nous faisons un devoir de les accueillir.

Il est très vrai que Saint-Ouen n'avait pas besoin d'une seconde sacristie; aussi n'est-il jamais venu à la pensée de l'architecte de donner à ces restes cette destination. Mais, désirant vivement conserver cet

intéressant spécimen du cloître de l'ancienne abbaye, il fallait, pour en obtenir la restauration, la proposer au double point de vue de l'intérêt de l'art et de l'utilité matérielle Or, pour satisfaire à cette dernière condition, on ne pouvait éviter de clore la partie inférieure des arcades; c'était une nécessité regrettable, mais impérieuse, et à laquelle il fallait satisfaire en s'imposant toutefois l'obligation de conserver aux colonnettes et meneaux leur aspect et leurs formes extérieures primitives. C'est ce que l'on obtiendra par l'établissement d'une clôture en dalles de sept centimètres au plus d'épaisseur, qui seront appliquées sur la face intérieure de ces colonnettes, et non pas par un mur d'appui bien lourd et bien épais, construit jusqu'au milieu d'elles, comme il est dit dans l'article. Quant aux bases de ces colonnettes, elles n'étaient visibles dans le principe qu'à l'intérieur, attendu qu'elles étaient placées en contrebas de l'appui extérieur qui régnait au pied des arcades. L'établissement de la clôture n'enlèvera donc rien aux détails extérieurs des colonnettes et meneaux supportant les beaux fenestrages à jour qui remplissent la hauteur des ogives et qui seront restaurés fidèlement.

Avant de terminer, faisons remarquer que, dans le cas où l'on aurait obtenu de laisser ce fragment de l'ancien cloître sans destination, il n'eût été possible de lui rendre son aspect primitif qu'en établissant en avant un fossé d'un mètre de profondeur; car il fallait, pour arriver à ce but, rétablir l'ancien sol qui était de cette quantité au-dessous du sol actuel de la place; il aurait fallu entourer d'une grille ce fossé qui serait devenu un réceptacle d'immondices et une cause d'humidité permanente, ce qui aurait considérablement nui à la conservation du monument.

Nous ne saurions partager l'opinion de l'auteur de l'article, quand il dit que mieux valait détruire ces intéressants vestiges que de ne pas les rétablir complètement dans leur état primitif. Avec cette manière de trancher les questions, toujours si délicates en matière de restauration de nos vieux monuments, nous ne tarderions pas à être privés d'une foule de productions précieuses des artistes du moyen-âge.

Nous repoussons surtout la comparaison qu'il établit entre l'architecte des travaux de Saint-Ouen et les maçons qui ont bouché les fenestrages du cloître pour l'installation de l'ancienne prison municipale. Le bon sens du public fera justice d'une semblable comparaison, qui met l'intelligence artistique de l'architecte, qui a été chargé d'achever l'église Saint-Ouen, au-dessous de celle de ces maçons.

= Sépultures *trouvées près de l'ancienne église Bonne-Nouvelle, à Rouen.* — L'administration fait opérer en ce moment quelques mouve-

ments de terrain, dans la rue Bonne-Nouvelle, au nord de l'ancienne église de ce nom, dans le but de procurer un élargissement à cette rue, et de faire rentrer dans l'alignement le mur qui, de ce côté, enclôt l'enceinte de la caserne. C'est en déblayant un massif de terrain formant le sol primitif et qui s'élève à un mètre et demi au-dessus du niveau de la rue actuelle, qu'on a rencontré, il y a deux ou trois semaines, vis-à-vis l'extrémité orientale de l'église, plusieurs sepultures parfaitement conservées, et dont il n'est pas sans intérêt, à cause du mode peu ordinaire suivi dans leur disposition, de conserver la description et le souvenir.

Deux de ces sépultures seulement ont été trouvées entières, mais les débris de quelques autres ont été remarqués dans le terrain environnant. Elles consistaient en un grossier sarcophage formé de pierres brutes de nature calcaire, employées sans aucune maçonnerie, et disposées de manière à entourer et à recouvrir le corps, qui a été retrouvé à l'intérieur à l'état de squelette parfaitement conservé. Le corps était posé directement sur le sol, sans interposition de pierres subjacentes. Les deux parois latérales étaient chacune formées de six à sept pierres plates posées de champ; chaque extrémité était formée par une seule pierre, et le recouvrement, posé à plat, se composait de cinq à six pierres un peu plus grandes que les autres. Le terrain, au milieu duquel ces sépultures avaient été introduites, est un sol primitif formé de sable et de cailloux. On a remarqué, avec étonnement, que l'espace vide, compris entre les trois parois, était rempli des mêmes matériaux, et particulièrement de cailloux assez gros pour n'avoir pu passer par les interstices de la construction; ce qui fait supposer, non que les sarcophages ont été primitivement remplis, mais que, par le poids du sol supérieur, ils sont entrés peu à peu et tout d'une pièce dans le sol inférieur, d'ailleurs et par sa nature même très peu résistant. Aucun débris, aucun indice quelconque, trouvé auprès des squelettes, n'est venu aider à la révélation de l'époque où ces singulières sépultures ont pu être déposées dans ce lieu. Celles-ci, au reste, étaient à un mètre à peine au-dessous de la surface du sol, et elles avaient toutes deux les pieds dirigés vers l'est, de sorte que la face du cadavre regardait l'orient. C'est une disposition commune à toutes les anciennes sépultures chrétiennes; aussi, par cette considération que ces tombeaux n'étaient qu'à quelques pas de l'église, on ne saurait douter qu'ils ne se rattachent à cette antique abbaye dont l'histoire authentique ne commence guère qu'à Mathilde, l'épouse du Conquérant, mais qui datait déjà de plusieurs siècles auparavant.

La démolition du mur d'enceinte a fourni un assez beau débris; c'est une console du XVI^e siècle, supportée par un ange qui tient entre ses

mains un écusson armorié. Elle a été transportée au Musée départemental d'antiquités. A. P.

= Très ancienne pièce d'artillerie *trouvée dans les sables du nouveau bassin d'Honfleur.* — M. le directeur du Musée départemental d'Antiquités vient de faire l'acquisition, pour cet établissement, d'une très ancienne pièce d'artillerie, trouvée, il y a deux ou trois ans, à sept mètres de profondeur au-dessous du niveau des vases, dans l'emplacement du nouveau bassin d'Honfleur. Cette pièce, si l'on en juge par sa construction extraordinaire et tout-à-fait inusitée, ne saurait remonter moins haut que le commencement du xv^e siècle, ou même que la fin du xiv^e. Elle est du genre de celles qu'on appelait *bombardes*, et qui étaient destinées à lancer des pierres et toutes sortes de projectiles. Sa fabrication, qui a dû présenter de nombreuses difficultés, mérite une courte description. Elle est entièrement en fer forgé de qualité supérieure. La partie intérieure du cylindre creux qu'elle forme est composée de huit larges bandes, assemblées parallèlement, en forme de douves de tonneau, et maintenues par une suite de manchons tubulaires au nombre de dix qui les enveloppent complètement. Le tout est assujetti par onze doubles cercles d'une forte épaisseur, qui recouvrent et consolident le point de jonction des manchons. Quatre anneaux mobiles, rattachés aux cercles par des oreillettes, remplacent tout à la fois les anses et les tourillons des pièces modernes, et permettaient, soit d'assujettir cette pièce sur un bâtis, soit de la virer. La particularité la plus importante que présente ce curieux monument de l'enfance de l'artillerie, c'est l'absence de culasse. La pièce, d'un égal diamètre dans toute sa longueur, est ouverte aux deux bouts; de sorte que, sans l'existence, à l'extérieur de l'un des deux orifices, d'une saillie destinée à diriger la visée, et sans le fait d'un épais renfort destiné à protéger l'autre extrémité, on aurait quelque peine aujourd'hui à déterminer de quel côté pouvait être l'embouchure. Cette singularité, qui semble susciter un problème de solution difficile, celui de savoir de quelle manière on pouvait faire usage de cette arme incomplète, n'étonnera nullement ceux qui ont étudié, dans les plus anciens traités et dans les relations des chroniqueurs, la forme et l'usage des premières pièces d'artillerie. On voit, en effet, que beaucoup d'entr'elles étaient à culasse mobile dans laquelle on introduisait la charge, et qu'on rattachait ensuite au corps de la pièce, par des vis, des tenons ou même par des cordes. On acculait, en outre, la pièce contre des massifs de maçonnerie, ou des blindages fortement épaulés. On est vraiment stupéfait, en lisant ces anciennes relations, de voir avec quelle témérité les premiers ar-

tilleurs semblaient se jouer de la force expansive de la poudre, sans redouter les accidents qu'elle peut provoquer. On les voit faire usage de canons de bois cerclés de fer, de canons de cuir, et même de mortiers formés de cordes enroulées et liées entr'elles par de la colle forte ; ce qui, dit un ancien traité sur ce sujet, fournit des pièces d'excellent service et de longue durée, *pourvu qu'on ne les charge pas trop.*

La pièce que nous venons de décrire, et qui est maintenant déposée dans la cour du Musée, porte 1 mètre 88 centimètres de longueur, sur 37 centimètres de diamètre à son embouchure, ce qui lui donne plus d'un mètre de circonférence ; son diamètre intérieur est de 25 centimètres ; elle pèse 469 kilogrammes.

Il n'y a rien d'exagéré à prétendre que c'est probablement la plus ancienne pièce d'artillerie de cette construction qui soit aujourd'hui conservée dans les collections de France. La Belgique seule peut lui opposer un monument d'une époque à peu près contemporaine, et fabriquée de la même manière, c'est-a-dire par un assemblage de douves et de cerceaux ; nous voulons parler du fameux canon, appelé la *Merveille de Gand*, fondu, assure-t-on, sous Philippe d'Artevelde, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, et qu'on admire encore aujourd'hui dans cette dernière ville, sur la place du Vendredi [1]. A. P.

[1] Il a 18 pieds de longueur et pèse 33,600 livres.

---

Un fâcheux retard, que nous nous efforcerons de regagner le mois prochain, signale l'apparition de ce présent numéro. Il est uniquement dû aux incertitudes qu'a fait peser, sur l'avenir de notre œuvre, la loi qui vient d'être votée sur la réglementation de la presse. Si les dispositions qu'elle promulgue, relativement au timbre et au cautionnement, avaient dû nous être appliquées dans toute leur rigeur, nous étions contraints de cesser immédiatement notre publication. On nous assure qu'une équitable distinction est établie en faveur de ceux qui, réfugiés dans le domaine de la science, repoussent aussi loin d'eux que possible les excitations haineuses de la politique. Nous en acceptons l'augure avec reconnaissance, et nous espérons ne plus voir nos calmes études désormais interrompues.

---

André POTTIER, *Directeur-Gérant.*

## ÉTUDE DRAMATIQUE.

# ROME ANCIENNE.

SUITE ET FIN [1].

## ACTE QUATRIÈME.

Les Catacombes. Au milieu du théâtre un grand tombeau en pierre éclairé par une lampe suspendue. Au fond, à droite et à gauche, deux ouvertures laissant apercevoir la profondeur des Catacombes. A droite de l'acteur, au premier plan, et faisant face au spectateur, une porte secrète cachée dans le mur.

### SCÈNE I.

SILVA, *seul.*

Catacombes de Rome, austères profondeurs
Où les chrétiens du Christ célèbrent les grandeurs,
Salut à vous, salut! Sous vos voûtes funèbres
Je viens m'agenouiller au milieu des ténèbres,
Et, devant vos tombeaux, offrir pieusement
Mon tribut de prière et de recueillement.
L'amour, — pardon, mon Dieu! — se mêle à ma pensée;
Je vais, grâces à vous, revoir ma fiancée.
La voici.
(*Des Chrétiennes sortent des profondeurs des catacombes et s'avancent sur la scène, Noëmi est au milieu d'elles.*)
Laissez-moi redire en son honneur
Ce cantique sacré d'amour et de bonheur:

[1] Voir les livraisons de Mai et Juin 1850.

— Telle au milieu des lys la rose d'Idumée,
Telle, parmi ses sœurs, brille ma bien-aimée.
Vous êtes toute belle, épouse de l'époux;
Votre robe a l'odeur des parfums les plus doux,
Vos cheveux en tombant sur vos chastes épaules
Ressemblent aux rameaux des palmiers et des saules...
Vos lèvres sont pour moi plus douces que le miel,
Et vos yeux ont l'éclat des étoiles du ciel. —

NOEMI.

Eloignez-vous, mes sœurs. (*Les Chrétiennes se retirent.*)

---

## SCÈNE II.

NOEMI, SILVA.

SILVA.

Tu m'es enfin rendue,
Ma Noëmi.

NOEMI.

Sans toi, Silva, j'étais perdue :
Sois béni !

SILVA.

Bénis Dieu qui, voyant nos dangers,
A pris pitié de nous et nous a protégés.

NOEMI.

Comment à ce péril as-tu pu me soustraire ?

SILVA.

J'accompagnais Titus, cette nuit, chez son frère,
Je ne vis qu'un instant César Domitien,
Mais le son de sa voix, son regard, son maintien,
Me frappèrent d'abord, et je crus reconnaître
Ce Lénas qui chez vous... c'était bien lui, le traître !
Titus nous fit sortir tous du Triclinium :
Je marchais tout rêveur, quand, près de l'Atrium,
J'entendis des chansons et des éclats de rire.
Étonné, ne sachant ce que cela veut dire,
Je m'approche... c'étaient les esclaves joyeux
Qui buvaient du Falerne et se parlaient entre eux.

J'écoute : « Par Vénus, disaient-ils, qu'elle est belle !
« Notre maître n'a pas mauvais goût... Tremblait-elle
« Quand nous l'avons de force enlevée en nos bras !
« Buvons à Noëmi qui nous vaut ce repas. »
A ce nom tout mon sang dans mes veines se glace :
Plus vite que l'éclair, je vole sur la trace
De ce vil ravisseur pour te porter secours.
Soyez béni, mon Dieu, j'ai sauvé mes amours...
Maintenant, Noëmi, toute crainte est passée,
Mon cœur s'ouvre à la joie... après t'avoir laissée
Au pouvoir de César, je te retrouve ici,
Libre, près de l'autel... Merci, mon Dieu, merci !

NOEMI.

Près de toi, cher Silva, désormais je vais vivre.
Je suis fière, sais-tu, du bonheur qui m'enivre,
Car je t'aime et je puis, sans rougir, en ce lieu,
T'avouer mon amour à la face de Dieu.
Oui, je t'aime : ton âme est noble et généreuse...
Oh ! tu ne peux savoir combien je suis heureuse ;
Sous quel bel horizon m'apparaît l'avenir !
Dans un instant, Silva, je vais t'appartenir,
Être à toi pour toujours... L'amour, comme deux flammes
En unissant nos cœurs va confondre nos âmes.
Nous marcherons ensemble, unis par l'Éternel,
Et sous les yeux d'un père, au foyer paternel,
Ainsi que des flots purs, nous verrons sans envie
S'écouler loin du bruit les jours de notre vie.
Cher Silva !

SILVA.

Parle encor ! ta voix en ce moment
Remplit mon cœur d'extase et de ravissement.
Oh ! parle... non, tais-toi : demeure ainsi, demeure,
Que je t'admire ! es-tu belle, mon Dieu ! je pleure,
Mais c'est de joie : aimé, je suis aimé de toi !
Une heure, encore une heure et tu seras à moi.
Je pourrai te nommer mon épouse.

NOEMI.

Silence !
Voici pour nous unir mon père qui s'avance.

SILVA.

Daignez, Dieu des chrétiens, jeter les yeux sur nous,
Et que notre pensée arrive jusqu'à vous!

(*Les Chrétiens et les Chrétiennes sortent des profondeurs des catacombes et s'avancent sur la scène, Anaclet entre le dernier.*)

## SCÈNE III.

SILVA, ANACLET, NOEMI, LES CHRÉTIENS.

ANACLET *debout sur les marches du tombeau.*

Que Jésus, exauçant nos vœux et nos prières,
En nos âmes toujours répande ses lumières!
D'un cœur religieux pratiquons tous sa loi,
Et marchons d'un pas ferme appuyés sur la foi.
Si nous sommes forcés de t'adorer dans l'ombre,
C'est que les jours prescrits n'ont pas atteint leur nombre.
Oui, la vigne du Christ, fière de ses couleurs,
Bientôt se couvrira de raisins et de fleurs.
L'avenir est à nous: déjà, du Fils de l'Homme
L'Évangile tressaille aux entrailles de Rome:
Que les païens, poussés par l'esprit du démon,
Se roulent dans le vice et la corruption,
Et d'un pas aviné courant aux saturnales
Deshonorent l'Empire et souillent ses annales,
Ils le peuvent encor; mais leurs jours sont comptés.
Laissez couler le flot de leurs iniquités.
Jésus, ton règne approche, et, devant ta lumière,
Jupiter va pâlir et tomber en poussière.
Après avoir longtemps fait trembler les mortels,
Les Faux-Dieux à leur tour tremblent sur leurs autels...
On a beau prodiguer pour eux l'or et le marbre,
Chrétiens, c'est à son fruit que l'on reconnait l'arbre.
Qu'ont-ils produit, ces Dieux? où le monde en est-il?
Le vice le plus bas, le penchant le plus vil,
L'adultère, le vol, ont chacun son emblême
Et tout est dieu dans Rome, excepté Dieu lui-même.
Qu'à nos fêtes, à nous, préside la pudeur!
De notre culte seul tirons notre grandeur!

— Silva, donnez la main à votre fiancée
Et tous deux, adressant au Ciel votre pensée,
Approchez de l'autel...

(*Noëmi et Silva s'approchent de l'autel.*)

UN CHRÉTIEN, *entrant précipitamment.*

Maître...

ANACLET.

Eh! bien...

LE CHRÉTIEN.

Des soldats
Pénètrent dans l'enceinte et marchent sur mes pas.
Fuyez... dans un instant, leur fureur sacrilège...

ANACLET.

Nous n'avons rien à craindre et Titus nous protège.

LE CHRÉTIEN.

Il a dû se passer un grand événement,
Car tout Rome, dit-on, s'agite en ce moment,
Eh! croyez-moi, fuyez.

PLUSIEURS CHRÉTIENS.

Fuyons!

ANACLET.

Dieu vous contemple,
Et vous songez, Chrétiens, à déserter son temple!
Hommes de peu de foi, craindriez-vous la mort?
Restez, et que chacun attende en paix son sort!

(*Silva et Noémi s'agenouillent. — Domitien entre, suivi de ses prétoriens... Frappé du recueillement de l'assemblée, il s'arrête et écoute Anaclet.*)

---

## SCÈNE IV.

LES MÊMES, DOMITIEN.

ANACLET.

Pour épouse, — parlez, Silva, — voulez-vous prendre
Noëmi?

SILVA.

Je le veux.

ANACLET.

Vous jurez de défendre
Ainsi que votre vie et votre propre chair,
Celle que Dieu vous donne.

SILVA.

Oui, je le jure.

DOMITIEN, *à part.*

Enfer!

ANACLET, *à Noëmi.*

Et vous, lui jurez-vous, d'une ame chaste et pure,
Fidélité jusqu'à la mort?

NOEMI.

Oui, je le jure.

ANACLET.

Qu'il en soit fait alors selon vos volontés!
Chrétiens, au nom du Dieu tout puissant....

DOMITIEN.

Arrêtez.

SILVA, *se relevant.*

Vous n'avez en ce lieu, tout César que vous êtes,
Aucun droit de venir troubler ainsi nos fêtes...
L'empereur Titus seul peut nous dicter sa loi.

DOMITIEN.

Rome ne connait plus d'autre empereur que moi.

SILVA.

Titus?

DOMITIEN

Titus est mort, seul, je suis votre maître.
Tremblez, car avant peu vous allez me connaître.
C'est à vous, malheureux, à vos impiétés
Que l'Empire romain doit ses calamités,
Si depuis quelque temps nous voyons la patrie
De tous les éléments essuyer la furie,
C'est à cause de vous.... Oui, les Dieux outrages
De l'outrage impuni sur nous se sont vengés....

Nos inondations, nos famines, nos pestes,
Sont les enseignements des colères célestes.
N'espérez plus sous moi, sous mon autorité,
Pouvoir impunément braver leur majesté.
Vous respecterez tout ce que Rome respecte,
Ou bien alors, Chrétiens, malheur à votre secte !

SILVA.

Malheur à nous, pourquoi ! Quel mal avons-nous fait ?
Peut-on nous reprocher un seul crime, un forfait ?
Patients et soumis, nous suivons notre culte,
Et ne rendons pas même insulte pour insulte.
La loi qui nous gouverne est une loi d'amour ;
Et cependant c'est nous qu'on accuse en ce jour,
Nous que la vertu guide et que l'honneur inspire,
Des fléaux que le Ciel a versés sur l'Empire
Vos Dieux sont irrités, je le conçois : comment
Ne le seraient-il pas ? Dans Rome, à tout moment,
Ils vous voient, apportant de nouvelles images,
A des Dieux étrangers adresser vos hommages ;
Au point que Jupiter sur des autels nouveaux
Peut compter aujourd'hui plus de deux cents rivaux.
Notre Dieu seul est Dieu, seul il est véritable
Et vos Dieux ne sont rien.

DOMITIEN.

C'en est trop, misérable,
Soldats, qu'on le saisisse !

SILVA, *tirant son épée.*

A moi, frères, à moi !
(*Mouvement parmi les Chrétiens.*)

ANACLET.

Arrêtez, malheureux, oubliez-vous la loi ?
Le Christ a de César reconnu la puissance,
Imitons son respect et son obéissance.
Rappelons-nous, Chrétiens, les maux qu'il a soufferts
Et comme lui tendons nos mains pures aux fers.

DOMITIEN.

Qu'on les traîne en prison sans tarder davantage,
Je retiens en ces lieux Noëmi comme ôtage.

SILVA.

Grand Dieu !

NOEMI.

Seule avec lui !

(*Se jetant dans les bras de Silva.*)

Je ne te quitte pas,

(*Aux soldats.*)

Oserez-vous, cruels, m'arracher de ses bras ?

DOMITIEN.

Qu'on les sépare !

(*Les soldats hésitent.*)

Eh ! bien, soldats ! — Qu'on les sépare !

NOEMI, *cédant aux efforts des soldats.*

Oh ! vous me faites mal.

SILVA, *à Domitien.*

Es-tu content barbare ?

ANACLET.

Vous pouvez nous frapper... Mais redoutez le jour
Où Dieu vous frappera, César, à votre tour.

DOMITIEN.

Tu pourras à ce Dieu demain porter ta plainte.
Et lui dire, Anaclet, que tu m'as vu sans crainte.
— Qu'on les emmène tous !

(*Tous les Chrétiens sortent, excepté Noëmi, retenue par deux soldats qui bientôt se retirent sur un signe de Domitien.*)

## SCÈNE V.

DOMITIEN, NOEMI.

DOMITIEN.

Maintenant, vous voici
Seule avec moi, bien seule, et tout à ma merci.

NOEMI.

Mon Dieu !

DOMITIEN.

N'espérez plus que quelqu'un vous délivre,
Sans défense, en ce lieu, le sort à moi vous livre.

NOEMI.

Mais que vous ai-je fait pour me persécuter?

DOMITIEN.

Noëmi, je vous aime... Oh! daignez m'écouter,
Car cet amour ardent me brûle et me dévore.

NOEMI.

Espérez-vous, César, espérez-vous encore,
Après tant d'infâmie et tant de cruauté,
Triompher de mon cœur et de ma volonté?

DOMITIEN.

Noëmi!

NOEMI.

Je ne suis qu'une obscure chrétienne,
Vous êtes empereur, que l'honneur vous retienne!
Soyez noble! Eh! mon Dieu, que vous fait mon amour?
L'univers est à vous, César, et chaque jour
Rome en votre palais, selon vos fantaisies,
Peut jeter dans vos bras cent esclaves choisies.

DOMITIEN.

Mais vous seule êtes belle, où trouver ici-bas
Ces célestes attraits et ces divins appas?
Votre regard, plus doux que l'aube matinale,
Éclipserait celui des nymphes du Ménale....
Ce que m'ont révélé mes plus beaux rêves d'or,
Je le retrouve en vous, mais plus splendide encor.
Seule, vous êtes belle : oui Vénus-Cythérée
Pâlirait, Noëmi, vous étant comparée,
Et jadis, comme moi, de vos charmes épris,
C'est à vous que Pâris eût décerné le prix.

NOEMI.

Le vice a donc chez vous étouffé la nature!
Quoi! votre frère mort attend la sépulture,
Et vous osez, César, sans larmes dans les yeux,
Vous présenter ici triomphant et joyeux!

DOMITIEN.

Sais-je ce que je fais ? Une seule pensée
Ainsi qu'un trait de feu dans mon cœur s'est fixée...
Je ne vois plus que vous... L'amour d'un empereur
N'est-il donc rien pour vous ?

NOEMI.

Vous me faites horreur.

DOMITIEN.

Noëmi !

NOEMI.

Retournez auprès de vos maîtresses,
Et cherchez autre part pâture à vos tendresses.

DOMITIEN.

A mes séductions vous avez résisté,
Mais de vous, maintenant, je puis être écouté,
Car mon amour n'est plus l'effet d'un vain caprice :
Demain je vous élève au rang d'impératrice,
Je vous prends pour épouse ; oui je veux...

NOEMI.

M'épouser !
Je vous trouve hardi de me le proposer.
A céder à vos feux n'ayant pu me réduire
Par cet appât nouveau vous pensez me séduire !
Tout à l'heure, du moins, visage découvert,
Sans voiler vos projets vous vous êtes offert.
Maintenant, à votre aide appelant l'artifice,
Du masque de l'honneur vous couvrez votre vice,
C'est grand !.... Rien ne vous coûte à vous pour parvenir.
Tout à l'heure, César, je pouvais vous haïr,
Mais à présent, s'il faut parler avec franchise,
Je ne vous hais plus ; non, César : je vous méprise.

DOMITIEN.

Noëmi, prenez garde.

NOEMI.

Oubliant tout, seigneur,
Je veux bien faire encore appel à votre honneur.
Montrez-vous magnanime, étouffez votre flamme,
Rehaussez pour Silva la grandeur de votre âme,

Et que votre rival, en son prince aujourd'hui,
Trouve au lieu d'un obstacle un généreux appui.

DOMITIEN.

J'oublierai, Noëmi, l'injure qu'il m'a faite,
Je sauverai ses jours,... êtes vous satisfaite?

NOEMI.

Oh! réunissez-nous, et, pour votre bonheur,
Chaque jour tous les deux, nous prierons le Seigneur.

DOMITIEN.

Qu'au bras de mon rival, moi-même, je vous cède!
Souffrir que sous mes yeux dans Rome il vous possède,
Jamais!

NOEMI.

N'avez-vous pas promis?

DOMITIEN.

De le sauver;
Oui, je vous l'ai promis et je veux vous prouver
Que je suis, Noëmi, fidèle à ma promesse.
Je le fais proconsul et gouverneur de Grèce.
Il partira demain.

NOEMI.

Et je pourrai le suivre?

DOMITIEN.

Le suivre! Pensez-vous, si je le laisse vivre,
Que je consente encor?...

NOEMI.

N'est-il pas mon époux?

DOMITIEN.

Vous voulez donc qu'il meure...

NOEMI.

O Ciel! que dites-vous?

DOMITIEN.

Je dis que des Chrétiens le supplice s'apprête
Que je puis de Silva faire tomber la tête.
Sa vie est en vos mains: dégagez votre foi;
Silva meurt, Noëmi, si vous n'êtes à moi.

NOEMI

Silva mourra, seigneur : il maudirait sa vie,
Si je la rachetais au prix d'une infamie.
J'aime mieux, sachez-le, bravant votre courroux,
Le supplice avec lui que le trône avec vous.

DOMITIEN.

C'en est trop : les Chrétiens et Silva, je le jure,
Demain me paieront cher cette dernière injure.
J'ai juré, Noëmi, que vous seriez à moi,
Et dussé-je employer la force... (*Entre Massa.*)

## SCÈNE VI.

DOMITIEN, NOEMI, MASSA.

MASSA, *entrant précipitamment.*

Maître...

DOMITIEN.

Quoi !
Oses-tu bien, Massa, paraître sans mon ordre.
(*Bruit sourd au dehors.*)

MASSA.

Entendez-vous ces cris ?

DOMITIEN.

D'où provient ce désordre?

MASSA.

Tirés par l'Adjutrix des mains de vos soldats,
Les Chrétiens et Silva s'avancent à grands pas,
Et bientôt cette troupe, à sa fureur livrée,
De ces lieux, malgré nous, aura franchi l'entrée.

DES VOIX, *au dehors.*

Mort à Domitien..

MASSA.

Entendez-vous?

DOMITIEN.

Tais-toi.
Comment leur échapper? qui me sauvera?

NOEMI.

Moi.
La pitié, dans mon cœur, l'emporte sur la haine,
De vous, César, je veux me venger en chrétienne.
Par un meurtre ces murs ne seront pas souillés.

DES VOIX, *au dehors.*

Mort à Domitien.

DOMITIEN, *à Noëmi.*

Hâtez-vous donc.

NOEMI, *touchant un ressort qui ouvre la porte secrète.*

Fuyez.

DOMITIEN.

Je ne fuirai pas seul (*saisissant Noëmi par le bras*).
Et vous allez me suivre.

NOEMI.

Laissez moi !

DOMITIEN.

Massa? (*Massa saisit Noëmi par l'autre bras.*)

NOEMI.

Quoi ! lorsque je vous délivre.

DOMITIEN, *entraînant Noëmi.*

Jupiter est plus fort que votre Jéhovah.
Maintenant, je vous tiens.

SILVA, *s'élançant par la porte secrète, suivi des soldats de l'Adjutrix.*

Pas encore.

DOMITIEN.

Silva !

## SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, SILVA, SOLDATS de l'Adjutrix, *puis* LES CHRÉTIENS.

SILVA.

Oui, c'est moi. Nous voilà de nouveau face à face.
Malheur à toi ! l'effet va suivre la menace.

LES CHRÉTIENS, *se précipitant sur la scène.*

Mort à Domitien !

SILVA.

Arrière ! c'est à moi
Qu'appartient la vengeance.

(*S'apercevant que Domitien n'a pas d'arme, il prend une épée à l'un de ses soldats, et la lui présente.*

Allons, prends, défends-toi.

(*Domitien prend l'épée et la jette avec dédain aux pieds de Silva.*)

Faut-il, pour te donner du cœur et du courage,
Que du plat de ce fer je te frappe au visage ?

DOMITIEN, *ramassant l'épée.*

Misérable ! à ton tour, malheur à toi, Silva !

SILVA.

Je t'attends.

UN CHRÉTIEN.

Les licteurs.

UN HÉRAUT, *portant une torche enflammée.*

Place au consul Nerva.

(*Nerva entre précédé de douze licteurs.*)

---

## SCÈNE VIII.

NOEMI, SILVA, NERVA, DOMITIEN, *puis* MESSALIN.

NERVA.

Chrétiens, rassurez-vous et déposez les armes,
Titus n'est pas mort.

DOMITIEN, *à part.*

Ciel !

NERVA.

Touchés de nos alarmes
Les Dieux nous l'ont rendu. (*Noëmi tombe à genoux.*)

MESSALIN, *qui vient d'entrer, bas à Domitien.*

Pour une heure.

DOMITIEN.

Comment !

MESSALIN.

Crispus son médecin vous sert en ce moment.

DOMITIEN.

Lui qui passe à la cour pour le plus honnête homme !

MESSALIN.

Cent cinquante talens...

DOMITIEN.

Peu m'importe la somme !

NERVA, *à Noëmi qu'il vient de relever.*

L'empereur, Noëmi, veut vous voir; et je suis
Charge de vous mener au palais.

NOEMI.

Je vous suis.

NERVA, *à Domitien.*

Pour vous, César.

DOMITIEN.

Parlez, Nerva,

NERVA.

Titus m'ordonne.

DOMITIEN.

Eh bien ! parlez : quels sont les ordres qu'il vous donne !

NERVA.

De vous faire conduire au Capitole.

DOMITIEN.

Moi,
L'héritier de l'empire ! au nom de quelle loi ?

NERVA, *lui présentant un parchemin.*

Voici l'édit signé de l'empereur mon maître.

DOMITIEN, *bas à Messalin, tout en lisant l'edit.*

Es-tu sûr de Crispus ? si ce n'était qu'un traître !

MESSALIN.

J'en réponds.

DOMITIEN, *à Nerva.*

Je suis prêt, marchons.

MESSALIN, *bas à Domitien.*

Plus de terreur !
Dans une heure, César, vous serez empereur.

(*La toile tombe.*)

---

# ACTE CINQUIÈME.

**L'intérieur d'une prison. Au lever de la toile, les Chrétiens sont assis autour d'une table somptueusement servie. Au milieu du théâtre, une lampe suspendue.**

## SCÈNE I.

ANACLET, SILVA, LES CHRÉTIENS.

ANACLET, *debout.*

Confesseurs de l'Eglise et de la foi chrétienne,
Puisque le Ciel permet que je vous entretienne,
Implorez l'Esprit-Saint et souffrez que ma voix
Descende dans vos cœurs pour la dernière fois !
Ce repas qu'en prison l'usage accorde à l'homme,
La veille de sa mort, vous le savez, se nomme
Repas libre : Repas libre, en effet, Chrétiens,
Puisqu'au Cirque, demain, Dieu brise nos liens,
Et que, libres demain, nos âmes fraternelles
S'envoleront ensemble aux sphères éternelles.
Frères, rappelez-vous que votre Dieu porta
Avant que de mourir sa croix au Golgotha.

(*Le jour commence à paraître.*)

L'heure approche ; debout ! de ces voûtes funèbres
L'aurore qui se lève éclaire les ténèbres.

(*Les Chrétiens se lèvent tous de table et s'avancent sur la scène, Anaclet au milieu d'eux.*)

Chrétiens, voici le jour de votre liberté.
Allez vous préparer à l'immortalité.
Songez, pendant l'épreuve, au Christ qui vous contemple
Et souvenez-vous tous, imitant son exemple,
Qu'avec joie et fierté vous devez aujourd'hui,
Lorsqu'il est mort pour vous, savoir mourir pour lui.

(*Des soldats entrent dans la prison, des esclaves enlèvent la table, les Chrétiens s'agenouillent.*

Chrétiens, je vous bénis : que chacun se retire,
Nous nous reverrons tous en face du martyre.

(*Les Chrétiens se retirent suivis par les soldats. Anaclet et Silva restent seuls.*)

## SCENE II.

ANACLET, SILVA.

ANACLET.

Qu'as-tu, mon fils ? Pourquoi ce visage affligé ?
Tu ne me réponds pas, qu'as-tu donc ?

SILVA.

Ce que j'ai ?
Qu'est-elle devenue ?... Oh ! mon père ! mon père !

ANACLET.

Espère en Dieu.

SILVA.

Comment voulez-vous que j'espère ?
Le doute a répandu ses ténèbres en moi.
Et l'espérance meurt lorsque morte est la foi.

ANACLET.

Silva !

SILVA.

S'il est un Dieu, d'où vient que sa justice
Laisse ainsi la vertu foulée aux pieds du vice,
Et que son bras armé du glaive tout-puissant,
Epargne le coupable et frappe l'innocent !

ANACLET.

Accepte la douleur sans chercher à connaître
Quels sont, dans ses arrêts, les desseins de ton maître.

Dieu peut tout ce qu'il veut, et ce qu'il veut est bien.
Devant ses volontés, incline-toi, Chrétien!
Voit-on la goutte d'eau, quand l'orage s'apprête,
Demander à la mer raison de la tempête?
De mon affliction, Seigneur, soyez touché!
Laissez-moi, sur sa lèvre, effacer le péché!
La foi, dans la douleur, est pour l'âme épuisée
Ce qu'après le soleil est aux fleurs la rosée.
Crois, et tu marcheras d'un pas plus affermi.
La foi, c'est l'espérance; espère!

SILVA.

Et Noëmi!
Quand je pense qu'elle est au pouvoir de cet homme!
N'est-il plus aujourd'hui de Chéréa dans Rome,
Et se peut-il, mon Dieu, qu'il entre en vos desseins
De laisser la couronne au front des assassins!
Jadis, vous écoutiez la voix du sang d'un frère
Et Caïn expiait son crime sur la terre,
Tandis que lui...

ANACLET.

La haine égare ta raison.

SILVA.

Titus, j'en ai la preuve, est mort par le poison.
Oui, cette nuit, un traître, un infâme homicide,
Crispus a préparé la coupe fratricide.

ANACLET.

Un tel crime! es-tu sûr, es-tu bien sûr, Silva?

SILVA.

Si j'en suis sûr, mon père! « Allez, me dit Nerva,
« Prenez cet ordre, allez, et qu'Anaclet soit libre! »
J'arrivais sur le port par la route du Tibre,
Quand tout-à-coup j'entends appeler du secours
Près du pont Milvius... Je me dirige et cours
Vers l'endroit d'où partaient ces cris... Lorsque j'arrive
Je ne vois plus qu'un homme étendu sur la rive,
Pâle, et le sein percé de deux coups de poignards.
C'était Crispus, mon pere : « Ami, tu viens trop tard,
« Me dit-il, mais du moins je puis t'apprendre un crime
« Dont je suis le complice et péris la victime...

« Titus vient de mourir empoisonné par moi,
« Et c'est Domitien, oui, c'est lui... souviens-toi! »
— A ces mots la parole, à ses lèvres ravie,
Dans un dernier effort, s'éteint avec sa vie;
Il expire en mes bras... Eh! bien, mon père, eh! bien.

ANACLET.

Dieu saura tôt ou tard frapper Domitien.

SILVA.

En attendant, il règne; en attendant, mon père,
Ce tigre garde et tient sa proie en son repaire.
Noëmi, votre enfant, mon épouse, est à lui,
Et nous ne pouvons rien, rien pour elle aujourd'hui!
Elle est à lui!.. Penser qu'en ce moment peut-être
Noëmi se débat dans les bras de ce traître,
M'appelle à son secours, et que moi, je suis là
Captif! mais songez-vous que c'est affreux cela,
Que c'est à rendre fou? Seigneur, veillez sur elle
Et ne m'imposez pas cette épreuve cruelle,
Car pour vous aux tourments quand il faudra s'offrir
Je n'aurais même plus la force de souffrir.
Exaucez ma prière et je vous certifie,
Qu'acceptant le combat que le Ciel glorifie,
Dans le Cirque, pour vous, jamais chrétien, Seigneur,
N'aura donné sa vie avec plus de bonheur.
(*Entre la garde impériale.*)
Les soldats de César! c'en est donc fait, notre heure
Est venue! ô mon Dieu, faudra-t-il que je meure
Sans la revoir? (*Entre Noëmi.*)
Soyez miséricordieux
Et faites que je puisse... (*Apercevant Noëmi.*)
En croirai-je mes yeux?
Noëmi!

ANACLET.

Noëmi!

SILVA.

C'est elle, c'est bien elle.
(*Noëmi ordonne aux soldats de se retirer.*)
Au cirque maintenant que le bourreau m'appelle
Et prépare pour moi les horreurs du trépas,
Je puis mourir.

## SCÈNE III.

SILVA, NOEMI, ANACLET.

NOEMI.

Mourir ! mais tu ne mourras pas,
Non, tu ne mourras pas, ni vous non plus, mon père ;
Car j'ai su de César apaiser la colère
Et j'apporte en ces lieux la grâce des Chrétiens.

ANACLET.

Tu seras comme Esther grande parmi les tiens ;
Car aujourd'hui par toi, dans la ville éternelle,
Dieu fait ce que jadis dans Suse il fit par elle.
L'étendard de la croix va flotter triomphant,
Gloire à vous, ô mon Dieu ! gloire à toi, mon enfant !

SILVA.

Ainsi Domitien fait grâce.

NOEMI.

Grâce entière.

SILVA.

Oui, gloire à toi ! César entendant ta prière
Pouvait-il résister à ce charme vainqueur
Que Dieu mit en ta voix pour arriver au cœur ?
Quelle ame, en t'écoutant ne serait pas ravie !
Je suis fier, Noëmi, de te devoir la vie,
Oui, j'en suis fier. — Comment m'acquitter envers toi !

NOEMI.

T'acquitter ! n'as-tu pas fait plus encor pour moi ?
Lorsque César hier me tenait éplorée,
Qui deux fois de ses mains, Silva, m'a retirée ?
S'acquitter, a-t-il dit. Ne m'a-t-il pas, Seigneur,
Sauvé plus que la vie en me sauvant l'honneur ?

ANACLET.

Enfants, Dieu vous écoute et vos nobles pensées
Sur la terre par lui seront récompensées.

NOEMI.

Sur cette terre... oh ! non : — je n'espère plus rien.

SILVA.

Douter de l'avenir ! oh ! cela n'est pas bien.
Ton cœur, ma Noëmi, n'est-il donc plus le même ?
Le bonheur, ici bas, c'est l'amour, et je t'aime,
Je t'aime autant que Dieu.

NOEMI.

Je le sais, mon ami.

SILVA.

Tu le sais, réponds-tu ? Pourquoi donc, Noëmi,
Pourquoi ce doute affreux qui m'afflige et m'outrage !
Quand le ciel est si pur, peux-tu craindre l'orage ?
Mais n'as-tu pas reçu mes serments ? Je n'ai, moi,
Qu'une pensée au cœur, une seule, et c'est toi.
Ne crains rien... la paix règne où la vertu demeure.
Heureuse près de nous, tu verras passer l'heure,
Et quand tu marcheras je saurai de ma main
Écarter pour tes pieds les ronces du chemin.
Est-ce Rome, dis-moi, Rome qui t'épouvante ?
C'est elle, n'est-ce pas ? Babylone vivante
Où fleurit l'impudeur, où se fane l'amour,
Torrent d'iniquités qui grossit chaque jour,
Et traversant l'empire, avec majesté roule
Le limon de ses eaux sur un sol qui s'écroule.
Eh ! bien, nous quitterons Rome, nous partirons,
Et, n'en sois pas en peine, ailleurs nous trouverons,
Loin de ses murs flétris, quelque endroit en ce monde
Où, dans une retraite ignorée et profonde,
Nous pourrons tous les deux, du vice préservés,
Goûter tous les bonheurs que nous avons rêvés.

NOEMI.

Il n'y faut plus penser.

SILVA.

Mais ton esprit s'égare,
Dieu ne nous a-t-il pas unis ?

NOEMI.

Il nous sépare.

SILVA.

C'est impossible.

NOEMI.

Hélas !

SILVA.

Oh ! parle, explique-toi !
Parle donc, Noëmi !

NOEMI.

Mon Dieu, soutenez-moi !
J'avais trop présumé des forces de mon ame.
Je ne pourrai jamais lui dire.

SILVA.

Eh ! bien. (*Entre Messalin.*)

## SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, MESSALIN.

MESSALIN.

Madame...

NOEMI.

Déjà, mon Dieu, déjà !

MESSALIN.

Dans le temple sacre
Pour votre auguste hymen l'autel est préparé.
Ainsi que l'Augural, le chef des Aruspices
A consulté les Dieux et les Dieux sont propices.
L'Empereur du palais se dispose à sortir,
Madame, et de sa part, je viens vous avertir
Que, pour aller au temple, escorté du grand prêtre,
Ici, dans un instant, vous le verrez paraître.

NOEMI, *à Messalin.*

Laissez-nous. (*Messalin sort.*)

## SCÈNE V.

SILVA, NOEMI, ANACLET.

SILVA.

Que dit-il ? mon cœur en a frémi.
Oh ! j'ai mal entendu, n'est-ce pas, Noëmi ?

Réponds, délivre-moi du doute qui me ronge...
Cela n'est pas possible... il a dit un mensonge,
Cet homme!... Ton silence est une cruauté;
Réponds-moi donc! Cet homme...

NOEMI.

A dit la vérité.

ANACLET.

Malheureuse!

SILVA.

Comment! Quand ta foi m'est donnée,
Quand le Ciel a reçu nos serments d'hyménée,
Tu pourrais, toi, brisant le nœud qui te retient
Livrer à ce tyran un cœur qui m'appartient!

NOEMI.

Il le faut.

SILVA.

Il le faut! je commence à comprendre
Ainsi qu'un insensé, je me suis laissé prendre
Aux accens de sa voix, aux regards de ses yeux,
Moi, qui, la regardant comme un ange des cieux,
Avais cru que son cœur généreux et fidèle
Battait d'amour pour moi, comme le mien pour elle!
Quand elle me disait: « Je t'aime » je comptais
Être aimé pour moi-même... Insensé que j'étais!
Elle a dû me trouver bien simple et bien étrange.

NOEMI.

Oh!

SILVA.

Son amour, ... à moi! qu'avait-elle en échange?

NOEMI.

Infamie!

SILVA.

Hésiter entre Domitien
Et Silva, lui César, et moi qui ne suis rien?
Je te fais compliment, le choix est noble et sage.

NOEMI, *se cachant le front dans ses mains.*

Mon Dieu, mon Dieu!

SILVA.

Pourquoi te cacher le visage ?
Crains-tu, belle Augusta, que le remords vengeur
Pour toujours sur ton front n'imprime la rougeur ?
Qu'importe ! à tous, bientôt sans redouter personne,
Tu pourras la cacher sous l'or de ta couronne.

NOEMI.

Est-ce bien toi, Silva, qui me parles ainsi?
(*Se précipitant dans les bras de son père.*)
Défendez moi, mon père.

ANACLET, *la repoussant.*

Arrière, sors d'ici !
Sors, si tu ne veux pas que ma voix te maudisse
Et sur toi du Seigneur appelle la justice.

NOEMI.

Mon père !...

ANACLET.

Désormais tu n'es plus rien pour moi...
Aux autels des faux-dieux va renier ta foi :
Au milieu des grandeurs marche à l'ignominie,
Pour sa fille ton père aujourd'hui te renie.

NOEMI.

C'en est trop : je ne puis supporter plus longtemps
Leurs outrages amers, leurs mépris insultans.
M'ont-ils flétrie assez ! Je n'ai point fait de faute,
Et je puis vous répondre à tous deux, tête haute.
Je suis pure des torts que vous me reprochez
Et n'ai point à rougir de moi-même... Sachez
Que jusqu'au dernier jour, ici, quoi qu'il advienne,
Je ferai mon devoir et resterai Chrétienne,
Et que, sans les souiller, j'ai conservé chez moi
Ces deux cultes sacrés, mon amour et ma foi.
Ma conduite à vos yeux n'est qu'un calcul infâme,
Dieu la juge autrement lui qui lit dans mon âme.
Vous alliez tous périr : déjà pour vos tourments
Les bourreaux préparaient leurs cruels instruments,
L'arène était sablée, et flairant le carnage
Les lions affamés bondissaient dans leur cage.

L'empereur, — Il tenait à la main son édit, —
Devant moi se présente avec calme, et me dit :
« Les Chrétiens, Noëmi, périssent dans une heure,
« Voulez-vous avec eux que votre père meure ?
« Vous les pouvez encore arracher à ma loi :
« Les Chrétiens aux lions ou votre main à moi,
« Choisissez ! » — Seule alors, victime désolée,
Pour le salut de tous je me suis immolée.
Mon cœur, je vous le dis, si j'avais hésité,
Se le reprocherait comme une lâcheté.
Esther dont vous parliez aurait faibli peut-être
Si comme Noëmi !... car elle aimait son maître,
Et moi, pour vous sauver, il me faut en ce jour
Oublier tout, ma haine ainsi que mon amour.

SILVA.

Mais tu ne sais donc pas que César vient de faire
Cette nuit, par Crispus empoisonner son frère !

NOEMI.

Horreur ?

ANACLET.

César voulait te voir, sais-tu pourquoi,
Le sais-tu ?

NOEMI.

Je l'ignore.

ANACLET.

Alors, écoute moi :
Souvent je t'ai parlé des malheurs de ta mère...
L'existence pour elle, hélas ! fut bien amère.

NOEMI.

Et pour moi, donc !

ANACLET.

Un homme avait flétri ses jours...

NOEMI.

Eh ! bien..,

ANACLET.

Pour ton repos, jusqu'à présent, toujours
Je t'ai caché le rang et le nom de cet homme.
Le devoir aujourd'hui veut que je te le nomme.

NOEMI.

Ne me fais pas attendre ; attendre, c'est souffrir.
Mon père, il vit encor?

ANACLET.

Titus vient de mourir.

NOEMI.

Titus!

ANACLET.

Va maintenant, donnant ta main au frère,
Épouser, si tu veux, l'assassin de ton père,
Va!

NOEMI, *se jetant dans les bras de son père.*

Grâce!... (*Anaclet la repousse.*)
Au nom du Ciel ne me repousse pas,
Pitié!

SILVA, *à Anaclet.*

Pitié pour elle et tendez-lui les bras,
Voyez ses pleurs!

ANACLET, *tendant les bras à Noëmi.*

Ma fille...

NOEMI, *s'y précipitant.*

Oh! mon père, mon père.

ANACLET.

Du courage, ma fille, il en faut sur la terre.

NOEMI.

Maintenant, j'en aurai : vienne Domitien!
Près de vous je suis forte et je ne crains plus rien.
(*A Silva.*)
M'as-tu pardonné, toi Silva?

SILVA, *la tenant embrassée.*

Je la retrouve.

NOEMI.

Si Dieu par le martyre aujourd'hui nous éprouve,
Méritons-en la palme, afin que, glorieux,
Nous puissions, cher Silva, monter ensemble aux Cieux,
Et goûter sans mélange en l'éternelle vie
La paix qui sur la terre, hélas! nous fut ravie.

SILVA.

S'il nous faut aujourd'hui souffrir pour notre foi
Épargnez-la Seigneur, et n'éprouvez que moi.

NOEMI.

Toujours noble ! (*Entrent tous les Chrétiens.*)

SILVA.

Voici nos frères.

## SCÈNE VI.

LES MÊMES, LES CHRÉTIENS.

NOEMI.

Ils s'avancent
Tranquilles et joyeux, car maintenant ils pensent
N'avoir plus rien à craindre . . . Infortunés !

ANACLET, *aux Chrétiens.*

Chrétiens,
Dieu pour vous éprouver fit tomber vos liens,
Vous serez tous bientôt forcés de les reprendre.
Qu'aucun par le démon ne se laisse surprendre,
Courage ! En ce moment le Christ victorieux
Prépare auprès de lui vos places dans les cieux,
Et les Anges pour vous, là-haut, tressent les palmes.
Au milieu des tourments, soyez donc forts et calmes !
Soldats, ceignez vos reins ; Dieu veut dès aujourd'hui
Au sortir du combat vous rappeler à lui.

MESSALIN, *entrant.*

L'empereur.

ANACLET.

Sans regret donnez-lui votre vie.
Le refus du martyre est une apostasie.
(*Entre Domitien.*)

NOEMI.

Le voici.

ANACLET, *à Noemi.*

Pense à Dieu qui te voit et t'entend !

## SCÈNE VII.

**SILVA, ANACLET, NOEMI, DOMITIEN, MESSALIN,**

**LES CHRÉTIENS, GARDE PRÉTORIENNE.**

**DOMITIEN**, *à Noëmi.*

Tout est prêt, Noëmi; venez, on nous attend.

**NOEMI.**

Jamais.

**DOMITIEN.**

Comment!

**NOEMI.**

Jamais, vous dis-je.

**DOMITIEN.**

Quel mystère!
Expliquez-vous?

**NOEMI**, *le prenant à part.*

Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?

**DOMITIEN.**

Qui, moi!

**NOEMI.**

Je sais tout.

**DOMITIEN.**

Tout.

**NOEMI.**

J'aurai pitié de vous;
Mais songez-y, César, plus d'hymen entre nous.

**DOMITIEN.**

Venez, ou bien tremblez pour vous, pour votre père
Et pour tous les Chrétiens, car ma juste colère.....

**NOEMI.**

Appelez vos bourreaux, à l'heure du trépas
Les Chrétiens seront prêts et ne trembleront pas,
Car Dieu soutient toujours les soldats de sa cause,
Et pour eux le martyre est une apothéose.

Nous saurons tous, César, remplir notre devoir,
Oui, tous : vous vous trompez si vous pensez pouvoir
Ramener à vos dieux le cœur des néophytes...
Les tourments ne feront que doubler nos mérites.
Nous immoler à Dieu, c'est combler nos désirs,
Et la mort parmi nous ne fait que des martyrs.
Vous n'arrêterez pas la foi qui nous entraîne,
Et les élus du Ciel, éprouvés dans l'arène,
Finiront par lasser, en tombant en héros,
La dent de vos lions, le fer de vos bourreaux.
Un jour viendra, César, où celui qui nous aime
Jugera l'univers ; jour auguste et suprême,
Où nos persécuteurs, tourmentés dans le feu,
Subiront aux enfers les justices de Dieu.
Chrétiens, écoutez-moi ; Dieu m'éclaire, m'inspire
Et découvre à mes yeux les destins de l'empire.
Les dieux s'en vont, courage ! Environné d'éclairs,
Le signe du salut rayonne dans les airs :
Un nouveau Gédéon a saisi son épée,
Partout, d'un sang impur la campagne est trempée,
Partout..... sonnez, clairons ! Madian s'est enfui :
Gloire au Christ ! son élu ne veut plus d'autre appui
Et Rome, balayant son Olympe en poussiere,
De la Croix triomphante arbore la bannière.
Avec joie et fierté relevez tous le front,
L'avenir est à nous, Chrétiens : LES DIEUX S'EN VONT !

**DOMITIEN.**

Vos vœux sont impuissants ainsi que vos paroles.
Rome demeurera fidèle à ses idoles :
Son culte fait sa force, et nos dieux immortels
Resteront, malgré vous, debout sur leurs autels.
L'avenir ! — vous aurez beau tenter et beau faire,
Vous ne changerez pas la face de la terre.
Je crois à Jupiter et je redoute peu
Le pouvoir de celui que vous appelez Dieu ;
Un fils de charpentier venu dans une étable !
Servez-le donc, Chrétiens, ce maître redoutable !
Le dédain dans mon cœur remplace le courroux,
Je vous méprise trop pour m'occuper de vous....
Soyez libres. (*Il sort avec toute sa suite.*)

## SCÈNE VIII.

SILVA, ANACLET, NOEMI, LES CHRÉTIENS.

NOEMI.

Chrétiens, allons aux catacombes
Et portons-y des fleurs pour en couvrir nos tombes.

ANACLET.

A genoux, tous : avant de sortir de ce lieu
Offrons notre prière et rendons grâce à Dieu.

(*Les Chrétiens s'agenouillent. La toile tombe.*)

Émile COQUATRIX.

## ÉTUDE SOCIALE.

# DE L'ABUS

## DES LIQUEURS SPIRITUEUSES

### DANS LA CLASSE OUVRIÈRE.

L'ivresse loge avec elle
La folie et la fureur.
PLUTARQUE.

S'il est un vice que, de nos jours, l'on doive regarder comme l'un des plus affligeants pour la Société, un vice dont les suites peuvent entrainer les conséquences les plus funestes pour les populations qui s'y abandonnent, c'est évidemment celui de l'ivrognerie, tel que nous le voyons se propager aujourd'hui dans les grands centres manufacturiers. Cette triste vérité, devenue de plus en plus frappante, et constatée depuis longtemps déjà par tous les moralistes et par les promoteurs de Sociétés de tempérance, l'a été aussi plus récemment par un savant économiste, chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de faire une enquête sur l'état physique et moral des classes laborieuses; voici comment il s'exprimait dans un livre publié sur cette matière : « L'ivrognerie, non-seulement s'oppose à l'épargne, à la bonne éducation des enfants, au bonheur des familles, mais encore

[1] *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, par M. Villermé; in-8°. Paris, Renouard, 1840.

elle ruine celles-ci, elle les plonge et les retient dans une profonde indigence; elle rend l'ivrogne turbulent; elle le dégrade, l'abrutit et délabre sa santé, abrège souvent sa vie, détruit les mœurs, trouble et scandalise la société, et pousse au crime; on peut affirmer que l'ivrognerie est la cause principale des rixes, d'une foule de délits et de presque tous les désordres que les ouvriers commettent ou auxquels ils prennent part; c'est le plus grand fléau des classes laborieuses »

Ce sont là, il faut en convenir, des vérités incontestables qui ne peuvent être trop souvent répétées; oui, le plus grand fléau des classes laborieuses est l'usage immodéré des liqueurs enivrantes; oui, l'une des principales causes de toutes les misères qui affligent nos populations est cette malheureuse passion de l'ivrognerie dont les progrès deviennent de jour en jour plus effrayants. Si jamais, cependant, le peuple a dû ressentir la nécessité de travailler à l'amélioration de ses mœurs; si jamais il a eu besoin de toute sa raison et de toute sa dignité, c'est assurément lorsqu'il est appelé à exercer des droits politiques tels que ceux qu'il exerce aujourd'hui; c'est alors qu'il peut aussi prendre sa place au soleil de l'intelligence qui luit maintenant pour tous.

Cette nécessité d'amélioration dans les mœurs, ce besoin de raison et de dignité dans les actes d'émancipation politique et intellectuelle, il faut les rappeler constamment à cette partie de la population si aveuglément adonnée aux habitudes d'intempérance; il faut lui répéter sans cesse que, s'il est un vice traînant inévitablement à sa suite tous les désordres et toutes les misères, c'est celui dont nous allons signaler les excès. Tel est le but que nous nous sommes proposé en écrivant ces quelques pages, nous gardant bien, toutefois, en exposant les hideux tableaux du vice, d'avoir l'intention d'aigrir et de décourager ceux qui en sont aujourd'hui les trop malheureuses victimes.

C'est de bonne heure que commence ordinairement, pour les ouvriers, l'usage de boire de l'eau-de-vie; des jeunes gens, nous dirons même des enfants, y sont poussés par l'exemple, sans songer nullement à ce que cet usage, passé en habitude, peut avoir un jour de funeste pour eux. Nous citerons encore à cette occasion un passage du livre de M. Villermé : « Les ouvriers, y est-il dit, boivent les liqueurs spiritueuses sans plaisir, par imitation, et pour ne pas faire moins que les autres; mais bientôt à l'indifférence succède une sensation agréable, puis un désir irrésistible et une passion qui augmente tou-

jours... Dès-lors, pour l'ouvrier, tout devient occasion d'aller au cabaret ; il y va quand l'industrie prospère, parce qu'il gagne de fortes journées et qu'il a de l'argent ; il y va quand il est momentanément sans ouvrage, parce qu'il est désœuvré ; il y va quand il est heureux pour se réjouir, et quand il a des peines domestiques pour les oublier. »

Oui, dans presque toutes les circonstances de la vie d'une certaine classe d'ouvriers, se rencontre le cabaret ; oui, l'ouvrier, lorsqu'il est heureux quelques instants, y va fêter sa joie ; mais il faut convenir qu'il y va bien plus souvent encore chercher l'oubli de chagrins réels, l'oubli de profondes et décourageantes misères. Disons-le, toutefois, ce besoin de s'étourdir sur des malheurs qui, par cela même, n'en peuvent que devenir plus grands, ne saurait être une excuse ; un pareil remède est pire que le mal et c'est un point sur lequel il faut insister, car il doit être bien compris de chacun de ceux qui vont chercher, dans une ivresse dégradante, un palliatif à leur misère ; il doit être bien compris que cette misère, que l'on croit endormir ainsi, devient d'autant plus profonde qu'elle cesse d'être intéressante en cessant d'être respectable.

Ah ! puissent-ils bientôt reconnaître ceux qui, s'abandonnant trop facilement à leur penchant d'intempérance, se laissent, sans nulle prévoyance et comme de gaîté de cœur, entraîner vers un abîme, puissent-ils reconnaître, avant d'y être entièrement précipités, qu'au fond de cet abîme se trouve, nous le répétons, la source d'une grande partie des maux qui affligent les populations laborieuses ; puissent-t-ils, tandis qu'il en est temps encore, reculer effrayés devant ce qu'un tel vice a d'ignoble et de repoussant ; oui, qu'ils reculent effrayés ceux dont la raison ne s'est point encore tout-à-fait absorbée dans des excès de débauche ; qu'ils reculent devant l'état de démoralisation et d'abrutissement où sont tombés tant de malheureux auxquels il ne reste plus rien de la dignité humaine. C'est afin de mieux inspirer cette répulsion, ce profond dégoût pour l'ivrognerie, que nous allons essayer de montrer que ce vice, après avoir altéré les facultés physiques et intellectuelles, peut, en passant par toutes les phases de désordre, conduire jusqu'aux dernières limites du crime.

La première altération morale qui ne manque jamais de se manifester à la suite d'une passion si déplorablement contagieuse, est l'oubli complet du sentiment religieux, l'oubli de tout bon principe ;

une fois passée en habitude dans la vie de l'ouvrier, l'ivrognerie en éteint bientôt les plus douces et les plus pures jouissances ; les seules qu'il lui soit permis de goûter, sous cette influence toute matérielle, ne sont plus que toutes grossières et toutes sensuelles.

Le plaisir qu'on éprouve à s'entretenir au cabaret dans une ivresse permanente, amène presque toujours le dégoût pour le travail ; aussi n'est-il pas rare de voir les premiers jours de la semaine chômés comme les dimanches et les jours de fêtes, lesquels, on le sait, ne sont ordinairement sanctifiés que par de scandaleuses et trop fréquentes libations. On peut sans doute objecter la nécessité, pour celui qui travaille toute une semaine, de se donner, aux jours de repos, quelques heures de délassement, quelques instants de distraction ; mais la preuve que l'on n'obtient le plus souvent qu'un résultat contraire est tellement évidente qu'elle va immédiatement servir de réponse.

Est-ce qu'en effet, on peut appeler distraction l'usage de passer son temps dans les tavernes à s'emplir le cerveau des fumées d'une mauvaise liqueur, auxquelles on aime tant à ajouter celles du tabac? Est-ce qu'on peut appeler délassement ces discussions bruyantes, commencées avec l'ivresse qui les provoque et se continuant avec l'irritation qui les alimente? Ces discussions qu'on ne voit guère se terminer que par d'ignobles querelles, que par des scènes de violence et de brutalité? Puis, est-ce encore un passe-temps bien agréable que celui de jouer, avec l'acharnement le plus irascible, la dépense du cabaret, de jouer jusqu'à perdre en quelques heures le salaire d'une semaine de travail, salaire attendu par la famille pour subvenir à ses premiers besoins? Non, non, ce ne sont là ni des délassements, ni des distractions, et si l'on en veut une meilleure preuve on n'a qu'à suivre sous le toit domestique celui qui vient de passer ainsi le jour consacré au repos ; on n'a qu'à le suivre jusqu'au milieu de sa famille, lorsqu'il y rentre à une heure induc, comme un homme qui a mal fait, qui n'est pas content de lui, et qui vient de perdre dans les tavernes son temps, sa santé et son argent. Aigri par les querelles et les rixes, surexcité par la boisson, au moindre mot, à la plus légère observation sur sa conduite, il entre en fureur, des injures il passe à la menace, et de la menace aux actes les plus répréhensibles.

N'éprouvant plus aucun repentir, rien ne parlant plus au fond de sa conscience, l'auteur de ces mauvais traitements s'endurcit dans le vice et continue à s'y plonger, il persévère dans ses habitudes de débauche, et finit par descendre jusqu'au dernier degré d'abjection et d'abrutissement. Eh! combien est rapide la pente qui conduit à cet abîme, quand, par l'abus des liqueurs fortes, la santé la plus robuste se détériore, quand d'ouvrier des plus habiles on devient des plus incapables, car en perdant ses facultés physiques, on perd aussi son aptitude au travail; réduit à l'impossibilité d'occuper ses bras, l'ouvrier, victime de son détestable penchant, ne peut s'en relever. Contraint de supplier les patrons qui l'ont employé, et qu'il a souvent traités avec insolence dans ses moments d'ivresse, il s'en voit aujourd'hui unanimement repoussé.

Frappé ainsi de réprobation à cause de son inconduite, que deviendra ce paria des travailleurs? ne sera-t-il point poussé par la misère et le désœuvrement à la fréquentation des mauvaises sociétés et des mauvais lieux? n'est-ce pas dans ces sociétés que lui seront donnés les conseils les plus funestes, que lui seront inspirées les actions les plus dégradantes? cela certes n'est pas douteux. Mais n'est-il pas pénible de penser qu'une malheureuse famille doit partager, sans l'avoir aucunement mérité, une aussi misérable condition, doit se voir perpétuellement condamnée aux privations de tout ce qu'il y a de plus indispensable aux besoins de la vie; sans aliments, sans feu, entre les quatre murs d'un coin de mansarde où ne pénètre jamais ni un peu d'air, ni un rayon du soleil, sans autre vêtement que des haillons, sans autre grabat qu'une poignée de paille, linge et mobilier ayant été pièce à pièce vendus ou mis en gage, voilà l'état où se trouvent réduits une mère et ses enfants, voilà l'existence d'angoisse et de larmes leur a faite celui qui, après avoir atteint le paroxisme de la dépravation, n'a point honte d'étaler en public le spectacle ignoblement scandaleux d'une ivresse qui le fait descendre au-dessous de la brute, de cette ivresse chancelante qui coudoie et insulte le passant, et s'en va bientôt, ne pouvant plus se soutenir, s'abattre et se cuver dans l'égoût du chemin. Oh! combien un pareil état d'abjection est indigne d'une créature humaine, indigne d'un peuple civilisé. Que dire de cette ivresse encore plus affreuse, de cette ivresse irritante et convulsive qui présente tous les caractères de la rage et rend l'homme

semblable aux bêtes féroces, lui en donne la force, les agitations, l'aspect et jusqu'à la cruauté? L'homme ivre, dans cet état de surexcitation, est une espèce de forcéné, son regard est farouche, ses yeux étincèlent, ses cheveux se hérissent, ses gestes sont menaçants; il grince des dents, il mord ceux qui l'approchent, se déchire lui-même et pousse des hurlements épouvantables [1]. »

D'aussi violentes commotions, trop souvent répétées, entretiennent les organes dans un tel état d'irascibilité, que, pour beaucoup, provoquer les querelles et faire le plus de mal possible devient un véritable plaisir; c'est surtout au foyer conjugal que cette irritation s'ingénie à tourmenter la famille, car c'est à la famille que le plus souvent l'ivrogne attribue la cause de l'état de misère auquel il est réduit; les récriminations sur cette matière viennent à propos servir d'aliment à cette humeur irascible, les interprétations les plus malveillantes, les accusations les plus absurdes et les moins fondées ne font point défaut; puis la jalousie, cette autre mauvaise passion, vient aussi se loger dans un cerveau, que des vapeurs de tabagie remplissent d'hallucinations extravagantes. Celui qui, depuis longtemps, a perdu tout sentiment de père et d'époux, se prétend trompé par sa femme. La tête montée par cette idée, il veut arracher l'aveu d'une infidélité qui n'existe que dans son imagination déréglée. Furieux de ne pouvoir y parvenir, il injurie, il frappe, et dans son exaspération, il va se porter aux derniers excès, lorsque, pour éviter ces malheurs, l'infortunée dans laquelle il persiste à voir une épouse coupable, se voit forcée, au milieu de la nuit, de fuir avec ses enfants, forcée d'aller chercher, chez quelque parent ou quelque ami, un refuge où ne cesseront encore de la poursuivre les fureurs de cet insensé, jusqu'à ce qu'une juste répression l'ait mis lui-même dans l'impossibilité de pouvoir nuire.

Heureux encore si la compagne d'un homme aussi profondément démoralisé, poussée à bout par tant d'épreuves, a pu résister à la contagion; car l'habitude de s'enivrer, déjà si déplorable chez les hommes, est le comble de l'avilissement chez les femmes, qui ne peuvent manquer de perdre, une fois atteintes de ce vice, deux de leurs qualités les plus précieuses, la pudeur et le sentiment maternel. Quelle pudeur en effet peut conserver une femme aimant à se priver

[1] *Dictionnaire des Sciences médicales.*

de l'usage de sa raison ? Quels soins peut donner à ses enfants une mère qui, elle même adonnée à cette passion honteuse, passe ordinairement tout son temps à échanger avec ses pareilles cette surabondance de paroles indiscrètes et incohérentes, inspirées par l'ivresse, oubliant, dans cette oisiveté doublement répréhensible, le plus sacré de ses devoirs.

A combien d'accidents funestes sont exposées les premières années de l'enfance par un aussi coupable abandon ? Combien de malheurs irréparables, ayant la même cause, sont chaque jour signalés par les organes de la publicité? Et quels exemples pour ces enfants, lorsqu'ils grandissent, que ceux qui leur sont donnés par des parents si peu dignes d'être à la tête d'une famille ! Quelles impressions devront produire sur ces jeunes imaginations, les scènes de désordre pleines de violence et de déraison, si fréquentes sous le toît habité par l'inconduite? que deviendront ces enfants, lorsque, sans aucune idée de morale et de religion, ils seront abandonnés à eux-mêmes? Jetés par désœuvrement sur la voie publique, ne commenceront-t-ils pas cette existence vagabonde, école de paresse où se développent tous les mauvais instincts ? ne suivront-ils pas la pente fatale qui doit aussi les conduire à tous les désordres, à toutes les dépravations? Oui, c'est là le sort qui les attend, le sort qui leur a été fait par l'exemple et l'abandon de ceux qui, devenus incorrigibles, continuent à se traîner dans la fange du vice, dont ils subiront bientôt les plus funestes conséquences.

Combien il en est encore à exposer de ces tristes tableaux résultant de l'ivrognerie, de ces scènes repoussantes ayant pour témoins le public et le cabaret ; c'est cette ivresse aux manières crapuleuses et aux paroles pleines d'obscénités, perdant tout respect et toute décence, surtout avec les femmes ; ce sont ces actes d'une atrocité révoltante qu'on s'accoutume à exercer sur les animaux, et par contre-coup sur les hommes; puis viennent ces dangereuses imprudences, ces actions insensées et ces catastrophes épouvantables enregistrées quotidiennement dans les feuilles publiques ; viennent aussi les statistiques des économistes, celles des sciences médicales, des hôpitaux et des asiles des aliénés, desquels il résulte que dans les villes manufacturières, un dixième de la population est décimé par l'ivrognerie et les désordres qu'elle entraîne, c'est-à-dire les maladies de toute nature,

les infirmités précoces mettant, bien avant la vieillesse, l'ouvrier dans l'incapacité de pouvoir travailler. De là, la mort accidentelle par l'asthme ou l'apoplexie ; de là ce marasme, ce profond dégoût de la vie qui pousse si souvent au suicide ; puis cette altération d'organes conduisant à la plus triste des infirmités humaines, l'aliénation mentale dont, d'après des données exactes, la moitié des cas a pour cause l'abus des liqueurs fortes.

Telles sont évidemment les suites ordinaires de cette intempérance devenue si fréquente aujourd'hui ; de pareilles suites, déjà si effrayantes et si redoutables, peuvent cependant l'être encore davantage car elles peuvent aller jusqu'au déshonneur et jusqu'à l'infamie.

Il suffit, en effet, de fouiller les archives des tribunaux et des cours d'assises ; il suffit de jeter un coup-d'œil sur la population habituelle des prisons et des bagnes, pour être convaincus, avec les magistrats et les moralistes, que l'ivrognerie est au moins pour les trois quarts dans tout ce qui se commet de délits et de crimes ; des exemples nombreux, dont quelques-uns sont encore récents, peuvent en fournir la preuve ; oui, il faut le dire pour l'honneur de l'humanité, ces actes d'une férocité inouïe, qui font frémir la nature, sont rarement exécutés sans stimulants et de sang-froid, mais le sont presque toujours, au contraire, dans un état de surexcitation causé par un commencement d'ivresse ; l'eau-de-vie, surtout, est un des excitants les plus énergiques ; cette liqueur irrite les passions et pousse à la violence : Le scélérat qui se porte au meurtre, dit le célèbre médecin *Friedlander*, se rend furieux avec de l'eau-de-vie. »

Comment, en présence de résultats aussi terribles, ne pas s'étonner qu'au milieu de notre civilisation, il puisse se rencontrer des hommes assez peu soucieux de leur propre conservation, des hommes assez dépourvus de tout respect humain, pour appeler ainsi volontairement sur eux de pareils malheurs ! Comment ne pas faire entendre à ces hommes, si faciles à se laisser entraîner à de mauvais exemples, une voix qui leur fasse comprendre combien il importe, à leur bonheur matériel et à leurs jouissances morales, de fuir un vice qu'ils doivent regarder comme un de leurs plus dangereux ennemis ! Comment ne point travailler à leur inspirer un profond dégoût pour une liqueur malfaisante dont l'abus leur est si funeste ! Cette voix, il faut plus que jamais la faire entendre ; ce dégoût, il faut continuer à l'inspirer

en ne cessant de rappeler que l'ivrognerie est un vice outrageant la loi naturelle qui veut que l'homme conserve sa raison ; un vice stupide, grossier et brutal, dont l'âge ne corrige point, et dont les excès enlèvent tout à la fois et les facultés de l'âme et la vigueur du corps.

Oui, à vous qui avez le malheur d'être les esclaves d'un si déplorable penchant, à vous surtout qui êtes près d'y succomber, on ne peut trop répéter tout ce que l'ivresse a d'ignoble et de dégradant ; on ne peut trop répéter que cette ivresse, à laquelle vous vous abandonnez, vous rend non-seulement à charge à vous-mêmes, mais aussi à la société qu'un pareil cynisme scandalise. Plus coupables encore, et cela sans y songer, vous compromettez la cause du peuple dont le sort a besoin d'être amélioré ; vous découragez, par votre persévérance dans l'inconduite, les hommes les plus capables et les mieux disposés à s'occuper de ces améliorations ; vous donnez ainsi, vous-mêmes, le prétexte à l'égoïsme et à l'indifférence de conclure, selon l'usage, qu'il n'y a rien à faire pour un peuple si complètement démoralisé, quelles que soient, d'ailleurs, les nombreuses et honorables exceptions dont on oublie de tenir compte.

Quelle liberté d'action pensez-vous aussi que puisse avoir, dans l'exercice de ses droits politiques, celui qui ne possède presque jamais la plénitude de son jugement et de sa raison. Livré corps et âme au premier intrigant habile à flatter ses mauvais penchants en se disant son ami, n'en deviendra-t-il pas bientôt l'aveugle et docile instrument? L'homme abruti par la boisson peut-il être autre chose que l'esclave des exploiteurs de tous les systèmes et de tous les partis? Non, sans doute, et nous en avons chaque jour la preuve sous les yeux. Oh ! que d'efforts ne devez-vous pas tenter pour vous arracher à cette condition d'ilotes dont vous subissez le joug, condition qui vous fait ressembler à ces esclaves que, chez certains peuples de l'antiquité, on forçait à s'enivrer afin de mieux inspirer à la foule le dégoût de l'ivrognerie. Ah ! si vous saviez combien une manière de vivre plus digne, combien de distractions mieux choisies et de plus nobles délassements pourraient vous procurer de douces jouissances ; combien les lectures faites en famille, l'amour de l'instruction et de l'étude, la fréquentation du temple aux jours consacrés aux méditations religieuses, pourraient vous donner de bien-être intellectuel et vous épargner de remords ; les remords ! oh ! comme ils doivent torturer

votre conscience quand, dans vos courts instants de sobriété, vous vous prenez à réflechir sur votre position ; combien, s'il vous reste encore quelque sentiment humain, vous devez éprouver de repentir en vous rappelant les mauvaises actions dont l'ivresse, bien plus que votre volonté, vous a rendus coupables ; car il faut convenir que tout le mal qui peut se commettre, sous cette influence, est loin d'être toujours entré dans la pensée du coupable avant son état d'ivresse ; et tel qui, naturellement, est doué d'une grande douceur et du caractère le plus inoffensif, se livre souvent, après avoir bu, à des accès de fureur, et se porte à des extrémités dont, avant son intempérance, il eût rejeté bien loin la préméditation.

Ainsi, l'abus d'une détestable liqueur, presque toujours falsifiée, peut seul produire un pareil changement ; et pourtant cette liqueur, dont les effets sont quelquefois aussi redoutables que ceux du poison, on la débite légalement et avec patente à chaque coin de rue. L'industrie, spéculant sur un accroissement de débauche et de dépravation, s'est empressée de mettre le nombre des cabarets en proportion avec le nombre de ceux qui les fréquentent. Il suffit, pour en avoir la preuve, de parcourir nos villes et nos campagnes : partout les cabarets fourmillent. « Il n'est lieu en France, fût-ce le plus petit hameau, où l'on ne trouve à acheter de l'eau-de-vie et du tabac, quand souvent on n'y saurait trouver une seule boulangerie[1]. »

Entretenir ainsi une lèpre sociale, si dangereuse dans sa contagion, c'est là, il faut le dire bien haut, un grand scandale et une grande immoralité. Heureux encore, au milieu de cette contagion, de rencontrer, dans la partie saine de nos populations, de braves et intelligents ouvriers qui, aussi sobres que laborieux, donnent, par leur conduite au travail et par leurs mœurs dans la famille et dans la société, l'exemple de toutes les vertus ; de rencontrer des ouvriers qui, secouant le joug de l'ignorance et de l'abrutissement, cherchent, dans la culture de leur intelligence, des délassements et des consolations qui les rendent capables de toutes les actions généreuses et de tous les dévouements.

Voilà quels sont les fruits des vertus que nous aimons à proclamer, et auxquels on ne peut trop rendre hommage ; ces fruits, ils sont dus à l'amour du travail, à l'amour de l'ordre et de la tempérance.

[1] M. Boucher de Perthes.

Puissent bientôt d'aussi bons exemples être suivis par cette portion des travailleurs qui, jusqu'ici, a obéi à de grossiers instincts et à des passions déréglées, mais qui, cependant, il faut l'espérer, n'est point encore entièrement gangrenée, n'est point encore tout-à-fait incorrigible ! Puisse ce peuple ouvrir enfin les yeux et réfléchir sérieusement en voyant où doivent aboutir chacune des voies qui lui sont ouvertes, la voie suivie par l'ouvrier ami de la tempérance, et celle où s'est laissé entraîner l'esclave de l'ivrognerie. D'un côté, les sentiments élevés, les jouissances intellectuelles avec une existence honorable et honorée jusque dans le malheur; de l'autre, la misère et la dégradation, le remords et le désespoir avec le grabat de l'hôpital, et quelquefois, nous sommes bien obligé de le dire, la prison avec la honte et le déshonneur !

Th. Lebreton.

## COMMERCE.

# LA SÉCURITÉ COMMERCIALE,

### COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE LES FAILLITES.

Il ne suffit pas à un commerçant d'être intelligent, actif, économe, pour être certain de trouver dans le produit de son travail les moyens d'assurer la subsistance de sa famille, et de se ménager des ressources pour l'époque où l'âge le force à la retraite. Il faut encore qu'il ait le rare bonheur, pendant toute la durée d'une longue carrière, d'échapper à ces catastrophes qui viennent si souvent déjouer ses prévisions, anéantir en quelques instants ce qu'il a péniblement amassé, et le conduire quelquefois à la misère, si ce n'est au déshonneur.

Est-ce là une éventualité fatalement inhérente à la nature même des opérations commerciales, ou bien pourrait-on découvrir une combinaison qui permettrait de se livrer aux affaires avec une pleine et entière sécurité?

Tel est le problême que s'est posé une compagnie qui s'est constituée, il y a peu de temps, sous le titre de *Sécurité commerciale*, problème qu'elle nous paraît avoir heureusement résolu.

C'est ce que nous nous proposons de démontrer avec toute l'exactitude que comporte une matière si complexe, et pour l'étude de laquelle on ne peut recourir qu'à des évaluations approximatives.

Nous chercherons d'abord, en nous appuyant sur des documents officiels, quelle est la somme que les faillites enlèvent annuellement au commerce; après quoi, si nous parvenons à découvrir, par des ap-

préciations raisonnables, à quel chiffre s'élève l'ensemble des affaires en France, nous connaîtrons la proportion qui existe entre ces deux éléments, et par conséquent la somme nécessaire pour combler le déficit.

D'après le compte-rendu du ministère de la justice, la moyenne des faillites en 1840, 1841 et 1842, a été de 2,517, soit pour ces trois années réunies..... 7,551

| | | |
|---|---|---|
| En 1843. il en a été déclaré.... | 3,071 | |
| En 1844, — ..... | 3,011 | |
| En 1845, — ..... | 3,447 | |
| TOTAL..... ... | 17,080 | pendant |

six ans, ou 2,846 par an, en moyenne.

Sur 2,222 faillites liquidées, il y en a eu :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Au-dessous de 5,000f | 259 | — moyne du passif | 3.186 | — total 825,174f |
| De 5,001 à 10,000 | 418 | — | 7,515 | 3.141,270 |
| De 10.001 à 50,000 | 1,070 | — | 23,926 | 25,600,820 |
| De 50,001 à 100,000 | 252 | — | 71,258 | 17,957,016 |
| Au-dessus de 100,000 | 223 | — | 317,670 | 70,840.410 |
| Faillites..... | 2,222 | — | 53,269 | 118.364,690f |

Les dividendes calculés sur 2,228 faillites liquidées, ont été ainsi répartis :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 146 | faillites où le passif a été absorbé en totalité par les créances privilégiées. | | | |
| 525 | — | qui ont donné un dividende de..... | | 10 0/0 |
| 899 | — | — | de 10 à 25 0/0 moyne. | 17 1/2 |
| 493 | — | — | de 26 à 50 — | 38 |
| 76 | — | — | de 51 à 75 — | 63 |
| 52 | — | — | plus de 75 soit | 80 |
| 37 | — | sans résultat connu, mais que nous supposons de..... | | 30 |
| 2,228 | | | | |

Or, nous venons de reconnaître que le passif moyen des faillites est de 52,369 fr. ; en opérant sur cette base, le résultat de la liquidation des 2,228 faillites, dont le dividende est indiqué, a donc été celui-ci :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 146 faillites à 53,269 | 7,777,274 f. | sans dividende | | |
| 525 — | 27,966 225 | divid. 10 0/0 ou | | 2,796,622 f. |
| 899 — | 47,888.831 | — 17 1/2 | | 8,380,545 |
| 493 — | 26,261,617 | — 38 | | 9,979,414 |
| 76 — | 4,048,444 | — 63 | | 2,550,519 |
| 52 — | 2,769,988 | — 80 | | 2,215,990 |
| 37 — | 1,970,953 | — 30 | | 591,285 |
| 2,228 faillites mont^t à | 118,683,332 f. | ont donné en div. | | 26,514,375 f. |

C'est-à-dire que sur ces 118,683,332 f. de faillites, les créanciers ont touché seulement..... 26,514,375 f. ou 22 36 0/0

Et ont définitivement perdu. 92 168,957 f. ou 77 64 0/0

Somme égale .. 118,683,332 f. 100 0/0

Nous avons donc une règle assez certaine qui nous permet d'évaluer le résultat des 17,080 faillites déclarées pendant six ans, de 1840 à 1845 inclusivement, en calculant la moyenne du passif à 53,269 fr.

| | | | f. | | f. | f. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1840 à 1842 | 7,551 faill. | 402,234,219 | divid. | 22,36 % | 89,939,570 | 402,234,219 |
| | — | | pertes | 77,64 % | 312,294,649 | |
| 1843 | 3,071 — | 163,589,099 | divid. | | 36,578,522 | 163,589,099 |
| | — | | pertes | | 127,010,577 | |
| 1844 | 3,011 — | 160,392,959 | divid. | | 35,863,865 | 160,392,959 |
| | — | | pertes | | 124,529,094 | |
| 1845 | 3,447 — | 183,618,243 | divid. | | 41,057,039 | 183,618,243 |
| | — | | pertes | | 142,561,204 | |
| | 17,080 | 909,834,320 | | | 909,834,520 | 909,834,520 |

Ainsi, dans cet intervalle, le commerce s'est trouvé engagé pour l'énorme somme de . . . 909,834,520 f. dans des faillites dont il n'a retiré en dividendes que 203,438,996

Il a donc perdu pendant six ans fr. . 706,395,524

soit par chaque année 117,732,587 fr. 33 c.

Et encore, convient-il de remarquer que cette perte s'accroît des délais qui s'écoulent entre les déclarations de faillites et le paiement des dividendes, comme aussi du défaut de paiement des engagements de cette nature. En supposant un an seulement de retard, ce qui est fort au-dessous de la réalité, c'est encore une somme de 7 millions

qu'il faut ajouter à celle que nous avons indiquée. Donc, la perte définitive ne saurait être évaluée à moins de 125 millions par an, sans tenir compte du préjudice causé au commerce par la privation d'un capital si important et le discrédit qui en est le résultat !

Efforçons-nous maintenant de nous rendre compte de l'importance du mouvement commercial en France.

Les fondateurs de la *Sécurité Commerciale* estiment que ce mouvement s'élève au moins à 50 milliards.

On pourrait croire, au premier abord, qu'ils se sont laissé entraîner à une forte exagération ; mais, en entrant dans l'examen attentif des faits, il est aisé de reconnaître que cette évaluation, quelqu'énorme qu'elle paraisse, doit pourtant se rapprocher beaucoup de la vérité.

Ce serait une grave erreur que de chercher dans le chiffre de la consommation celui qui représente la masse totale des transactions commerciales : on ne verrait qu'un seul des côtés de la question ; car, avant que la matière première n'arrive au consommateur sous forme de produit fabriqué, elle passe par une foule de mains, elle subit de nombreuses transformations, et chacune de ces transformations constitue un acte de commerce dans lequel on découvre un vendeur et un acheteur. C'est donc la réunion de toutes ces opérations distinctes qui forme l'ensemble des affaires.

Rendons cette observation sensible par un exemple puisé dans ce qui se pratique chaque jour sous nos yeux.

On sait que la fabrication du coton produit annuellement à peu près 45 millions de kilogrammes de tissus. Si nous calculons à 6 fr seulement (et, certes, on ne nous accusera pas de forcer nos chiffres) le prix de chaque kilogramme de marchandise vendu directement au consommateur, nous voyons que les 45 millions de kilogrammes donnent une somme de 270 millions de francs. Mais que se passe-t-il depuis l'entrée des cotons en balles, venus de l'étranger, jusqu'à la vente des produits dans les magasins de détail ? Le coton est acheté par des commissionnaires, qui le cèdent, à leur tour, à des marchands de coton en gros ; ceux-ci traitent avec les filateurs ; le fil de coton est confié à des dépositaires, des mains desquels il passe dans celles des tisseurs de calicot ou des fabricants de rouenneries ; puis surviennent d'autres consignataires pour la vente du calicot aux imprimeurs d'indiennes ; les produits de toute nature sont ensuite achetés en fabrique par des intermédiaires qui les expédient aux marchands

en gros ; ces derniers les revendent aux détaillants, et c'est alors seulement que le tissu arrive enfin au consommateur. Voilà donc sur le même article huit ou dix opérations particulières, et, comme chacune de ces opérations est l'occasion d'une vente, voilà aussi un ensemble d'affaires de plus de 2 milliards parfaitement établi, quoiqu'il ne se résume que par un chiffre de 270 millions de consommation.

Or, en appliquant le même raisonnement à toutes les espèces de marchandises, aux laines, aux soies, aux cuirs, aux sucres, etc., etc., on est conduit à cette conséquence que, en effet, on peut, sans craindre d'être au-delà de la vérité, évaluer à 50 milliards la totalité des ventes successives qui ont lieu pendant les phases diverses de la mutation des produits jusqu'à leur réalisation définitive.

Examinons la question sous un autre aspect, et nous arriverons à la même conclusion.

On compte en France environ quinze cent mille patentés. En divisant par ce nombre le chiffre de 50 milliards, on trouve pour chaque commerçant un somme d'affaires de 33,333 fr. en commune, ce qui semble parfaitement admissible et d'autant plus modéré, que la moyenne du passif des faillites est de plus de 50 mille fr., ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

Nous croyons donc pouvoir accepter l'évaluation de la *Sécurité commerciale*, et la prendre pour règle de nos calculs.

Tout à l'heure, nous avons démontré que les faillites causent annuellement au commerce une perte définitive de 125 millions ; il en résulte que, si chaque vendeur consentait à faire l'abandon d'une légère prime de 25 cent. sur 100 fr. d'affaires, ou 1/4 p. 100, pour en constituer un fonds de réserve, le produit de ce fonds, prélevé sur 50 milliards, serait juste de 125 millions, et suffirait pour couvrir tous les sinistres.

C'est sur cette base si simple et si rationnelle que la *Sécurité commerciale* a fondé son entreprise ; mais comme les risques diffèrent entr'eux, et qu'il ne serait pas juste que les assurés qui font courir plus de chances de pertes, ne payassent pas davantage que ceux dont les affaires sont moins hasardeuses, elle a établi plusieurs catégories de primes, calculées sur la nature particulière des opérations de chaque commerçant.

Et qu'on ne le perde pas de vue, il ne s'agit nullement ici d'une spéculation, ce n'est autre chose qu'une assurance mutuelle entre

les intéressés. Les primes sont perçues à leur profit exclusif. Si les sinistres n'épuisent pas le capital accumulé dans le cours d'une année, on forme, de l'excédant, un fonds de réserve à l'aide duquel on réduit le taux des primes à payer l'année suivante. Toutes les recettes sont immédiatement versées dans des caisses publiques, et aucun paiement ne peut être effectué sans le contrôle et la participation directe d'un conseil d'administration, dont les membres sont élus par les assurés.

Dans aucun cas, l'assuré n'est engagé que jusqu'à concurrence des primes qu'il a versées. Nulle répétition ne peut être exercée contre lui, et la seule conséquence qu'il puisse craindre, c'est que l'indemnité éventuelle à laquelle il a droit, ne soit pas tout-à-fait complète, si le montant du sinistre venait à excéder celui de la réserve.

Les directeurs n'ont d'autre avantage qu'une minime commission, au moyen de laquelle ils demeurent chargés, à leurs périls et risques, de tous les frais de gestion.

Des précautions sont prises contre les déclarations frauduleuses, et on exclut du bénéfice de l'assurance les affaires faites à l'étranger, les opérations de bourse, les marchés fictifs, etc., toutes les transactions, en un mot, qui ne reposent pas sur des affaires parfaitement régulières.

Afin de maintenir les assurés dans les limites d'une sage réserve, la garantie de la compagnie ne s'étend jamais au-delà du 10e de la somme totale assurée. Cette garantie est, en outre, bornée par chaque débiteur à un 20e de cette somme, sans que ce 20e puisse dépasser un maximum de 50 mille francs.

Eclaircissons ces dernières clauses par un exemple :

Un commerçant déclare un chiffre d'affaires de douze cent mille francs ; s'il éprouve des faillites, il ne pourra recevoir plus de 120 mille francs d'indemnité, et même s'il est compromis avec un seul débiteur pour plus du 20e de douze cent mille francs, ou 60 mille francs, il restera à découvert de 10 mille francs, puisque le maximum de garantie de la compagnie ne peut s'étendre au-delà de 50 mille francs.

Quel que soit le chiffre de ses sinistres, l'assuré reste toujours son propre assureur pour un dixième de ses droits à la répartition, à moins que l'actif social ne dépasse de 10 p 0/0 les pertes à courir.

Si les affaires de l'assuré s'étendent ou si elles diminuent, il en est donné avis à la direction, et les primes à payer sont augmentées ou réduites en proportion.

Un bureau spécial donne aux intéressés tous les renseignements qu'ils peuvent désirer sur la solvabilité de leurs débiteurs.

Lorsqu'il survient une faillite, la compagnie se substitue à l'assuré pour remplir, en son nom, toutes les formalités nécessaires, et suivre la liquidation. Aucun arrangement soit amiable, soit judiciaire, ne peut être fait directement par l'assuré, et un comité de contentieux est institué pour surveiller tout ce qui concerne les créances et les recouvrements.

On voit, d'après ce résumé concis, que l'organisation de la *Sécurité commerciale* offre de sérieuses garanties. Peut-être ses statuts pourraient-ils recevoir quelque amélioration au point de vue de la sincérité des déclarations, et c'est ce que la pratique fera bientôt reconnaître ; toutefois, il existe déjà, sous ce rapport, un puissant motif de sécurité dans l'intervention du Conseil d'administration, puisqu'il a le droit absolu d'annuler toute police qui lui paraîtrait entachée de mauvaise foi.

Nous croyons donc devoir appeler l'attention des commerçants sur cette nouvelle entreprise, non pas pour la leur recommander, mais seulement pour qu'ils l'étudient et s'assurent au moins des avantages qu'elle peut présenter. Il est bon de remarquer, et c'est par cette observation que nous terminerons notre article, qu'une association de cette nature ne saurait avoir de succès qu'autant qu'elle réunira de nombreux adhérens de toutes classes. Sans une extrême division de risques, sans une proportion exacte entre le taux des primes diverses, on conçoit qu'il pourrait se rencontrer dans les sinistres telles combinaisons qui renverseraient de fond en comble des probabilités établies dans l'hypothèse, non impossible à réaliser, du concours unanime du commerce entier. Plus on se rapprochera de cette unanimité, plus il y aura d'assurés, plus aussi la *Sécurité commerciale* sera-t-elle en état de tenir ses promesses.

S'il en est ainsi, et nous croyons la chose possible, jamais service plus important n'aura été rendu au commerce et à l'industrie, à tous ceux, en un mot, qui, par les nécessités de leur position, sont forcés de confier à des mains étrangères leurs plus précieux intérêts, c'est-à-dire leur fortune, leur nom, et le sort de leur famille.

L. G...

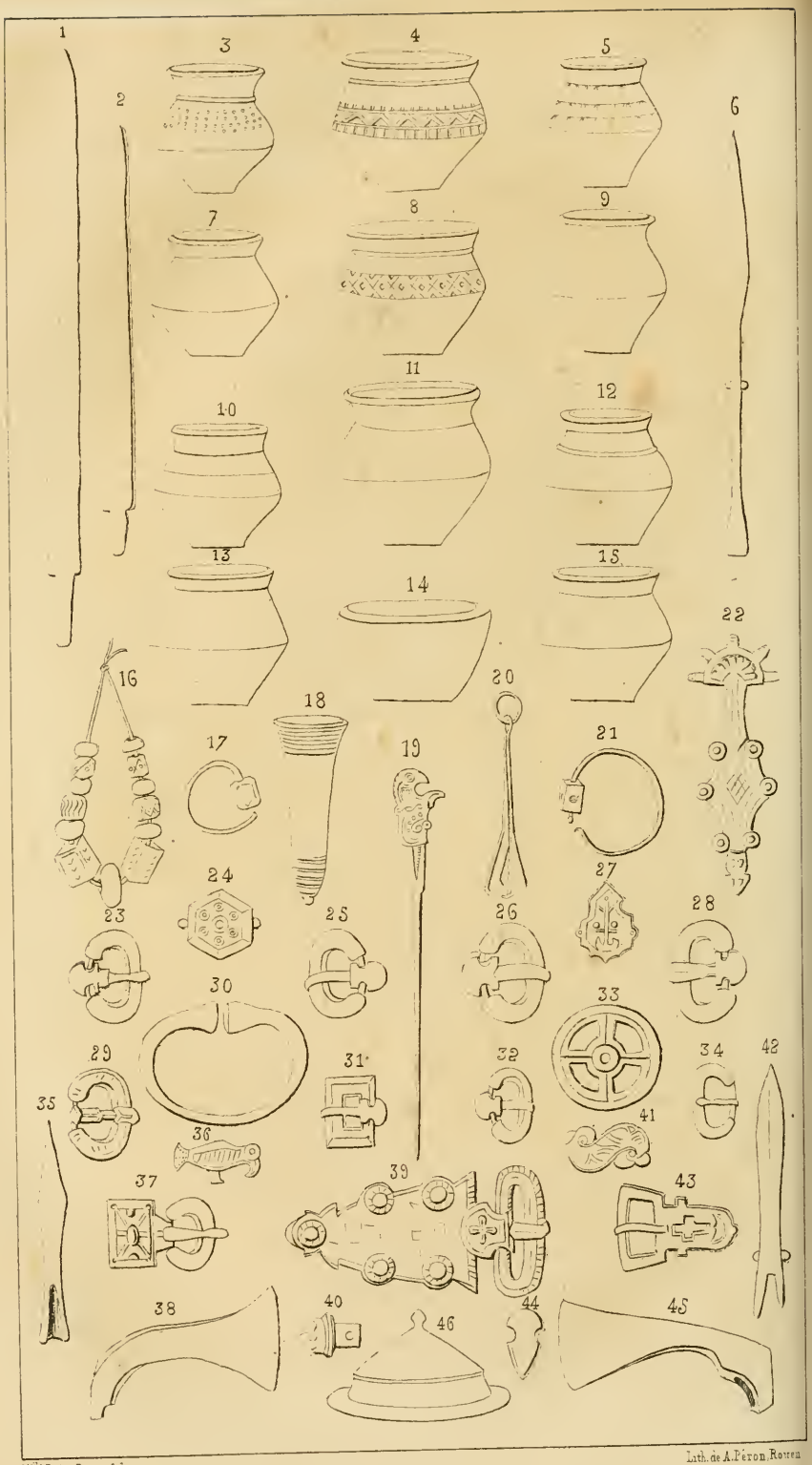


Mlle Esther Pottier del.

Lith. de A. Péron, Rouen

VASES ET OBJETS ANTIQUES

trouvés dans les fouilles du Cimetière Merovingien d'Envermeu, en 1850.

## ANTIQUITÉS.

# FOUILLES D'ENVERMEU

### EN 1850.

La vallée de l'Eaulne nous a présenté depuis 15 ans trois cimetières mérovingiens, sur un espace d'environ 12 kilomètres. Le premier est celui de Londinières, aperçu en 1825, lors de la confection des murs du cimetière communal, et étudié d'une manière toute spéciale en 1847[1]. Le second est celui de Douvrend trouvé en 1838, lors de la confection de la route départementale de Dieppe à Beauvais[2]. Le troisième, enfin, est celui d'Envermeu, découvert en Mars 1850, lors de la confection de la route départementale n° 32, de Bolbec à Blangy.

Ces cimetières, rencontrés dans des circonstances à peu près semblables, sont précisément contemporains et simultanés. Ce sont trois pages de la France mérovingienne; ce sont trois actes du grand drame franco-germain qui s'est accompli au v^e siècle sur le sol de la Gaule Romaine.

[1] *Fouilles de Londinières en* 1847, in-8° de 27 pages, avec planche. Rouen, Péron, 1848. — *Revue de Rouen*, de février 1848. — *Bulletin monumental*, t. XIV, année 1848.

[2] *Fouilles de Londinières en* 1847, p. 3 et 4. — Id., ibid. — *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe, églises rurales*, p. 189. — *Cours d'Antiquités monumentales*, par M. de Caumont, t. VI, ch. 3. — *Mémorial dieppois; Journal de Rouen*, 1838.

Autant qu'il est permis de l'affirmer, autant que l'état actuel de la science autorise à le penser, nous croyons que ces trois champs de sépultures appartiennent à l'époque de l'établissement des races germaniques dans la France moderne. Toutefois, nous jouerons, comme on dit, *carte sur table*. Nous dirons ce que l'archéologie nous a appris de nos premières sépultures nationales. Nous dirons, d'une part, ce que nous avons trouvé dans nos fouilles, nous exposerons fidèlement jusqu'aux moindres détails, nous décrirons chaque objet le mieux qu'il nous sera possible, nous en donnerons même le dessin ; d'un autre côté, nous confronterons nos découvertes avec le peu que nos faibles lumières nous ont appris des premières sépultures de la monarchie ; enfin nous prononcerons notre jugement d'après toutes ces pièces. Si quelqu'un mieux inspiré, mieux instruit que nous, ce qui n'est pas mal aisé à trouver, vient combattre notre opinion et établit la sienne sur de meilleures bases, nous serons heureux de le suivre et nous lui témoignerons notre reconnaissance : la vérité étant le seul but de nos travaux et de nos recherches. Du reste, ce que nos contemporains ne pourraient pas faire, faute de documents et d'études suffisantes, ce qu'ils auraient accepté de nous comme une démonstration, sera peut-être un jour contesté, détruit même par une postérité plus éclairée. Tant mieux, si ce doit être pour le triomphe de la vérité ; on ne saurait l'acheter trop cher ; mais quel que soit le sort réservé aux conclusions que nous aurons essayé de tirer, nous croirons toujours avoir rendu un service réel en décrivant consciencieusement les objets trouvés, en relatant leur tradition et en prenant note de toutes les circonstances de leur invention. Nous ferons plus, nous les lèguerons à nos descendants dans la science, nous les lèguerons entiers et soigneusement conservés dans les dépôts publics. Nous les garderons peut-être contre nous, il n'importe. Là, on pourra les consulter chaque jour, les confronter avec notre récit, mais quelles que soient les conséquences que l'on en tire de nouveau, nous défions toute homme de bonne foi de ne pas nous accorder au moins le mérite de la véracité du récit et de la fidélité des descriptions.

Au résumé, nous croyons avoir trouvé dans la vallée de l'Eaulne une tribu franque, endormie depuis 1,300 ans, que nous avons réveillée, qui a posé devant nous, qui nous a montré les armes sous lesquelles elle vivait, qui nous a montré ses parures, ses bracelets,

ses cuilliers, ses anneaux, ses boucles d'oreilles. Les hommes paraissaient se partager en deux classes : les hommes de robe et les hommes d'épée ; les premiers maniaient un style de bronze, et écrivaient pour la postérité des annales qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Les autres maniaient la lance, le couteau, la hache et l'épée.

Le champ labouré, dans lequel a été trouvé le cimetière de l'Envermeu mérovingien, est situé au nord-est de l'église, au pied de la colline boisée qui cache la vallée de Bailly. De toute antiquité, ce champ s'appelle *la Tombe*, quoiqu'on n'y remarque point d'autre élévation que celle du sol. Cependant, après examen fait du terrain, nous sommes porté à croire qu'il s'élevait autrefois, en ce lieu, un *tumulus* détruit par la culture. Ce monument funèbre serait très conforme aux usages funéraires des hommes du Nord, et même de tous les anciens peuples.

Il a été ouvert ici cinquante ou soixante fosses qui, toutes, renfermaient au moins un squelette ; quelques-unes en contenaient deux et quelquefois trois. Ces fosses, absolument semblables à celles de Londinières et de Douvrend, étaient taillées dans la craie à une profondeur qui variait de 50 à 120 centimètres. Leur direction était constamment de l'est à l'ouest, et les corps avaient toujours la tête au couchant, les pieds au levant. On remarquait autour une espèce de charbon ou de bois noirci, provenant évidemment des planches de la bière. Ce champ de repos contenait des personnes de tout âge, de tout sexe ; des hommes et des femmes, des enfants aux frêles ossements et des vieillards au crâne épais et endurci.

Les pieds d'un bon nombre d'entre eux étaient posés sur des vases légèrement inclinés vers les corps, et qui semblaient avoir été placés là, brûlants, noircis et comme remplis d'eau chaude ou de charbon. Le nombre des vases s'est élevé de vingt à vingt-cinq, dont trois avaient la forme de nos bols modernes. Parmi ces vases, quelques-uns sont en terre blanche, d'autres en terre rougeâtre assez grossière (*a*) ; plusieurs sont en terre noire, ou, au moins, à couvercle vernissé avec de la mine de plomb (*b*). Ces derniers sont les plus élégants et les plus légers. Les dessins estampillés qui les décorent, paraissent empruntés à l'archi-

(*a*) 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15. (*b*) 3, 4, 5, 8.

tecture romane, ce qui leur donne une forme semi-barbare, semi-romaine.

La hache en fer était ordinairement placée sur les jambes (*a*). Nous en avons trouvé six, ce qui indique six hommes de guerre éprouvés et d'un âge mûr. Cette hache est le francisque de Londinières, de Douvrend, de Tournay, de toute la Gaule. Une fois, seulement, nous l'avons trouvée croisée avec la lance, comme si toutes deux avaient été jetées dans la même fosse.

A la ceinture, était le couteau placé presque toujours sur les os du bassin. Ce couteau, qui ne fermait pas, devait avoir un manche en bois, et était constamment placé dans une gaîne ou étui garni de cuir ou de peau. Quelques-uns des plus petits ressemblaient, par leur forme, à ces couteaux de mer dont se servent les pêcheurs d'Etretat, d'Yport, de Dieppe et de Fécamp, et auxquels ils donnent le nom de *caqueux*; ces espèces de poignards, grands ou petits, étaient généralement attachés au baudrier principal par une toute petite boucle en cuivre assez élégante (*b*).

Ce couteau est ce que l'on rencontre le plus communément dans les sépultures mérovingiennes. Il y en a sur tous les sujets, sur les riches comme sur les pauvres; et lorsqu'un mort ne possède qu'une seule pièce, on peut répondre que c'est un couteau avec une boucle en fer. Aussi, nous n'en avons pas trouvé à Envermeu moins de vingt-cinq ou trente; c'est autant qu'à Londinières.

C'était à la ceinture, en descendant vers les jambes, que l'on trouvait le sabre dont la longueur et la forme étaient très variées. Tous étaient pointus et coupans d'un seul côté. Sur six à sept que nous avons déterrés, deux seulement dépassaient la longueur ordinaire, l'un comptait 60 centimètres, l'autre 85 centimètres (*c*). Ce dernier était beaucoup plus long que les autres, aussi il appartenait au guerrier qui portait le casque. Ces sabres avaient des fourreaux en bois dont la rouille avait conservé les traces. Une garniture de cuivre se faisait remarquer à l'extrémité, et devait être appliquée sur du cuir ou sur de la peau.

Le sabre était attaché au guerrier par un baudrier de cuir, dont nous retrouvions la boucle parfois en fer, mais souvent en bronze

(*a*) 38, 45. (*b*) 31, 32, 34. (*c*) 2, 1.

argenté. Le dardillon était usé au milieu par le frottement de la courroie. Le nombre des boucles de toute nature n'a pas été moins de trente à quarante (*a*).

C'était à cet endroit du corps que se rencontraient les ornemens du baudrier, consistant en des plaques de fer ou de bronze (*b*), en des têtes de clous de cuivre appliquées sur le cuir du ceinturon (*c*). Je dis la même chose des bagues en bronze et en argent, des bracelets dont un, fort joli, était en argent et d'une forme encore usitée de nos jours (*d*).

De la ceinture à l'épaule, nous trouvions la lance en fer dont le manche en bois avait disparu (*e*). Nous en avons recueilli près d'une douzaine de différents échantillons. C'était là aussi que se trouvaient mille détails et ornements de toilette dont quelques-uns décelaient plutôt des femmes que des hommes : par exemple, nos trois pinces à épiler (*f*) appartenaient incontestablement à des guerriers couverts de barbe, ainsi que les deux agrafes en bronze, décorées de petites pierres rouges et brillantes (*g*). Elles étaient destinées à soutenir le manteau militaire que ces soldats jetaient sur leurs larges épaules. Les trois ou quatre styles en bronze sont tombés sans-doute de la main d'écrivains pacifiques; mais ne doit-on pas revendiquer pour les femmes les épingles ou fibules dont deux ou trois affectaient la forme d'oiseaux (*h*)? Une fibule ronde était émaillée d'un beau bleu d'azur avec un cercle d'œillets blancs et rouges (*i*) Nous attribuons également aux femmes les bracelets et les colliers au nombre de cinq (*j*). Quelques-uns de ces colliers étaient formés avec des perles d'ambre ou de succin, mais le plus grand nombre était en perles de pâte de verre et de formes différentes. Le collier principal était en pâte rouge avec des guillochés blancs et jaunes; d'autres se composaient tout simplement de verre bleu, blanc, vert ou gris. Celles-ci étaient rondes; celles-là applaties, les unes grosses, les autres petites; quelques-unes étaient rayées (*k*).

Nous n'avons pas trouvé moins de six paires de boucles d'oreilles, toutes en cuivre, avec un petit nœud de métal orné de pierreries ou

(*a*) 23, 25, 28, 29, 37, 39, 43.
(*b*) 39.
(*c*) 40, 44.
(*d*) 30.
(*e*) 6, 35, 42.
(*f*) 20.
(*g*) 22.
(*h*) 36, 41.
(*i*) 24.
(*j*) 16.
(*k*) 16.

de verroteries (*a*). Il y en avait de très grandes comme celles des femmes de nos marins.

Quant aux médailles, il s'en est rencontré au moins six ou sept, toutes romaines. Trois appartenaient aux Césars du Ier siècle, les quatre autres pouvaient descendre jusqu'au IIIe. Il y en avait deux de Constantin dont les revers étaient remarquables et bien conservés. Ce qui rapproche encore ce cimetière de l'époque romaine, c'est que, dans la terre végétale, il s'est rencontré plusieurs fragments de tuiles à rebords.

Les fouilles d'Envermeu nous ont fourni deux objets d'histoire naturelle. Un magnifique bois de cerf, vrai *dix cors*, si j'en crois des chasseurs, indiquerait la tombe de quelque Nemrod mérovingien. Le cerf était autrefois commun dans nos contrées. On retrouve ses os dans la cité gallo-belge de Limes, et son bois dans la fontaine gallo-romaine de Sainte-Marguerite-sur-Mer. Waninge, comte de Fécamp, chassait un cerf dans la vallée quand le précieux Sang lui fut révélé. L'existence du cerf sur l'Alihermont est constatée dans les *Visites pastorales* d'Eudes Rigaud au XIIIe siècle. Mais que dire d'une porcelaine de l'espèce des buccinoïdes trouvée sous un fémur? Ce coquillage, étranger à nos froids rivages, doit venir des mers chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Par quel hasard se trouve-t-il à Envermeu au Ve siècle, dans un temps où les hommes voyageaient peu et vivaient sous les armes? Il avait gardé son émail, mais les couleurs en étaient passées. Quelques auteurs prétendent que les anciens avaient pour ce coquillage un culte symbolique.

Enfin, les plus curieux objets que nous ayons rencontrés dans cette importante fouille, c'est une épingle d'argent et un casque en fer.

L'épingle, longue de 20 centimètres, était parfaitement conservée, pointue et presque piquante par un bout; la tête, au contraire, était aplatie et avait la forme d'un oiseau de proie dont le bec et les pattes imitaient un aigle ou un perroquet (*b*). La partie travaillée était dorée et d'une conservation parfaite. L'œil de l'animal était figuré par une petite pierre ou verroterie rouge. Ce bijou a été trouvé le long d'un crâne qui semble appartenir à une femme, ce qui fait supposer que c'est une épingle pour les cheveux. La femme qui portait

(*a*) 17, 21. (*b*) 9[illegible]

cette épingle avait aussi le bracelet (*a*), et elle était couchée près du guerrier qui portait le casque de fer.

Quant à ce casque de fer, c'est là la pièce capitale de nos découvertes. Nous possédons bon nombre de casques de chevaliers français du moyen-âge; nous avons même le casque de bronze des guerriers romains et peut-être celui des Gaulois, mais je ne connais pas encore le casque franc du temps des Mérovingiens : rien ne l'avait laissé entrevoir à Londinières, à Douvrend, à Conlyes, à Bénouville, à Amiens et même à Tournai. Le nôtre recouvrait encore la tête de l'homme d'arme qui le porta pendant sa vie. Ce guerrier était un homme complètement armé pour les combats ; il portait un sabre long de 85 centimètres (*b*), et une hache francisque (*c*), indice certain d'un homme éprouvé par de longs services. Sur lui, nous avons trouvé une pince à épiler (*d*), une boucle de ceinture dorée (*e*), des têtes de clou dorées (*f*), destinées à orner un baudrier. Enfin, c'est sur lui qu'étaient les agrafes rehaussées de brillants, dont nous avons parlé (*g*).

Ce casque était en fer et formait une vraie calotte dont le haut s'allongeait en pointe comme pour soutenir une aigrette ; sa hauteur était de 10 centimètres, sa largeur de 18; la base de fer devait s'appuyer autrefois sur du bois ou du cuir, comme le casque de nos dragons ; cinq clous encore visibles indiquaient les points où le fer se soudait avec le bois. Nous avons trouvé jusqu'au jugulaire qui s'emboîtait au casque au moyen de charnières, et s'accrochait de l'une à l'autre.

Ce casque, rond et pointu, reproduit parfaitement celui qui figure sur la tête des Daces à la colonne trajane; c'est donc bien celui de ces Germains, de ces hommes libres du Nord de l'Europe qui fondirent un jour sur la civilisation épuisée du Bas-Empire et renouvelèrent ainsi la face du monde.

L'Abbé Cochet.

(*a*) 30. (*b*) 1. (*c*) 38. (*d*) 20. (*e*) 29. (*f*) 40. (*g*) 22.

# BIBLIOGRAPHIE.

*Légendes françaises.* Rabelais, par Eugène Noel[1]. — Rouen, imprim. de A. Peron. Le Brument, libraire, quai de Paris, 45. — Paris, Comon, éditeur, quai Malaquais, 15.

La renommée est une divinité quelquefois mensongère et plus souvent fantasque. Son caprice agit au rebours ou à côté de la vérité. Au nom qu'elle veut propager, rendre célèbre ou populaire, elle attache une idée incomplète ou fausse. Elle ne dénonce de ses héros que certaines qualités, certains défauts, certains traits de physionomie et de caractère qu'elle charge habilement, dénature à plaisir, laissant le reste dans l'ombre, si bien qu'elle se fait l'artisan malveillant de toutes sortes de réputations équivoques qu'il devient à peu près impossible de réhabiliter.

C'est pourtant à cette entreprise ardue de purger des nuages qui l'obscurcissent une réputation compromise, que s'est dévoué M. Eugène Noel; son livre est une protestation en faveur de Rabelais et contre les erreurs de la renommée. Mais cette protestation n'est pas revêtue des formes sèches du plaidoyer ou de la critique historique; l'auteur se contente de nous montrer Rabelais tel qu'il l'a envisagé et compris, après de longues et persévérantes études, et étant éclairé d'ailleurs par une intelligence et une âme sympathiques. L'intérêt vous gagne d'abord, puis l'enthousiasme, puis l'attendrissement à entendre parler si dignement d'un homme qui fut le génie le plus grand et le plus secourable de son siècle. Comme on oublie vite le Rabelais travesti des vaudevilles et des anecdotes populaires. M. Eugène Noel ne s'est point arrêté à discuter sur le plus ou le moins de vérité qui fait le fond de ces anecdotes; il lui suffit d'affirmer, pour la plupart, qu'elles n'ont aucune vraisemblance. Le lecteur est disposé à l'en croire sur parole, ou plutôt à dédaigner toutes ces misères, pour ne considérer que sous ses aspects sérieux et touchants la noble figure qui lui est présentée.

Qu'on ne croie pas, cependant, que M. Eugène Noel se soit amusé à nous décrire un Rabelais de fantaisie. Non, au portrait qu'il trace, il

[1] M. Eugène Noel est l'auteur d'un intéressant travail intitulé : *Vie de Molière retrouvée dans ses Comédies*, et publié dans cette revue au mois de novembre 1848.

donne pour commentaire non seulement les écrits, mais les actes et toute la vie de son héros.

Rabelais est né à Chinon en 1483, son père était cabaretier et aubergiste, à l'enseigne de *la Lemproie ;* mais l'enfant ne demeura point dans la maison paternelle, il fut élevé à une lieue de là, dans une métairie nommée la *Devinière*, où plus d'une fois il vit faire et aida lui-même à préparer ce qu'il appelait, dans son langage imagé, *la purée septembrale.*

On fait d'ordinaire remonter aux souvenirs de cette époque toute l'inspiration de Rabelais : il ne leur emprunta, cependant, que la verve pétillante, l'intarissable gaîté, la large expansion de son génie et une allusion profonde aux maux de son époque ; — époque de doute, de troubles, de dévorantes aspirations, — et aux consolations fécondes qu'il voulait y apporter. « Beuvez, ô mes amis, s'écriait-il, sempiternellement, à tire-larigot, je serai en cette beuverie seigneuriale votre échanson, je dis infatiguable ; et ne craignez que le vin manque comme aux noces de Cana ; autant que vous en tirerai par la dille, autant en entonnerai-je par le bondon. Ainsi demourera le tonneau inexpuisible ; il a source vive et veine perpétuelle. » Telle est l'origine de Pentagruel, roi des Dipsodes (altérés).

Quand aux obscénités qui font de si lourdes taches sur les ouvrages de Rabelais et ont rebuté tant de lecteurs délicats, faut-il croire au moins que ce soit l'épanchement de la lie déposée au fond de la *dive bouteille ?* On se tromperait encore : qu'on se rappelle, d'après leurs écrits, quelles etaient les conversations galantes des Marguerite de Valois de cette époque. Ce qui rebute aujourd'hui le lecteur, était précisément ce qui l'affriandait autrefois et c'est peut-être à ces drôleries un peu crues, qu'il regardait comme obligées que Rabelais a dû d'être protégé par François Ier, à la fois contre les vindicatives sévérités de la Sorbonne et contre les fureurs fanatiques de Calvin et de ses sectateurs

Rabelais est donc, au fond, un penseur et un écrivain sérieux ; c'est, de plus, l'un des premiers apôtres d'une vertu nouvelle, l'humanité, qui apparaissait dans ce siècle d'intolérance et de luttes religieuses pour pacifier le monde et raviver la charité épuisée. La charité, telle qu'elle avait été prêchée par le Christianisme, était un code d'amour complet, qui contenait tous les enseignements nécessaires pour établir entre les hommes une fraternité effective. Mais, au sein de la société féodale et guerrière du moyen-âge, cette loi divine avait eu à lutter contre tant d'obstacles invincibles, de préjugés incurables, de principes contraires, qu'elle s'était forcément restreinte et faussée. Ce n'était plus que le précepte d'une commisération superficielle et dédaigneuse qui faisait encore

quelquefois delier pour les malheureux les cordons de la bourse, mais qui le plus souvent fermait impitoyablement aux affligés ses oreilles et son cœur.

Pour renouveler cette vertu et étendre ses progrès, il fallait surtout changer sa direction et son point de départ : la charité était descendue de Dieu vers l'homme, l'humanité, qui en fut la transformation, remonta de l'homme à Dieu. Aussi l'humantité est-elle une vertu éminemment pratique, sans cesse appuyée sur la réalité, et qui, de là, domine tous les dogmes et n'admet pas d'exception. Jamais écrivain ou philosophe, pas même Voltaire, ne se fit, plus que Rabelais, par ses écrits, ses opinions et ses actes, la personnification vivante de cette foi nouvelle ; aussi est-ce en lui surtout qu'il est intéressant d'en étudier les effets et les symptômes.

Rabelais est d'abord l'ennemi du mysticisme : le mysticisme éloigne l'homme de ses semblables, et confine son esprit et son cœur dans des abstractions infécondes. Il le critique ingénieusement sous la forme la plus naïve et en même temps la plus frappante, dans la personne du frère Janotus de Bragmardo. Tout jeune encore, Rabelais, par soif de connaître, était entré parmi les moines de l'abbaye de Seuillé ; mais sa première impression dans cette *tanière*, est de se croire parmi des *masques hors de sens*. Il divise les moines en trois classes : les habiles, les naïfs et les insoumis. Frère Janotus est au nombre des naïfs. Comme Quasimodo, qui n'a fait que l'imiter peut-être, il s'est laissé entraîner et absorber par le magnétisme de la cloche ; son âme flotte engourdie dans l'espace vide et onduleux où se meut le son. « Pour Janotus, la cloche était tout, c'était la loi suprême, la voix du bon Dieu dans les airs. Tout se réglait par les cloches, et si les cloches avaient failli au monde, tout eût été perdu. Il n'a que cloches en l'esprit, que cloches en la bouche ; la cloche lui tient lieu de la conscience supprimée. Il ne sait, n'entend et ne comprend que la cloche. »

Ce dédain du mysticisme n'empêchait pas Rabelais de se livrer avec une confiance absolue aux espérances sublimes de la religion, lorsqu'elles avaient en vue la consolation et le bonheur de l'homme. « C'est ainsi que toujours il reprochait à Galien d'avoir, dans un certain endroit de ses écrits, nié d'une manière absolue l'immortalité de l'âme. Où avait-il trouvé l'assurance d'une chose semblable, demandait-il, pour se permettre d'en attrister le monde ? La nature n'est-elle pas attentive à satisfaire toute soif, tout appétit, tout désir. L'immortalité est la soif de l'âme ; pourquoi cette soif, comme les autres, ne serait-elle pas satisfaite ? Si rien ne demontrait à Galien qu'il en dût être ainsi, au moins devait-il l'espérer de la bonté divine. »

« On trouva, après sa mort, qu'il avait écrit en marge de son exemplaire, à cet endroit : *Hic verè se Galenus plumbeum ostendit* ( Ici, véritablement Galien, se montre de plomb.) »

Avec le mysticisme, Rabelais proscrit aussi la superstition, l'ignorance, le scolaticisme et toute espèce d'empirisme physique ou moral! Ce sont autant d'entraves au bien-être, à la consolation, à la guérison de l'humanité. Etant passé de l'abbaye de Seuillé à celle de Fontenay-le-Comte, il fut condamné dans cette dernière à l'*in pace* perpétuel, pour s'être raillé des pratiques, avoir critiqué les abus qui déshonoraient le culte du saint patron. Mais il fut tiré des *oubliettes* du couvent par André Tiraqueau, lieutenant général de Fontenay, et alla chercher un refuge chez Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, où il vécut, pendant six ans, d'étude, de poésie et d'amitié, C'est là qu'il institua la société des Pentagruélistes, dont Clément Marot était un des membres.

Au nombre de ces doctes amis, se trouvait aussi Louis Berquin, l'un des plus illustres et des plus estimés Accusé d'avoir cherché à propager les doctrines luthériennes, il fut condamné au feu. Rabelais et ses compagnons épuisèrent tous les moyens de le sauver, et ne réussirent qu'à se compromettre. Cette catastrophe entraîna la dispersion de la Société. Rabelais, alors, peut-être autant pour se distraire d'une profonde douleur, que pour détourner les soupçons et donner le change à l'attention du public portée sur lui, embrasse une nouvelle carrière, et se rend à Montpellier afin d'y étudier la médecine. Il pressentait déjà que les sciences *élargiraient connaissance de Dieu et de ses créatures.*

A peine arrivé au sein de la Faculté, il prend, tout en étudiant pour lui-même, une part active aux travaux des professeurs. On avait institué pour lui une chaire publique, où il expliquait et commentait les aphorismes d'Hippocrate et l'*As parva* de Galien. C'est dans ce cours et dans ses conférences sur la botanique qu'éclate tout son zèle pour les *pauvres souffreteux*, et que, par une inspiration sublime de charité, il domine les préjugés étroits et despotiques d'une science incomplète : « L'attrait, la nouveauté de ce cours, ce fut de le voir, au contraire des autres professeurs, oser enfin discuter les opinions de ces grands hommes (Hippocrate et Galien), ne pas se soumettre aveuglément à leur autorité dans une chose aussi importante que l'est celle de guérir les malades, placés, après tout, disait-il, non pas seulement sous le patronage d'Hippocrate, mais sous le patronage évangélique..... Hippocrate, Galien, Aristote, disait-il encore, si grand qu'ils aient été, n'ont pu tout observer. »

Plus tard, lorsqu'il alla à Rome rejoindre le cardinal du Bellay, alors ambassadeur auprès du pape Paul III, il donna encore un éclatant te-

moignage de la manière dont il entendait soigner et guérir l'humanité, et l'on peut dire que le moyen physique était le signe évident du traitement moral qui l'accompagnait. Il réclama du Saint-Pontife l'autorisation d'exercer en tous lieux la médecine *par piété*, aux seules conditions de de se servir *ni du fer, ni du feu*. Ce trait est caractéristique à une époque où la médecine et l'inquisition exerçaient toutes les deux, sur le patient abandonné à leur discrétion, les plus affreuses tortures : l'une pour expulser les maux du corps, et l'autre pour purifier les souillures de l'âme Mais, nous l'avons dit, avant d'être médecin, avant d'être savant, avant d'être moine, avant d'être chrétien peut-être, Rabelais était homme ; il professait le plus saint respect pour la vie humaine et avait une horreur profonde pour le sang répandu. Le sang, pour lui, était chose sacrée : « Un seul labeur peine ce monde, disait-il, c'est forger sang continuellement. »

Mais un doute restera peut-être encore dans quelques esprits : on se demandera comment, s'il eut un cœur si compatissant et miséricordieux, Rabelais, au milieu de tant de bûchers allumés, dont quelques-uns consumèrent ses meilleurs amis, entre autres Dolet, son imprimeur, put se livrer à ces énormités de gaîté, si l'on peut dire, qui remplissent ses livres ? Comment encore le savant, le professeur, le médecin, le secrétaire d'ambassade, car il fut tout cela, consentit, à plus de cinquante ans, à descendre des hauteurs de sa dignité et de sa science pour déguiser la philosophie de sa pensée sous les grotesques incidents d'une légende vulgaire? C'est que Rabelais connaissait la puissance et l'efficacité du rire. La verve comique, quoiqu'on en ait dit, est la plus large expansion du génie humain, le rire est la manifestation la plus complète des mouvements de l'âme. Est-ce que le rire ne remue pas souvent jusqu'aux fibres les plus délicates du cœur ? Est-ce qu'il ne trouve pas sans effort la source des larmes? Combien de fois le masque rieur de Thalie a-t-il été baigné des pleurs de la sensibilité, tandis que, sous la face douloureuse de Melpomène, on ne devine souvent qu'une âme de marbre et un cœur de plomb ! Faire rire avec conscience, profondeur et réflexion, comme l'ont fait Rabelais et Molière, c'est assurément surmonter la plus grande difficulté de l'art, et tenter l'effort le plus secourable en faveur des malheureux. Aussi, est ce véritablement dans un mouvement de pitié que Rabelais publie son Gargantua, témoin le beau et mélancolique dixain par lequel il commence ce livre :

Autre argument ne peut mon cœur élire,
Voyant le deuil qui vous mine et consomme,
Mieux est de ris que de larmes écrire.
. . . . . .

Encore un mot, M. Eugène Noel avoue, dans sa préface, que Rabelais entre de nos jours dans sa vraie gloire, et il a raison : c'est de nos jours seulement que Rabelais peut être parfaitement connu, car Rabelais représente un principe. Or, dans les époques d'unité de foi, de paix de conscience et d'idées, les principes perdent quelque chose de leur caractère, retranchent quelque chose de leurs exigences et de leurs excès, pour agir dans un milieu où tour-à-tour ils se secondent et se neutralisent, et, en définitive, où réside la sagesse et la vérité. Mais, dans les temps d'anarchie de croyances et de troubles d'esprit, comme celui où nous sommes, on se rejette dans des extrémités où il n'y a point d'alliances permises entre les idées voisines, ni de conciliation entre les principes contraires. Ceux-ci invoquent la justice et toutes ses sévérités; ceux-là l'humanité et l'absolue tolérance; les uns, les nécessités implacables qui gouvernent les sociétés; les autres, ces espérances illimitées qui charment les souffrances des malheureux. Il faut opter entre Saint-Dominique et Voltaire, Vincent de Paule et Malthus, Rabelais et de Maistre, nul n'est libre de choisir la vérité et de l'adopter partout où elle se rencontre.

Nous nous sommes occupée beaucoup de l'ouvrage de M. Eugène Noel, peu de l'auteur. Mais, n'est-ce pas le meilleur éloge que l'on puisse faire d'un écrivain que d'abonder, comme nous l'avons fait, dans ses idées, d'en subir assez puissamment le charme et l'intérêt pour ne pouvoir s'en distraire ni en rompre l'enchaînement, même pour exprimer la satisfaction intelligente qu'elles vous procurent. Nous sommes donc persuadée que nos lecteurs sont suffisamment édifiés sur l'estime que nous faisons du livre de M. Eugène Noel, quand au fond. Maintenant, quant à la forme, au style, on reconnait à sa noblesse et à sa simplicité qu'il s'est formé à l'étude et dans la compagnie des grands maîtres : facile sans négligence, la vie et l'enthousiasme y circulent sans fausse excitation et vains éclats. Le titre général que porte ce livre : *Légendes françaises*, semble nous promettre d'autres ouvrages analogues, c'est-à-dire des interprétations poétiques de la vie et des œuvres de nos plus grands écrivains. Nous engageons fortement M. Eugène Noel à persévérer dans cette voie où ses commencements sont si heureux, et nous nous féliciterons en même temps que ses relations non interrompues avec la *Revue de Rouen*, nous permettent d'informer exactement nos lecteurs de ses succès et de ses travaux.

Amélie Bosquet.

# CHRONIQUE.

= Église de Saint-Étienne-le-Vieux, a Caen. — *Requête présentée par la Société des Antiquaires de Normandie.* — Une Commission de la Société des Antiquaires de Normandie, composée de MM. A. Charma, président et rapporteur, H. Hettier, Ch. Bourdon, G. Bouet, G. Dupont, vient d'adresser un rapport à M. le Ministre de l'intérieur pour mettre sous ses yeux les raisons qui militent en faveur de la conservation de Saint-Étienne-le-Vieux, l'un des premiers édifices religieux élevés à Caen, puisqu'il portait son surnom de Vieux dès la première moitié du XIe siècle, et, comme on sait, un des morceaux d'architecture les plus précieux d'une ville renommée par ses richesses monumentales. Sortie, en effet, victorieuse de toutes les reconstructions et remaniements qu'elle a subies, cette église, pour nous servir des expressions du rapport, « type éminemment remarquable d'un style dont elle est en Normandie l'unique représentant, laisserait en tombant, dans la galerie des monuments historiques qui décorent notre province, un vide que désormais rien ne saurait combler. »

Après avoir énuméré les considérations historiques qui militent en faveur de la vieille église, le rapporteur aborde ainsi les considérations artistiques :

« Que ne pouvons-nous vous transporter sur les hauteurs qui dominent notre ville soit au sud, soit à l'est? Vous seriez frappé de cette riche couronne de clochers dont son front se décore. Entre les flèches aiguës de Saint-Sauveur et de l'Abbaye-aux-Hommes, remarquez-vous cette tour moins élancée qui leur sert comme de lien? c'est le vieux Saint-Étienne Qu'il occupe dignement sa place dans ce magnifique panorama que tous nos écrivains ont vanté, que tous les étrangers admirent! Supprimez-le, vous ôtez une rose à cette guirlande, une pétale à cette fleur! Une loi spéciale défendait aux Romains d'abattre un édifice, par cette seule raison que la beauté de la ville en pourrait souffrir : *Ne ruinis urbs deformetur.* Au nom de cette loi qu'on dirait née dans Athènes et qui mériterait si bien d'être française, conservez-nous, Monsieur le Ministre, cette tour dont l'effet est plein de charmes. Que notre cité n'ait pas à pleurer une de ses grâces! *Ne ruinis urbs deformetur!* »

Voici les conclusions du rapport de la Commission :

« De tout ce que nous venons de dire, Monsieur le Ministre, il résulte que le vieux Saint-Étienne, si nous n'avons pas trop affaibli les raisons qui parlent si haut en sa faveur, doit être conservé! *Classé parmi les monuments que l'Etat prend sous sa protection*, il réclame le bénéfice de cet honneur dont, sans doute, comme vos prédécesseurs, vous le jugerez digne. Le motif, d'ailleurs, pour lequel notre Conseil municipal a bien voulu différer sa délibération, vous dit assez que de vous seul dépend la décision qu'il ne tardera pas à prendre. Après avoir, au mois de mars dernier, voté pour la conservation du monument, auquel il s'intéresse comme nous, une somme de 30,000 fr., il ne demande qu'une chose, que le gouvernement l'aide à faire le bien qu'il craint de ne pouvoir accomplir, si on l'abandonne à ses propres ressources, par une subvention de 14,000 fr. qui suffiraient, avec ce qu'il propose d'y consacrer, à couvrir les dépenses qu'entraîneraient les réparations.

« C'est donc à vous, Monsieur le Ministre, que le sort de notre vieux Saint-Étienne est remis : *In te omnis domus inclinata recumbit!* Un signe de votre tête va le sauver ou le perdre. Tout nous dit que vous le sauverez. Que si cependant quelque fâcheuse nécessité faisait obstacle à vos généreuses intentions, si nos espérances étaient déçues, nous ne regretterions pas la démarche que nous venons de faire. Il est des causes, Monseur le Ministre, que l'on peut perdre (ce ne sont pas toujours les meilleures qui se gagnent), mais que l'on ne pouvait pas ne pas plaider! »

= Sur l'ancienne Pièce d'artillerie *trouvée à Honfleur et déposée dans le Musée d'Antiquités de Rouen.* — Un de nos correspondants nous adresse, au sujet de cette pièce, la communication suivante :

« J'ai lu, Monsieur, dans votre numéro du mois dernier, qu'il avait été fait, pour le Musée de Rouen, l'acquisition d'un ancien canon qui est remarquable, parce qu'il est formé de barres de fer, assemblées par des cercles du même métal. Les pièces de ce genre n'étaient probablement pas bien rares anciennement, car il en existait à Troyes une qui est mentionnée t. I, p. 21 de la *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, par Courtalan.* Elle était faite de cercles de fer battu, et avait 20 pouces de diamètre à son embouchure. On l'avait placée à l'angle d'un fort dit la tour *Balau* ou *Boileau.* Le peuple la désignait communément par le nom de *Grosse Guillemette.* La tradition lui donnait une origine anglaise. C'était un pierrier pour la charge duquel on employait 35 livres de poudre, mais on ne la tirait que dans les cir-

constances exceptionnelles, par exemple à l'entrée des souverains, quand ils allaient visiter la ville de Troyes.

« Depuis, la pièce d'artillerie et la tour ont disparu. La Guillemette, que j'ai encore vue, a été, vers 1807 ou 1808, par un esprit de parcimonie étroite, détruite pour avoir les cercles de fer et les employer dans des constructions que faisait la ville à cette époque.

« Ce fut regrettable pour l'histoire de l'archéologie, de l'artillerie, car les pièces de ce genre sont maintenant fort rares et le deviennent de plus en plus. On doit donc savoir bon gré à M. le Directeur du Musée de Rouen d'avoir recueilli, pour le soustraire à la destruction, un morceau qui, par sa disposition, paraît fort rare et fort curieux.

« Veuillez, Monsieur, etc.

« J.-J. Clément-Mullet,
« Membre de la Société Géologique de France. »

= Matinée musicale *donnée aux indigents de Cherbourg par Thérésa Milanollo.* — L'espace nous manque pour rendre compte, avec les développements que comporterait un pareil sujet, d'un acte de la plus exquise bienfaisance qui vient de se passer à Cherbourg. Nous nous contenterons de dire que la jeune Thérésa Milanollo, dont chacun peut se rappeler l'admirable talent sur le violon, après avoir charmé pendant plusieurs soirées les dilettanti de la Manche, a eu l'heureuse inspiration de marquer son passage à Cherbourg par un bienfait. Réunissant dans la salle des concerts les indigents de la ville, elle leur a joué ses plus délicieux morceaux, puis, aidée de l'un de ses plus fervents admirateurs, M. Nicétas Periaux, elle leur a distribué avec la grâce la plus naïve, et au milieu des pleurs d'attendrissement, des pains de 4 livres dont le nombre s'est monté à 350. Voilà le fait sans commentaire; c'est à nos lecteurs à dire le reste.

---

= Lithographie. — *Vases et objets trouvés dans les fouilles du cimetière mérovingien d'Envermeu, en* 1850. — Nous devons à la charmante complaisance de mademoiselle Esther Pottier, le dessin des vases et autres objets antiques trouvés dans les fouilles d'Envermeu. L'exacte reproduction des formes, la pureté du trait, la justesse des proportions, qui se remarquent dans ce dessin, témoignent de la patience et de la sûreté de main, en un mot, de l'habileté de cette jeune personne.

A. B.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

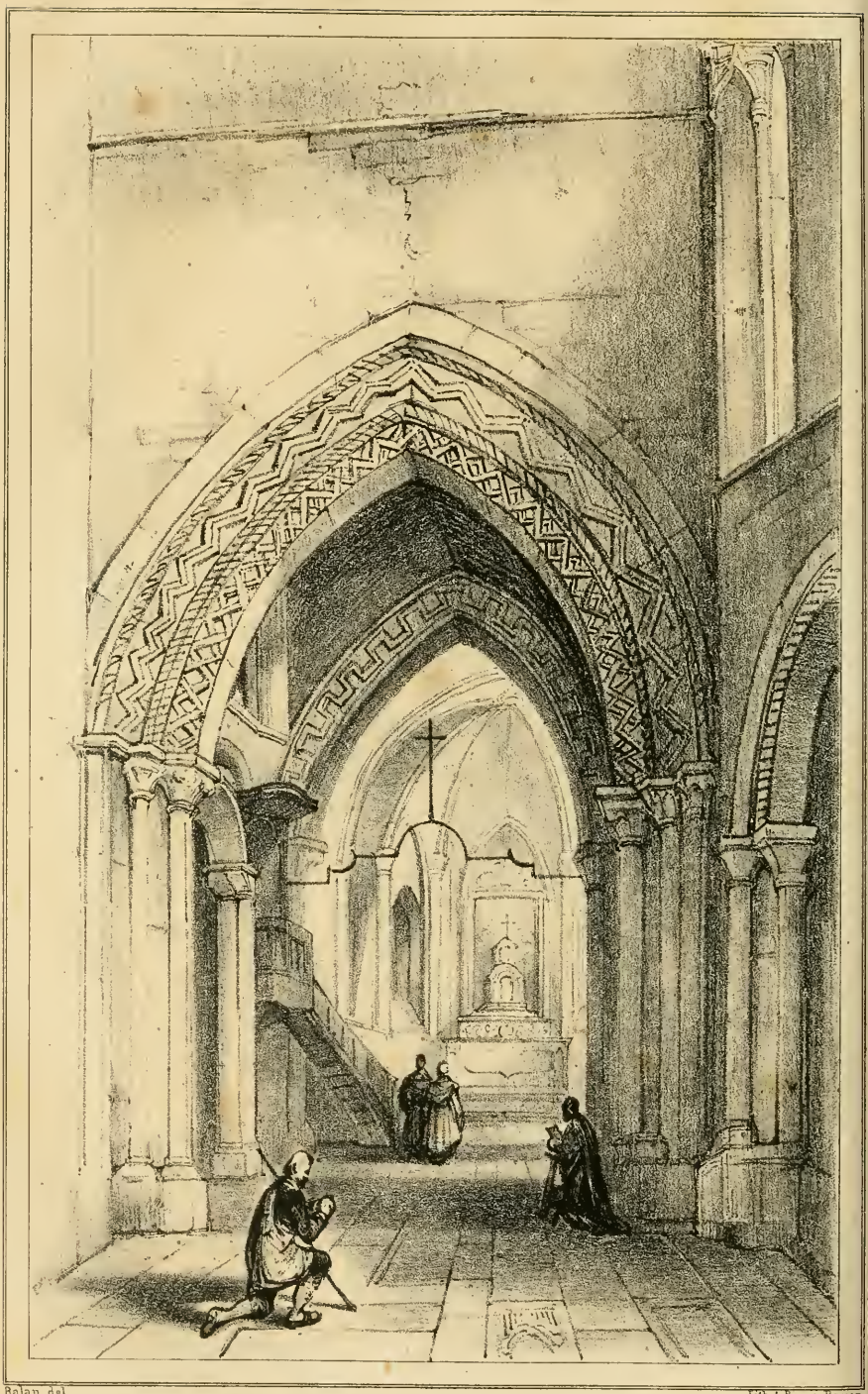

Balan del. Lith A Peron, Rouen

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE VEULETTES.

## STATISTIQUE MONUMENTALE.

# NOTICE

### HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

# L'ÉGLISE DE VEULETTES.

Presque toutes nos vallées littorales montrent une belle église à leur embouchure. Harfleur, Montivilliers, Graville ferment heureusement la vallée de la Seine et le ruisseau de la Lézarde. L'âpre vallon de Fécamp, si cher à nos ducs, montre une basilique ogivale, dont les gorges d'Etretat ont voulu refléter la merveille. Si la puissance monastique arma des légions de *Machons* et de *Latomiers*, la ferveur monumentale agita de nombreux marins qui vinrent apporter leurs pierres à N.-D. de la Manche. La Bresle opposait les abbayes d'Eu et du Tréport aux belles églises paroissiales de Saint-Jacques de Dieppe et de N.-D. d'Arques. Les petits ruisseaux de la Veules [1] et du Dun s'énorgueillissaient chacune d'un *moutier* que la Durdent ne voulut pas laisser longtemps sans rival.

[1] Veules, selon Duplessis et d'autres étymologistes, signifie *rivière* ou *fontaine* dans la langue saxonne. Si cela est, il faut conclure que *Veulettes* veut dire *petite fontaine*, car ce mot est un diminutif de Veules, comme clochette est un diminutif de cloche, montagnette de montagne, villette de ville, etc. Rapprochons de Veules et de Veulettes, Beuzeville et Beuzevillette, Manneville et Mannevillette, Boisay et Boiselet, Cany et Caniel, Blangy et Blangielle, Vernon et Vernonet, etc.

La grande abbaye de Saint-Ouen de Rouen, qui venait de recevoir Veulettes d'une façon si étrange et si libérale [1] ne voulut pas rester en arrière de sa rivale l'abbaye de Fécamp, jusques-là l'unique suzeraine des bouches de la Durdent. Elle envoya plusieurs de ses enfants travailler avec ceux de Saint-Waninge et de Guillaume de Dijon au dessèchement des vallées, au déboisement des collines et au défrichement des plaines. La tradition qui met des moines à Vittefleur, en place aussi à Veulettes Dans les deux pays, on parle de prieurés et de souterrains; c'est qu'en effet, au XI^e et au XII^e siècles, les églises données à nos abbayes étaient desservies par des religieux; le moine administrait les sacrements, tandis que les dîmes et les revenus entraient dans les trésors du monastère. Quand les conciles obligèrent les réguliers à rentrer dans leurs cloîtres et à céder la place aux séculiers qui murmuraient, alors il fallut que l'abbaye décimatrice cédât au titulaire, qu'elle installait dans la cure, le tiers au moins des dîmes du bénéfice.

Dans les cures qu'ils desservaient ainsi, il n'est pas douteux que les moines, fils du monastère, n'aient désiré reproduire au bout du monde, où le salut des âmes les retenait, l'image du moutier où ils avaient fait profession et désiré mourir au service de Dieu. C'est ce qui explique les belles églises d'Etretat, de Veulettes et de Manéglise; de Manéglise, la fille des moines de Longueville; d'Étretat, la copie de l'abbaye de Fécamp, et de Veulettes, l'image du grand monastère de Rouen. Cette belle abbaye de Saint-Ouen qui avait tant d'architectes mitrés, tant de maîtres d'œuvre tonsurés, qu'elle n'en a pas même gardé le nom, dut envoyer à Veulettes un clerc bâtisseur

[1] Je tiens de M l'abbé Dorange, curé de Veulettes depuis 20 ans, la tradition suivante, qu'il a recueillie dans le pays.— « Veulettes, il y a huit siècles, n'était qu'un désert; le grand seigneur à qui appartenait cette lande inculte se trouvait un jour à la messe avec plusieurs autres chevaliers, dans la grande abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Dans ces cérémonies, chaque homme puissant avait coutume de faire un présent au monastère. Le propriétaire de Veulettes allant à l'offrande, dit à l'abbé: *Do Veulettam*, je donne Veulettes, terre alors inculte et de nulle valeur. Mais bientôt la terre fut en plein rapport, et des habitants s'y fixèrent. Les religieux bâtirent une église en pierre sur le modèle bénédictin. Plus tard le nombre des religieux s'éleva à 12. On communiquait de l'église au monastère par un souterrain détruit récemment. »

d'église, maniant tout à la fois la règle, le crayon et le compas, comme d'autres maniaient la plume, le burin et le pinceau.

Quels que soient les constructeurs de cette église, moines ou prêtres, clercs ou laïques, c'est toujours une charmante œuvre qu'ils ont tracée ici, dans cette gorge isolée, lorsqu'ils sont venus, au bord de la mer, élever un temple à Saint-Valery, apôtre et patron de l'Océan britannique. Ce fut sans doute aux plus beaux jours de la croisade monumentale que s'opéra ce prodige, au plus fort de cette ferveur architecturale qui avait saisi la Normandie au XII^e siècle, et qui atteignit son apogée en l'an de grâce 1145. Comme les églises d'Etretat et de Saint-Pierre-en-Port, ses sœurs, ses voisines et ses contemporaines, celle de Veulettes prit sa pierre sous les falaises, à la base indestructible de ces rochers séculaires qui ne périssent que par la fragilité des assises supérieures. Les populations maritimes, ferventes et dévouées, sapèrent les bancs de roche, ouvrirent le flanc des collines, dépeuplèrent les grèves de leurs couches de sable, abattirent les arbres des forêts, et firent chauffer le calcaire dans un brasier infernal. Tout le monde alors était maçon ou manœuvre, et l'activité humaine tournait tout entière dans les roues des chars, *spiritus vitæ erat in rotis.*

L'église de Veulettes, assise au flanc de la colline, sur une place dressée de main d'homme, fut tracée sur un plan simple et monastique. On lui donna la forme sacramentelle de la croix latine, si chère à la Normandie; mais les deux bras primitifs ne subsistent plus. La nef s'allongeait étroite et isolée, tandis que le chœur s'accompagnait de deux charmantes chapelles qui lui donnent un aspect basilical.

L'appareil est riche, la pierre en fait presque tous les frais au dedans comme au dehors, mais c'est à l'intérieur qu'il faut admirer l'harmonie des lignes, la pureté des cintres et des ogives, et la grâce de ces faisceaux de colonnes qui tapissent les piliers du chœur, du sanctuaire et du clocher. Tout cela est digne d'une église de ville, tout cela est digne du beau siècle chrétien qui l'a produit, tout cela enfin donne la plus haute idée d'une époque et d'un principe qui ont pu semer dans un désert un aussi grand chef-d'œuvre d'art et de goût.

Lorsque l'on construisit cette église, on dut commencer par la nef

qui présente les marques d'une plus haute antiquité. Le cintre apparaît dans les premières arcades. Le pignon de l'ouest offre, dans toutes ses ouvertures, des caractères romans ; le portail, chose rare parmi nous, est une anse de panier assez aplatie.

Les deux premiers piliers de la nef sont des colonnes rondes et courtes qui rappellent les nefs romanes d'Etretat, du Bourg-Dun et du Mont-aux-Malades. Ici les chapiteaux sont ornés de têtes d'hommes ; les piliers qui suivent ces premières arcades sont tapissés de faisceaux de colonnes qui supportent des ogives primitives. On dirait que la transition s'est opérée pendant la construction de cette nef. Il est mal aisé, en effet, de ne pas croire à un revirement dans le plan primitif, et à une lutte dans les idées du maître de l'œuvre.

Cette nef n'est pas voûtée, pas plus qu'Etretat, Manéglise, Rotz, Graville, et tant d'autres vaisseaux romans, parmi lesquels les historiens citent, je crois, la cathédrale de Cantorbéry. Cependant, ici, comme à Graville et à Auffay, de petites colonnes s'élancent le long des murs entre les travées, comme pour soutenir des arceaux. Tous les chapiteaux des colonnes de la nef sont ornés de cônes ou de larges feuillages byzantins ; ceci prouve que la tradition romane dominait, régnait, s'infiltrait même au milieu de la transformation ogivale. Ce qui le démontre encore mieux dans cette nef, se sont les étroites fenestrelles qui surmontent les travées, la fenêtre géminée du portail décorée de billettes, et, au dehors, les corbeaux de la corniche faits avec des têtes fantastiques d'hommes et d'animaux. C'est enfin la grande arcade qui sépare la nef du clocher, belle ogive, ornée de zigzags contre-zigzagués, et d'un triple rang de dents de scie, vieux bagage saxon qui allait disparaître pour des siècles du sol de la Normandie, sa mère patrie, suivant quelques-uns.

Il n'y a que le crayon qui puisse rendre l'effet de cette nef de pierre, étroite et haute, sombre et majestueuse. On se croit un moment transporté à cet âge de fer, où les populations vivaient armées, où les hommes paraissaient plutôt d'airain que de chair, et où toute civilisation s'était concentrée dans de hauts châteaux entourés de fosses profondes, bosselés de tours et surmontés de donjons.

Le clocher, entre chœur et nef, comme aux beaux temps de la liturgie monastique, est un corps carré, dont le XVI^e siècle a quelque

peu, au dehors, altéré la beauté native. Heureusement il a laissé subsister les doubles fenêtres surmontées de ces roses si caractéristiques; mais l'intérieur est pur de toute mutilation. Aussi combien j'ai été ravi de trouver ici une de ces belles lanternes qu'on ne fait plus de nos jours, et qui sont encore le plus fier ornement des églises d'Etretat, de Fécamp, de Rouen et de Coutances. Placée entre le chœur et la nef, on dirait le symbole de la prière des prêtres et des fidèles qui monte vers le ciel plus unie et plus puissante.

Ce qui ajoute encore à l'intérêt de la lanterne de Veulettes, c'est qu'elle est avec la nef un de ces tournois d'architecture, où l'ogive lutte de front contre le plein cintre. Les arcades qui mettent la tour en communication avec les transepts sont circulaires, tandis que celles qui communiquent avec la nef et le chœur sont brisées, mais ces ogives naissantes sont décorées d'étoiles, de têtes de clous et de frettes crénelées. Telle est l'arcade du crucifix.

J'ai parlé des transepts, mais pour mémoire, car les anciens bras ont disparu. Les nouveaux sont sans intérêt comme sans caractère; c'est peut-être l'œuvre de l'année 1635 qui a fait la sacristie.

Mais arrivons au chœur, la partie la plus belle de l'église. L'intérieur est en pierres de taille, malheureusement saturées de plusieurs couches de chaux. Le sanctuaire est éclairé par des fenêtres ogivales. Les piliers qui supportent les arcades sont des faisceaux de tores ou de fines colonnettes, dont les chapiteaux ont la forme de crosses ou de feuillages recourbés, type commun dans les édifices de 1150 à 1260. Le chœur, petit et gracieux, est accompagné de deux chapelles parfaitement semblables et d'un style très pur. Les colonnes abondent dans cette partie de l'église, et les voûtes sont fermées avec des nids de feuillages ou des reines-marguerites épanouies.

La perfection de l'architecture de cette partie de l'église, la beauté du plan, la pureté des lignes, la grâce des formes, le fini des détails me font penser qu'elle est postérieure à la nef de plus d'un demi-siècle. J'attribuerais volontiers le portail au commencement, et le chœur à la fin du XII^e siècle.

Quoi qu'il en soit, il a fallu certes une ferveur bien grande pour élever dans une rude et agreste vallée, dans une fissure du globe, un aussi beau monument. Qui dira tous les sacrifices, toutes les aumônes, tous

les dévouements qui sont enfermés dans ces pierres ? Elles seules sauraient le dire si elles pouvaient parler. Mais à présent autour de nous, tout est muet comme le désert, tout est froid comme la tombe. Des générations sans nombre ont entassé ces assises, se sont pressées dans ces murs, elles ont passé comme les flots de la mer qui est voisine, sans laisser plus de traces que les ondulations des vagues. Les bras chrétiens qui ont construit cette église, nous sont aussi inconnus que les mains païennes qui ont élévé le gigantesque Câtelier de la côte, double mystère des âges qui cachent et enveloppent dans leurs sein le secret des hommes. Comme vous, gens du passé, nous serons emportés par le torrent des jours et par le fleuve du temps. Mais moins heureux que vous, nous n'aurons pas légué à nos successeurs de beaux et impérissables témoins de notre force et de notre foi, de nos arts et de nos vertus. De notre existence agitée, il ne restera qu'une froide et inutile poussière.

L'abbé Cochet.

## TOPOGRAPHIE HISTORIQUE.

# DUCLAIR.

Le touriste qui s'achemine vers Duclair, rencontre plusieurs lieux où il peut faire une halte avec quelque satisfaction. C'est un avantage, car, à moins d'être un de ces laborieux et infatigables investigateurs qui s'en vont, recueillant les moindres souvenirs, grattant toutes les pierres, afin de retrouver sous le badigeon les vestiges d'une peinture murale, interrogeant les plus minces fragments archéologiques, on recule devant une route ennuyeuse, où l'on ne trouve rien à glaner, par la raison toute simple que le sol est infertile et condamné irrévocablement à ne rien produire. S'il ne s'agit pas d'un grand centre de population, ou d'un lieu extrêmement remarquable par des souvenirs d'un intérêt général, le courage faiblit; on n'est guère disposé, si rien ne le prescrit positivement, à se mettre en marche, quand la route n'invite point à la suivre. Mais au contraire, il en est souvent des touristes, soit de ceux qui voyagent à la manière de Samuel Paterson [1], soit de ceux qui circulent un peu

[1] Le génie de Walter-Scott a sauvé de l'oubli ce vieux puritain. « Il parcourait « incessamment la terre », a dit M. Guizot, « recherchant partout les tradi- « tions, les monuments de l'histoire, ici réparant un tombeau, là renouvelant « une inscription, ailleurs redressant une borne, quelquefois racontant, aux « enfants assemblés, les malheurs de leur village et de leurs pères. Dévoué au « service des anciens morts, il en avait reçu son nom populaire (*Old Mortality*), « et il est mort lui-même à ce service il n'y a que trente-sept ans (M. Guizot « parlait ainsi en 1838) au milieu des neiges du comté de Domfries, sur le bord « de la route, à côté de son vieux cheval. » (Discours prononcé à l'ouverture d'une séance publique de la *Société des Antiquaires de Normandie.*)

plus commodément comme des hommes d'étude, qui font des recherches dans les livres sur un point d'une importance ordinaire ou même médiocre : ils éprouvent l'effet de l'aimant, quand ils rencontrent les noms de personnages remarquables ; ces derniers, loin d'amoindrir et de réduire au néant l'humble bourgade, lui donnent au contraire un peu de leur éclat. Ce ne sont pas les reflets du cadre, dont l'or ne rehausse pas toujours la valeur du tableau : c'est quelque chose de plus, qui pénètre jusqu'au cœur de la plus chétive commune, s'identifie avec son ancienne existence, fait scintiller les pierres de son vieux temple et leur communique de l'idéal.

Ne rencontre-t-on pas, entre Rouen et Duclair, d'abord cet admirable panorama de Canteleu, puis le Genètai, avec la renommée de son écho disparu [1]. « M. de Ligny, président des finances « de Rouen », dit Vigneuil-Marville dans ses *Mélanges*, « avait ap- « porté d'Italie cette invention, qui fait encore aujourd'hui un des « plus grands ornements de sa belle maison du Genètai. Ayant pos- « sédé cette maison depuis sa jeunesse jusqu'à l'âge de quatre-vingts « ans qu'il est mort, et ayant été sollicité mille fois de dire la véri- « table cause de ce merveilleux écho, il n'en a jamais dit un seul « mot à personne. » *Le château du Genètai*, tel est le titre d'une légende racontée dans le premier tome du *Musée des Familles*. La scène se passe sous le régime de la terreur : l'écho devient le dénonciateur du propriétaire, en apprenant jusqu'à sept fois qu'il est caché dans une salle basse. Mais, grâce au dévouement d'un serviteur, il ne peut tomber entre les mains des cruels émissaires de la Convention, et le vieux Dominique, malgré la prison, malgré des privations de tout genre, emporte son secret dans le tombeau.

Saluons l'abbaye de Saint-Georges, cette fille des Tancarville, née sous les yeux du Conquérant. Contemplons ces bois des rives de la Seine, où chassaient jadis les rois mérovingiens, ces roches accidentées, sur l'une desquelles on veut qu'un géant se soit assis : c'est là certes un merveilleux divertissant, et qui provoque autant la curiosité que ce merveilleux maintenant suranné de la patrie des Hellènes.

Auprès de ce rival vainqueur de Polyphème, le fleuve n'était

[1] Voir les *Mémoires de l'Académie des Sciences* pour l'année 1692, et l'article *Echo* dans l'*Encyclopédie*, édition de Neufchâtel.

qu'un faible ruisseau. Mais nous sommes loin aujourd'hui, bien loin des jours du joyeux Rabelais et du roman de Pantagruel, bien plus loin encore des siècles celtiques, dont on a voulu que ce colosse humain ne fût qu'une tradition, perpétuée à travers les invasions romaines, franques et normandes. Il fournit toujours aux récits des veillées ; son ombre anime le paysage. Or, tout paysage a besoin d'être animé : les personnages placés dans l'ordre naturel sont souvent bien froids ; certaines gens s'endorment avec l'histoire et ne se réveillent qu'avec la fable ;

« L'homme est de glace aux vérités ;
Il est de feu pour le mensonge. »

Comment cette malheureuse bizarrerie se rencontre-t-elle chez les humains ? Cette question rentre dans l'éternel chapitre des pourquoi, auquel on s'abstient souvent de répondre, parce que cela mènerait trop loin. Constatons seulement cette disposition des esprits, et constatons aussi la tradition de la vieille roche blanche du haut de laquelle on aperçoit tant de choses. « Cette éminence, » dit Noël de la Morinière, « a porté peut-être, ou du moins était fort propre à por-« ter un fanal de navigation pour éclairer les bâtiments qui descen-« daient ou remontaient la Seine. » Mais, s'il y avait eu jadis un fanal, il se serait identifié dans l'esprit du vulgaire avec le souvenir du colosse, et l'on dirait aujourd'hui : *le fanal de Gargantua.* Vous figurez-vous cet homme, à la taille cyclopéenne, levant son bras pour montrer au loin sa torche enflammée, puis cette torche resplendissant comme un vaste incendie ? voici comment on personnifierait le fanal. Puis, d'autres contes viendraient à la suite de celui-ci, de ces contes tels qu'il en fourmille sur les bords du Rhin ; la chaire de Gargantua fournirait une myriade de sagas. Mais, si l'on préfère à ce merveilleux profane le merveilleux monastique, on devine au-delà de la forêt du Trait la terre gémétique, où l'on croit entendre encore, auprès des ruines de Jumiéges, les hurlements du loup vert et les gémissements des Énervés.

Les artistes peuvent crayonner de nombreux fragments de rochers en s'acheminant de la Chaire de Gargantua jusqu'à Duclair. On croirait que leurs fentes ne peuvent servir que de tanière aux animaux : mais on voit avec surprise une figure de vieille femme, semblable à

là Meg Merrilies de Walter Scott, filant tranquillement sa quenouille sous cette masse énorme de pierres. Plus loin, vous remarquez une gracieuse figure de jeune fille dans un cadre d'un genre inusité. Les observateurs étudient avec plaisir, sur la route de Duclair, le parti que l'industrie humaine sait tirer des éléments les plus simples, et comment le prolétaire, quand il a le goût de cette propreté, qui est le luxe du pauvre, met les moindres choses à profit. Ces moëllons, arrangés en rampes d'escaliers, ne sont pas dépourvus d'un certain goût, ni d'une certaine élégance rustique. Ceux qui n'écriraient pas en touristes, mais en philosophes, ou bien en économistes, trouveraient beaucoup à dire sur l'aspect exceptionnel de ces demeures : au point de vue hygiénique, ces grottes valent encore beaucoup mieux que les bouges infâmes de nos grandes villes On n'y rencontre pas l'homme dans l'abjection de la misère, l'homme déshérité de cette noblesse que le premier né de la création conserve jusque dans les profondeurs d'un roc sauvage, mais l'homme primitif, gardant toute l'énergie de sa sève natale, recourant à son génie inventif, ne l'exerçant point à l'aide de ces matériaux et de ces procédés dispendieux que réclament nos arts d'Europe, mais sachant créer, au moyen des moindres éléments, et tout heureux de les rassembler avec quelque habileté.

La route de Saint-Georges à Duclair n'a pas été décrite comme elle mérite de l'être On peut dire aussi que tout le cours de la Seine aurait dû l'être plus souvent. Le fleuve normand n'a pas obtenu intégralement ce qui lui appartient ; il est en droit de réclamer ; car, si la Seine ne traverse pas la province connue sous le nom de *Jardin de la France*, elle traverse une province bien fertile en fleurs poétiques. Du reste, la Seine a rencontré naguère une plume élégante et facile qui l'a mise en quelque honneur ; Charles Nodier parle poétiquement de l'aspect sous lequel la Seine se présente à la poésie : « Spectacle toujours nouveau, dit-il, toujours divers, qui se modifie « pour s'embellir à tous les détours du fleuve, et qui réunit toutes « les grâces à toutes les magnificences, comme ce tableau qu'Apelles « suspendit aux rivages de Neptune. Il ne serait pas besoin d'un « autre charme pour la rendre chère aux muses de la patrie ; mais « c'est peu de tant de merveilles qui enchantent les yeux, si elle ne « manifeste son passage par des bienfaits plus sensibles à tous les

« hommes. Féconde auxiliaire de l'agriculture, véhicule obéissant du « commerce, elle multiplie les récoltes des champs qu'elle arrose, elle « les reçoit, elle les transporte, elle les distribue aux populations « dont elle a de toutes parts appelé le concours sur ses grèves hos- « pitalières ; nourrice de nos provinces les plus opulentes, elle en « répartit les produits entr'elles avec la prudente libéralité d'une « bonne mère ; elle les améliore ou les varie par l'échange, et en « livre enfin les trésors à cette glorieuse capitale de la civilisation, « qui n'a pas cru trop honorer la navigation de la Seine en prenant « un vaisseau pour son insigne [1]. »

Il fut un temps où ces belles rives de la Seine étaient menacées de la guerre, où elles avaient en perspective des hommes armés, prêts à s'élancer au combat : on jugea convenable de les fortifier, et de donner à ces coteaux, aujourd'hui si paisibles, une apparence belliqueuse. Les antiquaires ont retrouvé les traces des camps retranchés de Sandouville, de Boudeville, de Lillebonne, de Caudebec, de Jumiéges, de Varengeville, de Moulineaux, de la Vaquerie, de La Roque, du Mont-Thuringue. Ces monuments de la période gallo-romaine ne sont point à dédaigner, puisqu'ils fournissent la base de l'histoire des périodes subséquentes. Plusieurs furent construits par ordre de Jules César, qui employait ses soldats à divers travaux, bon exemple dont Louis XIV a profité ; chose fort utile, et qui empêchait l'oisiveté des garnisons de dégénérer en délices de Capoue [2]. A la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, sous l'empire de Maximien, des troupes romaines, qui séjournaient à *Rothomagus* et à *Juliobona*, durent s'occuper de l'entretien ou de la reconstruction des *cateliers*. Il en existait un à l'est de la vallée de Duclair : son emplacement porte encore le nom de *Câtel* [4]. Noël de la Morinière [5] pense qu'il a pu être occupé militairement pendant les guerres religieuses du XVIe siècle ; il appuie sa conjecture sur ce qu'on y a trouvé des boulets. Du reste, on en trouve dans beaucoup d'anciennes positions

[1] *La Seine et ses bords*, p. 8.

[2] *Annales des Cauchois*, t. I, p. 64.

[3] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1835, p. 292 et 293.

[4] Voir dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1835, un mémoire de M. Fallue.

[5] *Second essai sur le département de la Seine-Inférieure*, p. 173.

militaires Certains lieux sont prédestinés aux combats, comme d'autres le sont aux arts ou bien au commerce : il semble que les ombres des vieux soldats, qui, jadis, trouvèrent une mort glorieuse sur des remparts maintenant renversés, appellent de nouveaux combattants et promettent de seconder leur valeur. Les superstitions du moyen-âge devaient entretenir cet instinct à suivre leur généreux exemple, en les faisant réapparaître sous les sombres voiles de la nuit, et en accoutumant les échos d'alentour à répéter, pendant les heures fantastiques, le cliquetis de leurs armes.

Les lumières du christianisme arrivèrent à la Neustrie sous la domination romaine, et devinrent plus éclatantes quand les fiers Sicambres se furent courbés sous le joug de l'Evangile. Des monastères prirent naissance. Il ne faut point envisager les monastères de cette période historique au même point de vue que ceux du moyen-âge. On a remarqué, fort judicieusement, qu'ils devinrent des asiles pour les vaincus, et leur offrirent des positions honorables, lorsque les dignités militaires furent dévolues aux seules hommes de la Germanie. Ils étaient comme des protestations contre la conquête, comme des oasis, où l'ordre de choses précédent se maintenait encore à l'ombre et sous la bénigne influence de l'Evangile.

Les Francs représentaient la force; les Gallo-Romains, au milieu d'un pays récemment bouleversé, représentaient l'intelligence. « A « l'abri des murailles silencieuses des cloîtres, » dit un écrivain, « ces « hommes que dévorait la soif de l'étude, pouvaient entre eux tout « penser et tout dire, continuer l'art grec et romain, traiter de « hautes questions de morale et de philosophie, nous transmettre « les découvertes, les sciences, les arts, la littérature des anciens, « trésors précieux qui auraient disparu dans la société barbare [1].

L'existence d'une ancienne abbaye dans un lieu quelconque est toujours une chose digne d'attention, quand même il ne resterait que de bien faibles traces de son passé. On sait que, sous l'épiscopat de Saint-Ouen, les abbayes de Jumiéges, de Fontenelle, de Fécamp, de Montivilliers, de Pavilly, s'élevèrent sur le sol normand comme autant de phares lumineux. Duclair renfermait des bénédictins; on en voit la preuve dans un démêlé qui eut lieu au sujet d'une

[1] *Histoire de l'Eglise métropolitaine de Rouen*, t. Ier, p. 39.

forêt voisine ; et l'on peut supposer que l'arrivée des moines du Mont-Cassin fut antérieure à cet épiscopat si glorieux pour le pays, puisque, dans la vie de Saint-Ouen, il n'est fait aucune mention de la fondation de l'abbaye de Duclair, mais seulement de son existence. Le roi Chilpéric II avait fait don aux abbayes de Fontenelle et de Jumiéges d'une forêt voisine, sous la condition de la partager également. Saint-Ouen, chargé de l'exécution de cette dernière clause, fit un partage, qui provoqua les réclamations de Saint-Philbert. Il est présumable que le prélat essaya des tentatives d'accommodement, et voulut donner aux possessions des deux abbayes de nouvelles limites avant d'en venir à un parti extrême. Craignant peut-être qu'un second partage ne devint un germe de division, et ne provoquât du scandale, il ne laissa ni gagnant ni perdant, et donna la portion de forêt en litige à l'abbaye de Duclair Une décision de ce genre ne déplairait peut-être pas beaucoup à certains plaideurs, qui aimeraient encore mieux voir ce qu'ils réclament passer entre des mains tierces, qu'aller à leurs adversaires. Il y aurait moins de rancune contre les juges, et cet espace de vingt-quatre heures, pendant lequel il est permis de les maudire, pourrait se restreindre. Ce ne serait pas une imitation de l'exemple donnée par ces astucieux Romains, qui s'adjugèrent à eux-mêmes le territoire reclamé par deux villes voisines, mais une mesure, qui, prise par une autorité compétente, pourrait avoir parfois un assez bon résultat moral.

Or, dans un ouvrage d'une haute valeur historique, et composé par un homme d'une autorité considérable, dom Mabillon, on lit qu'alors *la basilique du saint martyr Denys, située à Duclair sur la Seine, avait à sa tête Lidoald* [1]. Il importe de constater la signification du mot *basilique*, et aussi le sentiment adopté par le savant bénédictin sur sa véritable signification. « Il a été parfaitement éta-« bli », dit-il, « dans une dissertation de Valois contre de Launoy sur « les basiliques, qu'en France, dans les sixième et septième siècles, le « mot *basilique* a toujours signifié une église de moines, et que les

[1] « Proximæ sancti martyris Dyonisii basilicæ, apud Duroclarum ad Sequa-« nam sitæ, cui Liboaldus præerat, abundantem portiunculam assignavit. » (*Ann. bened.*, t. Ier, page 506.)

« cathédrales et paroisses portaient le nom d'églises [1]. » Il n'y a donc aucune contestation possible sur la pensée de l'auteur. Puis aurait-on donné des biens monastiques à une église séculière ?

Nous ne savons guère autre chose de l'abbaye de Duclair, hormis son ancienne existence, et c'est déjà beaucoup. On dit toutefois qu'un petit-fils de Pepin d'Héristal donna l'exemple d'un cumul dont on n'a peut-être rencontré que de rares exemples. L'auteur des *Annales des Cauchois* dit qu'étant venu à un concile qui se tenait à *Rothomo* (maintenant Rouen) il joignit aux titres d'évêque de Paris, de *Rothomo*, de Bayeux, ceux d'abbé de Gemmetée, de Fontenelle et de Duclair, et se disposait à prendre encore celui d'abbé de la Croix-Saint-Leuffroi. Les ecclésiastiques neustriens comprenaient bien que cela mettait dans la main du puissant Pepin d'Héristal une grande autorité ; on pouvait craindre qu'il n'en abusât. « En de telles conjonc-« tures, » lisons-nous, « Ansbert, le légitime archevêque de Ro-« thomo, montra une juste liberté. Il déclara ne pas se soumettre à « cette décision [2]. » Ce fait donne l'occasion de faire beaucoup de réflexions qui se rapportent à l'histoire générale du temps, à ce développement que prenait alors le crédit des maires du Palais : cela se passait en 693 ; soixante années après, leur race devait s'asseoir sur le trône de France. Quoiqu'on ne sache rien de Hugues, petit-fils de Pepin d'Héristal, comme abbé de Jumiéges, quoique l'histoire ne nous cite que la seule circonstance du concile national où on le voie mentionné comme tel, ou du moins comme ayant des prétentions à la crosse abbatiale néanmoins il faut faire une petite digression sur ce personnage.

L'auteur du *Neustria pia* dit qu'étant d'une naissance illustre, il eut encore plus de noblesse par ses vertus. Il était fils du prince Drogon, le premier né de Pépin d'Héristal, et s'était rangé sous la discipline de St-Aichadre, celui-là même qui eut cette vision miraculeuse si célèbre ; il prit le froc dans l'abbaye de Jumiéges, après le triple décès de ce pieux et saint abbé, de son père et de son aïeul. Ce fut à Saint-Benigne que Hugues succéda pour le gouvernement

[1] Mabillon, *Œuvres posthumes*, p. 355 des *Antiquités de Saint-Denys*, cité par Du Cange.

[2] *Annales des Cauchois*, t. II, p. 17.

de Fontenelle. Orderic Vital et l'auteur du *Chronicon Rhotomagense* parlent des dignités épiscopales qu'il réunit sur sa tête. Comme l'abbaye de Duclair était de l'ordre des bénédictins, il y fit peut-être son apprentissage abbatial, après avoir fait son apprentissage monastique auprès de Saint-Aichadre, et après avoir vu peut-être les trois cents élus, touchés par la baguette d'un ange, s'endormir paisiblement au chœur de l'église, pour se réveiller dans les cieux. Dumontier parle des largesses de Saint-Hugues envers l'abbaye de Fontenelle; il est possible que Duclair ait eu part égalemsnt à sa munificence. On sait à quel taux s'élevaient dans ces siècles éloignées du nôtre et de nos mœurs les dons qu'on faisait aux établissements religieux : M. de Monthyon, si vanté de nos jours, eût été vaincu. Du reste, quelques auteurs ne mentionnent pas l'abbaye de Duclair au nombre des bénéfices dévolus à l'archevêque Hugues.

L'abbaye de Duclair dut disparaître pendant les invasions des Normands. Sa situation sur les rives de la Seine l'exposait immanquablement. Comment ses religieux auraient-ils pu se soustraire aux terribles visiteurs, à moins d'abandonner leurs murailles aux torches incendiaires, ou de se rédimer ainsi que les moines de Fontenelle? Mais les hommes du Nord ne voulaient pas seulement de l'or ; ils avaient eu soif de sang en s'arrêtant devant Jumiéges ; s'ils l'avaient encore en s'arrêtant devant Duclair, la valeur de la portion de forêt adjugée par Saint-Ouen lors du litige était insuffisante pour les satisfaire. Comment croire que l'abbaye en question n'aurait disparu que plus tard, dans les guerres bourguignones, par exemple, puisque pendant les siècles suivants on n'a pas la moindre révélation de son existence ?

C'était probablement à cause de l'ancienne abbaye bénédictine que l'église de Duclair appartenait avant la révolution aux religieux de Jumiéges. En l'année 1147, le pape Eugène IV leur en confirma la possession : « Selon les pouillés » dit dom Toussaint du Plessis, « ce « monastère présente à la cure, et suivant un aveu du 28 mars 1526, « il a ce droit à cause de la baronie de Duclair, qui s'étend dans « les deux bailliages de Rouen et de Caux, et qui est séparée de « celle de Jumiéges par le Mont-Saint-Paul, dit aussi le Mont-d'Avil- « lette »

Il existait donc une baronnie de Duclair, et, dans le XI^e siècle, un baron de Duclair soutenait honorablement, au-delà de la Manche, la cause des hommes du Nord devenus chrétiens. Il eut l'avantage de se distinguer d'une manière fort remarquable à cette journée d'Hastinghs, dont le bruit retentit encore au bout de huit siècles. La bataille d'Hastinghs et toutes les batailles célèbres ressemblent aux machines compliquées, qu'il faut démontrer pièce par pièce. Que de pages intéressantes ont été fournies par les grandes journées de l'Empire, non-seulement aux écrivains qui sont entrés dans la pensée des chefs, mais à ceux qui ont décrit les divers épisodes ! Ces sujets partiels plaisent quelquefois plus que les sujets d'ensemble. Les peintres d'histoire s'attachent de prédilection à certains faits et à certains personnages : chacun choisit son héros à sa guise ; les uns s'attachent aux rois et aux princes ; d'autres, au lieu de placer des lauriers à des fronts succombant déjà sous leur poids, aiment mieux rechercher dans la foule quelque brave sachant bien payer de sa personne, et plus digne peut-être d'admiration que le généralissime vanté par les cent bouches de la renommée. Le goût de ceux-ci n'est-il pas aussi louable que celui des premiers ? Les intrépides manquent rarement dans les affaires importantes ; mais souvent les circonstances manquent aux plus intrépides ; tel émule de Bayard est confiné, par une malheureuse disposition stratégique, dans un coin du champ de bataille, où il faut malgré lui qu'il se tienne ; il a le vrai mérite d'un courage exceptionnel, sans en pouvoir obtenir la palme. Il n'en fut pas ainsi du baron de Duclair.

Transportons-nous sur le champ de bataille. On est au moment le plus critique ; les Normands font retentir à haute voix leur cri de guerre : *Notre-Dame, Dieu aide* ! celui des Anglais, c'est : *Sainte-Croix ! Dieu tout-puissant!* à cause d'un temple qu'Harold a fait élever naguères en l'honneur du signe vénéré des chrétiens [1]. Une lutte terrible s'engage autour du rival de Guillaume, auprès de sa magnifique bannière, enrichie de broderies d'or et de pierres précieuses. Le fils du comte Godwin, lui qui, aux yeux de ses compatriotes, est quelque chose de plus qu'un héros, a déjà reçu plusieurs blessures ; atteint

[1] *Histoire de Willaume le Bastard*, par maistre François d'Eudemare, page 71.

d'une flèche au front, privé de l'œil droit, frappé nouvellement à la cuisse, il vient de tomber de cheval ; les siens se précipitent pour le délivrer, ayant à leur tête ses deux frères Leofwin et Gurth. Si Harold périt, les hommages de ses partisans doivent aller à l'un de ses frères, soit à l'aîné des survivants, soit au dernier, s'il reste seul. Les Anglais doivent donc souhaiter la conservation de ces deux têtes si précieuses autant que celle de Harold. Un chevalier, seigneur *des Mygnières*, et auquel appartient la baronnie de Duclair, porte un coup mortel à Gurth[1] en le transperçant d'outre en outre ; c'est un avantage considérable pour les Normands ; c'est un point important de la victoire. Nous sommes heureux de pouvoir, au bout de huit siècles, écrire en l'honneur de ce baron de Duclair quelques lignes, écho bien faible des louanges qui lui furent décernées de son vivant, et probablement par le Conquérant lui-même, cet homme si habile à recompenser. Guillaume paya largement les services qu'on lui avait rendus, et fit participer tous ses barons à ses triomphes. Que ne dut-il pas faire pour le baron de Duclair !

Ce que le roi d'Angleterre et duc de Normandie put faire pour le baron, les habitants actuels de Duclair ne sauraient le redire aujourd'hui : tant de faits se sont passés depuis le siècle de Guillaume, il y a eu tant de combats et tant de couronnes gagnées sur des champs de bataille, tant de héros, surtout en France, qui ont donné les meilleurs preuves de bravoure, qu'on ne parle plus à Duclair d'Hastinghs, ni du baron. Cependant, comme l'église de Duclair renferme des parties romanes très remarquables, il y a de quoi rêver aux vieux temps, à ces années où nos ducs étendaient leur double sceptre sur la Grande-Bretagne et sur le continent. Qu'importe que ce

[1] « Toustain porta le gonfanon du duc près de Hérault, et là fut Guerth occis « d'ung chevalier qui estoit seigneur des Mygnières, lequel lui passa d'une « lance plus d'un pié oultre le corps. » ( *Les croniques de Normendie, lesquelles ont été de nouveau corrigées à la vérité*, édition de Richard Nase.) Il existe une commune des Minières, située dans le département de l'Eure canton de Damville. « Et firent tant Normans » lisons-nous encore, « par la proesse du dessus-« dict seigneur qu'ils ostèrent le gonfanon de l'étendart de Hérault et mirent « celuy du duc Guillaume. Quand les couars Anglois virent ce, se retrayrent ; « et les hardis se combatoyent vaillamment. Je ne scay si le roi Hérault d'An-« gleterre ce fut occis en fuyant : mais il fut trouvé mort loing de la bataille « par les gens du seigneur des Mignières, et appartenoit à iceluy seigneur la « baronnie de Duclair, qui puis a esté omosnée à l'abbaye de Jumiéges. »

temple n'ait pas à l'intérieur précisément ce qu'on nomme de l'élégance ! A l'extérieur il ne manque pas de pittoresque. En se plaçant dans la nef, on voit un grand arc triomphal roman, qui a conservé tous ses caractères, zig-zags, frettes, figures bizarres : on ne saurait désirer une meilleure conservation, ni rien trouver qui prête davantage aux réflexions ; car ces pierres, cimentées il y a six siècles, ont vu bien des fois la population de Duclair se renouveler. Une porte latérale offre des caractères incontestables de la renaissance, des heaumes et d'autres attributs guerriers. Les archéologues doivent donc faire un pélerinage à cette église.

La rivière qui se jette dans la Seine auprès de Duclair, amène avec ses ondes le nom et les parfums mystiques d'une pieuse abbesse de Pavilli, de cette sainte Austreberte dont l'auteur d'un *Martyrologe poétique* ne craint pas de dire que son éclat surpasse celui des astres [1]. Originaire du territoire de Térouane, elle était fille d'un comte palatin. Quand les ravageurs du IXe siècle arrivèrent, les religieuses de Pavilli furent contraintes de prendre la fuite ; les restes précieux d'Austreberte, ceux de sa mère Framelchide et de la vierge Julienne, qu'on vénérait auprès de la source de la rivière, furent emportées à Montreuil en Picardie. Mais, dans des siècles de foi robuste et d'idéal religieux, les eaux claires et limpides semblaient bénies, à cause du nom de cette sainte fille qui présidait à leur naissance ; leurs doux murmures avaient quelque chose d'une mélodie céleste. Cette rivière poétise le château des sires d'Esneval, qui lui donne aussi des reflets de sa propre poésie. Au milieu de tous ces souvenirs de dévastation, la figure de la bienheureuse abbesse forme un agréable contraste, et n'est pas encore près de s'évanouir, puisqu'on dit toujours : *Duclair-sur-l'Austreberte.*

Léon de Duranville.

[1] Virgo decora micat cœli fulgentius astris.

## STATISTIQUE.

# CONSOMMATION DU TABAC

## EN FRANCE.

De tous les impôts indirects, celui qui frappe la consommation du tabac est incontestablement le plus équitable et le plus facilement accepté, car il s'applique à des besoins entièrement factices; et il est perçu par fractions si minimes, qu'il se fait à peine sentir ; il forme pourtant une des branches principales des revenus publics, puisqu'il rapporte annuellement près de 120 millions de recette brute. Peut-être l'Etat abuse-t-il un peu du monopole qu'il s'est attribué, en faisant souvent payer fort cher, et à des prix essentiellement variables et arbitraires, des tabacs de qualité inférieure; peut-être ne lui serait-il pas impossible d'opérer quelques économies sur les dépenses qui ne s'élèvent pas à moins des 2/5es du bénéfice net, non compris l'intérêt et la dépréciation d'un capital de 15 millions employé en bâtiments et en machines ; peut-être, encore, serait-il juste de réserver une part plus large au commerce libre et à la marine marchande dans l'achat et le transport des tabacs exotiques; mais ce sont là des considérations étrangères à notre sujet, et sur lesquelles nous n'avons pas à nous appesantir.

Notre seul but est de mettre sous les yeux de nos lecteurs des tableaux comparatifs, indiquant les proportions relatives de la consommation entre les divers départements que nous avons classés par

ordre numérique, d'après la part que chacun d'eux prend soit à la consommation du tabac en poudre, soit à celle du tabac à fumer, soit, enfin, à celle des deux sortes réunies.

Voici ce tableau :

*Consommation du tabac en poudre, calculée par tête.*

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Haute-Loire | 84 | 30 | Yonne | 159 |
| 2 | Pyrénées-Orientales | 85 | 31 | Hérault | 159 |
| 3 | Aude | 105 | 32 | Morbihan | 160 |
| 4 | Aveyron | 108 | 33 | Cantal | 162 |
| 5 | Doubs | 109 | 34 | Côtes-du-Nord | 163 |
| 6 | Lozère | 113 | 35 | Isère | 166 |
| 7 | Ardèche | 119 | 36 | Orne | 166 |
| 8 | Aisne | 120 | 37 | Aube | 170 |
| 9 | Gers | 121 | 38 | Ardennes | 171 |
| 10 | Puy-de-Dôme | 124 | 39 | Pas-de-Calais | 171 |
| 11 | Ariége | 125 | 40 | Hautes-Pyrénées | 172 |
| 12 | Manche | 125 | 41 | Haute-Garonne | 173 |
| 13 | Tarn | 126 | 42 | Haute-Saône | 173 |
| 14 | Charente-Inférieure | 128 | 43 | Gard | 174 |
| 15 | Charente | 130 | 44 | Meurthe | 175 |
| 16 | Allier | 132 | 45 | Loire | 176 |
| 17 | Deux-Sèvres | 138 | 46 | Lot-et-Garonne | 176 |
| 18 | Ain | 139 | 47 | Nièvre | 176 |
| 19 | Moselle | 141 | 48 | Vienne | 176 |
| 20 | Nord | 142 | 49 | Indre-et-Loire | 181 |
| 21 | Somme | 145 | 50 | Saône-et-Loire | 181 |
| 22 | Vosges | 145 | 51 | Creuse | 183 |
| 23 | Lot | 149 | 52 | Haute-Marne | 185 |
| 24 | Vendée | 150 | 53 | Loir-et-Cher | 191 |
| 25 | Dordogne | 152 | 54 | Corrèze | 193 |
| 26 | Cher | 155 | 55 | Finistère | 194 |
| 27 | Indre | 157 | 56 | Mayenne | 196 |
| 28 | Drôme | 159 | 57 | Calvados | 202 |
| 29 | Tarn-et-Garonne | 159 | 58 | Basses-Alpes | 203 |

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 59 | Landes | 206 | 75 | Eure-et-Loir | 244 |
| 60 | Sarthe | 206 | 76 | Bas-Rhin | 262 |
| 61 | Loire-Inférieure | 207 | 77 | Haut-Rhin | 271 |
| 62 | Hautes-Alpes | 209 | 78 | Oise | 277 |
| 63 | Jura | 210 | 79 | Var | 281 |
| 64 | Meuse | 210 | 80 | Seine-et-Oise | 293 |
| 65 | Basses-Pyrénées | 210 | 81 | Gironde | 299 |
| 66 | Loiret | 214 | 82 | Rhône | 302 |
| 67 | Ile-et-Vilaine | 215 | 83 | Bouches-du-Rhône | 324 |
| 68 | Marne | 217 | 84 | Seine-Inférieure | 381 |
| 69 | Vaucluse | 223 | 85 | Seine | 531 |
| 70 | Maine-et Loire | 229 | | | 15,871 |
| 71 | Seine-et-Marne | 229 | | Moyenne | 186g71 |
| 72 | Côte-d'Or | 233 | | | |
| 73 | Eure, | 236 | | | |
| 74 | Haute-Vienne | 240 | | | |

Le minimum 84 grammes est au maximum 531, comme 100 est à 632.

*Consommation du tabac à fumer, calculée par tête.*

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Lot | 42 | 16 | Creuse | 86 |
| 2 | Charente | 49 | 17 | Landes | 86 |
| 3 | Aveyron | 50 | 18 | Puy-de-Dôme | 92 |
| 4 | Dordogne | 50 | 19 | Allier | 96 |
| 5 | Lozère | 52 | 20 | Haute-Loire | 96 |
| 6 | Tarn | 54 | 21 | Indre | 97 |
| 7 | Ariége | 57 | 22 | Hautes-Alpes | 100 |
| 8 | Deux-Sèvres | 62 | 23 | Orne | 101 |
| 9 | Gers | 63 | 24 | Charente-Inférieure | 103 |
| 10 | Tarn-et-Garonne | 70 | 25 | Haute-Vienne | 104 |
| 11 | Hautes-Pyrénées | 73 | 26 | Vendée | 113 |
| 12 | Corrèze | 74 | 27 | Ardèche | 123 |
| 13 | Vienne | 76 | 28 | Nièvre | 131 |
| 14 | Cantal | 83 | 29 | Aude | 138 |
| 15 | Lot-et-Garonne | 83 | 30 | Aube | 141 |

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 31 | Somme. . . . . | 141 | 61 | Pyrénées-Orientales | 293 |
| 32 | Indre-et-Loire . . | 143 | 62 | Mayenne . . . . . | 296 |
| 33 | Haute-Garonne . . | 148 | 63 | Seine-et-Marne . . | 309 |
| 34 | Haute-Marne . . . | 150 | 64 | Ille-et-Vilaine. . . | 315 |
| 35 | Calvados . . . . . | 151 | 65 | Gard, . . . . . | 316 |
| 36 | Ain . . . . . | 153 | 66 | Meurthe . . . . . | 365 |
| 37 | Basses-Alpes. . . . | 157 | 67 | Hérault . . . . . | 367 |
| 38 | Loir-et-Cher. . . . | 162 | 68 | Ardennes. . . . . | 386 |
| 39 | Maine-et-Loire. . . | 163 | 69 | Seine-et-Oise . . . | 393 |
| 40 | Yonne. . . . . | 165 | 70 | Seine-Inférieure . . | 394 |
| 41 | Isère. . . . . | 166 | 71 | Vaucluse . . . . . | 410 |
| 42 | Basses-Pyrénées . . | 168 | 72 | Vosges. . . . . | 442 |
| 43 | Cher. . . . . | 170 | 73 | Rhône . . . . . | 452 |
| 44 | Saône-et-Loire . . | 174 | 74 | Doubs . . . . . | 474 |
| 45 | Eure. . . . . | 193 | 75 | Morbihan. . . . . | 485 |
| 46 | Drôme. . . . . | 202 | 76 | Côtes-du-Nord. . . | 489 |
| 47 | Gironde . . . . . | 206 | 77 | Var . . . . . | 525 |
| 48 | Sarthe . . . . . | 206 | 78 | Finistère . . . . . | 578 |
| 49 | Manche. . . . . | 207 | 79 | Moselle. . . . . | 616 |
| 50 | Oise. . . . . | 208 | 80 | Bas-Rhin. . . . . | 690 |
| 51 | Meuse . . . . . | 209 | 81 | Seine . . . . . | 784 |
| 52 | Marne . . . . . | 221 | 82 | Bouches-du-Rhône. | 899 |
| 53 | Loire-Inférieure. . | 240 | 83 | Haut-Rhin . . . . | 920 |
| 54 | Eure-et-Loir . . . | 247 | 84 | Pas-de-Calais . . . | 1,460 |
| 55 | Aisne . . . . . | 251 | 85 | Nord. . . . . | 1,461 |
| 56 | Côte-d'Or. . . . . | 251 | | | 22,621 |
| 57 | Loiret . . . . . | 257 | | Moyenne | 266 g 13 |
| 58 | Haute-Saône. . . . | 264 | | | |
| 59 | Loire . . . . . | 291 | | | |
| 60 | Jura. . . . . | 293 | | | |

Le minimum 42 grammes est au maximum 1,461, comme 100 est à 3,478.

*Consommation du tabac en poudre et à fumer, calculée par tête.*

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Aveyron . . . . . | 158 | 3 | Charente. . . . . | 179 |
| 2 | Lozère. . . . . | 165 | 4 | Tarn. . . . . | 180 |

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Haute-Loire | 180 | 41 | Loir-et-Cher | 353 |
| 6 | Ariège | 182 | 42 | Saône-et-Loire | 355 |
| 7 | Gers | 184 | 43 | Basses-Alpes | 360 |
| 8 | Lot | 191 | 44 | Drôme | 361 |
| 9 | Deux-Sèvres | 200 | 45 | Aisne | 371 |
| 10 | Dordogne | 202 | 46 | Basses-Pyrénées | 378 |
| 11 | Puy-de-Dôme | 216 | 47 | Pyrénées-Orientales | 378 |
| 12 | Allier | 228 | 48 | Maine-et-Loire | 392 |
| 13 | Tarn-et-Garonne | 229 | 49 | Sarthe | 412 |
| 14 | Charente-Inférieure | 231 | 50 | Meuse | 419 |
| 15 | Ardèche | 242 | 51 | Eure | 429 |
| 16 | Aude | 243 | 52 | Haute-Saône | 437 |
| 17 | Cantal | 245 | 53 | Maine | 438 |
| 18 | Basses-Pyrénées | 245 | 54 | Loire-Inférieure | 447 |
| 19 | Vienne | 252 | 55 | Loire | 467 |
| 20 | Indre | 254 | 56 | Loiret | 471 |
| 21 | Lot-et-Garonne | 259 | 57 | Côte-d'Or | 484 |
| 22 | Vendée | 263 | 58 | Oise | 485 |
| 23 | Corrèze | 267 | 59 | Gard | 490 |
| 24 | Orne | 267 | 60 | Eure-et-Loir | 491 |
| 25 | Creuse | 269 | 61 | Mayenne | 492 |
| 26 | Somme | 286 | 62 | Jura | 503 |
| 27 | Ain | 292 | 63 | Gironde | 505 |
| 28 | Landes | 292 | 64 | Hérault | 526 |
| 29 | Nièvre | 307 | 65 | Ille-et-Vilaine | 530 |
| 30 | Hautes-Alpes | 309 | 66 | Seine-et-Marne | 538 |
| 31 | Aube | 311 | 67 | Meurthe | 540 |
| 32 | Haute-Garonne | 321 | 68 | Ardennes | 557 |
| 33 | Indre-et-Loire | 324 | 69 | Doubs | 583 |
| 34 | Yonne | 324 | 70 | Vosges | 587 |
| 35 | Cher | 325 | 71 | Vaucluse | 633 |
| 36 | Isère | 332 | 72 | Morbihan | 645 |
| 37 | Manche | 332 | 73 | Côtes-du-Nord | 652 |
| 38 | Haute-Marne | 335 | 74 | Seine-et-Oise | 686 |
| 39 | Haute-Vienne | 344 | 75 | Rhône | 754 |
| 40 | Calvados | 353 | 76 | Moselle | 757 |

| | | grammes. | | | grammes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 77 | Finistère . . . . . | 772 | 84 | Nord. . . . . | 1,603 |
| 78 | Seine-Inférieure . . | 775 | 85 | Pas-de-Calais . . . | 1,631 |
| 79 | Var . . . . . | 806 | | | 38,49[2] |
| 80 | Bas-Rhin. . . . . | 952 | | Moyenne | 452[6] 84 |
| 81 | Haut-Rhin . . . . | 1,191 | | | |
| 82 | Bouches-du-Rhône. | 1,233 | | | |
| 83 | Seine . . . . . | 1,315 | | | |

Le minimum 158 est au maximum 1,631, comme 100 est à 1032.

On voit par ces chiffres qu'il existe d'énormes différences entre la consommation des diverses sections du territoire. Ainsi, tandis que les habitants de la Haute-Loire n'absorbent en moyenne que 84 gr. de tabac en poudre, ceux de la Seine en prennent 531 gr. ou 6 fois davantage. Dans le Lot, la moyenne de la consommation du tabac à fumer est de 42 gr. seulement; elle est de 1461 dans le Pas-de-Calais, c'est-à-dire 35 fois plus considérable. L'Aveyron ne fait usage que de 158 gr. de toutes espèces, et le Pas-de-Calais atteint le chiffre de 1631, ou 10 fois autant.

Comment expliquer la cause de cette disproportion?

Vient-elle de la richesse plus ou moins grande des départements? Non, car nous remarquons que l'Aisne, la Manche, la Moselle, le Nord, l'Hérault, etc., consomment moins de tabac en poudre que bon nombre de départements plus pauvres, tels que la Creuse, la Corrèze, les Landes, les Basses-Pyrénées, etc., et que le tabac à fumer trouve plus de débit dans les Pyrénées-Orientales, la Haute-Saône, etc., que dans l'Orne, dans l'Yonne ou le Calvados.

La situation topographique n'offre pas de résultats plus concluants: En effet, la Manche, le Morbihan, la Loire-Inférieure, qui sont des départements maritimes, prennent à la consommation du tabac en poudre une part moindre que le Rhône et la Seine, situés dans l'intérieur des terres; et quant au tabac à fumer, les Ardennes, Vaucluse, le Rhône, la Seine, le Haut-Rhin, en font un plus grand usage que les départements littoraux de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Somme, du Calvados et des Basses-Alpes.

Si l'on compare les pays de plaines aux pays de montagnes, on trouve les mêmes anomalies. La Haute-Loire et les Pyrénées-Orientales consomment trois fois moins de tabac en poudre que

les Basses-Pyrénées et le Var ; l'Aisne et la Manche 3 fois moins que l'Oise, 4 fois moins que la Seine-Inférieure, et 5 fois moins que la Seine.

La vente du tabac à fumer, dans les Pyrénées-Orientales et dans le Var, est 6 fois et 10 fois plus importante que dans l'Aveyron et dans le Gers.

Sous le rapport du climat, rien encore ne justifie les différences que l'on observe entre tel ou tel département ; car si les Pyrénées-Orientales et l'Aude ne comptent que pour de minimes quantités dans le débit du tabac en poudre, le Var et les Bouches-du-Rhône y contribuent pour une proportion triple, et sont du nombre des départements qui fournissent le plus fort contingent à cet impôt. Il en est de même de l'Aisne, de la Manche, du Nord, etc., relativement à d'autres circonscriptions placées dans des conditions climatériques absolument semblables, comme Seine-et-Oise, la Seine-Inférieure et la Seine.

Le Lot, l'Aveyron, le Tarn, l'Ariége, sont faibles consommateurs de tabac à fumer ; le Var, les Bouches-du-Rhône, en absorbent 10 et 15 fois plus, et la Somme n'est comprise que pour 141 grammes dans le débouché de cette sorte, alors que les départements contigus, la Seine-Inférieure au midi, le Pas-de-Calais au nord, consomment, le premier, 394 grammes, et le second, 1,460 grammes.

Le développement de l'industrie semble n'avoir, non plus, aucune influence sur la consommation du tabac. Le Nord, en effet, ne prend que 142 grammes de tabac en poudre, et le Var en absorbe 281, ou le double. L'Orne, la Somme, l'Eure, départements manufacturiers, ne participent au débit du tabac à fumer que pour une quantité 5 à 6 fois inférieure à celle qui s'applique au Morbihan, au Var ou au Finistère.

En présence de tels faits, nous avouons notre insuffisance à en donner une explication satisfaisante, et nous devons laisser à de plus habiles le soin de résoudre un problème que nous ne faisons que poser. Mais quelle qu'en soit la solution, nous pouvons, dès à présent, tirer une conclusion positive des observations que nous venons de présenter à nos lecteurs : C'est que la consommation du tabac se maintiendra très certainement dans les départements où se sont enracinées des habitudes devenues invincibles, et qu'elle tend à s'accroître

chaque jour davantage sur tous les points du territoire, comme le prouvent les publications officielles. Cette extension est-elle un bien ou un mal? A ne la considérer qu'au point de vue purement moral, nous pencherions vers la dernière opinion, car il nous paraît difficile que l'usage immodéré du tabac n'entraîne pas, presque nécessairement, la fréquentation des cafés et des cabarets, et assurément, c'est là une conséquence regrettable; néanmoins, en envisageant la question dans son ensemble, en réfléchissant à la situation déplorable de nos finances, en examinant les charges qui pèsent si lourdement sur une foule d'objets de première nécessité, nous sommes portés à croire qu'il est avantageux à l'intérêt général de voir s'élever de plus en plus le produit d'un impôt qui ne repose que sur des besoins, en quelque sorte, imaginaires, et qui, en augmentant les ressources du trésor, permettra bientôt d'alléger d'autres impôts plus onéreux, et d'apporter quelque soulagement aux souffrances des classes laborieuses.

L. G.

# LE ROSSIGNOL,

## FABLE.

D'un canton de la Normandie
Un rossignol fut transporté
Sur les rives de l'Algérie ;
Et bien que son air contristé,
Bien que sa taciturnité
Trahissent sa mélancolie
Où loin du ciel natal, du ciel tant regretté,
Son ame poétique était ensevelie,
— Chantez donc, lui criaient les oiseaux africains ;
De vos mélodieux refrains
On nous a conté des merveilles :
Faites-en juges nos oreilles.
— Hélas ! si vous voulez que je chante, dit-il,
Rendez-moi la contrée où j'ai reçu la vie :
On ne m'entendra point d'un chant de la patrie
Réjouir l'écho de l'exil [1].

LE FILLEUL DES GUERROTS.

[1] Les voyageurs assurent, dit Valmont de Bomare, qu'il n'y a, en aucun temps, de rossignols en Afrique.

## LITTÉRATURE.

# MONSIEUR MATHIEU

### OU LE BON HOMME.

O Labruyère! toi dont le regard observateur parvint à sonder tant d'infirmités humaines, abîmes cachés sous la soie et le velours; toi dont l'esprit sagace rassembla côte à côte les types ridicules du grand siècle, et — bonheur surprenant — qui réussis à te garder une vie calme au milieu de ce monde bruyant et orgueilleux, dont ton burin acéré traçait la figure; —

Toi qui résolus, dans quelques pages simples, ce problème longtemps cherché : réunir la vérité, qu'il est si difficile de peindre, à l'élégance qui l'immortalise, à la correction et la concision qui la dégagent des vains oripeaux de l'esprit!

Toi, enfin, qui savais penser, parler et te taire à propos, et qui eus le rare mérite de quitter ce monde escorté des regrets académiques de ceux que tu avais fouettés;

O Labruyère! intelligence frondeuse, mais utile, que n'ai-je la puissance incisive et durable de ton burin fidèle; que ne puis-je concentrer, dans l'œil de ma vue intime, un des rayons qui t'aidaient à percer l'obscurité des surfaces, à découvrir l'ame humaine derrière l'épais rideau social qui se replie chaque jour davantage sur lui-même; que n'ai-je ta patience investigatrice? Après, je demanderais la poésie à Dante, l'énergie âpre à Juvénal.....

Mathieu n'est pas un *sot*, car on entend généralement par là celui qui comprend difficilement, ou qui, s'il les comprenait, ne saurait traduire les idées les plus vulgaires; par exemple : il fait beau temps aujourd'hui; il est possible qu'il pleuve demain; — qui ne peut souhaiter la bienvenue à un enfant sans commettre un non-sens ou un coq-à-l'âne. Celui qui, se cherchant des points de comparaison, met la main sur une tête d'idiot, et se glorifie d'être placé à un échelon intellectuel supérieur; celui qui, en un mot, coudoyant chaque jour, depuis quarante ans, la civilisation, n'a pas pu augmenter le nombre de ses connaissances, même de cette pensée : *qu'il n'a rien appris!*

Mathieu n'est pas, non plus, un *homme d'esprit*, car on entend généralement par là celui qui, dans la société des hommes, évitant de rappeler même indirectement son mérite de savant ou de penseur, fait au contraire des efforts heureux pour mettre en lumière les atômes d'intelligence épars chez les autres; et, les groupant avec adresse, sans laisser voir qu'il en est le moteur, parvient à faire croire à chacun que chaque rayon est le foyer; qui, prudemment flatteur, a soin de rappeler à celui-ci sa femme qui est belle, ou son chien de race pure; à celui-là sa fortune; à un tel la bosse de l'éducabilité qui décore son front; à tel autre, l'utilité de ses contes; à tel poltron, un rare trait de courage; au bossu, Montmorency; au priseur, Napoléon; au borgne, Annibal; Byron, au pied-bot; qui emploie son tact et la finesse de ses organes à épargner un ridicule en public à son voisin, en s'excusant de la nécessité de son concours, par la sottise des idées reçues; qui, enfin, passe sa vie à adopter les angles rentrants de son caractère aux angles saillants du caractère des autres; engrenage humanitaire, sans l'action duquel les rouages sociaux deviendraient inactifs, ou ne produiraient que grincements confus et poussière aveuglante.

— Mais ceci est de la bonté, direz-vous. — Sans doute : le sot est toujours un peu méchant, et l'homme d'esprit est toujours un peu bon. —

Si Mathieu n'est ni un sot, ni un homme d'esprit, qu'est-il donc? Labruyère l'eût dit. Je vais tâcher de l'indiquer.

Au physique, Mathieu est d'une constitution mal organisée, qui perd en énergie ce qu'elle gagne en flexibilité; sa tête — pour ne par-

ler que du sommet de l'être — est sans caractère prédominant, sans lumière. Son regard, chétif langage de deux yeux trop ronds, à paupières minces, effleure et ne sonde pas : il cherche à se souvenir. Point d'angles faciaux accusés ; des couleurs aux joues ; les tempes grasses. Le front assez haut, mais d'une hauteur fuyante, est dépourvu de ce vague poli que l'habitude de la pensée laisse à la longue sur cette boîte humaine ; en somme, rien de cette puissance extérieure — révélée à la fois par la gravité ferme et la mobilité expressive — qu'est accoutumé à saluer de loin, sinon du chapeau du moins par impression, le vulgaire qui passe.

Au moral, Mathieu a quelque prétention aux sciences, il a passé bon nombre d'années sous la férule des colléges et en a retiré, par frottement, une teinture de littérature, de physique, de géographie, d'histoire ; mais les mathématiques sont restées pour lui lettres closes, parce qu'il faut là une aptitude innée et une grande rectitude dans le cerveau.

Quant au surplus, Mathieu dit quelquefois : J'ai fait ma philosophie ! mais vous savez ce qu'est la philosophie scholastique. L'avoir apprise ou non, c'est la même chose, attendu que c'est un don, non une science, que l'âge seul, en compagnie du malheur, procure à ceux qui ont une ame.

Mathieu, donc, s'est trouvé occuper dans la vie, à l'âge de raison, une situation sociale ni trop haute, ni trop basse ; assez élevée, cependant, pour qu'il s'en fasse gloire près des siens, ce à quoi il ne manque pas : « Je suis, dit-il, honorablement placé, je m'en tiens là. » D'aucuns diront : c'est sagesse. C'est plutôt conscience. A qui n'a point un grain d'ambition, je n'accorde qu'une ame molle ; incapable des grandes pensées, des aspirations élevées qui font l'homme digne de ce nom. C'était aussi l'avis d'Horace : salut.

Pour en revenir à Mathieu, quelques traits achèveront son profil moral.

Toute chose, depuis longtemps établie, est bonne par cela seul qu'elle est ancienne. Cet axiome le dispense des longues réflexions et des discussions où il faut payer de sa personne.

L'horizon des événements heureux ou funestes est, pour lui, restreint à la circonscription de la famille, du canton, de la province où il se meut.

L'argent, pour ceux qui pensent, est un moyen : pour Mathieu, c'est un but.

Et cependant honnête homme dans toute l'acception que la loi écrite donne à ce mot, c'est-à-dire point voleur ; il ne fera rien de trop hasardeux pour atteindre son but. Ne fallut-il pour cela que se déranger un instant de ses habitudes ou des idées reçues, il laissera passer l'occasion, et restera, par conséquent, Mathieu comme devant.

Pour Mathieu, la politesse, le sentiment des convenances sont préférables aux excentricités du génie, qui marche toujours les coudes un peu en dehors.

A chaque heure du jour et de la nuit, vous l'entendez magistralement répéter : cela ne se dit pas, cela ne se fait pas. Il met l'invariabilité de la forme au-dessus des arabesques de l'art. Il périra d'ennui sous son respect des choses usées, plutôt que de consentir à réformer quoique ce soit de ses idées et de ses habitudes de la veille. Les gens obséquieux l'intéressent : il les regarde comme plus polis que lui.

Mathieu a quelque chose comme quarante ans. A l'entendre, on croirait que c'est hier au soir, après vêpres, qu'il a remporté au Collége le prix de version latine. Il mourra à soixante ans, ni plus ni moins, bon fils, bon époux et bon père.

L'entrepreneur de son mausolée pourra ajouter à cette épitaphe : *Bon homme !*

J. A. De Lérue.

# REMARQUES

## DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES

# PORTS ET RIVIÈRES A MARÉE

## DE LA GRANDE-BRETAGNE,

*Présentées à la Reine d'Angleterre le 20 Mars 1846.*

« Il n'y a jamais de mal, et il peut y « avoir quelquefois avantage, à savoir « comment d'autres s'y prennent pour « réaliser des choses dont nous nous « occupons nous-mêmes. »

*A Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, etc.*

Les soussignés commissaires nommés par V. M. pour s'enquérir de l'état et de la condition des rivières et ports à marées de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ont l'honneur de présenter à V. M. le second rapport de l'enquête qu'ils ont faite en exécution de ses ordres.

Nous avons visité et personnellement inspecté tous les ports et toutes les côtes du royaume-uni. Nous avons été vivement frappés de la grande valeur de plusieurs de ses ports naturels, de leur profondeur et de leur étendue; mais ces avantages sont loin d'avoir porté tous leurs fruits. Un examen attentif nous fait voir que, quoiqu'on ait beaucoup fait dans bien des cas, et à grands frais, cepen-

dant si les ouvrages avaient été calculés avec plus de prévoyance et exécutés avec plus de fermeté et sous une surveillance plus réelle, la même dépense aurait conduit à de bien meilleurs résultats, et aurait prévenu des plaintes qui n'ont souvent que trop de fondement.

Par suite de la lutte déjà commencée entre les chemins de fer et le cabotage, nous avons que, à moins que des mesures ne soient immédiatement prises pour améliorer les ports et rivières à marée du royaume, une grande partie des marchandises actuellement transportées par navires, ne le soit bientôt par les chemins de fer qui s'étendent rapidement vers presque toutes les parties de la côte. Nous appelons donc bien vivement ces mesures, non seulement dans des vues d'économie, *mais aussi par des motifs politiques de la plus haute importance pour les intérêts maritimes, le cabotage ayant toujours été la meilleure école de ces marins qui soutiennent si habilement l'honneur et la puissance du pays.*

Dans notre premier rapport, nous avons déjà cité quelques-uns des cas particuliers qui se rattachaient à la question ; nous allons achever de le faire, mais nous exposerons d'abord les principes généraux qui doivent diriger l'exécution des travaux.

*Signé :* BOWLES, contre-amiral, membre du Parlement, président. J.-J. GORDON-BREMER, capit^e. de la marine royale. Joseph HUME, membre du Parlement. Aaron CHAPMAN, idem. Edward, R. RICE, idem. Thomas BARING, idem. F. BEAUFORT, hydrographe. G.-B. AISY, astronome royal. John WASHINGTON, capit^e. de la marine royale. Richard GODSON, Q. C., membre du Parlement et avocat de l'amirauté.

---

## Londres et la Tamise.

*Principe général.* — Le principe général pour l'amélioration des rivières navigables est l'uniformité de leur encaissement, et la circulation du jusant et du flot dans le même chenal, avec un courant non interrompu et l'absence de tout remou.

*Endiguements* — Il convient, toutes les fois que ces conditions n'existent pas, d'établir des endiguements dans toute la longueur de

la rivière, pour en redresser le cours, et pour amener le jusant et le flot à suivre le même chenal; autrement dit, de rétrécir la rivière où elle est trop large, et de l'endiguer de manière à avoir un cours uniforme; de creuser le milieu du chenal en forme de segment de cercle, en donnant au centre la profondeur voulue, et en diminuant graduellement, jusqu'à la ligne de basse mer, ou jusqu'aux quais, selon les lieux, afin d'obtenir une plus grande profondeur d'eau; de compenser ainsi la diminution de largeur, et de conserver toujours la même aire de section; enfin de n'agir que d'après un système général et un plan d'ensemble.

*Eaux de marées.* — Toute atteinte portée aux eaux de marée est une faute, et leur exclusion de la partie supérieure d'une rivière cause un grand préjudice. Il est essentiel de les conserver par tous les moyens possibles pour profiter de leur action; ainsi, partout où un endiguement est fait le long des rives, il faut tâcher d'établir un réservoir de compensation au-dessus de ce point, de manière à ce qu'aucune réduction dans le volume des eaux de marée n'ait lieu, et que l'espace de la rivière enlevé par l'endiguement, soit amplement remplacé par le réservoir.

Il est arrivé quelquefois que le stationnement habituel d'un certain nombre de navires sur le même point dans un chenal, y a occasionné une augmentation de profondeur. Ce résultat était l'effet du rétrécissement, qui avait augmenté la force du courant et surtout du jusant, considéré, pour cela, comme plus puissant que le flot.

Dans certains cas, il peut suffire d'effacer les pointes par le remplissage des anses, ce qui rend le courant plus égal, et lui donne plus de force. Du reste, il est sensible que le mouillage de navires, sur plusieurs rangs, au milieu de la rivière, et leur déchargement là, est incommode à la navigation et doit être évité. L'établissement de docks est le remède à recommander à tous égards contre de pareils encombrements.

*Échelles à marées.* — Afin de s'assurer de la conservation des eaux de marée, et de surveiller les effets qui peuvent résulter, soit en bien, par la suppression d'obstacles, tels, par exemple, qu'était le vieux pont de Londres, dont la destruction a fait que la marée

s'élève maintenant à Chelsea plus haut qu'elle ne le faisait auparavant, soit en mal, par quelque construction nouvelle, il est très utile d'établir des échelles ou compteurs, à marées, marquant d'eux-mêmes, comme il y en a dans plusieurs ports, à Sheerness, Harwich, Scarborough, etc., et de tenir des tables exactes des observations journalières qui y sont faites.

*Approfondissement.* — L'approfondissement de la rivière ne peut se faire que par degré, en plusieurs années, en enlevant, au moyen du draguage, ou par les moyens d'art convenables à la nature des écueils, tous les bancs jusqu'à la profondeur nécessaire pour les petits bâtiments et les vapeurs, (ordinairement 12 ou 14 pieds de basse mer.)

La science venant en aide à la nature, on obtient aisément le bienfait si désiré d'une facile navigation; il suffit pour cela d'aider d'abord à l'action naturelle du courant. Le chenal étant une fois dressé et approfondi par l'enlèvement du banc, il ne s'y forme plus de nouveaux dépôts. Les endroits qui ont été creusés ou les hauts fonds qui ont été enlevés par le draguage dans la Tamise, ne se sont pas élevés de nouveau, et l'opinion est bien établie que, un haut-fond étant une fois déplacé, le courant se charge de tenir le chenal ouvert.

*Conduite des travaux.* — Les travaux de creusement ou de draguage doivent se commencer par en haut, et en descendant de l'amont vers l'aval, parceque lorsqu'on enlève un banc, une portion de la matière s'échappe de la machine, est entraînée par la marée, reste en suspension tant que la force de celle-ci continue, mais est déposée au premier remou qu'elle rencontre. Or, en enlevant le second banc, on enlèvera avez lui ce qui était récemment provenu du premier, et ainsi de suite, jusqu'à celui qu'était placé le plus en aval.

*Jetées, Epis, Quais.* — Les bancs et les hauts-fonds tendent incessamment à former des remous et de nouveaux bancs plus en aval dans le courant; les épis, les jetées, les quais, en un mot tous les empiétements sur un chenal, tendent à produire le même résultat. Chaque pouce du chenal d'une grande rivière est utile, dans un moment ou dans un autre de la marée, et l'on ne devrait en permettre aucune interruption au delà de la ligne qui aurait été déterminée. A Gravesend, un épi ou jetée fut construit, qui s'avançait primitive-

ment dans la rivière d'environ 40 pieds plus bas que la ligne de basse mer. Le dépôt, résultant de l'interruption occasionnée par la jetée dans la marche du courant, produisit un remou, puis, graduellement et insensiblement, un banc qui découvre à présent à environ 500 pieds en aval de cette jetée; au commencement, ce banc était séparé de la ligne de basse mer, mais il s'allonge, il la gagnera, s'y réunira, et rejettera en dehors de lui la totalité de la rive. Il a environ 530 pieds de longueur en descendant la rivière, et prive la navigation d'une largeur de 40 pieds; son nom est devenu un reproche; on l'appelle le *Petit Blythe.*

*Gares.* — Si des épis, jetées, ou autres obstacles le long d'un chenal doivent être évités, il ne faudrait cependant pas prétendre y établir une ligne, absolument non interrompue, de quais ou de talus, parce qu'il faut aussi se ménager des *gares* ou lieux de refuges et d'abri pour les navires, allèges et bateaux, contre les glaces qui les enlèveraient, si on les laissait sans défense dans le chenal.

*Draguage.* — Le draguage qui peut paraître une opération fort simple, est cependant un procédé délicat et hasardeux, à moins qu'il ne soit complet et conduit systématiquement, en ayant toujours pour but une uniformité de profondeur.

Il ne faut jamais déranger la partie nette et profonde du lit d'une rivière, car il est toujours nuisible de faire des excavations dans le milieu d'un bon chenal. Il faut veiller à ce qu'en draguant, on ne forme pas de trous et de monticules, ce qui donne quelquefois au courant une direction nuisible à quelques parties de la rive. Le draguage que l'on pratique en certains lieux pour tirer du lest, peut, en créant de nouveaux chenaux, troubler, diviser et probablement altérer le chenal principal, de manière à nuire à la direction naturelle du courant; et il est certain que, à moins que ces causes ne soient supprimées, il ne peut y avoir d'améliorations durables.

*Égoûts, jets de cendres de charbon.* — La grande quantité de sable et de gravier que les égoûts des villes et des terres apportent dans les rivières, les poussières et les cendres de charbon jetées par les bâteaux à vapeur et d'abord entraînées par l'Ebe, sont bientôt en partie rapportées par le flot et finissent par produire des amoncellements à quelque distance plus bas. Il faut recourir au procédé coûteux du

draguage, si l'on n'a pas quelque moyen propre à produire un courant capable de les enlever, en faisant descendre une plus grande quantité d'eau. On doit donc interdire rigoureusement ces sortes de jets, qui, du reste, ont beaucoup diminué depuis la promulgation du bill sur le lestage, les bateaux à vapeur étant actuellement tenus d'avoir des alléges pour les recevoir.

*Bateaux à vapeur.* — L'usage des bateaux à vapeur rend à présent l'approfondissement des rivières encore plus important qu'autrefois, parce que le batillage contre les rives et la fréquente allée et venue sur les bancs, font que l'eau de la rivière est chargée d'une plus grande quantité de vase tenue en suspension. Du reste, ce déplacement de la vase, continué par les marées, amène aussi parfois dans le lit du fleuve une disposition à l'approfondissement; on en a un exemple très sensible à Greenwich.

*Préjudices des retards.* — Il est superflu de rappeler combien les retards dans la navigation sont préjudiciables. Les navires, obligés de s'arrêter de basse-mer au-dessous des hauts-fonds pour attendre le flot, sont exposés à ne plus arriver à temps pour entrer dans les docks, de la même marée, et s'il arrive que le temps devienne mauvais, ils peuvent être retenus indéfiniment dans le reste du chemin.

*Cartes marines.* — Il est de la plus grande importance d'établir, pour chaque rivière navigable, une carte où les sondages soient cotés, de manière à ce que l'on puisse constater au besoin si des changements ont eu lieu sur quelque point particulier. On ne doit jamais perdre de vue que la suppression ou la création d'un obstacle quelconque, dans la partie même supérieure d'une rivière, peut causer de grands changements dans son bassin, et il n'y a pas d'autre moyen de s'en assurer que de répéter, à de courts intervalles, un examen minutieux.

---

## Yarmouth.

Avant d'indiquer les résultats de l'enquête faite dans le comté de Norfolk, je désire exposer la manière dont elle y a été conduite.

La commission des ports à marée avait fait connaître au bureau

du port et au magistrat, qu'elle se rendrait à un jour déterminé pour visiter le port ; que là, en séance publique, elle s'enquérerait de l'état passé et de l'état présent du port ; et *qu'après avoir entendu les officiers du port, elle recevrait les dépositions de toutes les personnes capables de donner des renseignements sur le sujet en question.* Des avis à cet égard avaient été publiés dans les journaux huit jours avant la réunion, avec invitation, à toutes les personnes intéressées à l'enquête ou en état d'y fournir des informations, de s'y trouver.

Cette marche a été suivie dans toutes les places visitées, et l'intérêt que cela a excité a été assez grand pour amener des personnes de toutes les classes.

Par cette enquête, ainsi faite publiquement, en général à la maison commune, on a obtenu promptement des renseignements plus exacts et plus satisfaisants que l'on eût pu le faire par tout autre mode.

La publicité pour ce qui concerne les ports, et pour tous autres cas où il est procédé par délégation, est si importante, *que je recommande de le faire en séances publiques, afin que le public puisse les suivre, s'il le veut.*

La présence aussi d'un délégué de l'administration supérieure, en chaque port ou place, pour inspecter et s'enquérir publiquement des actes du bureau local, a toujours un bon résultat.

C'est donc ainsi qu'on en a agi en l'hôtel de ville de Yarmouth, les 21 octobre et 6 novembre 1845. En me référant aux pièces à l'appui, je me bornerai ici à des observations générales sur les objets les plus dignes d'attention.

Le port de Yarmouth, situé sur la partie la plus orientale du comté de Norfolk, est important par son commerce et ses pêcheries. Il est le meilleur abri pour la navigation sur toute la côte ; on voit quelquefois 1,500 à 2,000 navires mouillés sur ses rades ; il y a en général 8 pieds d'eau de basse mer sur la barre ; des bâtiments de 13 à 14 pieds entrent ordinairement dans le port, et quelque fois même des bâtiments de 15 pieds. La profondeur de l'eau sur la barre a beaucoup varié à différentes époques, et a gagné près de 2 pieds depuis quelques années. Le port varie de profondeur de 9 à 19 pieds de basse-mer. Il a également gagné près de 4 pieds depuis

9 ans, au moyen de draguages, et paraît susceptible de s'améliorer encore. Les inégalités du fond du chenal ont toutes été enlevées, et si la largeur entre les jetées était augmentée de manière à être mieux en proportion avec la largeur générale du port, l'action du flot et de l'Ebe serait plus efficace pour tenir le port et la barre nettoyés. L'enlèvement des inégalités du fond a sensiblement aidé à l'introduction du flot et à creuser la barre.

Avant que le port eût été renfermé entre des épis et des jetées, le chenal était souvent divisé en plusieurs petits cours d'eau, dont la direction et le nombre changeaient selon les vents et les crues d'eau de l'intérieur. Les coups de vent d'Est apportaient, en travers de l'entrée du port, une barre ou traverse, que les eaux de l'intérieur et le jusant des marées ne pouvaient déplacer que lorsque les vents leur venaient en aide, et ce déplacement ne durait pas longtemps. La fluctuation était si fréquente, que l'on ne pouvait compter sur rien.

Après avoir été originairement beaucoup plus au Nord qu'à présent, l'entrée de Yarmouth a été, par l'exécution de plusieurs travaux d'art à diverses époques, rapportée plus au Sud, jusqu'à ce que l'érection de jetées l'ait fixée au lieu où elle est maintenant.

Ces jetées, en resserrant le chenal, ont permis aux eaux intérieures, assistées par les Ebes, d'agir avec plus d'efficacité, et de forcer ainsi leur passage jusqu'à la mer.

Des changements de cette sorte ne sont pas rares ; les ports d'Aberystwith, de Conway, de New-Shoreham et plusieurs autres, en offrent des exemples frappants. Lorsque les rivières qui baignent ces ports étaient dans leur état primitif, sans endiguements, les eaux de marée se répandaient sur une grande étendue de terrains dans l'intérieur du pays ; et, favorisées par les eaux des rivières, elles avaient une force suffisante pour nettoyer et maintenir leur entrée dans une direction à peu près droite. Toutefois, lorsque ces espaces vinrent à être diminués, soit par les dépôts de matière d'alluvion, soit par des endiguements, les réservoirs des marées se trouvèrent amoindris et des bancs se formèrent à leurs entrées. La nature se créa, par degrés, d'autres réceptacles ou réservoirs propres à contenir la quantité d'eau de marée nécessaire pour, avec l'aide de l'eau douce, se frayer forcément son passage, mais celui-ci

dut être considérablement affecté par les inondations ou grandes crues des rivières et par l'influence des vents et des tempêtes. L'exemple le plus frappant des faits que nous venons d'énoncer est à New-Shoreham, où la progression graduelle de l'entrée vers le Sud s'est opérée, de mémoire d'homme, pour plusieurs centaines de yards; l'entrée est à présent à plusieurs milles au Sud de sa direction naturelle, ce qui a formé un chenal presque parallèle au rivage, et suffisant pour contenir une quantité d'eau de marée, égale à celle qu'on lui a enlevée.

Ceci fait voir l'avantage qu'il y a à conserver, dans leur plus grande étendue, les réservoirs dans lesquels la marée pénètre. A Yarmouth, le vaste et naturel réservoir pour la marée est le Breydon, et le chenal, depuis l'entrée du port jusque-là, devrait non-seulement être nettoyé et tenu ouvert, mais même on n'y devrait tolérer aucune projection ou contour brusque, capable de faire obstacle à la pleine et libre accession de la marée, et il ne faudrait pas davantage permettre que la capacité du Breydon fût diminuée désormais par aucun endiguement ou par aucun dépôt, si ce n'est celui des alluvions naturelles que l'on ne peut empêcher.

Les navires, fréquentant le port de Yarmouth, sont mouillés dans la partie nord du port, en face de la ville, très serrés les uns contre les autres, le bout au quai et en travers du port, de manière qu'ils occupent une grande partie du courant et nuisent ainsi beaucoup aux mouvements de la marée.

Les ingénieurs recommandant essentiellement, (ainsi qu'on vient de le voir,) l'usage des eaux venant des parties situées en arrière du port, pour le balaiement du chenal et de la barre, je dirai qu'il n'y a pas, dans tout le royaume, de port qui ait un meilleur réservoir de ce genre que Yarmouth, mais il n'y en a pas où la valeur en ait été plus méconnue, ou, en tous cas, aussi peu utilisée. Chaque marée amène au réservoir, et en remporte, quatre millions cinq cent mille tonneaux d'eau, et cette puissance naturelle pourrait être encore considérablement augmentée, si le port et ses passes étaient élargis; la marée monte quelquefois à raison de 5 à 6 nœuds par heure.

On a plusieurs fois fait des travaux en vue d'améliorer le port et le havre d'Yarmouth, mais les études les plus anciennes que l'on

en possède sont seulement de 1747, et encore ont-elles perdu beaucoup de leur mérite par l'absence de divers plans et documents auxquels elles se réfèrent, et dont on ne trouve plus de trace. Ceci prouve combien il serait nécessaire d'avoir en chaque lieu un dépôt central où l'on conserverait des copies de tous les projets, aussitôt qu'ils seraient présentés, afin que les opinions des hommes de l'art, l'état du port et de la navigation pussent être consultés à des époques successives par les personnes qui y seraient intéressées, et pour lesquelles assurément l'expérience de leurs prédécesseurs et les changements produits par leurs travaux, seraient les meilleurs guides pour de nouvelles améliorations.

Il y a près de la rivière un espace de 44 acres ayant fait autrefois partie de son lit, où l'on pourrait, avec une dépense modérée, établir des docks capables de contenir plusieurs centaines de navires; l'eau les couvre encore quelquefois, et leur excavation serait très facile.

On a dit ailleurs comment la jalousie du port d'Yarmouth a, jusqu'à présent, empêché les améliorations de la navigation de Norwich à la mer; ces deux villes sont cependant également intéressées à leurs améliorations respectives, et devraient faire cause commune pour en écarter tous les obstacles

(*Traduit de l'anglais par* M. J. Rondeaux, 1847.)

## STATISTIQUE JUDICIAIRE.

# DE LA JUSTICE CONSULAIRE

## ET DES PRUD'HOMMES.

Nous ne croyons pas céder à une prévention nationale exagérée, en affirmant qu'il n'existe nulle part au monde une magistrature plus éclairée, plus impartiale, plus indépendante ni plus désintéressée que la magistrature française. Et comment en serait-il autrement quand on voit ce corps honorable ne se recruter que parmi des hommes de talent, fortifiés par de longues et sérieuses études, et qu'il n'admet dans ses rangs qu'après qu'ils ont donné des preuves manifeste de savoir et de capacité? Si quelques rares exceptions fournissent de loin l'exemple d'avancements rapides, déterminés par des considérations politiques ou des faveurs particulières, il n'en est pas moins vrai que la presque totalité des magistrats ne doivent leur position qu'à leur mérite, et que leur élévation donne la juste mesure de leur valeur réelle Aussi, sommes-nous pénétrés du plus profond respect pour ceux qui suivent une carrière si ardue et si peu lucrative, et qui, dédaignant les avantages de la fortune, ne cherchent la récompense de leurs travaux que dans l'estime et la considération de leurs concitoyens.

Mais ce sentiment de reconnaissance et de vénération a quelque chose de plus vif encore, quand il s'applique à ces hommes dévoués et intelligents, qui, sous le titre modeste de juges consulaires, rendent à la société de si éminents services sans autre mobile que le désir de se rendre utiles, et qui n'hésitent pas à sacrifier, à cette noble ambition, et leurs affaires et leurs plus précieux intérêts. Connaissant le

prix du temps, profondément convaincus qu'il n'en est pas de plus mal employé que celui qu'on perd à la poursuite d'un procès, ces dignes magistrats usent de toute leur influence paur amener les parties à une conciliation, et si leurs bienveillants efforts échouent, si l'obstination des plaideurs nécessite un jugement, avec quelle sagacité ils savent distinguer l'honnête homme du fripon, avec quelle promptitude ils terminent les contestations! Dépourvus de connaissances judiciaires, n'ayant pour guide que leur bon sens et leur expérience, s'attachant bien plutôt à l'équité qu'aux formes, ils émettent pourtant des décisions empreintes d'un tel caractère de justice qu'elles peuvent soutenir le parallèle avec celles qui émanent des légistes les plus éclairés.

Nous allons appuyer cette opinion par des citations puisées dans le rapport publié par le ministère de la justice, pour l'année 1845. Ce document est un peu ancien, mais il comprend une telle masse de faits, qu'on peut, ce nous semble, en tirer des inductions parfaitement justes et acceptables.

| | |
|---|---|
| En 1845, il a été soumis | 164,253 affaires aux tribunaux de commerce spéciaux. |
| | 27,434 aux tribunaux civils, jugeant commercialement. |
| Affaires restant à juger au 31 décembre 1844 . . | 6,711 |
| Total . . . | 198,398 affaires. |

| | |
|---|---|
| De ces 198,398 affaires | 190,466 ont été expédiées en 1845. |
| Il en restait à expédier | 7,932 ou 4 0/0 seulement. |

(*N. B.*) Les tribunaux civils ordinaires ont eu, dans la même année 27, °/₀ d'arriéré.

Les 190,466 affaires expédiées ont été terminées comme suit :

51,808 jugées contradictoirement,
106,132 » par défaut,
5,141 par renvoi devant arbitres,
27,385 par transaction ou abandon.

190,466

Les tribunaux spéciaux de commerce étaient au nombre de 220 et composés de :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Juges | — | 1,005 | 1.668 ; ils ont rendu 51,808 |
| Juges suppléants | | 663 | |

jugements contradictoires, ce qui donne la proportion de 31,16 affaires par juge.

Des 173,435 causes introduites devant les tribunaux civils, il en a été terminé 126,699, savoir :

63,380 par jugements contradictoires,
30,849 par défaut,
32,470 par transaction ou abandon.

126,699

Les tribunaux civils comptent 1,655 juges / 1,178 juges suppléants } 2,833

d'où il résulte que ces 63,380 jugements contradictoires représentent 22,41 affaires par juge.

Examinons maintenant dans quelle proportion chaque espèce de juridiction a pris part au budget de l'État :

| | | |
|---|---|---|
| Cour de Cassation . . . . | 973,880 fr. | ou 4 86 % |
| Cour d'Appel . . . . . | 4,265,550 | — 21 29 |
| Tribunaux civils . . . . | 6,359,640 | — 31 73 |
| Tribunaux de Commerce. | 179,892 | — 0 90 |
| Justice de Paix . . . . . | 3,096,897 | — 15 46 |
| Justice criminelle . . . . | 4,510,969 | — 22 51 |
| Conseil d'État . . . . . | 651,790 | — 3 25 |
| Ensemble. . | 20,038,618 | 100 % |

Ainsi donc, en même temps qu'ils ont montré la plus louable activité dans leurs travaux, les tribunaux de commerce ont rendu la justice presque sans frais, leurs jugements contradictoires ont donné lieu à moitié moins d'appel que ceux des tribunaux civils, et n'ont pas plus souvent été infirmés. Ils ont obtenu un plus grand nombre de transactions ou d'abandons, et enfin, ils ont laissé un arriéré six fois moindre.

Quant aux opérations incidentes qui multiplient les occupations des juges des tribunaux civils, elles pèsent également sur les magistrats consulaires auxquels est dévolu le soin de présider les réunions de créanciers, de diriger les faillites, d'en surveiller les opérations, de faire de fréquents rapports sur les affaires difficiles, et de provoquer les arrangements amiables entre es parties.

# APPELS.

| | Jugements susceptibles d'appel. | Appels. | Jugements confirmés. | Jugements infirmés. | Transactions. | Affaires restant à juger. | Ensemble. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En matière civile . . . . . | 53,988 | 12,692..23.51 % | 4,037..31.96 % | 1,778..14.01 % | 1,387..12.50 % | 5,270 | 12,692 |
| En matière commerciale . . | 29,831 | 3,323..11.13 % | 1,184..35.63 % | 443..13.33 % | 531..13.98 % | 1,165 | 3,323 |

*En matière commerciale, les appels se subdivisent de la manière suivante :*

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 220 Tribunaux spéciaux de commerce . . . . . | 26,728 | 3,041..11.37 % | 1,088..35.77 % | 408..13.42 % | 486..13.98 % | 1,059 | 3,041 |
| 170 Tribunaux civils jugeant commercialement . . | 3,123 | 282...9.03 % | 96..34.04 % | 35..12.41 % | 45..13.96 % | 106 | 282 |
| 390 | 29,831 | 3,323 | 1,184 | 443 | 531 | 1,165 | 3,323 |

En établissant ces comparaisons entre la justice civile et la justice consulaire, loin de nous l'intention d'exalter les services de la seconde aux dépens de la première, à laquelle nous rendons pleinement hommage. Nous savons d'ailleurs, qu'en général, les affaires commerciales sont plus simples et plus sommaires que les autres, et, que par conséquent, elles doivent être terminées plus rapidement et plus aisément. Nous avons voulu seulement faire ressortir les obligations du public envers des magistrats qui exercent des fonctions essentiellement gratuites, qui n'y peuvent consacrer que les instants dérobés à leurs affaires privées, et qui cependant trouvent, dans leurs lumières naturelles et leur longue pratique, les ressources suffisantes pour se tirer avec honneur de la difficile mission qui leur a été confiée par les suffrages de leurs concitoyens.

Nous ne terminerons pas cet article sans jeter un coup-d'œil sur les travaux remarquables des Conseils de Prud'hommes.

Des 21,155 affaires introduites devant ces Conseils dans la même année 1845,

| | |
|---|---|
| 15,779 | ont été conciliées ; |
| 3,429 | ont été retirées ; |
| 1,947 | seulement n'ont pas été conciliées. |
| 21,155 | |

Mais ce n'est pas tout encore ; car sur ces 1,947 affaires non conciliées d'abord ; . . . . . 1,419 ont été retirées avant le jugement. Il n'en est donc resté que 528 soumise à la décision définitive, c'est-à-dire que sur un ensemble de contestations s'élevant au nombre de 21,155, 20,627 ou 97,50 0/0 ont été terminées sans jugement !

N'est-ce pas là un merveilleux résultat? Quelle économie de temps et d'argent pour la classe laborieuse ! Que de démarches, que de soins, que de soucis épargnés ! Mais aussi quel dévouement et quelle abnégation chez les généreux citoyens qui se sont consacrés à de si pénibles devoirs ! Nous savons qu'ils n'attendent d'autre rémunération que le témoignage de leur conscience, qu'ils font le bien avec un admirable désintéressement, et qu'ils ne recherchent point les éloges ; or, cette modestie même est, à nos yeux, un titre de plus à l'estime publique dont nous sommes heureux d'être ici les interprètes, en leur disant, avec juste raison, qu'ils ont bien mérité de la patrie.

L. G.

# BIBLIOGRAPHIE.

Étretat, son passé, son présent et son avenir, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure; 1850. Rouen, Lebrument et François, libraires.

M. l'abbé Cochet, l'infatigable explorateur de nos campagnes normandes, l'habile dénicheur de trésors archéologiques, l'historien savant et poétique des églises de la Haute-Normandie, vient de publier un nouvel opuscule sur Étretat, sa patrie, le centre de toutes ses prédilections. Cet opuscule, comme nous l'apprend la préface, est la reproduction corrigée et considérablement augmentée de celui qui fut publié en 1839, sous ce titre : *Étretat et ses environs* : « La brochure que je présente aujourd'hui au public, ajoute l'auteur, est le fruit de vingt années de notes et d'observations faites sur un village dont je me suis peut-être grandi le mérite et l'importance. On me pardonnera cette pieuse et innocente exagération en faveur du motif qui m'a inspiré et qui m'a constamment soutenu dans ce travail, *l'amour de mon pays.* »

Jusqu'ici, et avant d'avoir jeté les yeux sur l'ouvrage de M. l'abbé Cochet, il nous avait paru qu'Étretat, plus que tout autre lieu, pouvait se passer d'historien : les livres n'avaient que faire où les beautés naturelles parlaient assez. Ne suffisait-il pas, pour épuiser notre curiosité et occuper nos facultés admiratives, du spectacle de cet immense horison du ciel, où s'étalent, dans toute leur pompe, les splendeurs royales des couchers du soleil; de cette vaste mer aux flots irrisés et changeants, aux élans impétueux et sublimes, qui lance sa folle écume jusqu'au sommet de ces hautes falaises, gigantesques créations des siècles, et qu'il semble qu'on ne puisse gravir sans être saisi de tous les vertiges du désir de l'impossible. Et ces pyramides imposantes, ces arches colossales, jetées à travers l'abîme mouvant, modèles d'une féerique architecture qui n'aurait pas sa pareille en Europe si, comme le remarque M. l'abbé Cochet, l'île de Wight n'existait pas! N'était-ce pas assez encore que cette église retirée et mystérieuse, que l'art n'a point besoin d'expliquer, tant son caractère de rustique majesté est frappant, tant sous l'abri de sa nef étroite et profonde, éclairée d'un jour voilé, on se sent rappelé aux primitives inspirations du Christianisme.

Voir, cependant, ce n'est que la moitié de connaître; savoir, c'est le complément, et nous nous sommes convaincue, en parcourant la brochure de M. l'abbé Cochet, que ce que nous ignorions d'Étretat n'était pas moins intéressant que ce que nous en avions observé. Ainsi, Étretat possède un grand nombre d'antiquités qui toutes n'ont pas été mises au jour, et qui pourraient lui mériter le surnom d'Herculanum normande. C'est le point aboutissant d'une voie romaine venant de Lillebonne, circonstance qui justifie l'interprétation étymologique que M. l'abbé Cochet donne d'Étretat, qui signifierait le *bout de la voie* ou le *marché de la voie*. Enfin, l'on rencontre, dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet, mille détails curieux, par lesquels la science vient en aide à la poésie, sur les monuments religieux d'Étretat, ses phénomènes naturels, ses accidents pittoresques, sur ses légendes et son histoire, sur les catastrophes qui l'ont menacé de ruine, sur sa pêche, son commerce, sur les habitudes et les mœurs de ses habitants. Si l'espace nous le permettait, nous aimerions surtout à citer ici la page éloquente où M. l'abbé Cochet trace le tableau de l'avenir brillant promis à Étretat, dans le cas où se réaliserait le projet tant de fois conçu d'établir en ce lieu un port militaire. Ce projet, qui appartint d'abord à François I, fut repris tour à tour par Colbert, Louis XVI et Napoléon. Des circonstances diverses en ont toujours empêché la réalisation, qui serait cependant d'une importance extrême, non-seulement pour le village qu'elle favoriserait, mais pour notre marine en général et pour la France entière. Elle assurerait, en effet, la défense aussi, bien contre la fureur des tempêtes que contre les attaques de l'ennemi, de toute cette partie de nos côtes, la plus menacée et la moins garantie.

Amélie Bosquet.

# CHRONIQUE.

= Restauration *de la sonnerie du Beffroi de Rouen.* — Les habitants de notre ville ont dû être surpris de ne plus entendre, pendant quelques semaines, la Cloche dite d'argent sonner la retraite ou le couvre-feu à l'heure accoutumée. On a dû se demander ce qui était arrivé à notre précieuse cloche communale, que sa haute antiquité et tous les souvenirs qui s'y rattachent ont en quelque sorte identifiée avec l'existence même de la cité. Ce n'était pourtant point sans de graves motifs que l'administration avait décidé cette interruption. Un habile ingénieur mécanicien, M. Louis Chicot, qui a fait, de tout ce qui concerne la construction des beffrois, l'établissement, le jeu et l'harmonie des sonneries, l'objet d'études approfondies et d'une longue pratique, avait en effet dénoncé le mauvais état de la suspension de cette cloche et le danger imminent où elle se trouvait, chaque fois qu'on la sonnait, de se fêler, et, par là, d'être immédiatement mise hors de service.

L'administration municipale s'empressa d'écouter les avis d'un homme aussi expérimenté, et une somme de 1,400 francs fut aussitôt votée, pour servir à l'établissement d'une nouvelle suspension. Pour bien comprendre le danger qui menaçait ce curieux corps sonore, dont l'harmonie singulière fait l'étonnement de tous ceux qui l'entendent pour la première fois, il faut savoir que, servant depuis six siècles au moins à cet usage journalier que nous connaissons, il a successivement, par le choc de son battant, d'ailleurs suspendu d'une manière défectueuse, usé presque tout le pourtour de son ouverture, et particulièrement ce renflement circulaire situé à peu de distance au-dessus de l'extrême orifice, et qu'on appelle techniquement le *plein bord.* Dans toutes les parties que le battant avait frappées, ce bord était aminci de près de moitié, de telle sorte qu'il ne restait plus guères, sur un pourtour de 4 mètres, que 40 centimètres, au plus, qui n'eussent pas encore subi l'atteinte de cette action destructive. En outre, le choc, à cause de la suspension vicieuse du battant, ne se bornait pas à creuser uniformément, il provoquait sans cesse l'exfoliation de nombreuses plaques de métal, qui se détachaient du bord de la cloche lorsqu'elles étaient superficielles, ou qui creusaient de profondes fissures lorsqu'elles se dirigeaient obliquement dans divers sens.

Ce n'est là qu'une partie des inconvénients, des causes de destruction qui ont été signalées, mais, seules, elles suffisaient pour faire perdre à la cloche une partie de la plénitude de ses vibrations sonores, et pour mettre en péril son intégrité, à tel point que c'était en quelque sorte un miracle si, chaque soir, elle n'éclatait pas sous les coups redoublés du battant qui la frappait à faux. Il fallait donc, de toute nécessité, une réparation bien entendue, qui eût surtout pour effet de rendre à la cloche la plénitude de ses vibrations, et de lui assurer, pour l'avenir, une durée au moins égale à celle de son passé. On l'a donc descendue; on a supprimé l'ancien battant, qui était en fer de mauvaise qualité, et dont la proportion n'était point en proportion rigoureuse avec les dimensions de la cloche; enfin, on a coupé l'anneau qui suspendait le battant au moyen d'une courroie, pour le remplacer par une *colombette* d'un nouveau modèle qui, au lieu d'une courroie trop susceptible de se distendre, porte une *chappe* ou chaînon à système compensateur, dont l'effet sera de maintenir le battant à une longueur invariable, et de rendre ses oscillations aussi précises que celles du balancier d'une pendule. Tout le reste du mécanisme, mouton, bascule, ferrures, tourillons, coussinets, ont été refaits à neuf, et mis en rapport avec le tracé et le volume de la cloche; par ce moyen, les frottements qui, auparavant, étaient énormes, sont réduits en quelque sorte à zéro; enfin, la substitution d'une bascule, mise en mouvement par les pieds, à l'ancien procédé de la corde, permet à la cloche de prendre une volée beaucoup plus lente, qui laisse assez d'intervalle entre chaque coup du battant, pour que l'on puisse entendre distinctement les différents sons harmoniques dont se compose son timbre spécial. Grâce à toutes ces améliorations, on peut considérer comme certain que, lorsque le battant, après quelque temps d'action, aura fait sa place sur le plein bord de la cloche, celle-ci rendra des sons beaucoup plus purs et plus nourris que ceux que, depuis longtemps, on était habitué à entendre.

C'est ici l'occasion, puisque nous sommes sur ce sujet, d'apprendre à nos lecteurs à quelle cause la cloche dite d'argent doit ce timbre particulier qui la distingue entre toutes, et qu'on a longtemps attribué à la qualité du métal qui la compose. Ce son, analysé par M. Chicot, se compose de la note principale, de la quarte et de la septième dominante à l'aigu, vibrant toutes avec une force pour ainsi dire égale. Cet accord irrégulier produit une dissonance qui donne au son de la cloche d'argent une harmonie toute particulière. Or, ce n'est point au métal, qui ne diffère pas sensiblement, l'analyse l'a prouvé, de celui des autres cloches, qu'il faut attribuer cette singularité; elle est entièrement due à la cons-

truction, c'est-à-dire au tracé de cette cloche. Ce tracé est tellement insolite que M. Chicot, qui a visité, étudié presque toutes les sonneries de France, de Belgique et d'Allemagne, et qui a dressé de précieux registres où sont consignées les mesures rigoureusement vérifiées de toutes leurs cloches, assure qu'il n'en a jamais rencontré qu'une seule qui présente le même tracé; elle existe à Saint Gérion de Cologne et porte la date de 1385. Si nous ne craignions de dérouter l'esprit de nos lecteurs par l'emploi de quelques mots techniques, nous leur apprendrions que cette cloche est tracée en quinze bords et demi, c'est-à-dire qu'elle a, pour diamètre de son ouverture, quinze fois et demi l'épaisseur de son plein bord; que ce bord est tourné à point perdu sans arrête comme aux cloches ordinaires; qu'elle est plus droite en *faussure* que toutes ces dernières; et, qu'enfin, proportion qui contredit toutes les données habituelles, elle est d'une épaisseur presque égale à toutes les hauteurs de son pourtour, au lieu d'être renflée à son bord, comme c'est l'usage, d'une épaisseur double de sa faussure. Il est incontestable que c'est à ces particularités de construction que la cloche d'argent doit la sonorite singulière de son timbre qui la fait distinguer de suite entre toutes les cloches de la ville sonnant en même temps. En outre, il ne paraît pas moins évident que ce tracé et les effets qui en découlent, loin d'être le résultat du hasard ou de l'inexpérience d'un fondeur ignorant, sont bien plutôt le résultat d'un calcul ingénieux, dans le but de produire pour cette cloche, principalement destinée au moyen-âge à sonner l'alarme dans les moments de danger, un timbre éclatant que nul ne pouvait méconnaître. A ce titre, c'est un monument de la plus haute curiosité qu'on s'étonne de n'avoir pas vu plus souvent imité dans la construction des cloches communales. Jehan d'Amiens, qui refondit, vers 1260, notre cloche déjà mentionnée près d'un siècle auparavant sous le nom de *Rouvel* qu'elle porte encore inscrit sur ses flancs, était certainement un très habile praticien, dont l'œuvre qu'il nous a transmise mérite d'être étudiée et imitée par les fondeurs de nos jours. A. P.

= Nouveau vitrail a l'église Saint-Remy de Dieppe. — La Normandie fut autrefois la terre classique des verrières et des peintres-verriers. Malgré les révolutions, malgré les ravages du temps, il reste encore plus de vitraux dans le diocèse de Rouen que dans un grand nombre de provinces de France et même que dans certains royaumes de l'Europe. Mais, ici comme ailleurs, cette brillante parure de nos temples était tombée dans l'oubli et le mépris, pendant les deux derniers siècles qui viennent de s'écouler. C'est donc par un rare bonheur que ceux qui restent ont échappé non-seulement à l'avilissement et à la

dépréciation, mais encore au vandalisme et à la persécution. Ce sont des martyrs qui rendent témoignage des arts, de la piété et de la libéralité de nos pères.

Par un prodige inespéré, ces saintes reliques, éparses sur notre sol, sont devenues une semence de verrières, et il semble que, pour les vitres disparues, l'heure de la résurrection vienne de sonner. Des fenêtres garnies de verre blancs ou masquées avec du plâtre et de la brique, secouent leur sale poussière pour se revêtir de couleurs brillantes, pour se peupler d'anges et de saints qui semblaient retournés au Ciel.

Depuis dix ans, cette heureuse révolution a commencé parmi nous. Le roi Louis-Philippe, qui vient de mourir, en a donné le signal en 1840, dans les belles verrières sorties de la fabrique de Sèvres, pour la décoration de l'abbaye d'Eu. Bonsecours, près Rouen, a surpassé toute espérance en ce genre, et lorsque le monde doutait encore de la possibilité de l'art, il nous a montré un admirable système de vitrerie du XIII^e siècle, exécuté à Choisy-le-Roi, par H Gérente, le premier verrier français des temps modernes. De cette montagne sainte, le goût des verrières est descendu, comme d'une source élevée, sur nos villes et nos campagnes. Non-seulement Rouen, Dieppe, Fécamp, Caudebec, Bolbec, ont cherché à suivre cet exemple, mais on a vu de beaux vitraux venir orner jusqu'à nos modestes églises rurales. Citons parmi les premières et les plus empressées, Élétot, Gueures, Serville, Hermanville, Ouville-la-Rivière, Blainville-Crevon. A présent, c'est la nouvelle église de Tôtes qui aspire à posséder dans ses fenêtres l'Ancien et le Nouveau-Testament.

Des verriers se sont établis dans notre pays, et Rouen qui, depuis les Levieil, n'avait pas vu sortir de chez lui un seul morceau de verre colorié, Rouen, qui avait jadis des artistes et des ateliers par centaines, a vu rallumer avec bonheur ses fourneaux éteints depuis plus d'un siècle [1]. Il n'y en a qu'un seul encore, mais espérons qu'il deviendra le grain de sénevé. Bayeux a vu le chef de son antique poterie [2] joindre à un atelier renommé de céramique une fabrique de *vitraux peints* que Mgr. l'évêque a cru devoir recommander à ses curés dans *l'Ordo* de cette année. Il faut ajouter que, depuis six ans, la cathédrale de Bayeux s'est enrichie de cinq ou six grandes verrières, et celles qui ont été fabriquées à Bayeux surpassent celles de M. Thévenot, de Clermont.

[1] M. You-Renaud, d'abord, et, à présent, M. Bernard, rue du Sacre.

[2] M. Frédéric Langlois.

Enfin, cette année 1850, la ville de Dieppe vient de recevoir, des ateliers de M. Lusson, du Mans, une superbe verrière installée dans l'église Saint-Remy, et acquise par la Confrerie de Notre-Dame-de-Bonsecours. Cette grande fenêtre, qui n'a pas moins de quatre mètres de hauteur, sur deux et demi de largeur, est consacrée à la Vierge Marie, selon le vœu des donateurs; mais leur intention n'est clairement rendue que dans une moitié seulement du vitrail; car le sujet, comme le style, partage le tableau en deux parties bien distinctes : le remplissage et les compartiments. Le remplissage est d'un ton clair et doux, tandis que les compartiments ont une teinte rouge un peu foncée. On dirait deux écoles opposées venant décorer la même fenêtre. En somme, le tableau manque d'unité; nous allons le prouver.

Dans le bas, au premier plan, ce qui frappe le plus, ce sont les quatre Evangélistes, les héraults de la gloire de Marie, et préconisant celle de son fils. Nous trouvons leur pose pieuse, modeste, sainte, en un mot très convenable. La draperie est bien exécutée, bien jetée sur leurs épaules; ils portent des livres, c'est l'attribut de rigueur et le plus caractéristique de ces quatre grandes colonnes de la nouvelle loi. Les autres attributs sont de luxe. Le calice dans la main de saint Jean, les portraits de Jésus et de Marie dans celle de saint Luc, sont de surérogation; mais, enfin, ils ne sont pas déplacés, ce sont des emblèmes pieux et pacifiques; mais nous n'approuvons pas la pique dans les mains de saint Mathieu. Que saint Mathieu porte une lance dans le collége apostolique, au milieu de martyrs accompagnés des instruments de leur supplice, cela peut s'accepter; mais ici, dans le chœur des Évangelistes, il ne doit porter d'autre glaive que le glaive de la parole figuré par la sainte Ecriture.

Nous sommes fâché qu'au lieu de ces seconds emblèmes qui font double emploi, l'artiste n'ait pas jugé à propos de placer dans leurs mains un rouleau ou phylactère, reproduisant le verset de leur évangile qui se rapporte le mieux à la gloire de Marie. C'est là une lacune d'autant plus grave que, tels qu'ils sont, ces Evangélistes ne disent rien, et que leur présence ici ne s'explique pas, tandis que l'intention des donateurs eût été clairement révélée avec des légendes virginales; car voici la pensée des confrères, il y a deux fenêtres à leur chapelle dédiée à Marie; ils ont désiré avoir : dans l'une, les quatre Evangélistes; dans l'autre, les quatre grands Prophètes, l'Ancien et le Nouveau-Testament venant saluer Marie et rendre hommage à celle qui fut l'arche de la nouvelle alliance. Les Prophètes auraient présenté les versets qui annoncent la Vierge à venir, les Evangélistes auraient montré ceux qui la révèlent au monde.

Les niches qui encadrent les Évangélistes sont des morceaux achevés dans le style de la Renaissance. Il est impossible de pousser plus loin l'art du dessin et la science du symbolisme, car ces niches ne sont pas seulement des dais ravissants, mais encore une charmante allégorie. Chacune d'elles renferme deux petits personnages qui sont : pour saint Mathieu, le patriarche Noé et le patriarche Jacob; pour saint Marc, le prophète Ezéchiel et le prophète Isaïe ; pour saint Luc, la sybille Erythrée et la sybille Libique ; enfin, sur la tête de saint Jean, Apolonius et Solon, philosophes profanes Ainsi, par une heureuse combinaison, on a rapproché des écrivains évangéliques, comme pour leur servir de contre-forts et d'appuis, les patriarches, les prophètes, les sybilles et les sages, le Judaïsme et le Paganisme, tout l'ancien monde enfin, venant se résumer dans le Christ et dans la Sainte-Mère. A ce point, ces niches sont vraiment irréprochables.

Mais pourquoi faut-il que nous ayons à regretter que ces mêmes niches ne soient pas complètes? Elles manquent de socles, et nous aurions préféré un socle à la base qu'on leur a donnée ; nous aurions voulu un socle élégant, dessiné, découpé dans le style gracieux du dais, et, sur chacun de ces socles, posant, dans les jambes de l'apôtre-évangéliste, l'attribut apocalyptique qui lui est propre. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? On a créé au-dessous des apôtres un sujet à part et tout-à-fait distinct, pour le style et pour la position; on a mis, comme cela devait être en effet, les quatre attributs évangeliques; mais on les a placés dans des quatrefeuilles du XIVe siècle avec des motifs et des lettres de ce temps. Comment a-t-on pu commettre un pareil anachronisme? Mettre des motifs, des couleurs et surtout des lettres du XIVe siècle, au bas d'un vitrail du XVIe, dans une fenêtre du temps de Henri III? C'est là une erreur telle qu'elle ne pourrait s'excuser qu'en disant qu'on a voulu, dans un travail à bon marché, utiliser un ancien carton

A présent, montons au haut de la fenêtre. Ici commence un nouvel ordre de choses. Dans la partie inférieure, le vitrail présente des personnages; dans la partie supérieure, ce sont des sujets, et là encore l'espèce varie. Nous trouvons réunis des actes de la vie de la sainte Vierge et cet arbre généalogique de Jessé, si célèbre jadis et si prodigué par nos pères. Mais alors, lorsqu'on était assez riche pour étaler les royales splendeurs de cet arbre mystique, on lui consacrait une fenêtre tout entière. Il était le sujet principal et non l'épisode. Ses racines s'enfonçaient à terre et ses derniers rameaux s'épanouissaient dans les cieux. Ici l'arbre est tronqué, et ce simple abrégé inspire plus de regrets qu'il ne procure de jouissances. On n'y trouve que les termes les plus rigoureusement nécessaires pour que le sujet existe : Jessé, David, Salomon et la Vierge Marie. Le costume

des deux rois est magnifique, leur pose est heureuse et symbolique ; l'un montre le tronc antique d'où ils sortent, l'autre la fleur mystérieuse qu'ils ont produite. La bonne exécution de ce fragment nous fait regretter qu'il ne soit pas plus étendu ; on nous a mis l'eau à la bouche.

Maintenant, quant aux deux sujets qui restent : l'*Immaculée Conception* et l'*Angélique Annonciation de Marie*, ils sont très heureusement rendus ; ils n'ont contre eux que leur isolement, n'étant précédés ni suivis par aucun morceau du même genre. Mais ce sont deux jolis médaillons.

Il nous reste à parler des fleurs et des feuilles qui remplissent les vides de l'amortissement ; elles nous semblent tout aussi richement peintes que largement dessinées. Ce sont là de belles pièces.

Somme toute, ce vitrail est digne d'éloges dans l'exécution de toutes ses parties. La conception générale, seule, nous paraît défectueuse ; mais, sauf la critique que nous avons cru pouvoir nous permettre avec un verrier aussi distingué que M. Lusson, que nous croyons capable de nous pardonner parce qu'il est capable de bien faire, nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureux effet que produit cette vitre dans l'église Saint-Remy. Le jour qu'elle procure est doux, sombre et mystérieux. On sent qu'on est en compagnie des saints. Il y a de la piété, du recueillement, du sentiment chrétien dans ce tableau digne du moyen-âge et véritablement inspiré par lui. Cette composition est pour nous un sujet de jouissances, mais elle nous fait regretter le temps heureux où cette église était riche de tableaux de ce genre, où elle possédait une religieuse obscurité toute donnée par les saints, par leurs vêtements, par leurs trônes et les merveilles de leur vie. Aujourd'hui, tout est triste et misérable, tout est vide et nu ; les murs ne parlent plus, et les fenêtres ne transmettent plus que la profane lumière des rues et des ateliers. On est réduit à dire, en voyant les lambeaux qui nous entourent et l'apathie des fidèles : « Ce beau vitrail, c'est un bijou sur le dos d'un mendiant. »

L'abbé Cochet.

= Distinctions *accordées par l'Académie des Inscriptions à des Rouennais.* — Les journaux ont annoncé les distinctions que plusieurs de nos compatriotes venaient d'obtenir auprès de l'Académie des Inscriptions, dans le concours annuel sur les antiquités de la France. Nous nous empressons de compléter cette indication par la citation textuelle des parties du rapport de M. Le Normand sur les œuvres qui leur ont mérité cette récompense.

« Nous mentionnerons les *Recherches sur le Tabellionage en Normandie*, par *M. Barabé*, archiviste de la Seine-Inférieure. *M. Barabé* n'est

point, comme M. Bouthors, un de ces esprits rangés à l'impartialité par la maturité que de longues observations produisent; on s'étonne de rencontrer parfois dans son livre les préventions et les boutades des vieux légistes : mais il possède à fond la matière dont il traite, et cette matière a son importance au point de vue de la législation, de l'histoire et des mœurs. Il fait voir par quel progrès on est parvenu à entourer de tant de garanties matérielles l'authenticité des actes de la vie civile : singulier progrès pourtant, qui ne vaut pas à nos yeux ces temps de sincérité où la simple note d'un tabellion suffisait pour attester l'existence des contrats.

« En même temps que le tabellionage normand nous envoyait ses annales, nous recevions celles des *Corporations d'arts et métiers* de la ville de Rouen. M. l'abbé *Ouin-Lacroix* en a été l'historien : il a retracé avec exactitude et intérêt ces règlements multipliés, ces cérémonies pittoresques, ancien cortège de l'industrie, que l'on semble regretter de nos jours, après avoir salué avec enthousiasme l'abolition des maîtrises et des jurandes. On trouvera dans ce livre une abondance de renseignements curieux, dont le plus grand nombre malheureusement ne remonte pas à une époque très-ancienne. Le principal mérite de l'auteur, c'est d'être entré le premier dans une voie qui conduira certainement à des recherches plus étendues, à des réflexions plus profondes.

« D'autres érudits ont consacré leurs veilles à l'histoire locale : c'est ainsi que nous retrouvons M. Léon Fallue, déjà distingué dans le concours de l'année dernière; que nous le retrouvons, dis-je, descripteur exact du camp de Sandouville et des antiquités de la forêt de Brotonne, annaliste de Fécamp, et même du curieux château féodal de *Radepont*, dans la vallée d'Andelle. Ce dernier écrit, d'un intérêt piquant et varié, se lirait encore avec plus de plaisir si l'auteur eût épargné les critiques à l'ancien propriétaire du domaine et les compliments au nouveau. »

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## HISTOIRE LITTÉRAIRE.

# POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

### NÉS A ROUEN

### DANS LES XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

Nulle province en France, plus que la Normandie, ne peut, on l'a souvent répété, revendiquer la gloire d'avoir donné le jour à un aussi grand nombre de personnages illustres. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir les archives biographiques de cette province, où aucun genre de célébrité ne fait défaut; là, en effet, se trouvent réunis les noms les plus recommandables dans les sciences, les lettres et les arts; là, brillent de tout leur éclat les noms d'ecclésiastiques pleins de savoir et d'éloquence, de magistrats, de jurisconsultes éminents, de guerriers, de marins et de navigateurs pleins de courage, les noms des promoteurs de nos progrès dans le commerce et dans l'industrie. C'est en explorant ces riches et glorieuses annales, c'est en félicitant notre belle patrie normande de sa fécondité en hommes célèbres, qu'inspiré par un sentiment d'orgueil patriotique, auquel s'est joint aussi celui de la reconnaissance, nous avons conçu l'idée de réclamer pour la cité du grand Corneille la part qui lui revient dans cet essaim d'illustrations.

Cette part est considérable, ainsi que nous avons pu le constater en fouillant les nombreuses archives où sont enfouis, et, en quelque sorte voués à l'oubli le plus complet, des noms dont plusieurs nous ont paru dignes d'être exhumés de leur poussière bibliographique.

Rouen, nous sommes-nous dit, si fier à juste titre de ses enfants les plus illustres, Rouen qui porte au front un riche diadême de gloire, visible à tous les regards, ne tiendrait-il pas à honneur d'y voir ajouter quelques fleurons, moins brillants il est vrai, mais qui cependant peuvent jeter encore un certain éclat. Nous avons pensé qu'il en devait être ainsi, lorsque, cédant à notre inspiration, nous nous sommes mis à l'œuvre, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de réunir dans quelques pages une nomenclature de toutes nos célébrités rouennaises. C'est surtout dans le but de faire connaître à leurs compatriotes un bon nombre de personnages dont la vie et les talents n'ont pu, dans une sphère plus modeste, atteindre jusqu'à la renommée ; c'est aussi dans le but de faciliter des recherches pouvant éclaircir certains points d'histoire et de littérature locale, que nous avons entrepris cette espèce de dictionnaire biographique dont nous publions aujourd'hui les premiers feuillets.

La forme de dictionnaire que nous avons cru devoir adopter de préférence pour ce travail, indique assez qui ne peut être question, dans des articles de peu d'étendue, d'appréciations critiques et littéraires, laissant d'ailleurs cette tâche à des biographes plus érudits, à des écrivains plus habiles. Quant aux illustrations qui tiennent le premier rang dans les fastes rouennais, ne pouvant rien ajouter à l'éclat de leur brillante auréole, il nous suffira de citer leurs noms et leurs ouvrages. Les sources où nous avons puisé pour en extraire notre nomenclature, sont les *Bibliothèques françaises* de Duverdier, de Lacroix du Maine, du P. Niceron et de l'abbé Goujet, les *Dictionnaires historiques* de Moréri, les *Mémoires biographiques* de Guilbert, l'*Histoire du Théâtre français* par les frères Parfait, et enfin toutes les biographies anciennes et contemporaines, où nous avons pensé devoir trouver des documents utiles à notre sujet. Nous devons mentionner particulièrement les manuscrits du cordonnier Adrien Pasquier, c'est-à-dire les 9 volumes in-4 de cet infatigable biographe, dans lesquels nous avons recueilli de curieux renseignements sur la vie et les ouvrages d'un grand nombre de nos compatriotes. Nous laissons à ces autorités, derrière lesquelles nous nous retranchons, la responsabilité des erreurs qui pourraient se rencontrer touchant le lieu ou la date de la naissance de nos célébrités rouennaises, n'ayant toutefois rien négligé pour nous assurer qu'il y a, au

moins sur ces deux points, conformité d'opinions entre les biographes que nous avons consultés.

Nous consacrons notre premier article aux poètes latins et français, ainsi qu'aux auteurs dramatiques nés à Rouen dans les XVe et XVIe siècles. Beaucoup, dans la classe des poètes, n'ont guère, nous devons le dire, d'autre titre que celui de lauréat de l'Académie des Palinods [1], de cette association qui, mêlant la piété à la littérature, se donna pour mission, pendant trois siècles, d'inspirer et d'entretenir le goût de la poésie dans notre province. Ce titre de lauréat, bien que des plus modestes, nous a paru suffisant pour essayer de tirer de l'oubli les noms de quelques-uns de ceux qui méritèrent cette distinction, pour payer ainsi un humble tribut de reconnaissance à ceux qui, les premiers parmi nous, cultivèrent cet art sublime qui donne à l'âme la faculté d'exprimer si harmonieusement sa pensée.

Nous publierons successivement dans cette *Revue* chacune des autres catégories de personnages qui, dans différentes carrières et à différents degrés, ont honoré par leurs talents et leurs vertus la cité normande qui les a vus naître.

---

## XVe SIÈCLE.

**Fabri** ou **Lefebre** (*Pierre*), curé de Meray, diocèse d'Évreux, poète et rhétoricien, naquit vers le milieu du XVe siècle ; il est un des premiers auteurs qui aient donné dans notre langue des préceptes sur l'art d'écrire. Son *Traité de Rhétoricque* fut imprimé à Rouen en caractères gothiques, par Thomas Reynier, 1521 ; en voici le titre dans toute sa naïve et pompeuse prolixité :

*Le grant et vray art de plaine Rhétoricque utile profitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et escrire, tant en prose qu'en rime, par très expert scientifique et vray orateur maistre Pierre Fabri, en son vivant curé de Meray, natif de Rouen.*

[1] Voir, pour l'histoire de cette Académie, l'intéressante notice publiée par M. A.-G. Ballin, archiviste de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Ce traité est divisé en deux livres ; le second est entièrement consacré à l'art poétique, dans lequel se trouvent plusieurs pièces de vers, telles que *chants royaux*, *ballades*, *rondeaux*, *vire-lays*, *chansons*, etc., composés par l'auteur et cités comme modèles pour tous les genres de poésies. Fabri fut en grande réputation parmi les auteurs et orateurs de son temps, qui le surnommèrent le Quintilien de Normandie. Il avait été élu prince de l'Académie des Palinods de Rouen, dont il fut aussi nommé juge quelques années plus tard.

Nous avons encore de ce poète rhétoricien, les épitaphes *du roy Loys*, imprimées à Rouen, et un *Traité touchant le temps de maintenant, où sont introduits parlant ensemble onze Dames;* à savoir : Naples, Venise, Rome, Florence, Gènes, Milan, France, Espagne, Angleterre, Autriche, et un personnage remplissant le rôle d'acteur.

Le livre du *Grant art de Rhétoricque* de Fabri eut beaucoup de succès dans sa nouveauté, et il en fut fait plusieurs éditions ; outre celle de Rouen, de 1521, trois furent données à Paris, en 1539, une in-12 par Denys Janot, et deux in-8 par Etienne Caveilier et Pierre Sergeant ; il en parut encore une quatrième en 1544, Paris, Maurice de Laporte, in-8 gothique. La Bibliothèque de Rouen possède un exemplaire de cette édition.

**Le Chandelier** (*Baptiste*), né vers la fin du xv^e^ siècle, était conseiller au parlement de Normandie et l'un des poètes les plus distingués de son temps ; il composa des poésies latines et françaises, notamment deux poèmes dont M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, se fait l'enthousiaste et judicieux apologiste : voici en quels termes s'exprime ce savant historien sur ces poèmes et sur leur auteur dans les quelques pages qu'il se plait à leur consacrer :

« Baptiste Le Chandelier, l'orgueil de la ville de Rouen qui le vit naître, la gloire des Palinods dont il fut plusieurs fois lauréat et l'un des plus illustres princes, après une belle et longue vie partagée entre les travaux du Palais et les délassements des muses, voulant laisser un monument de sa tendre vénération pour une cour souveraine où depuis longtemps il siégeait avec honneur, consacra aux magistrats qui s'y étaient succédé pendant près d'un demi-siècle, un poème, ou, pour mieux parler, une revue en vers latins où tous les anciens de l'échiquier paraissent l'un après l'autre, selon la date de

leur réception, dépeints sous des traits propres à les faire connaître; c'est une galerie où se pressent près de deux cents magistrats peints par un homme qui avait passé sa vie au milieu d'eux. »

Ce poème biographique, resté inédit, a pour titre : *Virorum omnium consularium, ab instituto Rothomagensi senatu hactenus ordine promotorum Libri* IV : il en existe un manuscrit du temps à la Bibliothèque nationale.

Un banquet solennel, donné en 1513, à l'occasion d'une assemblée générale des princes des Palinods, avait inspiré au poète, en l'honneur des hommes éminents composant cette assemblée, l'un de ces deux poèmes qui ne fut imprimé que plusieurs années après sa mort, sous ce titre : *Baptistæ Candelarii clarissimi viri, et regii (dùm in vita esset) in senatu Rothomagensi consiliarii Partheniorum liber unus. Rothomagi apud Richardum Allemanum* (1593), petit in-8°.

Le Chandelier avait encore composé beaucoup d'autres vers latins et français que son ami Jean Bouchet, auquel il en adressa une grande partie, fit imprimer dans son recueil intitulé : *Passe-Temps* ; il avait été reçu conseiller au parlement le 31 mai 1519 ; il mourut le 15 du même mois 1549.

**Le Lieur** (*Jacques*), sieur de Bresnetot, du Bosc-Bénard Commin, secrétaire et notaire du roi, né vers le fin du XVe siècle, fut l'un des hommes lettrés les plus renommés de son temps. Conseiller échevin de la ville de Rouen, de 1519 à 1544, il en fut encore le bienfaiteur par le don qu'il lui fit, en 1525, d'un manuscrit précieux, exécuté de sa main et destiné à conserver le souvenir et à indiquer l'origine des sources et le cours souterrain des anciennes et nouvelles fontaines.

M de Jolimont, en tête de son livre, reproduisant d'après ce manuscrit les principaux édifices de la ville de Rouen, en 1525, consacre à Jacques Le Lieur une notice fort étendue à la quelle nous empruntons quelques-uns des passages les plus capables, selon nous, de bien faire connaître et apprécier le mérite d'un personnage digne à plus d'un titre de voir son nom transmis au souvenir de la postérité. Jacques Le Lieur, dit M. de Jolimont, si honorable par sa naissance et par ses qualités personnelles, par la justice et la droiture de son cœur, sentiments si bien exprimés en la devise qu'il avait adoptée :

*du bien*, *le bien*, devise à laquelle il resta toujours fidèle : Le Lieur, si honorable par les fonctions si difficiles qui lui furent confiées, fonctions qui, suivant l'expression d'un de nos historiens, méritaient aux magistrats qui les exerçaient le titre de véritable père de la patrie, si honorable enfin par ses connaissances, son esprit et ses talents, se montra, dans son manuscrit des fontaines, non seulement excellent calligraphe, historien précis, géomètre exact, dessinateur habile pour son temps, mais fut encore poète et bel esprit, et remporta plus d'une palme dans ces jeux à la fois pieux et littéraires qu'on appelait les palinods. »

Le célèbre Jean Bouchet, auteur contemporain, avec lequel Le Lieur entretenait une correspondance littéraire, le qualifie de poète parfait, opinion confirmée de nos jours par M. Paulin Paris, qui, en faisant l'historique d'un magnifique manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Paris et dans lequel se trouvent sept chants royaux, trois ballades et trois rondeaux de Jacques Le Lieur, dit que le style de ce poète est pur, harmonieux et coloré.

La bibliothèque de Rouen possède un volume manuscrit petit in-12 de 74 feuillets en parchemin, contenant, avec un calendrier, plus de trente poésies, telles que ballades, sonnets, etc.. Ce manuscrit a dû être aussi exécuté par Le Lieur, ce dont il n'est plus permis de douter en voyant son nom, ses armes et sa devise fréquemment répétés dans les ornements qui encadrent chaque page, et lui-même représenté dans deux des huit ou dix mignatures dont ce manuscrit est orné.

Jacques Le Lieur avait été couronné en 1518 et 1522 à l'Académie des Palinods, dont il fut élu prince en 1544 ; on croit qu'il mourut vers 1550. Le vœu exprimé à la fin de l'excellente notice dont nous venons de citer quelques fragments, celui de voir placer une inscription commémorative sur la maison remplaçant aujourd'hui celle qui fut le berceau de Jacques Le Lieur, a été entendu. Sur la façade de cette maison, située rue de la Savonnerie, n° 18, et que M. de Jolimont a eu le bonheur de découvrir, se lit, sur une plaque de marbre, l'inscription suivante :

ICI ÉTAIT LA MAISON DE JACQUES LE LIEUR,
CONSEILLER DE VILLE DE 1519 à 1544,
PRINCE DES PALINODS
ET AUTEUR DU LIVRE DES FONTAINES.

## XVIe SIÈCLE.

**Brinon de Baumartin** (*Pierre*), auteur dramatique, naquit dans la seconde moitié du XVIe siècle, et fut reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1603. Ce magistrat, disent les historiens du Théâtre Français, avait beaucoup d'esprit et un penchant des plus prononcés pour la poésie dramatique ; il traduisit, de Georges Buchanam, l'un des meilleurs poètes latins du XVIe siècle, trois pièces dont l'abbé Goujet parle avec éloge ; voici les titres de ces pièces qui, toutes trois, furent imprimées à Rouen, chez Jean Osmont : *Baptiste ou la calomnie*, tragédie en cinq actes, 1613; *Jephté ou le vœu*, tragédie en sept actes avec des chœurs, 1614 ; Brinon dédia cette pièce à son père qui était aussi conseiller au Parlement de Normandie ; *l'Ephésienne ou la Matrone d'Ephèse*, tragi-comédie avec des chœurs, 1614. Cette pièce dans laquelle se trouvent des vers très remarquables pour l'époque où elle fut composée, fait regretter que l'auteur ait abandonné sitôt une carrière qu'il avait commencé à parcourir avec succès et avec un véritable talent.

Nous ne pouvons affirmer, ainsi que le fait Guilbert dans ses *Mémoires biographiques*, que les traductions dramatiques de Brinon aient été représentées, cette opinion étant contraire à celle que nous trouvons émise par les frères Parfait dans leur *Histoire du Théâtre Français*. Pierre Brinon mourut à Rouen en 1658.

**Filleul** (*Nicolas*), poète dramatique, né vers 1530, était professeur au collége d'Harcourt où il fit représenter publiquement, en 1563, une tragédie d'*Achille* : cette pièce et quelques autres productions qui la suivirent commencèrent si bien sa réputation, qu'il fut choisi par le cardinal de Bourbon, alors archevêque de Rouen, pour composer les pièces et scènes allégoriques en vers que ce prélat avait imaginé de faire représenter devant Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, qu'il allait recevoir dans son château de Gaillon.

Les pièces composées par Filleul pour cette circonstance, furent représentées d'une manière tout-à-fait splendide, ainsi que nous l'apprend M. Deville dans une intéressante notice sur ce magnifique

château de Gaillon [1], donné d'abord par saint Louis au cardinal Georges d'Amboise, et qui devint ensuite la maison de plaisance des archevêques de Rouen.

« Le théâtre avait été dressé dans le grand pavillon du parc, qui était de toute part environné d'eau, et que le poète désigne dans ses pièces, à raison de cette circonstance et de la présence du roi et de la reine, sous le nom de l'*Ile heureuse*. »

Les pièces et scènes allégoriques, ainsi représentées les 26 et 29 septembre 1566, avaient pour titres : *Thétis*, *Francine*, *les Ombres*, comédie pastorale, *les Nayades* ou *la naissance du roi Charlot*, allégories ; *Lucrèce*, tragédie en 5 actes avec des chœurs ; elles furent imprimées la même année par les soins du cardinal de Bourbon, sous le titre collectif : *Les Théâtres de Gaillon*, avec cette dédicace : *A la Royne*.

Filleul, dit Lacroix du Maine, était un homme fort docte et un très excellent poète latin et français ; il avait pris pour devise : *Fatis contraria fata rependens*. L'époque de sa mort n'est point connue.

Le catalogue de ceux de ses ouvrages qui ont été publiés sont : *Les Discours ou Sonnets moraux*, Rouen 1563; in-4°. *Les Théâtres de Gaillon*, Rouen, Georges Loyselet 1566. *La Couronne de Henry le Victorieux*, *roi de Pologne*, Paris 1573; Gabriel Buon, in-4°. On connaît encore de Nicolas Filleul, dit la *Biographie universelle*, une traduction en vers français d'un poème latin d'Angiello (*Angelio Bargeo*) adressé à Catherine de Médicis.

**Grisel** (*Jean*), né vers la seconde moitié du XVI^e siècle, a fait un poème sous le titre de *Martiales visions ou les premières œuvres de Jehan Grisel, à très chrétien roy de France et de Navarre Henry IV* ; ce poème est une narration historique de toutes les actions de la vie du prince auquel il est dédié. Grisel donna encore un recueil intitulé : *Amours*, et fut un des plus assidus et des plus heureux concurrents de l'Académie des Palinods, où il obtint six couronnes aux concours de 1603 à 1615 pour *Stances*, *Ballades*, *Odes*, *Chants royaux*, etc.

**Gueroult** (*Guillaume*) est né au commencement du XVI^e siècle ; les biographes ne nous apprennent rien touchant la vie de ce poète,

[1] Voir la *Revue de Rouen* du mois d'avril 1847.

si ce n'est qu'il fut un homme fort savant en plusieurs langues, un écrivain laborieux, un traducteur infatigable en vers et en prose. Tout ce qu'il a composé et traduit fut imprimé de son vivant ; en voici la nomenclature : *Les Chansons spirituelles*, mises en musique par Didier Lupi, Paris, Nicolas Duchemin, 1548. — *Les Narrations fabuleuses de Palephatus*, auteur grec, traduction, avec le *Discours de la Vérité*, *et Histoire d'icelle*, auquel ont été ajoutées quelques œuvres poétiques du traducteur, telles que *la prière de Jonas*, *le prophète étant au ventre de la baleine*, ode. — *Congratulation à Joachim Du Bellay sur sa Lyre chrétienne*, deux odes et cinq sonnets, Lyon, Robert Granjon, 1558. — *La Lyre chrestienne, avec la monomachie de David et Goliath* et plusieurs autres chansons spirituelles, mises en musique par A. Hauville, Lyon, 1560.— *L'Hymne du Temps et de ses parties*, etc. — *Sentences des auteurs grecs et latins*, traduction en rimes françaises. — *Le premier Livre du naturel des oiseaux et le second du naturel des animaux*, également en rimes françaises.

Ses ouvrages en prose sont :

*Chroniques et gestes admirables des Empereurs d'Occident avec leurs effigies*, Lyon, Balthazar Arnoullet, 1552. — *Le premier Livre d'emblêmes* avec les figures; Lyon, Balthazar Arnoullet, 1550. — Le second Livre intitulé : *De la droite administration des Royaumes et Républiques*, Lyon, Loys et Charles Pesnot, 1561.

Guéroult séjourna longtemps à Lyon d'où il allait souvent à Genève, mais on ne connaît ni le lieu ni l'époque de sa mort.

**Legras** (*Jacques*), naquit dans la première moitié du XVI^e siècle ; il était avocat au parlement de Rouen et cultivait aussi la poésie avec succès ; il avait terminé en 1582 une traduction d'*Hésiode*, en vers alexandrins, dédiée *à son père, noble homme, Richard Legras*, docteur en médecine, mort à Rouen en 1584. Cet ouvrage ne fut publié qu'en 1586.

L'abbé Goujet affirme dans sa *Bibliothèque Française*, que cette traduction est de beaucoup préférable à trois traductions, également en vers, qui avaient précédé celle de Legras. Ce poète a encore composé plusieurs poèmes en grec, latin et français, et suivant l'usage de son temps, un grand nombre de sonnets, ainsi que nous l'apprend Lacroix du Maine auquel il en avait adressé deux ; ce même

biographe, en citant honorablement Jacques Legras, dit que c'était un homme fort docte-ès-langues et un poète français très excellent.

Le seul ouvrage imprimé que nous connaissions de Legras, est sa traduction d'*Hésiode*, sous le titre de : *les Besognes et les jours d'Hésiode*, mis en vers français par Jacques Legras de Rouen, avocat au Parlement, Paris, Prévosteau, 1586, in-12.

**Mainfray** (*Pierre*) est né dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle; ce poète dramatique, précédé comme rouennais dans cette carrière par Nicolas Filleul, fut dans sa ville natale un précurseur presque ignoré de l'illustre compatriote qui devait être bientôt le père du théâtre en France. Les œuvres de Mainfray se composent de trois tragédies et d'une comédie, deux de ces pièces, *les forces imcomparables* et *Cyrus*, ont eu les honneurs de la représentation, mais il est fort douteux, ainsi que le pensent les historiens du théâtre français, qu'il en ait été de même pour les deux autres, la *Rhodienne* et la *Chasse royale*.

On lit en tête de la tragédie de *Cyrus*, dédiée par l'auteur à la ville de Rouen, le huitain suivant, seule indication que l'on connaisse du lieu de sa naissance :

Ouvrage de Magus, honneur de Normandie
Où jadis reluisaient nos braves ducs normans,
Dont le nom effrayait le cœur des Ottomans,
Reçois de ton Mainfray *Cyrus* qu'il te dédie,
Si de toi j'ai mon être, et pour toi je veux vivre,
Je ne dois seulement te consacrer mes vers;
Mais chanter ton renom par tout cet univers,
Afin de vivre en toi, et te faire en moi vivre.

Dans les quatre pièces de Mainfray, dont les défauts sont ceux de presque toutes les pièces de cette époque, *Cyrus* seul présente quelque intérêt; les trois autres qui sont aussi imprimées, n'ont guères de remarquables que leurs titres si surabondamment explicites, ainsi qu'on en peut juger par la notice bibliographique qui suit :

*Les forces incomparables et amours du grand Hercule, où l'on voit artistement dépeint son trépas, sa générosité et son immortalité, malgré l'envie de Junon sa marâtre, tragédie en 4 actes, en vers, Troyes, Nicolas Oudet*, 1616, *in*-8°. — *Cyrus triomphant, ou la fureur d'Astyage, roi de Médie, tragédie en 5 actes, avec des*

*chœurs, dédiée à la ville de Rouen*, *David du Petit Val*, 1618, *in*-12. — *La Rhodienne ou la cruauté de Soliman, tragédie où l'on voit naïvement décrite les infortunes amoureuses d'Eraste et de Perfide*, *Troyes*, *Nicolas Oudet*, 1621, *in*-12. — *La Chasse royale, comédie en 4 actes, où l'on voit le contentement et l'exercice de la chasse des cerfs, des sangliers et des ours, ensemble la subtilité dont use une chasseresse envers un satyre qui la poursuivait d'amour*, *Troyes*, *Oudet*, 1625, *in*-12.

**Sagon** (*François*) naquit au commencement du XVIe siècle ; il avait embrassé l'état ecclésiastique et se faisait appeler l'indigent de sapience : dans une épître adressée à Jean Bouchet, il prend aussi le titre de curé de Beauvais. Les premiers écrits de Sagon, ceux du moins qui lui donnèrent une espèce de célébrité, furent des satires contre Clément Marot, avec lequel il eut une querelle que l'esprit de parti rendit beaucoup trop célèbre. Voici comment est racontée la cause de cette querelle dans l'écrit intitulé : *Le différent de Marot et de Sagon* [1].

« Marot se promenant en nombreuse compagnie dans la cour du château d'Alençon, laissa échapper un mot que Sagon traita d'hérétique ; on s'échauffa de part et d'autre, Marot tira son poignard et allait en frapper Sagon, qui se déroba au coup en fuyant. Ces deux poètes rendirent François Ier et le public confidents de leurs invectives, Marot sous le nom de son valet Fripelippe, et Sagon sous celui de Mathieu Boutigny, qu'il appelle son page. »

Les écrits de l'un et de l'autre adversaire, et tout ce qui fut composé en vers à l'occasion de ce célèbre démêlé, sont d'une extrême rareté et très recherchés des amateurs qui les achètent fort cher ; ils ont été réunis dans un recueil imprimé à Paris, en 1539, sous le titre de : *plusieurs traités par aucuns nouvaulx poètes du différent de Marot, Sagon et De la Hueterie ;* un de ces volumes fut payé cent francs à la vente de Charles Nodier, et une collection de dix pièces originales y furent payées trois cents francs [2].

[1] *Bibliothèque choisie des poètes*, depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbes, Paris, Crapelet, 1824.

[2] *Biographie universelle*, supplément.

Les autres écrits de Sagon se composent de : *Le Blason du pied avec les autres blasons du corps féminin*, *Lyon*, *François Juste*, 1537. — *Le chant de Paix de France*, *chanté par les trois états etc*, *Paris*, *Denys Janot*, 1538. — *Un discours sur la vie et la mort accidentelle de Guy Morin*, *etc.*, *Paris*, *Gilles Corrozet*, 1539, *in*-16. — *L'apologie ou défense du roi très chrétien François Ier*, *etc*, *Paris*, *Denys Janot*, 1544 *in*-8°. — *La complainte de trois gentilhommes français, occis au voyage de Carignan Paris*, *Denys Janot*, 1554, *in*-8°. — *La réjouissance du traité de paix en France*, *publiée l'an* 1559, *Paris*, *Olivier de Harsy*, 1559.

**Saint-Amant** ( *Marc-Antoine Gérard de* ) est né en 1594 ; son père, officier de marine distingué, avait été vingt ans au service de la reine Elisabeth et trois ans prisonnier à Constantinople ; ses deux frères avaient péri dans les guerres contre les Ottomans. Lui-même, ainsi que son ami Faret, de joyeuse et bachique mémoire, s'étant attaché à la fortune du comte d'Harcourt qu'il suivit dans ses glorieuses expéditions, fit la guerre sur terre et sur mer ; puis, plein de goût pour la vie nomade et aventureuse, voyagea dans les quatre parties du monde.

Saint-Amant, quoiqu'en ait dit Boileau dont il fut l'une des premières victimes, est un véritable poète, un poète vraiment original, et tout en convenant avec le célèbre critique que cette originalité est souvent poussée jusqu'au burlesque, jusqu'à l'extravagance, tout en admettant que cette muse, aux allures bachiques et soldatesques, a pu quelquefois, dans une exaltation libre de toute règle, oublier le langage du bon goût et de la décence, il n'en demeure pas moins évident que, dans beaucoup de ses poésies, se trouvent de la verve et de l'enthousiasme, un style plein de couleur, d'harmonie et d'élévation.

Ce fut surtout contre le poème que Saint-Amant terminait à l'époque où la reine de Pologne, Marie de Gonzalgue, le nommait son conseiller d'état, contre cette idylle héroïque de *Moise sauvé*, que Boileau donna carrière à ses épigrammes ; les poissons ébahis regardant passer le peuple Hébreux fuyant le joug de ses injustes maîtres, des détails oiseux et puérils lui valurent les vers satyriques que chacun connaît. Certes, le sévère Despréaux était là dans son droit, et son jugement conservait toute sa portée ; mais quant au reproche de pauvreté fait

au poète par le même critique, elle manquait non seulement d'exactitude, ainsi que l'ont remarqué plusieurs biographes, elle manquait encore de charité ; car cette prétendue pauvreté eût elle été réelle, ne devait point être du domaine de la satyre.

Un autre poème à la louange de Louis XIV, la *Lune parlante*, sur lequel l'auteur avait fondé de grandes espérances, ne fut point goûté par le monarque et n'eut aucun succès ; mais les pièces publiées sous les titres de la *Solitude*, l'*Eté de Rome*, le *Contemplateur*, le *Soleil levant*, le *Poète crotté*, l'avaient depuis longtemps mis en réputation et fait admettre à l'Académie française qui venait d'être fondée. Il s'était fait dispenser du discours de réception d'usage, à condition qu'il se chargerait de la partie comique et burlesque du dictionnaire auquel cette académie commençait à travailler.

De tous les poètes décriés par Boileau avec plus ou moins de justice, Saint-Amant, nous sommes heureux de pouvoir le constater, est un de ceux que la critique contemporaine a le plus amplement réhabilité; deux écrivains de talent des mieux posés et des plus compétents en matière de critique, MM. Théophile Gautier et Philarète Chasles, le premier dans ses Grotesques [1], le second dans les victimes de Boileau [2], ont apprécié le mérite littéraire de Saint-Amant, et formulé leur jugement sur ce poète : voici comment M. Théophile Gautier résume son appréciation : « c'est un très grand et très original poète, digne d'être cité entre les meilleurs dont la France puisse s'honorer. »

M. Philarète Chasles s'exprime ainsi :

« C'était un poète ; il avait de l'esprit, un esprit ardent et fin : il rimait d'une manière merveilleuse ; la langue poétique se pliait et se roulait sous sa plume comme la matière fusible se tort et s'arrondit au souffle du verrier ; il savait beaucoup sur les hommes et sur les choses. Faire la guerre et l'amour, mener la plus fringuante vie d'aventure, amuser la romanesque princesse de Gonzalgue, plaire à la grande Christine, paraître à la cour, hanter le cabaret, vivre dans un grenier, visiter les quatre parties du monde, et finir par expirer sans feu et sans lumière sur le grabat de son taudis rue de Seine, en

[1] *France littéraire*, t. XV.

[2] *Revue des deux Mondes*, t. XVIII, 1839.

laissant après lui que son feutre, son épée, sa bouteille vide et deux volumes mal imprimés, voilà tout Saint-Amant. »

Les œuvres de ce poète, mort en 1660, ont été imprimées plusieurs fois, de 1627 à 1661, sous le titre d'OEuvres du sieur de Saint-Amant, avec une préface de son fidèle ami Faret ; un certain nombre de pièces furent imprimées séparément, entre autres un placet très original, en vers, présenté en 1638 au chancelier Séguier, afin d'obtenir un privilége pour établir une verrerie (ce qui lui fut accordé) ; stances sur la grossesse de la reine de Pologne, 1650 ; des stances à Pierre Corneille sur son *Imitation de Jésus-Christ*, Rouen, Maurry 1656. Cette pièce ainsi que les *œuvres*, éditions de 1661, Paris, de de Luyne, deux éditions du *Moïse sauvé*, l'une d'Elzevier, 1654, l'autre de Sommaville, 1660, se trouvent dans la bibliothèque de Rouen. Une lettre fort curieuse et tout-à-fait inédite de Saint-Amant, adressée par lui, en 1648, à son compatriote Nicolas Bretel de Grémonville, alors ambassadeur à Venise, a été publiée dans cette *Revue* par M. Chéruel ; voir le n° de février 1847.

**Sireulde** (*Jacques*) naquit dans la première moitié du XVI^e siècle ; en voyant écrit dans quelques bibliographies Sireulde (de Rouen), sans avoir rencontré dans nos recherches aucune indication contraire, nous avons pensé pouvoir considérer ce poète comme enfant de cette ville, où du reste il exerça fort longtemps la profession d'huissier au parlement. Cette profession qui, de prime abord, parait si peu compatible avec la poésie, ne fut point cependant un obstacle pour Sireulde qui fréquentait volontiers, à ses heures, l'antre de la chicane et le temple des muses. Dans un petit poème cité par Duverdier et l'abbé Goujet, le bon huissier nous a laissé une preuve de son amour pour les pauvres, et de son culte pour les vers ; voici quel est le titre de ce poème :

*Le thrésor immortel trouvé et tiré de l'escripture saincte, à la fin du quel sont ajoutés plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux, faits et composés par aucuns poètes français et présentés au Puy des Pauvres de Rouen, Rouen, Martin le Mégissier*, 1556.

Cette poésie que l'on peut appeller une pieuse exhortation à la charité, est dédiée à Louis Pétremol, second président au parlement de Normandie. Le *Thrésor immortel*, dit la *Biographie universelle*, *supp.* t. LXXXII, ce livre très édifiant qu'on croyait l'unique progéniture

de Sireulde, et que pourtant les bibliographes ne citaient guère, s'est trouvé, depuis quelques années, avoir un frère cadet dont la destinée devait être des plus brillantes ; ce second livret est intitulé : *Les abus et superfluités du monde* (en vers), *avec une pronostication véritable pour cette année* (en prose), *Rouen, Abraham Cousturier. sans date, petit in-8°.*

Acheté d'abord 80 fr. en 1841, chez le libraire Crozet, il reparut en 1844, à la vente des livres qui avaient appartenu à Charles Nodier, Là, richement relié par Bauzonnet et annoncé comme un volume d'une grande rareté contenant des particularités singulières et curieuses pour l'histoire de Rouen, il fut, dans la chaleur des enchères, poussé jusqu'à 112 fr.

C'est là sans doute, après trois siècles, une fortune aussi brillante qu'inattendue, et qui, suivant l'expression du biographe, a dû faire tressaillir d'allégresse les mânes de l'huissier poète.

**Surie** (*Antoine de*) vivait au commencement du XVI^e siècle, il était contrôleur à Lisieux, en même temps qu'il composait des poésies très estimées, ainsi que nous l'apprend Lacroix du Maine, seul biographe dans lequel nous le trouvions cité. Il adressa quelques-unes de ses pièces à Charles Fontaine, poète contemporain dont il cultivait l'amitié.

Th^re LEBRETON.

# STATISTIQUE.

DE LA

# RÉPARTITION DES IMPOTS

## Entre diverses Classes de Contribuables.

Il est une opinion généralement accréditée, et que le Gouvernement lui-même paraît avoir prise pour règle de ses résolutions, lorsqu'il a récemment proposé un dégrèvement de 17 millions au profit exclusif de la propriété : cette opinion consiste à supposer que les habitants des campagnes apportent au trésor le plus fort contingent proportionnel. A notre sens, c'est là une erreur, et nous allons nous efforcer de prouver qu'au contraire ce sont les habitants des villes, et, parmi ceux-ci, les patentés, qui contribuent relativement dans la plus large mesure aux charges publiques.

Nous avons puisé nos éléments de discussion dans la loi des comptes qui a fixé définitivement le chiffre des recettes pour l'exercice 1846, parce que ce document représente fidèlement les sommes recouvrées et l'origine de leur perception.

Cherchant avant tout la vérité, nous nous sommes attaché à une exactitude scrupuleuse dans l'évaluation de la part contributive de chaque catégorie, et lorsque nous avons éprouvé quelques doutes, nous n'avons pas hésité à faire pencher la balance du côté des populations rurales, afin d'éviter tout reproche de partialité pour les habitants des villes.

Des notes, inscrites en regard des divers articles de recettes, indiqueront les bases de répartition que nous avons cru devoir adopter, et les motifs qui ont déterminé nos appréciations.

Expliquons maintenant comment nous avons procédé :

Suivant les statistiques les plus authentiques, les 35 millions d'habitants qui couvraient le sol total de la France, en 1846, se décomposaient ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Habitants des campagnes.... | 25 millions | 35 millions. |
| Habitants des villes..... | 10 — | |

Le nombre des patentés, pour la même année, était de 1,353,000; or, comme on sait que chaque famille comprend 5 individus, il en résulte que 6,765,000 personnes, ou, en nombres ronds, 7 millions appartenaient à la classe des patentés, ce qui forme le septième de la population générale.

Nous devons faire observer que nous avons exprimé les quantités en millions, et que nous avons négligé les fractions trop minimes, afin de ne pas embarrasser nos calculs de détails inutiles.

Cela posé, recherchons quelle a été, dans une recette totale de 1,311 millions et quelques centaines de mille francs, la contribution de chacune des classes de citoyens que nous venons d'indiquer.

(*Suit le Tableau.*)

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

| | TOTAL. | A LA CHARGE DES Campagnes. | | Villes. | | Patentés. | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Millions. | | Millions. | | Millions. | | Millions. | |
| Greffe. . . . . | 4,97 | 5/7 | 3,55 | 2/7 | 1,42 | 1/5 | 1,00 | Les patentés paient une plus forte part de cet impôt à cause des affaires commerciales. |
| Hypothèques. . . . . | 2,10 | 5/7 | 1,50 | 2/7 | 0 60 | 1/7 | 0,30 | |
| Amendes. . . . . | 4,13 | 5/7 | 2,95 | 2/7 | 1,18 | 1/7 | 0,59 | |
| Passeports. . . . . | 0,75 | 1/3 | 0,25 | 2/3 | 0,50 | 1/3 | 0,25 | Les habitants des villes voyagent plus que ceux des campagnes, et les commerçants plus que les autres citoyens. |
| Permis de chasse. . . . | 2,10 | 5/7 | 1,50 | 2/7 | 0,60 | 1/7 | 0,30 | |
| Actes de mutation. . . . | 0,35 | 5/7 | 0,25 | 2/7 | 0,10 | 1/7 | 0,05 | |
| Frais de justice. . . . . | 2,50 | 5/7 | 1,78 | 2/7 | 0,72 | 1/7 | 0,36 | |
| Timbre. . . . . | 39,31 | 3/5 | 23,59 | 2/5 | 15,72 | 1/4 | 9,83 | Il est fait un plus grand usage de timbre dans les villes que dans les campagnes, surtout par les patentés. |
| Vente de biens. . . . . | 5,04 | 5/7 | 3,60 | 2/7 | 1,44 | 1/7 | 0,72 | |
| Diverses recettes. . . . | 5,36 | 5/7 | 3,83 | 2/7 | 1,53 | 1/7 | 0,77 | |
| Enregistrement. . . . . | 196,25 | 5/7 | 140,18 | 2/7 | 56,07 | 1/7 | 28,04 | |
| Ensemble. . . . . | 262,86 | | 182,98 | | 79,88 | | 42,21 | |
| | | | 262,86 | | | | | |

## CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boissons. . . . . | 91,60 | 5/7 | 65,43 | 2/7 | 26,17 | 1/7 | 13,08 | |
| Navigation intérieure. . | 8,73 | 3/5 | 5,24 | 2/5 | 3,49 | 1/3 | 2,91 | C'est le commerce qui fait presque tous les transports. |
| Voitures publiques. . . | 10,70 | 3/5 | 6,42 | 2/5 | 4,28 | 1/3 | 3,56 | Même observation pour les voitures publiques. |
| Fabrication de Bières. . | 18,36 | 1/10 | 1,03 | 9/10 | 9,33 | 9/10 | 9,33 | Les bières sont fabriquées presque exclusivement dans les villes. |
| Timbres d'expédition. . | 3,61 | 1/2 | 1,80 | 1/2 | 1,81 | 1/2 | 1,81 | Les expéditions se font généralement par le commerce. |
| Dixième des octrois. . . | 6,57 | » | » | tout | 6,57 | 7/10 | 4,60 | Les villes seules ont des octrois. |
| Tabacs . . . . . | 111,90 | 1/3 | 37,30 | 2/3 | 74,60 | 1/3 | 37,30 | On fume plus dans les villes, et des tabacs plus chers. |
| Poudres. . . . . | 5,59 | 5/7 | 3,99 | 2/7 | 1,60 | 1/7 | 0,80 | |
| Cartes à jouer . . . . . | 0,75 | 5/7 | 0,54 | 2/7 | 0,21 | 1/7 | 0,10 | |
| Licences.. . . . . | 3,86 | 2/3 | 2,57 | 1/3 | 1,29 | 1/3 | 1,29 | Les licences sont payées par les patentés. |
| Garantie de matières d'or et d'argent. . . . . | 2,18 | » | » | tout | 2,18 | tout | 2,18 | Cet impôt est à la charge exclusive du commerce. |
| Frais de casernement. . | 1,07 | » | » | tout | 1,07 | 1/2 | 0,53 | Cet impôt est payé par les villes seules. |
| Amendes et confiscations. | 1,78 | 5/7 | 1,27 | 2/7 | 0,51 | 1/7 | 0,26 | |
| Divers objets. . . . . | 26,83 | 5/7 | 19,16 | 2/7 | 7,67 | 1/7 | 3,88 | |
| Ensemble. . . . . | 285,53 | | 144,75 | | 140,78 | | 81,63 | |
| | | | 285,53 | | | | | |

## CONTRIBUTIONS DIRECTES.

| | TOTAL. | A LA CHARGE DES Campagnes. | | Villes. | | Patentés. | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Millions. | | Millions. | | Millions. | | Millions. | |
| Impôt foncier . . . . . | 276,61 | 5/7 | 197,58 | 2/7 | 79,03 | 1/7 | 39,51 | |
| — personnel et mobilier. | 58,11 | 5/7 | 41,51 | 2/7 | 16,60 | 1/7 | 8,30 | |
| — des portes et fenêtres. | 33,78 | 5/7 | 24,13 | 2/7 | 9,65 | 1/7 | 4,83 | |
| Patentes. . . . . | 46,51 | » | » | 7/7 | 46,51 | 7/7 | 46,51 | Les patentés paient, seuls, cet impôt. |
| Frais d'avertissement. . | 0,79 | 5/7 | 0,56 | 2/7 | 0,23 | 1/7 | 0,11 | |
| Ensemble. . . . . | 415,80 | | 263,78 | | 152,02 | | 99,26 | |
| | | | 415,80 | | | | | |

## AUTRES IMPOTS.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Forêts et pêches . . . . | 39,93 | tout | 39,93 | » | » | » | » | Cette répartition n'a pas besoin d'être expliquée. |
| Douanes. . . . . | 162,30 | » | » | tout | 162,30 | tout | 162,30 | Même observation. |
| Sels . . . . . | 55,10 | 6/7 | 47,23 | 1/7 | 7,87 | 1/14 | 3,93 | Les campagnes emploient plus de sel que les villes, relativement à la population. |
| Postes. . . . . | 52,51 | 1/3 | 17,50 | 2/3 | 35,01 | 2/5 | 21, » | Les habitants des villes, surtout les patentés écrivent beaucoup plus que ceux des campagnes. |
| Produits universitaires. . | 2,40 | 5/7 | 1,73 | 2/7 | 0,67 | 1/7 | 0,33 | |
| — éventuels . . . | 15,20 | 5/7 | 10,86 | 2/7 | 4,34 | 1/7 | 2 17 | |
| — divers. . . . . | 19,48 | 5/7 | 13,92 | 2/7 | 5,56 | 1/7 | 2,78 | |
| Ensemble. . . . . | 346,92 | | 131,17 | | 215,75 | | 192,51 | |
| | | | 346,92 | | | | | |

## RÉCAPITULATION.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Enregistrement et Domaines. . . . . | 262,86 | 182,98 | 79,88 | 42,21 |
| Contributions indirectes. | 285,53 | 144,75 | 140,78 | 81,63 |
| Contributions directes. . | 415,80 | 263,78 | 152,02 | 99,26 |
| Autres impôts. . . . . | 346,92 | 131,17 | 215,75 | 192,51 |
| Ensemble. . . . | 1,311,11 | 722,68 | 588,43 | 415,61 |
| | | 1,311,11 | | |

## RÉSUMÉ.

| | Millions. | | F. | |
|---|---|---|---|---|
| Les 35 millions d'habitants paient. . . . . | 1,311,11 | soit par tête | 37 | 46 |
| Les 25 millions d'habitants des campagnes paient. | 722,68 | — | 28 | 91 |
| Les 10 millions d'habitants des villes paient. . . . | 588,43 | — | 58 | 84 |
| 35 | 1,311,11 | | | |
| Les 7 millions de patentés paient. . . . . | 415,61 | — | 59 | 37 |

Il ressort de ces chiffres : 1° que la moyenne des impôts ayant été de.... ..... 37 fr. 46 c. par tête, l'habitant des campagnes qui n'a eu à sa charge que..... 28 91

est demeuré de..... 8 fr. 55 c., ou 22 fr. 85 c. pour cent au-dessous de cette moyenne;

2° Que l'habitant des villes ayant contribué pour 58 fr. 84 c.
au lieu de... 37 46

a payé..... 21 fr. 38 c.

ou 57 fr. 07 c. pour cent au-dessus ;

3° Et enfin, que le patenté qui a versé au fisc... 59 fr. 37 c.
au lieu de..... 37 46

a été surchargé de..... 21 fr. 91 c.

ou 58 fr. 48 c. pour cent.

Si nous examinons la part relative de chacune de ces catégories, nous remarquons que le chiffre de 28 fr. 91 c. payé par l'habitant de la campagne, comparé à celui de 58 fr. 84 c. à la charge de l'habitant de la ville, est dans le rapport de 100 à 203,52, et qu'il est dans la proportion de 100 à 205,36, si on le rapproche de l'impôt de 58 fr. 48 c. acquitté par le patenté, c'est-à-dire que les contribuables des villes et les patentés ont payé un peu plus de deux fois autant que ceux des campagnes.

Il nous semble difficile d'établir d'une manière plus concluante la justesse de notre proposition.

Nous nous hâtons d'aller au-devant d'une objection qui ne manquera pas de nous être faite.

On nous dira : Vous oubliez que les versements opérés par le commerçant, lorsqu'il acquitte les droits de douane et les impôts qui lui sont spécialement appliqués, ne sont autre chose qu'une avance de fonds dont il se récupère en vendant ses produits, et qu'en fin de compte, ce sont les consommateurs qui supportent l'impôt.

L'argument est juste ; mais nous répondrons que les choses se passent absolument de la même manière, relativement aux impôts soldés par l'agriculteur ou le propriétaire ; le prix d'un bail, le loyer d'une habitation, sont calculés sur le net produit, défalcation faite de

toutes les dépenses accessoires, sous quelque forme qu'elles se présentent. La valeur vénale des denrées, comme celle des marchandises fabriquées, se règle sur ce que ces objets ont coûté au producteur. S'il arrive trop souvent que leur prix de revient n'est pas suffisamment couvert par l'acheteur, il faut bien reconnaître que c'est là un de ces inconvénients également attachés aux opérations commerciales; lorsque la demande excède la production, les prix s'élèvent ; ils s'abaissent dans le cas contraire. Qu'il s'agisse des fruits du sol ou de ceux de l'industrie, qu'il s'agisse de terres ou de maisons, la force des choses entraine les mêmes résultats. Dans leurs rapports avec la consommation, la situation des cultivateurs et celle des commerçants sont exactement semblables, et on ne saurait raisonnablement en tirer aucune induction propre à justifier une inégalité d'impôts entre ces deux classes.

Nous ajouterons d'ailleurs que l'impôt qui frappe la propriété et ses produits, repose sur un revenu à-peu-près certain et assuré, tandis que celui qui affecte le commerce n'est calculé que sur des éventualités, que sur des probabilités de bénéfice qui, malheureusement, sont loin de toujours se réaliser.

Il nous serait facile de pousser plus loin ces considérations, mais nous craindrions de fatiguer l'attention de nos lecteurs, et nous nous empressons de conclure.

Nous croyons avoir clairement fait ressortir la position relative de chacune de ces classes de contribuables, et constaté que les patentés sont les plus rudement imposés. En nous livrant à ce travail, notre but n'était pas de demander des modifications que la pénurie du trésor rendrait tout-à-fait impossibles en ce moment ; mais nous avons du moins voulu qu'on se fît une idée parfaitement juste des charges qui pèsent sur le commerce, afin qu'on reconnût ses droits incontestables à un dégrèvement, dès qu'un dégrèvement pourra s'effectuer sans danger pour le crédit public.

LEFORT-GONSSOLLIN.

## POÉSIE.

# REGARD EN ARRIÈRE.

Mi ricordo !

Le sang corse et le sang normand
Coulent ensemble dans mes veines ;
Du midi les tièdes haleines
Ont bercé mon doux nid d'enfant ;
Mais bientôt, vers d'autres rivages,
Aux flots irrités et sauvages,
On m'emporta, pauvre oiselet !
Bien avant que mes jeunes aîles,
S'abritant de plumes nouvelles,
N'essayassent leur vol discret.

Moi, je n'aspirai pas les brises caressantes
Qui, sous les orangers, vont s'ébattre le soir ;
Aux poétiques bords des cascades naissantes,
Par de riants sentiers je n'allai pas m'asseoir.
Chants d'amour enivrants, danses voluptueuses,
Souffle des passions, ardeurs impétueuses,
Sous un ciel embrasé n'ont point troublé mes sens ;
Du pays maternel, je n'emportai dans l'âme
Qu'un pâle et doux rayon de la céleste flamme
Où la muse rêveuse échauffe ses accents.

Le sol armoricain accueillit mon enfance,
Frèle, et laissant à peine une ombre d'espérance ;
Et ma mère, échappée à de récents malheurs,
Déjà les oubliait pour mes jeunes douleurs.
Pauvre femme !... Au chagrin, saintement résignée,
Lorsque seule à souffrir elle était condamnée,
Pour l'enfant qu'elle aimait, de quels amers tourmens
Elle abreuva son cœur en ces tristes momens !...
Combien elle pleura sa fortune écroulée,
Le beau ciel d'où sa fille, en naissant exilée,
Comme un jeune Alcyon arraché de son nid,
Allait meurtrir son aile à des rocs de granit !

Mais Dieu prit en pitié tant de vives alarmes ;
Son ange descendit pour essuyer les larmes
Dont la mère, en secret, baignait l'humble berceau
Où vagissait l'enfant, triste et léger fardeau.
Le souffle pénétrant de la brise marine
Fortifia bientôt ma débile poitrine,
Et les âpres sentiers des rivages d'Arvor
Affermirent mes pas tout chancelants encor...
Aussi, je la bénis, cette pauvre contrée
Où s'abrita longtemps mon enfance ignorée ;
Où tant de plaisirs purs, à l'envi, sous mes pas,
Naissaient avec les fleurs que Dieu sème ici-bas ;
Où j'appris à prier, où mon âme ingénue
Recueillit les accents de la muse inconnue
Qui nous souffle tout bas des mots mystérieux
Qu'on épèle en ce monde et qu'on achève aux cieux !
Je bénis le foyer, où la famille entière
Retrouvait chaque soir, devant l'âtre de pierre,
La joie et la chaleur, tandis qu'au loin grondaient
De la mer en courroux les flots qui débordaient ;
Que le vent, s'engouffrant dans les corridors sombres,
Mourait en sons plaintifs, comme le chant des ombres ;
Que notre père, assis au banc accoutumé,
Nous faisait de sa vie un récit animé,

Ou que ma mère, émue à quelque souvenance,
Des petits montagnards redisait la romance [1].
Je bénis l'humble champ, où la pervenche en fleurs,
L'été, me couronnait de ses tendres couleurs;
Où je réunissais mes plus chères compagnes,
Dès qu'un rayon d'avril éclairait les campagnes.
Je bénis le fanal au front nu du rocher;
Je bénis l'hirondelle aux festons du clocher.
Vous le savez, mon Dieu! je bénis toutes choses
De ces jours innocents dont les portes sont closes,
Et, d'un regard voilé, suivant toujours ces biens,
Au fond de l'âme encor je pleure et me souviens!.. ..

Elbeuf, 18 septembre 1850.

Elisa Frank.

[1] Combien j'ai douce souvenance (*de Châteaubriand.*)

## TRAVAUX MARITIMES.

# REMARQUES

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES

# PORTS ET RIVIÈRES A MARÉE

DE LA GRANDE-BRETAGNE,

*Présentées à la Reine d'Angleterre le 20 Mars 1846.*

(SUITE[1].)

### Chester et la rivière Dee.

La rivière Dee et le port de Chester offrent un exemple frappant du danger auquel les intérêts de la navigation sont exposés lorsque l'on remet le droit de disposer d'une rivière à une compagnie d'actionnaires, dont l'intérêt principal est de parvenir à conquérir des terrains.

La baie de Chester, y compris le bassin de la Dee, avait autrefois dix-huit milles nautiques de long sur cinq milles de large à son embouchure, une largeur moyenne de trois milles, et contenait une aire de 45,000 acres.

Immédiatement en dehors, et en travers de l'embouchure de la baie, est le West-Hoyle-Bank, vaste masse de sable qui assèche à la basse-mer.

Les passes pour entrer en rivière, en venant de la mer, sont à l'Est et à l'Ouest de ce banc. L'entrée du côté du Cheshire, appelé

[1] Voir la livraison d'août 1850.

le Helbre-Swatch, a 9 pieds d'eau sur la barre; l'autre, appelé Chester-Bar, a 12 pieds de basse-mer; c'est un peu plus que la meilleure entrée de la Mersey, avec une ascension de marée pareille, c'est-à-dire de 30 pieds en vive eau.

L'aire de la Dee, entre Chester et Kelsterton, était d'environ 12,000 acres, qui couvraient à chaque marée de vive eau; de cette superficie, on a clos, ou, comme on le dit, repris sur la mer 8,000 acres, d'où l'eau de marée a été exclue. L'acte du Parlement qui a sanctionné cet énorme envahissement, avait prescrit qu'une profondeur de 15 pieds, en marées ordinaires de vive eau, serait procurée et maintenue jusqu'à Chester, sous peine de saisie des revenus de la Compagnie au profit de la navigation; mais l'enquête a fait voir que cette condition n'a point été remplie, et la rivière est dans un si mauvais état, qu'en décembre 1844, un navire qui ne tirait que 8 pieds 1/2 d'eau, ne pouvait monter à Chester en marée de vive eau.

Il parait aussi qu'un endiguement encaillouté de sept milles de longueur le long de la rive, du côté du Cheshire, a été établi dans la direction la moins judicieuse possible par rapport à la navigation; que cette digue, dont une portion couvre à mi-marée, n'est indiquée que par quelques balises insignifiantes et par quelques feux; que plusieurs navires y ont échoué, et que l'un d'entr'eux s'y est totalement perdu; qu'un déversoir ou chaussée de moulin, s'élevant de 11 pieds à partir du sol du lit de la rivière, au-dessus et très près de la ville, soutient l'eau en amont pour plusieurs milles, et empêche la remonte de la marée; que des charges entières de pierres ont été jetées dans la rivière pour consolider le pied des digues; et qu'à Parkgate, douze milles au-dessous de Chester, et autrefois l'une des principales stations des paquebots entre l'Angleterre et l'Irlande, une plage de sable sec s'étend actuellement presqu'à travers la totalité du lit de la rivière.

En somme, l'état de la rivière est beaucoup plus mauvais qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans. Cette rivière avait alors 6 pieds d'eau de plus. Les travaux n'ont rien fait à la barre; au lieu d'améliorer, on a tout négligé. Le fond de la rivière est de sable, et s'il y avait une bonne chasse deux fois par jour, cela ferait un bien immense. On

pourrait facilement creuser et améliorer la rivière ; la Dee est large à son embouchure et étroite à l'entrée du chenal. La Mersey est le contraire ; l'effet de la chasse, à Liverpool, est de nettoyer le *goulot* de la bouteille ; ici, l'eau d'en haut n'est pas suffisante pour enlever le sable, ce qui aurait lieu si on avait une plus grande force d'eau. Dans certains instants du flot, en marées de vive eau, l'eau est, à Flint, au bas de la rivière, de 8 pieds plus haut qu'à Chester, de sorte que, si l'on peut parler ainsi, elle coule à contre pente, puisque la pente de Chester à Flint est grandement de 10 pieds, en sens contraire.

« [1] Je propose d'améliorer le chenal actuel de la rivière en y augmentant l'action de la marée. C'est le même principe qui a réussi dans le Tay, la Ribble, et autres rivières. J'ai gagné 5 pieds d'eau dans la Ribble jusqu'à Preston, par des digues encailloutées, par le draguage à vapeur et par l'extraction des roches. Il y a à peu près huit milles d'ouvrage à faire ; cela coûtera 45,000 livres sterling (fr. 1,150,000), et demandera quatre ans. La Compagnie en dépensant beaucoup d'argent pour ses enceintes de terrains, n'a laissé qu'un chenal fort étroit, d'environ 170 yards de largeur à sa surface, réduite encore à une largeur navigable de 80 yards, par une suite d'épis ou jetées de pierres brutes, partant à angles droits du banc du S.-O. Elle a aussi laissé ce chenal sans y opérer ni draguages, ni enlèvements des roches, et cela a fait varier la direction des eaux beaucoup plus bas, diminué la vitesse, et dérangé tout le phénomène des marées. Il en est résulté de grands dépôts de vase, qui s'augmentent encore.

« Tandis que la marée monte de 25 pieds à Flint, elle ne monte que de 12 à Chester. Il y a une pente de 11 pieds de Chester à Flint. La différence de temps pour la pleine mer, est de 50 minutes plus tard à Chester qu'à Flint ; cette différence ne devrait pas exister. Si la rivière était dans un état convenable, la tête du flot devrait courir à raison de dix-huit milles à l'heure. Je n'emploierais qu'une machine à draguer à vapeur, comptant un peu sur les chasses des marées, et sur les crues ; le sable est doux et mobile ; j'ai fait forer la totalité du chenal, et je n'y trouve aucun obstacle. Si l'on désirait obtenir 20

[1] M. David Stévenson.

pieds d'eau, cela serait seulement une dépense de 25,000 livres sterling de plus. Je ne vois aucune difficulté à procurer 12 pieds de pleine mer en morte eau, à Chester. On pourrait ensuite creuser la rivière de 2 à 3 pieds de plus si l'on voulait. »

C'est peut-être ici le lieu de repousser l'opinion que *tous* les endiguements de terrains inondés par la mer sont nuisibles ; on peut au contraire en admettre l'utilité, comme un principe général, mais non pas comme un principe absolu. On pourrait citer plusieurs exemples de plages marécageuses ou de sables, endiguées sans que cela ait porté préjudice à la navigation. Ce qui lui nuit, ce sont des endiguements faits inconsidérement et sans raisonnement, et la répulsion des eaux de marées opérée sans nécessité. Une aire de peu d'acres, choisie convenablement dans la partie supérieure d'un bassin ou d'un port, et approfondie comme réservoir à marée, pourra, dans bien des cas, rendre autant de services qu'une vaste surface de sable nu, qui ne couvrira que dans les grandes mers de vive-eau. Toutefois, les endiguements, surtout lorsqu'un banc formant barre complique la situation, doivent être traités avec infiniment de précaution, après une étude attentive de la localité, de l'origine et de la nature des sables ; mais en y apportant les précautions convenables, il est peu douteux qu'une certaine quantité de ces sortes de sables peut en général être endiguée, avec avantage pour la navigation.

D'après sa position au centre d'un pays populeux et cultivé, et d'après les nombreuses communications par chemins de fer, qui s'établissent dans son voisinage, le commerce de Chester doit s'accroître rapidement, s'il reçoit seulement un encouragement raisonnable. Ce port possède toutes les facilités désirables pour la construction prompte et économique de quais et de bassins à flot, par la disposition basse de ses rives, et la grande hausse et baisse de la marée.

La profondeur de quinze pieds fixée comme but par les anciens statuts, n'est plus de notre époque ; on doit aujourd'hui s'efforcer par tous les moyens possibles d'en atteindre une de quinze à vingt jusqu'aux quais, et il n'est pas douteux que l'on ne puisse arriver à quelque projet efficace d'amélioration.

Dirons-nous que quatre projets de chemins de fer traversant la Dée, ont été présentés au parlement dans cette session (1845), et qu'une compagnie même n'a pas craint de demander à la traverser à quatorze

milles au-dessous de Chester; dirons-nous qu'un chemin de fer a été inconsidérément placé le long d'une partie de la côte du Devonshire, et y intercepte toutes les communications avec la mer ; qu'une tentative a été récemment faite pour traverser les grèves de la baie de Morecambe , et qu'une autre non moins hardie est actuellement sur le tapis pour enclore une quarantaine de mille acres de la baie de Norfolk dans le Wash , au mépris absolu des besoins , des droits et des intérêts de notre marine et du public.

Le fruit à tirer de ces exemples est d'y voir un avertissement pour l'avenir ; surtout dans ce moment, où l'on fait de toutes parts des efforts pour jeter des ponts sur nos rivières navigables , et où les intérêts permanents du pays , *les pépinières de nos marins au lieu d'être soigneusement protégés et favorisés , sont sur le point d'être sacrifiés à la manie du jour pour les chemins de fer, et pour gagner quelques minutes sur une distance de cent milles.*

Pour conserver ces intérêts , il ne suffit pas de la surveillance locale, il faut celle de l'autorité supérieure, indépendante ; mais celle-ci non plus ne doit pas être abandonnée à elle-même ; il faut qu'elle vienne chaque année rendre compte au Parlement de l'exercice qu'elle a fait de ce pouvoir , afin que le public tout entier puisse en être instruit par la publicité de la presse ; c'est là le seul genre de contrôle auquel on doit avoir confiance.

## Dublin.

Le port de Dublin et la rivière Liffey fournissent un exemple fort instructif de l'exactitude des remarques , en sens opposé , faites au commencement et dans le cours de ce rapport.

Pendant les trente dernières années, beaucoup d'améliorations ont eu lieu ; la profondeur de l'eau sur le banc dit *de la Barre*, et jusqu'aux quais de la ville , a été augmentée de plusieurs pieds par des draguages , et par la mesure hardie d'avancer au large en mer la grande digue du Nord ; le commerce ainsi que le revenu du port ont plus que doublé ; ce dernier s'est élevé jusqu'à 34,000 livres sterling ( F. 850,000 ) par an.

D'un autre côté, l'enquête prouve que la fondation des quais a été si imparfaite, qu'ils ne pourront pas, dans leur état actuel, permettre que l'on creuse davantage la rivière ; le quai du Sud, où les trois quarts de la navigation se portent, est encombré à sa base par des tas de vase ; l'entrée des bassins est obstruée par des sables ; le besoin de bassins de carénage se fait sentir ; il n'y a qu'une grue publique ; les frais de port sont élevés, et le lest, dont le monopole est concédé à une compagnie qui le fait payer le double du cours, est souvent de mauvaise qualité.

Trois inspections du port furent faites en 1751, 1800 et 1818.

Elles constatèrent que jusqu'à cette dernière époque, un banc, formant barre, était en travers de l'entrée de la rivière, avec seulement cinq à six pieds d'eau de basse-mer ;

Que dans le chenal du sud, chenal étroit et sinueux, mais qui, pourtant, était alors le principal, il y en avait 7 à 8 ; 4 à 7 dans le chenal sur le Ford ; et 2 à 4 entre *Pigeon-House* et les quais.

En 1820, la digue du nord ou brise-lame de Clontarf fut commencée ; elle fut complétée en 1823. Une série de draguages systématiquement faits fut également commencée dans la partie supérieure de la rivière. Le résultat de ces travaux a été immensément avantageux, et il ne fait que s'accroître. Au lieu de l'ancien chenal sinueux du banc de la Barre, un chenal droit s'est formé vers l'est. Sa profondeur, de basse-mer, en vive-eau, est de 11 à 12 pieds, et l'on a obtenu non seulement une augmentation de profondeur, mais aussi une grande augmentation de largeur. Il en est de même pour le chenal sur le Ford, où la profondeur est de 11 pieds. Entre *Pigeon-House* et les quais, où il n'y avait autrefois qu'une suite de hauts fonds, il y a maintenant un chenal de 8 à 10 pieds de basse-mer. Entre les quais, le chenal a été dragué plus près des murs ; une estacade a été construite sur une grande longueur, de telle sorte que l'on a maintenant une profondeur de 8 à 10 pieds au-dessous du niveau de basse-mer, le long d'endroits où autrefois les bancs asséchaient, et comme la marée monte ici de 12 à 14 pieds, il est sensible que la rivière est maintenant navigable, à mi-marée, pour une classe de navires qui, auparavant, n'auraient pu y passer de pleine-mer. Autrefois, il fallait alléger les navires à 12 pieds dans la baie. Ils ne pouvaient

monter que de pleine-mer ; les paquebots à vapeur étaient sujets à échouer dans le chenal ; maintenant ces paquebots peuvent monter presque de basse-mer, ou à une heure de flot, et les navires, à mi-marée. Il est monté un navire de 995 tonneaux de charge, tirant 19 pieds d'eau, et dernièrement, on en attendait un autre de Québec de 1,130 tonneaux de charge, que l'on prévoyait devoir monter sans difficulté.

Tels sont les résultats généraux, pour ce qui regarde le chenal de la Liffey. Le draguage n'en a cependant pas moins été continué depuis, avec un succès marqué, et on se flatte, en y persévérant, d'obtenir un élargissement et un approfondissement tels, que la rivière sera rendue navigable de basse-mer pour le plus grand nombre des navires fréquentant le port de Dublin. Il y a deux vapeurs à draguer dans la Liffey, l'un de 20, l'autre de 25 chevaux ; les résidus qu'ils enlèvent sont déposés derrière la digue du sud, dans un espace fermé.

Sur la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de se dispenser, de temps en temps, de la nécessité de draguer, on parait penser que cela entraînerait à des dépenses encore plus grandes.

L'effet de la grande digue du nord a été de produire le chenal droit vers la mer, et de creuser le chenal à l'est, en enlevant 6 pieds de sable. Il s'est créé un petit dépôt au sud de Poolbeg, mais il pourrait être facilement détruit ; une semaine de travail suffirait pour enlever le dépôt de trois années, et non seulement le dépôt lui-même diminue, mais aussi la tendance à le former.

*Echelle à marée.* — Il n'y a que quelques minutes de différence entre la haute mer aux quais, et sur la barre ; il y a une échelle à marée dont on tient une note journalière, mais il n'y a pas de compteur marquant lui-même.

Il y a une balise à l'extrémité de la grande digue du nord, mais on croit qu'il vaudrait mieux que cette extrémité, que couvre la pleine mer, fût élevée au-dessus de ce niveau, car son état actuel occasionne quelquefois des accidents. Cette élévation, loin d'exclure les eaux de marée, approfondirait le chenal, et enlèverait les dépôts qui se trouvent en dedans du phare de Poolbeg, appelés les *Mumbles*. Les bancs de sable entre Clontarf-Sheds et le phare ont diminué

depuis la construction de la grande digue du nord. La profondeur de l'eau en dehors de la barre a diminué depuis que la barre s'est creusée ; il y a maintenant 24 pieds d'eau sur la barre de Dublin, en vive eau, et la navigation est devenue plus facile. On sonde la rivière tous les ans, et ces sondages sont notés sur un plan déposé au bureau du port. La profondeur de l'eau dans la rivière, à partir du pont de Carlisle, a angmenté, et ceci peut être attribué au draguage continu.

On s'est demandé s'il ne serait pas à propos d'employer un *Gong* au lieu d'une cloche, ainsi que cela se pratique sur les côtes, en Angleterre. Mais on semble préférer une bouée à cloche sur la nouvelle digue du nord, et en outre une cloche placée au haut du phare, quoique la distance entre ces deux points n'excède pas trois encablures.

Les frais de port, à Dublin, sont de trois espèces, savoir ; 1° 6 pences (62 centimes) par tonne sur les navires charbonniers sortant de Dublin ; 2° 6 pences (62 centimes) par tonne, pour droit d'attache sur les mêmes navires ; 3° 9 pences (94 centimes) par tonne d'Irlande, sur les navires étrangers ; les autres frais de port sont légers ; ceux affectés à l'entretien des phares sont justes, parceque tous ceux qui les paient en profitent. Une autre taxe de 1 scheling 11 pences (2 fr. 40 c.) par tonneau de sable, pour lest, est perçue, et est considérée comme vexatoire, étant plus élevée qu'en aucun autre port d'Europe ; elle n'est que de 9 pences (94 centimes) à Liverpool.

## Wexford.

Le port de Wexford, formé par un très grand épanchement de la rivière Slaney, est situé à l'extrémité sud-est de l'Irlande, et immédiatement à l'entrée du canal de ce nom. Sa situation dans une riche contrée, arrosée par une profonde rivière navigable, au milieu d'une population industrieuse, et précisément sur la route suivie par la nombreuse navigation (18,000 navires) qui passe annuellement dans le canal Saint-Georges, rend Wexford extrêmement convenable pour le commerce, en même temps que par sa proximité avec l'Angleterre, dont il n'est qu'à 48 milles, il semble marqué pour les com-

munications directes, par bateaux à vapeur, entre la Métropole et le sud de l'Irlande.

Cependant, dans son état actuel, ces avantages de position sont de peu d'utilité, parce qu'une Barre, ou banc transversal, sur lequel il n y a que 11 pieds d'eau en pleine mer, restreint le commerce de ce port aux caboteurs d'un petit tirant d'eau.

La forme du bassin de Wexford est oblongue, d'environ 8 milles N. et S., dans sa plus grande longueur, parallèle à la côte ; sa plus grande largeur, depuis le pont de Wexford jusqu'à l'entrée du port, est d'à peu près 4 milles ; l'aire totale, en y comprenant la partie de chenal accessible à la marée au-dessus du pont, est de 22 milles carrés, avec une entrée qui n'a pas 1/2 mille d'ouverture, et par laquelle il faut que ce large bassin de 14,000 acres se remplisse et se vide à chaque marée. La conséquence en est que la force du courant a déchiré le lit du chenal, à son entrée, jusqu'à une profondeur de 50 pieds, et a déposé le sol précisément en dehors, où il forme une Barre qui n'a que 8 pieds d'eau de basse mer, avec le défaut, en outre, d'une très faible élévation de marée, savoir, seulement 5 pieds en vive eau, et 3 pieds en morte eau.

Cet état dangereux du banc de la barre donna lieu à un acte parlementaire de 1794, qui, après avoir établi la possibilité de remédier à ce mal en resserrant le lit et en creusant un ou plusieurs des chenaux, institua une corporation de cinquante personnes pour pourvoir à l'exécution des travaux, imposa à cet effet plusieurs taxes temporaires sur la navigation du port, donna à cette corporation le privilége de la vente du lest, etc.

La première carte que l'on possède de ce hâvre, est de 1762 ; elle indique 7 pieds d'eau sur la Barre de l'est. Une autre fut dressée en 1799 ; une troisième en 1811. Il paraît qu'à partir de 1808, et pendant plusieurs années, il y eut de 12 à 14 pieds d'eau sur la Barre est, et qu'en 1820 une partie du Dogger Bank, banc situé en dehors et à l'entrée du port, faisant partie de la barre, formait une île herbée.

En 1840, le capitaine Vetch, chargé d'étudier les avantages qu'il pourrait y avoir à tâcher de reconquérir divers terrains vaseux dans les comtés de Wexford et de Waterford, en y comprenant ceux du

port de Wexford, constata avec précision que la superficie de ce bassin était, à haute mer, de 14,270 acres, et seulement de 3,649 acres de basse mer en vive eau, laissant ainsi à découvert, de basse mer, 10,621 acres. Il pensait que, sur cette quantité, environ la moitié, ou 5,000 acres, pourraient être repris avec avantage, mais que le surplus était trop bas pour que le dessèchement en pût être opéré avec économie et profit. Les endiguements qu'il proposait, devaient renfermer environ 2,000 acres au nord et 3,000 au midi, et il avertissait de ne travailler au second, qu'après s'être complètement assuré de l'effet que le premier produirait sur le port.

De 1841 à 1843, l'Amirauté fit faire, par le capitaine Frazer, de la marine royale, une reconnaissance minutieuse du port et de ses abords, avec un relevé exact de la hauteur des marées, de la vitesse et de la direction des courants, tant en dedans du port qu'à son entrée, et ce fut là, pour la première fois, que l'on se rendit un compte clair de cet affouillement extraordinaire de 50 pieds de profondeur creusé à l'entrée du port par le courant de la marée.

La carte dont nous avons parlé plus haut a le mérite de pouvoir servir de point de comparaison pour les résultats qu'amèneront les tentatives d'amélioration, car on ne saurait croire que le port de Wexford reste encore longtemps dans son état d'abandon.

Depuis 1830 jusqu'à présent, quatorze projets d'amélioration ont été présentés Le dernier, après avoir étudié la condition de la rivière, depuis sa partie supérieure jusqu'en dehors de la Barre, a posé en principe, avec justesse, que c'est dans la partie supérieure d'une rivière, et non pas près de son embouchure, qu'il faut en rechercher le réservoir à marée, et que, d'ailleurs, il faut aussi admettre, comme partie des éléments d'amélioration possible, la facilité éventuelle d'établir des communications avec les eaux de l'intérieur.

Indépendamment de la masse énorme d'eaux de marée dont le débit s'opère par la passe étroite actuelle, il faut remarquer que l'aire totale du bassin d'eau douce de la rivière Slaney étant de 880 milles carrés, apporterait additionnellement, en temps d'inondation, 340 millions de pieds cubes d'eau, ou 1/6e du débit total pendant les six heures d'Ebe, et que sa vitesse, à travers une passe étroite, suffirait pour déchirer le fonds de toute rivière, à moins qu'il ne fût de roche.

Comme remède aux inconvénients actuels, l'auteur du projet propose d'approfondir la rivière Slaney; d'en régler la largeur ; d'élargir la passe ; de rétrécir l'aire de pleine mer dans le bassin ou épanchement du fleuve, de manière à diriger l'Ebe et le flot dans une même direction, de creuser ce bassin par des draguages sur une profondeur uniforme de 11 pieds de basse mer, vive eau; de donner à l'entrée du port une largeur de 3/4 de mille ; de remblayer le Dogger Bank, de manière à en faire une île permanente.

Un bill a été présenté à la session actuelle du Parlement pour autoriser une compagnie particulière à entreprendre ces travaux, et nous sommes pleinement convaincu que l'on en recueillera les plus grands avantages, pourvu que ces travaux soient dirigés, de bonne foi, en vue des améliorations du port, et non pas en vue de regagner des terrains, comme objet principal.

(*Traduit de l'Anglais par* M. J. Rondeaux, 1847.)

# BIBLIOGRAPHIE.

Le Grand Bey, hommage de la Bretagne à M. le vicomte de Châteaubriand, par 24 écrivains bretons Saint-Malo, E. Hamel, imprimeur-éditeur, rue Trublet. 1850, 1 vol. in-8°.

Jamais, à aucune époque peut-être, la recherche de la célébrité ne fut aussi générale qu'elle l'est dans ce siècle; jamais la renommée ne fut poursuivie avec un courage plus âpre et de plus avides désirs; jamais cependant la gloire ne fut plus rare, si l'on entend surtout par gloire, non seulement le bruit qui se fait autour d'un nom, mais aussi le prestige qui entoure un être presque divinisé.

Oui, la gloire est rare, car si elle appelle quelquefois à elle l'envie, la haine, les passions violentes, elle ne doit point engendrer le dénigrement, le dédain, le mépris, ou ce n'est plus la gloire. Or, combien peu de personnages célèbres, parmi nos contemporains, ont échappé à ces réactions ravalantes de l'opinion Au milieu de leurs plus beaux triomphes, il s'est trouvé un jour ou un moment où la foule qui les acclamait s'est ravisée tout-à-coup, et prenant la boue du chemin pour la leur jeter au visage, s'est écriée avec ironie, sinon avec dégoût: Souviens-toi que tu es homme.

Dans cette insulte faite à la gloire et quelquefois même au génie, de quel côté était le tort et le scandale ? Étaient-ils du côté du juge qui l'a infligée ou du patient qui l'a subie ? Ce serait là une grave question à trancher et un long procès à démêler. Nous ne nous lancerons point dans cette recherche ardue, mais nous croyons au moins pouvoir rapporter à deux causes principales ce rabaissement des hommes supérieurs sous le niveau vulgaire: d'une part, au peu de dignité des mœurs et des caractères actuels, de l'autre, à l'action dissolvante du journalisme.

A coup sûr, le plus épargné de nos contemporains, à part Béranger, gloire si retirée, génie si modeste qu'il se fait pardonner, le plus épargné, disons-nous, ce fut Châteaubriand. Cette favorable exemption, il la dut beaucoup à lui-même sans doute, mais un peu aussi à d'heureuses circonstances. Ainsi, lorsque la célébrité de Chateaubriand commença à s'établir, c'est-à-dire sous l'Empire, le journalisme n'existait

pas. On n'avait point encore établi cette espèce de confessionnal public, où le pénitent entend chaque matin réciter ses fautes, avec un accompagnement de commentaires, d'insinuations, d'interprétations aggravantes, qui rendent la réprimande plus lourde que le péché.

Plus tard, sous la Restauration, lorsque le rôle important que remplissait Châteaubriand, dans la politique, le livrait en quelque sorte à la merci de la presse, outre qu'il était déjà, pour la nouvelle génération lettrée, un objet de vénération, un ancêtre en poésie, il eut de plus le rare avantage de pouvoir contraindre les deux partis qui divisaient la France à le respecter. Le parti royaliste, auquel Châteaubriand était peu sympathique au fond, sentait cependant la nécessité de menager cet énergique auxiliaire qui le relevait, dans le monde des idées, de toute la puissance de son génie. Quant à l'opposition, elle éprouvait des raffinements de jubilation orgueilleuse de tous les aveux à son principe, arrachés au noble vicomte comme en dépit de lui-même. C'était le triomphe de la coquette surprenant le secret d'un amour qu'on voulait lui dérober. Reconnaissante au moins, l'opposition ne se montra point prude; elle n'eût pour Châteaubriand que des adulations empressées et des témoignages d'enthousiasme.

Nous avons parlé de la vulgarité des mœurs actuelles, il est donc juste de reconnaître que la fortune eut une légère part dans la gloire de Châteaubriand, lorsqu'elle le fit naître, sur le sol poétique de la Bretagne, d'une antique famille au nom sonore, aux romantiques souvenirs; lorsqu'elle l'envoya, à la suite de l'expédition d'Amérique, sur cette terre nouvelle qui s'était revêtue d'un antique prestige, en portant la première un fruit de liberté. Circonstance favorable qui n'eût point toutefois été mise en évidence, sans le génie qui fit, de l'auteur d'*Atala*, le Christophe Colomb poétique des Florides encore inconnues.

Si le hasard posa un degré au piédestal de Châteaubriand, le caractère droit et persévérant du gentilhomme breton fut l'assise la plus ferme de sa renommée. Ajoutons maintenant que Châteaubriand, n'eût-il été servi ni par le hasard, ni par le caractère, possédait dans son génie une faculté qui n'empêche pas toujours le poète de succomber aux yeux de la foule, mais qui lui fait reconquérir sans peine un rang souverain: nous voulons parler de la puissance de créer l'idéal.

Combien d'auteurs, d'écrivains, de romanciers, de poètes remplis de talent, d'art, d'invention, de science, d'esprit, de style même, sont incapables d'offrir un idéal aux imaginations et aux cœurs épuisés. Cette faculté de l'idéal, c'est vraiment la révélation par excellence, c'est

la marque du doigt de Dieu sur le front du poète. Aussi quels merveilleux effets elle produit ! voyez, par exemple, George Sand dépopularisée par les bulletins de la République, et ramenant toute la France à l'idolâtrie de son nom, avec le naïf roman de la *Petite Fadette*, et le simple drame de *François le Champi*.

Eh bien, Châteaubriand, lui le premier, laissa couler dans ses écrits une veine d'idéal assez abondante pour que toutes les générations du siècle s'y soient désaltérées. Il fut l'idéologue suprême que Dieu plaça en face de l'homme de l'action glorieuse, mais brutale, du fait nécessaire, mais matériel : Napoléon, pour que le culte de la force ne se rétablît pas dans le monde. Les hommages enthousiastes adressés à la mémoire de Châteaubriand n'ont rien donc qui doive nous surprendre et qui ne soit à l'avance parfaitement justifié. Cette renommée, si pure dans sa noblesse, ne doit point décroître, mais, s'il se peut, se raffermir encore à mesure que l'influence de l'éminent poète sur l'esprit public sera plus complètement appréciée. Tout n'a pas été dit là dessus, et d'ailleurs ce que l'on sait déjà, on peut l'entendre de nouveau et l'approfondir sans fatigue, tant c'est un sujet plein d'attrait pour tous ceux qui se sont entrés en communication d'âme avec ce sublime génie.

Aussi le livre des vingt-quatre écrivains bretons est-il une œuvre d'à-propos aussi bien que de patriotisme, et capable d'exciter la curiosité, non moins que d'inspirer le respect, indépendamment encore du mérite des auteurs qui ont tenu la plume. Le nom de la plupart d'entr'eux est à lui seul d'ailleurs une recommandation ; ainsi nous y voyons figurer M. Ampère, L. de Carné, Émile Souvestre, à Brizeux, Alphonse Leflaguais, du Breil de Marsan, à l'initiative duquel on est redevable de cet ouvrage, Pitre Chevalier, etc. Parmi les articles les plus intéressants, nous avons remarqué celui de M. Cunat : *Recherches sur la naissance de M. de Châteaubriand*. M. Cunat établit, d'après les renseignements précis des *Mémoires d'Outre-Tombe*, d'après les souvenirs des habitants de Saint-Malo, et même l'attestation d'une ancienne locataire de l'hôtel habité par la famille de Châteaubriand, que le lieu où naquit l'illustre poète n'est point la cuisine faisant partie de l'hôtel de France, sur laquelle on a placé l'écriteau : *Ici naquit Châteaubriand;* mais une chambre située dans un corps de logis distinct de celui où se trouve cette cuisine, et qui, bien qu'appartenant au même hôtel, forme une propriété particulière dont le possesseur est M. Dupuy-Fromy.

*La Carrière politique de M. de Châteaubriand*, par M. Louis de Carné, morceau écrit depuis dix ans, et auquel l'auteur n'a cru devoir rien changer, est empreint d'une haute raison et d'une ferme impartialité. Le

fragment que nous allons en extraire suffit pour faire comprendre au lecteur comment M. de Carné a envisagé la guerre d'Espagne, qu'il considère comme un fait nécessaire, mais dont il n'atténue pas les fatales conséquences:

« M. de Châteaubriand comprenait depuis longtemps, d'après les vues les plus élevées et les plus patriotiques, de quelle utilité nous serait cette guerre pour relever notre crédit au-dehors; mais il ne contestera pas que s'il l'a conçue comme homme d'état, la fatalité des circonstances l'a conduit à la faire comme ministre de parti. Que sa résolution fût prise dans sa conscience, lorsqu'il reçut de M. de Villèle le portefeuille de M. de Montmorency, ou qu'il ait été entraîné soudain par les hommes dont il acceptait alors l'influence, peu importe pour l'histoire; mais ce qui doit être envisagé comme une irréparable calamité pour la Péninsule aussi bien que pour la France, c'est que celle ci se soit jetée dans cette immense entreprise, sans aucune idée arrêtée sur la nature et le résultat de son action politique dans la Péninsule, c'est que la direction en ait été abandonnée, dès l'origine, au parti qui, en passant les Pyrénées, pensait beaucoup moins, comme M. de Châteaubriand, à la frontière du Rhin et à l'Amérique méridionale, qu'il ne songeait à conquérir, avec une chambre à sa devotion, le *Droit d' Ainesse*, *le Sacrilége*, une loi de la presse et tant d'autres belles choses encore. »

Dans les *Etudes poétiques sur le Génie du Christianisme*, par M. du Breil de Marsan, nous avons été frappée d'un parallèle profondément étudié entre Lamartine et Châteaubriand. Dans le passage qui suit, l'auteur a su bien définir les différences qui caractérisent l'inspiration religieuse, particulière à chacun de ces génies supérieurs :

« En résumé, tandis que Lamartine ne semble passer à travers le christianisme que pour arriver à la poesie, Châteaubriand ne se sert de la poésie que pour arriver à la religion catholique; tandis que le premier parle de nos dogmes avec le respect que l'on doit à ce qui est l'objet de la vénération des autres, le second les touche avec la docilité de ce qui croit, avec la tendresse de ce qui aime, avec le génie de ce qui pense. Lamartine semble admirer les formes chrétiennes comme une belle chose; Châteaubriand les défend et les embrasse avec le pieux dévouement que vous inspire la cause qui est la vôtre. Les *Méditations poétiques*, les *Harmonies*, *Jocelyn*, ne sont en quelque sorte que les notes détachées d'un voyageur qui a recueilli de mélodieuses impressions chrétiennes; le *Génie du Christianisme*, l'*Itinéraire*, les *Martyrs*, l'*Abbé de Rancé*, portent l'immortelle signature d'une conviction sans variantes,

et sont comme les actes d'une profession qui a l'éloquence de soixante années d'étude et de fidélité. »

La poésie tient une place importante dans ce recueil M. A. Leflaguais, notre collaborateur, y a inséré deux pièces où nous avons reconnu sa touche délicate et son inspiration sincère et pénétrante. Nous terminons ces citations par l'emprunt que nous allons faire à sa pièce intitulée : *Adieu à Châteaubriand.*

L'heure a sonné, ton âme aux cieux s'envole,
Elle abandonne un ténébreux séjour.
Ton front reluit sous la sainte auréole,
Et tes regards sont ouverts au vrai jour.
Mais à la France appartient ta mémoire;
Mais ton grand nom sera toujours béni.
Sommeille en paix dans ton linceul de gloire,
Vieux pélerin, ton voyage est fini!

. . . . . .

Châteaubriand, tu connus de la vie
Les passions, les regrets, les douleurs;
Et de René l'âme fut asservie
Au mal secret qui coûté tant de pleurs.
Ton cœur forma plus d'un rêve illusoire,
Charme idéal perdu dans l'infini.
Sommeille en paix dans ton linceul de gloire,
Vieux pélerin, ton voyage est fini !

. . . . . .

Barde chrétien, ton sublime génie
Du paganisme éclipsa les beautés,
Et tu luttas contre la tyrannie,
Sans conjurer ses foudres irrités.
Tu renias l'élu de la victoire,
Lorsque de sang son astre fut terni.
Sommeille en paix dans ton linceul de gloire,
Vieux pélerin, ton voyage est fini !

. . . . . .

Pour ton pays oubliant ta souffrance,
Avec amour tu nous as dit adieu ;
Ton dernier mot fut un vœu pour la France,
Et, plein de foi, tu remontes vers Dieu.
A tes Bretons les rives de la Loire
Vont répéter un soupir infini.
Sommeille en paix dans ton linceul de gloire,
Vieux pélerin, ton voyage est fini !

Amélie Bosquet.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 2e série, t. VIIIe, années 1848 et 1849; Évreux, A. Herissey, imprimeur de la Société.

Le Recueil des travaux de la Société libre du département de l'Eure a un intérêt en quelque sorte pratique dont il nous est presque impossible de transmettre le bénéfice à nos lecteurs. Ainsi l'agriculture, occupant le premier rang dans les travaux de la Société, on trouve nécessairement dans ce recueil un grand nombre de renseignements spéciaux qui n'ont de valeur que dans le cercle particulier où la Société exerce plus directement son action. Nous voulons parler des rapports sur les prix et récompenses décernés par la Société, des listes de ces prix, des comptes-rendus des concours agricoles. Ces témoignages de louable activité, nous ne pourrions guère en faire apprécier l'importance que par le relevé de quelques chiffres; mais nous avons une particulière antipathie pour ce genre de démonstration. Nous préférons donc, comme hommage rendu au dévoûment de la Société et aux résultats qu'elle en recueille, citer les paroles inspirées sur ce sujet à M. Paul Billard, dans son rapport général de l'année 1847, placé en tête du recueil que nous avons sous les yeux, paroles renfermant une approbation consciencieuse qui n'a point cessé d'être juste et méritée.

« Il ne faut pas, Messieurs, demander à la Société d'agriculture où sont les résultats par elle obtenus. Ces résultats! .. Parcourez le département en tout sens, entrez dans les communes, frappez à la porte des fermes, et partout vous verrez les fruits de nos travaux, de ces encouragements que nous distribuons chaque année : ici, des biens communaux, stériles depuis des siècles, et maintenant mis en culture; là, des jachères surchargées, c'est-à-dire des terres au repos utilisées sans danger pour la production à venir; d'un côté, des domestiques rivalisant de zèle pour arriver à conquérir les lauriers que la Société décerne; de l'autre, des instruments perfectionnés, remplaçant avec fruit les anciens instruments que la routine avait immobilisés dans les campagnes. »

Voici pour les résultats pratiques; quant aux résultats théoriques, il nous est plus facile de les analyser et de les faire passer sous les yeux du lecteur. Nous trouvons d'abord à signaler, toujours d'après le rapport de l'année 1847, un travail de M. Passy sur la recherche des causes les plus fréquentes des incendies. M. Passy constate que, sur un nombre de cent incendies, soixante-quinze sont dus à l'imprudence, cinq à l'esprit de cupidité des propriétaires assurés, cinq au feu du ciel, et quinze à la malveillance étrangère. Le rapport de l'année 1848, par

M. Bidault, nous apprend que M. Londet, ancien élève de l'école de Grignon, ayant communiqué à la Société, dont il est membre, d'intéressants chapitres sur divers points d'agriculture pratique, il lui a été voté aussitôt des encouragements pour pourvoir à la publication annuelle, et sous forme d'almanach, de ces instructions familières, pouvant, sous cette forme, « faire pénétrer dans les campagnes de bonnes et utiles vérités qui n'y arriveraient peut-être jamais autrement.» M. Lefebvre, directeur de l'Institution agricole de Gaillon, s'est occupé de la question de l'emploi du sel dans l'alimentation des bestiaux. Il considère que le sel ne doit être ajouté à l'alimentation ordinaire des bestiaux que comme un complément de la quantité contenue naturellement dans les bons fourrages, les doses devant en conséquence varier suivant la qualité plus ou moins aqueuse des herbages on des racines employées.

La Commission de statistique, présidée par M. Petit, a composé, après de longues recherches, contrôlées avec l'exactitude la plus scrupuleuse, un Traité des *usages locaux*, auquel la Société a donné place dans son Recueil. Sous une apparence modeste, c'était là un des plus grands services que l'on pût rendre au département de l'Eure et par extension à toute la Normandie. Que l'on considère, en effet, que la plupart de ces vétilleuses questions qui se présentent journellement devant nos tribunaux civils, ne sont point autrement tranchées dans le Code que par le renvoi à ces *usages locaux*. La connaissance de ces usages est donc d'une extrême importance pour écarter les procès, prévenir les occasions de litiges, fixer dans l'esprit de chacun la notion exacte de son droit, et déshabituer ainsi les Normands de cette humeur tracassière et processive qui n'est souvent chez eux que l'effet de la rancune sourde d'un sentiment de justice blessé.

Un prix de 300 francs a été accordé par la Société à M. Léopold Delisle, ancien élève de l'école des Chartes, pour son Mémoire historique, répondant à cette question mise au concours au mois de décembre 1848 : « De l'agriculture et des agriculteurs en Normandie, et spécialement dans les parties de cette province qui forment aujourd'hui le département de l'Eure pendant le Moyen-Age. » L'analyse de ce travail plein d'érudition a été présentée par M. Sauvage, rapporteur de la Commission d'examen, et figure aussi dans le recueil de la Société.

En ce qui concerne la littérature, la philosophie et l'histoire, les travaux entrepris par les membres de la Société ou sous son patronage, quoique peu étendus, sont dignes d'estime, et portent en général un cachet de spécialité locale, qui est, quoiqu'on en dise, le principal mérite qu'un

écrivain de la province puisse attacher à ses ouvrages. M. Paul Billard, dans son rapport de l'année nous explique une légende de saint Maux et de saint Vénérand traduite sur un manuscrit de la bibliothèque d'Évreux par M. Sauvage, et nous raconte une piquante historiette. M. Canel a soumis à la Société un article, intitulé : *les Badauds de Paris*, ayant pour but la recherche de l'origine de cette épithète énigmatique ; mais le rapporteur, craignant de blesser quelque susceptibilité patriotique, se défend de suivre l'auteur sur le terrain dangereux où celui-ci s'est engagé.

Nous trouvons dans le Rapport de l'année 1848, par M. Bidault, l'éloge de deux petits volumes composés par M. Sauvage, dont le nom est revenu déjà plusieurs fois sous notre plume. C'est le commencement d'une série de publications, intitulée : *Petits Montyon*. L'un de ces volumes : *Petit Montyon de la Normandie*, le premier paru, a été approuvé par le Conseil de l'Université.

M. Auguste Leprevost a placé aussi, sous le patronage de la Société, sa savante histoire du Saint-Martin-du-Tilleul ; c'est ce que nous apprend le Rapport de l'année 1849.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être ce poème manuscrit d'une originalité si naïve, publié par M. Chassant, conservateur de la Bibliothèque d'Evreux, intitulé : *l'Advocassie Notre-Dame, ou la Vierge Marie plaidant contre le Diable*, et dont la *Revue de Rouen* a rendu compte dans le volume de l'année 1847. M. Chassant vient de mettre au jour un second poème du même auteur, intitulé la *chapelle de Baïex*, et auquel, comme elle l'avait fait pour le précédent, la Société s'est empressée de donner place dans son Recueil. Le rapporteur, M. Billaud, remarque que, dans ce nouveau poème, il est encore question d'un procès ; mais cette fois, c'est un procès sérieux, débattu entre un roi de France et un évêque, au sujet de la petite chapelle du château de Bayeux, dédiée à la Vierge Marie.

L'auteur de ce poème, ajoute M. Billaud, assez stylé dans la pratique, nous fait passer par toutes les formes judiciaires observées de son temps. Avec lui, nous assistons au conseil du roi, à l'assise du comte, à l'échiquier, au parlement. Il nous fait connaître les opinions, les consultations des sages et des clercs de Normandie. Bref, tous les détails du procès sont récités dans son poème. Il en parle du reste comme un contemporain, comme un homme qui a suivi l'affaire, qui a tenu en main toutes les pièces de la procédure.

La Société de l'Eure met de l'opportunité et du goût dans le choix de ses questions ; aussi obtient-elle souvent des réponses satisfaisantes. Celle

de M. Ropiquet sur cette question : Quelle idée s'est-on faite du travail aux diverses époques de l'histoire, est remarquable par l'habile exposition des faits qu'elle embrasse.

Enfin, nous trouvons, dans le Recueil de la Société, deux pièces de poésie ayant obtenu les deux mentions honorables dans le concours ouvert en 1845, sur ce sujet : Nicolas Poussin et son monument. Les auteurs de ces pièces, tous deux collaborateurs de la *Revue de Rouen*, sont MM. Théodore Guiard et Prosper Blanchemain.

Nous avons dû nous borner, dans ce compte-rendu, plutôt à des indications qu'à des analyses, mais l'impression générale que nous avons conçue de la lecture du *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, c'est que l'esprit qui anime cette Société, peut se caractériser en ces termes : zèle, dévouement, largesse, utilité et absence de prétentions ; ce qui partout est rare de nos jours, même chez les Académies.

Amélie Bosquet.

# CHRONIQUE.

= Découverte de monnaies d'or, a Harfleur. — Plusieurs journaux de notre département ont récemment entretenu le public, avec des détails plus ou moins vagues et mystérieux, d'une découverte de monnaies d'or d'une époque ancienne, qui aurait été faite a Harfleur, par un habitant de cette ville, dans les derniers jours du mois de septembre. Aucun de ces organes de publicité n'ayant spécifié le caractère, la date et l'origine de ces monnaies, nous allons suppléer à cette absence de renseignements avec d'autant plus de certitude que l'auteur de la trouvaille est venu nous en soumettre le produit le lendemain même de la découverte, et que nous avons pu examiner avec soin ces magnifiques pièces dont l'intégrité, la beauté et la conservation ne laissaient rien à désirer.

Nous avons peu de détails à ajouter à ceux qui ont été publiés sur les circonstances de la découverte. Suivant ce que nous a raconté l'inventeur, ce serait un lapin domestique qui, en creusant un terrier, dans un endroit où étaient amoncelés depuis fort longtemps des débris de tuiles, aurait amené à la surface du sol quelques-unes de ces pièces, et

aurait ainsi mis sur la voie de ce petit trésor. Nous ne saurions également fournir de détails précis sur l'importance et la valeur totale de la trouvaille, parce que le propriétaire se montrait assez réservé sur ce point; mais nous allons parler de ce que nous avons vu; et, quoique les monnaies que nous allons décrire ne soient pas rares dans les collections; quoique leur valeur de curiosité dépasse à peine leur valeur intrinsèque, cependant nous ne nous doutons pas que les particularités peu connues que nous allons rappeler, et qu'on ne trouve guère que dans quelques rares ouvrages spéciaux publiés en Angleterre, ne soient jugées dignes d'intérêt par la plupart de nos lecteurs.

Les pièces d'or qu'on nous a présentées, et qui étaient au nombre d'une dizaine, d'un grand module (36 à 38 millimètres), étaient toutes, sauf une seule, au même type, celui d'Édouard IV, roi d'Angleterre; elles appartenaient à cette magnifique série de monnaies d'or de la Grande-Bretagne, commencée par Édouard III, en 1334, continuée sans interruption par ses successeurs jusqu'à Édouard IV; ensuite, avec quelques lacunes dans les règnes, jusqu'à Élisabeth, et même au-delà. Ces pièces, célèbres à juste titre, dans la numismatique anglaise, par leur grandeur, la beauté de leur type et la pureté du métal dont elles sont formées, portent le nom de *Nobles*, lorsqu'il s'agit de celles qui furent frappées sous Édouard III, Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI, et celui de *Ryals* (Royaux), *Roses-nobles*, *Nobles-Roses*, *Roses-Ryals*, en français *Nobles à la rose*, lorsqu'elles sont, comme celles dont nous nous occupons, d'Édouard IV, ou même de ses successeurs. Nous expliquerons plus tard à quelle particularité nouvelle, introduite dans leur type, elles durent cette dernière dénomination.

Les monnaies qu'on appelle *Nobles*, et qui furent frappées par une succession non interrompue de six monarques, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au déclin du XVe, présentent entre elles une telle ressemblance, qu'il est souvent difficile de les distinguer et de les rapporter strictement au règne qui les vit émettre. Nous les décrirons en général avant d'aborder la description particulière des *Nobles* d'Édouard IV, les plus faciles à caractériser, grâce à quelques modifications importantes introduites dans le type usité.

Le *Noble* fut, comme nous l'avons dit, une création d'Édouard III; c'était en quelque sorte la première monnaie d'or nationale que voyait paraître l'Angleterre. Henri III, à la vérité, près d'un siècle auparavant, avait émis un *penny* d'or, mais cette innovation n'avait point eu de suites, et cette monnaie, frappée sans doute en très petite quantité et à titre d'essai, est aujourd'hui aussi introuvable que le *franc* d'or de saint

Louis. Le type que choisit Édouard III, pour sa nouvelle monnaie, était entièrement original et différait complètement de tous ceux qui avaient alors cours en Europe. Il consistait, du côté de l'*obvers* ou de la face, dans la représentation d'un vaisseau, au milieu duquel figurait, vu à mi-corps et debout, la couronne en tête, et le corps revêtu d'une armure, le roi tenant de la main droite l'épée haute, de la gauche l'écu écartelé de France et d'Angleterre.

La légende exprimait le nom et les titres du prince qui avait fait frapper la monnaie. Ainsi, on lisait par exemple : EDWARD. DI GRA. REX ANGL. Z. FRANC. DNS. HYB[1]. Le revers offrait au centre une large croix dont chaque branche se terminait par une espèce de fleuron épanoui, du milieu duquel sortait une fleur-de-lys Au centre de cette croix se voyait l'initiale du nom du roi, et, dans chaque espace vide entre les quatre bras, un léopard surmonté d'une couronne. Le tout était entouré d'un encadrement formé de huit segments de cercle décrivant une sorte de rosace festonnée, dans laquelle quelques antiquaires anglais ont cru reconnaître la forme emblématique de la rose. Un double cercle perlé formait un listel extérieur sur lequel se lisait cette inscription : JHC (*Jesus*) AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM IBAT.

Ces monnaies présentent plusieurs particularités qu'il est intéressant de signaler : le nom qu'elles portent, et qui paraît avoir été choisi contrairement à toutes les habitudes de l'époque; la figuration principale qui constitue leur type spécial et qui n'est pas moins insolite, comparée à celles de toutes les séries monétaires du même temps, enfin l'inscription qui leur est propre, et dont la véritable interprétation a été vivement controversée.

A propos du nom de *noble* qu'Édouard III imposa à sa nouvelle monnaie d'or, on a remarqué avec raison qu'il était sans analogie avec les dénominations usitées au moyen-âge; et qui se tiraient ordinairement soit du lieu de fabrication, d'où les *tournois*, les *parisis*, soit de la représentation principale de leur type, d'où les *chaises*, les *masses*, les *saluts*, les *agnels*, les *angelots*, etc. Pour justifier le choix de cette qualification, on n'a pas trouvé d'autre motif que cette supposition : les *nobles* étaient sans doute ainsi dénommés par allusion à la supériorité, eu égard aux métaux inférieurs, et à la pureté du métal qui avait servi à les fabriquer. En acceptant cette raison pour ce qu'elle peut valoir, il n'en reste pas moins extraordinaire que cette dénomination assez vague ait universellement prévalu, et qu'elle l'ait emporté sur toute autre, mieux

[1] *Edwardus, Dei gratiâ, rex Angliæ et Franciæ, Dominus Hyberniæ.*

appropriée, qui eût rappelé ce nouveau et singulier type : la nef ou le vaisseau, dont ils portent l'empreinte, et qui les distingue d'une manière si tranchée de tous les autres types alors en usage.

Ceci nous conduit à examiner quels purent être les motifs déterminants du choix de ce symbole. Quelques historiens ont été d'avis que ce type pourrait bien avoir été adopté simplement dans le but de consacrer le souvenir de quelque grand et mémorable événement maritime, tel, par exemple, que la victoire signalée que le roi Édouard remporta sur la flotte française, à l'endroit appelé l'Écluse, le jour de la fête de Saint-Jean de l'année 1340; combat où les deux amiraux français et près de 30,000 hommes sous leurs ordres perdirent la vie, où plus de 230 grandes nefs de la flotte française furent prises ou détruites, où enfin la fortune parut favoriser tellement le monarque anglais, que son armée n'éprouva que des pertes relativement insignifiantes.

Selden (*Mare clausum;* II, 25) exprime une opinion qui diffère à quelques égards de la précédente; il pense que ces monnaies furent frappées dans le but de manifester la prétention qu'Édouard s'arrogeait sur la souveraineté des mers; prétention qu'il s'efforça d'établir en armant une flotte de onze cents voiles. Mais la date que Selden assigne à ce fait prouve que sa conjecture a peu de probabilité, car il rapporte celui-ci à l'année 1359, c'est-à-dire à quinze années au moins après la première émission de ces monnaies.

Au reste, plausible ou non, cette opinion n'était pas nouvelle, car on la trouve exprimée dans le siècle même d'Édouard, ainsi que le témoignent les vers suivants d'un poète anonyme qui écrivait sous Henri VI :

For foure things our noble scheweth to me
King, ship, and swerd, and power of the see.

« Nos *nobles* me font voir quatre choses : le roi, le vaisseau, l'épée, et le pouvoir sur la mer. »

Dans les vers suivants, le même écrivain spécifie l'époque où l'on suppose qu'Édouard manifesta sa prétention à l'empire des mers :

« Le roi Edouard fit un siége royal; il prit la ville; la mer fut conquise, il en devint le souverain. C'est alors qu'il fit frapper les *nobles*, en souvenir de sa victoire. »

Selden constate que la cité à laquelle il est fait allusion dans ce passage ne peut être que la ville de Calais. Mais la date du siége de cette ville ne concorde pas avec celle de la première émission des *nobles*, car il ne commença pas avant l'année 1347, et déjà, dès 1344, les premiers *nobles* avaient paru. Cependant, comme on ne saurait indiquer, aux

environs de cette époque, aucun autre siége auquel on puisse, avec exactitude, appliquer le titre de royal, il est probable que l'explication de Selden est bien fondée, mais que le versificateur sur lequel il s'appuie a commis un anachronisme de quelques années.

Lorsque ces nouvelles monnaies, d'un type si splendide, d'un module si extraordinaire (elles ont de 35 à 38 millimètres de diamètre), furent pour la première fois mises en circulation, elles parurent si belles et frappèrent si vivement l'imagination des contemporains, que divers récits fabuleux se répandirent aussitôt, touchant l'origine du métal qui avait servi à les fabriquer. Ces récits avaient même cours encore au XVI^e siècle, du temps de Camden qui les rapporte en ces termes :

« Nos alchimistes affirment, comme une vérité traditionnelle, que l'or de ces monnaies fut fait au moyen de la projection ou transmutation des métaux, par Raymond Lulle, dans la tour de Londres [1] ; ce qui serait prouvé, indépendamment de la tradition des maîtres versés en cette science, par l'inscription qu'elles portent. En effet, tandis que, sur un côté, on voit l'image du roi dans un vaisseau, pour exprimer qu'il est le souverain de la mer, on remarque, sur l'autre, une croix fleuronnée accompagnée de lionceaux, avec cette inscription : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat* [2], ce qui signifiait, sous une forme mystérieuse, que, de même que Jésus passait au milieu des Pharisiens, tout en restant invisible à leurs yeux, de même, cet or avait été produit par un art secret et invisible aux yeux des profanes. D'autres, cependant, rapportent que ce texte était simplement une sorte d'amulette dont on se servait à cette époque, pour échapper aux dangers dans les batailles. »

Il paraît, d'après un passage d'un auteur qui vivait au temps même d'Edouard III, que ces mots étaient non-seulement considérés comme un préservatif contre les périls de la guerre, mais qu'on les supposait, en outre, doués d'une propriété plus modeste, quoique non moins utile, celle de mettre les gens qui les portaient sur eux à l'abri des voleurs. On doit convenir que, si ces mystérieuses paroles étaient en effet douées du pré-

[1] R. Lulle, suivant les meilleures autorités, mourut environ vingt ans avant qu'Édouard commençât à faire frapper de la monnaie d'or : en 1320, suivant quelques-uns, en 1315 suivant d'autres. C'était un fameux alchimiste, qui prétendait avoir trouvé l'art de faire de l'or ; mais qui, ayant été surpris altérant ou contrefaisant la monnaie royale, fut, rapporte-t-on, banni par Édouard III.

[2] Luc. Chap. 4, vers. 30. — Johnn. Chap. 8, vers. 59.

cieux privilége qu'on leur attribuait, il était impossible d'en choisir de mieux appropriées à servir de légende à des monnaies.

Voici le passage de cet auteur qui n'est autre que sir John Maundeville, l'intrépide pélerin qui, de 1320 à 1350, parcourut une grande partie de l'Europe et de l'Orient. « A un demi-mille de Nazareth, dit-il (Travels, in-8, Lond. 1727, p. 137), est un endroit appelé le *Saut de Notre-Seigneur*. C'est là, en effet, au sommet d'une roche escarpée, que les juifs le conduisirent dans l'intention de le précipiter et de le faire périr. Mais Jésus passa au milieu d'eux, et sauta sur une roche opposée, sur laquelle on voit encore aujourd'hui l'empreinte de ses pieds. Or, depuis ce temps, quand on veut échapper au danger de tomber au milieu des voleurs ou des ennemis, il suffit de dire : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*, pour que l'on soit assuré de traverser en toute sécurité les embûches périlleuses, de même que Notre Seigneur passa à travers les juifs acharnés à sa perte, sans en recevoir d'atteinte.

Selden attribue à deux autres motifs le choix de ces paroles singulières, qui demeureraient si vagues si elles ne contenaient quelque allusion cachée, et qui se maintinrent pendant plus de deux siècles sur les principales monnaies d'or de l'Angleterre. Le premier, dit-il, c'est que, quand l'alchimiste Riply opéra, dans la tour de Londres, à l'aide des secrets de l'art hermétique, la transmutation d'un vil métal en or parfaitement pur, au moment où, pour la première fois, il fit éclater ce prodige, il lui arriva de prononcer ces paroles : *Per medium illorum*, c'est-à-dire : *per medium ignis et sulphuris;* rendant ainsi témoignage des moyens dont il s'était servi pour accomplir la réussite. Le second motif serait que ces paroles étaient considérées comme une espèce de talisman, et que toutes les fois qu'elles étaient transcrites sur un objet quelconque, celui-ci demeurait inviolablement à l'abri de toute tentative de vol. Ainsi, suivant Maundeville, ce merveilleux verset protégeait efficacement le porteur; suivant Selden, il préservait le trésor lui-même. Les thésauriseurs de ce temps pouvaient donc sommeiller en paix, complètement exempts des alarmes qui troublent le repos de ceux d'aujourd'hui.

Un antiquaire anglais, M. Pegge, dans un savant mémoire sur les premiers *nobles* d'Édouard III (*Archeologia*, III, 316), s'élève contre la supposition que des prétextes aussi frivoles auraient pu motiver le choix de cette légende. Quelque fût alors l'entraînement général des esprits vers les croyances superstitieuses, on ne saurait prêter une pareille faiblesse aux ministres du roi, aux officiers de la monnaie. D'ailleurs,

une multitude d'exemples prouvent que des paroles tirées de l'Écriture-Sainte ont toujours été employées, sur les monnaies anglaises, dans une intention religieuse et jamais dans un but de superstition.

M. Pegge est, en outre, d'avis que cette inscription ne fait allusion à aucun événement naval, par la raison que la grande victoire de 1340 était déjà d'une date trop ancienne à l'époque de la première émission (1344), et la défaite des pirates, en 1349, évidemment postérieure. Il suppose donc que, pour justifier les titres de roi de France et d'Angleterre que s'attribuait Édouard III sur l'*obvers* de la pièce, et par cette considération que ces deux royaumes ne sont géographiquement séparés que par un étroit canal, le roi, dans son vaisseau, était représenté passant le détroit, et, conséquemment, établissant sa domination tout à la fois sur la mer et sur les deux royaumes. Suivant cette opinion, il faudrait, à la suite du mot *illorum*, sous-entendre celui de *regnorum*. Quant à l'objection que l'emploi de cette légende fut continué après qu'Édouard eût renoncé à ses prétentions sur la France, il s'efforce de la réfuter en remarquant que les fleurs-de-lys ne cessèrent pas pour cela de figurer sur l'écu de ses armoiries.

Cette interprétation du savant anglais nous paraissant, sinon inattaquable, au moins très plausible, nous bornerons là le cours de ces recherches sur les *nobles* d'Édouard III. Ceux-ci devinrent un type qui fut conservé presque sans altération par les successeurs immédiats de ce monarque, pendant plus d'un siècle, à ce point qu'il est presque impossible de distinguer les uns des autres, par des caractères certains, les *nobles* qui appartiennent aux trois rois consécutifs du même nom : Henri IV, Henri V et Henri VI. Nous allons, pour conclure cette digression déjà trop étendue, donner quelques détails sur les *nobles* d'Edouard IV, ceux-là même qui ont fait l'objet de la trouvaille d'Harfleur.

Édouard introduisit dans le type, consacré par cinq règnes successifs, quelques modifications qui permettent de reconnaître ses nouvelles monnaies au premier coup-d'oeil. D'abord, en dehors de tout changement matériel, il tenta de leur imposer un nom nouveau : il les appela *Ryals* (Royaux), à l'imitation des Français qui donnaient ce nom à quelques-unes de leurs monnaies parce qu'elles représentaient l'effigie du monarque dans son costume royal. Cette substitution de nom était assez peu motivée puisque le type restait au fond le même ; aussi l'usage ancien continua-t-il presque universellement à prévaloir, et le nom de *noble* se maintint avec la qualification de *rose*, (*noble-rose*, *noble à la rose*) à cause d'un ornement caractéristique introduit sur l'une et l'autre face du type renouvelé.

En effet, tout en conservant la configuration générale du type, et la double inscription conçue dans les mêmes termes, Édouard ajouta, sur l'obvers, indépendamment d'un petit étendart carré qui porte l'initiale de son nom, une large rose à cinq folioles, qui s'épanouit sur les flancs du vaisseau. Le type du revers reçut une modification plus importante encore. La croix, avec son petit compartiment central contenant l'initiale du nom royal, disparut, et, à la place qu'elle occupait, on vit paraître un soleil à seize rayons, dont le centre est également timbré d'une petite rose. Toutefois les extrémités fleuronnées des branches de la croix et les quatre léopards couronnés subsistèrent, gardant ainsi, autant que possible, un souvenir du type primitif.

La *rose*, on le sait assez, caractérisait la maison d'York qui montait, avec Édouard IV, sur le trône d'Angleterre. Quant à cet autre symbole, le *soleil*, Édouard l'adopta, en souvenir d'une vision extraordinaire de trois soleils qui lui apparurent en même temps dans le ciel, et restèrent quelques instants visibles, peu de moments avant qu'il livrât, au comte de Pembroke, la célèbre bataille de Mortimer-Cross. Édouard, ayant remporté la victoire, considéra cette apparition comme un présage favorable qui lui avait été envoyé par le Ciel, et prit dès-lors un soleil pour son emblème.

Les *nobles* d'Édouard IV, comme ceux de tous ses prédécesseurs, sont d'un or très pur Le métal est à 23 karats 3 grains 1/2 de fin, poids anglais, ce qui correspond à 23 karats 7/8 de notre ancien poids, et, en décimales, à 995 millièmes de fin. Chacune de ces pièces pèse, au poids légal, 120 grains, de la livre de Troyes, qui sert en Angleterre pour déterminer la valeur des monnaies. Ce poids équivaut, à une très légère fraction près, à 8 grammes, ce qui donne, pour chacune, une valeur de 27 francs et quelques centimes.

Il nous reste maintenant à faire connaître ce que sont devenues ces belles pièces que nous n'avons touchées que pendant quelques instants. Sur l'avis donné au propriétaire qu'il en trouverait difficilement plus que la valeur intrinsèque, elles ont été portées à un orfèvre qui, sans autre information, les a immédiatement fondues. ANDRÉ POTTIER.

= PEINTURE SUR VERRE. *Travaux exécutés par M. Bernard, peintre-verrier, pour la restauration de l'église de Saint-Ouen.* — La restauration de la vitrerie de l'église de Saint-Ouen, est entrée, pour une part importante, dans le projet de restauration générale de cet édifice, qui s'exécute en ce moment, et qui paraît, au moins pour la partie architecturale, devoir se terminer dans un avenir très prochain. Ce n'est

pas sans quelque hésitation que l'on s'est décidé à commencer l'entreprise du remaniement général de la vitrerie, parce que l'on ne pouvait par avance, comme pour les travaux de construction, se faire une juste idée de l'etendue des dégradations et des dommages apportés par les siècles, les éléments et les hommes, à cette immense surface de peinture vitrale. La vitrerie de Saint-Ouen, envisagée dans son ensemble grandiose, dans sa majestueuse unité, semble, au premier aperçu, n'avoir besoin que de réparations circonscrites, peu considérables, eu égard au gigantesque développement de l'ensemble. Mais un examen scrupuleux doit bientôt désabuser sur ce point. En effet, plus exposée que toute autre, aux secousses violentes qu'y impriment les ouragans, à cause de la largeur et de la hauteur extraordinaires de ses fenêtres, livrée d'ailleurs, depuis deux siècles, aux réparations inintelligentes des raccommodeurs, qui se sont contentés de boucher les vides avec des fragments ramassés de toutes parts, la vitrerie de Saint-Ouen est réellement dans un état déplorable. Le travail qui vient de s'exécuter et dont nous annonçons la mise en place en ce moment, a pour objet de fournir une base qui servira de moyen d'évaluation pour la réparation totale. On a enlevé une grande fenêtre du collatéral méridional, d'une conservation moyenne, pour la soumettre à une restitution aussi complète que possible. D'un autre côté, les travaux de la façade ont amené l'ouverture d'une fenêtre auparavant bouchée, à l'extrémité inférieure du collatéral septentrional, et une vitrerie complète a dû être composée pour clorre cette baie. C'est à M. Bernard, peintre-verrier du plus grand mérite, qui depuis peu d'années a établi dans notre ville des fours et un atelier de peinture sur verre, qu'a été confiée l'exécution de cette œuvre importante. L'artiste aura, dans cette circonstance, l'heureux avantage de se montrer tout à la fois restaurateur intelligent et scrupuleux, et compositeur plein de savoir et d'originalité. Nous ne voulons juger cette œuvre que lorsqu'elle sera offerte aux yeux de tous, aussi nous promettons-nous de revenir sur ce sujet. Pour le moment, nous nous contenterons d'annoncer que la verrière entièrement nouvelle, que l'on place en ce moment, renferme, dans ses cinq panneaux, quelques traits principaux de l'histoire de saint Ouen.

C'est d'abord saint Ouen enfant que bénit, entre les bras de sa mère, l'apôtre irlandais, saint Colomban. Dans le second tableau, saint Ouen est élevé, par Dagobert I, à la dignité de grand référendaire. Dans le troisième, il est sacré évêque dans l'église même qui porte aujourd'hui son nom. Dans le quatrième, il est représenté réconciliant les princes d'Austrasie et de Neustrie; et enfin, dans le dernier, il meurt,

honoré, à ses derniers moments, des regrets et de l'assistance du roi de France Thierry I. André POTTIER.

= TOMBEAU EN PIERRE *trouvé dans le Grand-Val, près Étretat.* — Le 30 septembre 1850, le nommé Lallemand, propriétaire dans le *Grand-Val* qui mène de Pierrefique à Étretat, en défrichant une terre inculte, derrière sa maison de la *Torniole*, rencontra, presque à fleur de terre, un tombeau qu'il referma religieusement. Sachant que j'étais dans le pays, il me pria de venir étudier sa découverte, j'y constatai les faits suivants :

Cette sépulture, unique et isolée, se composait d'un cercueil en pierre dure comme celle qui sert de base aux arches et aux aiguilles d'Étretat. Je suis convaincu qu'il provient du banc qui sert de base à la falaise d amont, appelé par la tradition le *Banc-à-Cuves*, parce qu'il aura été au moyen-âge une mine de *cuves* tombales.

L'auge que nous avons vue ici se compose de deux morceaux, système assez commun à une époque de l'histoire. Sa longueur, prise au dedans, était de 1 mètre 60 cent.; sa profondeur, de 40 cent., et sa largeur variait de 45 à 55 cent.; l'orientation allait de l'est à l'ouest; pieds à l'orient, tête à l'occident, suivant l'usage le plus antique et le plus universel du monde. Le couvercle, fait de plusieurs morceaux, renfermait des fragments de pierre tuffeuse, signe incontestable d'une origine romane.

Le squelette, retrouvé à peu près entier, avait une tête bien conservée et paraissait appartenir à un sujet de 40 à 50 ans. Cette tête, placée à l'angle et presque sur le bord du cercueil, me fait supposer que cette sépulture a été visitée et dépouillée autrefois. Cette conviction devient plus forte en songeant qu'aucun objet n'accompagnait le corps, que les anciens couvraient de richesses après le trépas. Je n'y ai vu qu'un fragment de cuivre, reste d'une bague cassée.

La solitude dans laquelle ce tombeau a été rencontré démontre son antiquité, car, depuis bien des siècles, tous les Chrétiens sont inhumés autour des églises, et il n'y avait que les *anciens*, dit Durand, évêque de Mende au XIIe siècle, *qui se fissent inhumer dans leurs propriétés : Solebant veteres in ædibus suis sepeliri.*

Cette découverte devient encore plus intéressante quand on songe que la pointe de la *Torniole*, ancien site druidique, est couverte de pierres dont quelques-unes ressemblent à des dolmens et à des menhirs; supposition bien naturelle dans un lieu qui porte encore le nom de *Pierrefique*, en latin *Petra fixa*, comme disent les chartes et les titres du Moyen-Age.

La situation de cette tombe, sur le penchant d'une colline, me fait penser qu'elle renfermait un noble personnage, car les grands étaient enterrés sur des hauteurs, dit Durand de Mende, *nobiles sepeliebantur in montibus.* Nous croyons être voisins de la vérité en disant que ce tombeau est carlovingien du IXe ou du Xe siècle. Ajoutons qu'il était situé entre *la côte du Parlement du Tilleul* et *la côte de la Justice de Bordeaux*, noms féodaux qui gardent les derniers souvenirs de ces cohues, de ces plaids, de ces hautes-justices dont nous voyons peut-être l'arbitre et le juge dans ce tombeau soulevé par la bêche. L'abbe Cochet.

---

*Rectification.* A propos du concours ouvert par l'Institut, pour les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France, dont nous avons parlé dans notre dernière livraison, en citant les noms de plusieurs de nos compatriotes qui ont obtenu dans ce concours des *mentions très honorables*, nous avons omis d'apprendre à nos lecteurs que l'Académie des inscriptions avait jugé que onze mémoires étaient dignes des médailles qu'elle décerne; mais que le nombre des médailles étant limité à trois, elle s'était vue contrainte de n'accorder, à la plupart de ces œuvres méritantes, que l'insuffisante récompense d'une *mention très honorable;* or, comme cette flatteuse déclaration profite aussi bien à nos compatriotes qu'aux autres concurrents mentionnés, nous nous empressons de la consigner ici.

---

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

## HISTOIRE INDUSTRIELLE.

# RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

# LA FABRICATION DU VERRE.

Dans toute la série des inventions humaines, il serait difficile de trouver un résultat plus ingénieux ou plus intéressant que la fabrication du verre. « Bien que le verre soit lui-même parfaitement transparent », dit un commentateur populaire de son histoire, « aucun des matériaux qui concourent à le constituer ne partage cette qualité. » C'est une combinaison qui, à l'époque de son invention, dut paraître aussi surprenante que l'identité du charbon et du diamant, démontrée par les chimistes de nos jours.

L'art de faire le verre passe pour avoir été découvert par accident, et, ce qui donne quelque autorité à cette supposition, c'est qu'il est presque impossible de faire un feu suffisant pour les opérations métallurgiques, sans vitrifier une partie des briques ou des pierres de la fournaise. On peut se rendre compte de cette vitrification imparfaite en voyant le verre que l'on recueille parfois sur le théâtre des grands incendies.

On attribua longtemps aux Phéniciens l'honneur de la découverte. Voici ce qu'on trouve dans Pline le naturaliste (*Nat. hist*, lib. xxvi, c. 26) : « Des marins qui avaient une cargaison de *nitrum* (du sel, ou, comme quelques-uns l'ont supposé, de la soude), débarquèrent

sur les rives du Belus, petite rivière qui se trouve en Palestine, au pied du mont Carmel. N'ayant point de pierres pour y établir leurs ustensiles culinaires, ils placèrent ceux-ci sur des monceaux de *nitrum*, et cette substance s'étant, par l'action de la chaleur, mise en fusion avec le sable de la rivière, produisit un liquide transparent : telle fut l'origine du verre. » Quoi qu'il en soit, le sable qui se trouvait dans le voisinage de la rivière, à un mille à la ronde, était singulièrement convenable à la fabrication du verre. Les Sidoniens, voisins de ces lieux, s'emparèrent de cette découverte, et, avec le temps, la portèrent à un haut degré de perfection; on dit même qu'ils ont inventé les miroirs. Cependant, un fait curieux dans l'histoire des découvertes, c'est que la fabrication du verre était, il y a quelques années, complètement inconnue à Sidon, où elle passe pour avoir pris naissance.

Ce récit de Pline est corroboré par Strabon (xvi, 15) et par Josèphe (*de bell. Jud.*, ii, 9). En dépit de ces assertions explicites, on soutint longtemps que les anciens ne connaissaient pas le verre proprement dit, et cette opinion ne disparut pas entièrement, même quand Pompéïa eut présenté les preuves évidentes de l'habileté des anciens dans la fabrication du verre.

Notre connaissance approfondie de l'Égypte a cependant prouvé que les Égyptiens connaissaient la manière de le travailler dès les premiers temps de leur existence nationale. Sir J.-G. Wilkinson, dans son excellent ouvrage sur les mœurs et les coutumes des anciens Égyptiens, a fourni trois preuves distinctes que l'art de travailler le verre était pratiqué, en Égypte, avant la sortie des enfants d'Israël de ce pays, il y a trois mille cinq cents ans. A Beni-Hassan, il y a deux tableaux représentant des souffleurs de verre à l'ouvrage, et, d'après les hiéroglyphes qui les accompagnent, on voit que ces tableaux ont été exécutés à l'époque ci-dessus mentionnée. Dans ce temps-là, les figurines en poterie vernissée n'étaient pas rares, ce qui prouve que le mode de fusion et les proportions convenables des ingrédients nécessaires à la fabrication du verre n'étaient pas ignorés. Dernièrement, sir J.-G. Wilkinson nous a présenté une tête de verre ayant un diamètre d'environ 3/4 de pouce, et de la même pesanteur scientifique que notre verre blanc. Ce débris a été trouvé à Thèbes, par le capitaine Hervey. Sa date est indiquée par des caractères hiéro-

glyphiques, portant le nom d'un monarque qui vivait mille cinq cents ans avant Jésus-Christ.

Telle était l'habileté des Égyptiens dans la fabrication du verre, qu'ils imitaient avec succès l'améthyste et d'autres pierres précieuses, portées par eux comme ornements de parure. Winckelmann, dont le nom fait autorité, pense que le verre était plus en usage dans les temps anciens que de nos jours. Les Égyptiens l'employaient pour les cercueils; ils s'en servaient non-seulement pour les vases à boire, mais encore pour les ouvrages de mosaïque, les figures des divinités et les emblêmes sacrés, toutes choses dans lesquelles ils excellèrent, tant pour la main-d'œuvre que pour le surprenant éclat des couleurs.

On pourrait avec raison supposer que les Hébreux, en quittant l'Egypte, emportèrent avec eux le verre et la manière de le fabriquer, si l'histoire ne prouvait d'une manière évidente qu'il était, à cette époque, découvert et travaillé pour ainsi dire à leurs portes; l'employaient-ils pour les miroirs? c'est une autre question, mais ce qui est hors de doute, c'est qu'il leur était connu. (Dr Kitto, *Cyclopædia of biblical literature*, art. *Glass.*).

Quoique tant de documents historiques viennent prouver que les âges primitifs possédaient l'art de fabriquer le verre, il reste, comparativement, peu de spécimens antiques pour établir le fait. Beaucoup d'écrivains s'en sont, mal-à-propos, rapportés aux grains de verroterie qui ornent les momies, comme à des preuves suffisantes de la fabrication du verre chez les Egyptiens. Cependant, la plus grande partie de ces grains se compose, non pas de verre, mais d'argile vitrifiée ou de poterie vernissée, ou peut-être encore de poterie vernissée en poudre, mêlée et fondue avec du verre coloré; ces substances se retrouvent dans la composition des petites momies, des scarabées et autres figurines. Mais on peut difficilement douter que les Egyptiens connussent bien les matériaux nécessaires à la fabrication du verre, non moins que les propriétés chimiques des oxides métalliques employés pour le colorer, puisque, dernièrement, l'on a trouvé, dans les tombeaux de Thèbes, de petits morceaux solides de verre, ayant la couleur de la turquoise, lesquels peuvent être supposés, avec raison, avoir servi à vernir les grains de colliers et les figurines en poterie.

On a trouvé également des fragments de verre bleu, blanc, jaune et vert, mais ces derniers peuvent être l'ouvrage des Grecs ou des Romains qui ont successivement conquis l'Egypte, ou bien encore ces échantillons peuvent provenir de nations voisines ou éloignées.

L'un de ces fragments est plat, d'une forme circulaire, et ressemble à une pièce de monnaie ; il est presque entier, d'une couleur d'ambre, et il porte la figure, très bien exécutée, d'un lion, en bas-relief. Un autre est de couleur verte et porte des caractères arabes. D'autres échantillons du même genre et de diverses nuances ont été rapportés et soumis à notre examen par M. Bankes qui voyage en Egypte.

La beauté, la variété et la combinaison des couleurs non-seulement établissent la supériorité des fabriques anciennes, sous le rapport du goût et du dessin, mais elles révèlent encore une connaissance de l'art chimique dans la production des couleurs opaques et transparentes qui mérite d'être appréciée ; ce qui doit surtout fixer l'attention, ce sont les bleus, sans cobalt ni nickel, et les rouges sans or. (Voyez *Klaproth's analysis.*) Cependant, on doutait dans le principe si ceux qui fabriquèrent ces échantillons connaissaient l'emploi du plomb, comme fondant du verre blanc.

Il est certain que les fabriques de verre d'Alexandrie étaient célèbres chez les anciens pour le talent et le génie inventif de leurs ouvriers. C'est de cette ville que les Romains, qui ne firent connaissance avec cet art qu'à une époque postérieure, tiraient toutes leurs verreries. La plupart des grands vases cinéraires, de couleur verdâtre, qu'on remarque dans le Musée Britannique, et qui furent trouvés dans des sépultures romaines avec des ossements et des cendres, sont probablement le produit de fabriques considérables égyptiennes ou romaines. Ils sont de grande dimension, d'une forme et d'une exécution excellentes ; mais le verre n'est pas d'une pureté irréprochable ; la teinte en est verdâtre ; on y remarque une quantité de globules, de stries ; et, pour la qualité, il a quelque ressemblance avec le verre à vitre. Strabon raconte qu'un fabricant de verre d'Alexandrie l'informa qu'on trouvait en Egypte une sorte de terre (sans doute le manganèse) sans laquelle il était impossible de faire le verre coloré de prix. On rapporte aussi que l'empereur Adrien reçut en présent, d'un prêtre égyptien, plusieurs coupes de verre, où l'on voyait

briller toutes les couleurs ; ces objets, ayant beaucoup de valeur, ne servaient, d'après ses ordres, que les jours de solennité.

Nous avons, en passant, mentionné la découverte d'objets en verre, à Pompéïa. On a également trouvé des vases de verre dans les ruines d'Herculanum, et il parait que c'était au moyen de plaques de verre que les habitants de Pompéïa recevaient la lumière du jour dans leurs habitations, quoique certaines maisons employassent, pour remplir les châssis des fenêtres, une sorte de talc transparent.

Sous le règne de Tibère, un artiste romain, d'après ce que dit Pline, vit démolir sa maison, et même, d'après d'autres écrivains, eut la tête tranchée, pour avoir fait du verre malléable. Les architectes de Pompéïa et de Rome ont employé le verre dans leurs décorations en mosaïques ; ce fait est reconnu ; on a même trouvé des restes de ce travail dans les ruines de la villa de Tibère, dans l'Ile de Caprée. On en voit aussi quelques spécimens à l'abbaye de Wesminster, cimentés sur les côtés de la tombe d'Edouard-le-Confesseur. Ce sont des morceaux plats, d'environ un quart de pouce d'épaisseur ; la partie inférieure est rougeâtre, granulée et parfaitement opaque, tandis que la partie supérieure est d'un verre blanc transparent. Au milieu, se trouve une couche très légère d'or en feuille, le tout fondu en une seule substance. Cette espèce de verre doré était sans doute très estimée, et l'état de parfaite conservation dans lequel on voit encore celui dont nous parlons, est une preuve convaincante que l'art d'employer le verre en incrustations, avait une certaine étendue chez les anciens. Les morceaux qu'on a rencontrés jusqu'à ce jour ont, pour la plupart, environ un pouce en carré, et tantôt ils sont à surface plane, tantôt ils sont taillés à facettes en pointe de diamant.

Pendant le règne de Néron, de grandes améliorations furent apportées dans la fabrication du verre romain. Le verre parfaitement transparent, celui qui approchait le plus du cristal, avait une si grande valeur, que Néron donna, dit-on, pour deux coupes à deux anses, d'une dimension ordinaire, six mille sersterces, environ 1,250,000 fr. Le verre de qualité supérieure était d'un usage si répandu du temps de Pline, qu'il avait presque fait oublier l'emploi des coupes d'or et d'argent. On pourrait conclure de là que la fabrication s'occupait principalement d'objets de luxe, tels que des vases en verre imitant les pierres précieuses, que les artistes de Rome ou des artistes Grecs,

établis dans cette ville, travaillaient ensuite, à l'aide du tour, de manière à les couvrir de reliefs imitant les camées. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, ce sont ces nombreux fragments de vases et les petits morceaux de verre blanc-opaque émaillé, sur un fond bleu ou améthyste, transparent, qui sont conservés au Musée Britannique. Le verre blanc ou cristal, avec introduction d'une certaine quantité de plomb dans sa composition, verre que l'on taillait pour imiter le cristal de roche, était alors connu, bien que l'introduction du plomb dans le verre blanc fût, dernièrement encore, considérée comme étant d'origine britannique.

Parmi les échantillons de verre Romain, conservés au musée Britannique, on en remarque un qui présente une forme octogone et dont la couleur est d'un bleu d'azur clair; exposé à l'air et à la lumière, il se délite en morceaux, et cette division en parcelles, sans cause extérieure, doit être attribuée à un excès d'alkali; l'alkali ayant exsudé peu à peu pendant de longues années jusqu'à ce que la cohésion du cristal fut enfin détruite. Selon toute probabilité, les procédés que l'industrie possédait, dès les temps anciens, pour la fabrication du verre destiné à l'imitation des pierres précieuses, devaient être tenus fort secrets; car les auteurs Egyptiens, Grecs ou Romains nous ont transmis bien peu de renseignements sur la composition chimique du verre en général et surtout de celui qu'on employait à la fabrication des vases gravés à la manière des camées. Le verre en pièces solides, tel que celui qui servait à fabriquer les joyaux et les mosaïques, était probablement manufacturé dans de petites fabriques, et le secret des procédés peut avoir passé du père aux enfants, de génération en génération. Les fabricants de verre avaient à Rome, dans la première région de la cité, une rue qui leur était assignée. Alexandre Sevère les frappa d'un impôt qui existait encore du temps de Marc-Aurèle, et fut sans doute maintenu longtemps après.

On suppose que la fabrication du verre dans la Grande-Bretagne remonte à une époque fort ancienne : s'il faut en croire l'opinion de Pennant, elle serait antérieure à la conquête des Normands. L'art de faire avec le verre des ornements, tels que des grains et des anneaux, était certainement connu des Druides ; les Anglo-Saxons eux-mêmes faisaient des vases de verre.

Auprès d'Alberfraer Palace, dans le pays de Galles, on a trouvé fré-

quemment le *Glain Neidyr* ou Serpent sacré des druides, (*Druid holy snakes*). Voici qu'elle était, à cet égard, l'opinion du vulgaire : Des serpents réunissaient leurs têtes en sifflant ; à la suite de ces sifflements, il se formait, autour de la tête de l'un d'eux, une sorte de bulle ayant la forme d'un anneau ; alors, tous les autres serpents à force de siffler, chassaient cette bulle jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter à la queue où elle se durcissait immédiatement, et devenait un anneau. Quiconque trouvait ces anneaux de serpents devait prospérer dans toutes ses entreprises. — Ces anneaux de verre présentent la forme et les dimensions d'une bague, mais sont beaucoup plus épais. Habituellement, ils sont d'une couleur verte, mais quelques-uns sont bleus et d'autres sont artistement bariolés de lignes bleues, rouges et blanches. On suppose que les Druides employaient ces anneaux pour imposer au vulgaire.

Le docteur Stukeley parle d'un curieux vase de verre qui fut trouvé près d'un squelette, à Chatteris, dans l'île d'Ely; malheureusement la forme ne put pas en être déterminée, parceque ce vase était brisé, mais le docteur Stukeley remarque ceci : « Une chose, dit-il, que, selon moi, nos fabricants de verre ne pourraient pas reproduire, ce sont les nombreux appendices tubulaires fermés qui étaient implantés sur sa circonférence ; il y en avait, je crois, une dizaine. Jamais je n'ai vu de vase semblable ; je ne saurais indiquer à quel usage il pouvait servir. »

« Sur un terrain communal, auprès de Winstre, rapporte Camden, il y a plusieurs *tumulus*. Sous le plus grand d'entr'eux, on découvrit deux vases de verre, de huit à dix pouces de hauteur, ayant un large orifice rond, et contenant environ une pinte d'eau claire, mais verdâtre. Il y avait aussi des grains de verroterie et d'autres ornements ou bijoux de peu de valeur. »

M. C. Roach Smith, secrétaire de la Société Archéologique, possède plusieurs de ces grains de verroterie. Cet infatigable antiquaire a également quelques fragments de verre romain, trouvés dans des fouilles faites à Londres, dans la Cité. Ces fragments ont, à l'extérieur, des godrons ou cannelures en saillie, tandis que l'intérieur est tout uni ; ces godrons ont été formés en partie par le moule, en partie par une rotation rapide dont le résultat a été d'augmenter les saillies par l'effet de la force centrifuge : ce qui reste représente des

portions d'un bassin élégant, en forme de vase. On voit encore plusieurs échantillons romains de cette espèce dans le musée de Boulogne-sur-Mer. Avant la découverte de ces vases, les fabricants, en Angleterre, considéraient comme une invention moderne le *Patent-Pillar*, ainsi qu'on l'appelle, c'est-à-dire l'emploi des godrons appliqué à la décoration des verreries de luxe. Un vase romain, exécuté suivant ce procédé et conservé dans son entier, peut se voir dans Regent-Street, à l'institution Polytechnique. C'est un spécimen complet de cannelures moulées, mais ces cannelures sont, sous le rapport de la largeur et de la saillie, beaucoup plus petites que celles de certains vases du musée de Boulogne ou de la collection de M. Roach-Smith,

On peut noter ici, comme renfermant des particularités de fabrication analogues avec les spécimens dont nous venons de parler, les grains ou verroteries d'Afrique, appelés *aggry*, et provenant de la nation des Ashantées.

M. Bowdich, lors de son voyage dans ce pays, se procura quelques uns de ces grains, lesquels, suivant l'assertion des naturels du pays, se trouvent dans les contrées de Dinkira, Akim, Warsaw, Ashanta et Fantee, mais surtout dans les premières, comme étant les plus riches en or. Les naturels disent que ce qui leur indique l'endroit où il faut fouiller pour les trouver, c'est une vapeur qui s'élève du sol en spirale; ils sont rarement dans le voisinage de la surface du sol. Les grains d'une beauté supérieure s'élèvent fréquemment à un grand prix, parce que l'on suppose qu'ils ont été portés par un prince ou par un personnage distingué. Voici la description que le docteur Leyden donne des aggrys : « Ce sont, dit-il, des pierres d'un bleu verdâtre, qu'on suppose être une sorte de jaspe. On en voit de petits morceaux perforés qui se paient leur poids d'or, et s'emploient, dit-on, comme monnaie ayant cours. »

Cependant le docteur Leyden pense que tout ce qui précède s'applique également aux grains appelés Popos, quoique ceux-ci soient d'un bleu brillant, demi-transparent, et ressemblant à la Cornaline. Ces derniers grains se rencontrent dans les mêmes contrées, et s'obtiennent de la même manière que les *aggrys*. Isert les décrit comme une sorte de corail mêlé de marqueterie. « L'art de fabriquer ces grains, » dit M. Bowdich, « est entièrement perdu ou ne fut jamais

connu dans ces contrées. Il n'est pas improbable que, aux jours de sa grandeur, l'Egypte fût en communication avec la *Côte-d'Or*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a pensé, et peut-être cela n'est-il pas sans raison, que la *Côte-d'Or* était l'Ophir de Salomon. Les couches bariolées des *aggrys* sont si solidement unies et si complètement fondues ensemble, que leur fabrication semble le résultat de la perfection de l'art. Les uns ressemblent à de la mosaïque, d'autres ont leur surface couverte de fleurs et de dessins réguliers, tellement délicats et dont les nuances se marient si finement les unes aux autres, que l'artifice du pinceau le plus habile pourrait seul parvenir à les imiter. Les parties agathisées présentent des fleurs et des dessins qui pénètrent profondément dans le corps du grain, et des lignes délicates de couleurs opaques, courant du centre à la circonférence. Les naturels prétendent qu'on en fait dans le pays des imitations qu'ils appellent *grains bouillis*; ils disent que ces imitations sont exécutés avec des aggrys brisés, réduits en poudre et qu'on a fait bouillir ensemble. Ils ajoutent qu'ils les reconnaissent à leur pesanteur, qui est plus grande; mais c'est une simple conjecture de leur part, et qui n'est probablement fondée sur aucune observation ni sur aucune découverte. Les naturels s'imaginent que les aggrys, restant ensevelis dans le sable, peuvent non seulement s'y développer, mais encore s'y reproduire. L'analyse a prouvé que le fer est la matière employée pour colorer les grains bleus; pour le jaune, on se servait sans doute de plomb et d'antimoine, avec une légère addition de cuivre, quoique cette dernière substance ne soit pas nécessaire pour produire cette couleur. La plupart de ces grains paraissent devoir être produits de la manière suivante: d'abord on les colorait par couches légères, ensuite on tordait ensemble ces dernières, en formes de spirales, puis on les coupait de part en part; ou bien ils provenaient d'argiles de couleurs differentes, pétries séparément et mélangées ensemble au moyen du peigne ou du rateau, mais sans qu'il y eût entre les parties un mélange intime. Quant aux fleurs et aux dessins qui se trouvent, soit dans le corps même, soit à la surface des grains les plus précieux, on ne saurait aussi facilement expliquer le procédé au moyen duquel on les a obtenus. Outre la collection du Musée Britannique, j'ai eu le plaisir d'offrir un de ces grains de l'espèce la plus intéressante au baron de Humboldt, j'en ai également envoyé un

autre à sir Richard Hoare, parce qu'il paraissait ressembler parfaitement au grain de verroterie par lui trouvé dans un tumulus, et dont il donne la description suivante dans son Histoire du Wiltshire : « Ce qu'on dit des rares vertus du *Glain Neidyr*, aussi bien que du bonheur continuel de ceux qui le trouvent, s'accorde très bien avec la superstition africaine. Un de ces gros grains de verroterie présente le même genre de vitrification imparfaite que les grains appelés *Pully*, et ressemble aussi, pour la matière qui le constitue, aux figurines que l'on trouve dans les coffres de momies, en Egypte, et qu'on peut voir au Musée Britannique. Ce grain, des plus curieux, offre deux lignes circulaires, l'une d'un bleu de ciel opaque, l'autre blanche, et semble représenter un serpent entortillé autour du noyau central qui est perforé. C'était certainement un des *Glain Neidyr* des Bretons, dont le nom dérive de *Glain*, pur, sacré, et de *Neidyr*, serpent. »

C'est ici le lieu de mentionner quelques spécimens intéressants de verre Romain et du premier verre fabriqué dans la Grande-Bretagne. Dernièrement, on envoya à l'Institut archéologique un fragment de vase de verre découvert à Lavenham, dans le comté de Suffolk, et que l'on suppose d'origine romaine. Dans la partie centrale, il se trouvait une cavité contenant une petite quantité de liquide, qui la remplissait en partie. Ce liquide était légèrement teint d'une couleur tirant sur le rouge, et paraissait avoir déposé un sédiment blanchâtre. Quant au verre, il avait une contexture cristalline d'un blanc pur. Stow rapporte que, parmi les nombreux débris romains qui furent trouvés à l'époque où l'ancienne plaine appelée Lolesworth, aujourd'hui Spittlefield, fut défoncée vers 1576, pour faire des briques, on rencontra diverses fioles et d'autres vases façonnés, les uns curieusement travaillés, les autres en cristal, et tous contenant de l'eau. On en voyait qui renfermaient une huile fort épaisse et d'une saveur terreuse (*Survey of London, B. ii, c.* 5, *p.* 177, *ed.* 1633.) Au Musée des Antiquités de Rouen, l'on conserve un petit vase de verre que l'on dit être romain ; ce vase, à moitié rempli de liquide, ne présente aucune ouverture.

Au commencement de 1847, en faisant des fouilles à Cuddesden, palais épiscopal de l'évêque d'Oxford, on découvrit plusieurs squelettes humains, et, auprès d'eux, deux lames d'épées avec quelques fragments de bronze et deux petits vases de verre. Ces derniers sont d'un verre transparent, de couleur bleue très pâle ; la surface

est devenue irisée par suite de la décomposition du verre, et cette particularité fait que le plus grand des deux semble rayé de différentes couleurs. Celui-ci a trois pouces de profondeur, sur 5 pouces 7/8 de diamètre; sur les côtés, il est orné de trois lignes ondulées, au-dessous desquelles est une figure qui ressemble beaucoup aux lobes d'une rose gothique. L'autre vase a 4 pouces 3/4 de diamètre. Le dessin de l'un et de l'autre a été produit par l'application, sur la surface, de trois épais filets de verre, au moment de la fusion. On présume que ces vases sont de la période saxone, et remontent pour le moins au v^e^ ou au vi^e^ siècle.

On a également découvert, de temps à autre, de curieux vases de verre, apparemment des coupes à boire, ornés, ainsi que les vases de Cuddesden, de filets de verre, fixés à la surface au moment de la fusion, et formant des lignes spirales, ondulées ou en zig-zags, en relief, ou enfin convergeant vers le pied du vase. Un vase en forme de cloche a été découvert dans le cimetière de Minster, dans l'île de Thanet; il était placé, l'orifice en bas, sur le crâne d'un squelette; un autre, d'une forme très singulière, a été trouvé dans une position semblable, à Castle-Eden, comté de Durham, et un troisième de forme conique, orné de lignes spirales et ondulées en relief, a été découvert avec des débris humains et des armes, à Denton, dans le Buckinghamshire (*Archæological journal*, n° 14, *June* 1847.)

En 1846, on pouvait voir à l'Institut archéologique un grain de verroterie ancienne, que l'on croyait avoir été trouvé près de Headington, dans le comté d'Oxford. Au premier coup-d'œil, la substance de ce grain semble noire, mais, à la lumière, on reconnaît qu'elle est de verre, d'une couleur vert foncé du plus bel éclat; la surface est richement variée, au moyen d'*éclaboussures* d'émail blanc, mêlées de bleu, rayonnant du centre à la circonférence, et légèrement contournées, particulièrement sur la partie inférieure. L'émail pénètre à quelque profondeur dans la substance du verre, et semble avoir été jeté sur la masse pendant que celle-ci était encore en fusion; il est probable que, dans cet état, ce grain aura été légèrement tordu, et ensuite aplati entre deux surfaces planes.

Un autre grain, présentant la même apparence, fut trouvé dans le lit d'une rivière qui coule près d'un camp des anciens Bretons, à Madmarston; on le conserve au Musée Ashmoléen. On voit aussi dans

ce Musée une curieuse série de grains qui appartenaient à la collection primitive du Dr Elias Ashmole, ou à celle qu'y ajouta le Dr Plot. Parmi ces grains, il s'en trouve un qui ressemble à celui que nous venons de décrire plus haut; seulement, le noyau n'est pas d'un beau vert, et rappelle plutôt le verre de nos bouteilles modernes ; il est décoré d'émail blanc et bleu. On y trouve encore deux grains non perforés, ou deux boules ; l'une est d'un verre de couleur de fumée, l'autre d'un verre brun clair ; toutes deux sont ornées de lignes d'un émail blanc, qui rayonnent, du centre à la circonférence, en spirales. Les grains perforés offrent, pour la couleur du verre, beaucoup de variétés curieuses et une grande diversité. On en voit qui sont dénués de toute couleur, et d'autres, quoique légèrement colorés, ne sont guère plus riches sous ce rapport. Parmi les spécimens émaillés, quelques-uns sont formés de couches concentriques de différentes couleurs. Un autre présente une imitation de pierres précieuses, fixées comme des boutons sur la surface, et un troisième est orné d'un travail de ramifications de peu d'élévation et tordues, qui rappellent la forme des coraux. Enfin, toute cette collection mérite un examen sérieux, à cause de la diversité de formes, de matières, de couleurs et de dessin qu'elle présente (*Archæological journal*, *n*° 12, *Décember* 1846 [1].

[1] L'intéressante notice qu'on vient de lire est extraite d'un curieux et splendide volume qui vient de paraître en Angleterre sous le titre de *Curiosities of Glass making, by Aspley Pellatt*, *in*-4°. Un de nos compatriotes, M. Frédéric Salles, a bien voulu traduire pour la *Revue* cet extrait, qui contient beaucoup de faits nouveaux et d'un haut intérêt. (*Note du Directeur-Gérant.*)

ASPLEY PELLATT.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

## ÉTUDES MORALES.

# DE LA RÉPRESSION

## *DE L'ABUS*

## DES LIQUEURS SPIRITUEUSES.

La *Revue de Rouen* du mois de Juillet contenait un excellent article de M. Th. Lebreton sur l'abus des liqueurs spiritueuses. L'auteur, qui a passé de longues années au milieu des ouvriers dont il partageait les travaux et les souffrances, était mieux que personne en position d'étudier et de dépeindre les funestes conséquences de l'habitude de l'ivrognerie. Aussi a-t-il démontré d'une manière saisissante et avec une profonde conviction, puisée dans ses observations personnelles, que cette habitude est la cause première de tous les désordres, de tous les vices, et même de la plupart des crimes où se laissent entraîner les malheureux, qui, foulant aux pieds toute dignité, tout respect humain, et n'écoutant que leurs instincts matériels, délaissent leurs familles qu'ils livrent à l'abandon et à la détresse, prostituent leur intelligence, perdent le goût du travail, ruinent leur santé, et terminent enfin leur déplorable existence dans la dégradation, le remords et le désespoir.

A ce désolant tableau, M. Th. Lebreton oppose le constraste de la paix et du bonheur qui règnent chez les ouvriers sobres et laborieux,

non pas qu'ils n'aient aussi de cruelles épreuves à traverser, qu'ils puissent toujours échapper aux étreintes de la misère; mais, du moins, ces moments difficiles sont plus rares pour eux, et la satisfaction intérieure que donne l'accomplissement du devoir en adoucit singulièrement l'amertume.

Si nous ne craignions de froisser l'extrême modestie de l'auteur, nous dirions qu'il aurait pu ajouter l'exemple aux préceptes, et faire voir à ses anciens camarades jusqu'où l'homme, né dans la condition la plus humble, peut s'élever aux yeux de ses concitoyens, lorsqu'il suit avec persévérance la voie de la sagesse, de l'ordre et de l'honneur.

Malheureusement, il est probable que ces conseils et ces exemples ne toucheront guère ceux auxquels ils sont adressés, et nous sommes persuadé qu'ils demeureront inefficaces, tant que des mesures législatives ne viendront pas seconder les bonnes intentions des personnes qui se préoccupent du sort des classes ouvrières.

C'est cette considération qui nous détermine à hasarder quelques réflexions sur cette matière.

L'éducation donnée aujourd'hui à la génération qui s'élève, en inculquant dans l'esprit des enfants des principes qui ne s'effaceront jamais entièrement, aura certainement pour effet d'améliorer les mœurs et de faire comprendre à tous les citoyens les avantages de l'ordre et de l'économie; mais ce résultat ne se réalisera qu'à la longue, par une marche imperceptible, et après la succession de plusieurs âges, peut-être !.

Si l'avenir nous offre, sous ce rapport, de justes motifs d'espérance, devons-nous pour cela demeurer dans l'indifférence à l'égard de la génération actuelle, et négliger de rechercher les moyens de combattre, dès à présent, un mal qui afflige la société ? Non, assurément. Examinons donc ce mal, et voyons comment on pourrait en atténuer les conséquences.

Une des choses qui favorisent le plus le développement de l'ivrognerie, cette cause si active de démoralisation, c'est la facilité avec laquelle les individus, déjà échauffés par la boisson, arrivent à un état d'ivresse complète, et cela se conçoit aisément. L'homme ivre, n'ayant plus la connaissance de ce qu'il fait, ne pouvant apprécier la qualité, et à peine la quantité des liquides qui lui sont servis, est une

pratique d'une exploitation aussi facile qu'avantageuse. Loin de le repousser du lieu de consommation, loin de mettre des bornes à son intempérance, on l'y accueille au contraire avec empressement, et on l'excite à boire davantage encore. Qu'importe au débitant la santé de son client, qu'importe que l'argent qui arrive soit enlevé aux nécessités d'une famille ? Chacun son affaire ; une occasion de lucre se présente, on s'en saisit avidemment ; on vend à un homme des liqueurs alcooliques, jusqu'à ce qu'il succombe, et si on le chasse enfin, c'est qu'on a épuisé sa dernière ressource, ou qu'on craint qu'il ne devienne turbulent. Combien souvent est-il arrivé qu'un homme, après avoir perdu l'usage de la raison, n'est sorti du cabaret que pour être entraîné en prison ?

Est-ce que les sévérités de la loi n'atteignent pas, dans une foule de cas, des actes infiniment moins répréhensibles ? N'est-ce pas une véritable excitation à la débauche ? n'est-ce pas, en quelque sorte, une espèce d'empoisonnement qui mérite une juste répression ?

Or, si un cabaretier, au lieu de trouver une source de profit lorsqu'il surexcite ainsi un homme ivre était exposé à une amende quelconque, s'il était même puni correctionnellement lorsqu'il donne à boire outre mesure à des femmes ou à des enfants, assurément il serait retenu par la crainte de perdre son argent ou sa liberté, et on ne le verrait pas encourager de la sorte les mauvais penchants de ceux qui fréquentent sa maison.

D'un autre côté, puisque la loi refuse de reconnaître les dettes de jeu parcequ'elle suppose qu'elles ont été contractées dans un moment d'effervescence, où le débiteur ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés, pourquoi n'étendrait-elle pas cette sage disposition aux dette des gens ivres, et n'ôterait-elle pas aux cabaretiers tout recours contre ceux qui seraient venus chez eux faire, à crédit, une forte consommation de liqueurs spiritueuses.

N'y aurait-il pas en outre quelques mesures directes à prendre contre les ivrognes, lorsqu'ils se donnent en spectacle dans les rues, même quand ils ne troublent pas la tranquillité. En Angleterre et dans plusieurs villes d'Allemagne, ils sont poursuivis par le seul fait d'ivresse en public, parce qu'on y considère ce scandaleux exemple comme une infraction à la décence. Est-ce qu'une pénalité analogue serait inconciliable en France avec l'état actuel de nos mœurs ?

Sans doute ces mesures seraient d'une exécution difficile ; sans doute on pourrait craindre qu'il ne s'y mêlât un peu d'arbitraire ; mais si elles sont bonnes en elles-mêmes, si elles sont profitables, surtout à ceux auxquels elles devraient être appliquées, faudrait-il y renoncer parce qu'elles auraient quelques inconvénients, puisque d'ailleurs les faits prouvent qu'elles sont mises en pratique dans d'autres pays ?

Dira-t-on que ce serait une atteinte à la liberté individuelle, et que cette liberté doit être respectée même jusque dans ses excès ? Cette objection ne soutiendrait pas l'examen, car aucune société ne peut se maintenir que par les lois, et les lois n'ont toutes d'autre but que de sauvegarder la société, en posant des limites au libre arbitre des individus, quand l'exercice abusif de ce libre arbitre compromet la morale, ou blesse les intérêts d'autrui. S'il n'est permis à personne d'ouvrir des maisons de jeu, de se livrer au vagabondage, d'embarrasser la voie publique, etc., etc., s'il est même défendu d'user de mauvais traitements envers les animaux, comment serait-il plus licite de commettre les actes bien autrement graves que nous venons de signaler, puisque ces actes ont les suites les plus fâcheuses pour ceux qui s'en rendent coupables, qu'ils engagent le sort de familles entières, et qu'ils sont pour le public une cause de scandale et de dégoût?

Nous pensons donc qu'une semblable addition à la législation, en ce qui concerne l'habitude de l'ivrognerie et l'excitation à ce vice, serait aussi justement motivée en principe qu'en équité, et qu'on devrait en faire l'objet d'un nouveau paragraphe à l'article 475 du code pénal.

Mais selon nous, ce ne serait pas assez encore ; il faudrait aller plus loin et modifier les règles qui déterminent les conditions des prêts faits par les Monts-de-Piété.

On sait qu'une des plus sages dispositions de la loi sur les caisses d'épargne, est la fixation d'un délai de huit jours pour le retrait des fonds qui ont été déposés. Cette précaution a été prise afin de laisser aux déposants le temps de la réflexion ; on a voulu les empêcher de céder à un instant d'égarement. Aux Monts-de-Piété, les choses se passent tout différemment. Le pauvre apporte sa dépouille, on lui en compte le prix sur le champ sans s'inquiéter le moins du monde si cette dé-

pouille n'est pas le dernier vêtement de la famille de l'emprunteur. Le réglement a négligé le côté moral de l'acte, l'employé n'est pas tenu d'être plus scrupuleux. Et pourtant, à quels déplorables abus cette extrême facilité ne donne-t-elle pas lieu ! Que de fois n'a-t-on pas vu des femmes, des vieillards, des enfants, abandonnés à demi-morts de faim, à moitié nus au milieu de l'hiver, couchés sur une paille infecte, parce qu'il avait plu à un misérable de s'emparer violemment de leurs effets, qu'il mettait en gage pour assouvir ses brutales passions ? Qui n'a été témoin de l'affluence des ouvriers aux bureaux des Monts-de-Piété à certaines époques de l'année, où ils apportent jusqu'à leurs matelats et leurs couvertures afin de se procurer un peu d'argent qu'ils dissipent en quelques instants ? Que penser d'un établissement créé pour le soulagement des malheureux, pour le soustraire à l'avidité de prêteurs inconnus, et qui oublie si complètement l'objet essentiel de son institution ? N'est-il pas dérisoire, tranchons le mot, n'est-il pas odieux que les Monts-de-Piété, fondés en faveur des pauvres, servent au contraire à entretenir les vices, et les entretiennent au prix d'un intérêt usuraire ? Il est vrai que le produit de ces prêts revertit au profit des hôpitaux, et que les hôpitaux sont ouverts aux indigents ; mais peut-on raisonnablement en conclure que les indigents retrouvent par là d'un côté ce qu'ils ont perdu de l'autre ? Qui ne sent qu'on s'agite dans un cercle vicieux, et que si les indigents sont réduits à demander un refuge aux hospices, c'est précisément parce que les Monts-de-Piété leur ont le plus souvent fourni les moyens de se livrer à l'intempérance ? N'est-il pas évident que sans cette funeste ressource, ils auraient conservé leur bien-être et leur santé ? Ne vaudrait-il donc pas mille fois mieux prévenir le mal que d'y appliquer un si déplorable remède ?

Cette amélioration serait bien simple, il suffirait d'assujétir les agens des Monts-de-Piété à ne délivrer les avances qui leur sont demandées sur dépôt d'objets mobiliers, que 24 heures après la remise de ces objets. Un registre serait ouvert pour recevoir le nom de l'emprunteur, l'heure du dépôt des effets, et celle où le prix leur en aurait été compté. Dans le cas où le déposant, touché peut-être par les reproches de sa famille ou par la vue de son dénûment, reviendrait à de meilleurs sentiments et regretterait de s'être engagé, son

dépôt lui serait restitué sans aucune retenue, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce fût.

Nous ne savons si nous nous faisons illusion, mais il nous semble qu'on aurait beaucoup à attendre de l'ensemble de ces dispositions: pénalité contre les débitants imprudents ou inhumains ; poursuites directes contre ceux qui scandaliseraient le public par le spectale de leur ébriété ; entraves à la précipitation des prêts des Monts-de-Piété: toutes ces mesures, réagissant l'une sur l'autre, ne devraient pas être sans efficacité.

Que si nous nous trompons et que d'autres moyens soient plus puissants, nous supplions nos lecteurs de vouloir bien nous éclairer et nous proposer leurs idées. Nous les adopterons d'autant plus volontiers que, en pareille matière, ce que nous désirons avant tout, c'est l'amélioration de la condition de la classe laborieuse, et que nous sommes disposés à faire bon marché de nos propres vues, dès qu'on nous en aura présenté de meilleures ou de plus praticables.

LEFORT-GONSSOLLIN.

# HISTOIRE LITTÉRAIRE.

## POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

### NÉS A ROUEN

DANS LE XVII^e SIÈCLE.

(SUITE[1].)

**Bailleul** (*François de*), poète latin, né dans la première moitié du XVII^e siècle, appartenait, suivant Adrien Pasquier, à l'honorable famille de ce nom dont plusieurs membres se sont distingués dans les armées et dans la magistrature ; il composa, pour l'Académie des Palinods, des vers latins qui furent couronnés en 1690 et imprimés dans le recueil spécial de Machuel, en 1691.

**Beaucousin** (*Jean*), naquit vers l'an 1690 ; ayant terminé ses études au Collége de Rouen, il se retira à Jumiéges où il fit sa profession religieuse dans l'ordre des Bénédictins. Son goût pour la littérature latine et surtout pour la poésie s'étant manifesté de bonne heure, il concourait en 1716 et en 1717 à l'Académie des Palinods, où il fut couronné la première année pour une ode, et la seconde pour une épigramme. Appelé dans le diocèse d'Evreux, il composa pour l'abbaye de Saint-Taurin, et en l'honneur de ce patron, cinq hymnes qui reçurent l'approbation de l'évêque ; il en composa également en l'honneur de saint Anselme, d'un style élevé et plein d'élégance, qui furent chantés dans l'abbaye du Bec.

[1] Voir la livraison de septembre 1850.

Nommé par ses supérieurs, en récompense de ses talents littéraires, professeur de rhétorique au Collége de Tiron, dans le Perche, il continuait, sans rien négliger de ses devoirs religieux et de professeur, à cultiver la poésie, lorsque la mort vint le frapper à la fleur de l'âge, le 30 juin 1730.

**Brumoy** (*Pierre*), né en 1688, entra fort jeune dans la congrégation des jésuites, et fut un de ceux dont le caractère et les talents firent le plus d'honneur à cette société.

Après avoir terminé l'éducation du prince de Talmont, qui lui avait été confiée, il travailla au *Journal de Trevoux* dans lequel il se fit connaître par *des pensées sur la décadence de la poésie latine*, et par un grand nombre d'articles sur différents sujets. Un ouvrage important et très estimé, sa traduction du *théâtre des Grecs*, lui fit prendre rang parmi les écrivains les plus érudits. Ce qui nous autorise à classer le P. Brumoy parmi les poètes, est une publication en 4 volumes, où se trouvent, avec des épîtres en vers et en prose, deux poèmes latins dont le premier sur *les Passions* est, de l'aveu de plusieurs biographes, très remarquable par la sagesse des pensées et par la pureté du syle ; le second, *l'Art de la Verrerie*, est également reconnu pour contenir de beaux vers et des fictions fort ingénieuses. Il composa aussi, dans le genre dramatique, des pièces à l'usage des colléges, où elles furent représentées ; elles sont au nombre de cinq, trois tragédies et deux comédies. Les tragédies sont : *Isaac*, *Jonathas* et *le Couronnement de David*; les comédies sont : *la Boîte de Pandore* et *Plutus*. Ces pièces sont semées d'excellentes leçons de morale, seul but que se proposait l'auteur en se livrant à ce genre de composition. A l'étude des lettres dont il ne cessait de s'occuper, le P. Brumoy joignait encore l'étude des mathématiques qu'il professa depuis 1725 jusqu'en 1731. Dans un discours qu'il prononça sur l'usage de cette science par rapport aux lettres, il va jusqu'à avancer cet étrange paradoxe qu'il faut savoir l'algèbre pour exceller dans la littérature. Mort à Paris, le 16 avril 1742, cet écrivain, d'une vaste érudition et d'une grande fécondité, eut l'honneur de figurer dans le supplément de la description du Parnasse français de son ami Titon du Tillet. Voici, indépendamment des articles publiés dans le *Journal de Trévoux*, la liste des ouvrages qu'il a composés,

traduits, ou auxquels il a mis seulement la dernière main : *la Vie de l'impératrice Eléonore*, Paris 1723, in-12. — *Nouveau Traité de la poésie française*, par le P. Mourgues, Paris 1724. — *Lettres sur les Français et les Anglais* avec Desfontaines, 1726, in-12 — *Utrum in formandis heroïbus sit magis idoneum regnum an respublica, etc.*, *Parisiis*, *Barbou*, 1727, in-4 — *Théâtre des Grecs*, Paris 1730, 3 vol. in-4. — *Autre édition du même ouvrage*, 1747, 6 vol. in-8 — *Idem*, de 1785-1789, 13 vol. in-8 — *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers latins et français*, Paris, 4 vol., 1741 — *L'Histoire de Rienzi*, du P. Ducerceau, Paris, 1733, in-12. — *Les Révolutions d'Espagne*, du P. d'Orléans, Paris, 1734, 3 vol. in-4. — *L'histoire de l'Eglise Gallicane*, des PP. de Longueval et de Fontenay. — On attribue encore au P. Brumoy une défense de la sixième satire de Boileau : la *Justification du bel esprit*, et l'examen du poème sur la *Grâce*. Le *Théâtre des Grecs*, éditions de 1730 et de 1785, ainsi que le *Recueil de divers ouvrages en vers et en prose*, se trouvent dans la Bibliothèque de Rouen ; trois portraits de l'auteur, de la collection de L.-H. Baratte, s'y trouvent également.

**Bernard** (*M^lle Catherine*), née en 1662, était parente des deux Corneille et de Fontenelle. Elevée dans la religion réformée, elle fit, lors de la révocation de l'édit de Nantes, abjuration du calvinisme, ainsi que cela se trouve consigné dans le *Mercure galant* du mois d'octobre 1685. Deux romans : *les Malheurs de l'Amour* et *le Comte d'Amboise*, qu'elle publia sous le titre modeste de *Nouvelles :* romans dans lesquels on admire, dit de Vizé, la délicatesse de l'expression et la finesse de pensées, commencèrent sa réputation. Vinrent ensuite un Discours en prose et deux pièces de poésies qui lui valurent, de 1691 à 1697, trois couronnes aux concours de l'Académie française. Elle obtint également trois autres couronnes à l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

A ces triomphes académiques, vinrent aussi s'ajouter les triomphes encore plus éclatants du théâtre : M^lle Bernard donnait, le 4 février 1689, une tragédie de *Laodamie* qui eut un honnête succès. *Brutus*, autre tragédie, représentée le 18 décembre 1690, en eut un très grand, ce qui fit dire à de Vizé, dans son *Mercure*, que M^elle Bernard était une rivale très dangereuse pour ceux qui suivaient la carrière du théâtre.

Voltaire, qui, quarante ans plus tard, traitait le même sujet, se souvint de quelques-uns des meilleurs passages de cette pièce, et fit plus que de les imiter.

Ces deux tragédies, qui avaient attiré sur leur auteur les regards de Louis XIV, lui valurent, de ce monarque, une pension de deux cents écus; Mme la chancelière de Pontchartrain, dont les conseils avaient déterminé Melle Bernard à renoncer à écrire pour le théâtre, lui faisait aussi une pension et l'honorait de son amitié. En se rappellant les triomphes littéraires de cette compatriote alliée, des Corneille et de Fontenelle, en jetant un coup-d'œil sur ses ouvrages dont les succès, attestés par de nombreux écrits contemporains, lui faisaient ouvrir les portes de la célèbre Académie de *Ricovrati* de Padoue, on a lieu de s'étonner de voir l'oubli dans lequel est tombé, dans sa patrie, un auteur dont le sexe et le talent méritaient, selon nous, l'un plus de galanterie et l'autre plus de justice.

Melle Catherine Bernard mourut à Paris dans l'année 1712 et fut inhumée dans l'église Saint-Paul.

Les ouvrages qu'elle a laissés et qui ont été imprimés sont : *Les Malheurs de l'Amour* (*Eléonore d'Ivrée*), Paris, Michel Groult, 1687, in-12 — *Le comte d'Amboise*, Paris, 1689, 2 vol. in-12. — *Laodamie reine d'Epire*, tragédie, 1689. — *Brutus*, tragédie, 1691. — *Inès de Cordoue*, nouvelle espagnole, Paris, 1696, in-12. — On attribue encore à Melle Bernard une tragédie de *Bradamante* que l'on croit être la même que celle qui se trouve dans le théâtre de Thomas Corneille; ce qui n'est pas mieux prouvé que la prétendue collaboration de Fontenelle à la tragédie de *Brutus*, fait trop légèrement avancé par quelques biographes.

Une courte notice biographique, consacrée à Melle Bernard, a été publiée dans le n° d'octobre 1845 de cette *Revue*, par M. Eugène Cassin.

**Campion** (*Alexandre de*), naquit en 1610. Ce poète et ses deux frères, Henry et Nicolas, qu'on assure être nés à Rouen, furen ignorés des biographes jusqu'au moment où une lettre écrite par le général de Grimoard à M. Lebarbier, et publiée dans le *Magasin encyclopédique* en 1808, attira l'attention sur eux. Entré de bonne heure dans la carrière des armes, Alexandre servit avec distinction sous le comte de Soissons et sous le duc de Longueville.

En 1657, il publia, en gardant l'anonyme, un recueil fort curieux intitulé : *Recueil de Lettres qui peuvent servir à l'histoire (écrites depuis* 1631 *jusqu'en* 1646), *suivies de diverses poésies.* Rouen, Laurent Maurry, in-8. Ce recueil, dédié à madame de Fiesque, amie de l'auteur, n'ayant été tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires, est devenu d'une grande rareté ; il s'en trouve un exemplaire dans la Bibliothèque de Rouen.

Cet Alexandre de Campion doit être, à n'en pas douter, le même à qui l'on doit la *Vie des Hommes illustres*, imprimée à Rouen en 1657, et auquel Corneille adressa un Sonnet à propos de cette publication ; ce Sonnet, qui était resté entièrement inédit, fut publié dans cette *Revue*, en 1843, par M. Léon de Duranville, l'un de ses collaborateurs.

**Carel de Sainte-Garde** (*Jacques*), né vers 1620, fut conseiller et aumônier du roi ; ayant donné carrière à son penchant pour la poésie, il débuta par un poème dont le héros, qui, sans doute, pouvait être mieux choisi, lui attira ces deux vers de Boileau :

> O le plaisant projet d'un poète ignorant,
> Qui de tant de héros va choisir Childebrand.

Ce fut assez de cette boutade du célèbre critique pour faire tomber le poème et le poète sous le poids du ridicule Vainement de Sainte-Garde, croyant qu'il ne s'agissait, dans l'épigramme de Boileau, que d'une critique contre le titre peu harmonieux de son poème, le changea-t-il, dans une seconde édition, en celui de *Charles Martel.* Il n'en fut pas mieux accueilli, et tout ce qu'il composa depuis se ressentit constamment du ridicule jeté sur ce premier ouvrage. Ce poète était loin cependant d'être dépourvu de talent ; outre l'éloquence de la chaire où il s'était exercé avec succès, il possédait encore parfaitement la langue grecque, avait beaucoup étudié, et dissertait très judicieusement sur toute espèce de littérature. Chapelain lui-même, dans le mémoire qu'il rédigea par l'ordre de Colbert, pour lui faire connaître les hommes de lettres les plus dignes d'obtenir des pensions, porte, sur les talents de Sainte-Garde, un jugement des plus favorables.

Voici comment il s'exprime à l'article qui concerne ce personnage : « Carel de Sainte-Garde est un bel esprit, un savant homme, poète,

philosophe, orateur, qui a de l'élévation en ces trois genres, et qu'on ne blâme que pour le trop grand amour qu'il a pour la liberté, et de quelques inconstances dans les travaux qu'il entreprend ; sa mauvaise fortune le réduit pourtant à dépendre d'autrui, et il est présentement en Espagne auprès de l'ambassadeur de France, où il s'ennuie faute d'occupation. »

Les ouvrages de Carel de Sainte Garde sont : *Childebrand*, poème. Paris, 1666, in-12.— Le même poème, seconde édition, sous le titre de *Charles Martel, ou les Sarrasins chassés de France*, divisés en 16 livres. Paris, 1669.— *Défense des beaux esprits de ce temps contre un satirique* (Boileau), par le sieur de Lerac, anagramme de Carel. Paris, 1675, in-12. — *Louis XIV, le plus noble de tous les rois par ses ancêtres; le plus sage de tous les potentats par sa conduite; le plus admirable de tous les conquérants par ses victoires*, poème, 1672. — *Réflexions académiques sur les orateurs et sur les poètes.* Paris, Remy, 1676, in-12. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque de Rouen. — *Lettres contre la philosophie de Descartes*, publiées par l'abbé De Lachambre.

Carel de Sainte-Garde mourut vers 1784.

**Cideville** (*Pierre-Robert le Cornier de*), né le 2 septembre 1693, avait succédé à son père dans la charge de conseiller au Parlement de Normandie. Outre l'étude des lois à laquelle il s'était de bonne heure sérieusement appliqué, il avait encore cultivé les arts qui font l'ornement de l'esprit, et, chez lui, la peinture et la musique vinrent souvent faire une agréable diversion aux graves occupations du magistrat. La poésie surtout, dont à dix-huit ans il avait remporté un prix à l'Académie des Palinods, était l'objet de son culte le plus fervent ; ce fut à ce culte qu'il dut d'être lié de la plus étroite amitié avec Voltaire dont il avait été le camarade d'étude au collége de Louis-le-Grand, amitié qui, de l'aveu du grand homme, dura plus de cinquante ans. Cideville, non-seulement employait les instants de loisirs que lui laissaient ses fonctions, à cultiver les lettres et à faire d'excellents vers qu'il se plaisait à adresser à son illustre ami, mais avait encore l'honneur de recevoir les communications littéraires de celui-ci qui faisait de son jugement et de ses écrits un cas particulier, ainsi que le constate un grand nombre de lettres qu'il lui adressait et dans les quel-

les se trouvent des passages comme celui qui suit : « A qui donnerai-je les prémices de mes ouvrages, si ce n'est à celui qui joint le don de bien juger au talent d'écrire avec tant de facilité et de grâce. » Et, en effet, Voltaire, pour beaucoup de ses ouvrages, avait souvent accepté les conseils et la critique de son modeste ami. Tout en remplissant avec une exactitude exemplaire les devoirs imposés par sa charge, tout en se livrant aux plus nobles et aux plus agréables délassements de l'esprit, de Cideville ne négligeait aucune occasion d'être utile à sa ville natale pour laquelle il avait une grande affection. Déjà il avait contribué, par son crédit, à la doter d'une école de dessin, à la tête de laquelle il avait fait placer J.-B Descamps ; il allait encore, avec le concours de son illustre compatriote Fontenelle, obtenir des lettres patentes en faveur d'une académie, ayant pour objet d'encourager, dans la même ville, les sciences, les lettres et les arts ; académie fondée par un autre rouennais, l'abbé Le Gendre, qui avait légué 1,200 livres de rentes pour cet établissement. Choisi pour présider la séance d'installation de cette société dont il avait, avec Fontenelle, rédigé les statuts, Cideville commença ainsi son discours d'ouverture : « Notre cité, si renommée par son commerce avec tous les peuples de l'univers, va se faire connaître par sa correspondance avec tous les arts. » Recherché, pour le charme de son esprit et l'aménité de son caractère, par tout ce qu'il y avait de distingué dans la province par le rang et la capacité, le magistrat eut souvent l'occasion de donner l'essor à son penchant pour la culture des lettres ; aussi s'essaya-t-il dans tous les genres, et surtout en poésie, mais sans en avoir jamais fait imprimer une seule ligne. Ses manuscrits, parmi lesquels se trouve un recueil ayant pour titre : *Poésies diverses et curieuses*, furent légués à l'Académie de Rouen qui possédait déjà sa riche bibliothèque. Une seconde partie de ce recueil intitulée : *Journal depuis juin* 1743 *jusqu'en* 1775, fait partie des manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Rouen où se trouve aussi le portrait de Cideville (de la collection L.-H. Baratte). De Cideville mourut à Paris le 5 mars 1776, dans sa 82e année ; son éloge fut prononcé à l'Académie de Rouen, par M. Haillet de Couronne. Une notice biographique d'une certaine étendue, consacrée à ce personnage, a été publiée, dans cette *Revue*, par l'auteur de cet article. (Voir le n° de juillet 1846.)

**Clairville** (*de*) est né dans la première moitié du XVII^e siècle ; il fut un lauréat distingué de l'Académie française où il remporta, de 1685 à 1698, trois prix d'éloquence et de poésie ; c'est tout ce que nous connaissons de ce poète rouennais, mentionné seulement par Masseville dans son histoire de Normandie.

**Corneille** (*Pierre*), le père du Théâtre en France, personnage qu'il suffit de nommer pour le faire entièrement connaître, est né le 6 juin 1606. Après avoir puissamment contribué au développement du génie national, après avoir reçu de ses contemporains le titre de grand, il termina sa longue et glorieuse carrière à Paris, le 1^er octobre 1684.

En 1767, l'Académie de Rouen ayant mis au concours l'éloge de l'illustre poète, le prix fut remporté par Gaillard ; le célèbre et infortuné Bailly obtint l'accessit. Le même sujet, mis au concours en 1808 par l'Académie française, fut traité par de nombreux concurrents ; le lauréat fut Victorin Fabre, jeune poète d'un remarquable talent. Le 19 octobre 1834, eu lieu à Rouen, avec une grande solennité, l'inauguration d'une statue monumentale en bronze érigée au grand Corneille, au moyen d'une souscription dont la Société libre d'Emulation avait pris l'initiative [1].

La première pierre de ce monument avait été posée le 10 septembre 1833 par le roi Louis-Philippe ; la statue est l'œuvre du célèbre statuaire David d'Angers. Un concours de poésie, dont le sujet était l'hommage rendu à cet illustre compatriote, avait été ouvert par la Société d'Emulation ; trente concurrents répondirent à cet appel ; un jeune poète normand, M Wains-Desfontaines, auteur d'un fort beau dithyrambe, fut couronné. Les écrits en vers et en prose publiés sur P. Corneille sont tellement considérables, que nous devons renoncer à les énumérer ; il en est de même des éditions de ses œuvres dans lesquelles se trouvent, avec les trente-trois pièces de théâtre qu'il a composées, plusieurs autres pièces sur différents sujets. Nous citerons, comme une édition des moins connues, *le Théâtre de P. Corneille, revev et corrigé par l'avtheur, imprimé à Roven par Lavrens Mavrry*, 1663, 2 *vol. in-folio.* — Nous citerons également les exemplaires du Théâtre et des autres ouvrages de Corneille que

[1] Voir le précis historique sur la statue de P. Corneille par M. A. Deville.

possède la Bibliothèque de Rouen. — *L'Imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers français*, *Rouen*, *Mavrry*, 1656, in-4°, avec un ex-dono de la main de Corneille. — *Louanges de la Sainte-Vierge composées en rimes latines par le P. Bonaventure et mises en vers français*, Rouen, Mavrry, 1665, in-12. — *Andromède, tragédie*, Rouen, Mavrry, 1651, in-4°. — *Chefs-d'œuvre de Pierre et de Thomas Corneille avec les notes et commentaires de Voltaire*, Paris, 1771, 3 vol. in-12. — *OEuvres de P. Corneille avec les commentaires sur les pièces de théâtre et des observations critiques sur les commentaires par C. Palissot*, Paris, P. Didot aîné, an XI (1801), grand in-8°, 12 vol. pap. vel. — L'Histoire de P. Corneille a été écrite et publiée d'abord par Fontenelle, puis par MM. Jules Tachereau, 1829, et Gustave Levavasseur, 1843. Une collection nombreuse de portraits de P. Corneille, d'après les quatre types bien connus de Michel Lasne, Lebrun, Paillet et Sicre, se trouve également dans la Bibliothèque de Rouen (collection L.-H. Baratte).

**Corneille** (*Antoine*), né en 1611, est un frère des deux Corneille, complètement ignoré des biographes et que nous ne trouvons mentionné que dans la notice historique sur l'Académie des Palinods, par M. Ballin. Il avait embrassé l'état ecclésistique et était chanoine régulier de S. Augustin au prieuré du Mont-aux-Malades; se sentant aussi une étincelle de cette inspiration dont la famille était si richement dotée, il se fit connaître en 1636 par une ode sur *saint Martinien*. Plus tard, il composa des stances sur le même sujet, qui furent couronnées au concours des Palinods; un *Sonnet* et un *Chant royal* obtinrent la même distinction. Il avait aussi composé un Sonnet sur la statue de Tibère, et des Stances sur le signe de la Croix. En 1640, Mlle Jacqueline Pascal, sœur de l'illustre auteur des *Lettres provinciales*, ayant aussi été couronnée par l'Académie des Palinods de Rouen, Antoine Corneille fit en son honneur un *Chant royal* dont il lui adressa l'hommage.

**Corneille** (*Thomas*), né le 20 août 1625; voici ce que dit Voltaire en parlant de ce jeune frère de notre grand tragique : « C'était un homme d'un très grand mérite et d'une vaste érudition, et, si l'on excepte Racine, auquel il ne faut comparer personne, il

était le seul de son temps qui fut digne d'être le premier au-dessous de son frère. » Il reste peu de chose à ajouter à ce jugement, le plus bel éloge qui puisse être fait du mérite d'un poète, qui commençant à seize ans sa carrière littéraire, obtenait une couronne académique pour une ode française présentée au concours des Palinods.

Les nombre des pièces de théâtre dans tous les genres, données par Thomas, est de quarante-deux; elles furent toutes représentées, et, pour la plupart imprimées séparément. Beaucoup de ces pièces, surtout celles par lesquelles il débuta, eurent un grand succès. *Timocrate* fut joué pendant six mois sans interruption, et l'affluence fut si grande aux représentations de *Camma,* qu'il ne restait plus de places sur le théâtre pour les acteurs. Celles de ses tragédies qui ont pris rang parmi les chefs-d'œuvre dramatiques sont le *Comte d'Essex* et *Ariane*; la comédie du *Festin de Pierre*, dont le fond, on le sait, appartient à Molière, et qu'il mit en vers en retranchant et ajoutant seulement quelques scènes, est restée au théâtre, et sert encore à faire apprécier la facilité et le naturel des vers du poète dans le genre comique.

Epoux des deux sœurs, Thomas et son frère vivaient sous le même toit, dans un accord tellement parfait et dans un oubli si profond de tout intérêt matériel, qu'ils ne songèrent même pas à se partager les biens apportés par leurs femmes. Doué d'une prodigieuse fécondité pour la composition, et d'une imagination très vive, on sait le concours que Thomas prêtait souvent à l'auteur de *Cinna*, lorsque celui-ci cherchait à façonner le moule de quelque vigoureuse pensée. Doublemen unis par des liens de famille, puis encore par une conformité de goûts et de talent, la mort seul pouvait séparer ces deux illustres frères L'auteur d'*Ariane* survécut de vingt-cinq ans à son aîné, et mourut aux Andelys, le 8 octobre 1709. Il avait remplacé son frère à l'Académie française où il fut reçu par Racine; son éloge fut prononcé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par de Boze.

Notice bibliographique : Le *Théâtre choisi de Thomas Corneille* a été souvent imprimé à la suite des œuvres de son frère. — *OEuvres dramatiques, nouvelle édition*, Paris, 1706 et 1722, 5 vol. in-12; *les mêmes sous le titre de Poème dramatique, publié par J. Joly*, Paris, Martin, 1738 5 vol. in-12.

Ouvrages qui se trouvent dans la Bibliothèque de Rouen : — *Les Chefs-d'OEuvre de Pierre et Thomas Corneille*, Paris, 1771, 3 vol.

in-12. — *Les Métamorphoses traduites en vers fraçais*, *les six premiers livres*, Paris, Barbin, 1669, in-12. — *Les Métamorphoses mises en vers français*, Paris, Brunet, 1700, 3 vol. in-12.— *Dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Jean Coignard, 1694, 2 vol. in-f°. — *Dictionnnaire universel, géographique et historique*, Paris, Jean Coignard, 1708, 3 vol. in-f°. — Portraits de l'auteur, d'après différents types (collection L.-H. Baratte.)

**Desfontaines,** poète dramatique et romancier dont aucune biographie ne fait connaître ni les prénoms, ni le lieu de la naissance, naquit au commencement du XVII siècle. C'est dans une notice biographique sur Desfontaines (l'abbé)[1], rouennais dont nous parlerons à l'article des littérateurs, que M. Jules Janin nous apprend que cet homonyme était aussi un enfant de la même ville. Ce Desfontaines premier, comme le qualifie M. Janin dans sa notice, était un admirateur enthousiaste du grand Corneille, son contemporain, auquel il manifesta à sa manière son admiration en donnant une suite au *Cid: la Vraie suite du Cid*, ni plus ni moins; il avait, du reste, un tel amour pour les *suites* qu'il en fit une aussi à la tragédie d'Ibrahim Bassa, de Georges de Scudéry. Au nombre des treize pièces de Desfontaines, lesquelles se composent de tragédies et de tragi-comédies qui toutes ont eu les honneurs de la représentation, se trouve *l'Illustre comédien ou le Martyre de saint Genest* (1645), pièce qui précèda d'une année celle de Rotrou sur le même sujet, avec laquelle, disons-le, elle ne peut, sous aucun rapport, soutenir la comparaison. Mais le poète Rouennais n'en aurait pas moins droit à notre reconnaissance, si, ce qui parait assez probable, son Saint-Genest avait pu fournir à Rotrou l'dée d'une tragédie qui a pris place parmi les chefs-d'œuvre de la scène française.

L'époque de la mort de Desfontaines est, comme celle de sa naissance, complètement ignorée.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE; pièces de théâtre : *Eurymédon ou l'illustre Pirate, tragédie*, Paris, Antoine *Sommaville* 1637, *in-4°*.— *La vraie suite du Cid*, *trag.-coméd.*, Paris, 1638, in 4°. — *Orphise ou la beauté persécutée*, *trag.-coméd.*, 1638, in-4°. *Hermogène, trag.-*

[1] Inséré dans un volume intitulé : *Les Normands illustres* (gr. in-8°, Paris, 1845), publié par M. L.-H. Baratte.

*coméd*,, Paris 1658, in-4°—*Bélisaire*, *trag.-coméd.*, Paris, Courbé, 1641, in-4° (la bibliothèque de Rouen possède un exemplaire de cette pièce première édition). —*Les Galantes vertueuses*, *trag.-coméd.*, Avignon, J. Piot, 1642, in-12.—*Perside ou la suite d'Ibrahim Bassa*, *trag.-coméd.*, Paris, Toussaint Quinet, 1644, in-4°.— *Le Martyre de saint Eustache*, *trag.* Paris, Toussaint Quinet, 1644, in-4°.—*Saint Alexis ou l'illustre Olimpie*, *trag.*, Paris, Pierre Lamy, 1644, in-4°.— *Alcidiane ou les quatre Rivaux*, Paris, Toussaint Quinet, 1545, in-4°. —*Belissante ou la Fidélité reconnue*, *trag.*, Paris, Pierre Lamy, 1647, in-4°.— *La véritable Sémiramis*, 1647, in-4°.

Romans. *Les heureuses infortunes de Céliante et de Marilinde*, *vefves pucelles*, Paris, Nicolas Tribouillet, 1638, in-8° (se trouve dans la bibliothèque de Rouen). —*L'Inceste innocent*, Paris, 1658, in-4°.— *L'Illustre Amalazonthe*, Paris, 1645, 2 vol in-8°.—On attribue encore à Desfontaines *le Poète chrétien passant du Paradis au Calvaire*, Caen, 1748, in 8°,—et une *Paraphrase sur le Memento homo*, Paris, 1643, in-16.

Th^re^ Lebreton.

## POÉSIE.

# LE VAISSEAU DES MORTS.

Légende des environs de Dieppe.

A M. LE VICOMTE CH. D'AUDIFFRET.

« Voici donc la triste journée
A fêter les morts destinée,
Hélas! qui revient chaque année
De son glas remuer nos cœurs.
Prions Dieu sur la dalle noire,
Car la prière est méritoire
Pour les tirer du Purgatoire
Ou leur adoucir ses rigueurs.

« Ma sœur, on dit que de la grève,
Sitôt que la lune se lève,
On voit un vaisseau qui s'élève
Sur les flots gonflés et plaintifs.
Du fond de leur sombre demeure,
Il ramène ceux que l'on pleure;
Et quand sonne la douzième heure,
Il disparaît sous les récifs.

« N'est-ce pas un bonheur extrême
De revoir les êtres qu'on aime,
Nous parlant du séjour suprême
Où l'on se retrouve à jamais? ..
J'éprouve aujourd'hui cette joie;
A mes douleurs le Ciel l'envoie..
Oh! viens, ma sœur, que je revoie
Urbain, mon Urbain que j'aimais!

« Fidèle à la sainte maxime,
Il a péri, noble victime,
En voulant sauver de l'abîme
Son compagnon le marinier.
A présent, mes beaux jours, qu'en faire?...
Ah! quand on n'a plus sur la terre
Son ami, son parent, son frère,
Le meilleur jour est le dernier!

« J'avais reçu son tendre hommage;
J'ai conservé ce dernier gage,
Ce bouquet de jasmin sauvage
Qu'il m'apporta le fatal jour.
Depuis que sa paupière est close,
Sur mon cœur son bouquet repose;
Sa mort de ma mort sera cause,
Je ne vivais qu'en son amour.

« Doublons le pas : je sais la place
Où le vaisseau lentement passe;
Nous allons nous trouver en face;
Suivons ces familles en deuil.
Subissant la même souffrance,
Elles ont la même espérance;
Pourtant une ombre, une apparence
Triomphe-t-elle du cercueil?

« Viens, oh! viens! l'heure est arrivée,
Le jour fuit, la lune est levée;
Le bonheur dont j'étais privée
Pour moi va renaître un moment.
Avançons, voici le navire...
Ciel! Urbain, ses traits, son sourire!
Urbain, c'est lui-même, ah! j'expire!
Est-ce un rêve, un enchantement?»

Au milieu des ames pressées,
Sur le pont du vaisseau placées,
C'était l'objet de ses pensées,
C'était Urbain ressuscité.
— « Sois confiante, ô ma chérie! »
Dit-il. « Espère, adore et prie.
« On s'aime dans l'autre patrie;
« Je t'attends dans l'éternité. »

Longtemps elle reste immobile;
Puis, avec un transport fébrile:
« Ah! dit-elle, bonheur stérile,
S'il n'apportait un saint espoir!
Ma sœur, retournons au village.
Si Dieu t'en donne le courage,
L'an prochain, sur la même plage,
C'est moi que tu viendras revoir. »

---

## ENVOI.

A toi ces vers, en échange
De tes vers charmants, qu'un ange
M'apporta comme un doux miel.

En les lisant sous l'ombrage,
Je me dis : Dans leur voyage,
Ils ont passé par le ciel.

Mais pour répondre à ta muse,
Je sais que Dieu me refuse
L'accent suave, enchanteur.
Enrichi par ta légende,
Je t'adresse mon offrande,
Et reste ton débiteur.

Alph. Leflaguais.

1849.

---

## BIOGRAPHIE ROUENNAISE.

# ÉLOGE ACADÉMIQUE

DE

## M. LE Dr A. BLANCHE,

Médecin en chef de l'Hospice-Général, etc. [1]

*Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

Le 27 janvier 1849, une immense portion de la population de Rouen se dirigeait vers l'Hospice-Général, ou se tenait aux alentours de l'église Saint-Vivien, et bientôt s'y pressait triste et silencieuse.

Trois années auparavant, dans le même mois de janvier, un pareil concours encombrait aussi les environs de l'Hôtel-Dieu et de l'église de la Madeleine, et c'était, à ces deux époques rapprochées et de triste mémoire, pour rendre de pieux et funèbres hommages aux deux médecins des deux grands hôpitaux de notre ville, à des hommes qui étaient dans la force de l'âge, et qui auraient pu continuer longtemps encore à rendre d'éminents services à la société.

[1] On sait que les amis du docteur Blanche ont ouvert une souscription pour élever à sa mémoire un monument qui, suivant une délibération de l'administration des Hospices de Rouen, doit être érigé à l'Hospice-Général; mais, dans la crainte que les droits de cet habile médecin à un tel honneur ne paraissent pas suffisamment justifiés, au moins pour l'avenir, par les seules notes nécrologiques publiées jusqu'à ce jour, nous croyons convenable d'insérer, dans la *Revue*, son *éloge académique*, rédigé par un des confrères les plus compétents de l'honorable défunt.

Beaucoup ont pu, assurément, être étonnés en voyant ces deux cortéges funéraires, tout-à-fait exceptionnels par leurs pompe et par leur assistance populaire. On pouvait croire que de tels honneurs étaient destinés à des personnages recommandés par les plus hautes distinctions sociales, et ils étaient destinés à deux hommes qui n'avaient été seulement que des amis de la science et de l'humanité; ils avaient été préparés pour deux médecins.

Heureux ceux qui ont mérité une aussi honorable ovation de reconnaissance et d'estime! Que leur mémoire soit conservée et vénérée pour l'exemple de tous et pour la gloire de la corporation dont ils ont été l'honneur et les guides!

L'Académie de Rouen a été particulièrement sensible à ces deux pertes, parce qu'elle avait compté parmi ses membres les plus distingués MM. Flaubert et Blanche; aussi a-t-elle considéré comme un pieux devoir de faire partie, par une nombreuse députation, de ces deux cortéges funèbres; et, ce qui est plus significatif pour elle, de s'associer au vœu manifesté dans la cité, d'élever un monument à ces deux savants médecins qui l'avaient bien servie.

En effet, l'approbation qu'une Académie, nécessairement avare de louanges envers ses membres, donne à un projet aussi grave, quant à la considération publique et quant au jugement de nos successeurs, doit avoir des motifs sérieux; c'est un acte solennel, car il suppose un jugement qui place celui qui en est l'objet parmi ces hommes exceptionnels dont les travaux et les services, survivant à eux-mêmes, restent encore sur la terre pour être utiles à l'humanité et à la science qu'ils ont servies, soutenues et honorées.

Déjà, à ce point de vue, l'éloge académique du docteur Flaubert a été prononcé dans cette enceinte, et l'on y trouvera justifié, par une vie honorable et laborieuse, le monument (placé dans l'Hôtel-Dieu) qui rappellera sa mémoire et son exemple.

Nous avions jusqu'alors espéré qu'une voix plus habile que la nôtre ferait aussi, du docteur Blanche, un éloge digne de lui et de vous; ne l'ayant pas encore entendu, et voyant l'année bientôt écoulée, j'ai entrepris ce travail, stimulé par le plaisir de dire du bien et de rendre un juste hommage aux qualités supérieures d'un homme que j'ai aimé et estimé comme maître et comme ami; stimulé aussi par cette pensée que l'Académie, par son vote, s'est imposé le devoir de

conserver dans ses actes la mémoire des services et des travaux scientifiques dus à un des siens.

Moi, l'un des élèves de l'école que le docteur Blanche fonda en 1810, son collaborateur comme adjoint au service médical des prisons pendant quinze ans, son confrère enfin pendant trente années, j'ai pu conserver des souvenirs, suivre ses études, ses travaux, et constater ou apprécier la valeur des services qu'il a rendus pendant une carrière de plus de quarante années d'exercice.

Je vais donc essayer de dire ici ces travaux et ces services; mais d'abord j'appellerai sur mon essai la même bienveillance qui a fait accueillir de l'Académie quelques travaux partiels, car, je n'hésite pas à le dire, l'éloge du docteur Blanche, comme ceux des docteurs Lamauve, Navet et Vigné, prouvera bien moins le talent proportionné au sujet que le désir de faire, à vos yeux, un nouvel acte de bonne confraternité.

J'ai entrepris de composer un éloge *académique*, c'est-à-dire de me livrer à l'appréciation des œuvres de l'homme de science, du médecin et de l'académicien. Cependant, qu'il me soit permis, avant de le faire, de redire ici, des qualités de l'homme privé, ce que plusieurs voix amies, mues par le cœur et l'esprit, ont fait entendre au champ du repos, et ce que tout le monde en pensait; on sait que

M. Daviel, au nom du Conseil municipal;

M. Girardin, au nom de l'Académie;

M. Couronné, au nom de l'École de médecine;

M. Boulatignier, au nom de tous ses amis;

Et enfin la rédaction de la *Revue*, par la plume de mademoiselle Amélie Bosquet, ont rendu au docteur Blanche un juste hommage en parlant de ses belles qualités du cœur et de l'esprit; de son dévouement au pays, de sa supériorité, enfin, due autant à un travail persévérant qu'aux dons heureux de la nature. Par respect pour leurs pensées, si dignes de celui qui les a inspirées et si bien exprimées, je me fais un devoir de reproduire un de ces discours :

Messieurs, a dit M. Daviel,

« Le corps municipal devait conduire le deuil du docteur Blanche. « Il lui appartenait d'acquitter la dette de la cité tout entière, et l'af- « fluence qui se presse autour de nous témoigne assez que nous avons « été les fidèles interprètes du sentiment public.

« Pourquoi faut-il qu'il ne nous reste plus qu'à honorer la mémoire « du savant distingué, du généreux citoyen dont l'âme était comme « une source vive de sympathie, et qu'il était si doux d'aimer?

« Vous connaissez tous sa vie, tant elle a toujours été exposée en « pleine lumière. Jamais on ne vous en dira autant de bien que vous « en savez. Et cependant vous voulez, à ce moment suprême, qu'on « vous entretienne de lui ! C'est pour votre douleur une amère conso- « lation, et vous cherchez dans ma bouche un écho de vos cœurs.

« Messieurs, s'il est vrai que la vertu d'un homme ne doit pas se « mesurer par ses efforts, mais parce qu'il fait d'ordinaire [1], le doc- « teur Blanche a eu ce mérite, qu'il s'est montré homme de bien à « chaque heure de sa vie, et que, pour lui, le dévouement était devenu « une sainte habitude.

« Quand il avait commencé sa journée par la visite de son hôpital, « où il retrouvait, avec une sollicitude qui ne connut jamais ni fatigue, « ni défaillance, ses pauvres malades et ses élèves, sa famille d'adop- « tion, il ne croyait pas pour cela son devoir accompli : et, à chaque « instant du jour, les indigents pouvaient toujours le requérir, sûrs « de le trouver toujous prêt, toujours affable, toujours avec des con- « seils salutaires et de bonnes paroles.

« Comme ceux qui ne tiennent à la fortune que pour en faire un « noble usage, il semblait qu'il n'aimât la vie que pour la prodiguer « au service de ses semblables.

« Sans doute, plusieurs de ceux qui m'écoutent se souviennent du « typhus qui éclata, en 1814, à Bicêtre ; un médecin s'obstina, le « dernier, à combattre ce mal affreux avec une intrépidité digne d'un « tel champ de bataille. C'était le docteur Blanche, et il eut ce bon- « heur de n'être lui-même atteint qu'après que le fléau avait disparu « pour les autres.

« En 1829, après l'explosion d'une pompe à feu à Saint-Hilaire, on « l'a vu s'élancer au milieu des planchers effondrés et croulants pour « chercher et sauver les blessés gisants dans les décombres. Il avait « défendu à ses élèves de le suivre. Il pensait à leurs familles, et il « oubliait la sienne !

« En 1832, avec quel zèle il a prodigué ses soins aux pauvres gens, « sur lesquels surtout sévissait le choléra. !

[1] Pascal, *Pensées*.

« Comme il a payé, par avance, ces pleurs sincères que nous « voyons dans tous les yeux !

« Et ce n'était pas seulement comme médecin qu'il croyait se devoir « à ses concitoyens : jamais la cause de l'ordre n'a été menacée, sans « qu'on le vît accourir dans les rangs de la garde nationale, et c'était « à juste titre que, quelques minutes avant ce coup de foudre qui l'a « enlevé au milieu de nous, il revendiquait avec chaleur le droit d'ex- « primer les sentiments de la garde nationale, dont il avait le droit, « disait-il, d'être le doyen.

« D'autres juges plus compétents rappelleront ses titres scienti- « fiques ; sur ce point, Messieurs, l'éloge dans ma bouche serait sans « valeur. Mais, du moins, je le sais, il avait cet art qui vient de l'âme, « cet art d'encourager les malades, de calmer la souffrance par de « bienfaisantes illusions, ce don magique de la parole, dernier remède « pour les maux qui sont sans remède, et que du moins la providence « a accordé à quelques privilégiés de la science, à défaut du don des « miracles.

« Par ce qu'il était pour ses concitoyens, qu'on juge ce qu'il était « pour sa famille. En quels termes pourrais-je le dire, qui satisfassent « els pauvres désespérés qui m'écoutent ?

« Mais je veux, avec cet exemple de l'alliance des vertus privées et « du dévoûment civique, proclamer bien haut une vérité sociale « plus nécessaire que jamais à rappeler, quand des mains impies s'ef- « forcent à renverser la famille. « Les vertus privées peuvent seules « garantir les vertus publiques, et c'est par la petite patrie, qui est la « famille, qu'on s'attache à la grande. Ce sont les bons pères, les bons « maris, les bon fils, qui font les bons citoyens [1]. »

« Messieurs, vous voulez que je vous rappelle encore sa loyauté à « toute épreuve, son obligeance toujours prête, toujours infatigable, « son désintéressement — la seule de ses qualités dont on ne peut le « louer sans réserve, — ses amitiés qui ont vieilli avec lui, acquérant « chaque jour plus de prix et de charme.

« Vous voulez que je vous parle de ses connaissances si variées, de « son goût si distingué pour les beaux-arts, de sa conversation si vive, « si pittoresque, si brillante des reflets de son imagination, de toutes

[1] Portalis le père. Discours préliminaire du code civil.

« les qualités enfin qui le rendaient dans le monde d'un commerce si « précieux et si agréable.

« Pourquoi ne dirais-je pas aussi, pour peindre l'homme tout en- « tier, et tel que son image vivra dans nos esprits, pourquoi ne « dirais-je pas de lui-même, hélas ! en présence de cette tombe, ce « que Fontenelle écrivait à la louange d'un des plus illustres méde- « cins de son temps : « qu'il était homme de plaisir, car c'est un « mérite de l'être, pourvu qu'on soit, en même temps, quelque chose « d'opposé ! »

« Hélas ! tout cela n'est plus, dès cette heure, qu'ombres et souve- « nirs ! cette grave et aimable intelligence est anéantie. Mais, du moins, « sa lumière s'est éteinte dans toute sa vivacité, sans avoir un instant « faibli.

« Après plus de quarante années de services publics, notre excel- « lent compatriote est entré dans la mort sans infirmités, sans dé- « cadence, sans s'être courbé sous les tristes portes de la vieillesse. Il « a joui, sans un seul instant de mécompte, de l'estime, de l'affection « de ses concitoyens, et des succès de ses enfants. Et enfin, il lui a été « donné de mourir au milieu même de l'accomplissement de ses « devoirs civiques, et nous, qui avons été les désolés témoins de cette « mort si rapide, nous pouvons, sans manquer au secret de nos déli- « bérations, lui rendre ce témoignage que son dernier souffle a été « consacré à une action généreuse.

« Noble fin et digne de sa vie !

« Maintenant il ne reste plus de lui que ses exemples.

« Paix à sa cendre !

« Qu'ici bas les cœurs reconnaissants soient un sanctuaire pour sa « mémoire.

« La-haut, la miséricorde de Dieu ne peut manquer à qui vient à « lui les mains pleines de bonnes œuvres »

On le pense bien, de telles paroles ne se remplacent pas, et si je continue l'œuvre par elles si dignement commencée, c'est qu'elles ont fait un appel à la compétence d'un homme *de science*, pour dire, *un autre jour*, ce qu'elles ne pouvaient exprimer en ce moment de douleurs et de regrets. Je vais donc répondre à cet appel.

Lorsqu'après de fortes études faites à Rouen, Antoine Blanche eut

décidé d'entrer dans la carrière médicale que lui ouvrait d'ailleurs facile son honorable père, qui fut aussi un des praticiens les plus recherchés de son temps, il alla à l'école de Paris, où, grâces à ses grandes facilités, il put se faire recevoir docteur en médecine dès l'âge de vingt-deux ans; c'était en 1807.

On conçoit qu'à cet âge il fallait au jeune docteur, pour devenir un jour *professeur*, d'autres études que celles qui se font sur les bancs. Paris était le théâtre qui convenait à sa haute capacité et à son amour de l'enseignement; mais ramené à Rouen par l'ardent désir d'un mariage avec une femme qui était en effet bien capable, par la réunion de toutes les belles et bonnes qualités, de le préoccuper au milieu de ses sérieux travaux, il se livra aussitôt à la pratique médicale; c'est alors que le docteur Blanche résolut de compléter son instruction médicale en faisant celle des autres.

Il avait remarqué toute l'insuffisance des moyens d'instruction donnés aux jeunes gens qui cherchaient à embrasser la carrière médicale. Ce fut son point de départ, et je dirai sa bonne pensée et sa gloire. Il conçut alors le projet de leur créer ces moyens. — Engagement téméraire! Immense travail! Mais aussi immense service!! Jugeons-en.

L'Hospice-Général recevait, en ce temps, douze à quinze élèves; leur emploi, leur travail, leurs études, pour parodier la vérité, n'était autre chose que des pansements d'ulcères chroniques sur des vieillards cacochymes, ou la vue hideuse de nombreux vénériens, à laquelle se joignait celle non moins dégoûtante de leur traitement par la salivation mercurielle; c'était alors la vieille routine dans laquelle marchait toujours, malgré les progrès de la science, le vieillard octogénaire qui avait, en ce temps, le titre de chirurgien en chef de l'Hospice-Général.

Il y avait cependant, dans cet hospice, plusieurs sujets d'observation fort intéressants; il y avait d'abord un assez grand nombre d'*aliénés*, hommes et femmes, qu'on tenait enfermés dans des loges et enchaînés au besoin par les pieds Ces malheureux n'étaient jamais l'objet de la moindre attention. J'ai cependant vu, alors que j'étais élève, ou plutôt que je suivais la visite dans cet hospice, j'ai vu quelquefois donner le bain de *surprise* aux furieux, c'est-à-dire jeter un de ces malheureux, tenu dans un sac fermé au-dessus de sa tête,

dans la petite rivière qui traverse l'hospice, ou encore y donner la *douche dite de feu* parce qu'on la donnait avec la pompe à incendie; moyens empiriques et barbares, employés sans principe médical, toujours sans résultat utile et souvent dangereux; c'était en ce même temps que le célèbre Pinel en faisait justice à Paris.

Il y avait encore, comme il y a aujourd'hui, dans cet hospice, un grand nombre d'enfants, mais jamais leurs maladies, pas plus que celles des autres habitants de cette république des infirmités humaines, n'étaient l'objet d'aucune investigation clinique destinée aux élèves.

Ces jeunes gens étaient donc abandonnés à eux-mêmes, et, excepté un peu d'anatomie pratiquée sans suite et sans secours de maître, il ne s'y faisait rien.

Un cours municipal de chimie et un de botanique donnait la clé de ces deux sciences à ceux qui avaient le bon vouloir d'aller écouter les dignes professeurs que j'ai eu alors le plaisir d'entendre, MM. Vitalis et Marquis, dont les noms sont restés honorés dans cette Académie.

Mais personne ne dirigeait, personne n'avait pris qualité pour exiger des jeunes gens des études et une marche régulière dans l'emploi de leur temps.

A l'Hôtel-Dieu, où il y avait toujours vingt élèves au moins, les choses se faisaient mieux, quoique très incomplètement. Là, l'anatomie et la chirurgie étaient seules en honneur. Le chirurgien en chef *Laumônier*, qui fut un anatomiste célèbre, ainsi qu'on le sait, était devenu vieux; et d'ailleurs il ne pouvait pas, seul, former des élèves. La médecine n'y était pas plus enseignée qu'à l'Hospice-Général, soit en théorie, soit en pratique. Les élèves n'allaient jamais dans les salles de médecine et n'y étaient pas attirés. Heureusement qu'un jeune élève de l'école de Paris, déjà distingué par son aptitude et ses travaux, fut envoyé pour apprendre à faire des pièces en cire à l'école d'anatomie de *Laumônier*, renommé alors par son talent à composer ces pièces, à la manière de Fontana de Florence, et que notre Auzoux a si habilement dépassées. Heureusement aussi que cet élève était déjà un laborieux et savant médecin, et surtout chirurgien. Les élèves de cet hospice furent alors poussés au travail par l'exemple et par de bonnes leçons, et, depuis ce temps, on en vit arriver honorablement au but.

Mais le jeune suppléant du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu,

M. Flaubert, livré bientôt à la pratique et bientôt en possession de la confiance publique, n'avait plus le temps de faire seul, pour les élèves, ce qu'il avait commencé. L'enseignement de la médecine et des sciences accessoires restait d'ailleurs toujours inconnu.

C'est dans ces circonstances que le docteur Blanche créa son *école* d'études médicales aussi complète que possible. Le moment, ainsi qu'on le voit, était opportun, et il fit, de cette création, un véritable *service public*.

Devenu médecin en chef de la maison de détention, dont la population était de 7 à 800 individus, hommes et femmes, il obtint de l'administration, qui le comprit, la permission d'établir un laboratoire d'anatomie et un amphithéâtre pour faire des cours dans une partie extérieure de la prison; il obtint encore de faire suivre ses visites dans les infirmeries par ses élèves.

Le docteur Blanche fit alors des cours de clinique, d'anatomie, de matière médicale, de médecine légale, d'accouchement, de pathologie interne et externe, c'est-à-dire un enseignement médical complet.

Tant de travaux, faits avec une ardeur rare par le jeune professeur, devaient, avec ses dispositions naturelles, le conduire à faire un des professeurs les plus recherchés. En effet, sa parole facile, son organe agréable, ses moyens naturels et acquis, l'utilité enfin de son enseignement, eurent bientôt levé toutes les difficultés et fait taire les moqueries décochées sur la *blanche école*.

Un autre eût pu s'en effrayer, mais le docteur Blanche n'ignorait pas que le célèbre *Lecat* voulut faire une école et initier ses élèves aux progrès de la science qu'il possédait à un si haut degré; on vit le *Collége* des médecins lui faire une guerre que je n'appellerai que ridicule. Il savait encore que lorsque le docteur *Lamauve* voulut enseigner l'anatomie en concurrence avec *Laumônier*, il eut d'assez rudes épreuves à soutenir. Aussi notre jeune professeur, loin de s'en inquiéter, ne fit-il que redoubler de zèle, et, en voyant ses efforts récompensés par les succès de ses élèves, il arriva bientôt que l'éloignement, ou peut-être la rivalité de l'école de l'Hôtel-Dieu cessa; tous les étudiants des deux hospices, comme ceux de Bicêtre, et même beaucoup de jeunes médecins de la ville, se réunirent pour entendre un maître plein de talent, d'amour de la science, et marchant à la célébrité. C'est alors que nous, qui nous

faisons aujourd'hui l'historien de cette époque intéressante, nous avons compté, dans cet amphithéâtre, 50 jeunes gens et souvent 100 auditeurs.

C'est alors, probablement, que l'utilité d'une école de médecine, à Rouen, s'est fait fortement sentir aux autorités supérieures de l'enseignement public, et que sa possibilité n'a pu être révoquée en doute en présence de tels maîtres. Plus tard, en effet (1822), cette école a été créée, et l'on peut dire que le docteur Blanche en fut le plus brillant professeur.

Voici donc le premier et bon service que l'on doive rappeler. Ce service fut, croyez-le, un *service public;* car guider des jeunes gens dans la bonne voie de l'étude, leur inspirer l'amour du travail, leur faire sentir et apprécier l'importance de la science, alors qu'ils sont appelés à assumer sur eux la plus grave de toutes les responsabilités, c'est rendre à la fois un signalé service aux étudiants, à leurs familles et à l'humanité entière, qu'ils sont appelés à servir.

Tel est le rôle honorable et supérieur qu'a joué alors, sur notre scène médicale, l'homme dont nous voulons consacrer les droits à la reconnaissance publique. On lui doit, à ce titre, beaucoup de bons praticiens qui, sans lui, se seraient moins distingués.

Je sais que ce fut une des félicités de la vie du docteur Blanche que de compter, parmi ses élèves et amis, quelques noms qui se sont placés promptement et honorablement dans le monde; il aimait à se rappeler ceux de quelques-uns des premiers travailleurs de son école. C'était surtout Eugène Balan, son beau-frère; Chopin, du Neufbourg; Revelle, d'Elbeuf; Chambellan; Navet, de Dieppe; Havet, naturaliste, mort à Madagascar; Filliol; Fourquemain, de Broglie; Leplay, de Cany; Bailleul, de Bolbec; Lefèvre, de Foucarmont, et ce malheureux Glinel, dont la belle intelligence est allée s'éteindre dans un asile d'aliénés!

En même temps que la réputation du professeur grandissait, celle du médecin se répandait et attirait à lui la confiance des malades et surtout des médecins, véritables appréciateurs du mérite du praticien. Tous, dans les circonstances difficiles, aimaient à trouver en lui, au lit du malade, un tact sûr et prompt, des manières propres à inspirer la confiance, et des conseils marqués au coin de l'expérience autant que de la science.

Son diagnostic prompt, sûr et rarement erroné, devenait un garant pour celui sur lequel pesait la responsabilité morale qui nous engage tous... et souvent si péniblement.

Une autre innovation de cette même époque mérite, non moins que la précédente, d'être conservée en mémoire.

Une circonstance particulière du service médical qui lui était confié dans la maison de détention, a mis le docteur Blanche à portée de faire remarquer en même temps son dévouement à *l'humanité* et à la science.

Embarrassée par le grand nombre des *aliénés* qui étaient accumulés dans les hospices de Rouen, l'administration avait fait construire un *quartier des fous* dans une partie de la maison de détention, alors que l'ancien noviciat des jésuites fut métamorphosé en prison et décoré du nom de Bicêtre, à l'imitation du Bicêtre de Paris. Cinquante loges furent, en ce temps, construites selon l'usage alors admis de les faire petites, avec lit scellé et une chaîne en fer au pied du lit; c'est-à-dire qu'à Bicêtre et dans tous les hospices, les aliénés, considérés comme des bêtes fauves, toujours dangereux, toujours incurables, étaient positivement abandonnés à eux-mêmes.

Le docteur Blanche avait entendu, à Paris, les leçons du célèbre Pinel; il avait étudié avec son élève Esquirol, avec lequel il était lié d'amitié; il savait quel changement Pinel avait opéré, ou plutôt quelle création il avait faite dans le traitement des folies, et, plein du désir d'imiter ce grand maître, il exposa à l'administration de la prison son plan de réforme, ses espérances, et ses moyens de traitement appropriés à la localité.

Bientôt le médecin de la maison de détention reçut la preuve de la confiance de cette paternelle administration, et l'on appropria le quartier au nouveau projet; il obtint même l'autorisation de faire admettre des pensionnaires aliénés dans ce nouveau quartier des fous de la prison; c'était peu convenable peut-être, mais c'était utile. En effet, un certain nombre de familles se trouvèrent fort heureuses de rencontrer une ressource à leur portée et si propre à atténuer leur chagrin. Des guérisons *remarquables et nombreuses* fixèrent l'attention publique sur cette innovation.

C'est alors qu'admis à partager, comme élève d'abord, et plus tard, en 1818, comme son adjoint, les travaux spéciaux du docteur

Blanche, je me suis livré avec lui à l'étude des aliénations mentales. Je me souviendrai toujours, avec plaisir et reconnaissance, de toutes ces études curieuses que nous fîmes ensemble au sujet des maladies mentales, et ceci vous expliquera la prédilection que j'ai quelquefois montrée dans cette enceinte pour l'étude de cette partie si attachante de la physiologie intellectuelle et cérébrale....

Si j'essayais de développer les services rendus par le traitement de Bicêtre sur les fous, ce serait bien intéressant sans aucun doute, mais ce serait m'éloigner par trop du but de cet éloge académique. Je me bornerai donc à répéter que ce fut là un grand service rendu à la cité par le docteur Blanche, et je remarquerai qu'il eut un résultat d'autant plus heureux, qu'il suggéra au préfet de ce temps, M. Malouët, l'idée de créer un asile d'aliénés à Rouen.

La preuve s'en trouve dans l'annuaire administratif qui fut publié par la préfecture en 1823 ; à la page 310, on lit ces mots (que nous avons déjà eu l'occasion de reproduire à la page 60 d'un travail publié en 1826, et intitulé : *Notice sur les Prisons de Rouen.*)

« L'exposé présenté au Conseil par M. Malouët, préfet, avec tous « les développements dont il était susceptible, détermina ce Conseil « à voter l'établissement d'une maison spéciale, où seraient admis « les aliénés appartenant au département, pour y recevoir tous les « soins qu'exigerait leur triste situation.

« Les succès que ces soins avaient obtenus depuis quelques années « dans un local dépendant de la maison de détention et de correction, « et où l'administration avait fait disposer un local, *eurent sans doute* « *une influence décisive sur cette détermination*[1]. »

En ce qui concerne les maladies mentales, le docteur Blanche n'a rien innové, il est vrai, mais il s'est tenu au courant de la science; il a contribué, par ses leçons, à rendre populaires, pour ainsi dire, les idées de Pinel, en pratiquant l'*isolement* et la *liberté* en vue de la guérison de la folie.

Je remarquerai cependant que sur l'un des points les plus délicats

[1] C'est ici le lieu de rendre également hommage au zèle éclairé de M. le baron de Vanssay, qui, ayant succédé, en 1820, à M. Malouët, sut concevoir les moyens d'exécution et vaincre les nombreuses difficultés que présentait la réalisation de cet important projet. (Voir, dans le *Précis de l'Académie* de 1828, la notice de M. Ballin, sur ce sujet.)

des études faites par les médecins psycologistes, par Gall d'abord, et, après lui, par Pinel, Fodéré, Spurzheim, Esquirol, Marc, Georget, Broussais-Falret, Voisin, Calmeil...., sur les faits de *monomanie*, le docteur Blanche avait acquis, par l'observation et par l'examen ou adoption des doctrines philosophiques et physiologiques des modernes, des opinions positives, bien arrêtées, en tout conformes à celles de ces célèbres observateurs.

Les aberrations mentales peuvent, selon ces maîtres et leur savant adepte, se circonscrire dans le cercle étroit de quelques idées *fausses* ou même *d'une seule*. Une seule idée fausse, folle, peut conduire à l'aliénation des facultés intellectuelles générales et de la *liberté morale!*

Pour nous, les mêmes études nous ont conduit aux mêmes conclusions, et c'est bien là notre pensée fondée aussi sur des faits attentivement recueillis.

Cette vérité a soulevé de graves débats, parce qu'il est arrivé qu'une idée mano-maniaque a pu conduire quelques individus à l'acte redoutable qui fait les assassins[1].

[1] Il est à remarquer que ceux qui nient qu'une aberration mentale puisse conduire au meurtre, laissent sans contestation la science admettre toutes les monomanies qu'elle a observées et enregistrées, même celle du *vol* et du *suicide* ; mais quant à la monomanie homicide, elle a été refusée à la science, et, aujourd'hui encore, après 40 ans d'études, faites par de nombreux adhérents, elle est repoussée comme impossible ou restée l'objet d'un débat toujours plein d'intérêt, et dont la solution est loin d'être décidée dans le monde et surtout en justice.

Malgré les travaux des hommes célèbres que je viens de nommer, beaucoup croient encore aujourd'hui que ces maladies mentales, sont d'observation nouvelle, et on va jusqu'à les traiter d'*invention*. Ainsi, le disait dans un résumé un honorable président d'assises que j'ai entendu : « on a parlé dans la défense de « je ne sais quelle maladie trouvée dans les régions ténébreuses de la science « moderne pour excuser le crime. A entendre quelques médecins novateurs, un « Papavoine, une fille Cornier sont des *mono-maniaques* et ne sont pas des « criminels. »

Un autre magistrat, M. Elias Regnault, avocat général à la cour royale de Paris en 1830, a poussé sa prévention jusqu'à écrire un livre, d'ailleurs très savant, pour prouver l'incompétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations.

Cette prétention d'un savant jurisconsulte critique par trop ouvertement la loi qui exige que la folie soit constatée par rapport de médecins, et reconnait conséquemment leur compétence, et elle paye d'ingratitude les services que les médecins ont rendus à la magistrature et à l'humanité, lorsqu'avec tant

Dans plusieurs circonstances, le docteur Blanche a eu l'occasion de dire ou de professer ses convictions à ce sujet, je ne sais pas même s'il ne l'a pas fait dans son cours de médecine légale; dans tous les cas, il l'a fait une fois au milieu de l'Académie, dans une discussion soulevée par M. le docteur Le Prevost, M. Guttingue et moi.

C'était en 1828.

J'enregistre ce fait ici, parce qu'il est de haute portée, et qu'il convient de conserver les opinions des maîtres sur les questions diffi-

de persévérance et de courage, ils ont dit, non sans risques, (exemple le docteur Duncan dans la triste affaire du curé Urbain Grandier), dans un temps de fanatisme, que les *possédés*, les *convulsionnaires*, les magiciens ou sorciers, n'étaient que des fous, des malades, ou des escrocs.

Il a fallu, il est vrai, plus d'un siècle de discussions pour faire reconnaître, comme vérité, ce service de la science; on peut donc croire qu'il faudra bien autant de temps, de persévérance et de discussion à la science moderne pour faire admettre comme vérité cette découverte, que notre faible nature est faite de telle sorte qu'avec l'apparence de la raison, l'homme peut être *fou*; que malgré tous les efforts de sa raison ou du sentiment du bien ou du mal, il peut être poussé à une action bizarre, déraisonnable, méchante et même criminelle, comme serait pour un homme d'agir en *femme*, ce qui n'est que bizarre, voler sans nécessité, se tuer et homicider. Cela doit paraître bien extraordinaire sans doute, mais cela est, et l'auteur du livre que j'ai cité est bien près d'y croire, lorsqu'il dit à la page 79 de son livre, « malheureusement la folie revêt tant de « formes, se prononce avec des modifications si bizarres, si voisines de la « raison, qu'il devient souvent impossible de la discerner; et à la page 100: « Il « est donc possible que l'on se trouve avoir condamné un fou. »

Les monomanies ne sont pas des maladies nouvelles; ceux qui en étaient atteints autrefois, étaient accusés de sortilège, au lieu d'être accusés de crime. Ce qui est nouveau seulement, c'est que l'état de leur intelligence a été étudié et reconnu par la science moderne comme étant *maladif*; c'est que la moralité de leurs actions, et particulièrement l'étude des conditions de la liberté morale, ont été mieux appréciées; des explications, prises dans la nature, ont remplacé des explications mystiques dont la raison a enfin fait justice. Mais ce qui malheureusement est vrai encore aujourd'hui, c'est que leur position n'est pas changée jusqu'à présent, tant les lumières se répandent lentement; le bûcher autrefois, l'échafaud aujourd'hui!

Cette digression étant placée en dehors du sujet principal de ce travail, je vais la terminer par cette citation que j'ai conservée en mémoire en lisant l'ouvrage du savant M. Floquet, auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, tome 5, page 725, où il est parlé des arrêts rendus par les parlements contre les sorciers ou magiciens.

« L'on ferait une longue histoire des absurdités que les divers Corps ont sou-

ciles et débattues pour l'enseignement de tous, pour fournir des autorités et pour constater l'état des sciences à diverses époques.

C'est aussi par cette raison que je constaterai devant l'Académie et que je conserverai en mémoire l'opinion formée chez notre confrère dans un autre débat scientifique, né aussi dans ces temps modernes ; ce débat restera non moins célèbre par son importance *physiologique, médicale*, et par la part qu'y ont pris de célèbres savants de la fin du dernier siècle (1784), et qu'y prennent tous les jours d'autres hommes non moins distingués. Je veux parler du *Mesmérime*, ou *Magnétisme animal*.

tenues, non seulement au prix de leur réputation, mais encore au prix de leur repos et de leur vie, non seulement dans des temps de ténèbres, mais encore au milieu des lumières dont ils étaient entourés. Les lumières pénètrent tard dans les Corps, ils sont presque tous comme les salles antiques où ils s'assemblent, où le grand jour n'arrive qu'à midi et lorsque le pays est tout éclairé dès le matin. L'amour-propre qui les attache à leurs anciens principes, ne leur permet pas de croire qu'ils aient besoin d'être éclairés. Une sainte indignation les saisit contre les téméraires qui osent leur enseigner des choses qu'ils ne savaient pas, ou les inviter à changer des usages qui sont très bons puisque leurs pères les ont suivis. Antiquité est pour eux un synonyme de vérité. » Cette remarque a été empruntée par M. Floquet à un livre intitulé : *Considération sur les intérêts du tiers-état* ; 1789, de 107 pages, pages 53 et 54.

Ces réflexions pourront bien rappeler à quelques esprits mémoratifs l'opposition qui a été faite à toutes les grandes découvertes.—Galilée a trouvé des juges pour nier le mouvement de la terre; Franklin a trouvé des incrédules au nombre desquels s'est, dans le temps, placé en première ligne un avocat, du nom resté ignoré, de maître Rabiqueau.—Cet avocat a fait un livre en 1753 pour s'élever contre le prétendu effet des pointes pour détruire le tonnerre.

VINGTRINIER.

*(La suite à la prochaine Livraison.)*

# BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la ville et du Chateau de Dreux, par madame Philippe-Lemaitre, avec une savante Notice archéologique et historique sur l'Église de Saint-Pierre de Dreux, par M. l'abbé de l'Hoste, chanoine honoraire de Limoges; Dreux, imprimerie et librairie de Lemenestrel, 1849, in-8°.

En multipliant les centres de suzeraineté, en établissant des divisions territoriales, qui engendrèrent à leur tour des rivalités de pouvoirs et d'intérêts et disséminèrent en mille tendances partielles l'action politique et guerrière de la France, au lieu d'en rallier les forces vers un but unique, la féodalité doua, d'une haute importance historique, certaines localités, près de tomber aujourd'hui dans un silencieux oubli. Chaque ville de nos provinces, d'une origine antique, possède donc les élémens d'une histoire, qui ne demandent qu'à être mis en œuvre par un esprit curieux et érudit et par une imagination susceptible de s'attacher aux prestiges du passé. Mais l'échec ordinaire de ces sortes d'ouvrages, c'est d'offrir, à côté des faits spéciaux qui devraient seuls les constituer, une foule de données générales, s'y rattachant de plus ou moins près, et qui accumulent les redites dans le champ de notre historique locale. Quelle histoire particulière de ville, par exemple, ne commence pas par un exposé de l'origine des Français? A vrai dire, la responsabilité de ce tort ne retombe point tout entière sur les auteurs. Nous sommes bien persuadée qu'il n'y a pas là, chez eux, une spéculation en vue de grossir leurs volumes; mais ils connaissent l'indifférence du public pour ce que nous appellerions volontiers les études désintéressées, c'est-à-dire celles qui ne se résument pas immédiatement en applications pratiques; ils savent qu'ils s'adressent à des esprits insouciants qui ont oublié aujourd'hui ce qu'ils ont appris hier, et qui, n'écoutant souvent que d'une oreille, obligent à tout leur dire pour s'en faire comprendre et pour parvenir à les intéresser.

C'est pourtant là un excès de complaisance contre lequel il sera bon désormais de se prémunir, et nos auteurs d'histoires locales devront supposer leurs lecteurs suffisamment instruits des faits de l'histoire générale,

et n'y revenir qu'à demi mot et en les effleurant. Madame Philippe Lemaitre, l'estimable auteur de l'histoire de Dreux, n'a pas eu la témérité d'essayer d'opérer cette révolution dans les habitudes de notre littérature de province ; mais nous nous garderons de l'en blâmer. D'abord, parce qu'il nous paraît que sur ce point, il était à propos que l'initiative partît de la critique même, et ensuite parce que madame Philippe Lemaître a mis tant de clarté, de lucidité, de virile concision dans ses exposés, qu'elle est parvenue à en écarter toute monotonie et à donner à des faits déjà connus des reliefs nouveaux.

L'histoire de Dreux comprenait d'ailleurs un assez grand nombre d'épisodes intéressants pour obliger l'auteur à laisser dans son ouvrage la plus large part aux faits spéciaux. Cette petite ville, qui doit son origine au voisinage du principal collége des Druides, dont les mystérieuses assemblées se tenaient au fond de la forêt des Carnutes, et son nom, suivant madame Philippe Lemaître, au mot gallique *Drew* ou *Dreu* qui signifie chêne, n'a pas vu moins de six siéges menacer sa forteresse et ses remparts, pendant le cours de son existence féodale ou monarchique. Le premier de ces siéges eut lieu au dixième siècle, sous le règne de Richard II, duc de Normandie, qui fut obligé de reclamer, les armes à la main, la dot de sa sœur, morte sans enfants, au comte de Tours, Eudes II, mari de cette princesse, et qui voulait détenir son héritage.

Les troupes du duc Richard furent victorieuses, mais un arrangement à l'amiable, auquel avait présidé le roi de France Robert, laissa une partie des biens en litige, c'est-à-dire le château de Dreux même, au comte Eude, tandis que le territoire environnant retourna au duc de Normandie qui conserva aussi debout la forteresse de Tilliers qu'il avait fait bâtir pendant cette guerre.

En 1421, Henri V, roi d'Angleterre, vint mettre le siége devant Dreux. Les habitants se rendirent à composition, désespérant d'obtenir aucun secours du Dauphin, dont l'armée, sans tenter les chances d'un combat, avait abandonné l'investiture de Chartres.

Une des plus sanglantes batailles qui signalèrent nos guerres de religion se livra à Dreux en 1562; les armes de Henri IV attaquèrent ensuite cette ville à deux reprises, en 1590 et en 1593.

Lors des démêlés de Louis XIII avec sa mère, Dreux était occupé par les troupes du comte de Soissons, dévoué partisan de Marie de Médicis. Le maréchal de Bassompierre vint faire le siége de la ville et du château au nom du roi, et, en moins de cinq jours, réussit à les soumettre. Il avait trouvé de faciles auxiliaires dans les bourgeois de la ville, et quant à l'Ecluselle, gouverneur de la forteresse, *la pitié qu'il eut de sa*

*femme et de son bien*, menacés par le maréchal, lui fit tomber les armes des mains.

La dernière tentative contre Dreux n'eut aucun succès ; l'assiégeant était un gentilhomme de la reine Anne d'Autriche, Caillebot, qui vint à la tête de neuf cents fantassins et deux cents cavaliers pour s'emparer de cette ville frondeuse, où s'était retirée Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. Caillebot avait trouvé Dreux fermé et sur ses gardes ; désespérant de la réussite, il s'était empressé de se retirer sur la menace que les assiégés lui avaient faite d'égorger sa mère qui demeurait parmi eux dans la ville.

D'importants événements historiques ne sont pas la seule illustration que Dreux puisse revendiquer ; au 13me siècle, il fut glorifié par un martyre. Sainte Eve, native de Liège, dont les miraculeuses visions provoquèrent l'institution de la fête du Saint-Sacrement, s'était retirée à Dreux pour se soustraire aux hommages enthousiastes de ses concitoyens. Là, elle menait la vie d'une simple bergère ; cependant sa sainteté la décéla tout à la fois à la vénération des âmes pieuses et à la fureur sanguinaire des impies. De sauvages et fanatiques sectateurs du culte tombé des Druides persévéraient encore sous les abris profonds de l'antique forêt de Dreux, toute peuplée des ombres de leurs cruelles divinités, toute souillée encore par des traces d'affreux sacrifices. Trois de ces entêtés idolâtres tentèrent de s'emparer de la pieuse Eve ; déjà, ils l'avaient saisie et l'entraînaient dans leur sombre receptable, lorsqu'ils furent assaillis par deux des sentinelles, gardiennes du château de Dreux. La lutte s'engagea entre les persécuteurs et les défenseurs de la sainte ; ces derniers succombèrent. Toutefois, pendant le combat, Eve avait tenté de s'enfuir, mais un de ces furieux, s'acharnant à la poursuivre, l'avait atteinte et massacrée.

C'était une tâche ardue que de découvrir quelles mutations de gouvernement Dreux avait subies, au milieu de l'instabilité continuelle des pouvoirs, pendant les premiers temps de la monarchie et pendant l'époque féodale ; madame Philippe Lemaître a surmonté ces difficultés avec autant de perspicacité que de science. Nous ne pouvons indiquer ici que les points principaux de ses conclusions, dont quelques-unes, pour être conjecturales, ne méritent pas moins de créance ; justifiées qu'elles sont par la sévère méthode et la forme logique qui préside aux inductions de l'auteur et par sa connaissance approfondie de nos fastes historiques.

Il n'est point fait une mention spéciale de la ville de Dreux dans les commentaires de César, lorsqu'il est dit que ce conquérant prit possession du territoire des Carnutes et qu'il y mit même ses troupes en

quartier d'hiver, après la pacification du Hainaut. Cependant, la ville de Dreux, dit madame Philippe Lemaitre, voisine des sanctuaires druidiques, ne pouvait, dès l'époque de la conquête romaine, paraître insignifiante. Son importance ne tarda pas, d'ailleurs, à s'accroître. D'après l'itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger et la table Théodosienne, Dreux et son territoire étaient le centre de plusieurs voies romaines. Toutefois, Dreux n'eut point rang de ville municipale; en conséquence, elle ne fut point la résidence du comte de l'Empire, ce privilége appartenait à Chartres.

C'est à l'époque où Clovis, après avoir vaincu Syagrius, étendit sa domination jusqu'à la Loire, qu'il faut faire remonter le droit de souveraineté des rois de France sur Dreux. Dans les partages successifs qui démembrèrent le royaume de Clovis, madame Philippe Lemaitre suppose que Dreux appartint d'abord à Clodomir, puis à Childebert. C'est à ce dernier que notre auteur attribue la construction, ou tout du moins l'achèvement, de la primitive église du château de Dreux, dédiée à Saint-Melor, comme le prouve une hymne ancienne dont madame Philippe Lemaître n'a pu recueillir que deux strophes :

Childebertus rex Franciæ
Laudatis virtutibus
Locum anxit æneeniare
Melori donis pluribus.

Dans le second partage fait après la mort de Clotaire I, Dreux dut appartenir à Cherebert, puis à Chilpéric. Au VII^e siècle, lorsque l'empire franc ne fut plus divisé qu'en deux royaumes, Dreux fit nécessairement partie de celui de Neustrie. Cette ville ne fut point comprise dans la cession de Charles-le-Simple à Rollon. En effet, en 954, on retrouve Dreux entre les mains du roi Lothaire et faisant partie du domaine royal. Madame Philippe Lemaitre cite à ce propos une curieuse charte par laquelle ce roi Carlovingien autorise une certaine comtesse Eve, veuve d'un comte nommé Gautier, à donner, à l'église de Saint-Etienne de Dreux, les terres relevant du domaine royal qu'elle possédait à Cherisy et à Marville, villages situés à une lieue de Dreux.

Richard II, duc de Normandie, s'empara du pays chartrain lorsqu'il eut sous sa main l'armée danoise qu'il avait appelée à son secours pour se défendre contre l'invasion de Lothaire. La paix faite, Richard garda le château et la ville de Dreux. Nous avons vu qu'il les donna en dot à sa sœur Mathilde qui avait épousé Eudes II, comte de Tours, de Chartres et de Blois. L'arrangement intervenu, après les querelles qui divisèrent les deux beaux-frères pour l'héritage de cette Mathilde, laissa le

château de Dreux au comte Eudes, mais en fief et vassalité du roi de France, en sorte que cette ville, distraite pendant peu de temps du domaine de la couronne, y fut réintégrée jusqu'à l'époque du règne de Louis VI.

Dreux portait le titre de comté depuis l'établissement de la monarchie, sans être un fief indépendant. Il le devint lorsque Louis VI en disposa en faveur de Robert, son quatrième fils. C'est à ce premier comte de la maison princière de Dreux que cette ville fut redevable de la confirmation, sinon de l'établissement de son droit de commune.

En 1347, le comté de Dreux tomba en quenouille, en devenant l'héritage de Jeanne, fille de Pierre de Dreux, troisième et dernier fils du comte Jean II. De transmission en transmission, il en vint à appartenir aux trois sœurs, Perronnelle, Ysabeau et Marguerite de Thouars, qui le vendirent et transportèrent au roi de France Charles V; ainsi, ce comté se trouva-t-il encore une fois réuni à la couronne de France.

Toutefois, il ne demeura pas longtemps partie intégrante du domaine royal: Charles VI le céda à un gentilhomme gascon, nommé Arnaud Amanjeu, dit Quatre-Barbes, vicomte de Tartas et sire d'Albret, qui avait épousé la belle-sœur du roi défunt, Marguerite d'Anjou. Les sires d'Albret jouirent du comté de Dreux pendant l'espace de cent soixante-quinze ans; François de Clèves, fils de Marie d'Albret, en fut dépossédé par un arrêt du Parlement qui déclara que Charles VI n'avait pas le droit d'aliéner ce domaine. François, duc d'Alençon, le plus jeune des fils de Catherine de Médicis et de Henri II, le reçut en apanage. Après la mort de ce prince, le comté de Dreux revint au roi de France Henri III, qui fut forcé, par les malheurs du temps, de l'engager en 1585. Les premiers engagistes ne tardèrent guère à le céder à François d'O, seigneur de Maillebois et de Fresne. Ce domaine passa de cette sorte entre les mains de plusieurs princes du sang royal. Enfin, il fut acquis par Louis Joseph, duc de Vendôme, au prix de 200,000 livres dont le roi n'exigea pas le paiement, en reconnaissance des victoires que le duc avait remportées en Espagne et en Italie. Le dernier de ces nouveaux comtes de Dreux, auquel ce titre seigneurial fut transmis par héritage, est Louis-Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, qui termina sa carrière le 4 mars 1793, dans son château de Bizy.

Si l'espace ne nous manquait, nous pourrions encore attirer facilement l'intérêt sur l'histoire de Dreux, en parlant des souvenirs qui se rattachent aux tombes royales que cette ville renferme, des monuments dont elle s'honore, et des hommes célèbres qu'elle a produits; de

Rotrou, par exemple, qui fut le protecteur et le conseiller de Corneille, plus encore que son émule, et qui termina sa vie par un admirable dévoûment civique, préférant s'exposer à une mortelle épidémie, plutôt que de déserter le poste qui lui confiait la surveillance, et par suite le salut de ses concitoyens.

On peut encore citer, parmi les célébrités de la ville de Dreux, Clément Métezan, architecte éminent, qui, outre ses importants travaux à la belle église Saint-Pierre de Dreux, construisit la fameuse digue de la Rochelle et fut l'un des entrepreneurs ou maîtres maçons qui élevèrent ce charmant hôtel-de-ville de Dreux, gracieux et hardi, un des monuments les plus simples et en même-temps les plus élégants que nous devions au style de la renaissance.

L'histoire de Dreux, où tant de matériaux importants ont été mis en œuvre, doit placer son auteur au premier rang parmi ces esprits érudits auquel il appartient de défricher le champ épineux de nos antiquités locales. Ce qui distingue particulièrement madame Philippe Lemaître, que la publication de nombreux opuscules a déjà fait si avantageusement connaître dans notre province, c'est son zèle investigateur qui n'omet aucun détail, n'évite aucune difficulté, n'élude aucune question, et cependant ne dégénère jamais en arguties. Elle possède une manière vive et sûre d'élucider les faits qui lui gagnera la bienveillance de tous ses lecteurs, et permettra aux intelligences les plus paresseuses de la suivre, à travers le dédale, en apparence inextricable, des détails dont se compose l'histoire particulière des villes antiques de nos provinces. Savoir rendre ainsi la science abordable sans l'amoindrir, c'est un don précieux et qui doit complaire à l'esprit pratique de notre époque. Aussi sommes-nous persuadée que le livre de madame Philippe Lemaître la mettra en haute estime, auprès de toute cette partie du public qui ne considère point comme oiseux des travaux, dont le but est de ne rien laisser d'indécis dans les notions historiques qu'une recherche persévérante peut éclaicir.

Un seul détail matériel omis nous a paru nuire à l'ensemble si satisfaisant de cet ouvrage. Le livre de M^me^ Philippe Lemaître n'est accompagné que d'une table très brève, qui n'en facilite aucunement la lecture partielle. Ceci n'est pas une tracassière critique; M^me^ Philippe Lemaître appréciera comme nous que rien n'est insignifiant, dans les choses mêmes du métier, de tout ce qui contribue à perfectionner ou populariser les œuvres d'art.

Amélie Bosquet.

---

# CHRONIQUE.

Notions rétrospectives *sur l'ancien cloître de Saint-Ouen, à propos de la découverte de deux pierres tombales du* XIV^e^ *siècle.* — Les travaux de restauration qu'on exécute en ce moment à la galerie subsistante du cloître de Saint-Ouen, travaux qui auront pour effet de restituer, à cet unique et dernier vestige des anciens bâtiments claustraux, sa physionomie primitive, ont amené la découverte de deux précieuses pierres tombales du XIV^e^ siècle, qui étaient jusqu'à ce jour restées ensevelies, au niveau de l'ancien sol, sous plus d'un mètre de remblais. Avant de décrire ces deux monuments, nous allons donner quelques détails sur le cloître qui les renfermait ainsi que beaucoup d'autres qui ont probablement disparu pour jamais.

Nous possédons peu de renseignements positifs sur l'ancien cloître de Saint-Ouen. La vue générale de l'abbaye, prise en perspective cavalière, qui accompagne l'ouvrage de D. Pommeraye, en laisse à peine apercevoir le préau ; une autre gravure, beaucoup mieux exécutée, qui paraît avoir dû faire partie du *Monasticon Gallicanum*, ne le montre également qu'à vol d'oiseau. Nous ignorerions donc encore aujourd'hui ses dispositions intérieures et ses particularités de détail, si un précieux plan général de l'abbaye, dressé en 1753, par l'architecte Defrance, avant la construction du grand bâtiment qui sert aujourd'hui d'Hôtel-de-ville, et lorsque l'ancienne disposition des lieux réguliers subsistait encore, ne nous fournissait les renseignements les plus précis sur sa forme, ses dimensions, et ses rapports de communication avec les différents édifices qui l'environnaient de toutes parts. Ce plan, qui a dû être fait pour les archives de l'abbaye, était tombé dans des mains particulières, lorsque nous eûmes la bonne fortune d'en faire l'acquisition, il y a quelques années, pour la bibliothèque publique où il est aujourd'hui déposé. Grâce à ce plan et aux indications fournies par Pommeraye, il nous est donc possible de rétablir les dispositions primitives de cette partie principale de l'abbaye.

Ce cloître, situé, comme c'était l'usage dans la plupart des anciens monastères de l'ordre de Saint-Benoît, au côté septentrional de la nef de l'église, se composait de quatre galeries disposées en carré un peu

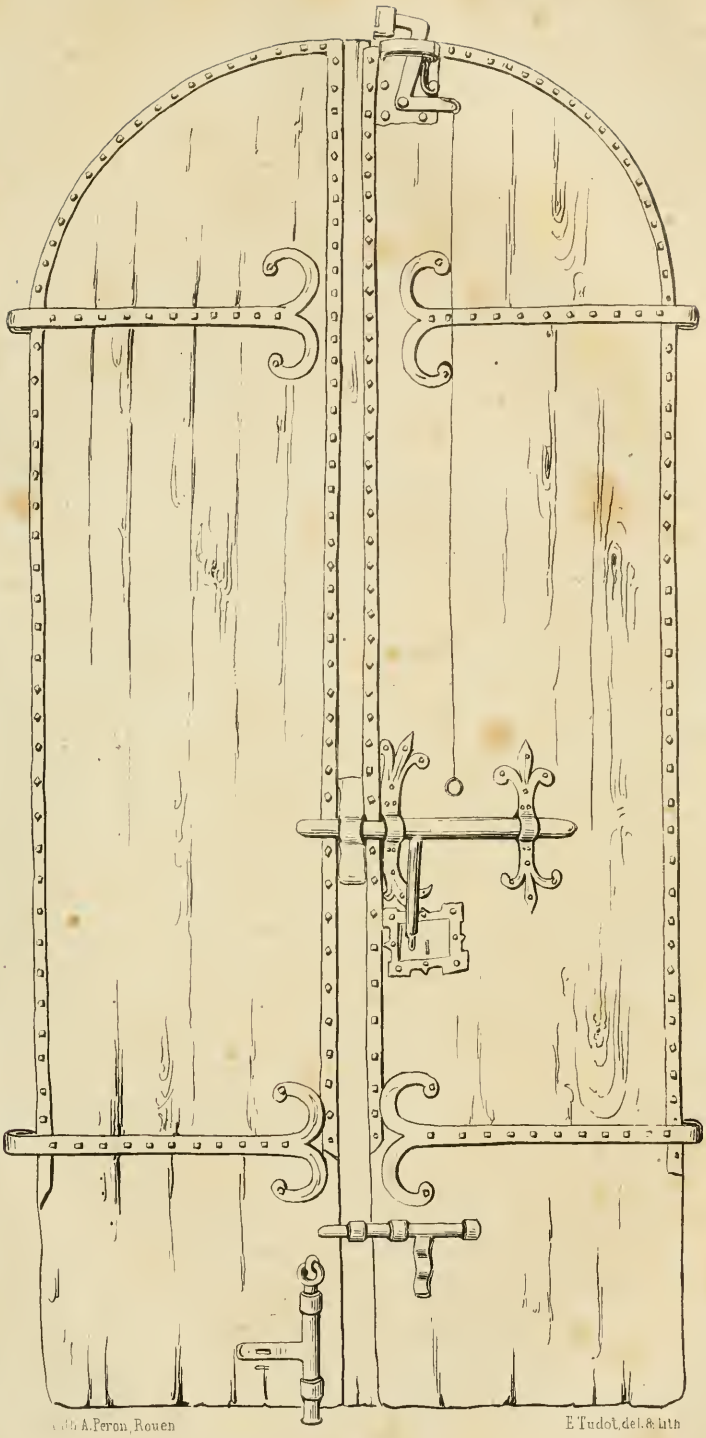


PORTE ROMANE

de l'Eglise Orcival, (Puy-de-Dôme) vue à l'Intérieur

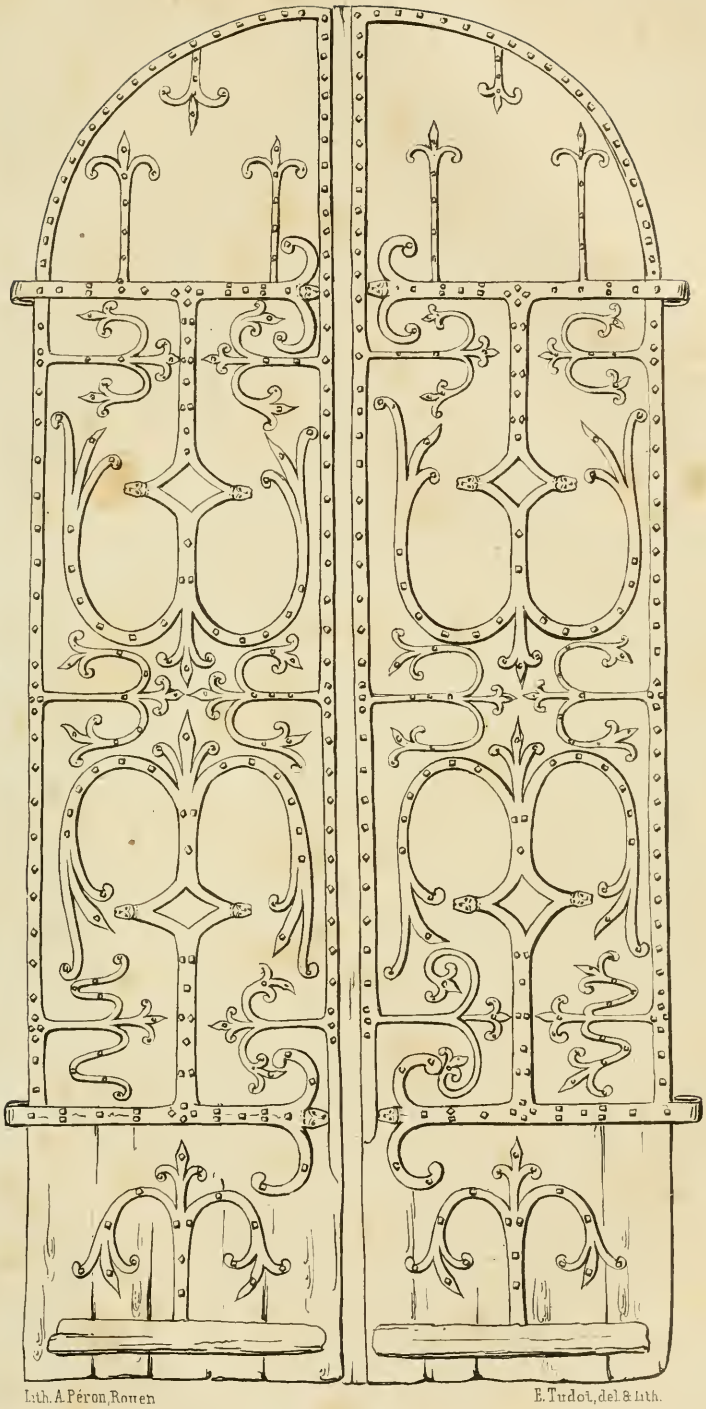

Lith. A. Péron, Rouen

E. Tudot, del. & lith.

PORTE ROMANE

de l'Eglise Orcival (Puy-de-Dôme) vue à l'Extérieur

irrégulier, et se trouvait enclavé de toutes parts entre divers édifices : la nef de l'église au midi, le magnifique bâtiment du réfectoire au nord, la salle capitulaire et les autres lieux réguliers au levant, et enfin le bâtiment des Hôtes au couchant.

Le sol de ses galeries était beaucoup plus bas que celui de l'église ; aux deux entrées qui établissaient la communication entre ces deux édifices, et qui étaient situées l'une au haut et l'autre au bas de la nef, il fallait franchir neuf degrés pour passer de l'un dans l'autre. Malgré cette dépression du sol sur toute la superficie du cloître, les voûtes des galeries ne s'élevaient encore qu'à une médiocre hauteur. Il paraissait évident que l'on avait voulu maintenir toute cette construction à un niveau assez bas, afin que son toit, qui devait nécessairement s'appuyer sur le mur de la nef, et masquer la partie inférieure des grandes fenêtres, ne rompît pas cependant l'ordonnance générale de la vitrerie qui consiste, comme on sait, dans une longue zône de sujets qui ceint le pourtour de l'église à une hauteur régulièrement égale.

Ce cloître était évidemment l'œuvre de plusieurs époques ; il suffirait pour s'en convaincre, quand même on n'aurait pas à cet égard le témoignage de Pommeraye, de considérer sur le plan l'extrême irrégularité qui règne dans tous les détails de construction des quatre galeries. Ainsi le nombre des travées ou arcades ouvrant sur le préau, variait à chacune de ces galeries ; celle du midi, que l'on restaure en ce moment, en avait neuf ; celle du nord n'en avait que sept, dont une, à l'angle oriental, sans doute pratiquée pour faciliter un raccord, n'avait guère que le quart en largeur des six autres. Les deux galeries du levant et du couchant avaient chacune huit arcades, mais fort inégales entre elles. Le nombre des meneaux qui divisaient toutes ces ouvertures était également variable. Aux trois galeries du midi, du levant et du couchant, on n'en comptait que deux à chaque fenêtre, ou même qu'un seul, comme à la travée qui faisait face à l'entrée de la salle capitulaire, tandis qu'à celle du nord, on en comptait trois, hormis à cette seule arcade de raccord dont nous avons parlé, et qui était divisée en deux baies extrêmement étroites par un seul meneau. On remarquait aussi entre ces différentes galeries une discordance de construction qu'il est important de noter et qui justifie, mieux que tout autre motif, la supposition de reconstructions successives. Les deux galeries du levant et du midi étaient extérieurement soutenues par des contreforts pleins, c'est-à-dire faisant corps avec le mur dans lequel s'ouvraient les arcades, tandis que les deux autres étaient contrebutées par des contreforts détachés.

Pour compléter ces renseignements sur la disposition du cloître de

Saint-Ouen, nous ajouterons qu'il offrait trois entrées principales, ou grandes entrées. La première, qui communiquait avec l'église, et qui, faisant face à la galerie adossée à la nef, s'ouvrait à l'angle du transept septentrional; elle s'annonçait à l'extérieur par un élégant portail à deux baies, décoré de statues et de fines sculptures. Ce portail, heureusement conservé, forme maintenant l'entrée d'une petite chapelle, dont l'intérieur, clos aujourd'hui de trois côtés, et plus élevé de voûtes que le reste du cloître, constituait autrefois la travée d'angle, aboutissant des deux galeries voisines. La seconde entrée donnait accès à la salle capitulaire; elle était située au centre même de la galerie du levant, et se composait de trois arcades contiguës, dont deux étaient fermées à hauteur d'appui. Cette disposition ternaire paraît avoir été fréquemment appliquée, au moyen-âge, à la décoration de l'entrée des salles capitulaires. Nous pouvons en citer un magnifique exemple situé près de nous : celui de la salle capitulaire de Saint-Georges de Boscherville, et même un autre moins connu qui fait encore aujourd'hui le principal ornement des ruines du monastère de Fontaine-Guerard. La troisième entrée enfin s'ouvrait sur le réfectoire. Celle-ci était située à l'extrémité de la galerie du nord, et faisait face à celle du couchant. Il est hors de doute que cette large entrée, partagée en deux baies par un trumeau central, et adossée d'ailleurs au somptueux édifice qu'à ses proportions, à sa hauteur au moins égale à celle des bas côtés de l'église, on eût plutôt pris pour une élégante chapelle que pour un réfectoire devait être pour le moins aussi richement décorée que celle qui servait aux religieux à monter du cloître au chœur. Mais le précieux plan, d'après lequel nous décrivons, ne saurait nous fournir à cet égard autre chose que de simples conjectures.

Indépendamment de ces portes d'honneur, en quelque sorte, qui établissaient la communication entre les principaux lieux claustraux, il y avait encore quelques autres portes secondaires qui servaient à multiplier les issues et à faire aboutir au cloître, ce centre naturel de tout monastère, les différents services de l'intérieur. Ainsi, au bas de la nef de l'église, une seconde porte, qu'on bouche en ce moment, s'ouvrait en face de la galerie de l'ouest. Dans cette dernière galerie, deux portes, situées à ses extrémités, communiquaient avec le bâtiment des hôtes. Une porte supplémentaire du réfectoire se trouvait en face de la galerie de l'est; et deux autres portes, s'ouvrant sur cette dernière galerie, donnaient entrée à différentes parties de l'habitation des religieux située de ce côté.

Tel était l'ensemble de ce cloître dont les huit travées, en voie de restauration, formaient un des côtés presque complet. Il n'y manque, en

effet, qu'une seule travée, plus la travée d'angle, commune aux deux galeries, et qui répondait à celle qu'on a transformée en chapelle, à l'extrémité opposée.

Ajoutons, avant de terminer tous ces détails relatifs à la construction et à la disposition des parties du cloître, que la restauration qui s'exécute en ce moment sous l'habile direction de MM. Grégoire et Desmarest, aura réellement pour effet de restituer, à la partie qui subsiste, sa physionomie architecturale primitive, sinon quant aux bases qui sont aujourd'hui malheureusement ensevelies sous un mètre et demi de remblais, au moins quant aux parties supérieures. On pouvait, peut-être, hésiter à se prononcer sur le mode de terminaison qui existait avant les affreuses dégradations qui avaient fait, de cet élégant appendice de la splendide basilique, une ruine hideuse et informe; mais la précieuse gravure dont nous avons parlé et que nous supposons avoir été destinée à la publication du *Monasticon Gallicanum*, lève à cet égard toute incertitude. Comme son point de vue est pris du côté du nord, on y distingue parfaitement la galerie du cloître adossée à l'église, et l'on voit que cette galerie est terminée, à sa partie supérieure, par une balustrade gothique, interrompue, à l'endroit des contreforts, par d'élégants clochetons.

L'architecte, en se conformant à cette indication, est donc certain d'avoir reproduit l'aspect primitif du monument.

Le cloître de Saint-Ouen, envisagé dans son ensemble, était, ainsi que nous l'avons déjà avancé, une construction de plusieurs époques. L'irrégularité du plan, les disparates dans la construction, les raccords défectueux aux points de jonction des galeries entre elles, suffisent pour le prouver. Mais aujourd'hui, en l'absence de documents précis, il serait fort difficile de déterminer la date de chacune de ces constructions. Ce qui parait le plus probable, c'est que la partie qu'on vient de restaurer était une des plus modernes. Elle n'avait guère pu être construite qu'après l'entier achèvement de la nef, au mur latéral de laquelle elle est intérieurement soudée. Pommeraye émet en premier lieu la conjecture que cette partie pourrait bien être l'œuvre de l'abbé Antoine Bohier, dit le *grand bâtisseur* (1491—1515), dont les armes, dit-il, se remarquaient tout au pourtour sur les clairevoies, et dont la devise se lisait sur la porte (sans doute l'arcade) qui faisait face au chapitre. Mais, comme il remarque ensuite que ce fastueux abbé n'eût pas manqué, suivant son usage, de mettre ses armoiries aux clefs de voûtes des galeries, s'il en eût été, en effet, le libéral donateur, il s'arrête à cette supposition plausible : qu'Antoine Bohier ne fit sans doute qu'ajouter

les clairevoies à ce cloître, c'est-à-dire les meneaux et les compartiments qui remplissent les baies des arcades, et que la construction principale était l'œuvre d'un de ses prédécesseurs. La restauration qui s'opère en ce moment est venue fournir à cette conjecture un appui inattendu. On a remarqué, en effet, que ces clairesvoies, au lieu de faire un corps plus ou moins lié avec leur encadrement, n'étaient, en réalité, qu'une espèce de chassis mobile et postiche, introduit après coup dans les ouvertures, et maintenu seulement à l'aide d'une maçonnerie assez hativement exécutée.

La galerie de cloître qui nous occupe avait, aux époques anciennes, une destination qui doit lui mériter un bienveillant intérêt de la part du savant et de l'antiquaire. C'était le *scriptorium* du monastère, c'est-à-dire la salle d'études où religieux et novices, sous la direction de l'abbé, se réunissaient suivant la pratique de l'Ordre de saint Benoît, à des heures fixées, pour vaquer en commun à la lecture, à l'étude, et surtout à la transcription des manuscrits. Au temps de Pommeraye, qui nous en a conservé le souvenir, on voyait encore, le long de cette galerie, deux rangées de bancs et de pupitres, l'une adossée au mur de l'église, et l'autre occupant les embrasures des arcades qui étaient primitivement vitrées. Ces pupitres, accompagnés de leurs bancs à dossiers lambrissés, étaient ainsi disposés : au bas des degrés du portail qui donnait entrée dans l'église, se voyaient, adossés au mur, le banc et le pupitre de l'abbé, que signalait, pardessus tous les autres, un riche couronnement sculpté. A quelque distance et à des intervalles égaux, deux autres pupitres, destinés à des dignitaires, garnissaient l'espace restant jusqu'à une profonde armoire, pratiquée dans le mur, tout au milieu de la galerie, et où l'on déposait, à l'abri de son épaisse fermeture, les manuscrits qui servaient aux transcriptions [1]. Ces trois siéges occupaient seuls cette partie de la galerie; les siéges des religieux, au nombre de seize, se suivaient, sur la même ligne, dans l'autre partie, ayant en face d'eux douze siéges pour les novices; ces derniers, installés, comme nous l'avons dit, dans les embrasures. Toute cette disposition, qui subsistait encore du temps de Pommeraye, ne servait plus dès-lors qu'à témoigner de l'antique usage du travail en commun. Les puissants abbés commendataires, qui ne résidaient plus que lorsqu'un exil rigoureux leur en faisait une dure loi, s'étaient dispensés de

[1] Le vide de cette armoire subsistait encore au milieu de la galerie qu'on vient de déblayer; on perce le fond de cette cavité, et on l'agrandit, en cet instant, pour y pratiquer une porte qui établira la communication entre l'église et la galerie restaurée.

donner l'exemple, et la pratique de cette pieuse institution était depuis longtemps abandonnée. Le cloître lui-même allait bientôt disparaître en grande partie. La construction du nouveau dortoir, ce vaste et somptueux édifice qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville, entraîna la démolition de la salle du Chapitre et de la galerie de l'Est.

Un nouveau cloître, en style moderne, fut dès lors projeté. Le plan, dressé par l'architecte Lebrument, qui devait coopérer à son exécution, ainsi qu'un précieux petit dessin qui représente ce cloître en élévation, nous ont été heureusement conservés. Ils suffisent ponr nous instruire complètement de son ordonnance et de ses principales dispositions. Les nouvelles galeries, construites hors-d'œuvre comme les anciennes, devaient s'elever à peu près exactement sur le même emplacement. Mais la galerie de l'Est était supprimée, ou plutôt elle faisait corps complet avec le rez-de-chaussée du nouveau dortoir. C'était, en un mot, la galerie inférieure actuelle de l'Hôtel-de-Ville, depuis l'escalier de la bibliothèque jusqu'au péristyle, qui en tenait lieu. L'extérieur de cette partie était décoré d'une suite d'arcades largement ouvertes, audevant desquelles faisait saillie une colonnade appliquée, d'ordre dorique, snpportant un entablement. Cette galerie seule fut terminée ; la révolution qui s'approchait fit différer l'achèvement du reste. Nous devons, sans doute, nous féliciter de cette interruption de travaux, dont le résultat a été la conservation de cette élégante portion de galerie gothique, qec nous allons voir revivre dans sa primitive intégrité.

Mais il est temps d'arriver à la découverte que nous avons annoncée en commençant cet article. Il s'agit de deux pierres tombales du XIV^e^ siècle, placées autrefois en dallage, dans cette partie du cloître qui avoisine le bas de la nef. Elles avaient échappé aux fouilles que nous avons vu pratiquer dans ce local, il y a une trentaine d'années, fouilles par suite desquelles plusieurs belles tombes furent mises au jour, puis enlevées ou dépécées, sans laisser de souvenir. Espérons que celles qu'on vient de découvrir auront un meilleur sort, et que l'autorité compétente ordonnera de les déposer au musée départemental des antiquités. C'est à proprement parler la seule destination qui leur convienne, car elles ne rappellent aucun nom historique, et ne consacrent aucun souvenir religieux.

Ces deux pierres sont entières, sauf une légère écornure, et passablement conservées. Le système de figuration très simple, à traits profondement creusés, que l'on employait généralement au XIII^e^ et même au commencement du XIV^e^ siècle, dans l'éxécution de ces monuments, a fait que la plupart des tombes de cette époque survivent, dans leurs re-

présentations, à celles des âges postérieurs, beaucoup plus élégamment et plus finement travaillées, mais aussi gravées trop superficiellement pour résister longtemps au frottement.

Nous commencerons par décrire la plus ancienne qui porte la date de 1309 Elle a 2 mètres 10 centimètres de longueur sur 1 mètre de largeur, et représente, à la partie supérieure, une arcade trilobée très simple, dont les retombées s'appuient sur le listel extérieur qui porte l'inscription. Cette arcade est surmontée d'un pignon triangulaire, sur les rampants duquel s'appuient deux anges, tenant des navettes à encens d'une main, et de l'autre agitant des encensoirs. Cette représentation est si fréquemment usitée au XIII^e et au XIV^e siècle, si universelle, peut-on dire, qu'il est inutile d'y insister. Sous cette arcade est figurée une femme à la figure austère, coiffée d'un petit voile très court, et vêtue, sur sa robe d'une coupe très simple, d'un ample manteau richement drapé. Ses mains sont jointes à plat, et un peu forcément contournées, de manière à ce que l'une des deux se présente de face et couvre entièrement l'autre. L'inscription, qui commence à l'angle supérieur de gauche de la pierre, et qui se continue sur tout le pourtour, est ainsi conçue :

ICI GIST AALIS QUI FU FAME GUILLEBERT PIGNEUL ET FILLE QUILLAME LE CARPENTIER ET TRESPASSA L AN DE GRACE M.CCC.IX. PRIES DEX QUE IL EIT MERCI DE LI AM PATER NR.

Cette inscription ne présente, dans sa teneur, aucune difficulté d'interprétation, si ce n'est toutefois dans ses derniers mots, qu'on pourrait entendre de deux manières : *Priez Dieu qu'il ait merci de son ame. Pater Noster* ; ou bien : *qu'il ait merci d'elle. Amen. Pater Noster.* Mais toutes les probabilités sont en faveur de cette dernière version. En effet, la forme grammaticale ordinaire serait : *de s'ame* pour *de son ame*, et non *de li ame*, forme tout-à-fait inusitée. D'un autre côté, rien de plus commun que de rencontrer, à la fin de cette formule : *Priez Dieu, etc.*, le mot *Amen*, c'est-à-dire : *Qu'il soit fait ainsi*, qui ajoute une nouvelle exhortation à celle qui précède. Quant aux mots : *Pater noster*, c'était une invitation aux pieux lecteurs de l'inscription de réciter cette prière à l'intention du défunt.

La seconde pierre tombale a 2 mètres 15 centimètres de longueur, sur 0 mètre 95 centimètres de largeur. Elle est décorée, comme la précédente, à sa partie supérieure, d'une arcade trilobée surmontée d'un pignon aigu, portant à son centre une rosace à fenestrages. Deux anges, accotant les rampants du pignon, tiennent des navettes et lancent des encensoirs dont on n'aperçoit que les chaînettes ; les cassolettes étant

supposées passer derrière le pignon. Sous cette arcade est figuré un personnage en costume séculier, à tête nue et à chevelure courte quoique non rasée, vêtu d'une longue robe à camail et capuchon, et portant de doubles manches dont l'intérieure serre étroitement le bras. Les mains sont jointes et les pieds reposent sur un petit chien. L'inscription, qui commence à l'angle supérieur de droite et se continue en descendant, pour faire le tour de la pierre, est ainsi conçue :

CHI GIST PHELIPPE LE BLANC QUI TRESPASSA LAN DE GRACE M.CCC.XLVIII. LA VEGILLE DE LA SAINT MICHIEL PRIES POUR LUI.

Aucun souvenir historique ne se rattache aux noms et aux personnages que nous révèlent ces deux inscriptions. Probablement l'un était un honnête bourgeois et l'autre une modeste bourgeoise de notre cité. A ceux qui pourraient s'étonner de voir de simples séculiers, et même des femmes, inhumés dans un cloître, dont l'enceinte consacrée semblerait ne devoir admettre que des religieux, nous ferons observer que l'autorité des textes historiques et des monuments recueillis, établit ce fait sans le justifier. Ainsi, parmi les vingt tombes du cloître de l'abbaye de Saint-Ouen, dont le précieux recueil déposé dans la Bibliothèque d'Oxford[1] nous a conservé le dessin et les inscriptions, on ne remarque pas un seul ecclésiastique, mais en revanche on y compte six femmes.

Au reste, l'inscription d'une autre tombe, qui se trouvait dans le même cloître, servirait peut-être à nous expliquer cette facile admission des sépultures laïques dans une enceinte monastique ; on y lisait : *Ci gist Villaume Noris, cistoyen de Rouen, qui laissa à la maison de ceans*, IIII *livres de rentes, etc.*

Parmi les vingt sépultures, figurées dans le Recueil d'Oxford, on en compte neuf du XIII^e siècle, c'est-à-dire antérieures à la construction de l'église. Ceci ferait supposer, eu égard à cette circonstance que le cloître lui-même, dans ses parties les plus anciennes, remontait au plus au commencement du XIV^e siècle, que ces tombes provenaient originairement de l'église qui a précédé le monument actuel, et qu'elles en avaient été extraites, lors de l'entreprise de la grande reconstruction par l'abbé Marc Dargent, pour être plus tard placées dans le cloître.

[1] Ce recueil, en 15 volumes in-folio, contenant plus de 1800 dessins de tombeaux de France, a été fait pour l'amateur Gaignières, au milieu du XVII^e siècle ; il contient deux volumes de tombeaux de Normandie. Un de nos amis a bien voulu nous faire le relevé de toutes les inscriptions de cette province ; nous espérons publier quelque jour celles des églises de Rouen ; ce serait un excellent supplément aux ouvrages de Farin et de Pommeraye.

Il y avait à peine deux de ces vingt tombes qui présentassent pour notre ville un intérêt historique, c'étaient celles de deux maires de Rouen, Pierre de Carville, mort en 1307, qui remplit trois fois cette haute fonction municipale, et Simon Dubroc, mort en 1363, qui l'obtint deux fois. Malheureusement ces deux tombes ont disparu, et l'on se demande en vain ce qu'elles ont pu devenir. Il y a quelque jours, en enlevant un de ces degrés usés que l'on vient de remplacer, au bas du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, on a vu, en le retournant, que c'était une tranche d'une magnifique tombe de près de trois mètres de longueur, sur laquelle il ne subsistait plus, pour encadrer de riches ornements, que des traces d'inscription à peu près illisibles. Hélas ! c'était peut-être la tombe d'un maire du XIVe siècle qui servait de marche-pied à celui du XIXe.

André POTTIER.

= PRIX PROPOSÉ *par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.* — La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, dans sa séance publique de 1852, décernera une médaille d'or de la valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire historique sur l'industrie et le commerce, en Normandie et spécialement dans les parties de cette province, qui forment aujourd'hui le département de l'Eure, pendant le Moyen-Age (Xe-XVIe siècles).

Le travail qui devra, autant que possible, avoir pour éléments les documents contemporains, fera connaître :

1° La législation et les usages qui régissaient l'industrie et le commerce ; l'organisation et les statuts des corporations ; 2° l'énumération des diverses branches d'industrie et de commerce, avec l'indication des lieux où elles s'exerçaient ; 3° les procédés de fabrication ; les modes de vente et d'achat ; 4° les quantités et les valeurs des produits ; le prix des matières premières et de la main-d'œuvre ; l'importance du trafic à l'intérieur et à l'extérieur ; 5° les mœurs et les habitudes privées et publiques de tous ceux qu'occupaient l'industrie et le commerce.

A la partie commerciale se rattacheront des détails sur les voies de communication et les moyens de transport, sur la navigation, les ports, les foires, les monnaies, le change, les banques, les poids et mesures, etc.

On donnera le texte des documents non imprimés, et l'on indiquera les sources.

Les Mémoires devront être adressés, dans la forme ordinaire, au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le 1er juin 1852.

André POTTIER, *Directeur-Gérant.*

## HISTOIRE INDUSTRIELLE.

# DES ANCIENNES VERRERIES

ÉTABLIES

## DANS LA FORÊT D'EU.

La petite portion de la Normandie occupée aujourd'hui par la forêt d'Eu, n'a pas toujours été couverte de bois ; ou bien, si les Celtes-Gaulois ont planté leurs tentes dans quelques gorges désertes, voisines de la Bresle et de l'Yère, il nous semble probable que, plus tard, les Romains ont dû défricher ces antiques forêts, pour y établir leur habitation. Cependant, nous devons l'avouer, nous ne basons notre jugement que sur un seul point : c'est que, toutes les fois que la pioche s'enfonce dans le sol qui nous occupe, elle en retire des tuiles romaines, des meules en poudingue, des médailles des empereurs, de la poterie rouge, etc. Or, si les Celtes avaient l'habitude de cacher leurs mystères, les Romains n'en agissaient pas ainsi, et leur passage dans nos contrées est attesté par tous ces objets que nous venons de citer, témoins muets de leur domination.

Mais, en publiant cet article, notre but n'est pas de remonter aux origines de l'habitation de la forêt d'Eu : c'est là une tâche que nous laissons aux savants. Pour nous, nous venons seulement signaler aux lecteurs de la *Revue de Rouen* les anciens usages de la forêt et les verreries établies à l'ombre de ses vieux arbres.

Nous aurions bien le désir de dire un mot sur l'origine des *usages*

dont nous venons de parler ; mais il nous semble fort difficile de connaître la vérité à cet égard. Cependant il paraît assez probable que ces *usages* ont leurs racines dans la féodalité. Avec Louis V, dit le Fainéant, s'éteignit la dynastie des Carlovingiens. A cette époque, la force publique devint impuissante pour réprimer les désordres et les violences qui éclatèrent. La société fut en quelque sorte livrée à la merci des passions individuelles. La vie des hommes et la possession des propriétés se trouvèrent exposées au droit du plus fort. Les seigneurs se firent des guerres particulières, et le peuple fut pressuré tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Alors les individus sentirent la nécessité de se rapprocher et de s'unir. Le faible promit ses services et sa fidélité au puissant, à condition que celui-ci lui accorderait sa protection. Cette réciprocité de droits et de devoirs établit un lien intime entre les seigneurs et leurs vassaux. Les premiers, qui étaient possesseurs de terres, eurent intérêt à réunir autour d'eux le plus grand nombre possible de défenseurs. Alors ils facilitèrent l'établissement des familles, en permettant le défrichement des forêts et des landes incultes. De cette manière, une partie considérable du sol fut livrée à l'agriculture. Le cultivateur trouva des bois pour construire son habitation et des pâturages pour nourrir les bestiaux destinés à son service ou à sa nourriture. Puis, afin d'encourager les familles dans cette voie et de donner à cette œuvre un caractère de stabilité, les seigneurs firent à ces communes naissantes des concessions perpétuelles moyennant certaines charges et redevances. Telle a pu être, à notre avis, l'origine des *usages* accordés dans la forêt d'Eu. Depuis ce temps, la plupart des *usagers* ont toujours conservé leurs priviléges, malgré les efforts qui ont été faits, à diverses époques, pour les priver d'une possession de huit siècles.

En 1658, la forêt d'Eu était divisée en vingt *garderies;* et, quoique de notables défrichements eussent déjà eu lieu, cette forêt contenait encore *dix mille sept cent quatre-vingt acres environ, sur une étendue de huit à neuf lieues de long* [1]. A mesure qu'une nouvelle habitation s'élevait dans la forêt, elle était frappée d'une rente au profit du comté d'Eu, et recevait en même temps le *droit d'usage.* Or, nous allons dire en quoi consistaient ordinairement les *redevances* et les *usages.*

[1] *Déclaration par le menu du comté d'Eu*, pag. 4.

Parmi les redevances dues au comté d'Eu, nous avons remarqué les suivantes : des poules et des chapons, dont la couleur était quelque fois désignée, des œufs, des céréales, des gants, *un* éperon doré, une cavale blanche, le salut militaire, du poivre, un chapeau de roses, etc. Mais il arrivait souvent que ces rentes étaient acquittées en argent ; car, comment payer autrement *vn tiers* ou *vn demy-tiers de chapon ?*

Nous croyons voir dans le *chapeau de roses* dont il vient d'être question, quelques rapports avec les anciennes *baillées de roses* du parlement de Paris. Les princes du sang et les princes étrangers qui avaient des prairies dans le ressort du parlement étaient soumis à cette démarche. Le jour où devait avoir lieu la cérémonie, le pair qui présentait les roses en faisait joncher toutes les chambres du parlement, avant l'audience : il donnait un déjeuner splendide à tous les fonctionnaires ; ensuite il se rendait dans chaque chambre, en faisant porter devant lui un grand bassin d'argent dans lequel se trouvait, pour chaque officier, un bouquet de roses et une couronne rehaussée des armes du donateur [1]. On ignore la cause de cet hommage ; la date de son institution n'est pas mieux connue, et l'on ne sait quand, ni pourquoi il a cessé.

Au reste, on pourrait écrire un chapitre, et ce ne serait peut-être pas le moins intéressant de notre histoire du moyen-âge, sur les redevances seigneuriales. Dans les *Mémoires d'Outre Tombe*, Châteaubriand parle d'un nommé Vauquelin, de Dieppe, auquel étaient dues trois têtes de porc ayant chacune une orange entre les dents, et trois sous marqués, de la plus ancienne monnaie connue. [2] M. Guilmeth rapporte que François Le Blanc acheta une partie du Catelier, *à la charge d'un gigot de rente seigneuriale, payable tous les ans, le jour de Pâques, quand le seigneur allait à la messe* [3]. Chaque année, le 24 juin, le fermier de la seigneurie de Fontaines allait trouver son seigneur au lit, et, après l'avoir bien démêlé avec un peigne neuf, il lui posait une couronne de roses blanches sur la tête [4]. Mais, sans contredit, l'une des plus singulières redevances était celle de l'*oison bridé*,

[1] *Univers pittoresque*, France, tom. II, p. 22.

[2] *La Presse*, 5 novembre 1848.

[3] *Arrondissement de Neufchâtel*, pag. 223.

[4] *Notices sur le canton d'Aumale*, par M. A. Pape, pag. 132.

imposée aux moines de Saint-Ouen. Grâce aux actives et persévérantes investigations de M. A. Pottier, nous pouvons rappeler aux lecteurs de la *Revue* ce burlesque usage. *Le recepveur général de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen estoit tenu de faire conduire un oyson par les rues, marchant par terre, conduit par des hommes tenant chacun le boult des aisles, avec un lais de soye au col, et deux joueurs d'instruments devant ledict oyson, et ce despuis le dict lieu et esg'ize Sainct-Ouain jusques au grand moullin appartenant à ladite ville ; mesmes de faire apporter deux cruches plaines de vin, deux miches, deux gros poullets, et deux plats de pez de preude-femme* (pets-de-none), *avec les piesses de bœuf et de lard* [1]. Cette redevance était due aux fermiers des moulins de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Par jugement rendu le *septyesme jour de septembre, mil six cent deux*, l'abbé de Saint-Ouen fut dispensé de faire conduire l'oison par deux hommes, avec cordons de soie et instruments de musique ; mais avec la réserve que cela ne puisse *cy-apprès presjudicier les dits sieurs de ville, ou leurs successeurs, à asubjectir, cy-apprès et à l'advenir, lesdits abbé et recepveur de livrer en essence lesdites redevances et submissions cy-désignées et spécifiées.*

Aujourd'hui toutes ces redevances nous semblent parfaitement ridicules : cependant, avant de juger un fait, il faut se reporter au siècle où il a eu lieu, faire la part des mœurs de l'époque, et ne pas confondre les habitudes du moyen-âge avec notre manière de vivre du XIX^e siècle.

Maintenant, un mot sur les droits d'usage. Dans l'origine, ces droits étaient à peu près les mêmes pour toutes les communes qui en jouissaient, et consistaient surtout dans la faculté accordée aux usagers de faire pâturer leurs bestiaux *dans les ventes deffensables*, de prendre pour leur chauffage *le mort bois et le bois mort* [2], et de se faire délivrer les arbres *de franc héberger* (bâtissage), *en hêtre*. Cependant les habitants de quelques communes avaient des priviléges particuliers : ceux du Caule pouvaient recueillir les arbres tombés par suite des oura-

[1] *Revue retrospective*, § XII, pag. 3.

[2] Pour *bois mort*, on entend le bois sec; et, par *mort bois*, on comprend diverses espèces de bois qui se trouvent étouffées par les grands arbres et finissent souvent par mourir sur pied : on en comptait de neuf sortes dans la forêt d'Eu, *saulx, marsaulx, épines, puisnes, seurs, aulnes, genets, genièvres et ronces.*

gans, pourvu qu'on ne pût en apercevoir *plus de sept d'une seule vue*, les Blangeois recevaient des *planches et merrains en hêtre pour les relais, vaisseaux à fouler, huches à pétrir, étaux à boucher, lattes, presses à draps quand métier manque, etc* La jouissance de ces droits divers donna lieu à de fréquentes contestations entre les usagers et les propriétaires de la forêt ; aujourd'hui les droits d'usage ne s'accordent qu'*aux demeurans ès-anciennes maisons bâties quarante ans avant la première clôture de la forêt, et depuis sur anciens fondemens* [1].

Il nous reste à examiner, avec détails, les verreries établies dans la forêt d'Eu ; ce qui nous fournira l'occasion de parler de l'origine du verre et des progrès de l'art du verrier.

Le verre, si précieux par la facilité avec laquelle on lui donne toutes les formes, et les nombreux usages auxquels il est employé, était connu des anciens. Quelques auteurs pensent qu'il était employé chez les Hébreux, se fondant sur un passage de Job, où il est dit que l'or et le cristal ne sont point comparables à la sagesse ; mais le mot original n'a pas été traduit par *vitrum* avant saint Jérôme, et pouvait signifier une chose brillante autre que le verre. Cependant, on lit aussi, au livre des Proverbes de Salomon, qu'il ne faut point regarder le vin, lorsque sa couleur brille dans le verre, *cùm splenduerit in* VITRO *color ejus*. Moïse semble encore avoir voulu parler du verre quand il dit à Zabulon, en lui donnant sa dernière bénédiction : « Ils suceront comme le lait les richesses de la mer et les trésors cachés dans le sable. » Selon plusieurs interprètes, il s'agit ici de la pourpre que l'on teignait à Tyr, et du sable dont on faisait du verre dans le même pays [2]. Si ces passages doivent s'entendre en ce sens, le verre aurait été connu près de deux mille ans avant J.-C.

On a cru trouver aussi, dans Aristophane, Aristote et autres, des documents relatifs au verre. Il en est question dans Josèphe, Pline, Lucien, Plutarque, Lucrèce, etc. ; mais on ne sait rien de certain sur son origine. On pense assez généralement que la connaissance du verre résulte naturellement de l'inspection des produits volcaniques, qui ne sont, pour ainsi dire, que des vitrifications plus ou moins parfaites.

Les anciens ont employé le verre pour en faire des coupes et autres

[1] *Déclaration du comte d'Eu*, passim.

[2] *Encyclopédie théologique*, tome IV, page 947, et tome VII, 4e de la philologie sacrée, page 387.

vases, des statues, des glaces, des bijoux, des instruments de jeux, des jetons, des ornements d'architecture, etc. On trouve, dans les sépultures payennes, divers objets en verre, principalement des urnes lacrymatoires, dans lesquelles les Romains recueillaient les larmes qu'ils versaient pour les morts. Les tombeaux des martyrs chrétiens renferment aussi quelquefois des petites fioles et d'autres vases en verre, dans lesquels les premiers chrétiens ramassaient avec soin le sang des victimes de la persécution [1].

Outre les urnes lacrymatoires, on rencontre souvent, dans les sépultures romaines, des gobelets, des flacons, des patères, des amphores, des bracelets, des colliers, des boules, des barillets, etc. M. l'abbé Cochet, qui a découvert un assez grand nombre de ces objets dans les fouilles de Neuville et de Cany, les fait remonter aux deux premiers siècles de notre ère, époque où les arts ont été portés chez nous à leur plus haute perfection [2]. Comme on trouve ces productions aussi bien en Picardie qu'en Normandie, on peut croire, avec M. Deville, qu'elles auraient pu être fabriquées dans la forêt d'Eu, terre classique des verreries. Jusqu'à présent aucune découverte n'est venue confirmer cette supposition ; mais aujourd'hui qu'on explore le sol pour lui arracher les secrets qu'il tient cachés dans son sein, il est permis d'espérer que les faits ne tarderont peut-être pas à venir éclairer nos doutes.

Sous les rois Mérovingiens, les verreries françaises jouissaient encore d'une grande réputation. En 674, au moment où saint Benoît Biscop fit construire le monastère de Wiremuth (Angleterre), sur une terre que lui avait donnée le roi Egfrid, il fit venir de France des verriers pour clore de *vitres* l'église, le réfectoire et le cloître. Fortunat, qui vivait au siècle précédent, décrit un festin dont les divers mets étaient servis sur des plats d'une manière différente : les viandes, sur des plats d'argent ; les légumes, sur des plats de marbre ; les volailles, sur des plats de *verre*, etc. [3]. Grégoire de Tours, mort en 593, parle d'un voleur qui, n'ayant rien trouvé à prendre dans une église, en enleva les vitraux.

[1] *Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*, tom XXV, pages 146 et 147.

[2] *Revue de Rouen*, année 1849, page 456.

[3] *Encyclopédie théologique*, tome XX, 2^e^ des conciles page 317. — *Univers pittoresque*, tome XII, page 877.

Avant de faire usage du verre pour les fenêtres, on employait des pierres transparentes désignées sous le nom de *lapides speculares* L'on se servit d'abord de verre pour les églises vers le IIIe ou le IVe siècle ; son emploi, pour les maisons particulières, ne paraît pas remonter au-delà du XIVe siècle. Précédemment on employait du parchemin ou du papier huilé. Les carreaux étaient alors très petits, en losanges, et enchassés dans du plomb. Ce n'est que sous Louis XIV qu'on commença à donner aux carreaux une plus grande dimension et à les encadrer dans du bois, à l'aide de mastic à l'huile [1].

Les diverses invasions des Barbares durent causer un grand préjudice à l'art de travailler le verre depuis le VIIIe jusqu'au Xe siècle, et ce n'est qu'au temps des croisades que cet art commença à reparaître. Alors un noble élan fut donné et la peinture sur verre prit son essor. On vit les fenêtres de nos églises se transformer en véritables tableaux, et suppléer aux instructions des pasteurs des âmes à l'égard de leurs paroissiens, qui avaient sous les yeux l'exposé de toutes les vertus de leurs saints patrons, ou le souvenir des principaux mystères de la religion.

A mesure que la peinture sur verre se propagea, les fenêtres prirent une plus grande dimension. C'est ainsi que les simples *lancettes* du XIIe siècle doublent leurs meneaux en traversant le XIIIe et le XIV, et finissent par prendre d'immenses proportions au XVe et au XVIe. Aujourd'hui que la plupart de ces verrières ont été spoliées de leurs peintures, l'on cherche en vain dans nos églises, ce jour voilé, cette demi-obscurité qui inspirent le recueillement et aident à prier.

L'art de peindre sur verre avait été si longtemps négligé qu'on le croyait perdu ; mais, depuis quelques années, il s'est produit de nouveau, et l'on peut admirer ses heureux effets sans sortir de la Normandie : nous les rencontrons jusque dans nos églises de village.

La peinture sur verre s'obtient au moyen de deux procédés. L'un de ces procédés, qui est le plus ancien, consiste à faire des vitres colorées, que l'on coupe et dont on réunit les morceaux avec des plombs. Le second procédé est plus compliqué, en ce qu'il faut peindre le verre avec des couleurs fusibles les faire adhérer avec des fondants, leur faire subir une cuisson, etc. On peut encore indiquer comme troisième moyen, l'application de divers émaux sur le verre.

[1] *Histoire des corporations*, par l'abbé Ouin-Lacroix, page 258.

Il y a soixante ans, toutes les églises de nos campagnes étaient ornées de vitres de couleur, et aujourd'hui celui qui visite les vallées de la Bresle et de l'Yère rencontre encore, à chaque pas, de précieux restes échappés à la fureur révolutionnaire. Ces restes de vitraux annoncent que leurs belles couleurs ont été obtenues au moyen des deux premiers procédés que nous venons d'indiquer.

La verrerie d'où sortaient ces beaux produits était située sur la paroisse de Saint-Riquier-en-Rivière; au moins, les fragments de verres de toutes couleurs qu'on rencontre en ce lieu semblent-ils ne laisser aucun doute à cet égard. Cette verrerie devait se trouver à quelques mètres du vieux château.

En remuant le sol des communes d'Aubermesnil, de Villers, de Foucarmont, etc., on découvre beaucoup de perles jaunâtres et bleues. A ces perles se trouvent mêlées des scories vitreuses; on rencontre aussi très fréquemment des espèces de fuseaux plus ou moins allongés, de divers diamètres et de même couleur que les perles. Un homme du pays, très avancé en âge, assure avoir entendu dire que les fours où se fabriquaient ces perles étaient très petits et n'occupaient que deux ou trois personnes; le plus souvent le personnel se composait du père et de ses enfants. Cette tradition nous a convaincu qu'il fallait renoncer à toute idée d'origine mérovingienne; d'ailleurs, on ne remarque aucune pâte analogue à nos perles dans les nombreux colliers de cette époque conservés au musée d'antiquités de Rouen.

Nos verreries à perles ne doivent pas remonter au-delà du xv^e^ siècle.

Au commencement du xv^e^ siècle, et surtout au xvi^e^, l'esclavage antique se montra de nouveau avec ses anciennes rigueurs. C'est alors qu'on vit, dans la véritable acception du mot, *l'homme exploité par l'homme.* Malgré les efforts du christianisme et les progrès de la civilisation, on en vint à établir un hideux trafic connu sous le nom de *traite des noirs.* Les Espagnols et les Anglais ne furent pas ceux qui se distinguèrent le moins dans ce honteux commerce de chair humaine. Le cœur se serre et les larmes viennent aux yeux quand on se reporte par la pensée à cette époque où de malheureux esclaves étaient traités comme de vils animaux et privés de toute liberté, don le plus précieux que Dieu ait accordé à un être raisonnable. On voyait alors des hommes at-

tachés au sol, traînés sur les marchés publics, comptés, vendus, soumis à l'expertise comme des bêtes de travail ! Dans les commencements de la *traite*, on échangea souvent des prisonniers contre des esclaves nègres ; mais plus tard l'échange se fit presque toujours au moyen de colliers de rassades, espèces de verroteries qui servaient à la parure des *noirs*. D'après un ancien *Dictionnaire du Commerce*, on donnait 3,000 livres pesant de rassades pour 612 nègres.

M. André Pottier, auquel nous avons soumis nos doutes et nos incertitudes sur l'origine des perles trouvées à Aubermesnil et dans les communes voisines, pense qu'on a peut-être fabriqué là des verroteries destinées à servir d'objet d'échange pour la *traite des nègres*, et des grains de chapelet. Cette conjecture nous paraît très plausible, car ces perles et ces espèces de fuseaux de formes et couleurs diverses ne semblent pas avoir dû être utilisés autrement qu'à confectionner des colliers. Mais, si les fuseaux, les perles allongées, rondes et ovales, ont servi à cet usage, nous croyons qu'on a dû employer aussi une partie de ces perles à faire des chapelets. En effet, au moment où ces petits fours étaient en activité, les confréries du *rosaire* s'établissaient de toutes parts dans la contrée, et il est à croire que cette institution donna une grande extension au commerce des patenôtres.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures, à l'époque où nous supposons qu'on fabriquait ces verroteries, les verreries françaises étaient loin de prospérer, et l'on n'employait guère que les produits des manufactures vénitiennes. C'est alors que Henri II fit venir en France l'Italien Theseo Mutio, qui établit avec succès une verrerie à Saint-Germain-en-Laye. Mais les malheurs de la guerre civile ne tardèrent pas à anéantir les espérances qu'on avait conçues. Henri IV fit de nouveaux efforts, qui n'amenèrent pas de résultats durables. Enfin, les verreries tombèrent si bas qu'en 1759 l'Académie des Sciences proposa un prix au *mémoire* qui indiquerait les meilleurs moyens d'y introduire l'économie et la perfection. L'auteur couronné fut Bosc d'Antic, dont le travail vint changer les verreries de face. Le progrès fut si rapide qu'en 1782, le prix du verre blanc n'était pas plus élevé que celui du verre noir et vert, en 1760 [1]. Quelques années plus tard, l'industrie du verrier devint entièrement libre, et des verreries nouvelles s'élevèrent

[1] *Univers pittoresque*, France, tome XII, pages 877 et 878.

partout où l'on put se procurer, à bas prix, les matières nécessaires à la composition du verre et le combustible propre au chauffage des fours.

Continuons à passer en revue les verreries établies dans la forêt d'Eu : nous trouverons, chemin faisant, l'occasion de mentionner leurs travaux ainsi que leurs produits, et de faire connaître les priviléges des gentilshommes verriers.

La plus ancienne verrerie dont la présence est attestée par une preuve écrite, est celle de Varimpré.

D'après la *Collection de Cartes* dédiée au comte d'Eu [1], en 1768, par Estancelin, lieutenant-général des eaux et forêts du comté-pairie d'Eu, la verrerie de Varimpré aurait été établie par privilége du duc de Guise, accordé le 12 avril 1582, à Jean Le Vaillant, écuyer sieur de Sainte-Beuve. Mais M. Ph. Le Bas cite une autorisation de 1330, accordée aux prédécesseurs des sieurs de Saint-André et de Saint-Limier par Philippe de Valois, pour l'établissement de cette verrerie [2]. Il est donc probable que le privilége donné au sieur de *Sainte-Beufve* par Henri de Lorraine, duc de Guise, était relatif au *rétablissement* de la verrerie. Quoi qu'il en soit, ce privilége fut confirmé par lettres-patentes du roi, données à Versailles le 26 septembre 1671, et le 22 octobre suivant, par Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, en faveur de Charles Le Vaillant, sieur de Saint-André. A cette époque, la verrerie ne fut pas transportée au Val-au-Bourg, près Monchi-le-Preux, pour être de nouveau rétablie à Varimpré en 1697, comme l'affirme Estancelin ; mais une nouvelle verrerie fut construite au Val-au-Bourg, et exploitée en même temps que celle de Varimpré.

La verrerie de Varimpré n'a pas toujours existé à la place qu'elle occupe aujourd'hui ; elle fut autrefois sur le terrain de la ferme dont les moines de Foucarmont étaient propriétaires. La donation de cette terre fut faite à l'abbaye par Odelard de Clais, et ratifiée par l'impératrice Mathilde, en 1155.

[1] *Collection*, etc., page 20.

Nous devons la connaissance de ce volume à M. de Girancourt père, qui a bien voulu nous le confier pour faciliter nos recherches. Nous devons aussi des remerciments à M. de Girancourt fils, conseiller général, pour la communication de diverses lettres-patentes relatives aux verreries du comté d'Eu.

[2] *Univers pittoresque*, France, tome XII, page 878.

« *Mathildis imperatrix H. regis filia omnibus fidelibus suis normannis, francis et anglicis salutem. Sciatis quod concedo et sigilli mei privilegio ratam et stabilem esse jubeo eleemosinam quam Odelardus de Cleis dedit Deo et ecclesie sancti Johannis de Folcardimonte, in mei presentiâ, videlicet totum feodum suum de Garini prato, proprium ad solum campartum, et in eodem proprio et in reliquo toto feodo suo duas partes decime. Quod si eleemosinam istam supradicti loci fratribus warantizare non poterit novem libras Belvacensium quas de eâdem habuit ecclesiâ idem restituit. His testibus Rogerio de Railly, Villermo de Helion, Galtero de Giemis, Galtero filio Arnaldi, apud Rothomagum, ab incarnatione Domini M. C. L. V.*[1] »

« Mathilde, impératrice, fille du roi Henri, à tous ses fidèles sujets de Normandie, de France et d'Angleterre, salut. Sachez que j'approuve et veux ratifier et confirmer, en la revêtant du privilége de mon sceau, la donation en pure aumône que Odelard de Clais a faite à Dieu et à l'église Saint-Jean de Foucarmont, en ma présence ; c'est à savoir : la donation de tout son fief de Varimpré qu'il possède en toute propriété pour le champart[2] seulement, et sur la même propriété, ainsi que sur le reste de son fief, deux parties de dîmes ; que, s'il ne peut garantir aux frères du lieu susdit la donation précitée, les neuf livres de Beauvaisis qu'il a reçues de la même église devront être restituées par lui. Présents comme témoins : Roger de Railly, Guillaume de Helion, Gautier de Giesmes, Gautier fils d'Arnaud. A Rouen, l'an de l'incarnation du Seigneur 1155.

Depuis 1802, la verrerie de Varimpré est exploitée par M. de Girancourt, maire de la commune depuis 1804, et membre du Conseil d'arrondissement depuis 1818. Cette usine donne du travail à un grand nombre d'ouvriers. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, quatre-vingt-dix bûcherons sont occupés à exploiter le bois nécessaire au four. De juin à septembre, ce bois est transporté par trente chevaux conduits par quinze personnes. En outre, cinq charriots, attelés de quatre chevaux, sont presque continuellement occupés au

[1] Copie communiquée par M. Mathon, correspondant du comité historique des arts et monuments.

[2] Le champart, *campi pars*, était une redevance qui consistait en une certaine portion des fruits de l'héritage : le seigneur ne prenait le champart que sur ce qui restait après la dîme prélevée.

transport des bouteilles et des matières premières nécessaires à la fabrication du verre. Enfin, les ateliers de fonte et de travail occupent presque quatre-vingts personnes quotidiennement, nombre qui augmente encore quand il faut renouveler le four. Un four ne dure pas plus de dix à douze mois, et son établissement coûte à peu près 10,000 fr. La verrerie de Varimpré, dont le four est à huit pots, livre 90,000 bouteilles au commerce par mois.

Toutes les fois qu'un nouveau four est établi, les prières de l'Eglise sont demandées, et une bénédiction particulière a lieu, *benedictio fornacis*. On place dans la *halle*, en face des *ouvraux*, une table convenablement préparée, sur laquelle on met un crucifix et quatre chandeliers. Vers la fin de la messe basse, qui est célébrée à la chapelle, cinq *tiseurs*, vêtus seulement de la *demi-chemise*, viennent chercher le clergé, en portant le crucifix et les quatre chandeliers. Alors la procession se met en marche et se rend au four en chantant le *Veni, Creator*. Lorsqu'on a fait le tour de la *halle*, le clergé se réunit auprès de la table, où les *tiseurs* déposent le crucifix et les chandeliers, et le prêtre adresse une allocution aux ouvriers et autres assistants. Vient ensuite la bénédiction de la fournaise, et, après les oraisons, la procession fait de nouveau le tour de la *halle*, en chantant les litanies de la Sainte-Vierge, tandis que le prêtre asperge les *ouvraux*. De retour à la table, on commence le *Te Deum*, qu'on continue en regagnant la chapelle.

Maintenant, disons quelques mots d'un travail dont nous avons été témoin le 10 septembre dernier.

En arrivant, nous avons trouvé les ouvriers de la verrerie occupés à briser un ancien pot devenu impropre au service. Ce travail, comme celui dont nous parlerons plus bas, était dirigé par M. Leroux, maître tiseur, dont l'activité est vraiment admirable. Là, il n'y a qu'un seul chef, et pas un de ceux qui marchent sous ses ordres ne dévie. Point de murmures, tout se fait avec ensemble, et chacun travaille à occuper convenablement le poste qui lui est assigné.

Quand un des pots immenses qui contiennent le verre en fusion devient hors de service, on le brise dans le four, à l'aide de lourds *crocs* de fer qui n'ont pas moins de dix à douze pieds de longueur. Quatre ou cinq hommes seulement concourent à cette opération : ils n'ont pour tout vêtement qu'une longue chemise ; leur tête est cou-

verte d'un large chapeau qui descend principalement sur l'épaule la plus exposée au feu ; ils tiennent à la bouche, au moyen d'une petite queue en bois, une planchette mince pour se garantir le bas du visage de la chaleur de la fournaise ; puis, ils frappent à coup redoublés contre le pot qu'ils veulent briser. Mais leurs *crocs* ne tardent pas à s'échauffer, et ils sont obligés d'en changer plusieurs fois, afin de ne pas se brûler les mains.

Lorsque le pot est réduit en morceaux, on le tire hors du four en même temps qu'une partie du brasier qui l'entoure. Ensuite on jette de l'eau sur le tout, et l'on emporte les débris encore rouges sur des brouettes, au milieu d'un nuage de fumée et d'étincelles. Ces morceaux seront plus tard réduits en poudre et employés à la fabrication de pots neufs avec de la *terre crue*.

A peine cette première opération fut-elle terminée qu'on procéda à la seconde, qui est la plus curieuse. Quand on eut disposé les instruments nécessaires, tels que *pinces*, *barres*, *cheval*, etc., ordre fut donné de fermer les portes de la *halle*.

C'est alors que commence la scène solennelle, au milieu d'un silence absolu, qui n'est interrompu que par le commandement du maître tiseur, auquel obéissent avec la plus grande ponctualité douze à quinze hommes. On enlève pièce par pièce la fermeture du four où doit être déposé le pot nouveau ; on pousse la braise de côté pour disposer sa place ; on jette quelques brassées de bois qui s'enflamme comme de la filasse ; le sol brûlant de l'entrée du four est débarrassé des cendres et de la braise qui s'y trouvent, et la dernière pièce qui bouche l'ouverture est enlevée. En ce moment, vous avez sous les yeux un feu d'enfer ; et, à la vue de ces hommes presque nus qui vont et viennent pour ainsi dire au milieu des flammes et dans les tourbillons de fumée, vous croyez assister à une représentation de fantasmagorie infernale.

Vers la fin de ces préparatifs, vous voyez s'avancer, de l'extrémité de la *halle*, des hommes accompagnés de deux masses dont il est impossible de définir la nature : ce sont deux verriers entièrement recouverts d'une toile mouillée sur laquelle on a appliqué une épaisse couche d'argile délayée avec de l'eau. Comme cette *toilette* les a privés momentanément de la vue, on les conduit auprès du fourneau où le pot neuf *se recuit* depuis quatre ou cinq jours, et l'on fait aussitôt

tomber la maçonnerie qui bouche l'ouverture. Alors chacun suit des yeux les travailleurs, le cœur bat, on réprime sa respiration; et, au milieu du plus profond silence, l'on n'entend que les ordres du maître tiseur : *Avancez!.... Bien!.... Très bien!.... Tout doux!.... Doucement! .. Prenez garde!.... Il va échapper!,... Allons, Messieurs!... Allons!.... Attention!.... Doucement!.... Allez? ... Tout doux!.... Prenez garde à la glaie!... Baissez un peu!... Encore un petit peu!.. Allons, Messieurs!.... Allons!.... Tout doux!.... Allons!..... C'est bien!..... Retirez-vous!.... Prenez garde aux poches.. ..*

Pendant le temps que dure ce commandement, les deux hommes enduits d'argile reçoivent sur leurs épaules l'énorme pot tout en feu et le portent au four, à petits pas, pour le placer dans son arche. L'on ne saurait s'imaginer la chaleur qui règne en ce moment à l'entrée du four. Le visage de tous les ouvriers est inondé de sueur; il en tombe des gouttelettes continuelles de leurs cheveux; et, quand les deux hommes masqués se retirent, l'argile dont on les avait couverts est séchée et durcie par l'action du feu!

Une fois que le pot est installé au milieu de ses sept compagnons, on rebouche l'ouverture du four, et les ouvriers reprennent leurs travaux ordinaires.

Nous devons ici féliciter bien sincèrement les ouvriers de la verrerie de Varimpré sur leur attention et leurs prévenances pour les visiteurs. Nous sommes heureux de leur donner ce témoignage, que ne méritent pas toujours les employés des grandes usines.... Mais il ne saurait en être autrement sous l'administration de M. de Girancourt, dont l'établissement procure aux nombreux ouvriers des environs l'avantage de gagner honorablement leur pain quotidien.

L'art de fabriquer des bouteilles ne doit pas être très ancien. Vers la fin du siècle dernier, la France ne possédait encore que trois bonnes fabriques : *Sèvres*, près de Paris; *Folembrai*, dans la forêt de Coucy; et *Anord*, dans le Hainaut.

Nous trouvons, dans une charte de 1338, de curieux détails sur les objets en verre fabriqués à cette époque. Humbert, dauphin du Viennois, abandonna alors une partie de la forêt de Chamborant à un nommé Guionet, pour y établir une verrerie, à condition que celui-ci fournirait, tous les ans, à la maison du dauphin, les objets suivants : cent douzaines de verres en forme de cloche, douze de petits verres

évasés, vingt de *hanaps* ou coupes à pied, douze d'amphores, trente-six d'urinals, douze de grandes écuelles, six de plats, six de plats sans bord, douze de pots, douze d'aiguières, cinq de *gotèfles*[1], petits vaisseaux dont la forme et l'usage nous sont inconnus ; une desalières, vingt de lampes, six de chandeliers, une de larges tasses une de petits bariis, enfin une grande nef et six grandes bottes pour transporter du vin. Cette liste ne faisant pas mention de bouteilles, il est probable qu'on ne savait pas encore les fabriquer.

La verrerie de Varimpré, ainsi que celle de la Grande-Vallée, de Romesnil et du Courval, jouissait du droit d'*affouage* dans la forêt d'Eu, c'est-à-dire qu'elle avait droit de prendre le bois nécessaire pour l'usage du four. Ce droit existe encore aujourd'hui ; mais il a été confondu avec les autres droits *d'usage* par la loi du 26 nivôse an XI.

De nombreux priviléges ont été accordés aux *gentilshommes de l'art et science de verrerie* par les rois de France. Par lettres patentes de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, les gentilshommes verriers *et leurs serviteurs, valets, familiers manant et conduisant la marchandise et matière dont on fait et compose le verre, sont exempts de toutes tailles, aides, sous-aides droits et impositions, halage, etc.... redevance de quelque nature qu'elles puissent être. ... avec défense à tous seigneurs, capitaines, chatelains ou autres de quelqu'état et condition et prérogatives qu'ils soient, de les troubler dans leurs priviléges, exemptions, franchises et libertés.* Ces droits et immunités furent encore confirmés par Louis XIV et par Louis XV. Sous le premier de ces rois, *les tiseurs et autres ouvriers employés dans les travaux de verreries* furent affranchis de la milice *et exemptés de tirer au sort comme le reste des habitants des paroisses où les verreries étaient situées.*

En voyant accorder tant de faveurs à une profession rangée aujourd'hui dans la classe ordinaire des métiers, l'on se demande quelle put être la cause de ces priviléges particuliers. Mme de Genlis a attribué cette cause au respect que l'on avait en France pour tout ce qui se rapportait au vin, respect qui aurait été poussé au point de donner une espèce de noblesse à ceux qui faisaient des bouteilles. Pour écrire une petite méchanceté, Mme de Genlis a dit une absurdité. Les gentils-

[1] Les gotèfles (*gotefli*) étaient des espèces de biberons dont la liqueur s'échappait goutte à goutte, *gutta fluens.* (Note du Directeur-Gérant.)

hommes verriers n'étaient pas nobles parce qu'ils se livraient à la fabrication du verre ; mais quoi qu'ils se livrassent à cette fabrication, c'est-à-dire qu'ils jouissaient de leurs titres de noblesse avant de pratiquer leur industrie. Nous trouvons la preuve de cette assertion dans un arrêt de la cour des aides de Paris, rendu le 11 août 1603, sur lettres patentes accordées précédemment par Henri III. Il est dit en termes exprès que les maîtres verriers, *d'extraction noble*, jouiront de l'exemption des tailles et autres subsides, *sans qu'à l'occasion de l'exercice et trafic de verriers, les habitants des lieux puissent prétendre qu'*ILS AYENT FAIT ACTE DÉROGEANT A NOBLESSE, *suivant les anciennes lettres et concessions des rois de France.*

M. L. Estancelin attribue les priviléges accordés aux gentilshommes verriers à une cause qui semble toute naturelle :

« Il est présumable, dit-il, que ce singulier privilége a pour origine une cause très naturelle. L'art de la verrerie était certainement connu et pratiqué avant Philippe de Valois ; mais la France était encore tributaire des Vénitiens pour cette branche d'industrie comme pour bien d'autres. On dut nécessairement accueillir et encourager l'inventeur ou l'importateur d'un procédé qui dispensait de recourir désormais aux étrangers. Ainsi, qu'un Caqueray, un Brossard, un Bongars ou un Vaillant, ou tous quatre ensemble, aient introduit le procédé pour la fabrication des disques de quatre pieds de diamètre, dans lesquels on trouvait des vitres d'une large dimension, il rendait un éminent service au pays. Il a dû nécessairement, pour éviter la concurrence et conserver à son profit le bénéfice de sa découverte ou de son importation, n'employer pour ouvriers que des individus de sa famille ou des alliés, il aura sollicité et obtenu en leur faveur le privilége de ne pas déroger en se livrant à cette industrie. Cette conjecture n'a rien que de très problable. quand, dès le XIV siècle, on voit que les individus de ces quatre familles, auxquels furent accordées des permissions de fonder des établissements, étaient déjà nobles. Mais ce privilége, qui assurait à ces familles le monopole de ce genre d'industrie, s'opposait à tout perfectionnement ; il fallait conserver religieusement les procédés primitifs, autrement toute innovation, toute amélioration eût été une dérogation à la concession originaire, qui eût dû en détruire les effets. Cette condition résolutoire devait être de rigueur, autrement si les gentilshommes verriers eussent eu exclusivement le droit de fabriquer toute sorte d'ouvrages en verre, ils eus-

sent envahi à leur seul profit le domaine de cette industrie. C'est ce qui eût été contraire aux intérêts de l'État, et ce que, malgré la prétendue grossièreté du temps, l'on n'eût pas consacré. Il était donc juste que, s'ils avaient le droit exclusif de fabriquer le verre à vitre, il leur fut expressément défendu d'en fabriquer d'autres, sous peine de perdre les priviléges et immunités qui leur avaient été accordés. La conservation de leur noblesse était un acte rémunératoire, le bénéfice était alors ce que sont de nos jours les avantages des brevets d'invention [1]. »

Avant 1789, époque où les priviléges des gentilshommes verriers furent abolis, toutes les verreries étaient exploitées par les quatre familles de Bongars, de Brossard, de Cacqueray et Le Vaillant : mais aujourd'hui ces familles ont toutes renoncé à l'industrie de leurs ancêtres, et les verreries sont passées en d'autres mains.

Le poète Saint-Amant, qui, dans sa fameuse *Idylle héroïque*, mettait les *poissons aux fenêtres* pour voir le passage des Hébreux dans la Mer-Rouge, était de la famille Le Vaillant. Aussi obtint-il un brevet de gentilhomme verrier, afin de se mettre à l'abri de la pauvreté; mais, dit M. A. Chéruel, il gaspilla son métier comme sa poésie, laissa ses fourneaux pour s'attacher aux grands seigneurs, et, lorsque sa verve de débauche fut épuisée, il finit misérablement sans autre titre à l'immortalité que les épigrammes de Boileau [2].

Quoi qu'il en soit, la noblesse des gentilshommes verriers ne saurait être contestée. Ces nobles et anciennes familles normandes paraissent avoir eu pour auteurs les compagnons de chasse du Conquérant, dit M. Le Beuf, et ont importé en Normandie la fabrication du verre. Leurs armoiries sont, pour :

Bongars : d'azur à deux têtes de faucon affrontées, d'où pendent deux points d'hermine et trois étoiles d'or en pointe;

Brossard : de trois fleurs de lys d'or sur azur à la bande d'argent;

Cacqueray : d'or à trois roses de gueule;

Vaillant : d'azur au bras de gueule, armé d'argent à la garde d'or, sortant d'un nuage de sable.

A l'époque de l'établissement de la verrerie de Varimpré, une

[1] *Histoire des comtes d'Eu*, page 433.

[2] *Revue de Rouen*, année 1847, page 115.

seconde verrerie fut fondée dans le comté d'Eu, au Valdonnois ou Val-d'Annoye, sur la paroisse de Saint-Riquier-en-Rivière. L'autorisation fut accordée aux fils d'un Bongars, par Philippe de Valois [1]. Il parait que cette verrerie n'occupa pas toujours la place où elle se trouve actuellement : un sieur de Caqueray l'avait transportée au lieu nommé Grandval, en 1475, par permission d'Engilbert de Clèves, comte d'Eu. En 1768, elle était possédée par Michel-François-David de Bongars, écuyer, sieur de Roquigny [2]. Aujourd'hui c'est la propriété de M. Vimont. Ses produits consistent en verroterie et gobletterie. Il y a cent ans, l'on y faisait du verre plat.

Nous avons parlé plus haut d'une verrerie que nous supposons avoir existé auprès du vieux château, où l'on aurait fabriqué des verres de couleur pour les vitres d'église. Il est assez probable que cette verrerie se trouvait sur la propriété de M. Troude. Les terres de M. Gavelle renferment beaucoup de débris.

En 1453, une nouvelle verrerie s'élevait à Saint-Martin-au-Bosc, *au triage du Grand-Marché*, par privilége accordé à Antoine de Brossard, écuyer, sieur de Saint-Martin et de Saint-Brice, qui obtint de Charles d'Artois une *concession de verrerie dans tout le comté d'Eu* [3]. Le duc du Maine confirma ce privilége le 14 juillet 1725. La verrerie de Saint-Martin, qui était possédée par Charles-Amédée de Brossard en 1768, a été détruite.

Nous trouvons une nouvelle verrerie en la commune de Hodeng-au-Bosc; la verrerie du Courval, située sur l'ancienne paroisse de Guimerville. Elle a été bâtie par François Le Vaillant, sur trois acres et demie de terre à lui fieffées moyennant *vingt-cinq liures de rente seigneurialle par an, avec droicts de treiziémes, et vn panier de verre* [4]. Elle passa dans la suite à Jean Le Vaillant, écuyer, sieur de Sainte-Beuve, qui la vendit, en 1662, au marquis de Senarpont. Depuis 1665 jusqu'à 1668, on y travailla *glaces, miroirs, lustres, etc* Il paraît qu'une seconde verrerie fut établie, car, le 22 octobre 1671 et le 26 juin 1717, mademoiselle d'Orléans, comtesse d'Eu, et Mgr le duc du Maine confirmèrent au marquis de Senarpont *la permission de tenir*

[1] *Univers pittoresque*, France, tome XII, page 878.

[2] *Collection des cartes du comté d'Eu*, page 29.

[3] *Ibid.*

[4] *Déclaration du comté d'Eu*, page 66.

*deux verreries, une de gros verre, l'autre de cristal.* En 1768, Mgr. le prince de Nassau était propriétaire de la verrerie du Courval, *la seule du comté d'Eu où l'on travailloit en vases de toutes espèces* [1]. Aujourd'hui elle appartient à M. Massé, et est exploitée par M. Denain. On continue d'y fabriquer de la verroterie et de la gobletterie. On voit dans l'église de Guimerville un lustre émaillé de rouge et de bleu, fabriqué à la verrerie du Courval.

Au commencement du siècle, une verrerie a été établie à Rétonval : elle appartient aujourd'hui à M. Vimont, qui y fait fabriquer de la verroterie et de la gobletterie. Cette verrerie ne jouit d'aucun droit d'affouage dans la forêt. Antérieurement il avait existé une autre verrerie sur cette commune. Antoine de Cacqueray, écuyer, sieur de Folleville, qui en était propriétaire en 1658, faisait à ce sujet une rente de *quatorze liures six sols* au comte d'Eu [2].

Rieux avait aussi une verrerie qui fut supprimée vers 1810. En 1823, M. d'Anglesqueville, ayant obtenu une vente dans la forêt d'Eu, rétablit une fabrique de bouteilles, qui ne fonctionna que pendant quelques années. Enfin, il y a une vingtaine d'années, la halle de la verrerie fut achetée par M. Carbonnier, pour être rétablie au Caule. Cette verrerie a cessé d'être en activité depuis sept ou huit ans, et vient d'être vendue, à condition qu'on ne la rétablira pas.

L'ancienne verrerie de Rieux était située au hameau du Cornet. Elle fut établie, en 1728, par privilége de Mgr le duc du Maine, accordé à François Le Vaillant de Valdollé, écuyer, sieur de Courval. En 1755, Nicolas de Caqueray, écuyer, sieur de la Vergne, établit aussi au Cornet un four à bouteilles [3]. Il n'en reste rien.

Maintenant parlons de la verrerie de la Vigogne, située au hameau de la Grande-Vallée, commune de Guerville ; elle mérite d'être visitée. On trouve là de beaux magasins et une longue ligne de maisons habitées par les ouvriers verriers ; il y a café et auberge, voie de terre et voie de fer ; c'est une ville en miniature : aussi le chemin de ce village est-il appelé, avec un peu trop de prétention, *la rue de Paris.*

[1] *Collection des cartes du comté d'Eu*, page 29.
[2] *Déclaration du comté d'Eu*, page 65.
[3] *Collection des cartes du comté d'Eu*, page 29.

Cette verrerie est généralement connue sous le nom de *Verrerie de la Vicogne*, du nom de son fondateur M. de la Vicogne, qui abandonna sa verrerie des Essartis, hameau de Réalcamp, et obtint du duc de Penthièvre, vers 1760, un emplacement pour fonder l'établissement qui nous occupe. Ce privilége fut confirmé le 19 septembre 1769, par M. Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu. Cette nouvelle verrerie fut louée à M. Brasseur, négociant à Amiens, mais mademoiselle de la Vicogne ayant perdu son père, se mit elle-même à la tête de la verrerie, en 1775, et lui donna une plus grande extension. On y fabriqua d'abord de la verrerie, ensuite on voulut faire le verre à bouteilles, mais les propriétaires des verreries voisines élevèrent une contestation à cause de leurs priviléges. Mademoiselle de la Vicogne ne se déconcerta point; elle obtint audience du duc de Penthièvre, et revint avec une autorisation de fabriquer non-seulement le verre à bouteilles, mais encore le verre plat.

En 1784, mademoiselle de la Vicogne fit construire la maison de maître qui existe encore; elle l'habita et y mourut en 1821.

En 1822, la verrerie fut achetée par M. de Nampty, qui l'exploita jusqu'en 1839, et la revendit à M. de Girancourt.

En 1840, l'établissement devint la proie des flammes; mais au lieu de diminuer, le personnel augmenta après la réparation du sinistre. Aujourd'hui on fabrique, à la Grande-Vallée, de la verroterie et de la gobletterie; on y taille le verre, etc. M. de Girancourt fils s'étant mis lui-même à la tête de cet établissement, a fait venir, à grand frais, un atelier d'ouvriers de la Lorraine, et a imprimé aux travaux l'impulsion que soutient aujourd'hui M. Hemery, qui a obtenu une mention honorable à l'exposition des produits de l'industrie de 1849.

Mademoiselle de la Vicogne ayant laissé son nom à la verrerie de la Grande-Vallée, nous croyons devoir lui consacrer une courte notice biographique. Louise-Angélique de Virgile de la Vicogne naquit à Réalcamp, à la ferme des Essartis, en 1733. Elle fut mise en nourrice chez une femme du pays, où elle devint victime d'un déplorable accident. Laissée seule, à peine âgée de quelques mois, un pourceau s'approcha d'elle et lui mangea les doigts jusqu'à la paume des mains; il ne lui resta que la dernière phalange du pouce

gauche. Mais la Providence permit que Louise utilisât d'une manière extraordinaire cette seule articulation : on la voyait exécuter, avec une adresse et une dextérité étonnantes, des choses qu'on lui aurait cru impossible de faire. Elle écrivait, brodait, tricottait, cousait, de manière à surprendre ceux qui étaient témoins de ces actions.

Quoique douée de beaucoup d'esprit, Louise de la Vicogne était d'une originalité extraordinaire ; elle tutoyait tout le monde ; elle se permettait des grossièretés qu'on eût à peine tolérées chez des personnes de médiocre condition : elle affectait même parfois un sans-gêne révoltant. Ayant la conscience de sa laideur, elle ne voulut jamais contracter aucun engagement. Plusieurs partis se présentèrent, mais elle les repoussa tous en disant de chacun : « *Ce b..... là voudrait bien avoir mes écus, mais il n'aura rien* » Louise-Angélique de Virgile de la Vicogne mourut à Guerville, en 1821, âgée de 88 ans.

Enfin, il existe encore une fabrique de verre, au hameau de Romesnil, commune de Nesle-Normandeuse. En 1807, cette verrerie produisit des cristaux qui, par la beauté de la matière, le bon goût des formes et de la taille, la vivacité du poli, auraient concouru pour les médailles de premier ordre ; mais le propriétaire, M. Scipion Perrier, était membre du jury, il demanda à être mis hors du concours [1].

A cette verrerie, on fait du verre à vitre, dit *en manchons*, suivant la méthode de Bohême. Cette manière l'emporte beaucoup sur l'ancien système, dit *à boudines*, qui avait l'inconvénient de laisser au milieu de la table de verre un noyau appelé *œil-de-bœuf*. C'est à ce genre de fabrication qu'étaient attachés les anciens priviléges des gentilshommes verriers.

La verrerie de Romesnil a été fondée par privilége du 28 juillet 1776, accordé par Mgr. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et confirmé par lettres patentes du roi, en date du 22 septembre 1780.

Le propriétaire de la verrerie est M. Gruel, qui habite le château bâti, en 1750, par Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, fils du duc du Maine. C'était un homme d'un caractère sombre et

[1] *Annuaire de la Seine-Inférieure*, année 1807, p. 411.

sauvage. Ennemi des plaisirs de la cour, il ne connaissait guère d'autre délassement que la chasse, à laquelle il se livrait avec une ardeur incroyable. Quoique très brave, son existence fut loin d'être heureuse. Ayant tué en duel le marquis de Coigny, à propos d'une plaisanterie, il fut lui-même tué quelques années plus tard, le 1er septembre 1755, dans la forêt de Fontainebleau, par le jeune de Coigny, qui le provoqua pour venger la mort de son père. Il était âgé de 55 ans. Son corps fut rapporté au château, où l'on dit qu'il était mort subitement ; et, de là, ses restes furent transportés à Eu, dans le caveau souterrain [1].

[1] *La Ville d'Eu*, page 461.

L'abbé J.-E. Decordes.

# ÉLOGE ACADÉMIQUE

DE

## M. LE Dr A. BLANCHE,

Médecin en chef de l'Hospice-Général, etc.

*Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

SUITE ET FIN [1].

Comme tous les hommes positifs de la science, observateurs des faits matériels, le docteur Blanche lut d'abord avec défiance tous les faits revélés par *Mesmer* ou plutôt retrouvés par lui, et vit de ses yeux, avec la même défiance, les sujets magnétisés devant lui ou par lui.

Mais aussi, comme tous les hommes de science bons observateurs, amis de la vérité et sans entêtement, il vit qu'il fallait étudier avant de nier, qu'il se passait là des phénomènes dignes de la plus grande attention, et il étudia ces phénomènes.

Cette étude, Messieurs, fit de notre confrère un observateur et en même temps un garant de plus des faits magnétiques, et si sa croyance, sur ces observations curieuses et extraordinaires, n'alla jamais aussi loin que celle de beaucoup d'autres magnétiseurs, dignes aussi de notre estime, elle fut assez avancée pour que nous devions dire que lorsque de tels hommes proclament la vérité de ces phénomènes dits *magnétiques*, qu'ils ont vus par eux-mêmes et bien étudiés, tous doivent céder au désir d'étudier à leur tour avant de *nier*, et avouer

[1] Voir la livraison d'octobre 1850.

que cela mérite du moins de la circonspection dans le jugement ; leur dénégation serait un véritable déni de science.

Enfin le docteur Blanche ordonnait souvent (comme beaucoup d'autres médecins distingués le font aujourd'hui) à certains malades, de se faire magnétiser dans le cas de maladies du système nerveux.

C'est qu'il avait vu et observé beaucoup de faits qui sortent de la loi commune. J'en connais plusieurs qui avaient eu pour lui une grande signification, mais je me bornerai à en mettre un seul en note à la fin de cet éloge (*a*) ; on le lira certainement avec intérêt

Pour les médecins qui s'entêtent à déclarer faux et absurde tout ce qui n'est pas démontré par les lois anatomiques, physiologiques, physiques ou chimiques, de pareils faits n'ont aucune valeur, ils ne veulent rien croire de ce qu'ils appellent surnaturel, parce qu'à leur point de vue, la science peut et doit tout expliquer. Mais pour ceux qui, moins confiants dans la science, ne veulent pas expliquer mais observer, recueillir les faits, sauf à conclure plus tard, ces faits ont le plus haut intérêt ; à eux reviendra un jour l'honneur d'avoir fait marcher la science, après avoir admis qu'elle avait encore une longue carrière à parcourir avant d'arriver au but. Les autres, contents et immobiles par leur science, tuent l'art et le progrès.

Dans une série d'expériences faites chez lui et en présence de plusieurs personnes, le docteur Blanche avait constaté des faits remarquables de lucidité et même de divination ; c'était sur un jeune homme de 18 à 20 ans, qui était surtout remarquable par sa facilité à comprendre à distance la volonté de son magnétiseur ; ces expériences lui faisaient dire que, pour lui, il n'oserait pas nier résolument la vérité de ces faits extraordinaires, qu'ont enregistré dans les fastes du Mesmérisme des hommes placés au premier rang par leur position sociale et par leur science, comme Puy-Ségur, Deleuze, Rostan, Georget... Mais quant aux faits médicaux et de guérison bien constatés et appartenant incontestablement à l'action magnétique, aucun ne s'était offert aussi positif, aussi intéressant, que celui dont j'ai placé l'histoire à la fin de ce travail.

En faisant des expériences et en reconnaissant des phénomènes extraordinaires, produits par le somnambulisme magnétique, *provoqué* ou *spontané*, le docteur Blanche n'a pas manqué d'apercevoir des exagérations répandues par l'ignorance ou le charlatanisme, auquel

se prête si bien l'étrangeté des choses observées; tant d'erreurs, il est vrai, ont été commises par les somnambules, dites les plus lucides pour reconnaître les maladies et indiquer leur traitement, tant de traitements magnétiques, *directs* ou *indirects*, ont été faits sans succès, tant de dangers ont été signalés, qu'il y a bien des raisons pour ne pas tout croire, comme pour ne pas tout nier. et c'est ce que, pour notre compte personnel, nous faisons dans cette étude.

C'est donc ici le cas d'appliquer l'aphorisme :

In medio stat virtus.

L'Académie de Rouen a dû conserver le souvenir d'une discussion moitié sérieuse. moitié plaisante, qui eut lieu en 1842, dans laquelle MM. Lévy, Homberg, Gors, Bergasse et Blanche, prirent la parole, ou firent des lectures sur le sujet de cette digression.

Le secrétaire de l'Académie, M. Gors, a été conduit à dire, à la suite de cette intéressante discussion, ces paroles que je reproduis ici et que je retrouve dans les actes de l'Académie :

« Dans l'état actuel des choses, il faut attendre du temps et de « l'*expérience* les résultats que nous n'avons pas encore et qui sont « indispensables et nécessaires pour émettre une opinion au sujet du « magnétisme animal. »

C'est avoir beaucoup dit, Messieurs, en faveur du magnétisme animal, au nom d'une Académie, que d'avoir fait un appel à l'*expérience*. Il n'y a plus lieu de rire des expérimentateurs lorsqu'on leur a fait appel, il faut même les encourager, et la première chose à faire pour cela, c'est de les écouter, puis de vérifier leurs opérations.

Aujourd'hui on les écoute, parfois on admet quelques faits, on permet même l'étude dans le monde savant, et moi qui ne suis pas enthousiaste, je dis que cela doit suffire pour le moment ; à nos yeux, c'est un pas de fait.

L'Académie ne s'est donc pas beaucoup compromise, comme vous le voyez, Messieurs, par cet appel fait à l'*expérience*, et fait à voix basse dans un petit coin de ses publications Mais pourquoi donc ne le ferait-elle pas à voix haute et ferme ? Le docteur Blanche eût été capable de l'y convier ; moi qui n'ai pas son importance et qui n'ai pas autant étudié le sujet, je n'ose le faire et je me borne à le désirer.

Continuons maintenant l'éloge de notre confrère en compulsant ses travaux, écrits dans les actes de l'Académie.

Son discours de réception en 1818 a été imprimé en partie, il était écrit sur *les songes* envisagés dans leur rapport avec les maladies.

Dans la même année, il fait l'histoire d'une épidémie de fièvres typhoïdes qui fit beaucoup de victimes dans la maison de détention, et qui a failli l'emporter lui-même, ainsi qu'un de nos anciens camarades, le docteur Lefèvre, aujourd'hui encore médecin à Foucarmont.

Dans cette affreuse épidémie, le médecin s'est montré, comme le militaire sur le champ de bataille, calme, résigné et toujours en face de l'ennemi; c'est notre courage, à nous médecins, et il mérite aussi l'estime et la reconnaissance, car notre secours, ne fût-il que moral, est d'un grand effet, et le danger auquel nous nous exposons, ce qui est incontestable, est parfaitement connu de nous.

J'ai trouvé, après ce travail, une communication fort curieuse, qui date aussi de 1818; c'est un fait recueilli dans le quartier des aliénés de la maison de détention; il s'agit d'une aliénation mentale, guérie par une maladie aiguë, survenue après six mois d'une manie avec délire furieux, chez une jeune femme introduite comme pensionnaire dans le quartier des aliénés de Bicêtre.

Au vingtième jour d'une fièvre putride, la convalescence fut signalée par un retour complet à la raison

Cette observation justifie ce que j'ai dit en parlant de la création du quartier des aliénés dans la prison.

Dans un autre Mémoire, lu en 1830, sur une épidémie variolique observée à l'Hospice-Général, des enfants vaccinés éprouvèrent des signes d'incubation de la maladie, sans qu'il se développât d'éruption. Cette observation fait dire au docteur Blanche des paroles que je crois devoir réfuter ou plutôt expliquer, parce qu'elles viennent d'un professeur.

L'auteur de ce Mémoire dit :

« Quant aux signes précurseurs de la variole qui se sont développés « pendant cettte épidémie chez un grand nombre d'enfants vaccinés, ils « sembleraient prouver que la vaccine ne *préserve* que d'une partie de « la *variole*, la plus importante à la vérité, l'*Eruption ;* que le principe « contagieux exerce quelqu'action chez les enfants vaccinés, après « une incubation plus ou moins prolongée, mais sans produire d'au-

« tres accidents que les symptômes les plus innocents de cette redou-
« table maladie. »

Ici, le docteur Blanche semblait faire croire qu'il partage une erreur que j'ai combattue déjà dans un mémoire qui a figuré en même temps dans les actes de l'Académie et dans les travaux du Comité de vaccine, où il m'a valu l'honneur d'une médaille en vermeil (distribution de prix de vaccine en 1842.)

Cette erreur, c'est celle de croire que la *vaccine préserve* de la petite vérole, et de se servir à l'égard des qualités du vaccin des termes *d'antidote*, de *neutralisant*, de *préservatif*, de *succédané*....

Non, la vaccine ne préserve pas, mais c'est parce qu'elle est la *variole elle-même*, variole seulement bénigne et localisable, ce que n'était pas *toujours* la variole *inoculée* et prise sur les sujets atteints de variole simple et bénigne, ainsi qu'on les choisissait au temps de l'inoculation, en 1760.

En continuant de parcourir les actes de l'Académie, pour l'année 1832, j'ai encore remarqué un rapport de M. Blanche sur le compte-rendu des travaux de la société philharmonique du Calvados, de 1827 à 1829, ouvrage contenant des détails historiques sur l'influence morale de la musique, prouvée par l'expérience et par les autorités les plus graves de l'antiquité, M. Blanche dit : « Qu'effecti-
« vement on ne saurait méconnaître, en général, une disposition plus
« particulière à la bienveillance dans les personnes les plus sensibles
« à l'harmonie. »

Conservant cette conviction, le docteur Blanche s'empressa de soutenir dans le conseil municipal une institution de ce genre qui a été fondée en 1843 par M. Henri Barbet, l'un des maires de Rouen qui aura rendu le plus de services à notre ville. On regrettera certainement que l'école de musique qui a été parfaitement dirigée, et qui a obtenu de beaux résultats sous la direction de M. Léon Marie ait été comprise dans les réformes, que l'économie seule, sans doute, a obligé à faire dans le budget municipal.

On pourrait encore considérer comme des travaux scientifiques et académiques, les nombreux discours que le docteur Blanche a prononcés à l'ouverture de ses cours, car jamais il n'a manqué à faire ses ouvertures avec l'apparat qui convient à la science pour l'honorer, la répandre et la faire aimer.

Pendant la durée de l'école Blanche (permettez-moi cette désignation), nous avons vu plusieurs fois les premières autorités de la ville venir honorer par leur présence le jeune professeur, et exciter l'émulation des élèves; plus tard, lorsque l'école secondaire fut fondé en 1822, lorsque le professeur fut devenu officiel, il en fut de même, à plus forte raison.

Mais il arriva que ce ne fut pas seulement à l'ouverture du cours qu'on vit une foule d'hommes distingués venir écouter le professeur, pendant les quelques années qu'il fit un cours de médecine légale.

L'amphithéâtre recevait tous les jours avec les élèves beaucoup de magistrats et avocats qui se montraient empressés de venir s'instruire, à l'école d'un bon maître, des faits importants de cette partie, il est vrai encore neuve, de la science médico-légale.

Il est inutile de dire que dans le cours de matière médicale et de botanique qui fut plus tard substitué à celui de médecine légale, réservé maintenant aux facultés, le docteur Blanche rendit aux élèves les mêmes services, c'est-à-dire qu'il les initia avec un talent supérieur aux richesses de la science qu'il était appelé à enseigner.

Quoique très occupé, le docteur Blanche, qui avait toujours aimé le monde, sans pouvoir s'y livrer dans les premières années de sa carrière, s'accordait quelquefois le délassement qu'un travail incessant rendait à la fin nécessaire à son esprit et à sa santé. Une fois, il s'échappa pendant un mois pour aller visiter les lieux les plus intéressants de la Suisse.

Ce fut un si grand bonheur pour lui, que les souvenirs de toutes les beautés magnifiques et effrayantes de ces lieux, à la fois agrestes et imposants, se grava dans son esprit et l'occupa assez pour le forcer, en quelque sorte, d'en retracer l'histoire.

Le docteur Blanche a écrit son voyage en Suisse comme tant d'autres touristes qui craignent peut-être, dans leur enivrement, que ceux qui les suivront ne soient pas assez bien prévenus de la grandeur du spectacle qui doit se déployer devant leurs yeux étonnés, dans ce pays qu'on se promet toujours d'aller revoir.

Il fit ce voyage en 1829, et en 1832, pressé par ses amis, il en fit connaître un fragment à l'Académie qui lui fit les honneurs de la séance publique : *C'était une ascension au Righi.*

Ceux qui ont été en Suisse, comme ceux qui désirent y aller, liront

ce fragment avec un grand plaisir ; car le style et l'élévation des pensées s'y trouvent en rapport avec la majesté du sujet que l'auteur a voulu dépeindre.

Il convenait, Messieurs, qu'un homme distingué dans la science, dans l'enseignement, qu'un praticien éclairé et fonctionnaire depuis un grand nombre d'années, reçût la récompense honorifique que le pays aime à voir décerner à ceux qui l'ont servi. Aussi lorsque fut terminée la première et affreuse épidémie du choléra de 1832, on vit l'autorité se servir du prétexte des services rendus à l'occasion de cette grande calamité pour demander la décoration de la Légion-d'Honneur au Gouvernement pour MM. Flaubert et Blanche. Des services antérieurs, anciens et plus importants, justifiaient mieux encore cette distinction ; aussi aucun médecin, tout en blâmant ce prétexte, ne vit avec envie cette distinction décernée à deux praticiens éprouvés par tant d'utiles travaux, et, d'avance, honorés de l'estime générale.

Ce fut encore à titre de reconnaissance et d'estime, que M. Blanche fut amené par les élections au poste honorable de conseiller municipal. Son patriotisme éclairé, ses connaissances variées, sa parole facile, ses dispositions naturelles à la bienveillance envers les personnes, et son désir de travailler à la gloire de la cité, ont été autant de qualités qui l'ont mis à portée de rendre en cette qualité de nouveaux services à sa ville natale.

Le Conseil municipal s'en est souvenu spontanément, au moment où il était témoin de la déplorable catastrophe qui enlevait de son sein même un collègue aussi distingué (*b*).

Il s'en est souvenu comme la population entière s'est souvenu spontanément aussi des services qui lui avaient été rendus par le docteur Blanche, au jour fatal où il fallut lui dire un éternel adieu.

Ce fut là, Messieurs, une belle récompense pour notre digne confrère, et croyons que son âme attristée par le souvenir du bonheur dans lequel il vivait au milieu de sa famille, de ses amis et de ses travaux, a dû être attendrie et consolée de la séparation foudroyante qui lui fut imposée par le décret de la Providence.

VINGTRINIER.

# NOTES ADDITIONNELLES.

(*a*) Une jeune fille de bonne et modeste maison, bien simple, bien naïve, une enfant que j'ai mise au monde, que j'ai toujours soignée avec intérêt et amitié ainsi que ses bons parents ; une jeune fille de treize ans, dis-je, nous a fourni ce fait curieux au dernier degré, fait qui n'a guère d'exemples dans les annales de la médecine, mais qui en a beaucoup plus dans les faits de possession diabolique.

Occupée de ses études, dans une pension à la campagne, la jeune fille était bien portante, quoique faible, lorsqu'il lui survint des douleurs dans le ventre et de la sensibilité à l'extérieur, surtout au milieu. On la fit revenir à la maison paternelle.

Bientôt les douleurs augmentèrent, la sensibilité extérieure surtout devint remarquable par la production de la douleur au plus léger toucher : elle s'étendit dans les côtés.

Du reste, point de fièvre, mais peu d'appétit, tristesse, souffrance dans les mouvements.....

Après deux mois d'un traitement fait en janvier et février 1848, qu'il est inutile de détailler, rien n'amenait de rémission ; plusieurs consultations furent faites, qui admirent qu'il fallait croire à l'existence d'une inflammation du péritoine, à des engorgements mésentriques, et à une influence particulière de l'utérus peut-être disposé à la menstruation.

Un traitement dirigé en ce sens n'amena aucun mieux, et c'est alors qu'on le faisait, que la jeune fille fut prise, en même temps que de ces douleurs continues du ventre, de crises de convulsions ; ce fut d'abord des secousses musculaires, puis des roideurs et immobilités tétaniques dans les membres supérieurs et inférieurs.

Après, ce furent des mouvements séparés des membres supérieurs et inférieurs; ainsi, pendant des heures entières, elle frappait des mains sur le lit, comme font les femmes qui battent la lessive, ou bien c'étaient les pieds qui, sans discontinuer d'un moment, frappaient sur la couche, de manière à user la peau des talons.

D'autres fois c'était des crises de raideur générale et tétanique de tout

le corps, de manière que la tête et les pieds se rapprochaient soit en avant, soit en arrière, pour mettre le corps dans l'état convulsif qu'on appelle *l'opisthotonos* (courbure du corps en arrière), *l'emprosthotonos* (courbure en avant).

D'autres fois, l'enfant appuyait sa tête et ses talons sur son lit, soulevait le corps et s'enlevait en saut de carpe à une certaine distance. Si on n'avait été là, jour et nuit, elle se fut certainement blessée horriblement; ces crises là, déjà bien extraordinaires, devaient cependant le devenir encore plus; se renouvelant, d'abord deux, trois et cinq fois par jour, elles durèrent ensuite 1 heure, 2 heures et 3 heures, et enfin, allèrent jusqu'à durer, sans laisser le moindre repos, jusqu'à 22 heures sur 24.

Or, pendant les temps de crise, l'enfant ne pouvait ni boire ni manger, les muscles de la déglutition étaient en état de spasmes et de contraction, comme tout le reste du système musculaire de la vie animale. Mais voici une bien étonnante aberration des organes du mouvement qui survint dans le temps où les convulsions allèrent jusqu'à durer 15, 20 et 22 heures de suite.

Il arriva, et cela cinquante fois peut-être, que l'enfant, après avoir fait le saut de carpe et avoir été reçue par son gardien qui était un homme très fort et qui y prenait autant d'attention que d'intérêt, était forcée de prendre toutes sortes de poses bizarres, comme la pose de la défense, de la menace, de la prière, de la colère, etc. etc., enfin, un jour, survint le phénomène convulsif le plus inexplicable; *jetée raide et droite sur les bras de son gardien*, elle se prit à tourner sur elle même comme fait un poulet à la broche, et avec tant de rapidité, qu'on pouvait à peine compter ces rotations du corps. J'ai vu de mes yeux, et plusieurs fois, tous les accidents et particulièrement ce dernier auquel je n'ai voulu croire, je l'avoue, qu'après l'avoir vu; j'ai compté une fois vingt-huit rotations, une autre fois quinze, une autre six, et en mon absence le gardien en a compté jusqu'à quarante sans aucun temps d'arrêt. Je me demande si Auriol, le célèbre équilibriste, pourrait faire de pareils tours d'agilité?

Remarquons que l'intelligence restait presque toujours intacte au milieu de tous ces mouvements fatiguants; l'enfant entendait tout ce qu'on disait, mais ne pouvait ni articuler un mot, ni même pousser un cri, malgré l'envie qu'elle en avait. Cela peut surprendre ainsi que l'absence de convulsions dans les muscles de la face. Jamais la malade n'a fait une grimace et n'a eu le *trismus*.

Pendant deux mois entiers que tous ces accidents se développèrent

graduellement pour arriver à un degré inimaginable, la pauvre petite fille, d'ailleurs très frêle, arriva à un état de dépérissement extrême; privée d'aliment et ne pouvant en avaler aucun, même dans les intervalles des crises, qui étaient devenus, d'ailleurs, forts courts, on conçoit qu'il n'était pas possible qu'elle vécut longtemps.

Les essais de toutes sortes de remèdes n'amenaient aucun soulagement, ou semblaient même augmenter le mal; dans le bain par exemple, elle devenait oppressée et ses douleurs de ventre plus intolérables. La peau, en cet endroit, était tellement douloureuse que la crainte d'être touchée du bout du doigt la faisait trembler, et d'ailleurs la peau de toute la surface avait acquis une sensibilité anormale dont on voit peu d'exemples.

A bout de toutes mes ressources, nous arrivâmes, en désespoir de cause, à parler du *Magnétisme animal* dans une consultation où assistaient les docteurs *Blanche* et *Desbois* Les parents n'avaient jamais entendu parler du magnétisme, autrement que comme une jonglerie, de sorte que ce ne fut qu'après une certaine insistance de notre part, et après avoir bien vu l'inutilité de nos remèdes, qu'ils se décidèrent à laisser entreprendre la magnétisation.

Je dirai pourtant que le chloroforme arrêtait assez promptement les convulsions, mais elles revenaient, et nous avons craint d'en continuer l'usage. D'ailleurs l'enfant nous affirmait qu'elle souffrait intérieurement davantage, et qu'elle préférait avoir des convulsions plutôt que ces suspensions douloureuses.

Enfin la crise de 22 heures sans cesser et la syncope qui la suivit, décidèrent tout le monde, car la mort devenait imminente. Alors nous confiâmes la jeune malade au docteur *Saint-Evron* dont les études spéciales, la pratique des opérations magnétiques et la bonne foi étaient une garantie pour la famille et pour nous-mêmes; c'était le 25 mars.

Chose vraiment miraculeuse! à la première magnétisation d'un quart d'heure seulement, les crises furent arrêtées, l'enfant fut livrée au sommeil, elle eut ensuite la possibilité de boire sans peine et même de manger un potage. Le somnambulisme se déclara dès cette première tentative.

A partir du 27, la malade put prendre des bains et elle s'y trouva bien tant qu'elle fut en état magnétique.

Les crises qui étaient tantôt fréquentes et courtes, tantôt très longues, devinrent de courte durée, moins fortes, et s'éloignèrent pour disparaître tout-à-fait après six mois entiers d'opérations magnétiques, faites deux fois par jour. Enfin, après ce tems, elle fut complètement guérie, et il n'est

pas survenu un seul accident depuis deux ans bientôt que cette cure s'est faite sous nos yeux et sous ceux des médecins que j'ai conviés à en être les témoins.

Les règles ne se sont montrées que bien longtemps après la guérison, la première apparition s'est faite le 12 juillet 1849.

Beaucoup de choses, qu'il serait trop long de dire ici, furent tres remarquables chez cette enfant pendant ses extases magnétiques ou somnambulisme ; je dirai seulement ceci :

La *sensibilité* du ventre et de toute la peau disparaissait; on pouvait toucher, frapper même partout sans occasionner de douleur.

La *station* et la *marche*, qui étaient devenues impossibles, se faisaient parfaitement, au point de courir et jouer, dans cet état, de toutes les manières ; plusieurs fois elle a fait des promenades d'une lieue et plus, lorsque, un quart-d'heure avant l'opération magnétique, comme une minute après, elle ne pouvait mettre un pied devant l'autre.

L'usage des *bains*, auparavant pénible, était agréable.

La *digestion* se faisait bien. les fonctions basses aussi.

La *tenue* modeste de l'enfant prenait un air d'importance, et son intelligence timide devenait active et quelquefois fort remarquable.

La *mémoire* ne conservait rien de ce qui s'était passé dans l'état magnétique.

Aussitôt relevée de cet état la sensibilité et l'impossibilité de se souvenir revenaient.

Elle *prédisait* assez exactement ses crises, reconnaissait l'eau magnétisée et refusait l'autre.

Enfin, pendant cinq ou six mois consécutifs, notre jeune fille a vécu de deux existences intellectuelles et matérielles tout-à-fait distinctes l'une de l'autre. Deux mémoires, deux séries de pensées comme deux états distincts dans la physiologie des organes de la digestion, du mouvement et de la sensibilité. Nous remarquerons encore, comme un fait curieux, que plusieurs fois son état magnétique s'est produit *spontanément*.

Il n'est pas inutile de dire que le mieux qui suivit presque immédiatement les effets magnétiques fit penser aux parents et à moi-même que ce mieux n'était peut-être arrivé que parce que la maladie était à sa fin. On cessa alors pendant deux ou trois jours l'opération, et pendant ce temps les convulsions recommencèrent de plus belle.

Quinze jours après, même essai et même retour. Il fallut donc se rendre, et, pendant six mois consécutifs, la jeune enfant fut magnétisée par le docteur Saint-Évron, qui y mit une patience et une persévérance

bien dignes d'un succès que nous ne balançons pas à attribuer à lui seul, et qui lui donne les plus justes titres à la reconnaissance de la famille.

Ce traitement a été suivi par plusieurs médecins de Rouen, et principalement par les docteurs Blanche, Desbois, Despréaux et Védie.

(*b*) Le docteur Blanche a été frappé de mort subite, le 24 janvier 1849, à 63 ans, au milieu du Conseil municipal qui tint, dès le lendemain 25, à 3 heures après midi, une séance extraordinaire dont le procès verbal contient ce qui suit :

« M. le Maire rend compte au Conseil des soins qu'il a pris par suite « du funeste événement qui a coûté, hier soir, la vie à M. le docteur « Blanche, conseiller municipal, mort à l'Hôtel-de-Ville, dans l'exercice « de ses fonctions, pour faire transporter le corps du défunt à son domi- « cile, accompagné d'une escorte spontanément offerte par le poste de « garde nationale de service.

« Le Conseil remercie M. le Maire de ses soins.

« M. le Maire expose ensuite que, sur la provocation d'un membre « du Conseil, il a obtenu de M. le Préfet l'autorisation de convoquer « extraordinairement le Conseil à l'effet de délibérer s il ne convient « pas de prendre à la charge de la ville les frais des funérailles de « M. Blanche.

« La proposition faite à cet égard étant appuyée, le Conseil municipal, « à l'unanimité :

« Considérant que toute la vie du docteur Blanche, chirurgien en « chef de l'Hospice-Général, a été consacrée à ses concitoyens, et que « son caractère généreux et désintéressé lui a toujours fait oublier les « soins de sa fortune;

« Considérant que la ville doit encourager de tels exemples, et qu'il « lui appartient de payer la dette de la classe pauvre envers un homme « de bien;

« Considérant que le défunt a été, pendant de longues années, in- « vesti de diverses fonctions municipales, qu'il a toujours remplies avec « un devouement sans réserve, et qu'il est mort au milieu même de « ses devoirs civiques;

« Attendu, d'ailleurs, que le deuil public sera la principale décora- « tion de ses funérailles dont la sévère simplicité ne sera pas onéreuse « à la ville,

« Arrête :

« Article 1er. Les funérailles de M. le docteur Blanche seront ordon-

« nées par l'Administration municipale, et les frais en seront suppor-
« tés par la caisse de la ville.

« Ces frais seront pris sur l'article 117 du Budget supplémentaire
« de 1848.

« Art. 2. Une place au cimetière monumental est concédée gra-
« tuitement.

« Art. 3. Une députation du Conseil municipal se rendra immédiate-
« ment auprès de la veuve et des enfants du docteur Blanche pour
« leur porter les compliments de condoléance du Conseil, et les
« informer de la délibération prise en ce qui concerne les funérailles
« du défunt.

« Art. 4. Le corps municipal assistera aux obsèques.

« Art. 5. M. le Maire est invité à faire délivrer à la veuve et aux
« enfants du défunt copie de la partie du procès-verbal de la séance
« d'hier qui concerne la mort du docteur Blanche, et copie du procès-
« verbal de la séance de ce jour. »

## POÉSIE.

# LA NUIT DES MORTS.

En ce jour de tristesse,
Devant mes yeux se dresse
Le fantôme muet
D'une ame qui m'appelle
Et demande pour elle
Un soupir, un regret.

Mon ame se recueille,
Car devant moi la feuille
Qui tourbillonne et fuit
Est un triste présage
Qui nous offre l'image
De l'éternelle nuit.

Le vent dans la feuillée,
Si triste et désolée,
Pousse les ouragans;
Bien froide est son haleine,
Et les ames en peine
Ont de mornes accents.

Le ciel est sans lumière
Et jette sur la terre
Un voile ténébreux ;
Et tout dans la nature
Rend un sombre murmure
En ce jour douloureux.

La cloche au loin résonne,
Et le glas qu'elle sonne
Nous appelle aux tombeaux
Où toujours la souffrance
Retrouve l'espérance
De l'éternel repos.

Il est minuit : écoute !
C'est l'heure de l'absoute
Au séjour de la mort.
J'entends plus d'une plainte
S'élever de l'enceinte
Où la douleur s'endort.

Les morts quittent leurs bières,
Et sous leurs froids suaires
Ils regardent sans bruit
Si quelqu'ami fidèle
D'un bouquet d'immortelle
Vient orner leur réduit.

Leurs yeux, dans la nuit sombre,
Cherchent si, dans le nombre
Des pieux visiteurs,
L'ame qu'en cette vie
Ils ont le plus chérie
S'avance avec des fleurs.

Sur tous ces ossuaires,
Des sanglots solitaires
Éclatent par moments,
Et le regard oblique
D'une ombre fantastique
Vient glacer les vivants.

Laisse couler tes larmes
Sur l'objet plein de charmes
Dont tu pleures la fin,
Pauvre époux qui chancelle
Sous la douleur cruelle
Qui t'a frappé soudain !

Et nous, prions, mon frère,
Pour notre tendre mère
Qui nous voit en ce jour;
A genoux sur sa tombe,
Qu'une larme retombe
Comme un tribut d'amour.

A travers les ténèbres,
Vers les enclos funèbres,
Vite, portons nos pas;
La mémoire de l'ame,
Comme une pure flamme,
Doit survivre au trépas.

E. Pepin.

## HISTOIRE INDUSTRIELLE.

# RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

# LA FABRICATION DU VERRE.

(SUITE ET FIN [1].)

La gravure du verre, dans son acception moderne, c'est-à-dire l'art de polir le verre brut et de le graver en creux, était probablement inconnue des Romains et de leurs prédécesseurs. Cependant, l'art de tailler le verre en relief était connu d'eux, même à des époques fort reculées, car Pline nous apprend qu'ils employaient le diamant à cet usage (Nat. hist. XVVII. c).

Les Chinois ont longtemps déployé une grande habileté dans la fabrication du verre. M. Abel Rémusat [2] rapporte qu'ils imitaient si bien la pierre précieuse *Yeschm*, qu'il était presque impossible de distinguer la fausse de la véritable. Ils appliquaient ce genre de travail à la fabrication de vases de formes différentes, que les Arabes leur ont empruntés. Quelques-uns de ces vases étaient d'un blanc clair, transparent, extrêmement brillant, et d'une pureté égale à celle des pierres

[1] Voir la livraison d'octobre 1850.

[2] Histoire de la ville de Klotan, tirée des Annales de la Chine et traduit du chinois; suivie de recherches sur la substance minérale, appelée par les Chinois pierre de Ju et sur le jaspe des Anciens, par M. Abel Rémusat, pag. 153 et 159.

précieuses; d'autres étaient d'un bleu magnifique, également pur. En Egypte et en Syrie, l'on ne faisait pas de différence entre le Yeschm véritable et le Yeschm faux, ce dernier ayant la même forme, la même épaisseur et la même pesanteur spécifique que l'autre. On assure même qu'au Caire et dans d'autres villes, les vases artificiels étaient aussi estimés que ceux que l'on faisait avec le Yeschm véritable, et qu'on en donnait des sommes énormes. Les Chinois ont encore imité également bien leur pierre précieuse, connue sous le nom de *Ju*, dont le prix était trop élevé pour des personnes d'une fortune médiocre. Cette imitation est d'un verre richement coloré, d'une teinte verdâtre, d'une dureté et d'un poids tels que, sous ce rapport, elle surpasse souvent le Ju véritable. On trouve fréquemment, chez les marchands de curiosités, des fragments de ce Ju artificiel, et c'est à tort que l'on considère quelques-uns d'entre eux comme des compositions faites à l'aide du riz. Dans le musée de Géologie Économique, à Londres, on conserve un piédestal carré et massif d'un verre d'une teinte jaune, et de fabrication chinoise. Ce piédestal est surmonté d'un lion de petite taille, que le graveur a tiré de la partie supérieure de ce même piédestal, et travaillé ensuite à l'aide du tour et du mandrin, probablement avec de grandes difficultés. Il est probable que cette pièce remarquable aura été faite avec du verre anglais, refondu en Chine, avec une plus grande quantité de plomb. Les petits vases colorés, les figurines, et presque tous les genres d'ornements en pierre sculptée ont été reproduits en verre opaque par les Chinois. On voit, au musée Britannique, un spécimen de la pierre de Ju artificielle; ce spécimen, d'un blanc bleuâtre et ressemblant à de l'émail, est extrêmement dur et d'une pesanteur étonnante relativement à son volume. Quoique les Chinois aient une connaissance complète de la fabrication du verre, ils semblent négliger totalement la fabrication des objets utiles qu'on obtient avec cette substance. On assure même qu'ils ne se soucient pas de fabriquer du verre ordinaire, mais qu'ils le tirent en partie d'Europe; et que, lorsque ce verre est en morceaux, ils le refondent et le convertissent en différents articles, selon leur caprice ou leurs besoins. Ils importent aussi d'Europe du cristal de roche, en fragments, qu'ils remettent à la fabrication. L'Empereur possède à Pékin une manufacture de verre, qui est exploitée autant pour l'agrément que pour l'utilité qu'on en retire.

Les anciens avaient un procédé des plus singuliers pour faire, avec du verre coloré, des cylindres et des plaques qui semblaient peints à leur surface et même dans leur épaisseur. Ils réunissaient ensemble des fibres de verre de différentes couleurs, assorties et jointes les unes aux autres avec la plus grande exactitude, de sorte qu'une section, opérée à travers ce faisceau, représentait l'objet comme s'il eût été peint. Ensuite on soudait le tout en une masse solide et homogène. Dans quelques-uns des spécimens de cette espèce qui furent découverts vers le milieu du siècle dernier, cette peinture, d'un genre particulier, a l'air d'être granulée des deux côtés, et semble avoir été faite dans le genre de la mosaïque; mais les différentes pièces dont elle se compose, ont été si étroitement unies entre elles par l'action d'une chaleur intense, que les jointures sont imperceptibles, même à la loupe. Un petit fragment, qui se trouve dans la possession de M. Doubleday, au musée Britannique, présente un feston arabesque de couleurs variées : les contours en sont fins, mais bien accusés, les couleurs vives et pures. Dans une autre pièce, l'artiste a su obtenir un effet brillant, en faisant constraster ensemble des verres opaques et des verres transparents. Ces peintures obtenues à l'aide du verre coloré, comme on vient de le voir, semblent se prolonger dans toute l'épaisseur du spécimen, car les deux côtés opposés du verre correspondent exactement l'un avec l'autre, même pour les plus petits détails; de telle sorte que si l'on coupait le verre transversalement, le même feston arabesque reparaîtrait dans chaque section.

On voit au musée Britannique une grande quantité de ces curieuses mosaïques de verre; quelques-unes exécutées avec un verre transparent, représentent des feuilles ou des fleurs entrelacées, sur un fond vert sombre. Ces feuilles sont nuancées d'ombre et de lumière, et il en résulte une demi teinte parfaitement rendue. Beaucoup de ces fragments sont de petite dimension; quelques-uns des dessins qu'ils représentent sont très délicats, et leur exécution révèle une grande étude de l'effet et autant de goût que d'habileté. On voit encore, dans ce musée, de nombreux fragments d'ornements en relief, en émail blanc sur un fond bleu, ou encore en émail blanc sur fond améthyste; les uns et les autres sont probablement l'œuvre de célèbres artistes Romains ou d'artistes Grecs établis à Rome. Quand les pierres précieuses devinrent rares ou fort chères, les artistes eurent recours aux pierres pré-

cieuses artificielles. Pour obtenir ces dernières, on superposait deux ou trois couches de verre opaque coloré, on les soudait ensemble, en leur donnant la forme ronde ou ovale, de manière à obtenir l'effet des pierres véritables. Ces matériaux de moindre valeur, travaillés et ornés à l'aide du tour, suffisaient à ceux dont la fortune ne pouvait atteindre au prix de véritables pierres gravées. Habitués ainsi à travailler le verre comme des camées, les artistes n'eurent pas de peine à exécuter des ouvrages plus considérables, tels que les vases de Naples et de *Portland*.

On a trouvé, dans les ruines souterraines d'Herculanum, une grande variété de fioles et de bouteilles d'une forme généralement allongée. La plupart sont d'un verre d'épaisseur inégale et de couleur verdâtre. On y a rencontré également quelques vases de verre blanc, taillé; mais ils sont de petite dimension.

On voit encore au musée Britannique un petite quantité d'urnes cinéraires, en verre de couleur verte; ce sont de beaux spécimens du verre soufflé des Anciens. Les vases ronds sont d'une forme élégante; leurs couvercles et leurs deux anses doubles doivent convaincre quiconque est à même d'apprécier les difficultés que l'on rencontrerait même aujourd'hui dans la fabrication de semblables anses, que les Anciens connaissaient bien l'art de faire des vases ronds en verre. Quoique leurs connaissances paraissent avoir été très limitées en ce qui concerne la fabrication des vases carrés, et plus encore des vases de forme ovale, octogone ou pentagone, on rencontre cependant quelques vases de forme carrée, assez grossièrement exécutés; en outre, une grande quantité de lacrymatoires, et enfin divers fragments d'autres vases, dont quelques-uns présentent un rebord saillant, creux à l'intérieur, comme si ces vases eussent été fabriqués à l'aide de moules de métal à parties mobiles, s'ouvrant et se fermant pendant l'opération.

De tous les vases de verre anciens, le plus célèbre est celui qui fut, pendant deux siècles, le principal ornement du palais Barberini, et qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Vase Portland*. Il fut trouvé, vers le milieu du XVI^e siècle, dans un sarcophage de marbre, renfermé dans une chambre sépulcrale, sous le *Monte del Grano*, à une lieue de Rome, sur la route de Frascati. Il est orné de figures d'un blanc opaque, en bas-relief, sur un fond d'un bleu foncé transparent. Jusqu'à présent le sujet n'a pas été expliqué d'une manière

satisfaisante ; quant au dessin, et surtout à l'exécution, ils sont vraiment admirables. La totalité du fond bleu, ou du moins la partie qui se trouve au-dessous des deux anses, fut, dans l'origine, couverte d'émail blanc, à même lequel on a sculpté les figures à la manière des camées, avec autant de difficulté que de talent. Bien qu'il ne puisse exister aucun doute, relativement aux matières dont ce vase est composé, il est extraordinaire que quatre auteurs se soient accordés pour le considérer comme étant de la nature des gemmes ; tous différant d'opinion, cependant, relativement à la nature de la pierre dont il serait composé. Bréval l'a considérée comme étant de la calcédoine ; Bartoli, comme étant de la sardoine ; le comte Tetzy a prétendu que c'était de l'améthyste, et, de La Chausse, de l'agate. Il est vraiment étrange que des voyageurs ou des auteurs aient poussé l'ignorance jusqu'à supposer qu'un objet de la taille du vase de Portland ait pu être tiré de l'une de ces productions naturelles ; et ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que les avis des uns et des autres ne s'accordent, ni pour la couleur, ni pour l'espèce de la pierre. Le sujet du bas-relief est enveloppé d'un égal mystère, car ici encore les opinions sont aussi variées que pour la matière dont se compose le vase en question. Quelques écrivains ont prétendu que c'était l'histoire de Thésée ; Bartoli soutient que le groupe formant ce bas-relief représente Proserpine et Pluton ; le comte Tetzy, qu'il a rapport à la naissance d'Alexandre Sevère, dans la tombe supposée duquel le vase fut trouvé ; tandis que M. Windus, qui s'est occupé le dernier de ce vase fameux, affirme que ce groupe reproduit une anecdote relative à une dame de qualité qui alla consulter Galien sur les causes d'une maladie. On sait qu'il finit par découvrir que son mal provenait de l'amour qu'elle avait conçu pour un célèbre danseur de corde. Le bas-relief également gravé, formant le pied, est une pièce rapportée qui a été cimentée au fond du vase, et qui semble d'une date plus récente que le reste ; elle ne parait pas être non plus l'œuvre du même artiste ; il peut se faire aussi qu'un accident, survenu au moment de la fabrication ou de la gravure, ait mis l'ouvrier dans la nécessité de faire de ce pied l'objet d'un travail subséquent. On a supposé aussi que le col du vase étant étroit, la large ouverture qui se trouvait au fond, avant que le pied fût cimenté, permettait de faire entrer plus facilement les cendres ou les ossements. Dans tous les cas, cette belle œuvre de l'art antique

prouve suffisamment à quel haut degré de perfection la fabrication du verre était portée chez les anciens.

C'est ici le lieu de rapporter un fait publié par feu M. Wedgwood, l'un des plus habiles artistes en céramique qui aient existé depuis Bernard Palissy. Lorsque le vase Barberini fut apporté en Angleterre et mis en vente, Wedgwood pensa que bien des gens qui seraient dans l'impossibilité absolue de l'acquérir, pourraient cependant donner un prix raisonnable d'une bonne copie. Il fit donc tous ses efforts pour l'obtenir, et, pendant quelque temps, continua d'enchérir sur la duchesse de Portland qui, de son côté, en poursuivait l'acquisition. Mais celle-ci, ayant eu connaissance des motifs qui le faisaient agir, lui fit offrir de lui prêter le vase s'il voulait abandonner ses prétentions. C'est de cette manière qu'elle se le fit adjuger, par le prix de 1,800 guinées (environ 46,800 fr.) On rapporte qu'un nombre limité de copies se vendirent 50 guinées chaque (1,300 fr.), et que le moule en fut payé 500 (13,000 fr.) à l'artiste chargé de l'exécuter; suivant l'opinion commune, ce fut le célèbre Flaxman qui travailla à cette belle reproduction[1].

Pendant de longues années, Venise éclipsa le reste de l'Europe par la beauté de ses verreries. Si l'on en juge d'après les curieux spécimens qu'on peut voir en Angleterre, les souffleurs de verre vénitiens devaient être des artistes d'un grand talent. Un manche de couteau en verre, que l'on considère comme un de leurs ouvrages, est revêtu d'une couche extérieure de verre blanc transparent, laquelle recouvre des verres de différentes couleurs fondus ensemble, et formant un tout bariolé. L'effet de ces couleurs sous le verre blanc est des plus agréables. Les sphéroïdes appelés boules vénitiennes sont encore un spécimen curieux de l'art vénitien. Dans quelques uns de ces spécimens, la couche extérieure de verre blanc se trouve décomposée et altérée par le temps; mais, à l'aide des procédés employés, de nos jours pour polir le verre, on peut aisément rendre au travail intérieur toute sa beauté primitive.

La Bohême était célèbre autrefois par ses importantes fabriques de verre. Les artistes de ce pays imitèrent le curieux procédé des Vénitiens pour décorer les ouvrages de verrerie; ce procédé, qui est

[1] Une copie du vase Portland existe au Musée d'Antiquités de Rouen.

aujourd'hui bien connu, a joui dans un temps d'une grande célébrité. En faisant des tiges de verres à vin et de gobelets, ils y introduisaient des filets d'émail blanc et d'émail coloré, entrelacés et tordus avec du verre transparent. L'auteur de cette notice possède un vase bohémien admirablement gravé. Le travail, eu égard au procédé employé qui est celui de la gravure en creux, est même plus fin que celui du vase Portland. Le sujet est celui du tableau de Le Brun, représentant la bataille d'Arbelles. Au point de vue de la main-d'œuvre et de l'exécution artistique, et considéré comme *intaille* moderne, ce vase est sans rival.

Howel, dans ses lettres familières (*Howel's familiar letters*), donne quelques intéressants détails sur Venise et la célébrité que lui valut la fabrication du verre La première de ces lettres est datée de Venise, le 30 mai 1621, et contient ce qui suit :

« Au nombre des charmants ilots qui entourent Venise, il en est un, à environ un mille de cette ville, qu'on nomme Murano. On y fabrique des verres de cristal, et c'est un spectacle curieux de voir tout une rue, où, sur un côté seulement, il y a vingt fournaises en activité continuelle, la nuit comme le jour. On a dit (et l'expérience a eu lieu) que si l'on transportait une de ces fournaises de Murano à Venise, bien plus, seulement à l'autre côté de la rue, quoiqu'en employant les mêmes ouvriers, les mêmes matériaux, le même combustible et le même système de fourneaux, il serait cependant impossible de fabriquer des verres de cristal ayant la même perfection, sous le rapport de l'éclat et de la beauté, que ceux de Murano. On attribue cette singularité à la qualité et à la sérénité de l'air circumambiant qui plane sans cesse sur ces lieux, et favorise la fabrication. Cet air est purifié et adouci par la chaleur qui s'échappe de tant de fourneaux réunis, dont les feux, brûlant sans cesse, ressemblent à la flamme sacrée des Vestales. »

Dans une autre lettre, le même auteur s'exprime ainsi : « L'art de fabriquer le verre est en grande considération à Venise. En effet, quiconque parvient à se faire la réputation d'un maître dans cette partie, est sur le champ réputé comme un gentilhomme, *ipsâ arte*, par amour de l'art ; et ce n'est pas à tort, car ne faut-il pas de rares connaissances et une étude approfondie de la chimie pour métamorphoser des substances vulgaires, telles que le sable par exemple, en un objet aussi diaphane, aussi clair et aussi beau que le verre de cris-

tal, ayant en outre le privilége de ne souffrir la présence d'aucun poison? Une autre qualité du verre, c'est de conserver toujours, dans leur intégrité primitive, son poids et sa substance, en dépit du temps et d'un usage journalier. Il est surprenant de voir la quantité de formes étranges et variées que cet art intéressant a su donner au verre. J'ai vu une galère entière, avec ses mats, ses voiles, ses cables, son gréement, la proue, la poupe, le gaillard d'avant, les ancres et la chaloupe, faite uniquement en verre de cristal; j'ai vu aussi une figurine faite avec la même matière et représentant un guerrier couvert de son armure. »

Ainsi, nous voyons que, à l'époque où ces lettres furent écrites, une rue tout entière se composait de fabriques de verre en renom, fonctionnant sans cesse. Cependant, cette supériorité du verre vénitien, que Howel attribue d'une manière si ridicule à l'air de Venise, était l'objet d'une foule de contes mystérieux, répandus par la superstition ou par un étroit égoïsme. On peut avoir estimé dans le temps la blancheur de ce verre de Venise, mais elle est bien inférieure, sous le rapport de la transparence, à celle du cristal de nos jours.

Les plus belles pièces de verre vénitien sont plutôt célèbres pour leur légèreté que pour la beauté de leur cristal, mais elles ont beaucoup de mérite, par ce motif que le plomb n'entre pas dans leur composition.

Le verre de Venise était très réputé en Angleterre du temps de Howel, car, dans une lettre écrite à M. T. Lucy, alors à Venise, e datée de Westminster le 15 janvier 1635, il s'exprime ainsi : « Mylady Miller vous envoie ses compliments, et vous prie de lui envoyer, par le premier navire, un service complet de verre de cristal, tout ce que Murano peut offrir de mieux. » Les verres à boire, fabriqués à Venise à cette époque, passaient, aux yeux des personnes crédules, pour avoir la propriété de se briser en éclats quand on y versait un poison; cette absurde croyance ne peut s'attribuer qu'à une célébrité trop exagérée donnée à ces fabriques. Dans son ouvrage sur les erreurs du vulgaire (*Vulgar errors*), sir Thomas Browne, à propos de cette prétendue propriété révélatrice, fait la remarque suivante : « Bien que l'on prétende que le poison suffise pour briser le verre vénitien, nous n'avons point encore rencontré de vase en verre de Venise qui vînt justifier ce fait. »

C'est aux Vénitiens qu'on doit le système moderne employé pour graver le verre, et qui, après eux, se répandit dans tous les pays de l'Europe. Les premiers spécimens furent gravés avec un diamant, ou avec un fil d'acier brisé ; mais les gravures obtenues par le tour, à l'aide de roues de cuivre et de plomb, sont bien supérieures. A peu d'exceptions près, le dessin présentait, à la surface, l'ébauche d'une *intaille*, contrastant avec le fond transparent, et produisant à l'œil l'effet d'une dentelle délicate.

Non seulement les Vénitiens firent revivre l'art ancien et curieux de faire les mosaïques de verre, mais encore ils produisirent une foule de choses aussi nouvelles qu'ingénieuses. Aujourd'hui même, Venise est encore sans rivale pour le bon marché et l'excellence de ses grains de verroterie, dont on expédie d'énormes quantités pour l'Afrique et d'autres contrées.

Les Vénitiens et les Bohémiens fabriquaient des verres à boire, de forme cylindrique, peints en couleurs d'émaux, et représentant des armoiries. On appelait ces vases des *Vidrecome*. Le vase ancien, en verre peint, dont il est parlé dans la vieille ballade de « *Luck of Muncaster* », était probablement l'œuvre d'un artiste Bohémien, et remontait aux premiers temps de la fabrication du verre chez ce peuple ; ce vase a été le sujet d'un roman poétique.

Outre leur verre à vitre ordinaire et leurs autres verres, les Vénitiens étaient encore célèbres pour la fabrication des vases ingénieux dont nous allons parler, et qui, à l'exception de leur *vitro di trino* et de leur verre craquelé, étaient des imitations de la fabrication ancienne.

Le filigrane, qui se compose de filets d'émail blanc et coloré, tordus en spirale et enchâssés dans du verre transparent, était fort en usage chez les Vénitiens ; ils l'employaient pour former les tiges des verres à vin, des gobelets, etc. Quelquefois, on réunissait plusieurs pièces de filigrane que l'on plaçait côte à côte, en alternant les couleurs, pour en fabriquer ensuite des tasses, des vases et d'autres objets de luxe. Pour obtenir le verre à mille fleurs, on procède de la manière suivante : on dispose une grande quantité de cylindres formés de filets soudés entre eux, et dont les couleurs varient suivant le caprice de l'artiste ; on coupe ensuite ces cylindres par tranches circulaires, de manière à former de petites rondelles. Ces

dernières, placées les unes auprès des autres, dans un ordre quelconque, ou réunies en masse et au hasard, sont incorporées dans un verre transparent ; alors elles présentent l'aspect d'une multitude de fleurs, de rosettes, etc. On les emploie pour la fabrication de vases, de tasses, et d'autres ouvrages de fantaisie.

La mosaïque de verre, telle qu'on la fabriquait autrefois à Rome et aujourd'hui à Venise, était le résultat du procédé suivant :

Des fils ou des baguettes très fines de verre opaque ou transparent, de diverses couleurs, étaient rangés ensemble, en ordre régulier, de manière à ce que leurs extrémités formassent des fonds, sur lesquels on ménageait des dessins représentant des fleurs, des arabesques et d'autres objets reproduits ordinairement dans les mosaïques. Ensuite, en coupant transversalement ces assemblages, soit *à angle droit*, soit *obliquement*, on obtenait un nombre illimité de couches, de telle épaisseur que l'on voulait, et dont chacune reproduisait le même dessin. Le verre de Smetz est produit par la fusion de morceaux de verre de différentes couleurs, que l'on enroule les unes sur les autres, de manière à former un tout imitant l'onyx, la cornaline, et d'autres pierres précieuses. Le *vitro di trino* est une belle composition imitant la dentelle. Il offre dans toute sa surface un lacis de lignes entrecroisées ; ces lignes, d'ordinaire en émail blanc ou en verre transparent, présentent dans chacun de leurs intervalles une saillie qui figure assez bien une pierrerie enchassée. Dans chacune de ces saillies, il existe une petite cavité, de grandeur uniforme, et toujours exécutée avec une si grande précision qu'on la croirait plutôt l'œuvre du tour que celui du *moulage* et de la *fusion*. Le verre craquelé, qui présente à l'extérieur une surface rugueuse et vermiculée, assez analogue d'aspect à certaines écorces fendillées, tandis que l'intérieur est parfaitement lisse, s'obtient en plongeant le vase ou le ballon destiné à le former, pendant qu'il est maintenu par la chaleur à l'état pâteux de demi-fusion, dans de l'eau bouillante.

Les Bohémiens suivirent les Vénitiens, et imitèrent en grande partie ces curieux procédés de la fabrication du verre.

Dans le principe, les Italiens se servaient du verre pour imiter les camées et pour reproduire les *intailles* antiques ; à cet effet, ils le coulaient, encore chaud, dans un moule de tripoli, en le maintenant tout autour avec un rebord de plâtre. C'est ainsi que les curieux peuvent

enrichir leurs collections de copies imitant les pierres gravées antiques. Mais ces copies ont rarement plus d'un pouce de diamètre, et peut-être ne pourrait-on pas les faire plus grandes. M. Tassée, de Leicester-Square, qui en possède une collection nombreuse et d'une certaine valeur, a exploité avec beaucoup de succès la fabrication de ces petites pierres précieuses artificielles.

Les premières manufactures de verre fin, en Angleterre, furent celles de *Savoy and Crutched Friars*, qui s'établirent vers le milieu du XVI^e siècle[1]. Du reste, il paraît que les manufactures anglaises furent, pendant un espace de temps considérable, inférieures à celles de Venise; car, en 1635, environ cent ans après, sir Robert Mansel obtint le monopole pour l'importation des beaux verres à boire de Venise. Ce ne fut que pendant le règne de Guillaume III que la fabrication de ces verres en Angleterre fut portée à sa perfection. Depuis cette époque, notre fabrique de verre a fait de rapides progrès, et ses produits de verre de cristal blanc peuvent rivaliser avec ceux de tous les autres pays.

Les anciens n'ignoraient pas complètement l'art d'incorporer des ornements dans l'intérieur du verre. Le canard décrit par Winckelmann, de même que la mosaïque arabesque du Musée britannique, ne sont qu'une incrustation partielle : l'objet pas entièrement incrusté dans le verre; il est en partie exposé au contact de l'air. Les sphéroïdes appelés boules vénitiennes, et les tiges ou pieds de verres à vin fabriqués en Bohême, sont des incrustations parfaites, mais ces ouvrages puisent leur mérite plutôt dans leur originalité que dans leur utilité ou le bon goût de leur dessin. Il était impossible d'intro-

[1] Friars' Hall fut converti en une fabrique de verres à boire, qui fut consumée par un incendie, en 1575, en même temps que 40,000 bûches de bois. (*Stow's survaie*, 293) L'établissement de cette fabrique remontait à 1557; c'était la première de cette espèce qu'on eût vue en Angleterre. Je puis ajouter ici que le premier cristal de belle qualité fut fabriqué d'abord à *Friars' Hall*, et que le verre employé pour les miroirs et les portières de voitures parut, pour la première fois en Angleterre, à Lambeth, en 1673, sous le patronage de Georges Villiers, duc de Buckingham. — (*Pennant's London*, 5^e édition, page 377.)

Il est probable que l'emploi du bois comme combustible, ou quelque autre cause, ayant réduit à peu de chose les bénéfices réalisés par ces manufactures, elles ne furent pas reconstruites.

duire, dans l'intérieur du verre, aucun emblême ou aucune figure que l'on pût reconnaître et définir d'une manière bien précise, après cette introduction. En effet, le verre bariolé de l'intérieur, étant de la même nature que l'émail, entre en fusion, surtout lorsque ce verre est opaque, beaucoup plus vite que son enveloppe de verre transparent; il suit delà qu'une figure ou empreinte, introduite pendant la fabrication, devait nécessairement se déformer dès qu'on tentait de l'envelopper de verre transparent suffisamment échauffé. Pour réussir dans ce genre d'incrustation, il fallait trouver une substance qui pût s'unir au verre, et qui nécessitât, pour devenir fusible, une plus grande chaleur que cette enveloppe de verre transparent.

Il y a quarante ans environ, un fabricant de la Bohême essaya d'incruster dans le verre des figurines composées d'une argile grisâtre. Les expériences auxquelles il se livra ne réussirent que médiocrement, parce que l'argile n'est pas de nature à se combiner parfaitement avec le verre. Quoi qu'il en soit, son idée fut exploitée par des fabricants français qui, après avoir dépensé des sommes considérables pour arriver à un bon résultat, réussirent enfin à incruster dans le verre de petits médaillons à l'effigie de Napoléon, qu'ils vendirent à un très haut prix.

La grande difficulté que l'on éprouvait à faire ces médaillons, qui se brisaient presque toujours sous l'outil de l'artiste, fut cause qu'un très petit nombre d'entre eux furent achevés, et que la fabrication allait en être abandonnée, lorsqu'un Français, M. de St-Amans, la prit sous sa protection. Dès-lors, avec une persévérance aussi honorable pour lui qu'avantageuse pour les arts, il se livra sans relâche à une suite d'expériences, et parvint, en peu d'années, à apporter des améliorations considérables dans cette industrie. Les Français, cependant, n'ont pas réussi à faire des incrustations dans des objets d'une certaine dimension, tels que des carafes, des pots-à-l'eau ou des assiettes; ils se sont contentés de décorer par ce procédé des flacons et d'autres petits articles de toilette ou d'agrément. Cette invention n'avait jamais été appliquée au blason ni à aucun autre objet nouveau avant les perfectionnements qu'elle a dernièrement atteints en Angleterre.

Depuis longtemps, l'Angleterre a la réputation de perfectionner et de diriger vers un but utile les inventions mal ébauchées des autres

nations. L'auteur de cette notice obtint un brevet, il y a quelques années, pour ses incrustations d'ornement, appelées *Crystallo-Céramie*, lesquelles excitèrent dans le temps un vif intérêt. Avec son procédé, l'on peut incruster dans le verre des ornements de toute espèce, des armoiries, des chiffres, des portraits et même des paysages coloriés qui, par suite de combinaisons chimiques, sont inaltérables. La substance de ces ornements est moins fusible que le verre; elle ne peut dégager de l'air, et, en même temps, elle a la propriété de s'étendre ou de se contracter, selon que le verre, pendant la fabrication, se dilate ou se resserre. On peut d'avance lui donner telle ou telle forme, soit en la façonnant dans un moule, soit en la modelant; on peut aussi la peindre à l'aide de couleurs métalliques que l'on parvient à fixer, en les présentant devant une flamme d'une chaleur intense. Ces ornements s'introduisent dans le corps du verre, pendant qu'il est chaud, ce qui exclut l'air d'une manière efficace, l'incrustation se trouvant alors parfaitement incorporée dans le verre. C'est de cette manière que l'on a pu décorer toute espèce d'objets de luxe, en verre, par l'introduction d'armoiries ou de cimiers, blancs ou colorés, en relief. On a fait une exposition de ces spécimens, et l'on a pu y voir non seulement des caraffes et des verres à boire incrustés de cette manière, mais encore des lampes, des girandoles, des ornements de cheminée, des assiettes, des flacons à odeur, etc. Des bustes et des statues d'une petite dimension, des cariatides pour supporter des lampes ou des pendules, et des masques d'après l'antique, ont encore été incorporés dans le verre, et ont produit un effet admirable.

La composition employée pour ces incrustations est d'une couleur blanche, argentée, qui a beaucoup de coup-d'œil quand elle est recouverte d'un verre richement taillé. Des paysages en miniature ont été émaillés sur cette composition sans que les couleurs perdissent rien de leur éclat, de sorte que les ornements sont incorporés dans le verre au lieu d'être peints à la surface. Un avantage très important à tirer de cette élégante invention, c'est la conservation des inscriptions. En effet, quand une inscription est une fois bien incrustée dans un bloc solide de cristal, semblable à la mouche dans l'ambre, elle résistera pendant des siècles à l'action destructive de l'atmosphère. Si cet art avait été connu des anciens, bien des faits intéressants

seraient passés à la postérité. Quand on jette les fondements d'un édifice public, une inscription de cette nature serait un souvenir plus durable que l'airain, *ære perennius.* Sir Jeffry Wyatteville, au moment où l'on plaça la première pierre de l'une des tours que l'on a, dans ces derniers temps, ajoutées au château de Windsor, adopta ce mode d'incrustation, pour perpétuer la mémoire de cet événement, et d'autres architectes de mérite ont suivi son exemple lors de la fondation de diverses constructions soit publiques, soit particulières.

Les machines à mouler le verre par compression ont été apportées en Angleterre des États-Unis d'Amérique ; mais elles n'ont pas réalisé les espérances des fabricants. En effet, par le contact du mandrin de métal qui refoule le verre, celui-ci perd une grande partie de ce brillant et de cette transparence qu'on admire dans le verre taillé ; aussi n'emploie-t-on guère ce procédé que pour les articles communs et à bon marché. Cependant, on peut remédier à ce défaut, lorsqu'après la pression on remet le verre au feu pour lui donner du poli. Le verre moulé, connu sous le nom de *patent-pillar*, employé pour articles de table, obtient plus de succès, parcequ'il conserve sa transparence et son éclat. Le vide intérieur des objets fabriqués de cette manière est très uni, et, comme à l'extérieur il se trouve une enveloppe de verre fondu, on peut, en soufflant de nouveau le vase, une fois qu'il a été façonné par le moule, lui faire prendre de l'extension. Alors, l'opération qui consiste à chauffer le verre une deuxième fois, et qu'on appelle, en termes techniques, le poli par le feu, *fire-polishing*, donne au verre un brillant et une transparence qu'il conserve toujours.

De toutes ces inventions, il est résulté d'autres avantages qui ont aussi leur importance, en ce sens qu'ils ont contribué à augmenter considérablement la valeur des fabriques de verre en Angleterre, en permettant d'appliquer le verre à de nouveaux usages, et en lui donnant une nouvelle destination. La renommée que ces améliorations ont faite à la fabrication des pièces d'ornement, a eu pour résultat d'attirer l'attention du public sur cette branche de commerce ; de sorte qu'aujourd'hui les incrustations de verre ont généralement remplacé les moulages en métal, pour les plaques de portes, les poignées, les piédestaux de lampe, les armoiries, pour les ornements

des carafes, des chandeliers, et enfin pour tout ce qui concerne le service de table.

L'auteur a obtenu un brevet pour une découverte au moyen de laquelle on peut fondre la composition du verre à bouteille, pour en faire des aquedues ou des tuyaux à gaz ; mais elle n'a pas encore donné, par la pratique, les résultats qu'on attend du perfectionnement et d'expériences plus étendues.

Lorsqu'on veut éclairer par en haut un intérieur ou une coupole, on peut exécuter en cristal épais et solide des plaques auxquelles on donne toutes les formes, et auxquelles on applique tous les dessins imaginables, suivant la disposition des lieux. On peut aussi décorer de fortes glaces pour vitrages, de même que les fenêtres circulaires des escaliers ou des vestibules, en les ornant de pièces de verre transparent coloré, que l'on incruste, par la fusion, dans le verre blanc, de manière à donner à l'ensemble la physionomie d'une mosaïque élégante.

L'Angleterre occupe le premier rang pour son verre de cristal appliqué à la confection des articles de table, à cause de la pureté et de la transparence de ce verre ; les couleurs transparentes métalliques y jouissent aussi d'une supériorité marquée. Avec de pareils éléments de succès, quand l'éducation artistique aura atteint de plus grands développements, la fabrication du verre anglais rivalisera, on peut l'espérer, avec celle du continent pour le coloris, la dorure et l'élégance des formes.

Aspley Pellatt.

# NOTE

## SUR LES CAISSES D'ÉPARGNES.

Après la révolution de février, le Gouvernement se vit dans l'impossibilité absolue de faire face aux nombreuses demandes de remboursement adressées de toutes parts aux Caisses d'épargnes. Les malheureux déposants se trouvèrent tout à coup privés des ressources qu'ils avaient péniblement amassées, et cela, au moment même où la stagnation des affaires leur rendait ces ressources absolument indispensables. Cette triste nécessité fit surgir sur tous les points du territoire les plaintes les plus vives et les mieux fondées, car en même-temps qu'on violait des engagements sacrés, on réduisait à la misère et au désespoir les ouvriers économes, et l'on compromettait à jamais, en la frappant de discrédit, une institution qui propageait rapidement, parmi les classes laborieuses, les principes et les habitudes d'ordre et de moralité.

Vivement ému lui-même de ces déplorables résultats, le Gouvernement eut le bon esprit de comprendre que son premier devoir était de réparer au plus tôt le mal qu'il venait de faire, et il s'empressa de proposer diverses mesures qui furent adoptées sans discussion.

Cette réparation a-t-elle été complète ? Les déposants ont-ils eu à se repentir d'avoir confié leur argent à l'État ? Peuvent-ils aujourd'hui, sans imprudence, recourir aux Caisses d'épargnes, et quelqu'autre mode de placement leur offrirait-il plus d'avantages et de sécurité ?

C'est ce que nous allons examiner aussi rapidement que possible, trop heureux si nos observations avaient pour effet de rassurer les

esprits, et de démontrer aux ouvriers qu'ils ne doivent pas hésiter à persévérer dans la voie qu'ils avaient suivie avec tant de sagesse et de discernement.

Avant 1848, les déposants recevaient un intérêt apparent de 4 p. 0/0 ; mais comme il était exercé sur leurs fonds une retenue de 1/4 p. 0/0 pour frais d'administration, ils ne touchaient, en réalité, que 3 3/4 p. 0/0.

Le 7 juillet 1848, un décret de l'Assemblée constituante, voté à la demande de la commission administrative, décida que les déposants obtiendraient, en échange de leurs créances, des titres de rente 5 p. 0/0 qui leur seraient délivrés à 80 francs, taux que la rente avait atteint, à peu de chose près, ce jour-là même.

L'équité de cette loi était incontestable, car il était dû une indemnité aux créanciers dont on avait retenu les fonds à l'époque où ils en avaient le plus pressant besoin, et en leur remettant du 5 p. 0/0 à 80 francs, c'est-à-dire en élevant l'intérêt de leurs dépôts de 3 3/4 à 6 pour cent, c'était leur faire une part raisonnable.

Malheureusement les événements ne secondèrent pas les excellentes intentions de l'Assemblée. Le cours des fonds publics, loin de monter encore, ainsi qu'on s'en était flatté, ne put se soutenir. La chute fut rapide, le 5 p. 0/0 tomba, en peu de temps, à 71 fr. 60, et le sort du déposant semblait aventuré de nouveau, lorsqu'un second décret, en date du 21 novembre 1848, arrêta qu'il serait tenu compte de la différence entre l'ancien cours de 80 francs, et le cours actuel de 71 francs 60 centimes.

Quelque respectable que fût la situation des déposants, peut-être l'Assemblée constituante céda-t-elle, dans cette circonstance, à un mouvement de générosité fort louable, sans doute, mais un peu irréfléchi. Cette Assemblée avait pour mission de rétablir le crédit et les finances de l'État ; elle devait une égale protection à tous les citoyens. Or, il était évident qu'en prenant pour base d'une opération de près de 300 millions, une dépression accidentelle de la rente, dépression qui, suivant toutes les probabilités, devait bientôt avoir un terme, en ouvrant ainsi une large perspective de bénéfices aux déposants auxquels on avait déjà alloué un supplément d'intérêt de 2 1/4 p. 0/0, c'était dépasser le but et favoriser une classe aux dépens des autres, alors que le Trésor succombait sous le poids de sa dette, et que toutes

les fortunes particulières avaient éprouvé une énorme réduction. Il n'en est pas de même de la libéralité publique et de la libéralité privée. Celle-ci peut s'étendre indéfiniment, parce qu'elle se proportionne aux ressources des individus ; celle-là, au contraire, qui ne s'alimente qu'en puisant dans la bourse des contribuables, doit être contenue dans de sages bornes, sans quoi elle peut devenir excessive, et prendre, en quelque sorte, les caractères d'une véritable injustice.

Cette conséquence, qu'il était aisé de prévoir, ne tarda guère à se manifester ; la rente remonta vivement à 90 francs, et atteignit même, un instant, le prix de 97 francs.

Ainsi donc les déposants qui avaient reçu un remboursement de 5 p. 0/0 à 71 fr. 60 c., ont pu réaliser un bénéfice de 25 1/4 p. 0/0 en vendant leur rente à 90 fr., et ce bénéfice se sera élevé à 35 1/2 p. 0 0 pour ceux qui auront profité du cours de 97 francs.

Quant aux créanciers qui ont mieux aimé conserver leur rente, ils ont à toucher un intérêt de 7 p. 0/0, jusqu'à ce qu'il leur convienne de s'en dessaisir, et ils peuvent raisonnablement espérer de recevoir alors, suivant l'élévation plus ou moinsgrande du cours futur, de 25 à 35 p. 0/0, sinon davantage, au-delà du versement qu'ils avaient effectué.

Maintenant, nous le demandons à tout homme impartial, ne nous est-il pas permis de trouver cette indemnité exorbitante ? Où trouverait-on un débiteur qui, après avoir éprouvé des embarras momentanés, s'empresserait d'abord de doubler l'intérêt qu'il servait à ses créanciers ; puis, non content de cette première réparation, pousserait le scrupule jusqu'à lui assurer une prime égale au quart et même au tiers de leur capital ? L'État seul pouvait souscrire à de tels sacrifices ; mais il n'en est pas moins vrai que ces sacrifices, pour être justes, auraient dû être moins considérables.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais un fait acquis au profit des déposants ; qu'ils en recueillent les avantages, rien de plus légitime, et nous sommes disposé à nous en réjouir plutôt qu'à nous en plaindre ; mais que, du moins, il reste bien clairement prouvé qu'ils n'ont pas eu à regretter d'avoir mis leurs épargnes entre les mains de l'Etat, et que la foi publique est encore la plus solide de toutes les garanties.

LEFORT-GONSSOLLIN.

## HISTOIRE LITTÉRAIRE.

# POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

### NÉS A ROUEN

### DANS LE XVII^e SIÈCLE.

(SUITE[1].)

**Du Hamel** (*Philippe*), né dans la première moitié du XVII^e siècle, fit sa profession religieuse dans l'ordre des Célestins, le 8 avril 1652. Unissant à un grand savoir les plus éminentes vertus, il passa par plusieurs dignités de son ordre, dans lesquelles, tout en remplissant scrupuleusement ses devoirs, il ne cessa de donner des preuves de son penchant pour la poésie lyrique qu'il cultivait avec un véritable talent. Il a composé, entre autres pièces qui n'ont point été retrouvées, une *Ode au bienheureux Pierre de Luxembourg*, imprimée à Paris en 1664, in-4°; il fit aussi une paraphrase en vers français des *Paraboles de Salomon*, divisées en quatrains, et traduisit, dans un style lyrique fort remarquable, le psaume *Quare fremuerunt gentes*. Cette traduction, imprimée en 1690, se trouvait dans la bibliothèque de son ordre. Du Hamel mourut dans la maison de Vertalais le 5 juillet 1708.

**Du Resnel du Bellay** (*Jean-François*), né le 29 juin 1692, fit ses études au Collége des jésuites de Rouen, et fut ensuite reçu dans la congrégation de l'Oratoire où sa trop grande application au travail

[1] Voir les livraisons de septembre et octobre 1850.

altéra bientôt sa santé. Déjà versé dans les langues savantes, il se familiarisa à Boulogne, où il professait la philosophie, avec la langue anglaise qui allait lui devenir si utile pour les traductions qu'il devait entreprendre. Ayant permuté en 1724 avec un chanoine de Saint-Jacques-l'Hopital un canonicat dont il avait été pourvu dans la cathédrale de Boulogne, du Resnel vint à Paris et s'attacha au duc d'Orléans, fils du régent, dont la protection lui valut l'abbaye de Sept-Fontaines. Il avait commencé par se faire une brillante réputation dans la chaire par d'excellents sermons prêchés avec éloquence; mais, forcé, à cause de sa mauvaise santé, de renoncer à cette carrière, il se consacra entièrement et pour toute sa vie à la culture des lettres. Les œuvres qui placent l'abbé du Resnel au rang des poètes se composent de deux traductions en vers français : l'*Essai sur l'homme* et l'*Essai sur la critique*, de Pope. Ces traductions, en ce qui touche la forme, sont, de l'aveu des critiques, rendues avec bonheur, écrites dans un style plein d'élégance et de concision. Collaborateur au *Journal des savants* et membre de l'Académie des inscriptions, ses travaux littéraires dans lesquels se font remarquer une vaste érudition, lui ouvrirent en 1742 les portes de l'Académie française. Il fournit au nouveau Dictionnaire de cette Académie plusieurs articles sur la botanique, science qu'il connaissait à fond. La variété et la profondeur de ses connaissances, jointes à l'aménité de son caractère, l'avaient mis en relation avec la plupart des célébrités de son époque, au nombre desquelles se trouvaient Fontenelle et Voltaire; c'est entouré de l'estime de tous qu'il mourut le 25 février 1761.

L'abbé du Resnel avait été l'un des premiers membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen qui venait d'être fondée, et qu'il ne manquait jamais de visiter lors du voyage qu'il faisait chaque année dans sa ville natale; son éloge y fut prononcé par M. du Boullay. [1]

Note Bibliographique. — *Essai sur la critique*, traduit de Pope en vers français, 1730, in-12. — *Les Principes de la morale et du goût*, en deux poèmes traduits de l'anglais de Pope, Paris, Briasson, 1737, in-12; c'est une réimpression de l'*Essai sur la critique* suivie

[1] Un autre éloge de l'abbé du Resnel se trouve dans le XXXI^e volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

de l'*Essai sur l'homme*. (Cette édition et une de 1738 se trouvent à la Bibliothèque de Rouen.) — *OEuvres choisies* de Pope publiées par du Resnel, Nîmes, 1793, in-12. — Articles publiés dans le *Journal des savants*, depuis le 15 décembre 1731 jusqu'au 4 février 1736, et depuis le 25 novembre 1739 jusqu'en 1752. — Divers *Mémoires* imprimés dans les recueils de l'Académie des inscriptions, dont *Recherches sur les Poètes couronnés, poetæ laureati.—Recherches sur les prix proposés aux poètes et aux gens de lettres chez les Grecs et les Romains*, tome XIII, 1740. — *Recherches sur Timon le Misantrope*, tome XIV, 1743. — *Analyses et réflexions sur l'utilité des belles-lettres et sur les inconvénients du goût exclusif qui paraît s'établir en faveur des mathématiques et de la physique*, tome XIV, 1849. — *Recherches historiques sur les sorts*, tome XIX, 1753. — Deux ouvrages de morale : l'un, *Réflexions, sentences et maximes* de la Rochefoucauld ; l'autre, *Considérations sur les mœurs du temps* par Duclos, ayant appartenu à du Resnel, et dont les marges sont couvertes de notes manuscrites de sa main, se trouvent dans la Bibliothèque de Rouen, qui possède aussi son portrait dans la collection des Normands illustres de M. L.-H. Baratte.

**Erbigny de Thibouville**, né en 1655, vécut longtemps dans une grande intimité avec Fontenelle, son compatriote et son ami d'enfance. Ayant comme lui beaucoup de cet esprit d'agrément qui faisait alors réussir dans la société, il composa des *chansons*, des *épigrammes* et des *madrigaux* qui, avec le mérite de l'à-propos, avaient encore, dit-on, celui de la pensée souvent exprimée d'une manière élégante. Il avait aussi composé, dans sa jeunesse, un poème intitulé : *L'Art d'aimer*, ouvrage qui, ainsi que le constate un article du *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine, se trouve dans une édition fautive, en 4 vol. in-12, des œuvres de l'abbé Grécourt [1], dont il n'eut jamais ni la licence ni l'esprit satirique. On a lieu de regretter que les *œuvres* de Thibouville, demeurées pour la plupart à l'état de manuscrit, et dont sa famille fut mise en possession, n'aient point été publiées avec quelques détails sur sa vie, qui, du reste, dut être fort calme, car, n'ayant guère quitté la province, ce poète, dont

[1] La Bibliothèque de Rouen possède un exemplaire de cette édition.

l'esprit se nourrissait d'une douce et saine philosophie, ne connut jamais ni l'intrigue, ni l'ambition ; il termina paisiblement sa carrière à Thibouville, en 1730, dans sa soixante-quinzième année.

**Fatouville** (**Nolant** sieur de), auteur dramatique, né dans la première moitié du XVII^e siècle, était conseiller au Parlement de Normandie. Beaucoup d'esprit, joint à une gaîté qu'il se plaisait à rendre expansive, le porta à composer pour le théâtre italien, comme pur amusement et sans en retirer aucun intérêt, des arlequinades qui furent représentées avec succès. Dans ces petites pièces, qui toutes méritent le titre de comédies qui leur fut donné lors de leur publication, se trouvent des scènes fort piquantes et un dialogue tout pétillant de saillies originales et de bon aloi ; aussi ne furent-elles point dédaignées de quelques-uns de nos auteurs comiques, qui ne se firent aucun scrupule de leur faire de nombreux emprunts. Picard en fait lui-même l'aveu dans la préface de l'excellente comédie de *Duhautcours*, qu'il fit en société avec Chéron, en disant qu'une pièce du *Banqueroutier*, jouée au théâtre italien en 1687, ne leur avait point été inutile pour la composition de leur comédie.

Cette pièce du *Banqueroutier* est, dans son genre, le chef-d'œuvre de Fatouville ; elle est, ainsi que ses douze autres pièces, imprimée sans nom d'auteur et avec cette seule indication D*** dans le *Théâtre italien* de Gherardi, publié en 3 vol. Paris, 1700. Voici la nomenclature de ces comédies, qui toutes sont en trois actes dans l'ordre qu'elles occupent dans cet ouvrage, qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen : *Arlequin Mercure galant*, 1682. — *La Matrone d'Ephèse, ou Arlequin Grapignan*, 1682. — *Arlequin Lingère du palais*, 1682. — *Arlequin Protée*, 1683. — *Arlequin Empereur dans la Lune*, 1684. — *Arlequin Jason*, 1684. — *Arlequin Chevalier du Soleil*, 1685. — *Isabelle Médecin*, 1685. — *Colombine, Avocat pour et contre*, 1685. — *Le Banqueroutier*, 1687. — *La précaution inutile*, 1692. — *Le Marchand dupé*, 1688. — *Colombine femme vengée*, 1689. — *La Fille savante*, 1690.

**Fautrel** (*Georges*), né en 1633, appartenait à la Congrégation des Jésuites ; pourvu d'un prodigieux savoir, il professa successivement, pendant trente ans, dans le collége de cette Congrégation, les humani-

tés, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, et enfin la théologie morale. Ce religieux avait eu, dans sa jeunesse, un grand penchant pour la poésie latine ; il publia, en 1653 et en 1655, des *Odes alcaïques*. Plus tard, il publia aussi deux ouvrages acétiques : 1° l'*Histoire des Miracles de la Vierge*, etc ; 2° le *Manuel des Agonisants*.

**Ferrand** (*David*), né vers la fin du XVI^e siècle[1], était imprimeur-libraire à Rouen ; d'un esprit vif et très enjoué, il composa, entre autres ouvrages en patois normand rimé, un livre dont le titre seul suffit pour donner une idée de son intérêt au point de vue de l'histoire locale et bibliographique. Voici ce titre littéralement transcrit sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque de Rouen : « *Inventaire général de la Muse normande, divisé en vingt-huit parties, où sont descrites plusieurs batailles, assauts, prises de ville, guerres étrangères, victoires de la France, histoires comiques, esmotions populaires, grabuges, et choses remarquables arrivées à Rouen depuis quarante années ;* Rouen, Ferrand, 1655, in-8. Dans une des éditions de cet ouvrage se trouve un appendice intitulé : *Les Etrennes de la Muse normande sur le déréglement du temps qui court, dédiées aux habitants des terres nouvellement découvertes.* On a encore de ce poète : *Les Réjouissances de la Normandie sur le triomphe de la paix*, 1616. — *Les Vérités plaisantes ou le monde au naturel.* — *Les Figures des Métamorphoses d'Ovide, sommairement descrites;* Rouen, 1641, in-12. — *Les Évretins de la Muse normande, ou les discours plaisants et récréatifs tenus les jours gras chez une nouvelle accouchée ;* Rouen, D. Ferrand, 1657, petit in-8. Ce petit livret, d'une grande rareté, et dont le titre n'est cité dans aucune des biographies que nous avons parcourues, est en la possession d'un homme s'occupant, avec beaucoup d'intelligence et de persévérance, de recherches bibliographiques, M. Edouard Frère, qui a bien voulu nous donner quelques renseignements sur plusieurs des personnages dont nous nous occupons. David Ferrand avait été couronné en 1622, par l'Académie des Palinods ; il fut élu juge du concours en 1651, et mourut à Rouen, vers 1660. Ouvrage posthume : *Le Rétablissement de la Muse normande*, 1669.

[1] Notre article sur les poètes du XVI^e siècle étant publié lorsque nous avons reconnu que David Ferrand était né à la fin de ce siècle, ce poète se trouve donc ainsi déclassé. Il en est de même pour Hercule Grisel dont l'article suit.

**Gibbes** (*Jacques-Alban*), né vers 1616. Il exerçait la profession de médecin, en même temps qu'il cultivait avec succès la poésie latine. Son poème *De Medico*, dit Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques*, prouve qu'il était digne de la chaire de rhétorique qu'il occupait à Rome dans le collége de Sapience. C'est dans cette capitale qu'il mourut, le 26 juin 1677. Il avait encore composé plusieurs ouvrages en vers latins, qui n'ont point été recueillis.

**Grisel** (*Hercule*), prêtre de Saint-Maclou de Rouen, naquit en 1595. Il composa en vers latins un poème fort curieux sous le titre de *Herculis Griselli presbyteri Fasti Rothomagenses seu descriptio omnium rerum visu dignarum in urbe Rothomagensi, duobus voluminibus*, in-4 ; Rothomagi (1631). Ce poème est divisé en douze livres dont chacun porte le nom d'un mois de l'année ; le poète y décrit, sans négliger le moindre détail, les fêtes publiques et religieuses telles qu'elles avaient lieu à Rouen à cette époque ; les ouvertures du Parlement et des classes, la cérémonie de la délivrance du prisonnier le jour de l'Ascension. Il fait aussi la description des monuments, antiquités et curiosités de la même ville ; le tout avec de nombreuses notes explicatives. Hercule Grisel a donné en outre la traduction de diverses *épigrammes* du poète Martial ; puis la première *Instruction* (satire) de Juvénal en français, avec le texte en latin, 1643, in-4.

La Bibliothèque de Rouen possède, avec un Recueil *d'Epigrammes* in-4°, le premier livre (janvier), des *Fasti Rothomagenses*, dont chacun des douze livres a été imprimé séparément [1]. Grisel appartenait à une famille qui a produit des orateurs et des poètes dont les ouvrages furent estimés. Il mourut à Rouen vers l'année 1677.

**Petit** (*Louis*), né vers 1614, fut pendant quelques années receveur général des domaines et bois du roi, charge qu'il abandonna pour se livrer entièrement à la culture des Belles-Lettres. Ami particulier de Pierre Corneille, dont il avait édité les pièces de théâtre,

[1] M. Edouard Frère possède un manuscrit qui en contient huit, du mois de janvier au mois d'août inclusivement ; cette transcription est en grande partie de la main de J.-A. Guiot, secrétaire et historiographe de l'Académie des Palinods.

il le suivit à Paris, lorsque ce grand poète y alla fixer sa résidence. Présenté par lui à l'hôtel de Rambouillet, Petit y devint fort assidu, et se fit estimer des personnages de distinction qui composaient alors cette réunion des beaux esprits du temps. Les ducs de Montausier et de Saint-Aignan avaient pour lui beaucoup de considération, et le dernier, qui lui écrivait souvent, le qualifiait de son confrère en Apollon. En commerce de lettres avec quantité de savants de son siècle, il en reçut et leur adressa bon nombre d'écrits en prose et en vers. Les premières poésies de Louis Petit se composent d'*Odes*, de *Ballades*, de *Stances* et de *Madrigaux*. Ces productions remarquables, les unes par un tour naïf, les autres par une expression pleine de sentiment, ont été insérées dans les recueils de pièces choisies. Ce poète s'est aussi exercé dans la satire, ainsi que le prouve un ouvrage dont la Bibliothèque de Rouen possède un exemplaire ; ouvrage ayant pour titre : *Discours satyriques et moraux, ou Satyres générales*. Rouen, Lallemant, 1686, in-12. — Ces satires, dédiées au duc de Montausier, sont au nombre de douze ; et roulent sur les sujets suivants : *Contre l'ambition, l'avidité des richesses et la volupté. — Contre les vices d'habitude dont on se corrige rarement. — Contre la vie de cour et les courtisans. — Sur les fous*, dont l'auteur prouve *que le nombre est infini. —De la différence du riche parvenu et de l'homme de naissance.—Peinture de la vie libertine de certains abbés qui font un mauvais usage des biens de l'Eglise. — Tableau de la misère de l'homme —Dialogue contre les vieilles coquettes. — Sur les abus et les inconvénients de la critique. — Contre le mensonge dont le monde fait profession.— Contre la mode et ses abus* En lisant, ces satires dont plusieurs sont excellentes pour la forme et pour le fond, on ne peut s'empêcher de regretter l'oubli dans lequel elles sont tombées. Il est même probable qu'elles ne firent jamais grand bruit, le poète s'y étant scrupuleusement abstenu de ce qui, d'ordinaire, fait la vogue et assure le succès de ce genre d'ouvrage, le fiel et la personnalité. La route que l'auteur a suivie dans ces *satires*, dit le *Journal des Savants*, du 21 janvier 1686 « est que, sans que personne s'y trouve nommé, chacun y peut voir son portrait. » L'abbé Goujet pense qu'il faut attribuer au même poète les *Dialogues satiriques et moraux* en prose qui parurent aussi en 1686, et dont il est fait un grand éloge dans les *Nouvelles de la république des lettres*, de mai 1687. Louis Petit avait fait

quelques pièces de luth, très estimées des musiciens. On assure qu'il prit part à la composition de la *Muse normande*, de David Ferrand. Il mourut à Rouen en 1693, et fut inhumé dans l'église Saint-Eloi, où était le tombeau de sa famille.

**Pradon** (*Nicolas*), poète dramatique, naquit, selon Guilbert [1], en 1632, sur la paroisse Saint-Vivien. Ce poète, décrié par Boileau avec un acharnement qui approche de l'injustice, eut certes un très grand tort qu'on ne peut dissimuler, celui de s'être cru capable d'être le rival de Racine, et d'avoir ainsi servi d'instrument à la cabale montée contre l'illustre poète par deux de ses puissants ennemis : la duchesse de Bouillon et son frère le duc de Nevers. Aucune comparaison ne peut exister sans doute entre une tragédie de Pradon et une tragédie de Racine : la *Phèdre* de notre compatriote n'est qu'une pièce passable, la *Phèdre* de l'auteur d'Athalie est un chef-d'œuvre. Ce jugement, prononcé depuis longtemps, est sans appel ; mais doit-il en être de même du jugement porté avec une si grande sévérité par Boileau contre le malheureux Pradon ? Nous ne le pensons pas, et bien d'autres avant nous ont partagé ce sentiment ; nous trouvons, entr'autres écrits ayant pour but d'en appeler d'une sentence beaucoup trop rigoureuse, quelques lignes qui contiennent, selon nous, une juste appréciation du mérite de notre poète ; ces lignes, qui se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Anecdotes dramatiques* (article Pradon), résument trop bien toute notre pensée pour ne pas les placer immédiatement à la suite de celles que nous venons d'écrire. En voici le texte : « On ne peut, sans injustice, refuser à Pradon de l'esprit et de l'imagination, de la facilité et la connaissance des règles du théâtre. Il eût été moins décrié s'il eût été plus modeste, s'il n'eût pas voulu lutter avec Racine, et traiter en rival un homme qu'il ne devait regarder que comme son maître, ou plutôt son modèle. Boileau n'épargna rien pour l'humilier ; on peut reprocher à ce terrible adversaire d'avoir outré la satire en représentant l'auteur de *Regulus* comme un poète constamment sifflé ; s'il eut des ennemis, il eut aussi des partisans, nous dirons même des admirateurs. Aujourd'hui, ceux qui ne jugent

[1] Mémoires biographiques.

point les ouvrages de Pradon d'après les vers de Despréaux, avouent que ce poète savait conduire régulièrement une tragédie, en ménager les incidents, y placer des peintures vives, des traits heureux, des situations intéressantes, quelquefois neuves, des mouvements forts et véhéments, etc. » C'est là, nous le répétons, une judicieuse appréciation d'un poète qui, nous en convenons, ne pouvait avec justice jouir longtemps d'une réputation à laquelle les grands maîtres seuls ont droit de prétendre, mais dont le talent, moins déprécié que ne le fait supposer Boileau, pouvait tenir une place honorable au second rang, s'y voir estimé et légitimement applaudi ainsi qu'il le fut, malgré toutes les épigrammes du redoutable critique. Pradon, suivant plusieurs biographes, mourut à Paris, frappé d'apoplexie, en 1698.

Nous rappellerons, en terminant, qu'un article de critique littéraire des plus complets sur ce personnage, a été publié dans cette *Revue* (mai 1847) sous le titre de : *Une victime de Boileau.* Cet article est dû à la plume exercée d'une spirituelle collaboratrice, mademoiselle Amélie Bosquet.

Note bibliographique ; tragédies représentées et imprimées : *Pirame et Thisbé.* Paris, Henry Loyson, 1664, in-12. — *Tamerlan ou la mort de Bajazet.* Paris, Ribou, 1675, in-12. — *Phèdre et Hippolyte.* Paris, Henry Loyson, 1677, in-12. — *La Troade*, 1679. — *Statira.* Paris, Jean Ribou, 1680, in-12. — *Régulus.* Paris, Pierre Ribou, 1700, in-12. — *Scipion l'Africain.* Paris, Thomas Guillain, 1697, in-12. Ces sept pièces, réunies en deux volumes in-12, sous le titre de : *Œuvres de Pradon ;* Libraires associés, Paris, 1744, se trouvent à la Bibliothèque de Rouen, ainsi que le *Triomphe de Pradon*, satire curieuse contre Boileau (Pradon), Lyon, 1684, petit in-8°, et un portrait de l'auteur dans la collection L.-H. Baratte. — Tragédies représentées et non imprimées : *Electre*, représentée en 1671. — *Tarquin*, représentée en 1682. — *Germanicus*, représentée en 1694.

**Pradon** (*Joseph*), frère puiné de Nicolas et né comme lui à Rouen, donna aussi des preuves de son goût pour la poésie en composant des *Stances* pour le concours de l'Académie des Palinods, où il fut couronné plusieurs fois ; il avait embrassé l'état ecclésiastique et était curé de Bracquetuit.

**Sanadon** (*Noël-Etienne*), né le 11 février 1676, entra de bonne heure chez les Jésuites, où il fit bientôt connaître ses heureuses dispositions pour l'étude et son penchant pour la culture des lettres. Envoyé bien jeune encore comme professeur de rhétorique au Collége de Caen, il se lia étroitement avec le célèbre Huet, évêque d'Avranches, auquel il dédia dans la suite un de ses ouvrages. Son début dans la poésie latine fut le poème de *Nicanor moriens*, sujet inspiré par une épisode des Machabées, et qui eut un grand succès. Appelé à Paris pour occuper la même chaire, lors de la mort du P. Ducerceau, il fut chargé de l'éducation du prince de Conti, auquel il dédia sa traduction d'*Horace*, et dont la protection lui valut plus tard d'être nommé aux fonctions de bibliothécaire du Collége de Louis-le-Grand. Ce fut, dit un biographe[1], « le succès incontesté du poème de *Nicanor*, qui engagea son auteur à livrer, presque chaque année à la publicité, quelques nouvelles poésies, telles que des *Odes*, des *Epîtres*, des *Elégies*, des *Epigrammes*, et la traduction latine, fort élégante, et spirituellement naïve de plusieurs vieux auteurs français. »

De tous les poètes latins modernes, Sanadon est un de ceux qui mit dans ses poésies le plus de délicatesse, de grâce et d'harmonie. Comme religieux et comme littérateur, il fut recherché et estimé de tout ce qu'il y avait de distingué dans les lettres et dans les sciences. Il mourut le 21 septembre 1733, dans sa 58e année, laissant inachevés et inédits plusieurs ouvrages, entr'autres des tragédies qu'il avait fait représenter au Collége. Son éloge se trouve dans le *Mercure* de décembre 1733.

La Bibliothèque de Rouen possède, du P. Sanadon, deux ouvrages dont voici les titres : *De malâ ingeniorum contagione vitandâ, oratio.* Lut.-Parisiorum, Barbou, 1714, in-12. — *Carminum libri quatuor*, Parisiis, Barbou, 1715, in-12. Plusieurs épreuves du portrait de l'auteur, sont dans la collection de M. L.-H. Baratte.

Note bibliographique. — *Nicanor moriens, Carmen.* Cadomi, J. Cavelier, 1698, in-8.—*Epistola viro clarissimo Betulando.* Cadomi, Cavelier, 1701, in-12. — *Odæ.* Cadomi, A. Cavelier, 1702, in-8.

[1] M. G. Mancel, Biographie du P. Sanadon, dans les *Normands illustres*, publiés par M. L.-H. Baratte.

— *Lunæ regales Ludovici Asturiarum principis, sive carmina in regalem partum Mariæ Ludovicæ Hispaniarum reginæ.* Parisiis, Collombat, 1707, in-4°. — *Laudatio funebris Ludovici Delphini*, Lut. Barbou, 1712, in-12. — *Villartio liberata victoria, castigata fortuna, Ode.* Paris, Collombat, 1711, in-12. — *In felem demortum, ex gallico Joachim Bellæi, carmen choraïcum.* 1713, in-12. — *In Divum Maximum martyrem, cujus ossa in æde sacrâ regii societatis Jesu collegii Ludovici Magni adservantur, Ode ionica.* 1713, in-12. — *Ad Religionem, cùm Ludovicus XV, ritè inunctus, coronaretur, Ode.* Paris, in-4°. — *Melicorum carminum liber.* — *Elegiarum liber.* — *Miscellaneus carminum liber*, in-12. — *Theses rhetoricæ.* Parisiis, 1716, in-4°. — *Theses Horatianæ*, Parisiis, in-4°. — *Les Poésies d'Horace*, traduites en français. Paris et Amsterdam, 2 vol. in-4°. — *Traduction d'une Hymne sur les fêtes de Vénus*, Paris, 1728, in-12. — *Q. Horatii carmina ad suum ordinem revocata*, Lut.-Paris., 1728 et 1743, in-16. — *Ad portas collegii Ludovici-Magni, quum Stanislaüs Kostka et Aloïsius Gonzage in sanctos referrentur, carmen lyricum.* Parisiis, 1730, in-4°. — *Poëme séculaire d'Horace*, mis en musique par A.-D. Philidor (traduction du P. Sanadon). Paris, Prault, 1780, in-4.

Th^re^ Lebreton.

# NOTE

## SUR LES CAISSES D'ÉPARGNES[1].

Nous avons prouvé, dans l'article précédent sur les caisses d'épargnes, que les déposants avaient été généreusement traités par l'Assemblée constituante, et qu'après tout, les caisses de l'Etat leur offraient le mode de placement le plus sûr et le plus profitable.

Maintenant, nous nous proposons de faire voir jusqu'à quel point peut s'étendre la plus modique épargne, quand elle est pratiquée avec persévérance; et nous allons chercher à démontrer que dans l'état actuel des choses, sans recourir à aucun de ces nombreux systèmes, plus théoriques que pratiques, qui ont pullulé depuis quelques années, il est possible à tout ouvrier, pour peu qu'il ait d'ordre et d'économie, pour peu qu'il se sente le courage de s'imposer de légères privations sur ses dépenses inutiles, d'accumuler à la longue les ressources nécessaires à son entretien, pour l'époque où l'âge viendra paralyser ses forces et lui faire sentir le besoin du repos.

C'est à 18 ans que l'ouvrier commence généralement à travailler pour son propre compte, et, dans la plupart des industries, il peut s'employer utilement jusqu'à 60 ans. On peut donc évaluer à 42 ans la durée de la carrière d'activité, sauf quelques exceptions sur lesquelles nous aurons occasion de revenir.

Si pendant ce laps de temps, un ouvrier pouvait mettre en réserve 10 centimes par journée de travail effectif, il ferait annuellement une économie de 30 francs, lesquels placés au taux minime de 4 pour

[1] Cet article, qui ne devait pas être séparé du précédent sur le même sujet, en a été distrait par mégarde; le lecteur rétablira facilement la liaison.
(*Note du Directeur-Gérant.*)

cent, avec addition des intérêts composés, donneraient les intérêts suivants :

*Produit d'un versement annuel de 30 fr., ou de 10 c. par journée de travail, fait pendant 42 ans, avec intérêt à 4 p. 0/0 seulement :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re année, | versement. . . . . | 30f »c | |
| 2e année, | intérêt . . . . . | 1 20 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 61 20 | 61 20 |
| 3e année, | intérêt . . . . . | 2 44 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 93 64 | 93 64 |
| 4e année, | intérêt . . . . . | 3 74 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 127 38 | 127 38 |
| 5e année, | intérêt . . . . . | 5 09 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 162 47 | 162 47 |
| 6e année, | intérêt . . . . . | 6 49 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 198 96 | 198 96 |
| 7e année, | intérêt . . . . . | 7 95 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 236 91 | 236 91 |
| 8e année, | intérêt . . . . . | 9 47 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 276 38 | 276 38 |
| 9e année, | intérêt . . . . . | 11 05 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 317 43 | 317 43 |
| 10e année, | intérêt . . . . . | 12 69 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 360 12 | 360 12 |
| 11e année, | intérêt . . . . . | 14 40 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | *A reporter. . .* | 404 52 | 404 52 |

| | | |
|---|---|---|
| *Report* . . . | 404f 52c | 404f 52c |
| 12e année, intérêt . . . . . | 16 18 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 450 70 | 450 70 |
| 13e année, intérêt . . . . . | 18 03 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 498 73 | 498 73 |
| 14e année, intérêt . . . . . | 19 95 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 548 68 | 548 68 |
| 15e année, intérêt . . . . . | 21 94 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 600 62 | 600 62 |
| 16e année, intérêt . . . . . | 24 » | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 654 62 | 654 62 |
| 17e année, intérêt . . . . . | 26 18 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 710 30 | 710 30 |
| 18e année, intérêt . . . . . | 28 43 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 769 23 | 769 23 |
| 19e année, intérêt . . . . . | 30 77 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 830 » | 830 » |
| 20e année, intérêt . . . . . | 33 20 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 893 20 | 893 20 |
| 21e année, intérêt . . . . . | 35 72 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 958 92 | 958 92 |
| 22e année, intérêt . . . . . | 38 35 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| *A reporter* . . . | 1,027 27 | 1,027 27 |

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* . . | 1,027f 27c | 1,027f 27c |
| 23e année, intérêt . . . . . | 41 08 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,098 35 | 1,098 35 |
| 24e année, intérêt . . . . . | 43 92 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,172 27 | 1,172 27 |
| 25e année, intérêt . . . . . | 46 88 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,249 15 | 1,249 15 |
| 26e année, intérêt . . . . . | 49 96 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,329 11 | 1,329 11 |
| 27e année, intérêt . . . . . | 53 16 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,412 27 | 1,412 27 |
| 28e année, intérêt . . . . . | 56 48 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,498 75 | 4,498 75 |
| 29e année, intérêt . . . . . | 59 95 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,588 70 | 1,588 70 |
| 30e année, intérêt . . . . . | 63 55 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,682 25 | 1,682 25 |
| 31e année, intérêt . . . . . | 67 29 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,779 54 | 1,779 54 |
| 32e année, intérêt . . . . . | 71 18 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| | 1,880 72 | 1,880 72 |
| 33e année, intérêt . . . . . | 75 23 | |
| versement. . . . . | 30 » | |
| *A reporter.* . . | 1,985 95 | 1,985 95 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report* . . . | 1,985f 95c | 1,985f 95c |
| 34e année, | intérêt . . . . . | 79 44 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,095 39 | 2,095 39 |
| 35e année, | intérêt . . . . . | 83 80 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,209 19 | 2,209 19 |
| 36e année, | intérêt . . . . . | 88 36 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,327 55 | 2,327 55 |
| 37e année, | intérêt . . . . . | 93 10 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,450 65 | 2,450 65 |
| 38e année, | intérêt . . . . . | 98 » | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,578 65 | 2,578 65 |
| 39e année, | intérêt . . . . . | 103 14 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,711 79 | 2,711 79 |
| 40e année, | intérêt . . . . . | 108 47 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,850 26 | 2,850 26 |
| 41e année, | intérêt . . . . . | 114 » | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 2,994 26 | 2,994 26 |
| 42e année, | intérêt . . . . . | 119 76 | |
| | versement. . . . . | 30 » | |
| | | 3,144 02 | 3,144 02 |

| | | |
|---|---|---|
| Capital versé . . . . . | 1,260 f. | 3,144 f. |
| Intérêts à 4 p. 0/0. . . . . | 1,884 | |

Si on calculait l'intérêt à 5 p. 0/0, on aurait :

| | | |
|---|---|---|
| Capital versé . . . . . | 1,260 f. | 3,610 f. |
| Intérêts à 5 p. 0/0. . . . . | 2,350 | |

Ainsi donc, au moment où arriverait pour lui le moment de la retraite, cet ouvrier aurait à sa disposition une somme de fr. 3,144 02c. qu'il ne devrait qu'à lui-même; et qui lui permettrait de vivre à l'abri des atteintes de la misère.

Allons tout de suite au devant des objections. Elles sont nombreuses, mais non point insolubles.

L'ouvrier, nous fera-t-on observer, n'est pas partout également rétribué Une épargne de 10 centimes, facile sur un salaire de 2 ou 3 francs, sera impraticable sur une journée de 1 franc ; il faut tenir compte des chomâges, des maladies, des accidents, de la cherté accidentelle des subsistances, du grand nombre d'enfants, toutes causes qui peuvent mettre l'ouvrier dans l'impuissance de faire aucune économie.

Mais c'est précisément parce que nous avons envisagé la question sous toutes ces faces, que nous avons limité à 10 centimes seulement la somme à mettre chaque jour en réserve. Si l'ouvrier n'était jamais privé de travail, s'il n'avait jamais de charges extraordinaires, il est évident que rien ne l'empêcherait de porter cette réserve à 15 ou même 20 centimes On sait qu'aux jours de détresse succèdent nécessairement des temps meilleurs, et dans ces moments de recrudescence de l'industrie. l'homme économe aura bientôt regagné l'arriéré auquel il aurait été un instant entraîné par le poids des circonstances. Qu'on fasse sur l'emploi du salaire la part de ce qui passe de la poche du travalleur dans celle du débitant de liquides [1] ou du marchand de tabac ; on ne tardera pas à reconnaître, si l'on examine la chose avec impartialité, qu'une épargne quotidienne de 10 centimes n'a rien d'exagéré, surtout quand on embrasse une période assez prolongée pour que toutes les chances, bonnes ou mauvaises, se reproduisent dans leurs conditions naturelles.

On trouvera peut-être que nous sommes allé trop loin, en étendant jusqu'à 60 ans l'âge d'activité de l'ouvrier.

Nous répondrons que nous avons pris pour règle ce qui se passe sous nos yeux dans les industries ordinaires, et que si certains tra-

[1] Il se consomme annuellement à Rouen 9,000 hect. d'alcool pur, soit, au minimum, 12,000 hect. ou 1,200 mille lit. d'eau-de-vie. Un litre contient au moins 30 petits verres. Le petit verre se vend 10 centimes, ce qui porte le litre à 3 fr. Or, 1,200 mille lit. à 3 francs representent une somme de 3,600,000 francs, ou 36 francs par tête sur une population de 100 mille âmes, y compris les femmes et les enfants.

vaux usent plus vite la force du travailleur, ces travaux étant plus chèrement rétribués que les autres, permettent aux ouvriers de se ménager une réserve journalière plus considérable, et de réaliser plus promptement la ressource nécessaire à la fin de leur carrière.

Quant à la difficulté d'économiser 10 centimes sur un salaire de 1 franc, elle est incontestable ; mais il ne faut pas perdre de vue que dans les localités où la main d'œuvre est réduite à ce point, la vie matérielle est à meilleur marché qu'ailleurs, et que l'accumulation d'un capital moitié moindre, soit de fr. 1,572, qui résulterait d'une épargne de 5 centimes, aurait pour l'ouvrier les mêmes avantages qu'une somme de fr. 3,144, amassée là où l'existence est plus coûteuse.

Il convient, en outre, de remarquer que nous n'avons calculé l'intérêt qu'à raison de 4 pour cent, tandis qu'aujourd'hui, cet intérêt est en réalité à 5 pour cent, ce qui forme une différence notable dans le résultat définitif acquis au déposant.

Au surplus, le point principal à nos yeux, est la formation d'un capital quelconque au moyen de l'économie. Une fois cette condition accomplie, la question principale nous semblerait résolue, car la réserve journalière ne fut-elle que de 5 centimes, le produit qui en proviendrait pourrait servir de base à une foule de combinaisons tontinières qu'il serait trop long de développer ici, mais à l'aide desquelles les survivants verraient s'accroître leurs revenus dans de bien autres proportions, s'il leur convenait de créer un fonds commun, et se trouveraient ainsi placés dans la position la plus heureuse et la plus indépendante.

Or, que faut-il pour obtenir ce désirable résultat? Un peu de bonne volonté chez les ouvriers, un peu d'intelligence de leurs véritables intérêts ; ce qu'il faut surtout, c'est que les personnes qui ont quelque influence sur leur esprit, s'attachent à les éclairer et à leur faire bien comprendre qu'ils ont leur avenir entre les mains, que le bien-être est la conséquence assurée de l'ordre et du travail, et que ce sont là des avantages bien plus certains que toutes ces utopies qu'on fait briller à leurs yeux et qui ne les conduiraient qu'aux plus cruelles déceptions.

LEFORT-GONSSOLLIN.

# BIBLIOGRAPHIE.

Les Églises de l'arrondissement de Dieppe, Églises rurales, par M. l'abbé Cochet. Un fort volume grand in-8°, orné de planches. A Rouen, Le Brument, libraire. Prix : 6 fr.

On a dit et répété à satiété cette expression heureuse : que la Normandie était la terre des églises et des châteaux. C'est dire que les archives monumentales de notre province sont demeurées debout, defendues qu'elles sont peut-être par l'esprit conservateur inhérent à notre pays, plutôt que par un amour poétique ou un respect religieux du passé. Cependant le château s'écroule et disparaît journellement, partout où il n'a pu se prêter aux exigences du confortable moderne. C'est une triste destinée dont on ne doit accuser personne : la vie civile est appelée sans cesse à se transformer, il est nécessaire que l'édifice qui lui sert d'encadrement, se renouvelle et se transforme aussi. Sans doute, rien ne semble offrir une plus poétique image à la pensée qu'un antique château aux flancs déchirés et cicatrisés par le lierre; mais n'abusons pas de l'admiration; si cette ruine est belle, c'est surtout parce qu'elle est une ruine; à part toute curiosité érudite, son présent nous intéresse plus que son passé. Ce qui nous émeut en la contemplant, ce ne sont point les hauts barons bardés de fer, les châtelaines aux tresses pendantes, les pages à l'œil langoureux, et toute la défroque romantique qui s'abrite à son ombre; c'est l'herbe envahissante, la mousse rongeuse, la plante grimpante, l'insecte destructeur qui l'étreignent, l'oppressent, la minent, la dégradent; c'est de la voir chanceler sous la main du temps et de Dieu, elle, la noble et hautaine forteresse, l'emblème du génie brutal et guerrier des siècles passés, disparaissant à petit bruit devant le génie intelligent et pacifique des temps modernes.

Le château participe de la mobilité de la vie humaine : qu'il tombe, nous lui donnerons un regret d'artiste, rien de plus; mais l'église, c'est le symbole de l'immortelle destinée de l'ame; que les mains pieuses la relèvent la réparent, la protègent tant que ses pierres pourront rester debout. Que rien ne rebute, ni sa vétusté, ni son humble aspect; plus elle est vieille, plus elle doit nous être chère. Si les souvenirs du passé, en effet, sont touchants, c'est surtout lorsqu'ils s'éveillent à l'ombre du lieu saint. Entre nous et les générations qui nous ont précédés, surtout en remontant jusqu'au moyen-âge, la différence des mœurs, des habitu-

des, des passions, des volontés, des forces, des puissances, est si tranchée et si considérable, qu'à peine pouvons-nous reconnaître, dans ces êtres étranges, notre cœur et notre sang. Ce n'est qu'en surprenant sur les sacrés pavés la trace de leurs larmes, aux voûtes et aux murailles des temples saints, les témoignages de leurs vœux; ce n'est surtout qu'en considérant leurs pâles effigies reposant dans la morne paix du tombeau, que nous retrouvons enfin des frères dans ces hommes qui ont pleuré, prié, souffert, attendu la mort comme nous!

Mais ce n'est pas seulement par l'effet des pieux souvenirs que les églises deviennent pour nous un objet d'intérêt et d'attachement; elles sont aussi le charme des yeux et de l'imagination Nous entendons parler surtout des églises de nos villages et de nos campagnes, puisque c'est d'elles que nous entretient le livre de M. l'abbé Cochet. Qu'elles étincellent blanches et gracieuses au milieu des plaines, fières et élancées au sommet des monts; qu'elles se dérobent humbles et recueillies dans les replis des collines, au fond des gorges étroites, dans les détours des vallées ombreuses, partout, même sous leurs formes les plus rustiques, elles nous frappent comme un signe de civilisation, comme un effort de l'art, comme un jet divin de l'intelligence humaine; partout elles se présentent, elles attirent comme un lieu de refuge, de repos et de paix. Moins visitées et moins profanées que les églises de nos villes, elles ne s'ouvrent point au passant mais au pélerin. Or nous sommes tous pélerins à certaines heures, cherchant le but de notre ame errante et de nos pieds fatigués. Mais je ne sache point qu'il soit d'esprit si tourmenté, d'âme si découragée, de cœur si brisé, qui n'ait trouvé un instant de consolation et de bienfaisant engourdissement à l'abri de ces voûtes humblement protectrices, sous leur ombre fraîche et rassérénante à travers laquelle se font sentir de douces pénétrations des rayons du soleil, et de fugitives exhalaisons de l'air balsamique des bois ou des champs.

Ce n'est pas tout encore; si, malgré l'incurie des siècles qui nous ont précédés, quelques fragments lacérés de leur vie civile sont parvenus jusqu'à nous, n'est-ce pas parce que les églises s'en sont faites les dépositaires. Elles conservaient, sous la sauvegarde de la foi religieuse, ce que le château, livré aux chances désastreuses de la guerre, était souvent impuissant à protéger. Un pélerinage à nos églises normandes doit donc embrasser bien des aperçus différents, s'enrichir de bien des observations variées. Mais, M. l'abbé Cochet, qui a entrepris cette tâche féconde, est pourvu de tous les moyens de la mener à fin. Il a pu apporter, dans l'étude de nos églises, ses goûts d'érudit, son aptitude d'archéologue, son imagination de poète, et, de plus ce recueillement d'ame qui convient au

ministre des autels. Nous trouvons, en effet, dans le volume récemment publié des églises de l'arrondissement de Dieppe, tout ce qu'on était en droit d'y chercher : ici de charmants paysages et tableaux descriptifs ; là, le récit d'une naïve légende ; ailleurs de savants inventaires d'objets d'art ; d'autre part des dissertations d'archéologie, des descriptions d'architecture, des annotations historiques, et enfin ces pieux élancements de la pensée qui sont comme l'échelle divine, la chaîne magnétique qui unit la terre au ciel.

Malheureusement, il serait difficile d'offrir au lecteur des extraits de ce livre ; chaque article, tout spécial, ne présentant qu'une face particulière de l'ouvrage et ne donnant point à juger de son ensemble Nous croyons exciter plus sûrement l'intérêt du lecteur, en passant en revue quelques-uns des faits et des monuments que M. l'abbé Cochet a trouvés à signaler dans son poétique pélerinage. Nous prenons au hasard.

A Meulers, église peu intéressante comme monument, mais qui sert de refuge à des pratiques traditionnelles oubliées ailleurs, on remarque surtout que la séparation des sexes y a lieu encore pendant la célébration des offices divins. C'est un dernier débris des coutumes liturgiques, dit M. l'abbé Cochet, qui doit plaire singulièrement au disciple des Lebrun-Demarettes, des Jean-Lelorrain, des Claude de Vert et des dom Guéranger.

Sous le chœur de l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, existe un caveau sépulcral, dont l'entrée est maintenant bouchée, et qui renfermait les cendres et les ossements, dispersés par le vent des révolutions, d'un grand nombre de seigneurs châtelains du village. Dans la même église se trouvaient, placées sous des arcades de briques, entre la chapelle de la Vierge et le chœur, les belles et vénérées effigies du président Pierre Groulart et de Barbe Giffart, sa femme, qui sont actuellement l'un des plus nobles ornements du Palais de Justice de Rouen. Les statues sépulcrales avaient été transférées à Saint-Aubin-le-Couf après la suppression, en 1783, du couvent des Célestins de Rouen, où elles étaient déposées. Enlevées en 1793 et cachées dans les écuries du château, elles furent sauvées de la destruction et de l'oubli par le zèle pieux de l'honorable auteur de l'Histoire du Parlement de Normandie, éclairé et guidé dans ses recherches moins encore peut-être par la vive sagacité de son esprit, que par ses affinités et ses entraînements sympathiques.

L'église de Saint-Waast de Guilmécourt, joli monument du XIII^e siècle, aux voûtes supportées par d'élégantes colonnettes, renferme plusieurs objets dignes d'exciter la curiosité. Entr'autres, un maître autel en

pierre et une contre-table à colonnes torses, ornée d'un tableau de maître de l'école de Rubens, représentant l'institution du Rosaire, et que l'on attribue à Gaspard Crayer, mort à Gand en 1669; une délicieuse statue de sainte Barbe, appartenant au XVIe siècle, et que M. l'abbé Cochet déclare être une des plus jolies œuvres d'art de cette espèce qu'il ait rencontrées dans les églises de campagne. Une image de sainte Wilgeforte, que les habitants du lieu appellent sainte *Haigneforte*, se trouve dans le chœur de la même église. Beaucoup de nos lecteurs ignorent peut-être sous quelle singulière figure on représente d'ordinaire cette sainte. C'est sous celle d'une femme vêtue d'une longue robe, attachée à une croix, la tête ornée d'une couronne royale et ayant le visage à demi-caché et la poitrine couverte par une épaisse barbe pendante. Un de nos plus savants antiquaires normands, M. Auguste Leprévost, conjecture que l'origine de ces représentations remonte aux Christs orientaux connus en France au Xe siècle. Ces Christs portaient en effet une longue tunique, et le peuple, trompé par ce vêtement, a pu les prendre pour des figures de femme, et, de là, inventer la légende tant soit peu grotesque qui célèbre sainte Wilgeforte.

M. l'abbé Cochet remarque que les habitants de Guilmécourt invoquent sainte Wilgeforte pour les enfants *qui se deviennent mal.* En d'autres lieux, nous avons entendu invoquer cette sainte *pour aller ou venir*, c'est-à dire pour qu'un malade en danger de mort se guérît promptement ou partît au plus vite pour le *grand voyage.* C'est tout naïvement et sans intention homicide que ce vœu étrange était adressé au Ciel; mais seulement parce qu'il est dans le caractère du peuple d'être prompt et délibéré à affronter toute douleur nécessaire, tout inévitable malheur.

Dans l'église de Bracquetuit, où se remarque, entr'autres objets d'art intéressants, un petit tableau sur bois du XVIe siècle, d'un grand mérite de peinture, représentant Jésus crucifié, et donné par M. Chéron, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, se trouve aussi une cloche nommée par la duchesse de Longueville. Par une attention toute galante, mais entièrement contraire à l'usage, le nom de la séduisante marraine a été placée avant celui du parrain sur l'inscription de la cloche. Anne Geneviève de Bourbon était du nombre de ces femmes rares, prédestinées à tous les genres de succès et d'hommages, des grands aux petits.

L'église de Bracquetuit eut pour curé, quelque temps après la guerre de la Fronde, un nommé Joseph Pradon, né à Rouen, frère du poète Nicolas Pradon, victimé par Boileau. Joseph Pradon cultivait aussi les muses, il avait été le lauréat des Palinods de la Conception, de 1672 à 1677; ce qui prouve peu de chose en faveur de son mérite poétique.

Quoi qu'il en soit, ne plaignons point les deux frères de leur vocation malheureuse : la passion qu'on a pour la muse, quelques soins qu'elle coûte, quelques minces résultats qu'elle produise, apporte toujours avec elle ses compensations. Alfred de Musset l'a dit :

. . . . . La muse est toujours belle
Même pour l'insensé, même pour l'impuissant ;
Car sa beauté pour nous, c'est notre amour pour elle.

Le lecteur nous pardonnera d'interrompre si promptement notre énumération des découvertes qu'il y a à faire dans le livre de M. l'abbé Cochet ; mais, nous le répétons, les ouvrages de statistique échappent à l'analyse. Nous avons voulu prouver seulement que la statistique des églises de l'arrondissement de Dieppe n'offre rien de sec ni de rebutant, qu'elle embrasse, au contraire, une variété d'aperçus de nature à correspondre aux goûts différents de l'archéologue, de l'historien, de l'artiste et même du lecteur plus superficiel qui ne recherche d'un livre que l'émotion poétique qui s'en dégage. Nous pourrions ajouter de plus que cet ouvrage, digne en tout point de celui qui l'a produit, quoique sans aucune prétention à la doctrine ou à l'enseignement, se trouve être cependant un acte d'apostolat, car enseigner à connaître, à vénérer, à admirer le temple saint, n'est-ce pas, par les ailes de l'imagination, rapprocher notre ame du Dieu qui l'habite. AMÉLIE BOSQUET.

---

RECHERCHES sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par Ph.-J. de Chennevières-Pointel. Tome II, in-8 ; à Paris, chez Dumoulin, libraire ; à Rouen, chez Lebrument

*A M. de Chennevières.*

Monsieur,

« J'étais à Toulouse, en train de découvrir, derrière les toiles d'une exposition de peintures fort médiocres, et les mille objets d'une exhibition industrielle par contre fort remarquable, les beaux portraits de Capitouls, dus aux Rivaltz et à leurs élèves; j'étais en train, sous la conduite de M. Virbent, l'heureux et fidèle restaurateur de tant de merveilles, d'admirer les sculptures de Bachelier et de son école, dans ces magnifiques *Hôtels* qu'on appellerait des *Palais* en Italie ; pour lesquels les guides et les ciceroni n'auraient pas assez de louanges, et les voyageurs assez d'admiration obligée, tandis qu'en France ils restent ignorés des

touristes pour qui Toulouse n'est qu'une ennuyeuse étape. J'étais dans l'admiration enfin, devant ces somptueux édifices où la brique marie si bien ses tons dorés à la pierre, et que Bachelier, fut-il armé des cent bras de Briarée, n'eût pu couvrir de toutes les énergiques sculptures qu'on lui attribue; et devant cet art tout nouveau pour moi je pensais à vous, mon cher co-provincial, et je songeais à vous faire part de mes trouvailles, comme s'il était possible de vous signaler quelque chose même dans les coins les plus inexplorés de notre art français, lorsque l'annonce m'est arrivée de l'envoi de vos *Recherches sur les peintres provinciaux*.

« J'aurais pu, comme tant d'autres, vous griffonner de confiance un éloge banal, dont vous n'eussiez pas été dupe; et, me croyant en règle envers vous, mettre votre brochure avec ses feuillets intacts dans un coin de mon armoire à livres et n'y plus songer.

« Mais, outre que vous n'êtes pas de ceux avec qui l'on en agit ainsi, il me répugne de mentir, même par des mensonges innocents, et n'ayant fini qu'hier de lire vos *Recherches*, je ne peux vous en remercier qu'aujourd'hui.

« Comme vous, mon cher Monsieur, je désirerais voir refleurir l'art provincial, et l'affranchir du servage où le maintient la grande cité, à qui cependant vous rendez la meilleure des justices; vous résignant à l'habiter et à y vivre, résignation que je vous envie. Mais je crains que vous ne vous placiez dans un cercle vicieux, lorsque vous proposez aux Conseils généraux et municipaux de donner les grandes commandes aux artistes provinciaux seuls, afin de régénérer cette peinture provinciale dont vous semblez vouloir décréter l'essor. Ne risquerait-on pas souvent de décourager ces Conseils par le peu de réussite des premières épreuves, et de nuire au succès de la régénération par des mesures imprudentes et par cela même qu'on l'aurait trop désiré?

« Enfin, chez ces Conseils, la préoccupation du chemin vicinal n'est elle pas trop exclusive, et n'y commande-t-on pas plus de mètres cubes de caillou que de millimètres carrés de peinture? Je croirais fort peu à l'efficacité d'un remède administré à si faible dose par des gens pour qui le mot *art* est le plus souvent lettre morte et qui ne veulent pas comprendre qu'une chaîne non interrompue relie les œuvres les plus sublimes des Beaux-Arts aux producteurs les plus infimes de l'industrie; gens qui ne sauraient s'imaginer que c'est parcequ'à une certaine époque il a vécu un certain Raphaël qui a fait certains tableaux (il est même certains originaux qui trouvent *ça beau*) qu'ils peuvent orner leur appartement de mauvaises lithographies qui ont le mérite de leur plaire, et qu'il

se trouve de modestes mais habiles dessinateurs, pour ces tissus, pour ces meubles, pour tous ces objets divers qui font à l'industrie française sa supériorité, et leur richesse à certaines villes.

Recréons, si vous le voulez, ces honnêtes et pudiques académies de province qui florissaient au XVIII^e siècle; mais comment voudrez-vous que la vie intellectuelle les anime, si la vie politique est ailleurs?

Il vaut mieux penser ensemble que si les anciennes Académies provinciales avaient leur raison d'être dans l'ancienne France, les vouloir ressusciter aujourd'hui serait un non-sens, avec notre organisation administrative moderne, que la nécessité a faite si absorbante, afin de créer notre unité française.

Souhaitons à la commune une vie indépendante, et, peut-être, en réalisant ce vœu aura-t-on fait plus pour résoudre la question qui vous préoccupe, que par tous les remèdes empiriques imaginables.

Mais quittons au plus vite cette politique maudite qui vient à chaque instant se mettre en tiers, là où l'on aurait que faire de sa maussade personne, pour ne songer qu'à ces bons vieux peintres que vous aimez tant, d'un amour un peu trop égal peut-être. Mais il faut pardonner à un père!

« C'est en vérité plaisir que de vous suivre, mon cher Monsieur, battant les buissons, un peu à l'aventure, allant de-ci de-là, avançant pour revenir sur vos pas, mais suivant toujours votre piste sans jamais faire défaut, et arrivant au hallali malgré les feintes, les halliers, les fossés et les rivières ; car ce sont véritables chasses et des plus difficiles que vos recherches. Pour vous, les renseignements les plus faux n'ont point de trompeuses apparences, et les plus contradictoires s'éclaircissent en se prêtant de mutuelles clartés ; et si je n'avais flâné avec vous dans ce Louvre que vous connaissez si bien, je vous croirais presque, en vous lisant, un des hôtes les plus assidus de l'hôtel Rambouillet, tant votre plume exacte et un peu précieuse (prenez de grâce cet adjectif en bonne part) se plaît à décrire le fastueux galimatias des quatre saisons, du bon Deruet, et les délicates arabesques du divin Lesueur.

Voyons franchement, avouez-le moi, car je crois aux trois quarts à la métempsycose, si *de Saint Igny* n'a pas gravé votre portrait, avec la boucle d'amour sur l'oreille gauche ; *Sébastien Leclerc*, pour le moins, vous a figuré dans un de ses carrousels, vêtu à la romaine, à la romaine de ce temps-là, la moustache en croc, le chef empanaché, vêtu de drap d'or, le pied chaussé d'un brodequin, la main sur la hanche, le jarret tendu et la lance au poing.

Quoi qu'il en soit de votre incarnation de ce temps-là, puisque

Brahma vous a donné de revivre au milieu de nous, je vous demanderai de revoir ensemble au Louvre, et le tableau du vieux Mosnier dont j'ai vague souvenir, lorsqu'il était perdu dans les hauteurs du salon carré, et les tableaux mythologiques de Lesueur que je ne prise pas encore à l'égal de la *Vie de saint Bruno* et surtout de ce *Portement du Christ*, cette sublime peinture, si vraie, si simple, si religieuse et si dramatique tout ensemble, dernier et suprême effort du génie. En pensant à Deruet qui fut presque son maître, nous admirerons le Lorrain, pour vérifier votre opinion si juste et qui confirme une mienne pensée, à savoir que le grand paysagiste est bien l'auteur des figures de ses tableaux. « *Il est impossible* « *en effet*, comme vous le dites si bien, *d'accepter qu'une autre main ait* « *pu poser en pleine lumière ces personnages si harmonieux avec elle.* »

Enfin vous m'ouvrirez, je l'espère, un de ces nombreux cartons que vous avez le bonheur de feuilleter si souvent, et vous me montrerez ces compositions à la plume, tours de force de dessin, souvent attribués à Michel-Ange, et que vous restituez à bon droit au Toulousain Raymond La Fage, la plus puissante et la plus originale physionomie de votre volume.

Pour reconnaitre, mon cher co-provincial, tout le prix que j'attache, comme tous ceux qui ont le bonheur de vous lire aux perles que vous laissez tomber de votre écrin d'une main si prodigue, je n'aurai que deux noms à vous apporter, que peut-être vous connaissez déjà : l'un celui d'un peintre, l'autre celui d'un statuaire.

Le premier est *Charpentier*, appartenant à l'école de Mignard, auteur d'une Adoration des Bergers, qui occupe avec honneur le centre d'une de ces immenses machines qui, au XVII^e siècle, ont fait briser tant de verrières, et boucher tant de fenêtres ogivales à l'abside de nos églises. Ce retable construit en 1677, outre un certain nombre de figurines et de bas-reliefs modelés en terre cuite avec un certain sentiment de la renaissance florentine, renferme un saint Bruno d'un grand style, souvenir évident des peintures de Lesueur.

L'autre est *Chauvel* qui modela également en terre, de 1679-1681, deux autres petits retables dans la même église, édifiée en 1534, à Almenesche (Orne). Une trop grande difference de style ne permet pas d'attribuer à la même main, malgré le rapprochement des dates, les anges déjà un peu poupins de ces deux retables, et le beau saint Bruno du maître-autel.

Enfin je vous signalerai, accrochés sous les voûtes de N. D. de Guingamp, un saint Jean-Baptiste et une sainte Madeleine peints sur deux demi ogives, qui semblent la partie supérieure des deux volets d'un

immense triptyque. Ces deux figures, sans nom d'auteur, assises toutes deux, originaux pour sur, et d'un excellent sentiment de couleur, me semblent un reflet français de l'école Parmesane.

Merci de nouveau, cher Monsieur, de votre charmant envoi, et contez-nous encore, je vous prie, un de ces contes que *Jean de Falaise* nous contait si bien, et dont l'indiscret *Pointel* nous donnait un si friand régal dans la *Revue de Rouen*.

Votre tout dévoué,

Alfred Darcel.

*P. S.* Adressée au Louvre, cette lettre vous arriverait-elle? Quant à vous l'envoyer sur le Quai de la Gravure et du Bric-à-Brac, je n'oserais, ne reconnaissant votre porte que par les vielleries qui l'avoisinent. Je me décide donc à vous l'adresser dans cette *Revue*, car je pense que, pour être la plus détournée, c'est encore la voie la plus sûre.

---

Œuvres poétiques complètes de M. Alp. Leflaguais, conservateur de la bibliothèque de Caen, membre de l'Institut des Provinces de France. Paris, Derache, libraire-éditeur, rue du Bouloy, 7; 1850. Tomes I et II, 2 vol. in-8°.

M. Alphonse Leflaguais, un des poètes normands auxquels la *Revue* s'honore de témoigner les plus vives sympathies, publie, en ce moment, une édition nouvelle de ses œuvres poétiques complètes, dont nous pouvons déjà signaler l'apparition des deux premiers volumes. Le défaut d'espace et de temps ne nous permet pas, à propos de cette réédition, d'entrer aujourd'hui dans un examen étendu et approfondi du talent de M. Leflaguais, considéré dans toutes ses tendances et sous toutes ses faces; mais nous prenons nos réserves pour l'avenir, et nous voulons seulement, en attendant, rappeler par un mot l'attention de cet auditeur distrait et négligent que l'on appelle le public. Nous pensons d'ailleurs que nos lecteurs nous sauront gré de leur remettre en mémoire le titre et l'objet des compositions poétiques de M. Leflaguais. La série de ces compositions comprend : les *Poésies élégiaques*, premier début de l'auteur où son inspiration, non encore bien déterminée, emprunte à Schiller, à Burns, à Thomas Moore, à Lamartine; *les Mélodies françaises et les Chants sacrés*, où l'on croit sentir déjà un souffle précurseur de Victor Hugo; *les Chants Neustriens*, hommage adressé à une princesse fatalement distinguée par ses malheurs plus encore que par son titre royal; le gracieux poème de *la Fille de Jephté; les nouvelles Mélodies françaises*, tout empreintes de l'enthousiasme humanitaire et politique

qui a caractérisé l'ère de 1830 ; *les Neustriennes*, consacrées aux souvenirs historiques et aux traditions légendaires de notre province, et l'un des ouvrages de M. Leflaguais qui a obtenu le plus de succès : *les Études du siècle et pages du cœur*, consacrées plus particulièrement à la poésie intime ; enfin *Marcel*, le livre préféré des amis de l'auteur, c'est-à-dire de ceux qui savent le mieux comprendre le talent et deviner l'ame de notre poète.

« A nos yeux, dit M. Léon de la Sicotière, auteur de la préface de cette réédition, ces volumes offrent un intérêt special et digne d'être signalé. Indépendamment du charme et de l'harmonie des vers, ils renferment la vie presqu'entière d'un homme, d'un poète loyal et sincère, mêlé depuis vingt-quatre ans à nos agitations politiques et littéraires, et resté fidèle au culte chaste et désintéressé de la Muse. Ces œuvres sont une véritable biographie, la biographie d'une ame d'élite et celle d'une époque singulière entre toutes. » Cette sincérité d'inspiration chez un poète qui a traversé toutes les épreuves réservées aux hommes de notre siècle, a pour nous un bien vif attrait ; aussi reviendrons-nous avec bonheur à l'étude des œuvres de M. Leflaguais, où nous savons retrouver ces charmants reflets du passé, dont il semble, hélas ! que les ombres du présent aient déjà éteint la lumière dans nos ames.

Am. B.

---

L'architecture du v^e^ au xvi^e^ Siècle, et les Arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud. In-4°, chez Gide et Baudry, Paris.

Quoique ce livre ne soit pas normand, nous ne pouvons nous refuser à le signaler, tant à cause de son importance que de la place que la Normandie y occupera par ses monuments les plus remarquables. Déjà une maison de la rue Malpalu, à Rouen, a été publiée d'après un dessin de M. Berty, le plus exact de tous les dessinateurs qui se livrent au gothique. La belle grille de notre Musée d'antiquités et la porte en fer de la sacristie de Notre-Dame de Rouen, paraissent ou vont paraître d'après les dessins de M. Barthelémy, l'architecte de Notre-Dame de Bonsecours et de la cathédrale; et nous savons que d'autres dessins, comme ceux-là inédits, s'exécutent d'après les monumens civils et religieux de notre province.

Pour être moins vaste que celui adopté pour « les monuments anciens et modernes, » qu'il vient de terminer, le cadre nouveau, adopté par M. Jules Gailhabaud, n'en sera que mieux rempli, d'autant plus que la chromolithographie vient y prêter son concours au burin. Les vitraux

et le mobilier, négligés dans le précédent ouvrage, en recevront dans le nouveau tout le dévoppement désirable, ainsi que l'attestent les premières livraisons.

« L'architecture, » grâce au concours de l'éditeur, M. Gailhabaud, des *publishers*, MM. Gide et Baudry, et du burin si fin et si précis de MM. Sulpis et Ribault, se place sur la même ligne que les Mélanges d'archéologie et d'histoire, des RR. PP., Ch. Cahier et Martin, et les Annales archéologiques de notre ami Didron.

Alf. D.

# CHRONIQUE.

= Tombeaux en pierre *trouvés à Pavilly*. — Dans les premiers jours du mois de novembre, des travaux pratiqués à Pavilly pour l'établissement de l'éclairage au gaz, amenèrent la découverte de tombeaux en pierre, que M. le Maire s'empressa de faire recouvrir jusqu'à ce que je pusse venir en faire l'étude archeologique. Averti de cette découverte par l'obligeante intervention de M. le Préfet, je me rendis à Pavilly, pour cette exploration. Je donne ici le résultat de mes observations.

Ces tombeaux, au nombre de trois, sont placés à 1,20 c. du pavé de la route Le sol d'interposition est un terrain entièrement rapporté. Dans des temps postérieurs, on avait inhumé autour d'eux ; de nombreux ossements en faisaient foi. Des trois tombeaux, un avait été violé, deux étaient intacts. Le premier, plus rapproché de l'église, n'avait pas de couvercle ; il était rempli de terre, et contenait au moins trois ou quatre corps dont les têtes indiquent des personnes de différents âges. Il avait été cassé aux pieds lors de la construction de l'église, pour en asseoir les fondements. Aussi il n'avait que 1.25 c. de longueur, 75 c. de largeur à la tête, et 50 c. de profondeur.

Les deux autres, placés côte à côte l'un de l'autre, étaient parfaitement conservés. Ils avaient gardé leurs couvercles que la pression des terres avait rompus et aplatis. Chacun d'eux renfermait deux corps que l'on croirait volontiers ceux de l'époux et de l'épouse.

La grandeur et la forme des tombeaux étaient à peu près semblables. Mesurés à l'intérieur, l'un avait 1,75 c., l'autre 1,90 c. de longueur; mais tous deux avaient de profondeur 45 c.; la largeur variait des pieds à la tête, de 28 a 52 c.; très larges au sommet, ils étaient fort étroits à la base. Au fond de l'un d'eux, vers le troisième tiers, fut pratiqué, pour l'écoulement des eaux, un trou accompagné de deux rigoles qui y aboutissaient. Cette particularité, assez rare, se rencontre cependant dans des tombeaux chrétiens.

La pierre qui les compose vient des carrières voisines de Paris, et probablement de Saint-Leu, comme celle des tombeaux de Saint-Gervais de Rouen, de Sainte-Marguerite-sur-Mer, de Saint-Aubin-des-Cercueils, de Saint-Pierre-d'Epinay près Dieppe, et d'une foule d'autres localités de la Seine-Inférieure. Il faut qu'à une certaine époque de l'histoire, voisine des temps Carlovingiens, l'on ait fait, dans ce pays, un grand commerce de pierres de Saint-Leu, car nous la retrouvons dans toutes les sépultures antérieures au XI^e siècle, découvertes par la science ou les travaux publics. Aussi je ne balance pas à attribuer les tombeaux de Pavilly à la période Carlovingienne, c'est-à-dire à celle qui s'étend depuis le VIII^e siècle jusqu'au XI^e siècle. Outre les raisons tirées de la forme des tombeaux, de leur orientation, de la nature de la pierre, j'en puise surtout la preuve dans leur position relative à l'église, puisque une de ces auges a été cassée par les pieds pour asseoir les fondements de la nef paroissiale, vaisseau cintré de l'époque romane primitive.

Le terrain dans lequel la découverte a été faite est une route départementale, vieux chemin vicinal depuis des siècles. La mémoire des hommes n'a nullement conservé le souvenir d'inhumations en ce lieu, qui, à coup sûr, était un cimetière public, il y a mille ans. Après tout, il n'est pas surprenant que la tradition n'ait pas gardé note d'un fait déjà consommé depuis des siècles. Cette dernière découverte a encore l'avantage de prouver, une fois de plus, un fait déjà acquis à la science, à savoir que l'aître de nos églises était un lieu de sépulture très recherché à cause de la prière des fidèles; vieux témoignage en faveur de la prière pour les morts. L'abbé Cochet.

= Antiquités. *Note sur le Câtelier romain de Vatteville.* — Le territoire de Vatteville, resserré entre la forêt de Brothonne et la Seine, présente des traces de monuments historiques du plus haut intérêt pour la province. Nous citerons, en procédant par ordre : un ancien *Câtelier romain*, un *gîte royal* habité par les rois mérovingiens, quand ils venaient jouir des plaisirs de la chasse dans la forêt d'*Arlaune;* ensuite le célèbre château normand dont le donjon, toujours debout, porte

encore le nom de *Tour de Vatteville*. Tel est le seul indice de trois races passées sur ce sol, ou elles n'ont laissé que des débris de monuments et leurs cercueils.

C'est du *castellum* romain dont nous nous occuperons seulement aujourd'hui.

Ce câtelier est assis sur un plateau qui se prolonge entre deux petites vallées ; il était de forme presque ronde, et pouvait avoir 300 mètres de circonférence. La partie située en regard des vallons était munie d'un parapet en terre, la côte abrupte sur ce point lui tenait lieu de fossé. Dans la partie qui est en plaine, on avait creusé des douves profondes dont les terres ont servi à la construction du *vallum* ; le tout devait être palissadé.

Sur l'un des côtés et dans l'intérieur de l'enceinte, on remarquait une *tour* ou *motte gazonnée*, garnie à sa base d'une ceinture de maçonnerie en grosses pierres. Ce mur servait à maintenir les contours du monument qui ressemblait assez aux donjons de nos châteaux du moyen-âge.

Cette forteresse, abandonnée depuis bien des siècles, comme ouvrage militaire, a été utilisée pour la culture, et les âges passés y ont vu s'élever des bâtiments ruraux et le petit fief des *Câteliers*.

Il y a une dixaine d'années environ, nous avons vu la motte que nous venons de décrire dans son entière conservation ; nous croyions qu'elle serait longtemps respectée, mais nos espérances ont été vaines ; notre époque, qu'on ne peut cependant pas accuser d'insouciance pour la conservation des monuments historiques, vient de voir disparaître ce tertre qui durait depuis 1,600 ans. Le propriétaire n'a eu d'autre but que d'embellir sa cour, dont l'antique forteresse faisait pourtant le plus curieux ornement.

Aussitôt que nous avons été informé de cette destruction, nous sommes allé à Vatteville, et nous avons été assez heureux pour reconnaître, à la base de la tour, trois galeries formées de pierres mises à sec, et renfermant, l'une, des ossements humains qui n'avaient pas subi l'action du feu, et près desquels se voyaient de petits vases en terre grise et de nombreux fragments de verre blanc et bleu.

Les deux autres galeries contenaient des tessons d'urnes qui avaient renfermé des cendres et des parcelles d'os calcinés.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce dépôt avait été culbuté avant notre arrivée, et que nous n'avons trouvé que d'informes débris.

On nous a présenté trois médailles recueillies parmi ces décombres.

La première est un Néron, moyen bronze, ayant pour légende :

Imp Nero, Caes. Aug P. max. Tr. p. P.P., et au revers une victoire ailée entre un S et un C.

La seconde médaille, très fruste, nous paraît être un Antonin; la troisième est un Vespasien, avec cette légende : Imp. Caes. Vesp. Aug. P. max. Tr. p. P.P. Cos VI. Ces deux dernières sont en grand bronze, et portent le même revers que la première.

Il est, dès-lors, évident que cette motte était un *tumulus* placé dans l'intérieur du câtelier, et qu'elle lui servait en même temps de donjon; particularité qui n'avait pas été signalée jusqu'à ce jour. Il ressort aussi de cette découverte, que le territoire de Vatteville, qui domine le cours de la Seine, a fixé les regards des conquérants dès les premiers temps de l'occupation romaine.

Nous déposerons les médailles, qui sont en notre possession, au Musée d'Antiquités départementales de la Seine-Inférieure, en priant, toutefois, que leur origine soit ostensiblement indiquée, seul moyen de faire revivre l'histoire des diverses localités de la province.

L. Fallue.

=Inscription *trouvée à Dieppe, dans les démolitions de l'église des Carmes.*—On se rappellera peut-être que, dans le nuit du 15 mai dernier, un terrible incendie consuma et réduisit en cendres la scierie mécanique de M. Leclerc-Lefebvre, située à Dieppe, rue de la Barre, dans l'ancien couvent des Carmes. Les murs de l'église, calcinés et fendus par le feu, ont dû être démolis par mesure de sûreté publique. C'est en exécutant ces travaux de déblaiement, que l'on vient de retrouver, ces jours derniers, une inscription sur pierre, relatant la fondation de l'édifice par un gouverneur de Dieppe. En voici la teneur avec l'orthographe du temps :
« Hault et pvissant seignevr, messire Estienne-Joseph comte de Manne-
« ville, chevalier marqvis de Charle-Mesnil, gouverneur povr le roy de
« la vicomté et château de Dieppe, a mis cette premire (*sic*) pierre, *die*
« 5e *maï anno* 1696. »

Cette inscription est surmontée des armes réunies des Manneville et des Mornay-Monchevreuil. C'est, pour le premier, un aigle à deux têtes, et, pour le second, un lion issant couronné.

Cette pierre se rapporte évidemment à la reconstruction de la chapelle des Carmes; de celle-là même qui vient de disparaître pour toujours. La première, bâtie seulement vingt ans auparavant, avait été brûlée avec la ville dans le bombardement de 1694. Ainsi, toutes deux ont eu un sort semblable, et ont péri par le feu; et, chose digne de remarque, le même M de Manneville avait été le fondateur des deux edifi-

ces. En compagnie de son père, il avait posé la première pierre de l'ancienne chapelle, le 27 octobre 1675.

Nous demandons la permission de rappeler en quelques mots, à notre jeune et oublieuse génération, ce que fut le brave gouverneur qui vient d'échapper aux flammes une seconde fois.

Estienne Joseph de Manneville, né en 1660, était fils de Bonaventure de Manneville, en faveur de qui Louis XIV avait érigé la châtellenie de Manneville en comté en 1668, et celle de Charles-Mesnil en marquisat, en 1660 Sa mère était Marguerite d'Aligre, qui épousa en secondes noces Louis-Charles d'Albert de Luynes, pair de France dont les descendants brillent encore aujourd'hui parmi nous dans les lettres et dans la législature.

En 1684, l'année même de la mort de son père, Estienne de Manneville, marquis de Charles-Mesnil, traita du gouvernement de Dieppe avec le duc de Montausier qui en était titulaire Louis XIV approuva la transaction et, dès l'année suivante, M. de Manneville commençait sa longue administration de trente années. La ville le reçut avec une joie inexprimable, disent les chroniqueurs, à cause de sa naissance et des qualités de son cœur et de son esprit.

Il conserva ce gouvernement jusqu'en 1716, époque où il perdit son épouse, Angélique de Mornay-Monchevreuil, décédée le 22 septembre de cette année. Son fils lui ayant succédé dans cette charge, il se retira à son château de Manneville, où il mourut le 17 septembre 1729. Il fut inhumé dans la collegiale de Sauqueville, sépulture ordinaire de sa famille. Son portrait est conservé dans une des ailes abandonnées du château de Manneville.

Ce brave gentilhomme laissa à Dieppe une mémoire qui fut longtemps en bénédiction. Il commandait la ville au moment de la terrible épreuve du bombardement de 1694 ; il se conduisit en loyal chevalier, et son grand cœur gémit profondément de n'avoir à lutter qu'avec les flammes.

L'abbé Cochet.

= Restauration *d'une verrière de l'église St-Ouen, par M. Bernard.* — Dans notre avant dernière livraison, en décrivant la nouvelle verrière exécutée pour une des fenêtres de la nef de l'église St-Ouen par notre habile peintre-verrier, M. Bernard, nous avons annoncé le prochain placement d'une grande verrière du côté méridional, entièrement remaniée, mise en plombs neufs et restaurée par le même artiste. Cette restitution a eu lieu en effet, et chacun a pu se convaincre de l'effet admirable que produirait une pareille réparation appliquée en grand, au moins à toutes les verrières du pourtour des basses nefs et des

chapelles. Nous espérons vivement que ce travail, qui est entré dans les prévisions de l'architecte chargé de la restauration générale de l'édifice, ne sera pas différé plus longtemps. Le spécimen renouvelé, qu'on vient d'intercaler au milieu des verrières endommagées, souillées par la vétusté, méconnaissables dans leurs sujets pour l'œil même le plus exercé, produit d'ailleurs maintenant un contraste tellement affligeant, qu'on en viendrait à regretter qu'on eût fait cet essai, s'il ne devait servir qu'à faire apparaître d'une manière aussi saisissante l'état de délabrement de toute l'ancienne vitrerie.

La restauration, nous n'hésitons pas à le déclarer bien positivement pour que le mérite du succès en revienne tout entier à M. Bernard, est une œuvre bien autrement difficile, et qui exige, pour sa complète réussite, des soins bien plus délicats que celle d'une exécution entièrement à neuf. Dans un travail fait sur cartons, l'artiste est maître de disposer comme il l'entend ses couleurs, d'en hausser ou d'en baisser à volonté les valeurs de ton, et même d'accepter à son bénéfice tous les hasards de coloration que la cuisson peut faire naître. Tandis que, pour rajuster, dans une verrière endommagée, une infinité de morceaux, qui tous devront se trouver, après la cuisson, en parfaite harmonie de ton avec les pièces voisines, quelles que soient les altérations que le temps ait fait subir à leur transparence, il faut des précautions infinies, des essais et des tâtonnements souvent réitérés. Qu'il nous suffise de citer un exemple de ces difficultés. Le fond des grandes verrières de Saint-Ouen se compose, comme on a pu l'observer, de verre blanc distribué en petits losanges, sur chacun desquels est peinte une rosace jaune d'or. Mais ce verre qui nous paraît blanc, faute d'un terme prochain de comparaison, est réellement teinté fortement en vert, et du reste complètement identique avec ce verre à vitres de très ancienne fabrication qu'on ne rencontre plus guère aujourd'hui qu'aux fenêtres des vieilles maisons, où il tranche si singulièrement par sa nuance verdâtre avec le verre blanc d'aujourd'hui.

Les manufactures actuelles, non-seulement ne fabriquent plus de ce verre, mais même, quelques instances qu'on ait faites auprès d'elles, refusent obstinément d'en fabriquer. Or, ce verre, qu'on pourrait appeler naturel, car il n'est point blanchi par des ingrédients chimiques, possède des propriétés précieuses qu'aucun autre, de fabrication perfectionnée, ne saurait présenter au même degré. Ainsi, seul il est apte à recevoir et à reproduire avec toute sa transparence et son éclat le jaune d'or, qui, comme nous venons de le remarquer, sert à rehausser le fond des verrières de Saint-Ouen. De telle sorte que, pour opérer cette res-

tauration, l'artiste a été contraint de se procurer, à quelque prix que ce fût, des quantités assez considérables de ce verre, en envoyant, de porte en porte, des ouvriers vitriers offrir de faire l'échange des anciens carreaux contre des vitres neuves en verre blanc. Cette nécessité absolue, qu'il faudra subir encore lorsque l'on continuera ces restaurations, a pour premier effet d'en renchérir le prix. A ce titre, elle mériterait bien d'exciter l'intérêt et de provoquer le bon vouloir de quelqu'un des fabricants de verrerie de notre département. Il est inconcevable que, par un entêtement routinier à ne vouloir faire que ce qu'on fait habituellement, des travaux aussi importants que la restauration des anciennes verrières se trouvent absolument compromis.

Nous aurions à faire sur l'œuvre de M. Bernard beaucoup d'autres remarques qui, pour la plupart, seraient à l'éloge de l'artiste, mais le peu d'espace dont nous disposons, nous force de les supprimer pour donner place à une légère critique. Un des motifs qui contribuent à rendre si nécessaire le remaniement entier de l'immense vitrerie de Saint-Ouen, ce sont les innombrables transpositions qu'à toute époque d'ignorants ouvriers ont commises en déplaçant et replaçant les panneaux. C'est à ce point qu'il est presque impossible de rencontrer une légende se développant dans son ordre naturel. La verrière nouvellement restaurée en offre un exemple, et nous regrettons vivement que M. Bernard, si consciencieux, n'ait pas poussé le scrupule jusqu'à consulter la légende du saint dont il avait à réparer les tableaux. Il y aurait vu que ces tableaux, qu'il a replacés sans doute dans l'ordre où il les avait trouvés, sont tous, hormis un seul, transposés. Ainsi, en les prenant dans leur ordre naturel, c'est-à-dire de gauche à droite, le premier est bien à sa place, mais le second est maintenant le quatrième; le troisième occupe la place du cinquième; le quatrième est à la place du second, et le cinquième à celle du troisième.

Nous allons restituer, d'après la *Légende dorée*, qui fut le manuel universel des peintres du moyen-âge, l'histoire représentée sur cette verrière.

C'est celle de saint Vincent, diacre de Sarragosse, qui, vers le commencement du IVe siècle, pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien, souffrit le martyre, par l'ordre de Dacien, gouverneur de la province de Tarragone.

Sans nous astreindre à raconter cette longue et lamentable histoire d'affreux supplices, nous allons citer les passages en rapport avec chacun des tableaux replacés dans leur ordre successif.

*1er Tableau*. Par le commandement de Dacien, Vincent est traîné et jeté dans une affreuse prison.

*IIe Tableau.* Les bourreaux, armés de peignes de fer, déchirent le corps de Vincent, de sorte que le sang coulait de tous ses membres.

*IIIe Tableau.* Le corps de Vincent est mis dans un champ pour être dévoré par les oiseaux et les bêtes, mais il fut aussitôt gardé par les Anges, et préservé des bêtes qui ne purent y toucher. Il vint un corbeau tout affamé qui chassa les autres oiseaux et même un loup, en les frappant de ses ailes, en les mordant de son bec, en les effrayant de ses cris. Et après, le corbeau tenait sa tête tournée du côté du corps du saint, et le regardait, comme s'émerveillant de le voir gardé par les anges.

*IVe Tableau.* Dacien, furieux de ne pouvoir venir à bout du saint, même après sa mort, ordonne qu'on le jette à la mer, avec une meule de moulin attachée au cou. Des mariniers portent donc le corps de Vincent en pleine mer et le précipitent.

*Ve Tableau.* Mais le corps fut repoussé sur la rive, avant que les mariniers fussent de retour, et il fut indiqué, par la révélation de Dieu, à quelques pieuses personnes qui l'ensevelirent honorablement.

Tel est, d'après le naïf récit de la *Légende dorée*, l'histoire du martyre de saint Vincent; histoire que le peintre a suivie à la lettre, ce qui était une raison suffisante pour ne pas intervertir son œuvre, aujourd'hui difficile à suivre et à comprendre. Nous engageons l'artiste qui poursuivra cette restauration à donner toute son attention à cette partie importante de son travail, et à faire en sorte d'éviter à l'avenir une aussi fâcheuse confusion.

André Pottier.

---

= Lithographie : *Porte romane du l'église d'Orcival (Puy-de-Dôme)*. — C'est à notre compatriote, M. Tudot, qui depuis plusieurs années explore avec tant de succès les sites et les monuments de l'ancienne Auvergne, que nous devons le dessin éminemment curieux des deux vantaux d'une porte romane, vue à l'intérieur et à l'extérieur, avec le riche appareil d'armatures, de ferrures ornées, et de nombreux verroux, qui servent non moins à l'orner qu à la consolider. Les monuments de ce genre, aussi complets que celui que nous présentons, sont infiniment rares, et l'on nous saura gré, sans doute, d'en signaler, aux archéologues, aux restaurateurs de nos anciens édifices, un spécimen complètement inédit.

= Titre-Frontispice. Le titre-frontispice que nous offrons à nos abonnés pour mettre en tête du volume que nous achevons avec cette livraison, est dû à la collaboration des deux intelligents artistes qui ont déjà, dans cette *Revue*, donné tant de preuve de leur habileté, M. Buchot, dessinateur, et M. Surdives, imprimeur-lithographe, chez M. Péron.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

# TABLE MÉTHODIQUE

## DES ARTICLES CONTENUS DANS LES DOUZE NUMÉROS

## DE 1850.

### HISTOIRE NORMANDE.


Etudes sur l'histoire et chronique de Normandie, éditée pour la dernière fois par Martin Le Mégissier, en l'année 1610, — Léon de Duranville. . . . . 113
Siége de Rouen en 1562; — A. Chéruel. . . . . 169
Armorial de la province, des villes, des évêchés, des chapitres et des abbayes de Normandie (supplément); — A. Canel. . . . . 260
Geoffroy Plantagenet et le charbonnier. . . . . 308


### BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE NORMANDES.


Dicquemare, naturaliste, né au Havre; — J. Morlent. . . . . 19
Lanfranc; — A. Charma. . . . 85-127
Poètes et auteurs dramatiques nés à Rouen dans les XV, XVI et XVII^e siècles; — Th. Lebreton. . . . . 449-523-625
Eloge académique de M. le Dr Blanche, médecin en chef de l'Hospice-Général; — Vingtrinier. 539-591


### LITTÉRATURE.


Coup-d'œil sur les types sociaux à diverses époques; — J.-B. Millet-Saint-Pierre. . . . . 97
Blanche de Gamaches; — P. de la Mairie. . . . . 140
Le rosaire de Fécamp; — Anna Martin. . . . . 180
Le comte Mollien; — Th. Lebreton. 195
M. Jorand, peintre, dessinateur et antiquaire. . . . . 223
M. Ducrottay de Blainville, né à Arques. . . . . 270
Le tombeau d'Écouis; M. le baron d'Haussez. = Appendice à cette légende, par le directeur de la *Revue*. . . . . 295
La vallée de la Bresle, excursion pittoresque; — J.-A De Lérue. . 313
Monsieur Mathieu, ou le bon homme; — J.-A. De Lérue. . . . 420

## POÉSIE.

Stella, sonnet; — Emile Coquatrix 18
La mer; — Al. Osmont. . . . . 32
A M^me J... à propos de son départ pour l'Auvergne ; — Elisa Frank. 82
Premier sourire du printemps ; — Al. Osmont . . . . . 95
Saint-Etienne-le-Vieux ; — A. Leflaguais. . . . . 192
Rome ancienne , tragédie en 5 actes ; — Emile Coquatrix 225-273-329
L'Orphelin ; — P. Baudry. . . . . 199
Le rossignol , fable ; — Le Filleul des Guerrots. . . . . 399
Regard en arrière ; — Elisa Frank 472
Le vaisseau des morts , légende ; Alp. Leflaguais. . . . . 535
La nuit des morts ; — E Pépin . . 604

## ÉCONOMIE FINANCIÈRE ET COMMERCE.

La sécurité commerciale , compagnie mutuelle d'assurances contre les faillites ; - Lefort-Gonssollin. . . . . , . . . . , . . . 379
Consommation du tabac en France; — Lefort-Gonssollin. . . . . 410
De la justice consulaire et des Prud'hommes ; — Lefort-Gonssollin. . . . . 434
De la répartition des impôts entre diverses classes de contribuables ; — Lefort-Gonssollin. . . . . 465
Note sur les caisses d'épargnes ; — Lefort-Gonssollin. . . . . 622-636

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les réunions provinciales et la session de l'Institut des provinces à Bourges, en octobre 1849 ; — Louis de Kergorlay. . 33
Congrès des sociétés savantes des départements ; — Raymond Bordeaux. . . . . , . . . . . 261

## ÉTUDE MORALE.

De l'abus des liqueurs spiritueuses dans les classes ouvrières ; — Th. Lebreton. . . . . 359
De la répression de l'abus des liqueurs spiritueuses ; — Lefort-Gonssollin. . . . . 517

## HISTOIRE INDUSTRIELLE.

Recherches historiques sur la fabrication du verre ; — Aspley Pellatt. . . . . 505-607
Des anciennes verreries établies dans la forêt d'Eu ; — l'abbé Decorde . . . . . 570

## TOPOGRAPHIE MONUMENTALE ET ANTIQUITÉS.

Description des vitraux de l'église de Saint-Patrice ; — P. Baudry. 5-71
Saint-Pierre-sur-Dive; l'abbé Haymon et son petit livre ; — Le comte de Beaurepaire. . . . . 57
Description de la baronnie de Saint-Philbert-sur-Risle et documents historiques sur la femme de Guillaume Longue-Épée ; — M^me Philippe Lemaître, . . . . . 155
Courcelles-les-Gisors ; — P. de la Mairie. . . . . 256
Fouilles d'Envermeu en 1850 ; — l'abbé Cochet. . . . . 377
Notice historique et descriptive sur l'église de Veulettes ; — l'abbé Cochet. . . . . 393
Duclair ; — Léon de Duranville. . 399

## TRAVAUX MARITIMES.

Remarques sur les ports et rivières à marées de la Grande-Bretagne, traduit de l'anglais, par M. J. Rondeaux. . . . . 424-474

## BIBLIOGRAPHIE.

De Maria Stuarta avec pièces justificatives, par A. Chéruel. . . . . 45
De l'administration de Louis XIV (1661-1672). par A. Chéruel. . . 45
Propositions tendant à améliorer le sort des ouvriers, par M. Keittinger-Turgis. . . . . 49
Rapport de M. A. Daviel, et délibération du Conseil municipal sur la proposition de M. de Germiny pour l'assainissement du quartier Martainville . . . . . 103
Dictionnaire du patois normand, par Edelestand et Alfred Dumeril . . . . . 201
La foi nouvelle cherchée dans l'art, de Rembrandt à Beethoven. . . 203
De la législation des cours d'eau dans le droit français ancien et dans le droit moderne. . . . . 210
Des enfants trouvés et des orphelins pauvres comme moyen de colonisation en Algérie, par M. E. de Tocqueville. . . . . 264
Essai historique sur les cantons de Blangy et Londinières, par M. l'abbé Decorde. . . . . 320
Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers de la capitale de la Normandie, par M. l'abbé Ouin-Lacroix . . . . . 321
Légendes françaises, *Rabelais*, par E. Noël ; — M^lle^ Am. Bosquet 384
ETRETAT, son passé, son présent et son avenir, par M. l'abbé Cochet . . . . . 439
Le grand Bey, hommage de la Bretagne à M. le vicomte de Chateaubriand . . . . . 486
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. . 491
Histoire de la ville et du château de Dreux, par M^me^ Philippe Lemaitre. . . . . 654
Les églises de l'arrondissement de Dieppe, églises rurales, par M. l'abbé Cochet . . . . . 643
Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par Ph.-J. de Chennevières-Pointel. 647
OEuvres poétiques complètes de M. Alp. Leflaguais, conservateur de la Bibliothèque de Caen . . . 651
L'architecture du V^e^ au XVI^e^ siècle et les arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud. . . . . 652

## CHRONIQUE.

Itinéraire du voyage entrepris par M Gustave Flaubert. . . . . 52
Reception de MM. Giraud et Léonce de Glanville à l'Académie de Rouen . . . . . 54
Découverte d'une plaque en bronze près du château de Montpoignant (Eure). . . . . 55
Prix proposé par l'Académie de Caen. . . . . 55
Exploration du cimetière romain de Neuville près Dieppe . . . . 107
Honneurs rendus à Dieppe au célèbre armateur Jean Ango . . . . . 107
Réintégration de M. Brunet-Debaines, architecte de la ville du Havre, dans ses fonctions. . . . 110
Acquisition par l'administration municipale d'un tableau de M. Gustave Morin . . . . . 111
Exposition régionale de l'industrie et des arts, à Lisieux, au mois de mai 1850. . . . . 111
Société des Amis des arts de Rouen. . . . . 112
Découverte d'un cimetière mérovingien à Envermeu . . . . . 165
Messe en musique composée par M. Méreaux . . . . . 166
Vente d'un tableau du Poussin, et acquisition par le Musée de Rouen d'un tableau d'Everdingen et d'une étude de Géricault. . . . . 213
Découverte de monnaies de Louis XII, à Pavilly. . . . . 214
Démolition projetée de l'église de Saint-Etienne-le-Vieux, à Caen . 215
Groupe de la Trinité exécutée par M. Vilain pour les décorations de la façade de Saint-Ouen . . . 217

Congrès scientifique de France, XVII^e session. . . . . 220
Trouvaille de squelettes au Val-des-Leux, près la Bouille . . . 222
Acquisition par le Gouvernement des collections et du procédé de moulage de M. Loitin de Laval . 266
Exposition régionale des départements de l'Ouest, à Lisieux . . . 269
Séance publique de la Société d'Emulation de Rouen. . . . . 270
Restauration du cloître de Saint-Ouen . . . . . 324
Sépultures trouvées près de l'ancienne église Bonne-Nouvelle. . 325
Très ancienne pièce d'artillerie trouvée dans les sables du bassin d'Honfleur. . . . . 327
Eglise de Saint-Etienne-le-Vieux, à Caen, requête présentée par la Société des Antiquaires de Normandie . . . . . 390
Sur une ancienne pièce d'artillerie trouvée à Honfleur, et déposée dans le Musée d'antiquités de Rouen . . . . . 391
Matinée musicale donnée aux indigents de Cherbourg par Theresa Milanollo. . . . . 392
Restauration de la sonnerie du Beffroi de Rouen . . . . . 441
Nouveau vitrail à l'église Saint-Remy de Dieppe . . . . . 443
Distinctions accordées par l'Académie des Inscriptions à des rouennais . . . . . 447
Découverte de monnaies d'or à Harfleur . . . . . 494
Peinture sur verre, travaux exécutés par M. Bernard, peintre-verrier, pour la restauration de l'église Saint-Ouen. . . . . 501
Tombeau en pierre trouvé dans le Grand-Val, près Etretat. . . . . 503
Notions retrospectives sur l'ancien cloître de Saint-Ouen, à propos de la découverte de deux pierres tombales du XIV^e siècle ;—André Pottier. . . . . 560
Concours proposé par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure. . . . . 568
Tombeaux en pierre trouvés à Pavilly. . . . . 653
Note sur le câtelier romain de Vatteville. . . . . 654
Inscription trouvée à Dieppe dans les démolitions de l'église des Carmes . . . . . 656
Restauration d'une verrière de l'église Saint-Ouen, par M. Bernard. . . . . 657

## LITHOGRAPHIES.

Verrière de Saint-Patrice, dessinée par M^lle Esther Pottier, et imprimée en 14 couleurs par A. Surdives, lithographe chez A. Péron 55
Portrait du comte Mollien ; — M. Renouard. . . . . 224
Vases et objets trouvés dans les fouilles des cimetières mérovingiens d'Envermeu, en 1850 ; — M^lle Esther Pottier. . . . . 392
Intérieur de l'église de Veulettes ; —Balan. . . . . 393
Porte romane de l'église d'Orcival (Puy-de-Dôme) ; — Tudot. . . . . 660
Titre-Frontispice, par MM. Surdives et Buchot.

ROUEN. IMP. DE A. PÉRON.

BINDING SECT. JUL 15 1974

DC
611
N841R4
1850

Revue de Rouen et de la Normandie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY